Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990), essai d'anthropologie du changement social et du développement

Philippe Lavigne Delville

▶ **To cite this version:**

Philippe Lavigne Delville. Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990), essai d'anthropologie du changement social et du développement. Anthropologie sociale et ethnologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 1994. Français. NNT : . tel-00913481

HAL Id: tel-00913481
https://theses.hal.science/tel-00913481

Submitted on 23 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
(E.H.E.S.S.)

Centre de Marseille

Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975 - 1990)

Essai d'anthropologie du changement social et du développement

Doctorat nouveau régime
en Anthropologie sociale et ethnologie
présenté et soutenu par

Philippe LAVIGNE DELVILLE
le 27 Juin 1994

Directeur de recherches : Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN

Jury : J.L.BOUTILLIER
J.P.CHAUVEAU
J.COPANS

Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990),

essai d'anthropologie du changement social et du développement

thèse de doctorat nouveau régime en Anthropologie sociale et ethnologie, sous la direction de J.P.Olivier de Sardan, EHESS, Marseille, 394 p + biblio

Mots-clé :

Afrique sahélienne, région du fleuve Sénégal, migration, système agraire, irrigation, anthropologie économique, anthropologie micro-politique, associations populaires

Résumé :

A partir d'études de terrain menées dans le cadre d'une organisation non-gouvernementale, ce travail propose une interprétation des dynamiques actuelles de changement social dans la zone sahélienne d'émigration internationale (pays soninké et haalpulaar, à cheval entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie), resituées dans une perspective historique sur la longue durée.

Selon des processus différents pour les Soninké et les Haalpulaar, la ruine des économies pré-coloniales a conduit ces sociétés hiérarchisées à restructurer leurs économies autour de l'émigration, et en particulier, dans les années 60-70, de l'émigration vers la France. Les ressources tirées de l'émigration deviennent le mode de régulation de l'économie locale, et les dynamiques sociales sont désormais polarisées par la captation de la rente migratoire. L'ampleur des transferts financiers ver sle village crée un nouvel enjeu, celui de leur contrôle. La constitution des communautés de ressortissants, basées dans les foyers d'émigrés en France, correspond à la mise en place, sous l'égide des notables, d'un contrôle social destiné à garantir la continuité des relations affectives et financières, entre les émigrés et leur famille au village. L'épargne des migrants est dès lors principalement destinée à couvrir les besoins de la reproduction économique et sociale des familles, permettant aux chefs de famille de limiter la fragmentation des unités familiales. Bien que les migrants réalisent une certaine accumulation individuelle, investie au village (bétail) ou en milieu urbain (immobilier), la règle de stérilisation du capital productif, garante du maintien des rapports sociaux, reste acceptée par l'ensemble des acteurs sociaux, migrants compris.

L'analyse de l'évolution des systèmes de production, dans différents contextes agro-écologiques, permet de comprendre comment revenus de l'émigration et ressources agricoles locales se combinent au sein des stratégies économiques familiales. Opportunité d'accumulation ou protection contre la désaccumulation, la rente migratoire s'affirme bien comme l'axe autour duquel se réorganisent les stratégies économiques, assignant à l'agriculture une nouvelle place. C'est également le cas au Fuuta Toro, bien que les investissements publics y aient développé des capacités de production locales grâce à l'irrigation. La relative marginalisation de l'activité agricole n'est cependant pas un effet mécanique du déficit de main-d'oeuvre dû à l'émigration, comme les théories de la dépendance tendaient le penser : il s'agit d'une adaptation active des stratégies économiques paysannes, en fonction du contexte agro-climatique, de l'environnement économique, de l'insertion dans les réseaux d'émigration, et enfin de l'accès aux moyens de production. A côté de la logique rentière de certaines familles bénéficiant de ressources migratoires importantes, on peut voir apparaitre une logique de maximisation des revenus, fondées sur le réinvestissement d'une partie de la rente migratoire.

Parallèlement aux transferts familiaux, les émigrés ont, depuis les années 75, collectivement organisé des transferts collectifs, en faveur de l'équipement des villages. Initialement gérés par les "anciens", ces investissements ont été systématisés sous l'égide de nouveaux leaders issus des trajectoires de l'émigration en France, qui ont introduit le développementisme en migration et au village, et ont pris la tête des associations villageoises de ressortissants. Les projets de développement financés par les migrants visent à l'équipement du village et à gérer la dépendance économique, et s'inscrivent donc dans la continuité de l'extraversion économique de la région. Tant en migration qu'au village, les associations apparaissent comme l'arène où se gère la compétition politique (prise de pouvoir par les migrants en tant que groupe social sur le devenir du village, légitimité à gérer le développement et à intervenir dans les affaires publiques) et un nouveau mode d'action collective, visant l'intégration du village dans l'espace socio-politique national (gestion des rapports avec l'Etat) et international (ONG et bailleurs de fond). Les confrontations/négociations au sein des associations villageoises et des associations d'émigrés permettent de comprendre comment le changement social est géré sur le mode de la "transition ménagée", permettant à de nouvelles équipes, principalement issues des lignages dominants, mais bénéficiant d'une double légitimité, de s'imposer.

Dans ces deux registres, l'analyse en termes de stratégies d'acteurs et de sociogenèse permet une lecture non mécaniste des processus de changement social dans les sociétés dépendantes.

English summary :

International migrations, farming system adaptations and dynamics of local associations in Soninke and Haalpulaar countries (1975-1990); essay in anthropology of social change and development

This work gives an actor-oriented interpretation of current dynamics of social change in Sahel, in a context of international migrations (soninke and haalpulaar countries). Because of the ruin of precolonial social formations, these societies have reoriented their économies on migration, and, in the 60s-70s, migration to France. Migration incomes became the regulation of domestic economy. Social dynamics are now focalized on them. Because of their amount, the control of monetary transfers has become at stake. It has been achieved by notables, through the village communities of migrants.

At the village level, incomes from migration are now the key-point of economic strategies, to accumulate capital as well as to escape from desaccumulation. This gives agriculture a new position in domestic economy, and thus even in Fuuta Toro, where state investments for irrigation created local production capacities. But this is a pragmatic answer to the extraversion of the local economy, and not a mechanical result of it. Implementing collective equipements in the village and dealing with familial economic dependency, the development projects financed by migrants are also collective answers to it. In migration as well as in villages, local associations reveal themselves to be new ways of collective action, dealing with public affairs. They are simultaneously the arena of politic competition, with "development" stake.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS **1**

INTRODUCTION **8**

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE; INNOVATIONS, STRATEGIES D'ACTEURS ET CHANGEMENT SOCIAL DANS DES SOCIETES SAHELIENNES ENGAGEES DANS LES MIGRATIONS INTERNATIONALES **14**

I. LA ZONE D'EMIGRATION LOINTAINE : UNE UNITE D'ANALYSE PERTINENTE ? 15
Au village et en migration : un double espace de reproduction économique et sociale *16*
Milieux, sociétés, histoires : des facteurs de diversité *17*
Une démarche comparative *20*

II. INNOVATIONS, DEVELOPPEMENT ET CHANGEMENT SOCIAL DANS LES SOCIETES DEPENDANTES D'AFRIQUE SAHELIENNE 21

III. ACTEURS ET STRATEGIES : UN POINT DE VUE PRAGMATIQUE 24

IV. LE RECUEIL DE L'INFORMATION : A PARTIR D'UNE PRATIQUE SOCIALE 33
Observation participante en réunions autour des projets de développement *36*
Evaluation de projets et enquêtes socio-économiques *37*
Entretiens formels et informels *40*
Interlocuteurs privilégiés *41*
Observation directe *429*
Synthèse et critique *42*

SECONDE PARTIE : DU CONTROLE DES ROUTES COMMERCIALES AU 'VOYAGE FORCE' ; LA RUPTURE COLONIALE ET LA MISE EN PLACE DU SYSTEME MIGRATOIRE **46**

CHAPITRE I : SONINKE ET HAALPULAAR DANS L'ECONOMIE-MONDE PRE-COLONIALE **49**

I. COMMERÇANTS, GUERRIERS ET CAPTIFS DANS LA SOCIETE SONINKE 50

1. Les hommes libres (hoore) 50
Les royaux, maîtres du pouvoir politique *51*
Les maîtres de la terre (nyiinyagummu) *52*
La suite militaire (mangu) *53*
Les marabouts (moodinu) *54*
Clans et lignages *55*
Rapports aîné/cadets et dynamique des unités lignagères *57*

2. Clients nyaxamala 59

3. Esclaves, kome et sarida 60
Les esclaves de peine (kome faningillano) *61*
Les captifs de case (Sarida) *61*
Les grands captifs (Komexooro) *63*

4. Classes d'âge et alliances au sein du système lignager soninke 64

II. POUVOIR MARABOUTIQUE, CONTROLE FONCIER ET GESTION DU TERRITOIRE AGRO-HALIO-PASTORAL DANS LA SOCIETE HAALPULAAR 65

1. Les Rimbe (hommes libres) 68
Les TooroBBe (marabouts) *686*
Les seBBe (guerriers) *68*
Les jaawamBe (sg.jaawanDo) *69*
Les subalBe, pêcheurs *69*

2. Les dépendants, nieeniBe (artisans) et maccuBe (captifs) 70
Les artisans *70*
MaccuBe (esclaves) *70*

3. Organisation spatiale et politique des territoires agro-halio-pastoraux 71

4. Une structure politique complexe 74

Conclusion : identités sociales, identité ethnique 75

III. SONINKE ET HAALPULAAR DANS L'HISTOIRE ECONOMIQUE REGIONALE (XIV°- XIX°S) 78

1. Or, sel et esclaves dans l'economie-monde africano-mediterranéenne (VIII°-XV°s) 78

2. La reconversion des routes commerciales et la traite européenne (XVII-XVIII°s) 81

CHAPITRE II : LES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES DE LA FIN DU XIX°S ET LA RUINE DES ECONOMIES PRE-COLONIALES 84

I. JIHAD D'EL HAJ UMAR ET CONQUETE COLONIALE, DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX°S 84

II. UN SIECLE DE COLONISATION : MARGINALISATION ECONOMIQUE DE LA REGION DU FLEUVE SENEGAL ET RUINE DES FORMATIONS SOCIALES MILITARO-COMMERÇANTES 87

1. Fin de la traite et pacification : un court repli des soninké sur l'aristocratie terrienne 88

2. Développement du bassin arachidier et construction du chemin de fer Dakar-Niamey : la marginalisation économique de la région du fleuve 90

3. Emancipation des captifs et fin de l'esclavage domestique 91
De l'interdiction de la traite à l'émancipation des captifs *92*
D'une dépendance à l'autre : une émancipation relative *92*

4. Territorialisation, administration et manipulations de la chefferie 94

5. De nouvelles donnes pour les sociétés soninké et haalpulaar 96
Baisse des surplus et effritement des réseaux de dépendants au sein des unités de production des lignages libres *97*
L'éclatement des structures lignagères *98*

Multiplication de petites unités de production à la reproduction économique fragile ... *100*
Des sociétés paysannes malgré elles ... *101*
La course à l'argent ... *102*

Conclusion ... 103

CHAPITRE III : UNE RESTRUCTURATION ECONOMIQUE ET SOCIALE AUTOUR DE L'EMIGRATION ... 105

I. LA GENESE DES MIGRATIONS (1900-1960) : UNE REPONSE A LA RUPTURE COLONIALE ... 106

1. Les origines des migrations soninke : quête du numéraire et fuite de la contrainte coloniale ... 106

2. Navétanat dans le bassin arachidier (1900-1960) : les migrations temporaires de travail des Soninké ... 107

3. Les migrations urbaines des Haalpulaar à Dakar ... 110

II. LES MIGRATIONS LOINTAINES ET LA MISE EN PLACE DES RESEAUX EN FRANCE ... 114

1. Les débuts d'une diaspora ... 114

2. Les deux vagues d'émigration soninké vers la France (1955-65 et 1970-75) ... 115
Le tournant des années 60 : une opportunité ... *116*
La sécheresse au Sahel et l'émigration des années 70 ... *118*

3. Haalpulaar et peuls en migration lointaine ... 118

4. La rupture de 1974 et l'installation dans la durée ... 119

Conclusion : spécificité de l'émigration vers la France; ... 120

III. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES RESEAUX IMMIGRES EN FRANCE : VILLAGES-BIS ET APPRENTISSAGES ... 122

1. Communauté villageoise et communauté de foyer ... 122
De l'aventure individuelle au voyage programmé ... *122*
Le foyer : exclusion et sociabilité ... *124*
La constitution des communautés villageoises ... *126*

2. Les villages-bis : reconstitution des rapports d'inégalité et de domination en situation d'interconnaissance ... 129
Les rapports aînés/cadets en migration ... *129*
Rapports statutaires, caisses villageoises et reconstitution du pouvoir des lignages dominants ... *130*
L'oeil du village en migration ... *132*

3. Expériences et apprentissages en migration ... 133
Les conflits "jeunes"-"vieux" : une remise en cause des inégalités d'origine ... *134*
Les contacts avec la société de résidence : une grande différenciation au sein des immigrés ... *135*
L'apprentissage de l'action collective organisée : syndicalisme, associations de défense des immigrés et luttes de foyer ... *138*

Conclusions 140
Apprentissages individuels et dynamiques collectives *140*
Un processus de construction identitaire *141*
Dynamique sociale et lutte pour le leadership *142*

TROISIEME PARTIE : CAPTATION DE LA RENTE MIGRATOIRE ET DYNAMIQUES AGRAIRES : LA MIGRATION COMME SYSTEME ECONOMIQUE **145**

CHAPITRE I : ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE ET ANALYSE DE SYSTEME AGRAIRE **148**

I. SYSTEMES AGRAIRES ET SYSTEMES DE PRODUCTION. DEFINITIONS ET PROBLEMES THEORIQUES 149

II. RAPPORTS SOCIAUX, UNITES ECONOMIQUES ET LOGIQUES D'ACTEURS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AFRIQUE SOUDANO-SAHELIENNE 153

1. Résidence, production, consommation, accumulation : des unités économiques différenciées 155

2. Aînés, cadets, femmes : des logiques économiques spécifiques 157

3. Unités économiques et structures d'objectifs, éléments d'analyse et de critique 159

CHAPITRE II : DYNAMIQUES AGRAIRES DANS LA ZONE D'EMIGRATION : TROIS ETUDES DE CAS EN ZONE HORS-FLEUVE **162**

I. AU GIDIMAXA MAURITANIEN, CONCENTRATION SUR LES BAS-FONDS ET REGRESSION DU GRAND CHAMP 162

1. Une contraction du terroir autour des bas-fonds 164

2. Foncier, rente migratoire et dynamique des structures familiales 165

II. AU BUUNDU, CAPITALISATION EN BETAIL ET DEVELOPPEMENT DE LA TRANSHUMANCE 168

1. Capitalisation en bétail et extension des champs permanents 169

2. Migration, pratiques d'élevage et différenciation sociale 172

III. LA SOUDURE DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA 175

1. Déstockage céréalier et capitalisation en bétail dans les années 40-65 175

2. Le double blocage des liquidités monétaires et des disponibilités céréalières 176

3. Soudure et différenciation économique : les revenus de l'émigration pour échapper à la désaccumulation 177

CHAPITRE III : MIGRATION, IRRIGATION ET INTERVENTION DE L'ETAT AU FUUTA TORO 181

I. UN SYSTEME AGRO-HALIO-PASTORAL EN CRISE 183

Crue et décrue : deux saisons de culture aux risques indépendants 184
Un système agraire désorganisé par la sécheresse 186

II. L'ERE DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS : UNE "REVOLUTION CULTURALE", UNE PETITE REVOLUTION SOCIALE 187

1. Le modèle des périmètres irrigués villageois 187

2. Logiques paysannes d'appropriation de l'irrigation (1975-1985) 189
L'irrigation, un nouveau système de culture intégré à la logique des systèmes de production 189
Les paysans et la SAED : risques, conflits et subventions implicites 190
Innovation technique, innovations sociales et capital culturel 193
Une irrigation intégrée au système de reproduction économique 193
Les conditions de l'appropriation : cadre social cohérent, autonomie des groupements et subventions 193
Un intérêt paysan objectif, des innovations organisationnelles inspirées des règles haalpulaar d'action collective 194
L'égalitarisation relative de l'accès au foncier sur les PIV : une petite révolution sociale 195

3. Irrigation et migration : complémentarités et concurrences au sein des stratégies économiques familiales 197
La migration pour financer l'irrigation, l'irrigation pour économiser l'argent de l'émigration 197
Migration et investissement dans l'irrigation à Ndouloumadji Dembe 200
Un modèle dynamique pour analyser les stratégies économiques paysannes au Fuuta Toro 202
Migration, stratégies économiques et stratégies foncières sur les périmètres villageois : cumul de parcelles et faire-valoir indirect 204

4. Désengagement de l'Etat et crise des PIV : des réponses différenciées 206

III. LA LOI SUR LE DOMAINE NATIONAL ET LES AMENAGEMENTS PRIVES : DE NOUVELLES INEGALITES FONCIERES FONDEES SUR L'ACCES AU CAPITAL 210
Les périmètres irrigués privés : contrôle par l'aristocratie foncière de l'accès aux surfaces aménagées et rente foncière 211
De nouveaux réseaux de dépendance, liés à la capacité à mobiliser des financements pour aménager ? 212

CONCLUSION 214

CHAPITRE IV : LA MIGRATION COMME SYSTEME ECONOMIQUE 217

I. DEFICIT DE MAIN-D'OEUVRE, COUT D'OPPORTUNITE DU TRAVAIL AGRICOLE ET SUREXPLOITATION DES DEPENDANTS 218

II. LA MIGRATION COMME MODE DE REGULATION ECONOMIQUE 222

III. UNE NOUVELLE DIFFERENCIATION SOCIO-ECONOMIQUE, FONDEE SUR L'ACCES A LA RENTE MIGRATOIRE 224

CONCLUSION 228

CHAPITRE V : MIGRATION, ACCUMULATION ET STRATEGIES DES ACTEURS 230

I. LA REDISTRIBUTION DE LA RENTE MIGRATOIRE AU VILLAGE : CONSOMMATION ET IMMOBILIER 232

II. CHEFS DE FAMILLE ET CADETS MIGRANTS FACE A L'EMIGRATION 234

1. Accumulation et ostentation des cadets émigrés : une anticipation sociale 235

2. Pour l'aîné, garder le contrôle de la reproduction du groupe familial 238

3. Un consensus entre aînés et émigrés pour conserver les structures familiales 239

4. Fragilité du consensus et germes de rupture 241

QUATRIEME PARTIE : STRUCTURATION ASSOCIATIVE ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT (1980-1990) 245

A. AGIR POUR LE VILLAGE : LES MODES D'ACTION DEVELOPPEMENTISTE DES EMIGRES 251

L'HISTOIRE DES PROJETS ET DE L'ASSOCIATION DE TACHOTT-BERANE (MAURITANIE) : UN RECIT 252

CHAPITRE I : DES PROJETS, HISTOIRES ET ENJEUX 256

I. LES MAGASINS DE CONSOMMATION : GERER LA DEPENDANCE ECONOMIQUE ET CONTROLER L'USAGE DE L'EPARGNE 256

II. LE DISPENSAIRE DE SADEL (FUUTA TORO, SENEGAL) : UNE GUERILLA ADMINISTRATIVE, LE PROBLEME DE LA PARTICIPATION 259

III. INVESTIR DANS L'IRRIGATION A SANGALOU ET GOUTHIOUBE (GAJAAGA MALIEN) : UNE ALTERNATIVE ECONOMIQUE ? 263

Les antécédents : la fédération de Bakel 263

Un apprentissage 264

Des règles d'action collective à inventer 267

IV. REINSERTION ET COOPERATIVE DE PRODUCTION A FEGUI (GAJAAGA MALIEN) 270

Quatre expériences 270

A Fégui, la genèse d'un projet 272

Le conflit jeunes-vieux 273

Les choix d'organisation : des éléments déterminants 275

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT VU PAR LES EMIGRES; FINALITES ET MANIERES DE FAIRE 278

I. DES MOSQUEES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT : LES EMIGRES COMME FORCE SOCIALE AU VILLAGE 278

II. INFRASTRUCTURES ET SERVICES : UNE LOGIQUE DE "DEVELOPPEMENT LOCAL 281
Mettre en place des infrastructures 281
Une logique communautaire 283
Peu d'activités productives 284
Gérer et aménager la dépendance économique 285

III. EMIGRES ET VILLAGEOIS, UNE DIVISION DU TRAVAIL DE DEVELOPPEMENT 286

IV. LES RELATIONS AUX ETATS ET AUX ONG 288

V. DECIDER D'UNE ACTION : LA RECHERCHE DU CONSENSUS 289

CONCLUSION : LES EMIGRES COMME DEVELOPPEURS, OU LES AMBIGUITES DE "L'ENDOGENEITE" 292

B. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES EN MIGRATION ET AU VILLAGE 296

CHAPITRE I : ANTHROPOLOGIE MICRO-POLITIQUE DES ORGANISATIONS ET CHANGEMENT SOCIAL 297

CHAPITRE II : LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS DANS LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE 302

I. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DE L'IMMIGRATION AFRICAINE 302

II. SOCIOGENESE DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS 305

1. Associations de ressortissants, associations de développement : le développement comme mode de rapport au village 306

2. Des caisses aux associations 307
Superposition ou substitution ? 307
Conflits autour des caisses et prise de pouvoir par des jeunes notables 308
Caisses et associations : des rapports variés 309
Les enjeux de l'institutionnalisation 311

3. Leadership et participation au sein des Associations villageoises de ressortissants 314
Adhésion de fait et participation 314
Les bureaux des AVR : cooptation et légitimité 316
Des bureaux cooptés 316
Compétences et éligibilité 317
Un exemple, le bureau de l'A.S.S.S.S 319
Une double légitimité 321
Les équipes dirigeantes, un schéma idéal-typique 324
Les responsables associatifs, quelques itinéraires et trajectoires 324
Des trajectoires 325
Analyse : une différenciation en fonction du capital social au sein de la société de résidence 338

CONCLUSIONS 330
Des instances politiques 330
Aussi un outil d'insertion 330

CHAPITRE III : LES ASSOCIATIONS AU VILLAGE, RELAIS DES EMIGRES OU INSTANCES AUTONOMES ? **332**

I. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE LA ZONE D'EMIGRATION INTERNATIONALE AU COEUR D'UNE DOUBLE DYNAMIQUE 332

II. L'EFFERVESCENCE ASSOCIATIVE EN AFRIQUE SAHELIENNE RURALE 334

1. Un panorama d'ensemble 334
Les coopératives étatiques, des instruments de l'Etat *334*
Les organisations non étatiques : une multitude d'expériences *337*
Des organisations régionales *340*

2. Quelques réflexions 342
Perspectives et interrogations *342*
Comment analyser les groupements ? *344*

III. LES ASSOCIATIONS DANS LA ZONE D'EMIGRATION 346

1. Associations villageoises, sections locales et diaspora 347

2. Structure et fonctionnement des associations et des groupements villageois 348
Structures et statuts *348*
La création : initiatives et procédures *349*
La composition des bureaux, quelques éléments *350*
Les relations avec les émigrés *351*
Les autres partenaires *352*
Eléments d'auto-analyse *352*

IV. DYNAMIQUES DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT : DEUX ETUDES DE CAS 354

1. L'Association Sadéloise Solidarité Sahel Sénégal (A.S.S.S.S.) 354

2. L'Association pour le Développement des Villages de Souena et des Environs (A.D.V.S.E) 357

V. ANALYSE : ASSOCIATIONS VILLAGEOISES ET STRUCTURE DU CHAMP POLITIQUE 359

1. Les associations villageoises de développement : de nouvelles instances politiques 359
Les Associations villageoises de développement, des instances politiques *359*
Un pouvoir communal en émergence *360*

2. Changements politiques et continuités symboliques 362
Les instances de décision, une continuité de forme *362*
Les associations, fusion des classes d'âge ? *363*
Un renouvellement limité du personnel politique *364*
Innovation sociale, réinterprétation et continuité symbolique *365*

3. La structure du champ politique au village 366
Pouvoir traditionnel, émigrés, responsables associatifs : un jeu à trois, des équilibres variés *366*
Notables associatifs et salariés des associations : de nouvelles catégories sociales *369*

4. Les A.V.D. de la zone d'émigration, quelles spécificités ? 372

CONCLUSION 375

CONCLUSION : IDEOLOGIE DEVELOPPEMENTISTE ET DYNAMIQUES SOCIALES **377**
Légitimité et appel à l'unité dans l'arène politique du village *377*
Le rôle de l'idéologie développementiste *378*

CONCLUSIONS **382**
Les années 75-90 : épanouissement des stratégies migratoires, gestion de la dépendance économique et intégration socio-politique *383*
Normes, stratégies d'acteur et innovations *385*
Vers la fin d'une époque ? *390*

Liste des sigles

Liste des figures hors-texte

Liste des tableaux

Bibliographie

AVANT-PROPOS

Tant à l'échelle de la collectivité villageoise qu'à celle des rapports entre Etat et société, les projets de développement sont un des lieux de confrontation des logiques sociales, un des lieux d'émergence de pouvoirs et de valeurs nouvelles, un des lieux où se négocient, implicitement ou explicitement, le sens et le rythme du changement. De ce point de vue, les projets de développement peuvent être des lieux pertinents d'observation microsociologique du changement social. Quoique dans la filiation directe de BALANDIER, une telle perspective est longtemps restée latente, en partie à cause du rejet du "développement" dans l'anthropologie française des années 70.

Les années 80 ont vu un regain d'intérêt pour le développement, tant en France, en particulier à l'ORSTOM[1], que dans les pays anglo-saxons, parallèlement au déclin de l'anthropologie économique et au renouveau de l'anthropologie politique : les travaux de LONG (éd., 1989), BIERSCHENK (1988), BOIRAL et al (1985), OLIVIER DE SARDAN (1987, 1990b), RAYNAUT (1988; dir. : 1988), CHAUVEAU (1992 a et b), DAANE et MONGBO (1991), etc. témoignent de ce renouveau, qui se cristallise en particulier avec la naissance de l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD) (OLIVIER DE SARDAN, 1991).

Indépendamment de la dynamique du champ universitaire, une telle problématique renvoie aussi à des enjeux opérationnels en termes de "développement". En ce qui me concerne, elle est trop directement liée à ma propre expérience professionnelle dans la région du fleuve Sénégal pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister un peu. Ma venue à l'anthropologie est assez récente (1987-88) et découle en grande partie de cette expérience. Agronome de formation, je me suis spécialisé en analyse de systèmes agraires. Telle qu'elle est enseignée à l'INA-PG[2], "l'analyse dynamique de système agraire" étudie l'agriculture en tant que pratique sociale, dans une perspective dynamique et historique. Elle articule l'étude des systèmes de production, en tant qu'interface milieu/technique/société, avec l'analyse des rapports sociaux de production en agriculture et de la reproduction économique des exploitations agricoles. Dans ce sens, elle intègre certains résultats de l'anthropologie économique et considère les

---

1 Cf. aussi les ouvrages collectifs de l'ORSTOM : COUTY, PONTIE et ROBINEAU éds., 1981 GESCHIERE et SCHLEMMER éd., 1987; et le numéro spécial de SOCIOLOGIA RURALIS, 1988.

2 Institut national agronomique Paris-Grignon.

systèmes techniques de production, non plus comme des fins en soi, mais comme des construits sociaux, articulations spécifiques entre des objectifs économiques qu'il faut élucider, des contraintes dans l'accès aux moyens de production et un écosystème cultivé. Cette perspective dynamique centrée sur les rapports sociaux de production se rapproche nettement des préoccupations anthropologiques.

C'est donc en tant qu'agro-économiste spécialisé en analyse de système agraire que j'ai travaillé pendant quatre ans au sein du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (G.R.D.R.). Créée en 1969, cette O.N.G. s'est donnée pour vocation l'appui technique aux initiatives des migrants de la région du fleuve Sénégal pour le développement de leur région d'origine et leur propose formation et appui technique à la conception, la préparation et la mise en place de micro-projets de développement rural.

Intervenant en appui technique à des demandes sociales, à l'interface du technique et de son appropriation sociale, le GRDR est particulièrement bien placé pour vivre les contradictions entre "rationalité technique" et "rationalités sociales" qui sont au coeur de la question du "développement" et cerner les enjeux sociaux qui traversent son intervention. D'autant plus qu'il participe à la réflexion des groupes de migrants, à la définition progressive, souvent longue et parfois conflictuelle[3], des contenus de projets, qu'il travaille dans la durée avec les associations d'émigrés et les villages.

Dans la plupart des cas, le contenu des projets de développement (qu'ils émanent d'ONG ou de structures d'intervention étatiques) sont définis *a priori*, ou à la suite d'une étude de faisabilité qui, tout en recensant les "besoins des populations"[4], laisse peu de place aux acteurs locaux dans la définition des thèmes et leur mise en oeuvre pratique. Les "bénéficiaires" ne peuvent dès lors que réagir *a posteriori* au projet, mettre en oeuvre les stratégies aujourd'hui bien connues d'adoption sélective, détournement, réinterprétation, etc. Les logiques sociales qui président au comportement des acteurs et expliquent leurs réactions ne sont accessibles à l'intervenant qu'*a posteriori*. A l'inverse, une démarche de dialogue avec les acteurs sociaux au cours des processus de définition du projet donne aux différents groupes sociaux qui constituent les "bénéficiaires" la possibilité de tenter d'orienter un projet non encore figé vers leurs propres intérêts (individuels, de groupe, ou collectifs). Les réunions, débats, arguments apportés par les uns et les autres donnent accès - en partie - aux enjeux du projet, aux lignes de clivage entre les différents groupes, aux logiques qui structurent leur position. L'intervenant a ainsi accès à ces logiques *ex-ante* et *en action*.

---

3 Cf. partie IV.A.

Le dialogue continu avec des groupes d'acteurs sociaux (en France auprès des migrants et au village au cours de missions d'étude, d'appui ou d'évaluation), dans une problématique d'intervention, amène l'ingénieur à comprendre que les enjeux autour desquels se positionnent les acteurs sont souvent politiques et économiques autant sinon plus que techniques. Si les hypothèses de rentabilité d'un périmètre irrigué restent abstraites pour les responsables associatifs, ils sont immédiatement sensibles à la question foncière et aux enjeux liés aux règles d'attribution des parcelles. Evidente sans doute pour les sciences sociales, cette multiplicité des enjeux ne l'est pas tant que cela pour les praticiens du développement, chez qui (dé)formation technique et idéal développementiste se conjuguent pour oblitérer les rapports de pouvoir. La démarche pragmatique du GRDR, son positionnement en appui à des processus gérés par les populations (émigrés et villageois) donne ainsi accès à des "observations participantes" d'une très grande richesse, si l'on sait prendre le recul nécessaire et sortir de la stricte rationalité "technique"[5]. Mais si l'on y comprend vite "qu'il se passe des tas de choses" en dehors des questions techniques et économiques, cela ne donne pas pour autant les moyens de les comprendre. A lire quelques travaux anthropologiques et sociologiques, on sent que la "sociologie spontanée", si prisée des intervenants en développement, n'apporte guère de réponse satisfaisante...

Des outils théoriques et méthodologiques sont nécessaires pour savoir observer et comprendre ces enjeux. C'est dans ce but que j'ai fait un D.E.A. d'anthropologie sociale et politique à PARIS VIII, sous la direction de Catherine QUIMINAL, qui travaille en particulier sur les migrations soninké et est à l'origine d'un renouvellement des analyses sur les migrations africaines (QUIMINAL, 1991). L'ouverture à l'anthropologie sociale élargissait ainsi la batterie d'outils à ma disposition, renforçant mon souci d'une compréhension interdisciplinaire, qui sache articuler les dimensions techniques et sociales de l'innovation. L'interdisciplinarité est d'ailleurs requise par une finalité opérationnelle[6].

Se décentrer de l'approche technique pour resituer l'intervention dans une perspective de dynamiques sociales, et affronter la complexité des relations milieu/technique/société (RAYNAUT, 1990) : c'est cette double exigence, directement issue des préoccupations opérationnelles et de l'histoire du GRDR, qui m'a conduit à concevoir et animer au GRDR, en 1988 et 1989, grâce au financement de la Fondation

---

4 Cf. NDIONE, 1987; pour une critique de la notion de "besoins".

5 Sans pour autant perdre sa compétence technique, qui est à la base de la légitimité de son intervention.

6 Cf. le séminaire animé par C.RAYNAUT à l'EHESS en 1990 "Anthropologie sociale et interdisciplinarité", et les travaux de M.JOLLIVET (laboratoire de Sociologie rurale, Paris X).

pour le Progrès de l'Homme, un travail de *"Capitalisation d'expérience"*. Ce programme de deux ans visait, à travers un processus de réflexion collective au sein de l'équipe, à recueillir, approfondir et formaliser la connaissance disponible au GRDR sur les dynamiques dans sa zone d'intervention (LAVIGNE DELVILLE, 1990 b). Croisant validation d'analyses empiriques, études d'approfondissement et utilisation de travaux de recherche, la "Capitalisation" a permis de conforter l'expérience empirique du GRDR, et d'approfondir les analyses dans un certain nombre de domaines, en particulier les stratégies économiques par rapport à l'irrigation (GAECKLER et DENAIX, 1989; GARNIER, 1989)[7] et les liens entre structuration associative et projets (SEMIN, 1989; GRDR, 1992). On les retrouvera en partie dans ce travail, retravaillées et reformulées en fonction d'une problématique anthropologique.

C'est au cours de ce travail de "capitalisation" que s'est imposée une triple conviction : d'une part qu'il se dessinait à travers ces études une vision d'ensemble des dynamiques à l'oeuvre dans la zone d'émigration internationale, relativement originale (tout en s'appuyant largement sur la littérature existante, et sur les travaux en cours de QUIMINAL en ce qui concerne l'émigration), à laquelle il manquait pourtant le cadre d'interprétation; d'autre part, que c'était bien une perspective anthropologique qui pouvait permettre de construire ce cadre; qu'un tel schéma d'interprétation anthropologique des dynamiques de la région d'émigration était un outil qui manquait au GRDR (et plus globalement aux intervenants) pour situer son action, mieux comprendre dans quelle problématique il intervenait et pouvoir mesurer les enjeux de son intervention, et enfin que la problématique du double espace, mise en avant par QUIMINAL, devait être poussée plus loin. C'est ainsi que s'est dessinée ma problématique de thèse.

Afin de pouvoir m'y consacrer, j'ai quitté le GRDR fin 1989, tout en restant proche de ses préoccupations et en continuant à participer à ses réflexions. Une aide du fonds Louis DUMONT d'aide à la recherche en anthropologie sociale m'a permis de compléter le recueil de données, tant sur le terrain (Sénégal, février 1991), qu'auprès des responsables associatifs immigrés (mai 1991, janvier 1992). Bénéficiant, à partir de fin 1990, d'une bourse CNRS cofinancée par le GRDR, j'ai été rattaché au Groupe de recherches anthropologiques de la Vieille Charité, où j'ai découvert - avec étonnement

---

[7] L'ensemble des études sur l'irrigation que j'ai menées ou coordonnées au GRDR entre 1986 et 1989, au Sénégal et au Mali, a été synthétisé dans mon ouvrage *La rizière et la valise, irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, SYROS/Alternatives, 1991, 231 p. Il décrit les pratiques paysannes en irrigation, en propose une interprétation, selon l'articulation entre migration et irrigation au sein des stratégies économiques familiales, et décrit trois types de projets émigrés de développement de l'irrigation. On en retrouvera certains aspects dans le présent travail, en particulier l'analyse des stratégies économiques au Fuuta Toro (partie II, chapitre IIII), le projet de Sangalou et de Fégui (partie IVA, chapitre I).

au départ, je dois l'avouer - la forte convergence entre mes préoccupations issues de l'opérationnel et les problématiques nouvelles de l'anthropologie du changement social et où j'ai pu approfondir ma culture théorique, anthropologique et sociologique. Les analyses économiques s'en sont trouvées confortées et approfondies, celles sur les dynamiques associatives et le "développement" largement remaniées. Deux années à plonger dans la littérature et le raisonnement des sciences sociales n'ont pas été de trop pour me construire une culture sociologique et anthropologique, achever de me distancier du paradigme développementiste, et tenter de construire une interprétation cohérente des dynamiques associatives. Mon implication dans le colloque des secondes journées de l'APAD (Montpellier, octobre 1992) sur les organisations paysannes (JACOB et LAVIGNE DELVILLE dir., 1994) a conforté mon analyse sur ce thème, tout en arrivant trop tard, par rapport à la rédaction, pour que je puisse totalement en intégrer les apports.

Pour des raisons d'opportunité professionnelle, j'ai en effet repris, en octobre 1992, alors que le premier jet de la rédaction était achevé, un poste de chargé d'études au sein d'un organisme de coopération internationale. Le travail éditorial sur les actes du colloque APAD s'y étant surajouté, l'achèvement de la réécriture de cette thèse a été beaucoup plus long que prévu, et intervient avec près d'un an et demi de retard.

Tous ces éléments expliquent en partie les contenus et la physionomie de ce travail. Il découle d'une histoire qui n'a, au départ, guère de liens avec une trajectoire universitaire. Alors que l'anthropologie privilégie en général le travail de longue durée sur un terrain circonscrit, cette thèse tente de proposer une interprétation d'ensemble, sur un espace non homogène, à partir de thèmes et de terrains variés, de ma propre pratique, d'études réalisées au GRDR par moi ou sous ma direction dans le cadre de la "capitalisation". La validation des hypothèses repose plus sur la comparaison de cas variés, pas toujours totalement homogènes, que sur une démonstration conduite à partir d'un cas analysé en détail. Recueilli pour l'essentiel au cours du travail opérationnel[8], le matériau empirique l'a été avec le souci de distanciation, et non une logique de terrain anthropologique. Il en découle un manque de références empiriques utilisables directement (prise de notes, recueil de discours, etc.), ce qui a pu me pousser à abuser de références ou de citations, cherchant à appuyer ce que j'affirmais pour l'avoir observé sans pouvoir le démontrer moi-même. De plus, si j'avais lu pour mon travail au GRDR les principaux ouvrages sur la région, sur les Soninké et les Haalpulaar, et avait quelques notions de sciences sociales, l'essentiel de ma culture théorique, anthropologique et sociologique, a été acquise *a posteriori*, rendant

---

[8] Sauf pour les dernières études, citées ci-dessus. Dans le cadre du GRDR, outre le travail quasi quotidien avec les migrants, j'ai effectué sept missions de terrain, durant un à deux mois chacune (Sangalou, avril 86; Sénégal oriental, mars 86 et mars 87; Fégui, février 1988; Sadel, juin-juillet 1987; janvier 1988; région de Matam juin-juillet 1989).

nécessaire de relire, réinterpréter des données empiriques qui n'avaient pas été recueillies avec ce regard. Ce qui explique des manques, dans les données empiriques, à certains moments de la démonstration (en particulier sur les années 30-60, au village). Si les grands axes de ce travail ont été définis dès le début, ma problématique a été largement remaniée en cours de route, en particulier en ce qui concerne les dynamiques associatives.

Bref, alors qu'une thèse d'anthropologie se base en général sur un long terrain localisé, ce travail tente de construire une lecture anthropologique, reposant *a posteriori* sur du travail de terrain réalisé dans une optique de développement et dans des lieux différents, des dynamiques sociales récentes dans la région d'émigration lointaine, afin de donner sens aux différents cas étudiés ou rencontrés au cours de ma pratique professionnelle. Alors qu'un doctorat achève en général une formation déjà longue et solide, ce travail a constitué pour moi une formation aux modèles d'interprétation anthropologique, et donc une distanciation par rapport aux modèles développementistes qui constituent la culture des "développeurs".

Les rapports entre sciences sociales et "développeurs" sont rarement idylliques. Le travail de "Capitalisation" avait montré au GRDR l'utilité qu'il pouvait tirer d'un approfondissement de ses analyses, ce qui l'a amené à cofinancer ma thèse. Espérons que ce travail lui sera utile, lui donnant des outils pour réfléchir l'intervention et son rôle *"as an intervention in dynamic systems"* (ELWERT et BIERSCHENK, 1988), pour continuer son évolution vers une démarche d'accompagnement de dynamiques sociales.

Je tiens ici à remercier tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont contribué à ce travail :

en premier lieu, les responsables, associatifs émigrés et villageois, avec qui j'ai travaillé, et en particulier H.DIARRA, H.KEBE, Y.N'DONGO, C.THIAM, S.THIAM, I.THIOYE, I.TRAORE, B.SAKHO, D.SOUMARE, I.SOUMARE, S.SYLLA;

l'équipe du GRDR, ancienne et actuelle, et en particulier J.L.COUTURE, Ph.DESHAYES, G.JAY et N.FRELOT qui m'ont tant appris sur la région, F.AUBERT avec qui a été conçue la "Capitalisation" et D.NEU qui, en acceptant de cofinancer cette thèse, a permis d'achever une réflexion entamée collectivement;

C.QUIMINAL, dont les travaux et l'enseignement m'ont initié à l'anthropologie sociale, et J.P. OLIVIER DE SARDAN, mon directeur de thèse, pour l'attention portée à mes recherches;

la Fondation pour le Progrès de l'Homme et le Fonds Louis DUMONT d'aide à la recherche en anthropologie sociale, qui ont financé une partie du travail de recherche;

L.BA, Y.CISSE, Ch.DAUM, C.GARNIER, L.NDIAYE, B. et C.THIERRY, Y.REYNAUD, S.YATERA, Ch.d'YVOIRE, et bien d'autres pour les nombreuses discussions, formelles ou informelles;

V.DORNER et J.LE BISSONNAIS, enfin, qui ont, à des étapes différentes, attentivement relu mon manuscrit et m'ont aidé à prendre le recul nécessaire pour achever la réécriture finale.

Fig. 1 Carte d'ensemble de la région d'émigration internationale (Lavigne Delville, 1991 : 14)

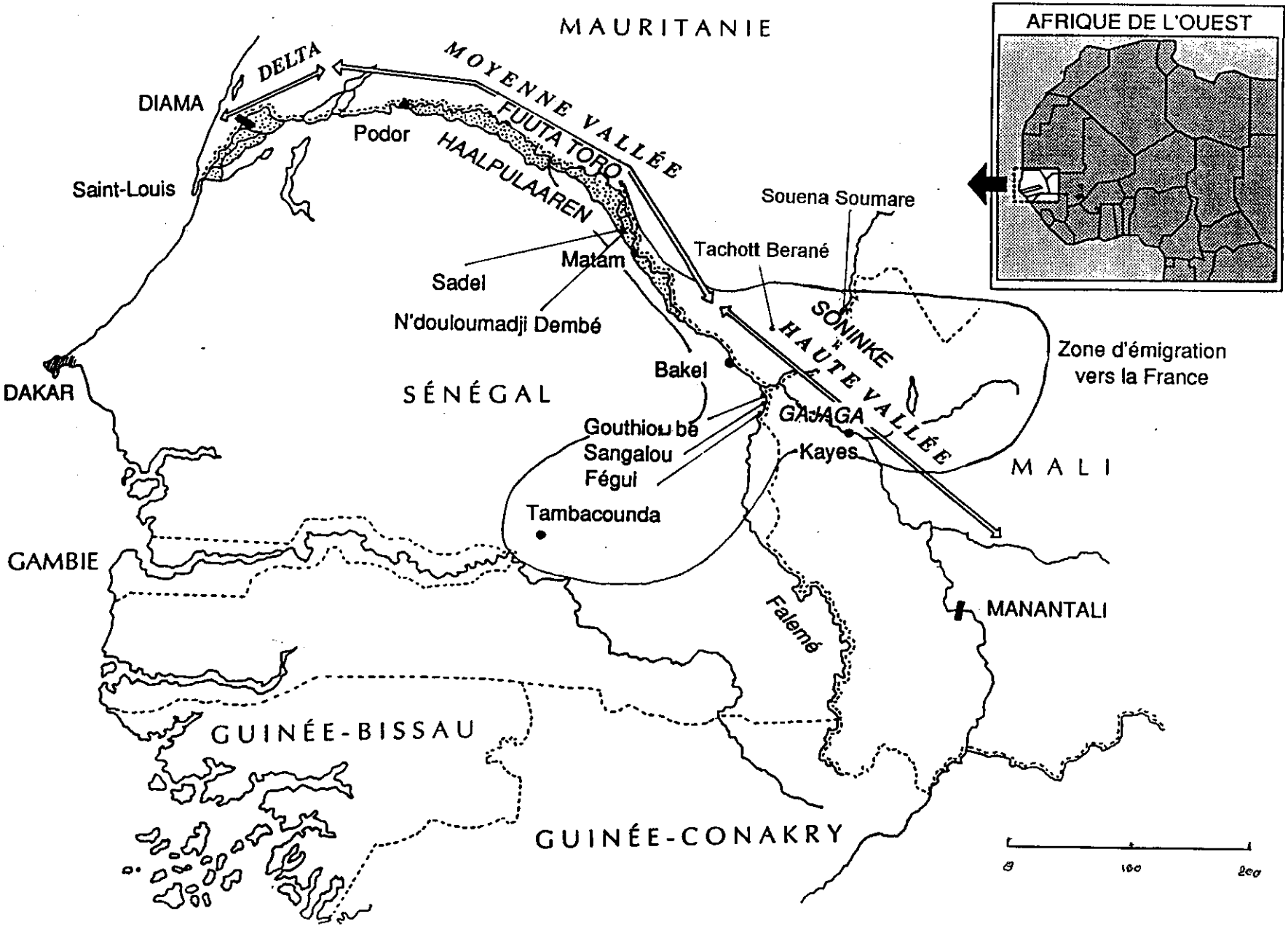

INTRODUCTION

A cheval sur la Mauritanie, le Mali et le Sénégal, les sociétés soninké et haalpulaar[9] sont engagées depuis plusieurs décennies dans de vastes réseaux de migrations internationales, qui s'étendent aujourd'hui en Afrique (pays limitrophes, mais aussi Sierra Léone, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Lybie, etc.), en Europe (France, Italie, Espagne), avec des ramifications jusqu'aux Etats-Unis, et en Extrême-Orient pour les Soninké.

Dans quasiment toute l'Afrique de l'Ouest, la mobilité de la main-d'oeuvre est devenue une composante structurelle des sociétés rurales : exode saisonnier des jeunes, implantation en ville et élargissement des réseaux lignagers, migrations dans les pays voisins, vers les zones de culture de rente (autrefois arachide au Sénégal, café/cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, etc.). Comme de nombreux travaux d'historiens et d'anthropologues l'ont montré, les migrations de travail sont une des conséquences de l'insertion des économies locales dans l'économie marchande : travail forcé, imposition en argent, création de besoins monétaires impossibles à satisfaire sur place se sont conjugués. La croissance des besoins de consommation et le désir d'autonomie économique des jeunes ont achevé de les rendre structurelles. Le schéma général est celui d'une migration temporaire de cadets, qui partent dans le double but d'accumuler pour leur compte personnel et de soutenir la famille en envoyant (ou rapportant) une part de leur épargne au chef de famille.

La recomposition du paysage économique à l'époque coloniale a différencié des zones de cultures de rente, qui accueillent des travailleurs temporaires ou permanents, et des bassins de main-d'oeuvre, qui les fournissent. L'ampleur des migrations est cependant très différente selon l'histoire et les modes d'insertion dans l'économie marchande : en particulier, les sociétés aristocratiques guerrières et/ou commerçantes se sont engagées très tôt dans la migration temporaire, dès le début du siècle, alors que l'exode saisonnier ne s'est généralisé dans les sociétés segmentaires que dans les années 40.

Contrôlant autrefois le commerce pré-colonial régional de l'or et des esclaves, les Soninké sont l'archétype du premier cas. Les migrations de travail vers le bassin

9 Aussi appelées respectivement sarakollé et toucouleur. Nous utilisons ici les terminologies par lesquelles les populations se désignent elles-mêmes.

arachidier du Sénégal ont débuté dès les années 20. Pour des raisons historiques que nous aurons à analyser, ils ont mis en place des réseaux en France dès les années 60. Migrant depuis longtemps à Dakar, les Haalpulaar de la moyenne vallée du fleuve Sénégal les ont rejoint dans les années 70, suite aux graves années de sécheresse au Sahel, parallèlement à une seconde vague d'arrivées de Soninké. Ces deux communautés représentent aujourd'hui encore - et malgré l'expansion récente des communautés zaïroise et comorienne - , plus de 70 % des immigrés africains noirs en France, soit environ 300.000 personnes (contre 10 à 20.000 au début des années 60).

Si la migration temporaire est un phénomène quasi général, les migrations lointaines correspondent à des trajectoires particulières. Les réseaux migratoires se sont développés à partir de "têtes de pont", qui ont facilité l'arrivée de parents ou d'amis, ce qui explique en partie les spécialisations ethniques. De ce fait, la zone d'émigration lointaine est géographiquement limitée et recouvre grossièrement les régions soninké (anciens royaumes du Gajaaga, Jomboxu, Gidimaxa, Jafunu, Kingi) et haalpulaar (Fuuta Toro), élargies à leurs extensions au Sénégal oriental (Buundu, Wuuli)[10] (cf. carte). Administrativement, elle correspond à la région de Kayes au Mali (cercles de Kayes et Yélimané), aux *wilaya* de Sélibaby et Kaédi en Mauritanie, aux départements de Matam, Bakel et Tambacounda au Sénégal.

30 à 40 % des hommes absents des villages, des rapatriements d'épargne qui représentent 20 à 50 % des budgets familiaux : dans l'ensemble de la zone, l'émigration est devenue dans la région une composante structurelle et incontournable de la vie locale. La multiplication des maisons en ciment, la généralisation de la consommation de riz, l'ostentation vestimentaire, les investissements immobiliers dans les capitales, mais aussi la fréquence et la jeunesse relative des ménages polygames, témoignent d'un niveau de vie élevé contrastant totalement avec une agriculture vivrière en crise et la faiblesse des revenus locaux[11].

Les Soninké et les Haalpulaar sont devenus des "paysans-migrants", selon l'expression de MINVIELLE (1985). Les lignages et les villages étendent leurs pseudopodes jusque dans les villes d'Afrique centrale et les foyers d'immigrés de la région parisienne, l'agriculture de subsistance coexiste avec une insertion profonde dans le secteur capitaliste industriel français. L'intense circulation monétaire ne semble pas - en

---

10 Il y a aussi une émigration casamançaise, d'origine manjak, vers la France (RIGOBERT, 1975). C'est une émigration plus individuelle, qui est le fait de gens originaires de Guinée Bissau, installés au Sénégal pour des raisons politiques. Quantitativement peu importante, concentrée dans les chantiers naval de la Seyne-sur-mer, cette migration a une trajectoire très spécifique et nous ne nous y intéresserons pas ici.

11 Sauf dans la moyenne vallée, du fait de l'intervention de l'Etat dans l'irrigation. Cf. partie III chapitre III

première approximation - entraîner de transformations radicales dans les rapports sociaux, ce qui a été relevé par tous les observateurs (COULON, 1975; LERICOLLAIS, 1975; MATHIEU, 1987; etc.) et on a même pu dire que : *"malgré le déséquilibre fondamental entre population et ressources vivrières, malgré une insertion non négligeable dans l'économie marchande nationale et même internationale par le biais de la circulation monétaire dérivée des revenus transférés de l'émigration, les systèmes socio-économiques traditionnels restent donc stables et même "hyper-stables", au sens de la cybernétique. Ils intègrent en effet jusqu'ici tous les déséquilibres et perturbations qui surviennent (déficit vivrier, émigration, sécheresse, apparition des cultures irriguées) pour se reproduire ou renforcer leur stabilité"* (MATHIEU, 1987 : 36-37).

Ces paradoxes n'en sont cependant que par rapport à des visions mécanistes de la transformation des sociétés pré-capitalistes et l'anthropologie dispose aujourd'hui des outils pour comprendre cette "stabilité" (qui ne peut du reste n'être que partielle, relative) ou ces changements. L'anthropologie économique a proposé des schémas explicatifs de tels processus. A la fin des années 70, un programme de l'ORSTOM a étudié le fonctionnement économique des sociétés migrantes du fleuve Sénégal (cf. les travaux de MINVIELLE, 1985; WEIGEL, 1982; DELAUNAY, 1984; COUTY et LERICOLLAIS, 1982) et en ont construit le cadre général d'analyse. Nous nous y référerons largement, et le présent travail s'inscrit dans la continuité de ces recherches, tout en s'en distinguant par différents points, en particulier en ce qu'il donne une place plus importante aux acteurs, à leur capacité d'adaptation et d'anticipation, à l'analyse micro-économique et microsociologique, à la "production de la société" (TOURAINE, 1973).

L'objet de ce travail est de rendre compte des dynamiques actuelles de changement social, dans un contexte de migrations internationales, dans les sociétés soninké et haalpulaar. Tout en s'inscrivant dans une perspective de longue durée, indispensable pour rendre intelligible le présent, il se centre sur la période récente (1975-1990) et complète donc, de ce point de vue, les travaux cités : c'est dans un contexte de logiques migratoires désormais bien installées, que je m'intéresse à la façon dont les acteurs intégrent l'émigration dans leurs stratégies économiques, à la façon dont ils investissent et s'approprient des phénomènes nouveaux, ou qui étaient trop récents à leur époque pour pouvoir faire l'objet d'une analyse approfondie, comme l'irrigation et les associations villageoises.

Fertiles en événements, les quinze dernières années correspondent au plein épanouissement des réseaux migratoires et des collectivités villageoises en France. Et donc, par voie de conséquences, au plein développement des répercussions économiques de la migration dans la zone d'origine, y compris au Fuuta Toro et au Sénégal oriental, où elle est plus récente. 1975 est aussi l'époque où l'Etat commence

à implanter les petits périmètres irrigués le long du fleuve, et où se construisent l'appropriation paysanne de l'irrigation et l'équilibre économique actuel de la moyenne vallée. Equilibre fragile, remis en cause, à partir des années 87-88, par le désengagement de l'Etat, qui oblige les paysans à réajuster leurs stratégies par rapport à l'irrigation.

Le milieu des années 70 est enfin une période charnière du point de vue de l'émigration en France : l'instauration de la carte de séjour en 1974 marque théoriquement la fin des nouvelles arrivées, et la fin de la migration tournante des cadets. C'est en tout cas le début de la stabilisation de l'immigration en France, un changement dans la perception par les migrants de leur statut. C'est également la période des premiers projets de développement et/ou de réinsertion, conçus par des groupes d'immigrés avec l'appui d'ONG, des premières associations villageoises immigrées.

Les dynamiques associatives en migration se développent dans les années 80 (et surtout depuis 1985), dans la suite de l'abrogation en 1981 du décret-loi de 1939 qui limitait le droit à l'association pour les étrangers. Parallèlement, le financement d'infrastructures au village s'amplifie et passe des mosquées et des puits au développement local (dispensaires, écoles, jardins maraîchers, etc.). Les actions de développement des émigrés dans les villages rencontrent l'effervescence organisationnelle des sociétés africaines, en milieu rural comme en ville, et les associations villageoises de développement se généralisent dans la zone d'émigration.

Tel est, très rapidement brossé, le cadre général de la période récente. L'irrigation, pour la moyenne vallée, et les associations villageoises de développement, pour l'ensemble de la zone, sont des innovations majeures, qui s'enracinent dans des espaces locaux en transformation, et dans une logique migratoire réaffirmée. Elles seront pour nous des entrées privilégiées pour appréhender, à travers les réponses diversifiées des groupes d'acteurs, les logiques qui gouvernent leur comportement, le poids des logiques migratoires dans leurs pratiques, et les dynamiques de changement social qui se construisent à travers le jeu des acteurs.

Pour être récentes, ces innovations techniques et sociales ne s'inscrivent pas moins dans un contexte historique et social qui les conditionne en partie, qui les rend possibles, sinon nécessaires, et structure leur physionomie. Dynamique des rapports sociaux au sein des sociétés soninké et haalpulaar et antagonisme entre aînés et cadets en particulier; situation persistante de marginalisation économique régionale, dont seule une perspective de longue durée peut rendre compte; crise agraire qui est à la fois cause et conséquence de l'émigration; trajectoires de l'émigration en France, qui

ont abouti à l'émergence du développementisme chez les émigrés. Ce sont autant de facteurs qui structurent la problématique actuelle dans la région d'émigration, et dont il faudra rendre compte pour interroger l'histoire récente. Le temps court des dynamiques d'innovation s'articule au temps long des restructurations sociales.

Après avoir consacré une première partie à détailler notre problématique, nous brosserons, à partir de la bibliographie, une perspective de longue durée sur les sociétés soninké et haalpulaar, qui les resitue dans leur contexte régional et rend compte des différentes recompositions économiques, politiques et sociales qu'elles ont vécu et à travers lesquelles s'est construit le cadre d'ensemble actuel. La ruine de l'économie pré-coloniale, les tentatives de recompositions qui lui ont fait suite et la genèse de l'émigration, la mise en place des réseaux migratoires en France, la structuration des collectivités villageoises en migration en sont des étapes importantes, dont l'analyse reste indispensable pour bien mesurer les tendances lourdes qui structurent le contexte actuel. Quoique n'apportant pas d'éléments nouveaux, une telle perspective nous paraît nécessaire, non seulement pour resituer les dynamiques actuelles dans leur histoire, mais aussi pour éviter les risques d'une lecture déterministe de l'histoire des sociétés soninké et haalpulaar, en proposant une lecture qui donne place aux opportunités, aux ruptures de trajectoires, à une relative indétermination, bref au jeu des acteurs qui peut s'y lire dès l'époque pré-coloniale et vient nuancer les lectures trop dépendantistes.

Dans une troisième partie, nous nous intéresserons à la place de l'émigration dans les recompositions socio-économiques au sein de la zone d'émigration. Selon le contexte agro-écologique, l'histoire et l'ampleur des migrations, le type d'intervention de l'Etat, les revenus de l'émigration jouent des rôles différents dans la reproduction économique des unités familiales et les mécanismes de la différenciation sociale. Nous aborderons cette question par des études de système agraire dans différentes zones, insistant sur le cas du Fuuta Toro où les réactions des paysans à l'innovation technique que représente l'irrigation sont particulièrement révélatrices de la place de l'émigration dans leurs stratégies économiques. Ces études comparées déboucheront sur une analyse des mécanismes de redistribution de la rente migratoire et des conditions sociales de la stabilité des structures familiales.

Enfin, la quatrième partie sera consacrée à la dynamique des associations villageoises de développement, en migration et au village. Loin de vouloir tenter une évaluation des projets de développement mis en place par les associations d'émigrés dans leurs villages, nous analyserons la genèse des associations et du développementisme chez les émigrés, ainsi que les enjeux socio-politiques des associations, en migration, au village, et entre émigrés et villageois.

Reliant les processus socio-économiques et socio-politiques détaillés dans ces deux parties aux changements récents du contexte, en migration comme dans la zone d'origine, nous nous interrogerons en conclusion sur les perspectives des systèmes migratoires soninké et haalpulaar.

PREMIERE PARTIE

PROBLEMATIQUE : INNOVATIONS, DEVELOPPEMENT ET CHANGEMENT SOCIAL DANS DES SOCIETES SAHELIENNES ENGAGEES DANS LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

PREMIERE PARTIE

Table des matières

I. LA ZONE D'EMIGRATION LOINTAINE : UNE UNITE D'ANALYSE PERTINENTE ? 15
Au village et en migration : un double espace de reproduction économique et sociale *16*
Milieux, sociétés, histoires : des facteurs de diversité *17*
Une démarche comparative *20*

II. INNOVATIONS, DEVELOPPEMENT ET CHANGEMENT SOCIAL DANS LES SOCIETES DEPENDANTES D'AFRIQUE SAHELIENNE 21

III. ACTEURS ET STRATEGIES : UN POINT DE VUE PRAGMATIQUE 24

IV. LE RECUEIL DE L'INFORMATION : A PARTIR D'UNE PRATIQUE SOCIALE 33
Observation participante en réunions autour des projets de développement *36*
Evaluation de projets et enquêtes socio-économiques *37*
Entretiens formels et informels *40*
Interlocuteurs privilégiés *41*
Observation directe *42*
Synthèse et critique *42*

A cheval sur trois pays (Mali, Mauritanie, Sénégal), diverse d'un point de vue social (populations soninké et haalpulaar, principalement) et écologique (de 300 à 800 mm de pluviométrie moyenne, notre zone d'étude trouve une certaine unité dans l'ampleur qu'y ont pris, dès la colonisation, les flux migratoires et en particulier, depuis les années 60-70, les flux à destination de la France. Bénéficiant d'une capacité d'épargne très forte par rapport aux ressources locales, les émigrés y jouent un rôle économique et social majeur. Notre hypothèse est que la rente migratoire et sa redistribution structurent autour d'elle - dans des mesures et par des mécanismes qu'il nous faudra élucider - les stratégies de l'ensemble des acteurs sociaux : à l'échelle des unités familiales, l'accès à la rente migratoire est le principal axe autour duquel se restructurent les stratégies économiques, induisant des stratégies de production agricole différenciées, structurant en partie les dynamiques agraires. A l'échelle collective, la constitution d'une épargne collective par les émigrés a été la condition de l'émergence des associations de ressortissants, et de la constitution des émigrés en groupe social, intervenant dans le "développement" de leurs villages.

Spécifique de ce point de vue, la zone d'émigration lointaine n'en fait pas moins partie de l'Afrique sahélienne, avec qui elle partage un certain nombre de caractéristiques. Elle est elle-même diverse, et contient différentes sous-régions, ce qui nous permettra une approche comparative. Notre travail s'appuie sur le contexte global des sociétés rurales sahéliennes, auxquelles nous ferons souvent référence, et sur un certain nombre d'hypothèses sur les dynamiques sociales. C'est là l'objet de cette problématique, qui sera suivie par une discussion méthodologique.

I. LA ZONE D'EMIGRATION LOINTAINE : UNE UNITE D'ANALYSE PERTINENTE ?

Notre zone d'étude est donc définie par l'existence de réseaux de migration lointaine. Nous faisons ici l'hypothèse que cette caractéristique lui confère une certaine unité, au-delà de sa grande diversité interne, tant sociale qu'agro-écologique, historique et politique. Loin d'être un handicap, cette diversité sera pour nous un outil, l'étude comparée de mécanismes semblables dans des contextes différents permettant de distinguer ce qui relève de processus généraux de ce qui est spécifique et contingent à un contexte donné.

Au village et en migration : un double espace de reproduction économique et sociale

Les migrants soninké et haalpulaar gardent des liens étroits (économiques et affectifs) avec leur famille et leur village d'origine. Quoique dispersée dans l'Afrique et l'Europe, la diaspora reste dans l'ensemble orientée vers le village. En France, les communautés de ressortissants sont extrêmement structurées, et les migrants eux-mêmes les appellent les "village-bis". Communauté villageoise et communauté des ressortissants sont étroitement liées, cette dernière étant souvent perçue comme une extension du village. Les échanges avec le village sont permanents : vacances des émigrés, flux financiers, échanges de courrier, de cassettes, etc. Pour les Soninké comme pour les Haalpulaar, la vie matérielle et sociale se vit sur un *"double espace"* (QUIMINAL, 1991), celui du village d'origine, et celui du village-bis en migration. Partiellement autonomes du fait de leur inscription spatiale dans des univers différents, qui ont leur propre histoire, ces deux espaces n'en sont pas moins interdépendants. Il faut ici se prémunir d'une double facilité : celle de fixer un des deux espaces et d'analyser ce qui se passe dans l'autre, ce qui revient à amputer les dynamiques sociales des sociétés étudiées de la moitié d'elles-mêmes; celle de considérer la société soninké ou haalpulaar dans son ensemble, mais en se centrant sur les interactions réciproques entre village et village-bis, négligeant l'insertion de l'un et de l'autre de ces espaces dans des univers différents, eux-aussi facteurs de changement. Nous nous situons dans ce double espace, tentant d'analyser les "histoires parallèles" en migration et au village, d'élucider leurs interactions réciproques.

Un tel parti-pris n'est pas si fréquent, ni si facile à tenir : si l'importance de l'émigration est en général claire dans les études sur la zone des trois frontières, son enjeu économique et social est parfois sous-estimé, en particulier dans les travaux concernant la production agricole et l'irrigation. De plus, un certain nombre de travaux concernant les dynamiques en milieu migrant et leurs interventions au village souffrent

Fig. 2 Carte historique du pays soninké (d'après Diawara, 1990 : 22)

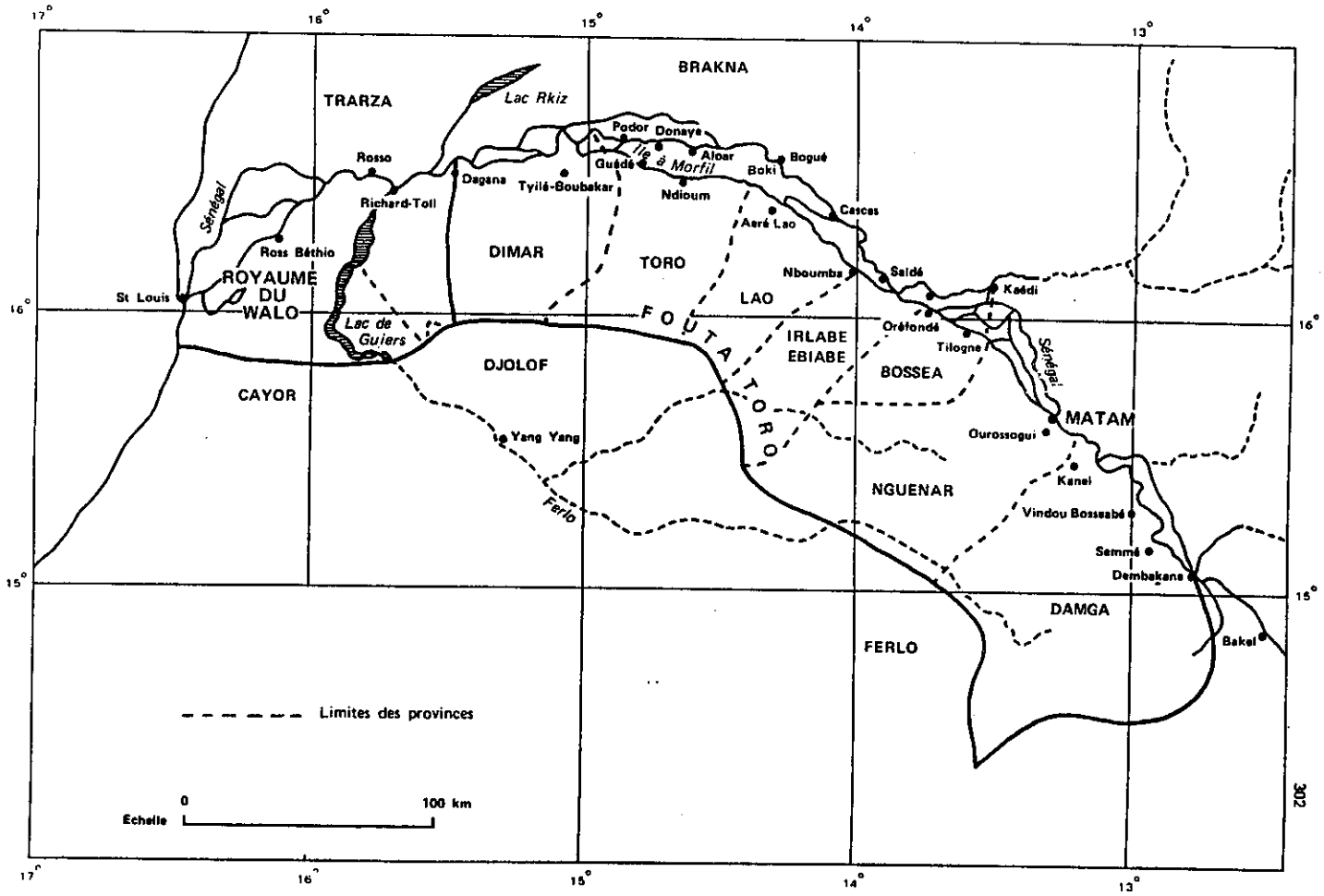

Fig. 3 Le Fuuta Toro et ses provinces (Minvielle, 1985 : 5)

gauche, avec un diverticule (le *Goye*) le long de la rive, au Sénégal. Le *Buundu* est un ancien royaume peul, peuplé d'agro-pasteurs peuls, mêlés à des Haalpulaar et à des peuls originaires du *Fuuta Jallon* (actuelle Guinée). Aux confins des empires manding, le Sénégal Oriental est de peuplement plus récent et hétérogène : manding, soninké, wolof, peul. La structure du peuplement varie aussi : densités assez élevées et gros villages (800 à 2000 h) dans les zones de peuplement ancien, royaumes soninké en particulier (sauf le Gidimaxa), fortes densités au Fuuta, atteignant 50 à 70 h/km² sur les bordures du fleuve; peuplement de petits villages (300 à 600) et faibles densités (5 à 10 h/km², parfois 15) au Sénégal oriental. L'ampleur et l'ancienneté de l'émigration y sont également différentes : les migrations saisonnières de main-d'oeuvre ont commencé dès le début du siècle pour les royaumes soninké, et les migrations lointaines, en France en particulier, dans les années 50-60. Les Haalpulaar les ont rejoint massivement en France dans les années 70, tandis qu'au Sénégal oriental, la migration ne concerne que quelque grandes familles soninké ou manding.

Aux Indépendances, la région s'est trouvée partagée entre les trois pays, Mali, Mauritanie et Sénégal, faisant du fleuve une frontière qui traverse les pays haalpulaar et soninké. Trois histoires nationales se sont dès lors écrites, qui créent des différenciations nouvelles, en termes de structuration politique en particulier : alors qu'au Mali (et en Mauritanie, pour des raisons différentes; cf. MARCHESIN, 1992), l'Etat a mis en place des structures de contrôle politique des populations, à travers le parti unique et les "tons" villageois", le Sénégal a été beaucoup moins dirigiste, ce qui a permis la constitution plus précoce d'un mouvement associatif et de grosses fédérations paysannes (cf. quatrième partie). Au delà de ces différences, le point commun est que la zone d'émigration est géographiquement marginale au sein de chacun des trois pays : éloignée de la capitale, éloignée des zones de culture de rente : bassin arachidier du Sine-saloum et zone cotonnière de Casamance au Sénégal, Sud-Mali pour le coton au Mali. Seul le Sénégal oriental et le sud du *Buundu*, à la limite des zones cotonnières et arachidières, peuvent espérer avoir des revenus monétaires agricoles. Corrélativement, cette région est restée globalement à l'écart de l'action de l'Etat et des Sociétés régionales de développement rural (SRDR) qui ont structuré l'intervention de l'Etat en milieu rural depuis le milieu des années 60[13]. C'est seulement au milieu des années 70, suite aux années de sécheresse, que les Etats sont intervenus dans le domaine de l'irrigation, principalement en Mauritanie et au Sénégal. Créée en 1965 suite à d'autres SRDR, la SAED (Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta, de la moyenne vallée et de la Falemé) avait pour vocation le développement d'une irrigation en régie dans le delta du Sénégal, avant de voir ses prérogatives élargies en 1975 à l'ensemble de la vallée. Le développement de l'irrigation sur le fleuve Sénégal fait partie d'un vaste programme inter-Etats, sous

13 Là comme ailleurs, les projets se sont succédés, mais avec des impacts négligeables, sauf pour l'irrigation.

l'égide de l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), qui prévoie l'aménagement et la mise en valeur de 375.000 ha en double culture dans les trois pays (dont 245.000 pour le seul Sénégal), la régularisation du cours du fleuve par la construction de deux barrages[14], la production d'électricité et l'exploitation de minerai (bauxite et fer). Actuellement, environ 30.000 ha seulement ont été aménagés au Sénégal, avec des problèmes de rentabilité et de dégradation rapide des infrastructures hydrauliques. Les barrages sont achevés, mais restent gérés de façon technocratique, avec de graves répercussions pour les paysans de la vallée (HOROWITZ et SALEM-MURDOCK, 1992). La culture de sorgho de décrue, pilier de l'agriculture haalpulaar, mais normalement condamnée par la régularisation du fleuve, voit son avenir suspendu à des arbitrages technocratiques. L'idée d'une exploitation minière est abandonnée. Il est aujourd'hui quasiment certain que, comme le prédisaient les nombreux détracteurs de ce projet pharaonique (REBOUL, 1982; CRID, 1983; etc.), il n'atteindra jamais ses objectifs. Mais l'Etat a réussi à travers lui à transformer radicalement la physionomie de la vallée et les bases de la reproduction économique des paysans de la région.

A partir de ces différentes sources de diversité, on peut définir trois grandes régions au sein de la zone d'émigration, sur lesquelles reposeront nos comparaisons :

- le vieux pays soninké (*Gidimaxa* malien et mauritanien, *Jafunu, Gajaaga, Jomboxu*), centré sur Kayes, à cheval sur le Mali et la Mauritanie. C'est une région d'agriculture pluviale sahélienne, avec de la traction animale au *Jafunu* et au *Jomboxu*, mais non au *Gidimaxa* pour des questions agro-climatiques. Les densités de populations sont assez fortes, l'émigration importante et ancienne. Le *Gajaaga* est un peu en marge, en particulier parce qu'il est situé en rive gauche du fleuve et qu'il s'étend sur les berges, d'où des systèmes agraires spécifiques, qui rejoignent ceux des Haalpulaar, pour les villages situés en aval (le *Goye* sénégalais). C'est, à l'exception des rives du *Gidimaxa* mauritanien, la seule région soninké où il y ait de l'irrigation.

- le Fuuta Toro (moyenne vallée du fleuve Sénégal). C'est le coeur du pays haalpulaar. L'exploitation du milieu se base sur un système agro-halio-pastoral complexe. Les migrations en France sont plus récentes, mais quantitativement importantes. C'est la principale zone d'intervention de l'Etat, l'irrigation y est très développée. L'agriculture y est exclusivement manuelle.

---

14 Diama, près de Saint-Louis, est une digue anti-sel; Manantali, au Mali, un barrage-réservoir d'une capacité de 11 milliards de m^3, dont le but est la fourniture d'hydroélectricité et la régularisation du fleuve.

- le Sénégal Oriental (*Buundu* et environs de Tambacounda). Zone peu peuplée, d'agro-pastoralisme sahélo-soudanien, qui bénéficie de cultures de rente dans la frange sud. La culture attelée est relativement répandue. On a un peuplement varié en petits villages, de faibles densités de population. L'émigration lointaine est quantitativement peu importante.

Une démarche comparative

Ces trois zones rendent compte de la diversité interne à la zone d'émigration. En fonction des problématiques spécifiques, nous nous appuierons plus particulièrement sur l'une ou l'autre en tentant à chaque fois de resituer la place qu'a le processus analysé dans les autres. Ce qui permettra de construire l'analyse d'ensemble à travers une vision comparative, de distinguer ce qui est spécifique du processus analysé de ce qui ressort de son inscription dans un contexte particulier[15].

Plutôt qu'une approche monographique, nous avons en effet choisi une démarche comparative, qui traverse tout notre travail : comparaison entre Soninké et Haalpulaar, en premier lieu, où des spécificités dans l'organisation économique et politique pré-coloniale et des trajectoires historiques différentes contribuent à expliquer des parcours migratoires différents, l'importance du regroupement familial chez les Haalpulaar, des différences dans la composition politique des associations villageoise.

Comparaisons régionales, ensuite, pour mesurer l'impact économique de l'émigration : selon les zones agro-écologiques, l'ampleur de la crise des systèmes agraires locaux, l'importance numérique et l'histoire de l'émigration, les revenus de l'émigration ne représentent pas le même enjeu pour la reproduction économique familiale. L'étude comparée de dynamiques agraires au sein de la zone d'émigration lointaine permettra de distinguer l'impact de l'émigration des logiques propres d'évolution des systèmes agraires et sera confirmée par de brefs aperçus sur les dynamiques d'ensemble des agricultures sahéliennes.

Nous aurons également le souci de sortir des situations soninké et haalpulaar dans l'étude des dynamiques associatives, comparant plusieurs cas, resituant les associations villageoises, en migration et au village, d'une part dans le mouvement associatif immigré africain, d'autre part dans les dynamiques organisationnelles du monde rural sahélien.

---

15 Dans la suite du texte, les termes de "zone des trois frontières" ou de "bassin du fleuve Sénégal" auront, sauf précision particulière, le sens de "région d'émigration", telle qu'elle est définie ci-dessus. Cet abus de langage permettra d'éviter d'alourdir la formulation.

II. INNOVATIONS, DEVELOPPEMENT ET CHANGEMENT SOCIAL DANS LES SOCIETES DEPENDANTES D'AFRIQUE SAHELIENNE

Nous nous attacherons dans ce travail à rendre compte de différentes dynamiques récentes. Certaines (les modalités de l'intégration de la rente migratoire dans les stratégies économiques familiales) sont le fruit direct de la généralisation de l'émigration lointaine, et témoignent de la façon dont les acteurs se sont adaptés à ce nouveau contexte. D'autres, comme les logiques paysannes d'appropriation de l'irrigation résultent d'opportunités offertes par l'intervention de l'Etat et des institutions de développement, et posent donc les questions, désormais classiques en anthropologie du développement, des processus d'adoption sélective, détournement, réinterprétation des propositions techniques, inhérents aux processus d'innovation. D'autres enfin, comme les dynamiques associatives et l'intervention des émigrés dans le "développement" semblent relever de dynamiques internes aux sociétés soninké et haalpulaar, être le fruit de leur capacité à mobiliser une épargne collective pour le bien du village.

Quelque soit leur origine, et les dimensions qu'elles mettent en jeu (pratiques techniques, logiques économiques, problèmes d'action collective et nouvelles institutions), ces dynamiques relèvent de processus d'innovation, au sens de "combinaison nouvelle de facteurs mise en oeuvre par des acteurs". L'irrigation représente clairement une innovation au sens de SCHUMPETER : "combinaison nouvelle de facteurs de production"[16], mais le terme d'innovation peut s'élargir au delà du registre technico-économique pour lequel il a été conçu, et on peut lire les groupements de producteurs des périmètres irrigués, ou les associations villageoises comme des innovations institutionnelles, mobilisant des règles d'action collectives existantes, en empruntant d'autres aux modèles externes qui leurs sont proposés par l'Etat ou les ONG, et inventant certaines, pour réaliser une "nouvelle combinaison" répondant à des besoins nouveaux, à un "intérêt" nouveau.

Une telle perspective met l'accent sur l'innovation, le changement, sur la capacité des acteurs sociaux à construire, ou du moins orienter leur devenir à travers ces innovations. Elle peut sembler s'opposer aux théories de la dépendance, pour qui les sociétés africaines ont perdu leur possibilité de se donner un sens et de construire leur propre historicité, et ne peuvent se comprendre qu'en référence aux relations de dépendance économique qui les lient au système économique mondial, dont elles constituent la périphérie. Des modalités différentes d'insertion dans les rapports

---

[16] Cf. les discussions de la validité de la définition schumpétérienne de l'innovation pour les agricultures sahélienne (YUNG et BOSC, 1992 : 179-186).

capitalistes ont déterminé au cours du XX° siècle une division internationale du travail, avec des régions de production marchande et des bassins de main-d'oeuvre, condamnés à n'être que les fournisseurs de bras pour la production (AMIN, 1972). Pour l'Afrique de l'ouest, le bassin arachidier du Sénégal, les plantations de Côte d'Ivoire sont les archétypes du premier cas, la région du fleuve Sénégal et le pays mossi ceux du second.

Cette logique de la dépendance semble particulièrement forte dans ces réservoirs de main-d'oeuvre. Pour MEILLASSOUX (1975), la migration est un phénomène structurel, qui découle de l'articulation de la société domestique avec le système capitaliste mondial : dans la région du fleuve Sénégal comme dans les bantoustans d'Afrique du Sud, la survie d'une petite agriculture de subsistance, fournisseuse de main-d'oeuvre, permet une exploitation maximale de la force de travail dans le secteur capitaliste, une partie du coût de reproduction de la force de travail étant laissée à la charge de la communauté domestique. Celle-ci est dès lors dans une situation paradoxale : vidée de sa réalité du fait de sa dépendance au système mondial, elle survit néanmoins pour les besoins de ce même système, dans une situation de marginalisation économique et de dépendance totale.

De type structural, cette analyse ôte toute capacité aux acteurs, qui semblent totalement soumis aux mécanismes macro-économiques. La réalité même de l'existence des sociétés dépendantes semble douteuse : *"le mode de production domestique est et n'est pas"* (id. : 148). On ne peut nier la pertinence du cadre d'analyse construit par ces théories, qui rendent bien compte du contexte d'ensemble des sociétés soninké et haalpulaar, comme on le verra tout au long de ce travail. Mais peut-on pour autant accepter cette déshumanisation, ce déni de réalité dont les sociétés africaines sont l'objet de la part d'une certaine anthropologie[17] et contre laquelle ADAMS (1985 : 214-218) a vigoureusement réagi[18] ? Comment, dans un paradigme structural, rendre compte des innovations et des changements ? La zone d'émigration connaît des évolutions qui ne peuvent pas toutes s'interpréter comme des conséquences logiques de l'articulation des modes de production : la capitalisation en bétail, les investissements immobiliers urbains, n'en sont-ils qu'une conséquence, ou bien témoignent-ils aussi d'un investissement actif des migrants au sein de la dépendance ? Le fait, indéniable, que les niveaux de vie soient plus élevés dans la zone d'émigration qu'ailleurs au Sahel n'est-il qu'un artefact qui cache le vide de

---

17 Comme du développementisme, d'ailleurs, qui se base sur des images caricaturales de sociétés "traditionnelles", à mille lieux de la réalité.

18 Poussant jusqu'au bout son analyse, selon laquelle tout discours construit ne peut que nier la réalité concrète des gens dont il prétend parler, elle abandonne le travail anthropologique pour des récits du quotidien.

l'économie locale, une ruse du système capitaliste pour mieux enferrer la communauté domestique dans ses rets, ou bien cela témoigne-t-il que les villageois ont un intérêt objectif à s'engager dans les rés eaux d'émigration, quand bien même cela signifierait une marginalisation des activités agricoles locales ?

Les nombreuses infrastructures financées par les immigrés dans leurs villages depuis une quinzaine d'années; les micro-projets de développement qu'ils mettent en place; l'équipement des villages en écoles, dispensaires, jardins maraîchers, etc.; la généralisation des associations villageoises de développement, ne sont-ils qu'une conséquence nécessaire de cette migration structurelle, une ruse supplémentaire du capitalisme qui double l'exploitation des travailleurs émigrés en leur faisant prendre en charge des investissements qui relèvent de l'Etat (MEILLASSOUX, 1990), ou bien témoignent-ils d'une capacité d'initiatives, d'innovations, de la part de ces sociétés niées dans leur existence propre ? Leur finalité s'inscrit-elle dans une logique de dépendance face à l'émigration, ou bien ont-ils vocation à lutter contre ?

Dans la moyenne vallée du fleuve, les Etats ont développé l'irrigation par pompage depuis les années 75, ouvrant des capacités de production agricole locale. Cette possibilité locale de création de richesse peut-elle être une alternative à l'émigration, inverser la vocation historique de bassin de main-d'oeuvre de la région ?

La question se pose donc de la place de ces innovations dans les trajectoires historiques des sociétés soninké et haalpulaar : ne sont-elles que des prolongements logiques, sinon nécessaires, de la dépendance et des logiques migratoires, ou bien témoignent-elles d'une certaine possibilité de jeu au sein des tendances lourdes, de bifurcation, de ruptures de trajectoire ? L'analyse des processus d'innovation ne peut donc faire l'économie d'une analyse des rapports sociaux de la société globale. C'est là que l'innovation s'articule au changement social : une "combinaison nouvelle" est réalisée par un acteur, individuel ou collectif, parce qu'elle correspond à ses logiques d'intérêt et à ses possibilités matérielles et parce qu'il peut puiser autour de lui les éléments qui constituent cette "combinaison". Celle-ci rencontre les intérêts et les logiques des autres groupes d'acteurs historiquement situés, locaux ou non, et sera adoptée ou non en fonction de ces logiques et des rapports de force en présence. D'où des mécanismes différenciés d'appropriation, selon les groupes et la dynamique historique dans laquelle ils s'inscrivent. A l'inverse, une fois appropriées par des groupes d'acteurs, les innovations modifient le contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques, peuvent provoquer des adaptations en chaînes, et avoir des répercussions profondes. Ni seulement conséquence mécanique des changements extérieurs, ni totalement résultat nécessaire des contradictions internes, le changement social est à l'articulation des dynamiques du dehors et des dynamiques du dedans (BALANDIER,

1971), fruit en partie contingent de multiples emprunts, rejets, déplacements d'équilibres, régulations, conflits, réinterprétations, etc.

On est là dans la perspective de l'anthropologie dynamique de BALANDIER, qui souligne la fondamentale incomplétude des agencements sociaux et leur caractère contingent, partiellement indéterminé, au fondement même de leur souplesse et de leur capacité d'adaptation. L'analyse micro-sociologique des dynamiques d'innovation a besoin, pour prendre tout son sens, d'être contextualisée, inscrite dans une analyse d'ensemble des rapports sociaux et des dynamiques historiques qui définissent l'aujourd'hui des groupes sociaux concernés. Inversement, elle permet de voir en action les groupes, les rapports sociaux, les dynamiques repérées dans cette étude d'ensemble, qui se trouve validée, affinée, nuancée le cas échéant par la lecture de changements en germe. Nous croiserons dans ce travail une perspective micro-sociologique, qui s'intéresse aux processus de définition, de négociation et d'appropriation des innovations techniques, sociales et organisationnelles autour desquelles se jouent les dynamiques de changement social, et une approche historique, qui montre comment des séries d'adaptations et d'innovations ponctuelles, partiellement contingentes, finissent par construire des processus de changement à l'échelle historique.

III. ACTEURS ET STRATEGIES : UN POINT DE VUE PRAGMATIQUE

Une telle perspective insiste sur le fait que les individus ne sont pas seulement soumis à un ordre social qui les détermine et à des évolutions qu'ils subissent, mais sont aussi, dans une certaine mesure, acteurs de leur devenir. Les concepts d'acteurs et de stratégies deviennent courants en sociologie, bien que recouvrant des acceptions assez différentes d'un auteur à l'autre (ANSART, 1990). Si tous s'accordent sur le fait qu'il ne faut pas réifier les structures sociales et sur une relative autonomie de l'acteur, cela cache néanmoins des présupposés différents. Il semble donc utile de situer les principales acceptions de ces termes, pour positionner la définition pragmatique qui est la nôtre.

Deux questions sont au centre du débat : la marge de manoeuvre des individus au sein de déterminations sociales multiples (et en particulier les rapports de domination) et les finalités qui guident les pratiques des acteurs. Sur la première question, les approches structurales et déterministes tendent à privilégier les mécanismes de maintien et de reproduction des structures sociales, et par là même à minimiser le rôle de l'acteur. Le

"structuralisme génétique" (id.) de BOURDIEU fait partie de ces approches qui privilégient le déterminisme des structures (qui ne sont pas les institutions durkheimiennes, mais des "champs" historiquement constitués, définis par les positions des agents qui le constituent). *L'habitus* est le processus par lequel les acteurs intègrent les déterminations sociales, et ajustent leurs pratiques aux possibilités offertes par la structure du jeu et leur propre position, réalisent l'ajustement de *"leurs espérances subjectives aux chances objectives"* (BOURDIEU, 1977). Ce mécanisme aboutit à une adéquation des pratiques aux positions, et donc à la reproduction des rapports sociaux et des structures. Le concept d'habitus a souvent été critiqué pour son manque de définition claire et son rôle mécaniste : pour de CERTEAU (1980 : 93, souligné par lui), c'est le chaînon manquant d'un raisonnement circulaire qui, *"des structures passe à l'habitus, de celui-ci aux "stratégies", qui s'ajustent aux "conjonctures", elles-mêmes ramenées aux "structures" dont elles sont les effets et des états particuliers"* et donc *"d'un modèle construit (la structure) à une réalité supposée (l'habitus), et de celle-ci à une interprétation des faits observés (stratégies et conjonctures). [...] L'argumentation de Bourdieu s'attache moins à indiquer cette réalité* [de l'habitus] *qu'à montrer la nécessité et les avantages de son hypothèse pour la théorie"* (id. : 94).

A partir de "La distinction" (1979), BOURDIEU nuance le poids des mécanismes de la reproduction. L'introduction de la métaphore du jeu et de l'investissement en capital renforce la dimension "stratégique"[19], au sens où les catégories les mieux dotées en "capital"[20] (sous toutes ses formes) possèdent du fait de leur apprentissage, une connaissance implicite du jeu social qui leur permet d'agir spontanément au mieux de leurs intérêts, lesquels sont largement conditionnés par leur position dans le champ social. Dans ce cadre, *"le concept d'habitus doit aider à comprendre comment les stratégies, rendues possibles par les apprentissages, peuvent se réaliser grâce à une maîtrise du jeu social, sans une totale conscience de toutes les conditions du jeu"* (ANSART, id. : 244-245). Tout en introduisant de la souplesse dans le modèle, BOURDIEU reste dans une logique de détermination statistique des attitudes par la

---

19 Pour MARY (1992 : 67), entre "La reproduction" (1970) et "La distinction" (1979), *"il y a bien une coupure entre les deux paradigmes du schématisme et de la stratégie"*.

20 Le "capital" se présente sous trois formes principales, économique, culturel (en partie lié aux trajectoires scolaires) et social. *"Le capital social est la somme des ressources, actuelles ou virtuelles, qui reviennent à un individu ou à un groupe du fait qu'il possède un réseau durable de relations, de connaissances et de reconnaissances mutuelles plus ou moins institutionnalisées, c'est-à-dire la somme des capitaux et des pouvoirs qu'un tel réseau permet de mobiliser"* (BOURDIEU et WACQUANT, 1992 : 95). Ces trois formes de "capital" sont en partie convertibles l'une dans l'autre. La position d'un agent est déterminée par le "montant" et la composition de son "capital". BOURDIEU se défend (id. : 91-95) contre les accusations d'économicisme (cf. CAILLE, 1992)

structure du champ, les décalages possibles entre structure et pratiques n'apportant que des nuances.

De plus, la capacité de jeu et d'investissement est, pour l'essentiel, limitée aux catégories sociales dotées d'un certain capital, d'où une certaine dimension "misérabiliste" (qui surestime les effets de la domination au détriment de l'autonomie relative des dominés) dans l'analyse des classes populaires, ce que soulignent GRIGNON et PASSERON (1989)[21].

Contre la vision mécaniste des approches structurales, où l'acteur est considéré comme largement déterminé par des facteurs extérieurs à lui (les structures sociales) ou antérieurs (le poids de l'histoire et des effets de trajectoire), l'individualisme méthodologique (BOUDON, 1984; 1986) se centre exclusivement sur l'individu, auquel il donne un statut d'acteur rationnel, faisant librement ses choix en fonction du contexte dans lequel il se trouve. Bien compris, l'individualisme méthodologique ne se limite pas à un *homo oeconomicus* maximisant son intérêt (BOUDON, 1991 : 55), mais amène à *"rechercher le sens **pour le sujet dans la situation qui est la sienne** de son action, en d'autres termes la valeur adaptative de cette dernière"* (id. : 66, souligné par lui). On ne peut qu'être d'accord avec sa réaction contre la tendance à réifier les structures sociales et à leur donner un statut d'acteur. Mais on risque d'aboutir à l'excès inverse, et à donner de l'acteur une image abstraite, désocialisée[22] : la "situation" d'un acteur ne se limite pas à sa position instantanée dans l'espace social, mais inclue des réseaux de relations, sociabilité et dépendance, une histoire, personnelle et collective, des représentations, une mémoire, etc. Autant de facteurs qui constituent sans aucun doute le cadre (fut-il flou, mouvant, contradictoire) au sein duquel et en fonction duquel les acteurs agissent. De même, parler de "valeur adaptative" (notion qui semble

---

21 Les tendances "populistes" veulent quant à elles rendre compte d'une autonomie relative des cultures populaires et risquent d'aboutir au contraire à surestimer cette autonomie et oblitérer les mécanismes de domination. GRIGNON et PASSERON montrent qu'au delà des présupposés qui peuvent privilégier la dépendance ou l'autonomie, il y a une ambivalence fondamentale et irréductible dans l'analyse des situations de domination. Ils insistent sur le rôle que joue dès lors l'interprétation sociologique dans la construction de l'analyse. Tout en s'intéressant aux pratiques quotidiennes, aux ruses, aux multiples formes de résistance aux situations de domination, - et donc sans pouvoir être taxé de misérabilisme - de CERTEAU (1980 : 59-63) reconnaît également que la possibilité de jeu est inégalement répartie il distingue entre la "stratégie", calcul ou manipulation des rapports de force, réservée aux *"sujets de vouloir et de pouvoir"* qui peuvent circonscrire un lieu propre; et la "tactique" des dominés, *"action calculée que détermine l'absence d'un propre. (...) La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise une force étrangère"*.

22 La métaphore de l'atome chez Boudon est à cet égard significative.

empruntée à la génétique évolutive) est une définition bien étroite de ce qui guide les pratiques des acteurs[23].

Avec des définitions différentes, BOURDIEU (par ex., BOURDIEU et WACQUANT, 1992 : 73), CROZIER et FRIEDBERG, et BAILEY (1971) s'accordent sur le fait que les pratiques des acteurs s'organisent au sein d'un espace (arène pour BAILEY, qui s'intéresse aux logiques de la compétition politique et les stratégies actives de conquête du pouvoir; champ pour BOURDIEU; organisation pour CROZIER et FRIEDBERG), caractérisé par ses frontières et ses règles d'accès, et au sein duquel se joue un "jeu". Ce terme renvoie à la fois aux *règles du jeu* qui, pour être implicites, n'en sont pas moins connues et acceptées par les "joueurs", et à un *enjeu* (de la compétition ou des stratégies de distinction), qui peut être la modification des règles du jeu.

On débouche sur la question de la finalité des pratiques des acteurs. Accorder une certaine "rationalité" aux comportements des acteurs est un postulat nécessaire pour qu'il puisse y avoir régularité des comportements et donc sociologie. Mais il n'y a "rationalité" que par rapport à certains objectifs ou valeurs, ce qui déplace la question sur les finalités de l'action, question à laquelle il ne peut y avoir de réponse générale et qui, comme la structure du jeu, demande à être construite empiriquement : selon les situations, les groupes d'acteurs et les contextes, les objectifs, explicites ou implicites, des acteurs peuvent être de maximiser son intérêt économique, minimiser les risques, conquérir du pouvoir ou de l'autonomie, maintenir sa situation, se distinguer et accumuler du capital symbolique, etc. [24].

Dans tous les cas, les auteurs mettent en garde - à des degrés divers - contre les modèles de rationalité, que ce soit pour les nuancer et les relativiser, comme CROZIER et FRIEDBERG, ou les rejeter, comme BOURDIEU : *"la théorie de l'action rationnelle ne reconnaît que les "réponses rationnelles" d'un agent sans histoire à la fois indéterminé et interchangeable. Cette anthropologie imaginaire cherche à fonder l'action, qu'elle soit économique ou non, sur le choix intentionnel d'un acteur libre de tout conditionnement économique et social. Elle ignore l'histoire individuelle et collective des agents à travers laquelle les structures de préférences qui les habitent se*

---

23 Dans le champ limité des organisations, CROZIER et FRIEDBERG (1977) insistent également sur la marge de manoeuvre inhérente à tout acteur au sein du "système". Du fait, entre autres, d'une définition très large du pouvoir, ils tendent aussi à surestimer la marge de manoeuvre des acteurs. Cf. ci-dessous, partie IV chapitre I.

24 Pour CROZIER et FRIEDBERG, les buts principaux semblent être la conquête d'autonomie et le contrôle des zones d'incertitudes de l'organisation. Il va de soi que cela ne peut être généralisé en dehors du strict cadre de l'organisation, et est même insuffisant en son sein.

constituent" (id. : 99). *"Loin d'être un invariant anthropologique, l'intérêt* [ce qui oriente les pratiques] *est un arbitraire historique, une construction historique qui ne peut être connue que par l'analyse historique,* ex post, *à travers l'observation empirique, et non déduit* a priori *d'une conception fictive et très évidemment ethnocentrique de l'"Homme"."* (id. : 92)

Finalités des pratiques, marge de manoeuvre des acteurs, degré d'indétermination sociale, structure du jeu : bien qu'ils aient surtout été développés dans la sociologie occidentale, ces débats sont bien évidemment totalement pertinents pour l'étude de sociétés non-occidentales, où la référence aux acteurs est moins fréquente, et où, malgré BALANDIER, l'anthropologie a longtemps eu tendance à insister sur le poids des structures normatives et à sous-estimer, sinon nier, la possibilité d'autonomie des individus au sein des structures normatives et la marge de manoeuvre des "dominés" : celle des cadets ou des femmes sous la coupe des aînés, ou celles des sociétés dans leur ensemble sous la coupe coloniale ou la domination du mode de production capitaliste.

Sans oublier pour autant la réalité de ces situations de domination, les travaux récents ont contribué à nuancer ces approches en montrant la possibilité de manipulation des règles d'alliance et des généalogies, en faisant reconnaître une relative autonomie des dominés, en montrant que la durée des prestations du cadet sur les champs familiaux était le résultat d'une "négociation" entre aîné et cadets et non une règle absolue (POLLET et WINTER, 1972), en "revisitant" la période coloniale, en relativisant les analyses mécanistes sur la pénétration des rapports capitalistes, etc. Bref, en donnant plus de souplesse, d'indétermination aux phénomènes sociaux, elles ont, par là même, redonné un rôle aux acteurs concrets.

En réaction contre la vision "misérabiliste" de la déstructuration des sociétés paysannes par l'intervention de l'Etat et la diffusion de la monnaie, certaines analyses ont à l'inverse insisté sur la capacité de résistance de ces sociétés : faible pénétration des rapports capitalistes malgré l'augmentation de la circulation monétaire, possibilité de retrait du marché quand les prix ne sont pas favorables, refus de certaines innovations techniques, "détournements" de projets de développement, difficulté pour l'Etat à assurer son hégémonie sur les zones rurales sont autant d'arguments qui montrent que les acteurs locaux ne sont pas complètement dépendants. HYDEN (1980; 1985) a d'abord poussé très loin ce point de vue, parlant de la "paysannerie non-capturée". Mais il est alors tombé dans l'excès inverse, idéalisant des "communautés paysannes" sans prendre en compte la différenciation interne et surestimant la marge de manoeuvre des paysans (cf. la critique de GESCHIERE, 1984). Il tombe ainsi dans un "populisme idéologique" (OLIVIER DE SARDAN, 1990b)

assez fréquent chez les développeurs[25]. On retrouve ici, dans les termes mêmes posés par GRIGNON et PASSERON, l'ambivalence fondamentale des analyses des situations de domination sociale.

La notion d'acteur est également en filigrane dans les études de systèmes de production agricole. Contre l'image des paysans archaïques et traditionnels, appuyée par le désordre apparent de l'organisation de l'espace, les géographes, à la suite de PELISSIER et SAUTTER, puis les agronomes ouverts à l'observation des pratiques, ont montré les logiques d'organisation des systèmes de production. Quand la maximisation du rendement était pour les agronomes "classiques" le seul critère d'évaluation, ils ont montré que les pratiques culturales agricoles extensives ont de meilleurs résultats économiques, du point de vue paysan, en situation de disponibilité foncière et que gestion du risque et rémunération du travail sont les critères principaux autour desquels se structurent les systèmes de production (COUTY, 1988; 1990; DUGUE, 1989; YUNG et BOSC dir, 1992; ELDIN et MILLEVILLE dir., 1989; etc.). La cohérence de la combinaison des cultures et des ateliers d'élevages au sein des systèmes de production n'est pas le simple produit des contraintes propres à chaque activité, c'est un construit dynamique, le produit de choix de l'exploitant en fonction de ses objectifs et des structures d'exploitation[26]. Cette réhabilitation des logiques paysannes a parfois fait aussi l'objet de dérives idéologiques ou économicistes, substantifiant les "stratégies", surestimant le caractère calculé des choix de production, idéalisant les performances des systèmes de production paysans et leur capacité à faire face aux défis actuels. S'il y a eu des débats autour de la notion de "rationalité", le concept de "stratégies" a peu fait l'objet d'interrogations épistémologiques en agronomie[27]. En particulier, le lien entre la cohérence technico-économique des systèmes de production (étudiée par les agronomes) et les logiques sociales et économiques des acteurs (objet de l'anthropologie sociale et économique) reste insuffisante, bien qu'il ait été mis en évidence par ANCEY (1975a), qui synthétise les résultats anthropologiques sur la structure des unités familiales en termes de logique économique et de niveau de décision, préfigurant ainsi une analyse en termes d'acteurs et de stratégies. Malgré ces limites, la notion de "stratégie paysanne" a le principal intérêt d'affirmer la cohérence globale des pratiques paysannes face à la "rationalité technique" des développeurs, d'insister sur une vision dynamique de

---

25 Cf. CHAMBERS, 1990 et la critique d'OLIVIER DE SARDAN, cf. aussi RICHARDS (1985) sur la rôle des postulats populistes dans l'attention portée aux pratiques paysannes en agriculture. Lui même n'échappe pas totalement à la dérive idéologique dans ses analyses sur la capacité autonome de transformation des agricultures africaines.

26 Nous discuterons ces questions partie III, chapitre I.

27 Utile pour l'analyse détaillée des pratiques, la distinction entre stratégie (logique d'ensemble) et tactique (décision à court terme) est peu opératoire dans notre problématique.

l'agriculture, et de recentrer l'étude de l'agriculture sur l'analyse des pratiques, sur le producteur et les processus de décision. Loin d'être une explication *a priori*, c'est une incitation à analyser, dans chaque cas, les pratiques concrètes des acteurs[28].

C'est bien dans ce sens que nous utiliserons le concept d'acteurs et de stratégies, comme outil pour une sociologie compréhensive qui prenne en compte la diversité des acteurs et des groupes sociaux en présence, qui tente de rendre compte, à partir de l'observation des pratiques et du vécu des acteurs, de cette articulation complexe et non mécanique entre un contexte changeant et des pratiques qui s'ajustent et s'adaptent. BOURDIEU (1974 : 4) comme CROZIER et FRIEDBERG (1977 : 48) insistent à juste titre sur le fait que les stratégies ne sont pas des choses observables, des réalités qui s'identifieraient à la volonté consciente et calculatrice des acteurs. Le concept de stratégie sert *"à désigner les lignes d'action objectivement orientées que les agents sociaux construisent sans cesse dans la pratique et en pratique, et qui se définissent dans la rencontre entre l'habitus et une conjoncture particulière du champ"* (BOURDEU et WACQUANT, id. : 104). Il n'y a pas *"d'intention stratégique"* de l'acteur (de CERTEAU, 1980 : 117), mais un *"raisonnement stratégique"* du sociologue suivant lequel la stratégie est la logique des pratiques ou *"le fondement inféré ex post des régularités de comportement observées empiriquement"* (CROZIER et FRIEDBERG, 19877 : 48). *"Le raisonnement stratégique est un raisonnement de découverte, un raisonnement heuristique, à l'aide duquel on élabore et vérifie des hypothèses de plus en plus générales sur les caractéristiques de l'ensemble [d'une organisation] à partir des problèmes vécus par ses participants"* (id. : 199). *"Non directement observables, pas plus qu'elles ne sont la simple optimisation linéaire d'objectifs par rapport à des moyens rares, les stratégies d'acteurs sont donc (re)construites par un travail théorique qui cherche à mettre à jour la rationalité, la logique de pratiques observables"* (MATHIEU, 1987 : 267).

Dans un tel point de vue, le raisonnement stratégique s'applique aussi bien aux rapports sociaux internes aux unités familiales, permettant une vision dynamique des rapports aînés/cadets ou hommes/femmes qu'à l'intégration de la rente migratoire dans les stratégies de reproduction économique et sociale, aux réactions à un changement radical de contexte que représente le désengagement de l'Etat en matière d'irrigation, ou aux stratégies plus "offensives" de conquête du pouvoir à travers les organisations.

---

28 L'agronome utilise alors des méthodes d'observation empruntées à la démarche ethnographique. Curieusement, le recueil du discours et les entretiens avec les paysans sont peu pratiqués, semblant sans doute une méthode trop floue, par rapport au suivi de parcelles et d'itinéraires techniques... L'analyse des pratiques (BLANC-PAMARD et MILLEVILLE, 1985; LANDAIS et DEFFONTAINES, 1988; SEBILLOTTE, 1989) et des processus de décision des agriculteurs (SEBILLOTTE et SOLER, 1990) sont d'ailleurs, en France comme en agronomie tropicale, de *"nouveaux champs de recherche en agronomie, à l'interface de la sociologie et de l'agronomie"*.

L'espace au sein duquel se déploient ces stratégies, les règles du jeu, les acteurs qui y participent et les logiques qu'ils mettent en oeuvre, l'enjeu de la compétition, la marge de manoeuvre des acteurs en fonction de leur position et le poids des mécanismes de reproduction, sont à déterminer à chaque fois.

Cette démarche se situe ainsi dans la continuité du projet de l'anthropologie dynamique, qui appelle, pour rendre compte d'une histoire en train de se faire, à *"s'attacher à ce qui se réalise effectivement, aux manières dont les hommes et les sociétés traitent et résolvent les problèmes auxquels ils sont confrontés [en accordant] une attention soutenue aux situations, aux contextes, aux acteurs sociaux en présence, etc."* (DOZON, 1989 : 25). Elle découle logiquement des "déconstructions" des collectifs sociaux (ethnie, lignage, classes d'âge) qu'a opérée l'anthropologie, qui ont contribué à *"désubstantialiser' les catégories [...] à reconnaître sous les notions de tribu, clan, lignage, etc. des productions sociales qui, pour s'être codifiées en structures symboliques [...] n'en sont pas moins toujours prises dans le mouvement de la praxis [...]. D'unités définies normativement et substantiellement, les collectifs lignagers, claniques, tribaux gagnent ainsi en contenu sociologique et politique, où des enjeux particuliers (par exemple le contrôle de certaines activités économiques) ne cessent d'aménager, de modifier le registre des règles et des structures, rendant du même coup possible, sur la base des variations réelles et contextualisées, l'étude de leur engendrement et de leurs métamorphoses"* (id. : 34).

Pertinente pour comprendre l'histoire en train de se faire à travers les dynamiques sociales d'aujourd'hui, l'analyse en termes d'acteurs l'est également dans une problématique historique. Les analyses sur l'esclavage, le commerce, la guerre ont déjà profondément renouvelé l'image de l'Afrique pré-coloniale. *"A l'image d'une Afrique en forme de mosaïque ethnique (que l'anthropologie classique contribua à former, mais aussi l'anthropologie marxiste à travers sa quête des modes de production au sein de telle ou telle ethnie) vient se superposer une toute autre représentation : celle d'une Afrique impliquée depuis de nombreux siècles dans des "réseaux internationaux", dans une "économie-monde"*[29]*, rythmée notamment par la formation, la décomposition d'empires et de royaumes"* (id. : 27). Une telle perspective se retrouve en particulier dans les travaux de l'école historique de Dakar, et, pour ce qui nous concerne, dans l'ouvrage de synthèse de BARRY (1988). Elle donne une cohérence nouvelle à une lecture socio-génétique de l'histoire (ELIAS, 1969), sur la longue durée, qui donne place aux mécanismes comme aux événements, aux conjonctures et aux acteurs qui s'en saisissent ou non : *"ce qui assure le passage du possible au réel"*,

---

29 *Expression forgée par BRAUDEL dans son célèbre ouvrage* "La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II" *(1949) qui désigne une région de la planète formant une entité organique, tissée par des liaisons et des échanges intérieurs.*

c'est qu'il *"se trouve des hommes pour s'y engager"* (TERRAY, 1986 : 247). Une conjoncture porteuse de changement ne l'actualise que dans la mesure où des groupes d'acteurs s'en font porteurs[30] : c'est ce qui guidera notre lecture des histoires soninké et haalpulaar.

30 Ainsi, dans l'aire abron, au XVII s, *"la formation des Etats est le produit d'un croisement entre deux processus rigoureusement indépendants l'un de l'autre. Le premier est le mécanisme permanent par lequel les sociétés lignagères sécrètent sur leurs frontières des personnages peu ou mal insérés dans les structures sociales dominantes; le second est un épisode dont on peut situer les commencements dans l'histoire avec une certaine précision : l'essor du commerce lointain"* (TERRAY, 1986 : 239). L'Etat naît *"de la rencontre d'une occasion et d'une volonté"* (id. : 238), celle de ces gens en marge de la société lignagère et qui trouvent dans cette conjoncture une occasion d'échapper à leur condition.

IV. LE RECUEIL DE L'INFORMATION : A PARTIR D'UNE PRATIQUE SOCIALE

Comme je l'ai expliqué dans l'avant-propos, ce travail se situe dans le prolongement de quatre années de travail au sein d'une ONG d'appui aux projets de développement initiés par les émigrés[31], et c'est dans ce cadre qu'une bonne partie du matériau a été recueilli, au cours ou parallèlement au travail opérationnel. Mon travail de recueil de données s'est donc inséré dans une pratique sociale, en fonction de ses propres exigences, et non dans une démarche scientifique (sauf pour les dernières enquêtes de terrain, réalisées alors que j'étais en thèse). Cette situation spécifique a des implications qu'il faut discuter.

Le premier aspect renvoie aux conditions méthodologiques Ma légitimité pour étudier les dynamiques de développement n'était pas celle du chercheur, extérieur aux enjeux qu'il étudie. Elle était au contraire clairement liée à mon statut professionnel, au rôle que je jouais dans l'accompagnement et la maturation des projets. Les relations avec les associations d'émigrés résultaient du travail en cours avec le GRDR, mes séjours dans les villages d'un besoin spécifique des projets (étude de faisabilité, appui technique, évaluation). Ces missions étaient préparées avec l'association des émigrés du village. En général, un de ses responsables y participait, ce qui, outre une insertion facilitée, permettait de confronter *in situ* les points de vue des villageois et des migrants, et m'offrait un "interlocuteur privilégié" avec qui confronter les observations et les analyses. L'objectif opérationnel donnait une "bonne raison" d'être là, d'observer, de questionner, d'assister à des réunions. J'avais ainsi un accès facilité à bon nombre d'informations, de débats.

A l'inverse, j'avais des relations privilégiées avec ceux qui étaient impliqués dans les actions de développement, et en particulier les responsables associatifs. J'étais clairement situé dans le champ du développement et dans ses enjeux, latents ou explicites. Ce qui orientait les informations auxquelles j'avais accès. NDIONE (1987) montre bien comment les travailleurs sociaux de CHODAK, malgré leur prétendue neutralité, sont pris dans le "jeu de billard" des interactions sociales et sont utilisés par les "bénéficiaires". Les conflits, les divergences d'intérêts, les rivalités politiques tendaient à être voilés par les responsables ou les tenants du développement : pour les

---

31 Les associations d'émigrés viennent au GRDR pour chercher un appui à leur projet : formation, réflexion méthodologique, appui à la préparation technique des projets, appui à la recherche de financement, à la réalisation. Le GRDR propose un dispositif d'appui assez complet, en France et en Afrique, une gamme de compétence dans les principaux domaines techniques concernés (agriculture, santé, gestion de projets). Sur demande des associations, il intervient en appui dans les processus de définition de projets et/ou dans leur mise en oeuvre, qui reste sous la responsabilité des associations.

responsables émigrés, le but des relations avec le GRDR est aussi de "décrocher le projet". Mais à l'inverse, certains interlocuteurs étaient tentés de trouver en moi une écoute, voire un appui, dans les problèmes qu'ils rencontraient et les conflits qui les opposaient. Avoir le GRDR de son côté était un enjeu stratégique, pour lequel différents partis pouvaient être en compétition. Ma position "engagée", qui peut paraître loin de la distanciation et de la neutralité scientifique, servait aussi de révélateur.

Une telle position n'est donc pas dans l'absolu une contrainte au travail de recherche. Elle constitue seulement un contexte spécifique, qui incite à encore plus de vigilance sur la place de l'observateur, rend encore plus nécessaire les efforts d'objectivation. Elle rend possible une gamme variée de techniques d'observation, décrites ci-dessous, assez proches dans leur principe de l'observation participante. J'y ai découvert, sur le tas, un certain nombre de principes de base de la méthode anthropologique : observation des pratiques; entretiens informels et interlocuteurs privilégiés; enjeu des rapports personnels dans le recueil d'information; prise en compte de la position de l'interlocuteur et du contexte de l'entretien; importance du recueil de discours et des prises de notes régulières, le soir; etc. Ce n'est cependant qu'après coup, lors de ma formation anthropologique, que ces éléments de méthode, perçus plus que systématisés au départ, ont pris corps au sein d'une démarche anthropologique.

Un second aspect renvoie au rôle de l'information indirecte, et en particulier à la place de l'équipe du GRDR comme "interlocuteur privilégié". En 20 ans de travail avec les émigrés, en 10 ans d'appui aux projets de terrain, le GRDR a acquis, au travers du renouvellement de l'équipe, une connaissance probablement unique de la région et des projets de développement. La socialisation au sein de l'équipe, les sessions de formation interne, les nombreuses discussions permettent au nouvel arrivé d'intégrer en partie cette connaissance, indispensable pour situer son travail et être opérationnel. L'éventail des associations partenaires et des projets suivis offre un panorama de situations qui couvre l'ensemble de la zone d'émigration et les discussions permettent de comparer, de relativiser, d'avoir accès à une gamme de cas sans commune mesure avec ce qu'un individu peut intégrer par lui-même.

La majeure partie de cette connaissance reste orale, non formalisée. Elle est plus empirique qu'analytique[32]. Significativement, alors que l'histoire d'ensemble des migrations, les dynamiques d'ensemble de l'émigration en France, les logiques techniques d'appropriation de l'innovation, les difficultés de la réinsertion sont bien intégrées, c'est sur le plan de l'analyse sociale que le discours du GRDR est le moins

---

[32] C'est ce qui a conduit à mettre en place le programme de Capitalisation, quand, du fait de la croissance du GRDR et du rythme de renouvellement de l'équipe, il est devenu difficile de transmettre et maintenir cette connaissance.

riche, le moins construit, ce qui renvoie à la fois au profil "technicien" de ses permanents, à une prégnance certaine de l'idéologie du développement endogène dans ses mythes fondateurs[33], mais aussi à une démarche essentiellement pragmatique, qui se soucie peu d'élaborer un schéma théorique justifiant son action et s'adapte aux évolutions qu'il perçoit chez ses interlocuteurs.

Outre que la connaissance empirique du GRDR est cohérente avec les travaux de recherche dépouillés, elle s'est affinée ces dernières années sur différents thèmes, avec en particulier une prise de conscience des divergences entre villageois et émigrés et une distanciation par rapport au discours des émigrés dont elle restait trop largement dépendante tant que sa présence sur le terrain était limitée. Divers autres facteurs incitent à pouvoir utiliser cette connaissance empirique : j'ai toujours eu le souci de la confronter aux résultats de recherche, le dialogue avec les permanents en poste sur le terrain a montré que leurs analyses "collaient" bien aux analyses théoriques et que ces deux approches se fécondaient mutuellement. Enfin, j'ai mené un premier travail d'objectivation et de validation de ces analyses empiriques à travers les études que j'ai menées ou dirigées dans le cadre de la "Capitalisation".

Tant au cours de mon travail d'appui aux projets que dans l'animation de la "Capitalisation", j'ai en effet dirigé ou orienté un certain nombre d'études de terrain, agro-économiques principalement, mais aussi sociologiques, réalisées par des membres de l'équipe ou des stagiaires. Le travail en commun pour définir la problématique et la méthodologie, les discussions serrées au retour autour des résultats et de leur interprétation, en font des sources indirectes d'un type particulier, dont je connais (en partie...) les conditions d'élaboration et les domaines de validité. Quoique cela pose, comme pour toute information indirecte, le problème de l'intermédiaire, et ne puisse en aucun cas se substituer au recueil direct d'information, qui est une des spécificités de la démarche anthropologique, ces études m'ont parues une source fiable, suffisamment intégrées dans leur démarche, à ma problématique générale, pour pouvoir être utilisées ici et on retrouvera dans ce travail, parallèlement à mes propres travaux de terrain.

Comme pour tout interlocuteur privilégié, le discours du GRDR est à relativiser. Organisation non-gouvernementale liée à la mouvance tiers-mondiste, tout en étant très spécifique du fait de son ancrage technique et de sa spécialisation dans le travail avec les migrants, le GRDR véhicule un *ethos* qui repose sur un certain nombre de postulats implicites, lesquels fondent et justifient à la fois son existence et sa façon

---

[33] Deux caractéristiques qui étaient aussi les miennes quand je travaillais au GRDR et qui m'ont demandées un travail théorique et un effort de distanciation importants pour pouvoir construire une analyse cohérente et rigoureuse du phénomène associatif.

d'agir. Implicitement (plus qu'explicitement, puisque son analyse n'a jamais été formalisée de façon précise), il véhicule une certaine vision du "développement", une analyse de la dynamique du changement social dans la région où il intervient. Le risque est élevé, après avoir découvert la région et sa problématique à travers la vision qui en est transmise lors de la socialisation au sein de l'équipe, après avoir participé pendant quatre ans de cet *ethos*, d'en rester prisonnier alors même qu'on s'engage dans une démarche d'analyse et d'objectivation. Cela a été un des enjeux de ma formation théorique et des deux années passées à l'EHESS à Marseille.

Je décris ci-dessous rapidement les principaux modes de recueil de l'information qui ont contribué à façonner ce travail, en signalant leurs limites et leurs spécificités dans le contexte particulier où je les ai employées.

Observation participante en réunions autour des projets de développement

Pendant deux années de travail de préparation et de suivi des projets de développement, j'ai animé des réunions de réflexion avec les associations d'émigrés autour des projets qu'elles souhaitaient mettre en place. Le but de ces réunions était d'affiner progressivement les contenus du projet jusqu'à aboutir à une formulation définitive qui satisfasse aux différentes contraintes : répondre aux priorités des émigrés et celles des villageois, être techniquement et économiquement adapté. Les aspects techniques, organisationnels et économiques des projets étaient particulièrement débattus et confrontés à la situation spécifique du village. La discussion sur un périmètre irrigué amenait à aborder les causes du déficit céréalier, le foncier, le statut des attributaires de parcelles, les modes de gestion du groupement, etc. Des réunions autour d'un moulin à mil posaient les questions des relations homme/femme : qui paierait le prix de la mouture, le mari ou la femme? Des informations de terrain venaient compléter la connaissance du village.

Un tel dialogue, qui peut se poursuivre sur plusieurs mois, voire plusieurs années selon les cas, est, comme on l'a dit, à la fois un atout et un handicap. De plus, ces réunions concernent principalement les leaders d'association, ce qui introduit un nouveau risque, qui consiste à identifier le discours des responsables à la vision de l'ensemble des émigrés du village et plus encore à celles des villageois, de prendre la relative adéquation du discours des responsables associatifs aux présupposés développementistes comme la preuve de la validité de ces présupposés. La participation aux assemblées générales des associations d'émigrés et les missions d'étude de terrain sont autant de possibilités de confronter les regards, de relativiser le discours des leaders et d'accéder à la diversité sociale. L'observation des prises de

parole, en assemblée générale d'associations d'émigrés ou en réunion de village, et l'analyse des discours des différents intervenants permettent également d'appréhender la prégnance des statuts et la diversité des stratégies. Les missions d'appui au village sont aussi l'occasion de réunions avec les différents interlocuteurs, autour de la définition d'un projet. L'animation de séances de formation (comptabilité, gestion) permettent de reconstituer et de discuter du fonctionnement des groupements. Les évaluations permettent de replacer l'action (périmètre irrigué, banque de céréales) dans un contexte socio-économique plus vaste.

La confrontation des points de vue des émigrés et des villageois permet une première objectivation des analyses. Une autre possibilité de *feed-back* est fournie par les interventions aux stages de formation organisés par le GRDR. Sur l'impact des projets, mais aussi sur l'adaptation des systèmes agraires, sur l'impact de l'émigration, ce sont des occasions de confronter les analyses de l'observateur à celles des acteurs et de préciser, de nuancer, voire de corriger les interprétations[34].

Evaluation de projets et enquêtes socio-économiques

Les enquêtes économiques ont été principalement utilisées en évaluation de projet. L'objectif général de ces évaluations est de cerner l'impact de l'activité (périmètre irrigué, banque de céréales, etc.) pour l'économie familiale. Elles articulent donc une analyse "interne" centrée sur la pérennité de l'infrastructure (évaluation technico-économique, fonctionnement du groupement) et analyse "externe" (impact économique, perception par les villageois, degré d'appropriation). Ces deux niveaux ne sont pas séparés : l'impact économique d'un périmètre irrigué dépend des rendements qu'il offre et de sa rentabilité, mais le rendement dépend du degré d'intensification culturale, lui-même fonction de l'intérêt économique qu'y trouve le paysan. Là encore, il faut renverser la vision "techniciste" qui postule implicitement que le résultat économique est en relation directe et linéaire avec le résultat technique et que l'intérêt paysan dépend directement de cet ensemble technico-économique.

---

34 Ainsi le fait que le chef de famille achète tout ou partie de la production des champs de femme ou de cadets de la concession pour compléter une production déficitaire du grand champ était pour moi symptôme d'une rupture dans les rapports sociaux, signe d'une pénétration des rapports marchands jusqu'au sein des unités familiales (RAYNAUT montre qu'à Maradi (Niger), la monétarisation est telle que le mari est parfois obligé d'acheter son repas à sa femme). Présentant cette analyse au cours d'un module "système agraire" dans un stage pour animateurs de développement, des ressortissants de cette région ont confirmé le fait tout en récusant l'analyse : le cloisonnement des greniers n'a jamais été total, les femmes ont toujours participé au grenier familial en cas de coup dur. Pour eux, les flux actuels de céréales au sein des unités de production sont en continuité avec les rapports sociaux "traditionnels" (accentués bien sûr par le déficit chronique) et non en rupture.

Bien que l'impact sur l'économie familiale soit une question centrale dans une perspective de développement, il est rarement abordé dans les projets. Le souci d'évaluation économique de micro-projets est très récent (PRADY, 1984; GUENEAU, 1986; LALAU-KERALY et PRADY, 1987), et se limite souvent à l'analyse interne[35]. De plus, les évaluations de projets de développement se centrent en général sur la seule production agricole et les enquêtes d'économie rurale hiérarchisent implicitement les activités selon l'ordre suivant : d'abord agriculture, ensuite élevage et enfin les autres activités de complément. Or rien ne prouve *a priori* que cette hiérarchisation soit celle des paysans. Avec la crise de la production et l'accroissement de la mobilité au Sahel depuis 20 ans, les revenus de l'émigration comptent souvent pour une part importante des revenus. Dans la région du fleuve Sénégal, l'émigration vers la France est même la première base de différenciation économique, comme on le verra. Les méthodes classiques d'enquêtes d'économie rurale n'ont pas suffisamment intégré les résultats de l'anthropologie économique. Pour les besoins de l'évaluation de projets, j'ai progressivement mis au point une méthodologie d'enquêtes spécifique[36]. Dans la ligne des travaux du groupe AMIRA, cette méthodologie s'appuie sur les techniques d'enquêtes en milieu rural et articule les apports théoriques des analyses de systèmes de production aux résultats de l'anthropologie économique[37].

L'objectif de ces enquêtes est de construire une typologie économique d'unités de production qui explicite leurs stratégies économiques, leur investissement différentiel dans les différentes activités économiques (agriculture, élevage, activités extra-agricoles locales, migration) s'appuyant sur des critères de structure (taille, accès à la terre, statut social, impact de l'émigration, etc.), sur le budget familial par tête et, le cas

---

35 Pour les "grands projets", la "méthode des effets" vise à rendre compte de l'impact économique du projet sur les différents acteurs de la filière. On y calcule des "comptes paysans" qui agrègent les flux économiques externes aux unités de production : achats d'intrants de matériel et de semences, valeur de la production commercialisée. Croisée avec une typologie d'exploitations, la méthode des effets permet de mesurer l'impact du projet, dans une logique de filière, et à une échelle macro-économique. Faisant l'impasse sur la dynamique des systèmes de production, elle ne permet pas une compréhension fine de l'impact du projet au niveau des unités de production.

36 Elle a été construite et affinée progressivement autour des problématiques d'évaluation de l'irrigation (REYNAUD 1987, LAVIGNE DELVILLE 1986 et 1988 b, GAECKLER et DENAIX 1989) et des banques de céréales (LAVIGNE DELVILLE 1987). Elle a ensuite été formalisée après une série de tests en saison sèche 1989, que j'ai dirigée dans le cadre de la "Capitalisation" (GARNIER 1989, REYNAUD 1989, KIEMTORE 1990). Une version remaniée a été publiée dans les *Arbeitspapiere* de l'Institut für Ethnologie de l'université libre de Berlin (LAVIGNE DELVILLE, 1991 c).

37 On n'en détaillera pas ici les fondements théoriques. Le concept de système agraire et la question de la définition des unités économiques et des logiques d'action des acteurs sont discutés en partie III. Nous renvoyons d'autre part au document méthodologique.

échéant, sur les résultats techniques de l'activité agricole (rendements en riz, par exemple[38]).

Ces enquêtes se basent sur des entretiens semi-directifs, où l'on construit une représentation compréhensive de l'unité de production, sa structure, ses activités (agricoles et extra-agricoles), ses priorités et ses résultats économiques. Leur spécificité est d'être construites autour des stratégies de production (économiques et techniques). L'information est analysée au fur et à mesure avec le paysan (reconstitution des données agrégées : valeur de la production, bilan céréalier, budget global, etc.) de façon à valider les données et en vérifier la cohérence. Des informations qualitatives complètent et valident des données chiffrées toujours sujettes à une marge d'erreur assez importante. La fin de l'entretien est consacré à des considérations qualitatives : priorités actuelles pour le paysan, jugement sur ses activités, etc.

A travers l'analyse des logiques d'articulation entre les différentes activités économiques, de leur part respective dans le budget familial et des choix d'affectation de la main-d'oeuvre, il s'agit de remonter aux logiques (techniques, économiques) à l'oeuvre dans les choix paysans. La comparaison entre les unités de production permet, dans un second temps, d'élaborer une typologie d'exploitations qui rende compte de ces différentes stratégies et de leurs déterminants.

Dans de telles enquêtes, le qualitatif et le quantitatif sont effectivement *"deux modes d'investigation complémentaires"* (COUTY et WINTER 1983, cf. aussi DAANE 1988). Le qualitatif permet de définir les questions pertinentes, de compléter et d'affiner l'analyse *a priori* de la problématique. Il évite d'être prisonnier d'un questionnaire fermé[39], oblige à questionner la pertinence des chiffres et des indicateurs[40].

---

38 Dans la mesure où on peut faire l'hypothèse que le rendement est un indicateur de l'investissement paysan dans la culture. Ce qui peut être considéré comme globalement juste pour l'irrigation - sauf gros problème de fonctionnement des réseaux - , mais ne l'est en aucun cas en culture pluviale. Il faut alors des suivis de parcelle beaucoup plus fins pour pouvoir faire la part des autres facteurs (pluviométrie, topographie, etc.).

39 Par exemple, bien des enquêtes quantitatives estiment les revenus rapatriés par les émigrés par le montants des mandats postaux. Or seule une faible partie des envois passe désormais par cette voie. L'entretien qualitatif permet de découvrir les autres voies de transfert monétaire (sommes confiées à des émigrés rentrant en vacances, commandes directes au magasin coopératif, dons lors du retour en vacances, etc.).

40 Par exemple : pourquoi n'y a-t-il pas de corrélation entre disponibilité de main-d'oeuvre et rendement en riz ? Pour évaluer l'importance du maraîchage, faut-il calculer la valeur de la production par actif total ou par actif féminin ?

Inversement, le quantitatif, même approché, permet de valider les analyses qualitatives, de mesurer, d'avoir des ordres de grandeur[41].

A condition d'avoir défini la problématique locale et de maîtriser suffisamment le schéma théorique de fonctionnement de l'unité de production, le double jeu du qualitatif et du quantitatif permet de construire en quelques heures d'entretien une compréhension suffisamment fine de l'unité de production, de ses résultats techniques et économiques, de ses priorités et de ses contraintes. Un échantillon restreint (20 à 30 enquêtes) mais raisonné à partir de quelques grands critères de structure d'exploitation permet de cadrer la situation[42].

Les résultats économiques chiffrés (ou du moins les ordres de grandeur) constituent une partie de la base empirique sur laquelle ont été reconstruites les stratégies économiques paysannes. Pour ne pas alourdir le texte, ils seront peu présents dans ce travail, qui privilégie l'analyse qualitative et dynamique. On les retrouvera si besoin est dans les rapports et documents cités au cours du texte.

Entretiens formels et informels

Que ce soit en France auprès des émigrés, dans les foyers, pendant les pauses en formation, ou au village en buvant le thé avec les uns et les autres, en passant saluer tel ou tel, les multiples discussions informelles ont représenté une importante source d'information, en particulier pour tout ce qui ne concernait pas directement les projets : histoire du village, principales familles présentes au village, histoire de l'émigration, périodisation des transformations sociales et économiques, etc. Ils ont aussi été une source privilégiée sur les représentations que les différents types d'acteurs se font de telle ou telle question : la perception de l'émigration par les jeunes ou les vieux, pour ne prendre qu'un exemple. La participation au travail quotidien (conduite de l'irrigation,

---

41 Le déficit céréalier est-il de l'ordre de 10 ou de 50 % ? Peut-on mettre en évidence un effet dépressif de l'émigration sur l'intensification en irrigation - comme le qualitatif permet d'en faire l'hypothèse- en montrant que la valeur de la production rizicole par actif est significativement plus faible dans les unités de production avec émigrés ?

42 Une telle méthodologie n'est pas sans poser des problèmes théoriques, en particulier celui de la marge d'incertitude acceptable pour les données quantitatives et celui de la reconstitution des données agrégées. C'est particulièrement vrai pour la valorisation de l'autoconsommation, nécessaire pour pouvoir agréger les budgets vivrier et monétaire, appréhender le "niveau de vie" gobal et pouvoir comparer les unités de production. Un dépouillement double, séparant un bilan céréalier en kilos et un budget agrégé en FCFA permet de compenser dans une certaine mesure cette difficulté. La discussion détaillée de ces questions dépasse le cadre de ce travail, et on la trouvera dans le dossier méthodologique. D'autres l'ont été au cas par cas : cf. *"Estimation du coût de la soudure et de l'impact des banques de céréales; problèmes méthodologiques"* annexe de LAVIGNE DELVILLE 1987, et *"Estimation du rendement du riz sur le fleuve Sénégal; problèmes méthodologiques"* annexe de LAVIGNE DELVILLE 1988 b).

chantiers de réfections de canaux, etc.) a également été l'occasion de conversations riches autour des projets, plus détachées des enjeux que les réunions formelles.

L'entretien informel, au hasard des rencontres et des opportunités, a cependant ses limites, quand bien même on a à l'esprit un certain nombre de questions à y faire passer. Il n'assure pas de pouvoir recueillir toutes les informations utiles (y a-t-on jamais accès?). Il pose le problème de la représentativité des informateurs, privilégiant les jeunes, les émigrés en vacances, la famille qui héberge pour des questions pratiques de langue ou de connaissance personnelle (en particulier, les possibilités de dialogue avec les femmes ont été rares, malheureusement).

Les entretiens formels semi-directifs ont été peu pratiqués, principalement parce que le travail de terrain ne s'inscrivait alors pas dans une optique de recherche et ne le justifiait pas. J'ai cependant mené en 1991, au cours du travail de thèse, une série d'entretiens formels (une vingtaine) sur le thème de la genèse des associations villageoises de ressortissants et du fonctionnement des équipes de responsables. Leur but était de vérifier mes hypothèses sur l'institutionnalisation des associations et les critères de légitimité en leur sein, auprès d'un échantillon d'associations indépendant de celles que je connaissais à travers le GRDR.

Interlocuteurs privilégiés

Emigrés en vacances, jeunes scolarisés, instituteur ou encadreur agricole présent au village, interlocuteurs du travail opérationnel, responsables de l'association villageoise, logeur éventuellement seront autant d'interlocuteurs privilégiés, susceptibles d'apporter une vision d'ensemble et avec qui il est possible d'aller plus loin dans les discussions, de tester et de valider les interprétations de l'observateur. Ainsi, c'est une demi-journée passée avec un commerçant de village du Sénégal oriental qui m'a permis de comprendre l'importance dans la région des ventes de céréales au détail, occultées par les paysans. Lors d'enquêtes économiques, ces interlocuteurs privilégiés permettent aussi d'élaborer une pré-typologie : faire la liste des unités de production et les caractériser rapidement (taille, statut social, importance de l'émigration, taille du troupeau, etc.), afin de déterminer un échantillon raisonné à partir de ces quelques discriminants qu'on peut supposer significatifs.

Bien évidemment, il est d'autant plus nécessaire de vérifier les informations et de les relativiser en fonction de la position de l'interlocuteur dans le champ social que celui-ci apporte des informations nombreuses et nouvelles. Ce seront aussi souvent eux les premiers interlocuteurs et l'on sait bien l'influence des premières informations et la tendance à structurer à partir d'elles l'ensemble de l'analyse.

Observation directe

C'est une source importante d'information, aussi bien pour la connaissance du terroir et de systèmes de production, que pour l'analyse des rapports sociaux actuels. Ainsi, l'observation des attitudes et des prises de paroles en réunion est-elle un complément indispensable au recueil des discours : la participation à des réunions en soninké ou pulaar, auxquelles, ne maîtrisant pas la langue, j'étais inévitablement extérieur malgré les traductions partielles qu'on me faisait, permet de libérer l'attention du contenu du discours pour mieux s'attacher à l'observation de sa forme et de ce qu'elle révèle des comportements sociaux, et d'observer ainsi en pratique la façon dont les statuts ordonnent les prises de parole, contrairement aux discours rationnalisés sur la "démocratisation" au sein de l'association villageoise. Cohérente ou en contradiction avec les discours, l'observation directe est toujours significative : dans le premier cas, elle les confirme et les valide. Divergente, elle révèle des enjeux cachés, attire l'attention[43].

L'observation des pratiques agricoles est également une entrée importante en agronomie pour la compréhension des logiques des agriculteurs (LANDAIS et DEFFONTAINES, 1988). Les agronomes utilisent alors une batterie de méthodes inspirées de la démarche anthropologique (observation et analyse des pratiques, entretiens qualitatifs, etc.). Ces démarches ont été une base importante pour l'analyse des systèmes de production et des stratégies paysannes.

Synthèse et critique

Les informations de terrain sur lesquelles se base ce travail sont donc issues d'une gamme variée de sources d'informations, où, à l'exception des enquêtes économiques et de la série d'entretiens sur les associations de ressortissants, les entretiens formels, à partir d'une grille définie, ont été assez rares. J'ai eu recours à des sources d'informations diversifiées, mais pas toujours systématisées, à des méthodes intuitivement proches de l'anthropologie, sans avoir à l'époque la formation permettant d'en maîtriser toutes les conditions méthodologiques. Cette situation découle à la fois

---

43 Lors de la première réunion à Sadel pour le programme d'appui aux périmètres irrigués, les responsables de groupement disaient *"on cultive comme on peut, sans savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire. La SAED ne nous a jamais rien montré"*. Le lendemain, visitant avec eux les périmètres, je mesurais sur les chaumes un écartement assez régulier et correct des poquets. Demandant incidemment pourquoi ils repiquaient à cet écartement : *"C'est la SAED qui nous l'a montré"*. Anecdote significative, à la fois de l'adéquation du discours au contexte (en réunion, il fallait valoriser le nouvel intervenant, et donc nier tout ce qui avait été fait avant) et, au-delà, des rapports de force implicites entre les paysans et la société d'Etat, où chacune des deux parties rejette sur l'autre la responsabilité de la situation pour mieux négocier sa participation à l'activité irriguée.

de ma trajectoire personnelle, comme je l'ai rappelé en avant-propos, de ma position au sein du GRDR et des conditions particulières du travail de terrain : j'étais au village, je participais aux réunions des associations d'émigrés avec un but précis, par rapport aux projets de développement. Je n'étais pas là en tant que "chercheur"[44], mais en tant qu'intervenant de développement, ayant pour sa pratique, besoin de saisir la situation dans laquelle il intervient, et ayant suffisamment de sympathie pour mes interlocuteurs, et suffisamment de curiosité, pour élargir mon désir de comprendre au delà des stricts besoins du projet. C'était sous ces deux dimensions que j'étais perçu, accueilli, et que l'on répondait à mes multiples questions.

Outre le problème déontologique posé par le fait d'utiliser dans une optique de recherche des informations recueillies dans un autre contexte, cette situation pose deux grandes questions quant à la validité du travail. J'ai utilisé une gamme variée de méthodes de recueil de l'information, proches pour la plupart des outils de l'anthropologie, sans les maîtriser vraiment, ni surtout sans les systématiser suffisamment, sans toujours prendre suffisamment de notes pour constituer un matériau totalement utilisable par la suite dans une optique de recherche. Alors qu'il a été réel dès le départ, le souci de croiser les informations, de valider les interprétations, de construire progressivement l'analyse en orientant le recueil de données et le contenu des entretiens informels ne se traduit que partiellement dans du matériau concret, qui peut du coup paraître peu présent dans le corps de ce travail, alors même qu'il en est le fondement empirique, que c'est lui qui justifie l'interprétation que je propose, le choix des références et des citations appelées en appui à mon argumentation. C'est une limite certaine du point de vue de la méthode anthropologique. C'est là, plus que dans le fait d'être impliqué dans une structure d'intervention, que me paraissent résider les lacunes de ce travail, qui transparaissent sans nul doute à la lecture.

L'engagement dans un travail opérationnel en est une autre, qui ne me paraît pas une limite en soi. Nul n'est neutre sur un terrain, et l'indispensable dissociation entre observation et participation est une dissociation intellectuelle qui n'exclut pas la participation affective. Toutefois, comme on l'a dit, être directement acteur demande un effort accru et permanent de distanciation et d'objectivation. Néanmoins, cet implication opérationnelle fut la principale raison qui a amené à privilégier la confrontation permanente de sources multiples d'information à un recueil systématique dans un lieu donné. Plus que l'accumulation de données soigneusement enregistrées sur un site précis, c'est la récurrence d'un certain nombre de mécanismes élémentaires au travers de la diversité des situations rencontrées et étudiées, par moi (ou par mes collègues),

---

44 Sauf, rappelons-le, pour les dernières enquêtes, en migration et au village.

qui a conduit à progressivement construire et valider l'interprétation. Une telle démarche était aussi commandée par l'échelle géographique que je m'étais donnée, et qui est assez éloignée de l'échelle villageoise ou micro-régionale, classique en anthropologie, comme par la problématique d'ensemble que j'ai donnée à ce travail : tenter de construire le cadre d'interprétation d'un certain nombre de phénomènes récents dans la zone d'émigration, proposer une analyse synthétique des dynamiques sociales actuelles dans la zone, et non produire une monographie. Cela m'obligeait à me donner des échelles de temps et d'espace différentes, des problématiques variées (économiques, socio-politiques), à prendre en compte le double espace sur lequel se déploient les stratégies sociales soninké et haalpulaar, bref, à renoncer au confort relatif d'une problématique et d'une méthodologie bien ciblées pour une démarche multidimensionnelle, qui *"ne respecte pas les frontières entre les disciplines et les chevauche pour s'adapter d'abord au phénomène étudié [...], qui conjugue la mise en oeuvre de techniques variées d'observation; la pratique permanente de l'entretien-dialogue; la participation voire l'intervention dans l'activité des groupes (praxis sociale); l'auto-développement progressif du système d'interprétation"* (MORIN, 1967 : 8).

De fait, ma démarche a été construite *a posteriori* à partir d'observations multiples et d'une série d'enquêtes finalisées, et non *a priori*, en fonction d'un thème de recherche pré-établi. Ma problématique de recherche s'est précisée au fur et à mesure que j'avançais dans la connaissance de ces projets de développement et du contexte qui leur a donné naissance et dans lequel ils s'insèrent. Elle s'est construite sur le terrain, au cours du travail opérationnel, le travail théorique ultérieur m'ayant amené à la nuancer, la restructurer parfois, avant d'aboutir à sa formulation définitive. Ce qui m'a conduit en particulier à dépasser l'analyse économique de système agraire (qui est pourtant déjà une approche de synthèse interdisciplinaire) pour choisir de me recentrer sur une approche anthropologique, faire place aux enjeux de pouvoir, intégrer l'analyse sociale et politique[45]. *"La réflexion et la prospection ne peuvent être disjointes en temps séparés. Le corps des hypothèses ne peut être établi une fois pour toutes au terme d'une pré-enquête, mais doit pouvoir se développer et se modifier avec le développement de l'enquête, et doit pouvoir à son tour modifier le cours de l'enquête, voire les techniques d'investigation. Il s'agit en bref de trouver la rigueur, non dans la rigidité, mais dans une stratégies d'adaptation permanente"* (id. : 394).

Une telle souplesse paraît d'autant plus nécessaire que j'avais l'ambition de rendre compte de phénomènes récents, de processus en cours, pour lesquels on ne pouvait avoir la sécurité de l'analyse a posteriori. Les points de vue sur l'irrigation villageoise

---

[45] Cette recomposition a posteriori renforce le problème du matériau, au sens où elle soulève des questions nouvelles, auxquelles les informations recueillies antérieurement ne permettent pas toujours de répondre totalement. Ce qu'un travail théorique a priori permet d'éviter en partie.

ont beaucoup évolué depuis quelques années, dans la foulée du désengagement; les développements récents des dynamiques associatives confortent sur certains points, infirment sur d'autres, les diagnostics qu'on pouvait poser au début des années 90. Dans une telle situation, les évolutions récentes permettent de valider et d'affiner, ou de remettre en cause le cas échéant, le modèle construit préalablement, et constitue une autre façon de valider des analyses empiriques.

Raisonner en termes stratégiques (au sein des systèmes d'inégalités et de domination, bien sûr), proposer des modèles d'interprétation dynamiques, à validité spatiale "intermédiaire" (ni théorie abstraite, ni totalement monographie empirique), articulant perspective d'ensemble et études localisées, me semblent être trois dimensions importantes d'une "sociologie de l'actuel" qui souhaite être en prise avec la demande sociale.

SECONDE PARTIE

DU CONTROLE DES ROUTES COMMERCIALES AU "VOYAGE FORCE" :

LA RUPTURE COLONIALE ET LA MISE EN PLACE DU SYSTEME MIGRATOIRE

SECONDE PARTIE

Table des matières

CHAPITRE I : SONINKE ET HAALPULAAR DANS L'ECONOMIE-MONDE PRE-COLONIALE 49

I. COMMERÇANTS, GUERRIERS ET CAPTIFS DANS LA SOCIETE SONINKE 50

1. Les hommes libres (hoore) 50
Les royaux, maîtres du pouvoir politique 51
Les maîtres de la terre (nyiinyagummu) 52
La suite militaire (mangu) 53
Les marabouts (moodinu) 54
Clans et lignages 55
Rapports aîné/cadets et dynamique des unités lignagères 57

2. Clients nyaxamala 59

3. Esclaves, kome et sarida 60
Les esclaves de peine (kome faningillano) 61
Les captifs de case (Sarida) 61
Les grands captifs (Komexooro) 63

4. Classes d'âge et alliances au sein du système lignager soninke 64

II. POUVOIR MARABOUTIQUE, CONTROLE FONCIER ET GESTION DU TERRITOIRE AGRO-HALIO-PASTORAL DANS LA SOCIETE HAALPULAAR 65

1. Les Rimbe (hommes libres) 68
Les TooroBBe (marabouts) 68
Les seBBe (guerriers) 68
Les jaawamBe (sg.jaawanDo) 69
Les subalBe, pêcheurs 69

2. Les dépendants, nieeniBe (artisans) et maccuBe (captifs) 70
Les artisans 70
MaccuBe (esclaves) 70

3. Organisation spatiale et politique des territoires agro-halio-pastoraux 71

4. Une structure politique complexe 74

Conclusion : identités sociales, identité ethnique 75

III. SONINKE ET HAALPULAAR DANS L'HISTOIRE ECONOMIQUE REGIONALE (XIV°- XIX°S) 78

1. Or, sel et esclaves dans l'economie-monde africano-mediterranéenne (VIII°-XV°s) 78

2. La reconversion des routes commerciales et la traite européenne (XVII-XVIII°s) 81

CHAPITRE II : LES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES DE LA FIN DU XIX°S ET LA RUINE DES ECONOMIES PRE-COLONIALES 84

I. JIHAD D'EL HAJ UMAR ET CONQUETE COLONIALE, DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX°S 84

II. UN SIECLE DE COLONISATION : MARGINALISATION ECONOMIQUE DE LA REGION DU FLEUVE SENEGAL ET RUINE DES FORMATIONS SOCIALES MILITARO-COMMERÇANTES 87

1. Fin de la traite et pacification : un court repli des soninké sur l'aristocratie terrienne 88

2. Développement du bassin arachidier et construction du chemin de fer Dakar-Niamey : la marginalisation économique de la région du fleuve 90

3. Emancipation des captifs et fin de l'esclavage domestique 91
De l'interdiction de la traite à l'émancipation des captifs 92
D'une dépendance à l'autre : une émancipation relative 92

4. Territorialisation, administration et manipulations de la chefferie 94

5. De nouvelles donnes pour les sociétés soninké et haalpulaar 96
Baisse des surplus et effritement des réseaux de dépendants au sein des unités de production des lignages libres 97
L'éclatement des structures lignagères 98
Multiplication de petites unités de production à la reproduction économique fragile 100
Des sociétés paysannes malgré elles 101
La course à l'argent 102

Conclusion 103

CHAPITRE III : UNE RESTRUCTURATION ECONOMIQUE ET SOCIALE AUTOUR DE L'EMIGRATION 105

I. LA GENESE DES MIGRATIONS (1900-1960) : UNE REPONSE A LA RUPTURE COLONIALE 106

1. Les origines des migrations soninke : quête du numéraire et fuite de la contrainte coloniale 106

2. Navétanat dans le bassin arachidier (1900-1960) : les migrations temporaires de travail des Soninké 107

3. Les migrations urbaines des Haalpulaar à Dakar 110

II. LES MIGRATIONS LOINTAINES ET LA MISE EN PLACE DES RESEAUX EN FRANCE 114

1. Les débuts d'une diaspora 114

2. Les deux vagues d'émigration soninké vers la France (1955-65 et 1970-75) 115
Le tournant des années 60 : une opportunité 116
La sécheresse au Sahel et l'émigration des années 70 118

3. Haalpulaar et peuls en migration lointaine 118

4. La rupture de 1974 et l'installation dans la durée 119

Conclusion : spécificité de l'émigration vers la France; 120

III. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES RESEAUX IMMIGRES EN FRANCE : VILLAGES-BIS ET APPRENTISSAGES 122

1. Communauté villageoise et communauté de foyer 122
De l'aventure individuelle au voyage programmé 122
Le foyer : exclusion et sociabilité 124
La constitution des communautés villageoises 126

2. Les villages-bis : reconstitution des rapports d'inégalité et de domination en situation d'interconnaissance 129
Les rapports aînés/cadets en migration 129
Rapports statutaires, caisses villageoises et reconstitution du pouvoir des lignages dominants 130
L'oeil du village en migration 132

3. Expériences et apprentissages en migration 133
Les conflits "jeunes"-"vieux" : une remise en cause des inégalités d'origine 134
Les contacts avec la société de résidence : une grande différenciation au sein des immigrés 135
L'apprentissage de l'action collective organisée : syndicalisme, associations de défense des immigrés et luttes de foyer 138

Conclusions 140
Apprentissages individuels et dynamiques collectives 140
Un processus de construction identitaire 141
Dynamique sociale et lutte pour le leadership 142

Les transformations actuelles vécues par les sociétés soninké et haalpulaar s'inscrivent dans un contexte historique de marginalisation économique de la région au sein des Etats nationaux, et de forte dépendance économique face à la migration. Cette situation trouve son origine dans la ruine des bases économiques des formations sociales soninké et haalpulaar, ruine qui découle elle-même des nouvelles règles du jeu induites par la conquête coloniale et de l'échec des tentatives de reconversion des élites économiques. La conquête coloniale a en effet entraîné un vaste processus de recomposition sociale, et de nombreuses mutations économiques, politiques et familiales, en particulier l'émancipation des captifs et le repli sur l'agriculture, l'effritement du contrôle lignager sur la terre, la fragmentation des clans et des lignages, l'instauration de la domination politique de l'Etat. Ces mutations se sont développées au cours du siècle et constituent des tendances lourdes qui structurent encore pour partie les évolutions actuelles.

Rupture dans les règles du jeu et dans les bases de la reproduction économique, la conquête coloniale n'a pourtant pas entraîné de rupture radicale dans les rapports sociaux soninké et haalpulaar. D'abord parce que ce n'est pas la seule crise et la seule restructuration qu'elles aient connues, ensuite parce que la souplesse et la capacité d'adaptation des rapports sociaux est bien plus grande que la description de systèmes sociaux cohérents et imbriqués ne le laisse croire. Enfin, comme souligné précédemment parce que les conséquences de la rupture se développent dans le temps long.

Pour les Soninke et les Haalpulaar comme pour les autres sociétés aristocratiques d'Afrique de l'Ouest, les logiques migratoires trouvent leur origine dans cette crise. Du fait des opportunités élevées de revenu en France, l'émigration lointaine est rapidement devenue un facteur structurel de la reproduction économique et sociale, pour les Soninke comme pour les Haalpulaar, entraînant des réajustements des logiques sociales autour de l'accès et du contrôle de la rente migratoire. La généralisation de l'émigration en France et la mise en place des structures de contrôle social en migration au cours des années 70 s'inscrivent ainsi dans la

continuité des recompositions coloniales et post-coloniales, au sein desquelles elles constituent un second facteur structurant.

Décrire et analyser la structure sociale, économique et politique des formations sociales pré-coloniales, décrire et analyser les principaux axes de transformation qui se sont développés dans les deux derniers siècles n'est donc pas sacrifier à une analyse nostalgique des sociétés "traditionnelles" déstructurées par la pénétration des rapports marchands. Il s'agit d'une étape indispensable pour comprendre le caractère structurel des logiques d'émigration, pour comprendre comment elles sont désormais structurantes du jeu des acteurs, bref, pour construire le cadre d'interprétation des processus actuels.

Nous proposons ici, dans cette perspective, une lecture des rapports sociaux pré- et post-coloniaux et de leur histoire. Cette lecture ne prétend pas fournir une image complète des sociétés soninke et haalpulaar pré-coloniales, mais a seulement pour but de poser les éléments qui apparaissent pertinents pour l'analyse des processus actuels. Cette partie repose essentiellement sur du travail bibliographique, les informations étant reconstruites en fonction de cette problématique, et d'une vision dynamique des rapports sociaux qui permette de rendre compte des continuités historiques. Au passage, certains éléments qui paraissent importants, mais peu soulignés dans la littérature, ont été développés.

A la suite de cette perspective historique à l'échelle de la longue durée, on analysera, dans la moyenne durée (1900-1960) comment les stratégies migratoires se sont mises en place au sein du contexte colonial, à travers les migrations saisonnières de travail, puis le basculement vers les migrations lointaines et la mise en place des réseaux d'immigration en France (au tournant des années 60 en ce qui concerne les Soninké, 1970 pour les Haalpulaar). Nous terminerons par l'histoire récente des dynamiques sociales en milieu migrant, au cours des années 70-80. Les différents processus analysés dans cette partie se déroulent sur des échelles variées d'espace et de temps. La problématique actuelle des sociétés soninke et haalpulaar découle de ces différents processus, de leur emboîtement et de leur articulation. Ils constituent ainsi le cadre d'analyse et d'interprétation des phénomènes récents qui constituent le coeur de notre travail.

CHAPITRE I
SONINKE ET HAALPULAAR
DANS L'ECONOMIE-MONDE PRE-COLONIALE

Comme bon nombre de sociétés sahéliennes, les sociétés soninké et haalpulaar sont des sociétés lignagères aristocratiques. Elles font partie de cet ensemble de formations politiques sahéliennes, aux fortunes politiques fluctuantes, fondées, à des degrés variables sur la guerre, le commerce et la production agricole, participant, à travers les multiples réseaux d'échange et de conflits, à l'économie-monde méditerranéo-africaine structurée autour du commerce transsaharien (BARRY, 1988). Si les schémas globaux des systèmes d'inégalités et de domination sont voisins, les structures sociales soninké et haalpulaar n'en comportent pas moins des différences notables, tant sur le plan de l'organisation économique que sur celui du politique. Liées au territoire, à l'histoire, à des modes différenciés d'insertion dans cette économie-monde, ces différences restent pertinentes aujourd'hui, au travers de leurs remaniements et réinterprétations liés aux vicissitudes de l'histoire, et se répercutent dans les trajectoires migratoires comme dans les dynamiques associatives, ce qui justifie de les développer.

Cet exercice est cependant délicat, d'autant qu'il s'agit de tenter une description synthétique de rapports sociaux complexes et dynamiques. Rentrer dans le détail des rapports sociaux demande une analyse synchronique, qui fixe pour un temps la structure mouvante des relations sociales pour mieux en rendre compte. Si l'on peut conserver un caractère dynamique à cette analyse en rapportant la configuration instantanée de la structure sociale aux logiques sociales à l'oeuvre, aux stratégies des acteurs dans un contexte déterminé, il n'en reste pas moins qu'on risque de figer ce qui n'est que provisoire. Combien d'études ont ainsi cru figé de toute éternité ce qu'ils observaient ou, par effet d'écriture et de systématisation, ont contribué à le faire croire ?

De plus, le découpage en catégories sociales, tel que la théorie sociale locale la propose (et tels que les anthropologues la reprennent souvent) tend à construire une image de groupes sociaux juxtaposés, à proposer une *"hiérarchie formelle"* (DIAWARA, 1990 : 32) et à faire l'impasse sur les réseaux de dépendance entre différents groupes sociaux, les rapports de pouvoir et de contre-pouvoir, nécessaires pour comprendre la *"hiérarchie dans la praxis"*. Enfin, les différences significatives entre le Gajaaga (BATHILY, 1989), le Jafunu (POLLET et WINTER,

1972) et le Kingi (DIAWARA, 1990) montrent largement qu'il n'y a pas **une** société soninké (et encore moins **une** société haalpulaar) qu'on pourrait décrire jusque dans le détail, mais un ensemble composite, fondé globalement sur des rapports sociaux voisins et des histoires étroitement liées, mais où chaque entité politique n'en a pas moins une relative spécificité, liée à son histoire propre.

Plus que le détail des catégories et des termes, ce qui importe dans notre perspective est d'analyser de façon dynamique les grands types de rapports qui structurent les relations sociales au sein des sociétés soninké et haalpulaar. Nous prendrons comme référence la période précédant la conquête coloniale, sachant que celle-ci est elle-même le produit d'une histoire. La configuration des rapports sociaux, selon les principaux clivages (maîtres/esclaves, aînés/cadets, hommes/femmes) sera la base à partir de laquelle nous analyserons les transformations ultérieures. Leurs positions respectives dans le champ social a varié au cours de l'histoire pré-coloniale, ce que nous analyserons dans un second temps. Nous prolongerons cette perspective historique pour brosser les tendances lourdes des dynamiques économiques et sociales depuis cette période.

I. COMMERÇANTS, GUERRIERS ET CAPTIFS DANS LA SOCIETE SONINKE

La société soninké est patrilinéaire et patrilocale, inégalitaire/hiérarchisée, ordonnée selon une triple stratification sociale engendrant un *"système d'inégalité et de domination"* (BALANDIER, 1974 : 194). Au sein des lignages et des unités d'habitations, les rapports sociaux sont structurés autour d'une double hiérarchie, entre hommes et femmes d'une part et entre aînés et cadets, d'autre part. A ces clivages se superpose une division en trois groupes statutaires. Le premier clivage sépare radicalement les captifs des villageois. Etrangers par leur origine, désocialisés par la capture, ils ont perdu la référence lignagère qui est la caractéristique de l'homme libre[1]. Le second clivage distingue les "hommes libres" (*hoore*) des dépendants, artisans (*nyaxamala*) liés aux premiers par des rapports de clientèle.

1. LES HOMMES LIBRES (HOORE)

"Dans toute la Sénégambie, les régimes monarchiques en place justifient, en dehors de la dimension liberté/servitude, une hiérarchisation politique qui distingue

---

1 *Citant BENVENISTE, MEILLASSOUX (1986 : 23) rappelle de plus à juste titre que le sens premier du mot "libre" est celui* "d'appartenance à une souche ethnique désignée par une métaphore végétale. Cette appartenance confère un privilège que l'étranger et l'esclave ne connaissent pas".

trois classes sociales : la haute noblesse royale, la classe des notables, et enfin celle de la masse des hommes libres, exclus du pouvoir par le système de l'hérédité au sein des familles lignagères détentrices de la fonction politique" (BARRY, 1988 : 62). Le terme "*hoore*" recouvre tous ceux qui ne sont pas en état de dépendance statutaire, c'est-à-dire aussi bien les membres des clans dominants que les "gens du commun", qui ne peuvent prétendre à un pouvoir politique[2]. C'est pourquoi le concept d' *"homme libre"* paraît plus juste que celui de "*noble*" couramment employé en français d'Afrique, qui tend à confondre les "gens du commun" et les lignages à fonction politique. Même si la littérature sur les Soninke en parle peu, l'essentiel de la population a dû être constituée de *hoore* sans liens familiaux étroits avec les classes dominantes du lieu[3].

Les classes dirigeantes sont de souche aristocratique/guerrière ou maraboutique/commerçante, les uns et les autres pouvant accéder à la chefferie de village. BATHILY (id. : 190) distingue *"quatre grands groupes dirigeants à statuts juridiques différents mais impliqués dans une alliance de classe vis-à-vis du reste de la société"*.

Les royaux, maîtres du pouvoir politique

Le pays soninke était constitué d'une série de royaumes (*jamaane*), de taille variable selon les époques et les fortunes politiques, liés entre eux et aux formations voisines par des rapports de dépendance et d'hégémonie fluctuant au gré des alliances et des conquêtes. Chacun de ces *jamaane* était dirigé par un *tunka*. L'accès à la dignité royale (*tunka*) était réservée à un clan, celui du fondateur, s'il avait pu se maintenir : Bacili au Gajaaga, Sumare au Gidimaxa (qui fut évincé par les Kamara), Dukure au Jafunu, etc.

C'est au Gajaaga que les règles d'accès à la dignité de *tunka* sont les mieux connues, car le clan Bacili s'est maintenu au pouvoir pendant près d'un millénaire (fin VIII°s-XIX°s). Le *tunka* était l'aîné généalogique des branches du clan Bacili ayant droit à la royauté (les *tunkalemme*[4], fils de *tunka*)[5]. Ce qui assurait un pouvoir

---

2 *Au Kingi, les* hoore *incluent les* nyaxamalo, *clients des "hommes libres" (DIAWARA, 1990 : 33).*

3 *Pour le Gajaaga du XV°s, BATHILY (1989 : 228) rappelle que les sources arabes font "des références fréquentes aux "gens du commun" dont la modestie des conditions de vie et même l'apparence misérable tranchaient avec celle des couches dirigeantes, marchands, mais aussi membres de l'aristocratie et groupes dirigeants des couches castées.(...) On peut supposer que la majorité de la population du Galam était constituée d'une masse de gens de toutes conditions, soumis à différents degrés de servitude et/ou de dépendance tant vis-à-vis du pouvoir que des particuliers".*

4 *Au Kingi, le terme de* tunkalenme *recouvre un champ plus vaste : il désigne les "patrons", l'ensemble des personnes qui, par leur naissance, ont des dépendants de statut libre. Les patrons se répartissent en trois groupes hiérarchisés : les nobles, les gens du commun et les marabouts (DIAWARA, 1990 : 33). Les "royaux" sont les*

tournant entre les différentes branches. De fait, les *tunkalemme* exerçaient collectivement un droit de commandement sur le territoire du Gajaaga, le *tunka* n'étant que le doyen des royaux : *tunkalemmu-xirise*. Le *tunka* était maître du pays, maître de guerre, maître de la justice, mais *"le véritable pouvoir de décision revenait au* kafunko *ou assemblée des royaux qui se tenait une fois l'an après les récoltes d'hivernage"* (id. : 201).

Classe dirigeante, les *tunkalemme* monopolisaient le pouvoir politique et guerrier. Issus des guerriers errants ayant conquis le Gajaaga à la fin du VIII°s, ils vivaient du butin des guerres, des tributs prélevés sur les populations paysannes, des taxes perçues sur le commerce. Dès le X°s, les Bacili du Gajaaga se seraient également approprié les meilleures terres (de décrue en particulier) et se seraient constitués en aristocratie terrienne (id. : 198-199).

L'histoire politique tumultueuse des royaumes reflète à la fois les luttes internes pour le pouvoir qui ont déchiré les branches des clans tunka et les répercussions d'événements extérieurs. Quoique le principe de séniorité qui préside à la désignation du tunka soit en théorie absolu, les possibilités de manipulation généalogique permettaient des écarts à la règle en fonction des rapports de force.

Les maîtres de la terre (nyiinyagummu)

Les maîtres de la terre jouissent de droits éminents sur la terre sans que cela leur confère de pouvoir politique. Ils gèrent l'affectation des droits de culture et les défrichements sur les terres dont ils possèdent la maîtrise, et perçoivent des redevances.

Les *nyiinyagumme* ont trois origines. Selon le schéma idéal-typique, les premiers défricheurs cumulent maîtrise de la terre et chefferie. Ils entretiennent un lien magique avec les génies de la terre, ce qui en fait des intermédiaires obligatoires pour les défrichements, les mises en culture, etc. Une légende soninke dit que les arbres repoussent dans la nuit qui suit le premier défrichement si le sacrifice adéquat n'a pas été accompli par les maîtres de la terre.

Les vicissitudes de l'histoire ont considérablement modifié ce schéma. Au Jafunu, *"les trois modes d'attribution de la détention foncière (...) - l'accaparement simultané*

---

membres du clan Jawara, qui prend le pouvoir au XVI° siècle, et sont appelés Hankananlenmu, *"doués de la force de rejeton".*

5 *Si à l'origine tous les descendants mâles de filiation patrilinéaire étaient* tunkalemme, *les rivalités de branches et les luttes internes pour le pouvoir en ont éliminé certaines.*

du pouvoir et de la terre, l'abandon consenti en faveur des premiers occupants[6] *et l'accord conclu avec des immigrants postérieurs - reflètent avec assez de clarté le rapport de force qui doit les avoir déterminés et fait coexister les uns avec les autres"* (POLLET et WINTER, 1972 : 313)[7].

Avec le temps, le pouvoir des maîtres de la terre s'est affaibli. Au Gajaaga, les Bacili ont progressivement accaparé les meilleures terres, les dépossédant de leurs dernières prérogatives. *"A la longue, les maîtres du sol ne devinrent plus que* nyiiyon xalifani, *"gardiens du sol" qui avaient pour fonction de gérer, sous l'autorité du* tunka, *les terres du domaine de réserve. Plus tard ils perdirent toutes ces fonctions. Aux XVIII-XIX° siècles, on les assimila aux mangu ("suite militaire")"* (BATHILY, 1989 : 204). C'est seulement à l'échelle villageoise que la maîtrise de la terre garde une signification, bien que les droits de culture tendent désormais à l'emporter sur les droits de la terre.

Bien que les informations soient fragmentaires à ce sujet, il semble que la redevance versée au maître de la terre ait essentiellement été symbolique, relevant *"plus de l'allégeance que d'un tribut au sens économique strict"* (POLLET et WINTER, 1972)[8].

La suite militaire (mangu)

Les mangu forment un groupe social spécifique que l'on retrouve chez les Soninke de l'ouest (Gajaaga au sens large et Gidimaxa). Ils constituent la "suite militaire" pour les royaux, se consacrant à la guerre quand les premiers s'occupaient plutôt de politique. Le chef de l'armée (*kurunyime*) se recrute parmi eux[9].

---

6 *C'est le cas au Gajaaga, où les Siima, Jagolla, Narambunu, Bidanesi, etc. perdirent tout droit politique avec la mise en place de la dynastie Bacili.*

7 *A propos des sociétés du sud Mali, AMSELLE (1990) rappelle de plus que cette distinction entre premiers occupants et conquérants ultérieurs peut elle-même être une réécriture de l'histoire : le maître de terre est plus souvent l'avant-dernier conquérant qui se réapproprie une légitimité d'origine, que les véritables premiers occupants (voir aussi OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 85-91).*

8 *Ce qui n'empêche pas que la somme des redevances perçues puisse représenter une valeur importante.*

9 *La "théorie des pouvoirs" soninke distingue deux niveaux de pouvoir : le maître souverain* (gumme) *et le chef chargé de l'exécution* (yime). *Ainsi pour le foncier, la guerre, les esclaves, etc. Le* tunka *est "maître de la guerre"* (kurungumme) *mais la responsabilité des opérations revient au "*kurunyime" *(d'autant plus que le principe de séniorité donnait des* tunka *souvent très âgés, incapables de prendre eux-mêmes part aux batailles). De même le "chef des esclaves", chargé de la répartition du travail, est lui-même esclave. C'est le* komoyime, *le* komogumme *étant bien entendu le chef de maison (*kagumme). *Seuls le royaume et le ka font l'objet d'un pouvoir unique (*jamangumme *et* kagumme). *Inversement une aile d'armée est commandée par un simple* yime.

Les *mangu* ont progressivement pris une position sociale influente. En temps de paix, ils occupent diverses fonctions politiques et sociales, dont celle de modérateurs dans les conflits entre les royaux, selon le principe qui veut que les relations entre égaux se gèrent par l'intermédiaire de quelqu'un d'une autre classe, théoriquement neutre. De même, c'est à eux *"que revenait le rôle de procéder aux consultations devant aboutir à la désignation du* tunka *car les dates de naissance n'étant pas toujours connues et la population Bacili étant très large, il y avait presque toujours deux ou plusieurs prétendants"*. Le chef des mangu *"était, de part cette fonction, un véritable faiseur de roi"*. De plus, *"seuls les mangu avaient la liberté de parole, sans restriction, à propos des affaires politiques"* (BATHILY, 1989 : 205).

BATHILY insiste sur les similitudes avec les fonctions de *ceddo* dans les sociétés wolof ou les *tonjon* de Ségou, bien que ceux-ci soient surtout d'origine captive, et *"sur ce phénomène noté un peu partout au Soudan occidental et à différentes époques, et qui se manifeste par le fait qu'une aristocratie d'origine guerrière perde plus ou moins sa fonction première et, placée devant une menace intérieure et/ou extérieure, associe à son pouvoir un autre groupe guerrier de formation plus récente"* (id. : 208).

Les marabouts (moodinu)

Les marabouts[10] constituent la classe cléricale et commerçante. Sous cette première dimension, les clans maraboutiques attachés aux clans royaux avaient des fonctions dans l'intronisation des rois. La dimension commerçante était cependant primordiale.

A la jonction entre le monde méditerranéen et l'Afrique forestière, les royaumes soninké ont fondé leur puissance économique sur le commerce. La fortune des grandes villes commerçantes s'est bâtie sur les échanges lointains, suite à l'insertion du commerce arabe dans le réseau de commerce pré-islamique soudanais. Les villes du Sahel étaient le passage obligé de ce commerce à longue distance, là où les marchandises passaient des caravanes de dromadaires à celles d'ânes ou de boeufs. Outre ce rôle d'intermédiaire, le Gajaaga contrôlait directement une partie de la production d'or.

---

10 Comme bien d'autres termes du français d'Afrique, le terme "marabout" prête à confusion. Il désigne à la fois une classe sociale, celle dont nos parlons ici, à fonction religieuse et économique, et des individus ayant suivi des études coraniques poussées leur donnant accès à un savoir magico-religieux. Les deux ne se superposent pas et la langue soninké les distingue clairement. Le premier, moodinu, *désigne le statut héréditaire, quand le second,* cheick *désigne la qualité individuelle, accessible également aux dépendants, et non transmissible. Sauf exception signalée, nous emploierons le terme de marabout dans le sens de* moodinu.

Des clans commerçants se sont constitués dès le IX°s, lorsque les routes commerciales méditerranéennes et africaines se sont articulées. *"Mode d'articulation entre des formations autonomes"*, le commerce lointain *"met en relation des sociétés qui s'ignorent"*, ce qui justifie la spécialisation de groupes sociaux (AMIN, 1972). Symbole de leurs liens avec le Maghreb, l'Islam a très tôt été leur signe distinctif. Leurs villes maraboutiques, centres économiques et religieux, connurent un développement économique spectaculaire. Au Gajaaga, Silla, puis Gunjuru, Yaresi, Jaaxali et Jaaxaba, Jawara se sont succédées dans la prééminence économique. Tout en ayant une taille et un niveau économique bien plus élevé que les villes aristocratiques, tout en jouissant de droits de franchise de la part du pouvoir guerrier, elles ne s'intégraient pas moins à une organisation politique plus large dont le centre se trouvait dans les agglomérations aristocratiques.

La société soninké reposait donc sur des alliances entre le pouvoir économique des clans maraboutiques et le pouvoir politique et guerrier des *tunka*, qui assuraient la sécurité des routes commerciales et prélevaient des taxes et des tributs. L'histoire des alliances entre clans maraboutiques et clans guerriers reflète sans aucun doute l'histoire économique[11]. Tous deux utilisaient largement la main-d'oeuvre servile, importée du Haut-Sénégal et du Haut-Niger par les caravanes *juula*, pour la production agricole et artisanale.

Le pays soninké, et le Gajaaga en particulier, fut *"avec le delta central du Niger, le creuset où se forma l'essentiel des effectifs de la classe marchande qui allait au cours des siècles se répandre dans tout l'ouest africain"* (id. : 212). *Juula* est le terme générique qui désigne cette classe de grands commerçants (en soninke, ce terme évoque une activité que l'on conduit d'une localité ou d'un pays à l'autre). Ils ne se contentaient cependant pas des échanges, élargissant leur assise économique à la production : *"un des traits originaux du juula, ou tout au moins ce qui le différenciait du marchand européen de l'ère pré-capitaliste, était son double rôle de producteur agricole ou artisanal et de négociant"*. Les juula devaient ainsi contrôler la majeure partie de l'artisanat textile et des exportations de céréales du Haut-Fleuve.

Clans et lignages

Avec leurs caractéristiques respectives, ces classes d'hommes libres sont structurées sur des bases similaires. L'unité sociale la plus large est le "clan" (*jamu*),

---

11 Ainsi les Jaaxo, marabouts des Bacili, furent-ils évincés par les Darame lorsque l'essor de la puissance économique et de l'influence sociale de ces derniers amena les Bacili à se rapprocher d'eux, malgré le pacte qui les reliait aux Jaaxo. Gunjuru et Daramanne, les villes des Drame, supplantèrent ainsi Jaaxali jusque dans ses fonctions religieuses.

qui regroupe différents lignages apparentés. D'après POLLET et WINTER (1972), il n'y a cependant pas référence à un ancêtre commun, mythique ou non. Un *jamu* correspond à un nom et des interdits spécifiques. Même si un même nom clanique n'est pas obligatoirement signe d'appartenance à un même *jamu*, et si des lignages de nom différent peuvent revendiquer une appartenance réelle ou mythique à un même clan.

Référence de la parenté la plus large, le *jamu* n'est pas un lieu de gestion du patrimoine familial. C'est le lignage (*ka*) qui joue ce rôle. Il regroupe la totalité des individus connaissant leur degré de parenté, avec une profondeur qui ne dépasse pas six degrés. Bien qu'ayant actuellement perdu ses prérogatives, le lignage constituait autrefois *"une unité sociale effective, où le membre le plus âgé du lignage aîné représentait une instance spécifique de l'autorité au sein d'un ensemble de sous-lignages"* (id. : 439) en particulier en termes de stratégies matrimoniales et de gestion foncière. A l'échelle villageoise, les unités de résidence correspondent à un segment de lignage et portent le même nom de *ka*. Au sens social, le *ka* regroupe la totalité du patrilignage, alors qu'au sens territorial, il correspond à la fraction du lignage installée dans tel village.

En plus des membres du segment de lignage, l'unité de résidence regroupe les dépendants, artisans et esclaves[12]. La concession matérialise ainsi la "*kabila*", ensemble des dépendants du chef de ka (*kagumme*) : femmes, descendants, dépendants, captifs. Avec l'effritement des structures claniques, il y a eu des glissements de sens dans les concepts émiques : *kâ* désigne aujourd'hui la maison, l'unité de résidence correspondant à la famille élargie, et *jamu* le lignage.

Les différents lignages nobles sont en compétition permanente pour le pouvoir et le prestige social. Ces conflits latents sont atténués par la multiplication des statuts et des hiérarchies. Ainsi, chaque *jamaane* (royaume) a-t-il sa propre hiérarchie des *jamu*, qui reflète l'histoire politique locale et vient nuancer voire contredire les poids politiques à l'échelle de la société. Les guerres entre royaumes voisins, la migration d'un clan ou d'une fraction de clans, sont des moyens pour régler ces conflits. Au delà du poids politique, le pouvoir des lignages se mesure à la maîtrise des hommes : *"C'est au nombre de leurs sujets que se mesure le pouvoir des chefs"* (POLLET et WINTER, 1972 : 54)[13]. D'où l'importance de groupes familiaux nombreux, de réseaux importants de dépendants et d'esclaves. La taille numérique

---

12 Sauf quand ceux-ci, trop nombreux, sont parqués à la périphérie du village.

13 Même si BATHILY (1989 : 199) souligne à juste titre que cette assertion généralement admise pour l'Afrique sahélienne doit être nuancée dans le cas du Gajaaga : la richesse des terres de décrue (fleuve Sénégal et système Terrékolé/Lac Magui) en font un enjeu foncier important. Ici, la puissance se mesure aussi aux domaines fonciers. D'autant plus que les esclaves sont affectés à la production agricole et que les grands domaines esclavagistes sont les seuls à pouvoir dégager un surplus pour l'exportation. On le reverra plus nettement encore chez les Haalpulaar.

de la *kabila* est une mesure du poids économique et politique du *ka*. Réunir autour de soi une large dépendance est d'autant plus essentiel que la production agricole demande de pouvoir mobiliser un grand nombre d'actifs (MEILLASSOUX, 1975 : 66-70) et que l'insécurité permanente impose de rester groupés.

Rapports aîné/cadets et dynamique des unités lignagères

Au sein des structures familiales, les relations entre les individus s'organisent sous la double domination des hommes sur les femmes et des aînés sur les cadets[14]. Les rapports entre les hommes sont régis par le principe de séniorité, lequel croise séniorité biologique (âge) et séniorité généalogique (appartenance à une branche aînée). L'un ou l'autre l'emporte selon le niveau d'organisation : pour la chefferie ou le titre de *tunka*, c'est l'âge qui prime. A l'échelle du lignage, le chef est l'aîné (biologique) de la branche aînée (généalogique). Le *kagumme* est l'aîné généalogique du groupe résidentiel. A son décès, c'est son frère cadet qui le remplace, ou, à défaut, l'aîné généalogique de la génération suivante.

La séniorité détermine donc un clivage aîné/cadet, qui peut prendre plusieurs formes. Au sein de la famille, ce clivage recouvre en fait deux situations. D'abord l'opposition entre le *kagumme* et tous les autres, quelque soit leur âge et leur statut matrimonial. Ensuite au sein de ces "cadets", les individus sont classés selon leur rang généalogique. A part le *kagumme* et le benjamin (pour qui cette situation est provisoire), on est toujours simultanément le cadet et l'aîné de quelqu'un.

Cet emboîtement des rapports aînés/cadets (qui matérialise la distance qui sépare les individus du titre de *kagumme*) détermine les droits et devoirs de chacun, les droits étant d'autant plus réduits et les devoirs d'autant plus contraignants qu'on est en bas de la hiérarchie. Le mariage donne droit à une autonomie de décision plus importante.

---

14 Aujourd'hui, les dépendants ont un certain degré d'autonomie économique, c'est-à-dire de possibilité d'accès à des revenus propres : par le commerce et leurs petits champs, les femmes conservent une relative autonomie dans leur vie quotidienne et d'un point de vue économique. Les cadets tentent de sauvegarder ou de conquérir leur marge de manoeuvre économique. Faute d'informations, il est difficile de préciser quelle était cette marge de manoeuvre à l'époque. Le schéma actuel qui attribue à chacun un champ en fonction de sa position dans la famille était-il valable? Dans un certain nombre d'autres cas, on sait qu'il est d'apparition récente, lié au processus d'éclatement des unités familiales (TALLET, 1982; JONCKERS, 1987; RAYNAUT et al, à paraître). On peut supposer que les cadets ne cultivaient pas dans les lignages de haut statut et que les femmes aînées bénéficiaient de champs, cultivées par leurs dépendants (jeunes femmes et esclaves). Pour CHASTANET (1987 : 92-93) : "à cette époque, Bacili et *nyaxamalani* ne pratiquent pas l'agriculture, vivant de leurs butins, du travail de leurs esclaves et des prélèvements sur les récoltes pour les premiers, de dons reçus en contrepartie de leurs services pour les seconds. Dans les autres familles, hommes et femmes participent plus ou moins aux travaux agricoles selon le nombre d'esclaves qu'ils possèdent. *Mangu*, marabouts et autres "grandes familles" ont généralement les moyens de s'en abstenir".

L'ascension sociale au sein de la famille est liée à la progression dans cette hiérarchie, et elle est d'autant plus lente qu'on a de nombreux aînés relatifs. De plus, c'est le *kagumme* qui prend en charge les frais des mariages. Il contrôle *de facto* les alliances matrimoniales et l'accès aux femmes pour ses dépendants. C'est ce qui fonde le pouvoir de l'aîné dans les sociétés lignagères (MEILLASSOUX, 1975) et on comprend que l'antagonisme aîné/cadet soit la base des rapports sociaux familiaux.

Cet antagonisme latent se manifeste en particulier dans les processus de segmentation des unités de résidence. L'accession au rang de *kagumme* dans son *ka* d'origine étant lente et incertaine, la seule façon de conquérir son autonomie est de la quitter pour fonder sa propre unité de résidence. Cependant, cette scission ne peut se faire que si le cadet a une famille et un réseau de dépendants suffisamment nombreux pour pouvoir être autonome économiquement. Ce qui signifie en général avoir pu accumuler suffisamment pour son propre compte. Le départ en expédition commerciale (puis, plus tard, en migration) s'explique souvent ainsi : c'est à la fois échapper à la contrainte quotidienne de l'aîné et accumuler de quoi faciliter son accès à l'autonomie. Au sein des clans *juula*, les individus pratiquant la traite étaient sans doute dans ce cas. TOUTAIN écrit en 1885 que *"le métier de Dioula n'est pas généralement une profession que l'on exerce toute sa vie. On fait un certain nombre de voyages afin de s'acheter un ou plusieurs esclaves, de gagner le douaire d'une femme, etc. et puis on reste à ses cultures"* (cité par POLLET et WINTER, 1972 : 113). Les butins des expéditions guerrières étaient sans doute des occasions d'accumulation pour les cadets royaux ou mangu.

La segmentation est donc une façon de résoudre cette contradiction aîné/cadet. Mais le départ n'est concevable que si des groupes nombreux partent ensemble. Ce seront bien souvent des alliances entre branches cadettes de lignages qui les déclencheront. C'est ainsi que des villages nouveaux sont fondés, ou que des hameaux de culture deviennent villages permanents. La guerre jouait un rôle ambivalent dans ces histoires du peuplement : l'insécurité permanente (en particulier au cours des XVIII et XIX° s (cf. ci-après) rendait nécessaire un habitat groupé, en gros villages capables de se défendre, et obligeait à cultiver groupés pour éviter les rapts. De ce point de vue, elle était un frein significatif à la segmentation familiale, et l'ampleur du mouvement de création de nouveaux villages, au début du XX°s, le montre bien a posteriori. En même temps, l'histoire montre des mouvements permanents de population, fuyant les exactions dans leur région pour se réfugier ailleurs, ou se déplaçant au gré des aventures guerrières. Outre le contexte politique, la pénurie de terres cultivables, la croissance numérique du *ka*, un conflit particulièrement violent entre l'aîné et son frère peuvent être des causes de segmentation. Les nombreuses migrations de fractions de clans, qui sont à l'origine des histoires régionales du peuplement, trouvent souvent là leur origine.

2. CLIENTS NYAXAMALA

Ce sont des groupes statutaires de service, liés héréditairement à un grand lignage noble par des relations de clientèle[15]. Ces derniers les entretenaient en échange de leurs prestations. Selon les sources, le terme *nyaxamala* signifierait *"Fais moi plaisir, je te suivrai"* (cité par DIAWARA, 1990 : 39) ou *"ceux qui s'accrochent, qui s'agrippent"* (BATHILY, 1989 : 216). Cette définition ne cadre qu'avec les griots et non les artisans. Elle sert néanmoins de justification idéologique à la dévalorisation des dépendants de la part des hommes libres[16].

Les différents groupes de *nyaxamala* correspondent à des spécialisations professionnelles : *gesere* (traditionalistes), *taage* (forgerons/bijoutiers, également chargés des circoncisions), *jaare* (griots/musiciens), *garanke* (cordonniers). Le concept de "caste" est souvent appliqué aux *nyaxamala* - quand ce n'est pas, à tort, à l'ensemble de la structure sociale -, au sens où il s'agit de groupes professionnels, endogames (avec hypogamie au sein de la relative hiérarchie interne à ce groupe), et à spécialisation héréditaire. Ce concept de caste est cependant impropre, concernant les sociétés africaines, puisqu'il ne s'applique, au sens propre, qu'au sein d'un "système de caste", organisant l'ensemble de la société en groupes disjoints et hiérarchisés, dans une théorie sociale fondée sur la pureté (DUMONT, 1966)[17]. Le mot est cependant couramment utilisé pour désigner les groupes statutaires de service, et les Soninké eux-mêmes emploient souvent, en français, le terme de "castés" pour désigner les *nyaxamala*.

Outre leurs activités artisanales, les *nyaxamala* jouent un rôle d'intermédiaire dans les relations entre lignages nobles. *"Dans les actes importants d'intérêt familial (formation des liens de mariage) ou villageois (palabre), les nobles ne se parlent pas "bouche à bouche""* (POLLET et WINTER, 1972 : 225), mais par l'intermédiaire d'un *nyaxamala*. Inversement, un conflit entre *nyaxamala* se gère par l'intermédiaire d'un noble. *"Ce que ces fonctions requièrent, c'est d'être assurées par un individu de condition et de statut différent de celui de l'intéressé"* (id : 225). Cette position d'intermédiaire peut leur donner un certain pouvoir auprès de leur maître. Les échanges de services et de cadeaux assurent la permanence et la réaffirmation des

---

15 *Bien que la majorité des auteurs en fasse un groupe social à part entière dans la théorie sociale locale, DIAWARA (1990 : 33) les situe pour le Kingi au sein des* hoore, *qui regroupe là les* tunkalenmu *(qui désigne ici ceux qui* "par leur naissance ont des dépendants"*) et les* nyaxamala.

16 *En pulaar, le terme de* nyamaxala, *proche du terme soninké, sert parfois à caractériser les* nyeenyBe *concept pulaar désignant les castes de service. WANE (1969 : 50) le traduit par* "ceux qui mangent à tous les râteliers".

17 *En fait, le terme de "caste" (mot d'origine portugaise signifiant "espèce") ne correspond pas à un concept émique indien. Il recouvre deux logiques de segmentation de la société : le* varna *(division en quatre groupes statutaires, issue de la théorie indo-européenne de la société en trois classes) et le* jati, *qui correspondrait au départ à des groupes professionnels corporatistes pré-indo-européens, et serait devenu une subdividision des varna. MEILLASSOUX (1973) propose une lecture de la société indienne en termes de classes.*

liens sociaux. De fait, les rapports privilégiés de toutes sortes viennent nuancer, voire contredire les relations normatives.

3. ESCLAVES, KOME ET SARIDA

Le dernier groupe statutaire est celui des esclaves[18], désignés sous le terme générique de *kome*. Ce terme voile une grande diversité de conditions concrètes, qu'il faudra analyser au cas par cas. Par sa capture, l'esclave de traite fait l'objet d'une désocialisation radicale (MEILLASSOUX, 1986 : 101; OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 30). Privé de parenté et d'origine, il est considéré comme un bien. La resocialisation des captifs de case dans le *kabila* de leur maître leur redonne une parenté symbolique, sans pour autant en faire des "hommes libres".

Alors que la filiation des hommes libres suit une logique patrilinéaire (et patrilocale), les esclaves appartiennent au propriétaire de leur mère et ont ainsi une filiation "matrilinéaire" qui leur interdit de constituer des lignages, de se recréer une origine : *"la condition de l'esclave était déterminée par les règles qui frappent la propriété des objets (des animaux) plus que par celles qui définissent le droit des personnes. Si par naissance, l'homme libre fait partie d'un lignage, celui de son père, l'esclave nouveau-né appartient à un individu, un maître* (komon yugo)*, celui de sa mère. C'est pourquoi, toute considération lignagère était sans objet à son propos et l'unique règle juridique dont la naissance de ses enfants rendait l'existence nécessaire était la détermination de son appartenance : c'était celle-là même qui assure au propriétaire d'une vache le croît de sa bête"* (POLLET et WINTER, 1972 : 243). De même, ils sont hérités selon les mêmes règles que le bétail.

L'existence de l'esclavage est attestée dès l'époque du WAGADU (XI°s). *"Au Soudan, et en particulier au Wagadu et dans les Etats du fleuve Sénégal, il semble que les esclaves aient constitué l'essentiel de la force de travail dans l'agriculture et dans d'autres secteurs de la production comme la métallurgie et le textile. Par ailleurs, on peut supposer que les esclaves ont formé sinon l'essentiel des effectifs, tout au moins le noyau des armées permanentes dont l'état de guerre endémique rendait la formation nécessaire"* (BATHILY, 1989 : 183). POLLET et WINTER (1972 : 238) estiment quant à eux que les captifs formaient 30 à 60% de la population du WAGADU.

---

18 De même que pour "nobles" et "hommes libres", ni le terme de "captif" (utilisé couramment actuellement), ni celui d'"esclave" ne sont tout à fait satisfaisants. Cf OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 27.

Les esclaves de peine (kome faningillano)

Leur proportion au sein de la main-d'oeuvre servile a dû varier selon les époques, et sans doute atteindre son maximum à la fin de la traite atlantique, quand, faute de débouchés, les esclaves-marchandises ont été reconvertis en esclaves-force de travail. Les esclaves de traite n'ont en fait pas de dénomination particulière[19]. C'est quand il faut les distinguer des autres qu'on utilise le qualificatif *faningillano*, qui signifie *"ceux qui se lèvent très tôt le matin"*. Le terme habituel en français, captif de traite, insiste sur la qualité de bien, alors que le concept émique insiste (comme en sonraï) sur sa fonction de production. C'est pourquoi le terme d'esclave de peine, également employé (MEILLASSOUX, 1986; BATHILY, 1989 : 226) paraît préférable.

Ce sont de toutes façons deux facettes d'une même condition. En effet, ces esclaves sont des prisonniers de guerre, capturés par les guerriers ou achetés par les commerçants *juula* dans le Haut-Sénégal et dans la vallée du Niger. Une des conditions pour garder des esclaves étant en effet qu'ils soient éloignés de leur lieu d'origine, coupés de toute relation personnelle, de tout espoir de fuite. Les esclaves de peine constituent la plus basse catégorie d'esclaves. Ils ont dû aussi servir au portage pour les caravanes juula.

Les captifs de case (Sarida)

Les captifs de case (*sarida*) sont quant à eux intégrés à la vie sociale. S'ils sont toujours propriété de leur maître, ils ne peuvent théoriquement être vendus et sont considérés comme faisant partie de la parenté au sens large (*maremmu*). Ils peuvent bénéficier d'un petit champ, et dans ce cas, l'organisation de leur travail prend la forme des rapports aînés/cadets. Ils peuvent jouer un rôle de conseillers ou d'intermédiaires. Parmi eux est désigné le "chef des esclaves" (au sens de pouvoir exécutif : *komoyime*), chargé d'organiser le travail des esclaves. POLLET et WINTER (1972 : 251) rapportent même que *"le plus ancien captif peut prendre la direction du* ka *si le* gumme *meurt et qu'il ne reste pas d'homme adulte"*.

Mieux traités, intégrés dans les relations interpersonnelles du *ka*, les *sarida* n'en demeurent pas moins de statut servile et leurs biens, pour autant qu'ils en aient, restent en dernière analyse la propriété de leur maître. Les différentes analyses sur l'esclavage mettent l'accent tantôt sur la réalité des rapports d'exploitation (et le discours sur leur intégration à la famille apparaît alors comme une euphémisation de leur situation objective), tantôt sur les relations interpersonnelles au sein de la famille, et sur leur rôle social d'intermédiaires et d'assistants dans les rapports sociaux villageois : *"Tout en ayant pour effet de les tenir à distance (ces rôles*

---

19 Ce qui va dans le sens d'un développement de cette catégorie à la fin de la période pré-coloniale.

doivent être assurés par les esclaves, précisément parce qu'ils sont de condition différente), en même temps ils sont le signe d'une participation à la vie sociale et le lieu d'un rapport de réciprocité entre esclaves et hommes libres" (id : 247). En particulier, le rôle de *haraaba* (guide, conseiller) est spécifique des esclaves.

Sarida signifie "né dans la maison du maître". La théorie sociale soninké affirme qu'au bout de trois générations, un esclave de peine devenait captif de case. Il semble cependant que le passage du statut de *kome* à celui de *sarida* n'ait pas été aussi systématique. Le casement semble avoir été surtout une faveur accordée à l'échelle individuelle puis, dans un second temps, la résultante de la crise de l'économie esclavagiste. Lorsque le marché s'épuise, il devient rentable de reproduire sur place la main-d'oeuvre servile. C'est aussi une façon de retenir les captifs lors de l'abolition de l'esclavage par les colonisateurs en leur proposant un statut qui se rapproche du servage, puis du métayage.

Considérant que le passage de *cire bannayia* (esclave de peine) à *horso* (captif de case) en trois générations est certainement largement mythique, OLIVIER DE SARDAN (1984) émet pour le pays sonraï l'hypothèse que l'esclavage *horso* serait issu d'un esclavage "doux" lignager, antérieur à la généralisation de la traite. Cette hypothèse semble tout à fait plausible pour le Gajaaga, même si les clans royaux ou les grands lignages maraboutiques ont pu avoir dès cette époque des esclaves de peine travaillant pour eux à produire des surplus : *"au Soudan, en particulier au Wagadu et dans les Etats du fleuve Sénégal, il semble que les esclaves aient constitué l'essentiel de la force de travail dans l'agriculture et dans d'autres secteurs de la production comme la métallurgie ou les textiles. Par ailleurs on peut supposer que les esclaves ont formé sinon l'essentiel des effectifs, du moins le noyau des armées permanentes dont l'état de guerre endémique rendait la formation nécessaire. La guerre était menée pour capturer des esclaves, ces derniers à leur tour consolidaient les institutions militaires de leurs vainqueurs"* (BATHILY, 1989 : 183). En tous cas, les auteurs s'accordent sur le développement relativement tardif de l'exportation des esclaves : pour BATHILY, c'est l'or et non l'exportation d'esclaves qui faisait l'essentiel des échanges avec le Maghreb jusqu'à la fin du XV°s, le commerce d'esclaves alimentant surtout le marché intérieur soudanais dont les besoins en main-d'oeuvre s'étaient accrus avec l'expansion économique. *"C'est à partir de l'émergence des empires coloniaux, notamment de l'empire colonial portugais au milieu du XV° siècle et, de façon plus générale, à la suite de la crise du monde méditerranéen aux XV° et XVI°s que le trafic des esclaves en provenance du Soudan commença de prendre une part significative dans l'économie servile des pays méditerranéens"* (1989 : 184). Enfin, BARRY et BATHILY soulignent que le développement de l'esclavage domestique à la fin du XIX°s est directement lié à la fin de la traite coloniale (sauf au Fuuta Jallon où les villages de captifs, les *ruunde*, ont été constitués dès le XVIII°s, pour produire du grain à exporter vers les rivières du Sud; BARRY, 1988 : 151).

Les grands captifs (Komexooro)

Ce sont des captifs particuliers, soit esclaves émancipés pour service rendu au tunka, soit esclaves appartenant à une maison Bacili éteinte. Ces grands esclaves étaient affectés à des tâches particulières : collecte des revenus fonciers du domaine de l'Etat, agents de renseignements, fonctions militaires, etc. et bénéficiaient de conditions très favorables[20]. Détachés des contraintes de la production et chargés de tâches ayant trait à la vie publique du village, les "captifs de chef" (*jonkurunke*) faisaient partie de cette catégorie (POLLET et WINTER, 1972 : 239), sans qu'ils aient constitué ici une classe de *ceddo*, comme au Waalo (BARRY, 1972) ou à Ségou.

Les descendants d'un noble et d'un captive étaient eux-mêmes des captifs d'un statut particulier. MEILLASSOUX confirme que *"le mariage entre francs et esclaves peut aussi être le moyen de constituer des corps sociaux dépendants, ni francs ni esclaves, chargés de mission de confiance"* (1986 : 136)[21].

La catégorie des *kome* recouvre donc des situations fort différentes, et il faudra le garder à l'esprit en analysant la place actuelle des descendants de captifs. Si la négation de l'appartenance lignagère est leur caractéristique commune, certains échappent aux rapports d'exploitation et peuvent même avoir leurs propres esclaves. Leur extériorité au réseau social peut, dans certains cas, leur donner un poids politique : écarté de toute ambition de succession, un esclave de confiance peut remplir des tâches qu'on hésiterait à confier à un parent, rival possible : *"L'esclave se situe ainsi à l'écart des rivalités pour le pouvoir entre collatéraux ou autres prétendants que sécrètent les sociétés parentales et surtout dynastiques. Lorsque l'enjeu de la succession s'aiguise, tout parent devient un rival dangereux car il porte en lui la légitimité de l'héritier. Le doyen, le dynaste, le roi ne peut accorder à ses parents qu'une confiance tempérée par la crainte d'être écarté de sa position d'autorité, éventuellement par le meurtre. Sa tendance sera de les éloigner des postes trop proches du pouvoir et d'y placer de préférence des individus neutres, soumis, qui ne tiendront leur fonction que de sa volonté et non de leur naissance"* (MEILLASSOUX, 1986 : 139-140).

La condition des esclaves est donc très différente selon qu'ils appartiennent aux lignages dominants ou aux gens du commun, qui se contentent sauf exception, de quelques esclaves domestiques.

---

20 Tel cet esclave affranchi par le tunka *:* "Nous te confions toutes les cérémonies officielles du Gajaaga. Tu seras le chef des esclaves. Aucun Bacili ne te fera travailler gratuitement. Tu n'appartiens à aucun Bacili en propre. Chaque fois qu'une bête sera abattue en l'honneur d'un Bacili, si tu es présent, c'est toi qui organiseras la réception" *(cité par BATHILY, id. : 227).*

21 Il assimile cependant les mangu à cette catégorie, alors que BATHILY en fait des hommes libres.

4. CLASSES D'AGE ET ALLIANCES AU SEIN DU SYSTEME LIGNAGER SONINKE

L'analyse des différents groupes sociaux et des rapports qui les lient entre eux construit la structure d'ensemble de la société soninké. La structure lignagère, qui regroupe autour du patriarche l'ensemble de sa *kabila* (femmes, descendants, clients et captifs) en constitue le schéma de base. Selon le double principe de gérontocratie et androcratie, elle organise les rapports inégalitaires, les droits et les devoirs de chacun, entre les individus et entre les différentes unités familiales au sein du lignage. Les relations de dépendances à l'échelle de la *kabila* (clientèle *nyaxamala*, esclaves *sarida*) reprennent la forme des rapports de parenté. Elles sont fondées sur des rapports de prestations/contre-prestations, réciproques tout en étant inégalitaires.

Alors que la structure lignagère a longtemps été considérée comme le symbole même de la rigidité des structures sociales africaines, l'analyse historique montre qu'au delà des permanences, cette structure connaît de nombreux ajustements, en fonction des périodes et des rapports de force internes. Les contradictions aînés/cadets au sein des lignages se résolvent par la segmentation, et la taille des unités de résidence est en fait une résultante de ces rapports de force et non une donnée. L'éclatement des lignages à la période coloniale en donnera une illustration. De même, la clientèle n'est jamais totalement pieds et mains liés. Se l'attacher, la maintenir et l'accroître (et on a vu combien c'est essentiel dans la compétition pour le prestige social) a un coût que les lignages arriveront plus ou moins à assumer en fonction de leurs positions économiques. Le statut des captifs lui-même évolue au cours du temps. Quand la rareté apparaît sur le marché, leur condition tend à s'améliorer : le casement, l'attribution d'un lopin individuel se généralisent.

Entre les clans, les relations sont d'abord gérées par les aînés : compétitions politiques et complémentarités économiques créent un jeu complexe d'alliances et de ruptures. Diverses institutions permettent de dépasser les structures de parenté et de gérer ces liens. La "parenté à plaisanterie" (*kollengoronke*) en est une, qui élargit la coopération et la solidarité lignagère à d'autres, qui ne sont pas liés par une parenté réelle ou mythique. Le *jonghu*, pacte passé entre deux clans, quelque soit leur origine et qui les lie définitivement, en est une autre. Elle peut lier des royaux et des esclaves, comme un clan royal et un clan maraboutique. C'est la façon privilégiée d'établir les alliances qui ne peuvent s'accomplir par la voie matrimoniale à cause de l'endogamie.

A l'échelle du village, la classe d'âge (*iire*) regroupe les individus d'un même âge quelque soit leur classe sociale d'origine (au moins *hoore* et *nyaxamala*, peut-être *sarida*) et constitue un lieu où se forgent des relations interpersonnelles qui dépassent le statut. L'égalité des âges fait que les relations dans la classe d'âge

échappent aux contradictions aînés/cadets : *"Il ne faut pas que deux frères germains (sauf s'ils sont jumeaux) appartiennent au même groupe : il y aurait contradiction entre les relations égalitaires et d'entraide existant au sein des* iire, *pour des membres de même statut tout au moins, et les rapports d'inégalité entre aîné et cadet"* (POLLET et WINTER, 1972 : 263). Mais les classes d'âges reproduisent par contre les autres clivages sociaux : hommes et femmes ne se mélangent pas (même si des liens existent entre les *iire* d'hommes et de femmes de même génération). *"Les* iire *adaptent à leur usage les principales structures hiérarchiques de l'organisation politique et sociale. Les inégalités de condition et de statut, la supériorité des hommes sur les femmes, les règles de la chefferie, la primauté de l'aînesse, les préséances entre clans, sont reproduites dans les groupes d'âge et font d'eux un microcosme de la société, consacrant à leur niveau les mécanismes fondamentaux de la société"* (id. : 265). Les classes d'âges assument ainsi une double fonction contradictoire, de socialisation et d'apprentissage des règles sociales et de la structure hiérarchique d'une part, d'établissement de relations personnelles transcendant ces clivages d'autre part.

Les individus sont donc intégrés dans différentes unités et catégories sociales qui se superposent jusqu'à un certain point, mais peuvent aussi se contredire. C'est dire que la classification en "classes sociales" utilisée pour décrire les différentes catégories de statut, et même les différents types de *hoore* est insuffisante. BALANDIER (1974 : 169) rappelle que *"le terme "classe" ne peut suffire à désigner* l'ensemble *des formes par lesquelles s'organisent les rapports d'inégalités, de domination et de dépendance"* et insiste sur le caractère multidimensionnel de la stratification sociale. Celle-ci comporte plusieurs niveaux qui ne se superposent qu'en partie et les clivages les plus fondamentaux peuvent être dépassés par des alliances de type *jonghu*.

II. POUVOIR MARABOUTIQUE, CONTROLE FONCIER ET GESTION DU TERRITOIRE AGRO-HALIO-PASTORAL DANS LA SOCIETE HAALPULAAR

Le système social haalpulaar a de nombreuses parentés avec celui des Soninké. Comme lui, c'est une société patrilinéaire patrilocale, hiérarchisée, basé sur un système d'inégalités et de dépendance entre les *rimBe* (hommes libres), les *nieeniBe* (serviteurs) et *maccuBe* (captifs)[22], et une hiérarchie interne aux lignages, basée sur la double prééminence des hommes sur les femmes et des aînés sur les

22 *En pulaar, les singuliers diffèrent des pluriels : le singulier de* rimBe *est* dimo; *celui de* nieeniBe *est* nieeno, *celui de* maccuBe, maccudo.

cadets. Le fonctionnement lignager, les rapports aînés/cadets, les classes d'âge, l'essentiel de ce qui concerne les dépendants est commun avec les Soninké (comme avec bien d'autres sociétés sahéliennes).

Il y a cependant des différences significatives, qui concernent la composition et les hiérarchies internes aux *rimBe* ("hommes libres"), le pouvoir politique et ses transformations, les bases de la reproduction économique des "hommes libres" et la place du foncier et l'organisation politique du territoire, enfin.

La société haalpulaar s'est constituée à partir d'un creuset ethnique. Les riches terres de décrue du fleuve Sénégal ont depuis toujours concentré les hommes. Au X°s, le territoire de l'actuel Fuuta Toro était occupé par le royaume du Tekrour (nom qui aurait donné "Toucouleur"), *"lequel était habité par diverses populations peul, berbère, malinké, manding, soninké, wolof, serer ainsi que toucouleur vraisemblablement. Le Tekrour de cette époque était surtout un agrégat de peuples, plus ou moins soumis à un même pouvoir monarchique"* (WANE, 1969 : 9). Originaire du Fuuta Jallon, Koli Tengela prend en 1512 le contrôle politique de la région et fonde la dynastie païenne peule des Denianke. Les pasteurs contrôlent dès lors politiquement et économiquement les agriculteurs et les pêcheurs sédentaires. C'est sans doute à ce moment que l'intégration ethnique se réalise. Plus encore que pour la société soninké, le caractère composite de la société haalpulaar est patent. Les patronymes sont d'origine peul, wolof, soninké, sereer, malinké, arabo-berbère, etc. De nombreux haalpulaar se reconnaissent une origine "étrangère"[23].

WANE (id. : 16-21) discute longuement le problème de l'origine des Toucouleur. Existaient-ils en tant que société dès le Tekrour (mais dans ce cas, comment ont-ils réussi à devenir majoritaires et à assimiler tous les autres peuples?) Ou doit-on penser que les Toucouleur sont issus du brassage des Peuls avec les populations autochtones, Sereer en particulier ? Si les liens avec les Sereer sont probables[24], si la proximité linguistique peul/haalpulaar est indéniable (*haalpulaar* signifie "ceux qui parlent pulaar"), il reste que les spécificités haalpulaar ne peuvent s'expliquer seulement par un métissage. Ce sont bien des histoires originales, issues d'un brassage de populations multiples, d'une véritable *"interpénétration de civilisations"* (WANE, 1969 : 20). L'indéniable unité culturelle qui s'est constituée au cours de l'histoire n'empêche pas la question des origines d'être vaine, si l'on cherche par là *une* origine, là où il y a processus complexe et multiforme de création sociale.

---

23 A tel point qu'on peut se demander comment il a été possible à des anthropologues de réifier l'ethnie, nécessitant a posteriori la vague actuelle de "déconstruction"... Quand les membres de l'ethnie eux-mêmes reconnaissent bien volontiers les "logiques métisses" (AMSELLE 1990), comment se fait-il qu'il y ait besoin de les proclamer?

En réaction contre l'implication des souverains denianke dans la traite coloniale et contre la capture d'esclaves au sein même du Fuuta, l'Islam se généralise au cours du XVII°s pour devenir dominant, politiquement et idéologiquement à la fin du XVIII°s. Constitué autour des agriculteurs sédentaires en réaction contre le pouvoir peul païen[25], le parti maraboutique *tooroodo* s'impose progressivement et prend le pouvoir en 1776. La révolution tooroodo découlerait également en partie des incessantes razzias maures sur la rive droite du fleuve, qui a entraîné à cette époque le repli des villages toucouleur sur la rive gauche. Suivant le modèle du Buundu et du Fuuta Jallon, où des théocraties musulmanes ont été instaurées au début du siècle, les clans maraboutiques instaurent alors au Fuuta Toro une fédération théocratique musulmane, composée de sept provinces assez autonomes.

La théocratie tooroodo vise à rétablir la paix au sein du Fuuta Toro. Elle installe les guerriers dans des villages proches des gués du fleuve pour se protéger des incursions maures. Elle interdit la capture de captifs sur son territoire, se replie sur l'exportation de céréales, le commerce de la gomme, les échanges internes entre éleveurs, pêcheurs et agriculteurs, restructure au profit des TooroBBe l'organisation spatiale des territoires agro-halio-pastoraux, réformant la maîtrise foncière et instaurant une "écologie politique du territoire" (BOUTILLIER et SCHMITZ, 1987).

Les chefs de territoire agro-halio-pastoral (leydi), et surtout les chefs de province, constituent le pouvoir politique du Fuuta. Dignitaire sans pouvoir réel[26], l'*almaami* était élu par les chefs des sept provinces, lesquels *"détenaient le pouvoir de faire et défaire l'almaami, selon que celui-ci acceptait ou non d'être soumis aux intérêts particuliers de ses mandants"* (id. : 14). De fait, la faible longévité des *almaami* révèle l'instabilité du pouvoir : *"en cent quatorze ans de régime* tooroodo, *la fonction d'*almaami *fut remplie cinquante-trois fois par trente-trois titulaires différents"* (COULON, 1975 : 35). Certains n'ont régné que quelques mois quand d'autres ont assumé jusqu'à 11 mandats. Bref, les *"maîtres locaux, grands marabouts et gros propriétaires fonciers, étaient les véritables souverains de fait"* (WANE, id. : 15). Les intrigues, alliances, rivalités constituaient l'essentiel d'une vie politique mouvementée.

---

24 Une partie de ces derniers aurait quitté le Tekrour au moment de la conquête denianke pour s'établir au Sine-Salum. Sereer et Haalpulaar sont liés par des relations à plaisanterie.

25 En fait, le dernier saltigi (souverain denianke) était musulman. L'islam se serait généralisé avant même la Révolution tooroodo, qui a plus consacré le changement politique qu'imposé une nouvelle religion.

26 Sauf le fondateur de la théocratie, Abdul Kadel, qui règna 34 années.

La complexité sociale haalpulaar découle à la fois des caractéristiques de la vallée et de cette histoire. Je commencerai par analyser la stratification sociale, avant de m'attarder sur l'organisation de l'espace et les rapports fonciers.

1. LES RIMBE (HOMMES LIBRES)

Comme chez les Soninké, la maîtrise des moyens de production est réservée aux hommes libres (*rimBe)*, dont seule une fraction a accès au pouvoir politique. Du fait de la diversité des modes d'exploitation du territoire et de l'histoire politique, le groupe des hommes libres comprend ici différentes catégories plus ou moins endogames, qui correspondent grossièrement à des activités principales différentes, à différents contrôles sur les ressources.

Les TooroBBe (marabouts)

Les *TooroBBe* sont issus du parti maraboutique qui a pris le pouvoir en 1776. A l'origine, c'est une faction religieuse, vraisemblablement constituée autour de lignages de commerçants islamisés, et qui accueille des nouveaux convertis de toutes origines. Pour des raisons économiques et politiques, les agriculteurs y ont été particulièrement représentés, au point d'en constituer la majorité. De groupe social ouvert, qui recrute pour asseoir sa puissance, le groupe de *tooroBBe* s'est refermé par endogamie après la conquête du pouvoir, monopolisant le pouvoir politique et religieux ainsi que la maîtrise foncière, passant des alliances avec l'ancienne aristocratie denianke. Le groupe des TooroBBe est donc une création relativement récente, en tant que groupe endogame, au sommet de la hiérarchie des *rimBe*. Aujourd'hui encore, la majeure partie des terres de waalo appartient à des lignages *tooroBBe* (BOUTILLIER et al, 1962), qui constitueraient environ 45% de la population du Fuuta.

Les seBBe (guerriers)

Les *seBBe* (sg. *ceDDo*) représentent une catégorie flottante dans la terminologie haalpulaar (SCHMITZ, 1986a : 361). C'est un groupe composite, d'origines wolof, soninké et sereer. Les Peuls désignent en effet ainsi les populations noires voisines. De fait, certains lignages *seBBe* pratiquent un bilinguisme wolof/pulaar. D'autres seraient issus d'anciens esclaves de Koli Tengela (WANE, 1969 : 39).

Les *seBBe* sont réunis par leur spécialisation guerrière, soit comme mercenaires au compte des souverains fuutanke, soit pour leur propre compte (ils ont fourni un certain nombre des souverains locaux du Tekrour). Installés par les *almaami* sur les rives du fleuve, dominent les gués du fleuve, ils jouèrent aussi un rôle important

dans la protection du pays contre les razzias maures. Dans le système almaami, la garde des terres et la perception des redevances foncières leur revient (fonction de *jaagaraaf*). Ils compteraient aujourd'hui pour 10% de la population du Fuuta.

Les jaawamBe (sg.jaawanDo)

Sous ce terme se regroupent quelques lignages bien différenciés des autres en termes de patronymes et principalement implantés dans quatre villages. Ils sont en général décrits comme *"courtisans et conseillers"* (de CHASSEY, 1977 : 193) et les représentations locales les créditent d'une capacité d'élocution, de négociation et de diplomatie. Ce n'est cependant pas cette fonction de conseillers qui les réunit puisque certains lignages pratiquent plutôt l'élevage, d'autres le savoir maraboutique (WANE, 1969 : 43). Ils s'agirait plutôt de quelques lignages qui sont, pour des raisons historiques, *"restés en dehors de la toorodisation, dont ils remplissaient pourtant la condition majeure, à savoir une islamisation effective"* (id. : 45).

Les subalBe, pêcheurs

Spécialisés dans la pêche, les *subalBe* (sg. cubballo) sont installés le long du fleuve et des cours d'eau, souvent sur la rive haute des méandres. Faisant partie des *rimBe* tout en exerçant une spécialisation professionnelle, les *subalBe* sont à la frontière entre hommes libres et serviteurs, et à ce titre au bas de la hiérarchie des *rimBe*. Ils se distinguent cependant nettement de ces derniers au sens où ils détiennent, par leur fonction, des pouvoirs magico-religieux liés à l'eau et aux relations avec les génies du fleuve. Le chef des pêcheurs est une des fonctions politiques de la société haalpulaar. Les *subalBe* peuvent accéder à certaines charges politiques, chefferie de village en particulier.

Les *rimBe* sont de plus en relations avec les éleveurs peuls, semi-sédentaires ou nomades, qui traversent la région. On y distingue les Peuls *jeeri*, pasteurs exploitant les pâturages au sud (Ferlo) ou au nord du lit majeur du fleuve et rejoignent le fleuve en saison sèche pour trouver de l'eau et des pâturages; et les Peuls *waalo*, éleveurs semi-sédentaires installés dans les territoires du lit majeur contrôlés par les haalpulaar, avec qui ils entretiennent des rapports étroits d'alliances et d'échanges. Appelés *pullo* par les haalpulaar, ils sont parfois considérés comme faisant partie des *rimBe* haalpulaar.

La catégorie des hommes libres comprend donc plusieurs catégories endogames, liées par des alliances lignagères, et complémentaires du point de vue économique. Le schéma idéal-typique assemble un lignage d'agriculteurs possédant une maîtrise foncière (*tooroBBe* ou *seBBe*), un lignage *subalBe* et un lignage *pullo* échangeant leurs produits (mil, poisson, lait), qui sont les bases de l'économie locale.

BOUTILLIER et SCHMITZ (1987) définissent même la société haalpulaar comme la réunion de trois sociétés d'agriculteurs, de pêcheurs et d'éleveurs juxtaposées et liées par des complémentarités dans l'utilisation de l'espace et la production des biens alimentaires. Utile pour comprendre l'organisation spatiale et politique des territoires agro-halio-pastoraux, ce schéma semble cependant un peu trop idéalisé et systématisé. D'autre part, il donne un rôle central aux relations économiques fonctionnelles, au détriment des rôles politiques et historiques des alliances entre ces groupes, ce qui est discutable.

2. LES DEPENDANTS, NIEENIBE (ARTISANS) ET MACCUBE (CAPTIFS)

Les artisans

Ce groupe réunit les artisans, tisserands (*maabuBe*), bijoutiers-forgerons (*wayilBe*), travailleurs du cuir (*sakkaBe*), boisseliers (*lawbe*) et les griots : guitaristes (*wambaaBe*) et laudateurs-généalogistes (*awluBe*).

Les uns et les autres sont dans des rapports clientélistes avec les *RimBe*, mais les premiers échangent leur production alors que les derniers (*awluBe* en particulier) tirent leur subsistance de leur capacité à jouer avec l'honneur et la honte des *RimBe*. L'approche psychosociologique de WANE le conduit à raisonner les attitudes comme résultant des spécificités du groupe et non de leur position dans le champ social. Ainsi, il écrit que les *nieeniBe* partagent *"une commune volonté de dépendance sociale vis-à-vis des hommes libres"* et reprend l'interprétation *rimBe* en termes de "parasitisme". S'il reconnaît qu'il convient *"de faire la différence entre le parasitisme exclusif des divertisseurs et des laudateurs - c'est leur unique moyen de subsistance - et le parasitisme pour ainsi dire dérivé et secondaire des manuels et des techniciens"* (WANE, 1969 : 50), il ne voit pas que ces deux groupes relèvent de rapports sociaux différents et que leur réunion dans la même catégorie, sous le même vocable de parasites ressort de la justification idéologique de la dépendance.

MaccuBe (esclaves)

La condition des *maccuBe* (sg. maccudo) rejoint celle des *kome* soninké[27]. Bien que les études sur la condition servile au Fuuta Toro soient peu précises, il semble qu'on ait eu au Fuuta coexistence de deux types d'esclavage : l'esclavage domestique des gens du commun, *rimBe* ou *nieeniBe*, où les captifs assurent tout ou partie de la production agricole, et un esclavage de grands domaines tooroBBe,

---

27 *WANE (id. : 67) rapporte que le terme de* majjuBe, *qui désigne des* "personnes égarées, qui ne retrouvent plus leur chemin, des personnes ignorantes, dépourvues des lumières" *sert aussi à désigner les esclaves, ce qui, au delà du jeu de mot, semble assez significatif.*

où une main-d'oeuvre servile abondante était la base de la production de céréales destinées au commerce. *"Certaines familles notoires ont même possédé jusqu'à plusieurs milliers d'esclaves"* (WANE, 1969 : 67). Grâce à la culture de décrue et à ces domaines esclavagistes, le Fuuta était en effet le grenier à mil de la vallée, et approvisionnait les Maures pour alimenter la main-d'oeuvre de la récolte de la gomme, puis, après la crise de la gomme (à partir de 1840), les régions du Kajoor et du Bawol où la culture de l'arachide avait induit un déficit céréalier (MINVIELLE, 1985 : 52-55).

Contrairement aux Soninké, les Haalpulaar n'étaient pas engagés dans le commerce lointain des esclaves[28]. Ils s'approvisionnaient par des rapts ou des razzias dans les régions voisines (les villages haalpulaar étant eux-mêmes razziés par les Maures) ou achetaient les captifs aux marchands. Un moment ralentie après la révolution tooroodo, la capture systématique des esclaves s'est intensifiée avec l'ébullition politique du XIX°s et les conquêtes d'El Haj Umar TALL, qui provoquèrent au Fuuta un afflux d'esclaves bambara, malinke, sarakolle voire même wolof. L'interdiction faite par les *almaami* de capturer des esclaves au sein du Fuuta ne signifiait pas pour autant que la captivité ait joué un rôle moindre dans l'économie du Fuuta.

3. ORGANISATION SPATIALE ET POLITIQUE DES TERRITOIRES AGRO-HALIO-PASTORAUX

Avec ses larges plaines d'inondation et sa diversité morphopédologique, la moyenne vallée du fleuve offre une large gamme de ressources naturelles à exploiter. Les cuvettes d'inondation (*waalo*) permettent une culture de sorgho de décrue, en saison sèche froide, qui complète la récolte pluviale des terres exondées. Ces caractéristiques confèrent un enjeu spécifique au contrôle des ressources naturelles, et de la terre en particulier. Alors que dans la majeure partie de l'Afrique de l'ouest, le pouvoir économique et le prestige social se base d'abord sur le contrôle des hommes, le foncier représente ici un enjeu politique et économique déterminant.

Outre le rôle économique du foncier comme moyen de production, les rapports fonciers sont aussi la marque, la matérialisation, des rapports sociaux d'inégalité et de domination. Même symbolique, la redevance versée par le maître de culture au maître de terre matérialise et réaffirme à la fois le pouvoir du maître de la terre et la situation d'obligé du cultivateur. Cette double dimension du foncier est

---

28 Bien que le Tekrour soit cité par les chroniqueurs arabes comme exportant des esclaves (MEILLASSOUX, 1986 : 45 et 47). Peut-être le commerce des esclaves a-t-il régressé avec la dynastie denianke et les débuts du maraboutisme, où la dimension foncière semblait dominer?

particulièrement cruciale au Fuuta Toro et on a pu dire que la structure foncière des *waalo* était le reflet de la structure sociale et de l'histoire.

La taille et la structure des territoires politiques *(leydi)* reflète l'histoire du peuplement. Ainsi, au cours du XVII°s, le peuplement haalpulaar dans la région de Matam progresse de l'aval vers l'amont de la vallée. *"La strate la plus ancienne semble remonter à l'installation d'Ardo peuls originaires du sud - Ferlo ou Buundu - et accompagnés de fractions cléricales, maraboutiques. (...) Durant la seconde moitié du XVIII siècle, on assiste à l'installation de communautés* tooroodo *à la frange de la zone inondable. Dans tous les cas, ces villages sont originaires des provinces aval, mouvement longitudinal déclenché par le repli des communautés haalpulaar sur la rive gauche pour échapper au tribut versé aux maures ainsi qu'aux razzias effectuées par des tribus maures incontrôlées. Ils viennent donc s'installer dans la zone non encore défrichée qui précède Ogo. (...) Enfin, les villages ainsi constitués peuvent être soumis à deux mouvements contradictoires: les gros villages à peuplement homogène - en général* tooroodo *- éclatent et l'on assiste à la naissance d'un ou plusieurs satellites. (...) A l'inverse, les petits villages du* jeeri *s'agrègent à des nébuleuses regroupant des communautés peules* tooroodo *et* ceddo.*(...) Ces deux processus sont les deux faces d'un invariant de la sociologie haalpulaar : se séparer de ses pairs et s'associer à des complémentaires"* (SCHMITZ, 1989 : 3-5).

La dotation foncière a toujours été une façon pour le souverain de se constituer des alliés ou de les récompenser. La structure des grands domaines fonciers reflète l'histoire politique de la vallée. *"Les titres attachés à ces domaines et portés par ces familles permettent de dater leur origine et de l'attribuer à une des classes dominantes successives de la vallée. Les* lam *sont des souverains antérieurs aux Peuls Deniankobe; les* farba *sont des dignitaires ou représentants de l'empire malinké, les* ardo, *les* jom, *les* satigi *sont les soutiens et défenseurs de la dynastie peule Denianke, dotés par les premiers Tenguella; et enfin les nombreux* eliman *et* thierno *sont les plus éminents de la classe torodo, dotés par les derniers souverains peuls ou les premiers almamy. (...) Au dessus de tous ces domaines et plus étendues qu'eux, il y a les terres* bayti. *Elles étaient le réservoir où puisaient les princes pour constituer les fiefs ci-dessus énumérés, alimenté lui-même des terres encore vierges ou tombées en déshérence, ou retirées aux ennemis, criminels, traîtres, etc."* (DE CHASSEY, 1977 : 214-215).

A son arrivée au pouvoir, le régime des almaami a réorganisé à son profit la structure foncière et territoriale du Fuuta Toro, matérialisant la prise de contrôle politique par les agriculteurs. La pacification relative du Fuuta après la révolution a rendu possible le défrichement complet des terres de décrue. La structure mise en place par le régime des *almaami* s'est maintenue sans changement majeur jusqu'à

aujourd'hui[29]. Pour MINVIELLE (1985 : 126), la stratification sociale et les structures foncières actuelles sont *"un pur produit de la fin du XVIII°s"*.

A l'instauration du régime *tooroodo*, la totalité des terres de *waalo* est passée en principe sous contrôle de l'*almaami* (terres *bayti*). Les terres *bayti* étaient gérées par des administrateurs, les *jaagaraaf* (souvent d'origine captive, ou *seBBe* reconvertis), charge vénale rémunérée en pourcentage des redevances qu'ils collectaient. Un certain nombre d'entre eux ont rapidement détourné *l'assakal* (redevance versée à *l'almaami*) et sont devenus *jom leydi* de fait.

L'almaami puisait dans les terres *bayti* pour les nombreuses dotations foncières aux principaux clans, en fonction des jeux d'alliances. Des grands domaines fonciers se sont ainsi constitués au titre de la maîtrise de la terre (id. : 76), parallèlement au maintien de domaines préexistant (cf. DE CHASSEY, ci-dessus). Sur une partie de leur domaine, les maîtres de la terre attribuent des droits de culture permanents à des lignages *tooroBBe*. *"Le droit juridique des* jom leydi *se limite à l'encaissement des redevances"* (id. : 83), sans contrôle sur la mise en valeur.

Le droit de culture pouvait également s'obtenir par la défriche (droit de la hache, ou du feu) (id. : 77). Dans les zones non encore totalement défrichées, des grands domaines ont ainsi pu se constituer au titre du droit de culture, le surtravail fourni par les captifs permettant de défricher de grandes surfaces (id. : 73). La maîtrise de la culture est un droit lignager inaliénable, géré par le chef de lignage (*mawDo lenyol*), qui est dès lors *jom ngesa* (littéralement chef du champ) et qui attribue les parcelles aux membres du lignage ou à des alliés et dépendants.

On a donc coexistence de grands domaines fonciers, au titre de la maîtrise de la terre, et d'une "petite propriété paysanne", familiale ou lignagère, au titre du droit de culture, la taille de cette dernière variant en fonction du nombre d'esclaves (id. : 81 et 89-90).

Territoires politiques, les *leydi* sont organisés perpendiculairement au fleuve, autour des cuvettes de décrue et des terres avoisinantes (cf. fig. 4), constituant par là même une unité d'exploitation des ressources agro-halio-pastorales. Agriculteurs, éleveurs, et pêcheurs se succèdent en un cycle annuel sur les différents terroirs morphopédologiques, sous le contrôle du *jom leydi* (BOUTILLIER et SCHMITZ, 1987) : les pêcheurs suivent le cycle de reproduction des poissons. Installés en saison sèche sur les bourrelets de berge (*foonde*), près des fosses du lit mineur du fleuve, ils se déplacent pendant la crue (août à octobre) près des cuvettes inondées du *waalo*, zone de reproduction où les poissons trouvent à la fois une eau calme et

---

29 La mise en application dans les années 80 de la Loi sur le domaine national au Sénégal représente cependant une rupture potentielle. Cf. partie III, chap. III.

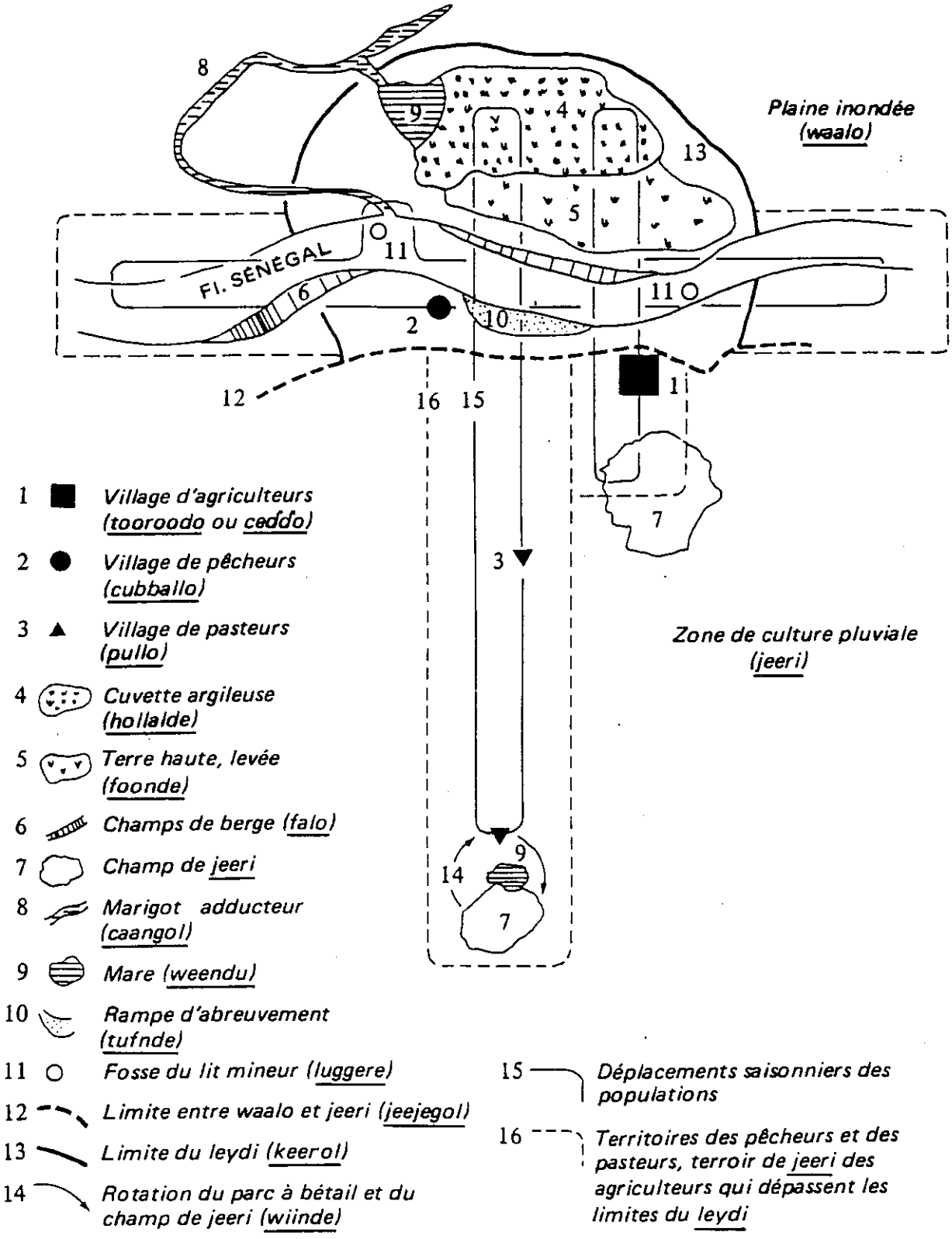

Fig. 4 Organisation spatiale des *leydi* (Boutillier et Schmitz, 1987 : 539)

une alimentation riche (résidus de récolte, déjections du bétail). En hivernage (juillet à octobre), les agriculteurs cultivent les champs de *foonde* et de *jeeri*. Après le retrait de la crue, ils cultivent les *waalo* (octobre à mars), fertilisés par les dépôts de limons et les déjections des poissons. Aucune activité agricole n'est possible en saison sèche chaude (mars-juin). Les éleveurs, quant à eux, sont dispersés dans le *jeeri* en hivernage. Ils viennent sur le *foonde* en saison sèche froide pour avoir accès à l'eau du fleuve et profiter des résidus de récolte des champs d'hivernage. Ils accèdent enfin aux *waalo* après les récoltes de décrue et y trouvent du fourrage pour attendre le retour des pluies.

Les trois groupes socio-économiques tirent donc partie de la diversité écologique en se succédant sur les mêmes terroirs, chacun profitant du passage de l'autre. Il y a ainsi complémentarité et synergie entre ces différents modes d'exploitation du milieu. Il s'agit là d'une *"écologie politique du territoire"* (id.), gérée par le *jom leydi* qui détient la maîtrise politique de l'espace et, décidant les dates de début des cultures, organise la rotation des groupes sociaux en fonction des priorités des agriculteurs[30].

4. UNE STRUCTURE POLITIQUE COMPLEXE

Alors qu'à l'échelle villageoise, la société soninké apparaissait relativement intégrée, avec une hiérarchie explicite des lignages en fonction de leur statut dans la société globale et de l'histoire particulière du village, la société haalpulaar est plus éclatée : fondée sur le *leydi*, l'organisation spatiale ne recouvre pas l'implantation en villages (*wuro*), créant *de facto* deux pouvoirs concurrents. Les *subalBe* ont leur propre doyen, le *jaaltaabe*. Le pouvoir politique dans un village *fuutanke* prend ainsi un quintuple visage : *jom leydi*, *jom wuro*, *eliman* (imam de la mosquée), *jaaltaabe* et *jaagaraaf*.

Des modalités variables régissent l'accès à la chefferie. Dans le cas le plus fréquent, le chef de village est désigné, au sein du lignage qui détient la chefferie, par des électeurs d'un lignage allié d'un autre statut (souvent *seBBe*, si le chef est *tooroodo*). Le système électif permet un choix au sein du lignage de la chefferie, ce qui n'est pas le cas quand la règle de séniorité s'applique. Il renforce dans le même temps les rivalités au sein du groupe des prétendants, et autorise tous les jeux

---

30 Témoignant ainsi la prédominance des agriculteurs. Le delta intérieur du Niger connaît une écologie voisine, où agriculteurs, éleveurs semi-sédentaires, pasteurs nomades et pêcheurs sont également en concurrence pour l'exploitation du milieu. Le "dina" de Cheickou Amadou (fin XIX°s) a réorganisé les territoires selon des modalités voisines, à la différence que le groupe dominant est là celui des éleveurs semi-sédentarisés qui exploitent les riches pâturages de bourgou. Confinés aux marges de leydi, *les cultivateurs profitent aujourd'hui de l'affaiblissement du pouvoir des* jom leydi *et d'un contexte politique favorable aux agriculteurs pour étendre leurs champs au détriment des pâturages. Les règles d'accès s'effritant, les pasteurs nomades viennent aggraver la concurrence sur des ressources fourragères en régression (J.MARIE, exposé au séminaire sur les sociétés Peules, EHESS, 21/03/90).*

d'alliances et de rivalités au sein du lignage. Dans d'autres cas, deux lignages se partagent la chefferie, à tour de rôle, le chef de village étant le plus âgé du lignage dont c'est le tour[31].

Alors que la société soninké apparaissait très tournée vers l'extérieur, profondément insérée dans l'économie-monde, la société haalpulaar, entre la révolution toorooBe et le *jihad* d'El Haj Umar TALL, plus tournée sur elle-même, tout en entretenant des rapports, commerciaux et/ou conflictuels, avec les populations voisines (maures, soninké, wolof, etc.). La production céréalière de décrue, basée sur la main-d'oeuvre servile, en est la base économique. Si, plus que les Soninké, elle est étroitement liée au milieu naturel qu'elle occupe, ce n'est pas que des liens symboliques et religieux l'attachent aux forces de la nature, mais que les caractéristiques de l'écosystème ont contribué à la fonder dans sa complexité interne et qu'elles fournissent les bases où s'inscrivent, se concrétisent, s'enracinent les rapports sociaux. Alors que dans bien des sociétés sahéliennes, c'est le contrôle des hommes qui détermine la richesse et le pouvoir social, les rapports sociaux internes à la société haalpulaar se basent sur un double contrôle de la terre et des hommes. Ce poids spécifique des *waalo* dans les rapports sociaux haalpulaar explique en partie la permanence des structures foncières, que nous retrouverons pour l'époque actuelle.

CONCLUSION : IDENTITES SOCIALES, IDENTITE ETHNIQUE

Fondées sur le même "modèle" des sociétés sahéliennes aristocratiques, et liées par la proximité géographique, les sociétés soninké et haalpulaar n'en sont pas moins largement différentes, tant dans le détail des rapports sociaux qu'en ce qui concerne leurs bases de reproduction économique.

Parler de la société soninké ou de la société haalpulaar est une commodité de langage qui appelle ses propres garde-fous. On a souligné les différences qui existaient dans les théories sociales locales au sein même des royaumes soninké. La société haalpulaar s'affirme elle-même comme produit d'une histoire, issue du brassage de populations d'origine multiple, remodelée par la révolution théocratique de la fin du XVIII°s. Quoique cela soit moins immédiat, "l'ethnie" soninké est aussi une construction sociale, issue d'un brassage permanent de lignages d'origines très diverses : les marabouts *Jaaxo* étaient originaires du delta central du Niger, les boisseliers sont d'origine peul, les clans maraboutiques ont contracté des mariages avec les familles commerçantes arabo-berbères, etc. Inversement, l'empire askia de Tombouctou est d'origine soninké, les Marka du delta du Niger également. L'appartenance ethnique se modifie au gré de l'histoire et des alliances, se

---

31 C'était autrefois le cas à Ngijilone. Ce système a disparu il y a une quarantaine d'année suite un conflit entre ces deux familles. Le village s'est scindé en deux quartiers, dirigé chacun par un de ces deux lignages.

manipule parfois, tout comme l'appartenance clanique[32] ou statutaire[33]. Les travaux récents (AMSELLE et M'BOKOLO dir. 1985; CHAUVEAU et DOZON, 1987; CHRETIEN et PRUNIER dir., 1989; AMSELLE, 1990; etc.) ont suffisamment "déconstruit" l'ethnie pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Malgré tout, l'appartenance ethnique est et reste un référent identitaire pour ses membres. Elle correspond à une certain agencement, contingent et provisoire, certes, mais néanmoins réel, des rapports sociaux. Avec le statut, le clan, l'âge, et aujourd'hui la nationalité, la profession, etc., c'est une des identités dans lesquelles les individus se reconnaissent et se définissent.

C'est à cet égard que le concept englobant de "la" société soninke (ou haalpulaar) peut se justifier, eu égard à la permanence de grandes lignes de sa structure au travers des siècles, aux multiples liens unissant les lignages et les classes au delà des clivages sociaux, et au fait que les groupes d'origine étrangère finissent par en adopter les règles et les comportements. Il ne doit pas faire oublier que *"la société s'appréhende toujours comme ordre approximatif et toujours mouvant, résultante d'une production continue et jamais achevée. Elle se donne à voir comme un ensemble unifié, une forme dont la cohérence interne s'impose; mais c'est surtout par le jeu des apparences occultant les coupures et les désajustements. (...) Ce qui se découvre en fait, ce sont* des *sociétés dans* la *société globale, inégales et concurrentes, liées par des rapports de domination-subordination; des sociétés soumises chacune à leur logique propre et à celle de leurs relations mutuelles"* (BALANDIER, 1974 : 8 et 26).

Ces différentes "sociétés" (sous-cultures, plus exactement) se concrétisent aussi par un jeu de rôles, d'attitudes, de valeurs et de représentations spécifiques, qui identifient les positions dans le champ social. Ainsi la façon d'être (*dambe*, en soninké) qui convient aux nobles se caractérise-t-elle par la retenue, l'ampleur et l'onctuosité des gestes, et surtout la "honte" (*yaaga* en soninke, *kersa* en pulaar) qui *"connote toute une série de significations qui en français se traduiraient par pudeur, gêne, bienséance, savoir-vivre, respect, honneur. (...) La honte apparaît ainsi comme un garde-fou, et ce concept cristallise les valeurs sociales les plus fortes."* (OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 35).

---

32 "On peut dire qu'à partir du XIII°s, le patronyme Darame était presque devenu synonyme de musulman et de marchand dans le Haut-Sénégal et en Gambie. Ce patronyme était si prestigieux que beaucoup d'individus l'adoptaient comme un passeport qu'il fallait montrer pour se faire adopter par le monde juula de la région" *(BATHILY, 1989 : 113).*

33 *Des branches Bacili exclues du pouvoir sont devenus manga, d'autres nyaxamala. Les maîtres du sol furent progressivement assimilés aux manga. Inversement, des captifs ont pu devenir* komexooro *et être assimilés manga. Certaines familles d'esclaves ont été véritablement émancipées, et sont devenues des "hommes libres".*

A l'opposé, les *nyaxamala*, et plus encore les captifs, sont décrits par les hommes libres comme grossiers, quémandeurs, obscènes. Ils ne connaissent pas la "honte", qui sert ainsi à distinguer radicalement les différents groupes et est ici l'archétype de ces stratégies de distinction (BOURDIEU, 1979) destinées à marquer les différences sociales[34]. *"L'attitude sociale permanente est la valorisation spontanée de la personne, ou bien sa dévalorisation foncière, à partir du seul énoncé de sa catégorie d'appartenance (...). Ainsi, le* dimo *ne peut être dépourvu du sens aigu de la dignité, autrement il cesserait d'être* dimo. *Le* nyeenyo *sera invariablement situé en termes d'impudeur et d'âpreté au gain. Quand au* jyaaDo [captif], *son lot constant est l'insignifiance sociale"* (WANE, 1969 : 73).

Base du *"sentiment, voire la profonde conviction de sa supériorité intangible sur tous les non-nobles"* (id. : 36), ces caractéristiques sont intégrées par les différents groupes sociaux, y compris par les catégories sociales dominées, qui intègrent ces critères et les renversent pour se valoriser. *"Si la grossièreté ou la mendicité constituent les pôles négatifs de la culture du noble, ils sont les pôles positifs de la culture du captif, qui tirera sa fierté de tout ce qu'il a pu soutirer à son maître ou qui opposera sa franchise brutale à la délicatesse sournoise des hommes libres (...). C'est bien le paradoxe de la condition d'esclave qui fait qu'en revendiquant ses valeurs propres, le captif accepte en même temps sa dépendance : le franc-parler fait partie du même ensemble culturel que la grossièreté, l'hypocrisie se rattache à la pudeur, et ces deux univers dessinent les contours d'une hiérarchie sociale et idéologique sans faille"* (OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 39).

Nous avons tenté ici de brosser un schéma d'ensemble des sociétés soninké et haalpulaar pré-coloniales. Nous en avons souligné en introduction les limites et avons dû à bien des stades de l'analyse faire appel à des facteurs historiques. Nous allons maintenant reprendre l'analyse diachronique, pour situer les sociétés soninké et haalpulaar dans l'économie-monde pré-coloniale et périodiser les principales évolutions jusqu'à la veille de la conquête française, avant d'analyser dans les chapitres suivants les transformations induites par la colonisation et la mise en place des réseaux migratoires.

---

34 Ici comme ailleurs, ces logiques de distinction cherchent à fonder sur le biologique les différences sociales, pour les rendre "naturelles" : en pays haalpulaar, "l'imagerie populaire est (...) fermement persuadée que l'individu d'extraction servile est reconnaissable à la prééminence du pied gauche. Lorsqu'il marche, c'est infailliblement ce pied gauche qu'il lance tout d'abord, alors que le non-esclave lance plutôt son pied droit..." *(WANE, 1969 : 69).*

III. SONINKE ET HAALPULAAR DANS L'HISTOIRE ECONOMIQUE REGIONALE (XIV°- XIX°S)

Après avoir étudié les rapports sociaux des sociétés soninké et haalpulaar pré-coloniales, nous les replaçons ici dans le double jeu des relations économiques et des conflits politiques de l'Afrique de l'Ouest. Il ne s'agit pas de faire l'histoire économique et politique de la sous-région, mais de brosser la perspective de longue durée qui rende intelligible les transformations récentes.

1. OR, SEL ET ESCLAVES DANS L'ECONOMIE-MONDE AFRICANO-MEDITERRANEENNE (VIII°-XV°S)

Les économies africaines ont été très tôt insérées dans de multiples courants commerciaux. MAUNY (1961) donne une image assez complète des échanges : à des marchés locaux, correspondant à des spécialisations villageoises[35] se superposent un marché inter-régional et un marché lointain.

A l'échelle régionale, le Sahara exporte vers le sud le sel gemme (la marchandise la plus précieuse), des tissus de luxe, du cuivre, des dattes, etc., et les zones sahéliennes des chevaux, des ânes, du poisson séché. Les pays côtiers exportent sel marin, ivoire, épices vers les zones forestières. Ces dernières exportent or, esclaves, kola, karité, piment, fer, etc. vers les villes du Sahel et du sud Sahara.

Dès les VII-VIII°s, l'expansion arabo-islamique atteint le Sahara et les routes commerciales transsahariennes se mettent en place, reliant le Golfe de Guinée aux rives de la Méditerranée, sous le contrôle des commerçants du Maghreb. *"Tout comme la révolution commerciale de l'ère islamique a bouleversé les structures sociales et la géopolitique des mondes saharien et méditerranéen, elle a entraîné des mutations profondes au Soudan occidental"* (BATHILY, 1989 : 157).

Les économies européennes et arabes ont un besoin constant et croissant d'or et l'Afrique en est à cette époque (et jusqu'à ce que les colonies espagnoles en Amérique du Sud ne la supplantent) l'un des principaux producteurs. Les mines d'or sont localisées principalement en zone soudanienne (Galam et Bambuk près de la Falemé, Bure dans la haute vallée du Niger) et guinéennes (Côte d'Ivoire orientale, Gold Coast). Traversant des régions très différentes, sur de longues distances, les routes commerciales sont constituées de chaînes d'intermédiaires qui achètent, transportent et revendent la marchandise. Aux limites entre deux zones, et en particulier dans la bande sahélienne où les marchandises passent du portage à dos d'homme, à âne ou à boeufs aux caravanes transsahariennes, des villes prospères

---

35 Encore soulignées par CAILLE (1830), des siècles plus tard.

s'épanouissent, avec des fortunes diverses selon les époques : Ghana, Awdaghost, Silla, et plus à l'est Tombouctou, Agades, etc.

Dès le VIII°s, l'empire soninké du Ghana - le fameux Wagadu des Soninké, sans doute situé à cheval sur les Mali et Mauritanie actuels - est un de ces royaumes florissants. Ghana est appelé "pays de l'or" par les chroniqueurs arabes, et tire sa richesse des mines du Gajaaga (aussi appelé Galam). De fait, l'or du Gajaaga est exploité depuis au moins le V°s. Après la chute du Ghana, au XI°s, le flambeau sera repris, plus au sud, par les villes du Gajaaga[36].

Avec l'or, les esclaves sont une des principales marchandises. L'esclavage a longtemps été une composante des économies méditerranéennes (égyptiennes, grecques, romaines, arabes, etc.). En Afrique, l'esclavage domestique comme rapport de production existe de même depuis fort longtemps (il est attesté au Ghana dès le VIII°s), alimenté par des razzias locales et reproduit sur place. La production systématique d'esclaves pour l'exportation est par contre une activité plus récente, quoique les historiens soient divisés sur l'importance de l'exportation d'esclaves avant la traite européenne : BATHILY (id. : 182) affirme que *"selon toute vraisemblance, l'exportation d'esclaves vers le Maghreb et l'Egypte resta très limitée jusqu'à la fin du XV°s"*, en particulier à cause du coût élevé du transport transsaharien et d'un approvisionnement plus facile en Europe du Sud[37]. MAUNY (1961 : 335-337) pense que la demande arabe pour des esclaves africains a été importante dès les X-XII°s : aux X-XI°s, l'Europe se constitue comme puissance navale en Méditerranée et la présence musulmane régresse en Espagne dès les X-XIII°s.

Quoiqu'il en soit, la généralisation du commerce des esclaves suscitée par la demande à l'exportation a induit une "division du travail" entre Etats guerriers, producteurs d'esclaves par prélèvement dans les sociétés paysannes voisines, et sociétés commerçantes, amenant les esclaves du lieu de production jusqu'aux acheteurs (MEILLASSOUX, 1986). Dans cette division du travail, les *juula* soninké jouent un rôle de commerçants-intermédiaires, s'approvisionnant selon les époques dans la haute vallée du Sénégal et en Gambie, voire jusqu'au haut Niger. Ce schéma général a perduré au travers de l'évolution des marchés, et des multiples changements politiques. Les royaumes se créent, s'étendent et en soumettent d'autres, ou sont ruinés, les dépendances s'inversent, les villes commerçantes connaissent leur apogée puis disparaissent, etc.

---

36 Cependant, à l'échelle historique, on note une tendance au déplacement vers l'est des routes marchandes, parallèlement au déplacement du centre de gravité des empires: empire mandingue du Mali aux XIII°-XIV°s, empire sonraï de Gao du XV° au XVI°s.

37 MAUNY confirme en effet que, du VIII° au XII°s, l'Europe chrétienne continuait à alimenter les marchés d'esclaves arabes avec des populations non chrétiennes (saxons, puis celtes, slaves, etc.).

Autant que les événements politiques et guerriers, la puissance des empires dépendait de leur contrôle sur le commerce. Ainsi, l'apogée économique et militaire du Wagadu-Ghana découle de son insertion précoce dans le commerce transsaharien, qui a ultérieurement causé son déclin : *"la progression des marchands maghrébins à l'intérieur du Soudan a progressivement amoindri le rôle du Wagadu comme Etat-entrepôt et principal relais du trafic nord-sud, rôle qui avait contribué à sa prospérité pré-islamique (...); au fil des siècles, le centre de gravité de l'activité marchande se déplaça vers le sud et l'est de l'empire, c'est-à-dire vers la vallée du Sénégal et celle du Niger qui constituaient les principaux centres de production des métaux et des produits agricoles. Cette réorientation du circuit des échanges a sans doute renforcé la position des Etats vassaux et affaibli graduellement l'autorité du pouvoir central*" (BATHILY, 1989 : 157).

Le déclin du Wagadu a abouti à la formation des différents royaumes soninké. Le Gajaaga prend un poids politique important à partir du XIII°s. Proche des pôles de production d'or, il est convoité par tous les Etats qui, à moment ou un autre, ont aspiré à l'hégémonie sur le Soudan occidental. Pendant toute cette époque, le Tekrour reste à l'écart. Vassalisé par les uns ou par les autres (le Ghana au X°s, les Almoravides au milieu du XI°, le Mali au XIII°), il n'émerge comme entité politique indépendante qu'au début du XVI°s, avec l'instauration de la dynastie peule denianke.

Quoique situé au carrefour de deux axes commerciaux : est-ouest le long du fleuve, et nord-sud, avec les pistes caravanières, le Fuuta Toro n'a jamais été un pôle du commerce lointain. Les principales routes commerciales contournent le Fuuta, inaccessible une partie de l'année à cause des crues. Du coup, *"les bourgs de la vallée et les escales du fleuve, lieux de transit, ne se sont jamais développés en centres urbains, économiques, administratifs importants*" (DE CHASSEY, 1977 : 171). Le commerce fuutanke (exportation de céréales, de bétail, de la gomme, achat d'esclaves, de tissus, etc.) se fait surtout à l'échelle locale, avec les intermédiaires locaux, maures ou soninké.

Mis en place aux VIII-IX°s, le commerce transafricain et transsaharien a entraîné des mutations politiques et économiques importantes. Elle a favorisé l'émergence de classes de grands commerçants, alliées à une aristocratie guerrière au sein de formations sociales militaro-commerçantes, et réorganisé l'ensemble des économies du Maghreb et de l'Afrique de l'ouest. Il constitue bien une économie-monde (BRAUDEL), reliant non seulement les Etats de part et d'autre du Sahara, mais jusqu'à l'Afrique forestière et l'Europe. L'histoire du Ghana, que nous avons un peu détaillée, illustre bien le jeu des dynamiques commerciales, guerrières, religieuses au sein de ces formations et permet de comprendre comment les échanges transsahariens se maintenaient à travers, et même se nourrissaient de l'instabilité politique locale, de l'émergence et de l'effondrement des tentatives hégémoniques.

Les Etats étaient cependant différemment insérés dans ce système, comme le montre le cas du Tekrour/Fuuta Toro.

2. LA RECONVERSION DES ROUTES COMMERCIALES ET LA TRAITE EUROPEENNE (XVII-XVIII°S)

"L'établissement des Européens sur la côte atlantique et en Afrique méditerranéenne a conduit à la réorientation progressive des circuits d'échanges transsahariens dès le XVI°s[38]*. Ce phénomène provoqua une crise profonde dans tous les Etats qui dépendaient plus ou moins de ce système. Le Maghreb, l'ensemble de l'empire ottoman, l'empire songhay et tous les pays soudanais furent ébranlés par le détournement des routes caravanières au profit des comptoirs européens. Le trafic de l'or qui avait été une des principales veines nourricières de ces formations politiques connut une grande dispersion. Les Etats s'engagèrent dans une lutte intense pour préserver ou consolider à leur profit respectif ce qui restait de l'ancien réseau d'échanges. Cette lutte ouvrit une nouvelle phase de militarisation au Soudan"* (BATHILY, 1989 : 237). La présence européenne ouvrait de nouvelles opportunités pour les Etats du haut fleuve Sénégal, les principales routes commerciales s'étant déjà déplacées vers l'est à cette époque. *"La prompte réponse des marchands soninké à la demande européenne durant la fin du XVII° et le XVIII°s ne constituaient nullement pour eux une rupture avec le passé mais un ajustement de pratiques anciennes à des possibilités nouvelles"* (ADAMS, 1977 : 27). Les traitants européens auraient donc réorienté et stimulé principalement les circuits commerciaux secondaires reconstitués par le Gajaaga après la ruine du Wagadu[39].

Les pays côtiers, comme la confédération du Jolof (BARRY, 1972) seront les premiers concernés. La première expédition française au Gajaaga a lieu seulement en 1666, et l'implantation ne se fera qu'au début XVIII°. La traite connut deux périodes fastes, entre 1720 et 1750, puis entre 1779-1790, avant de régresser. Le Gajaaga fut un des principaux pôles d'implantation européenne, en tant que comptoir d'échanges, les *juula* se réservant le rôle d'intermédiaires et interdisant aux français l'accès direct à l'or du Galam.

Avec le développement des plantations esclavagistes en Amérique, la demande d'esclaves a cru, entraînant la spécialisation des *juula* et l'intensification des guerres de capture à l'intérieur de l'Afrique. De provenances diverses selon les périodes

---

38 Les Portugais fondent un comptoir à Arguin (Nord de l'actuelle Mauritanie) dès 1445.

39 BATHILY (1989 : 237) souligne cependant que le principal bénéficiaire de cette évolution des routes, le Songhay, était éloigné des principales sources de l'or soudanien et qu'il en contrôla difficilement le trafic à partir du moment où les Européens commencèrent à attirer vers les comptoirs de Sénégambie et du golfe de Guinée les caravanes de juula *transportant l'or.*

(Haut-Sénégal-Niger en général, mais aussi Ségou et Kaarta lors de la guerre qui opposa ces deux royaumes), les esclaves furent la principale marchandise de traite. BATHILY (id. : 267) estime que le Galam fournissait environ les 2/3 des esclaves traités dans la concession de Saint-Louis, soit environ un millier par an, le prix des esclaves variant selon les années, selon l'offre et la demande[40]. Compte tenu de la mortalité, et des ventes aux traitants anglais installés en Gambie et aux Maures du bas fleuve pour la récolte de la gomme, ce sont d'après lui 10 à 15.000 personnes que la région du Haut-Sénégal-Niger perdait par an. Les autres marchandises exportées étaient principalement l'or et le mil (indispensable pour nourrir les esclaves jusqu'à leur embarquement), tandis que les traitants apportaient des armes à feu, du fer, des tissus, du verre, etc. Dans un contexte de guerre permanente, l'approvisionnement en fusils représentait en effet un enjeu considérable[41].

Intensification des guerres de capture, luttes pour le contrôle du commerce, migrations de populations suite aux guerres incessantes : la région connut pendant la période de la traite une très forte instabilité politique, couplée à un état de guerre permanente. Fondé entre 1680 et 1690 par Malik SI, un marabout originaire du Fuuta, le royaume du *Buundu* devint le centre de regroupement à partir duquel les peuls conduisaient des razzias au Gajaaga, avec qui il fut en guerre jusqu'à la fin du XVIII°s. A mi-chemin entre Sénégal et Gambie, il s'instaura en protecteur des caravanes de *juula* reliant les deux fleuves. Les Sisibe menèrent une politique de peuplement qui fit affluer les *juula* jaaxanke, et des réfugiés du Fuuta, avec l'arrivée massive des *tooroBBe* fuyant la répression des Deniankobe, mais aussi de pays plus éloignés comme le Kingi où la guerre civile provoqua tout au long des XVII° et XVIII°s un exode massif de population. L'influence peule a aussi conduit à l'émergence du royaume du Xaaso, qui va s'étendre aux XVII-XVIII° aux dépens du Gajaaga. Parallèlement, on assista à un vaste mouvement de populations "montagnardes" du Gidimaxa vers la vallée du Sénégal et ses affluents, sous la pression démographique, les razzias maures, des phases de sécheresses et l'attrait du commerce (id. : 318-314). Au Fuuta Toro, la pression des razzias maures conduit les populations haalpulaar de la rive droite à se replier de l'autre côté du fleuve.

Au sein même des Etats, les rapports de force basculent. Au Gajaaga, la diffusion des armes à feu a permis aux royaux de reprendre les prérogatives militaires qu'ils avaient dû concéder aux *manga*. Les taxes payées par les traitants ont encore renforcé le clan des Bacili, qui exerça dès lors un quasi-monopole sur le pouvoir d'Etat, monopole qui se traduisit par une endogamie plus forte (id. : 341-342). Après une première phase d'expansion, les *juula* ont progressivement fait les frais de la traite, au fur et à mesure que les traitants prenaient du pouvoir et pénétraient plus à

---

40 Il cite des extraits des journaux des maisons de traite, qui sont édifiants à cet égard !

41 C'était même un "moyen de production" pour les sociétés guerrières spécialisées dans la production d'esclaves.

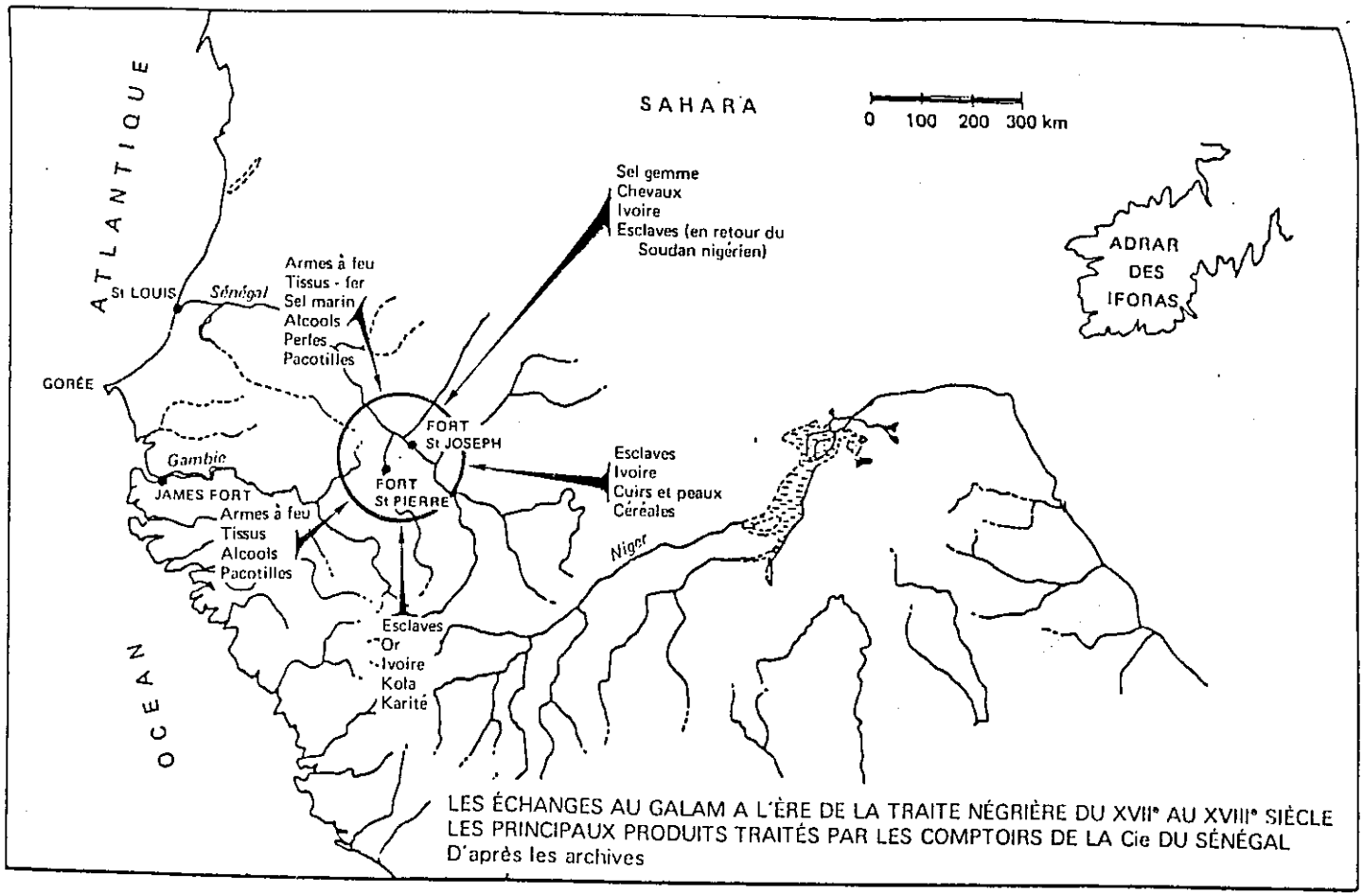

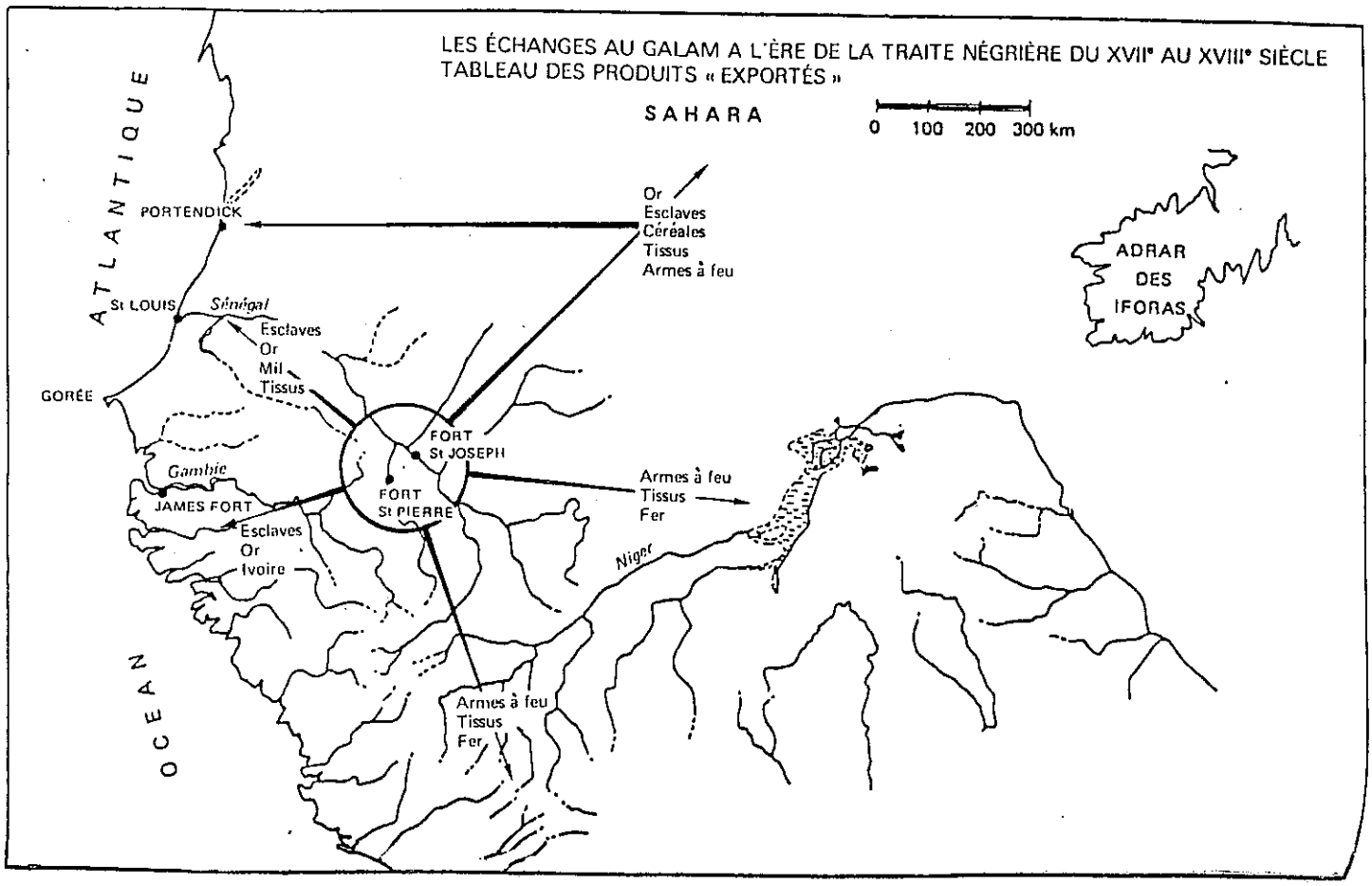

Fig. 5 Les échanges au Galam à l'ère de la traite négrière du XVII° au XVIII° siècle (Bathily, 1989 : 261-262)

l'intérieur des terres, et que l'insécurité rendait plus difficile le commerce, entraînant le sac de villes marchandes (Gunjuru en 1792). *"La politique du groupe marchand semble avoir été de favoriser l'émergence d'un pouvoir local fort, capable d'assumer de manière efficace les tâches de police à l'intérieur de l'espace commercial, d'une part, et d'autre part, d'aider au maintien des positions du commerce indigène face aux empiétements des comptoirs. C'est parce que le pouvoir Bacili s'est révélé incapable à terme de jouer ce rôle que les marchands se tournèrent vers Elhaj Umar et Mamadu Lamin au XIX°s"* (id. : 344).

Sans être pour autant un havre de paix, le Fuuta Toro fait un peu exception dans ce contexte tourmenté : alors que les traitants saint-louisiens avaient des relations intenses avec le haut fleuve, qui passaient par la navigation fluviale, cela n'a guère eu d'emprise directe sur le Fuuta Toro lui-même : *"les escales de la moyenne vallée étaient destinées avant tout à la traite de la gomme avec les Maures de la rive droite. Le Fuuta ne fournissait à Saint-Louis que du mil, et les esclaves qui leur tombaient entre les mains (...) Sous Abdel Kader* [N.B. le premier almaami], *jusqu'en 1804, le Fuuta s'opposa à la traite des esclaves originaires de la moyenne vallée et utilisa comme levier sa position stratégique sur le Fleuve, coupant le trafic fluvial lorsqu'on prenait des habitants du Fuuta comme esclaves"* (ADAMS, 1977 : 24-25).

Pour S.AMIN (1972), cette période correspond à un changement dans le mode d'articulation de l'Afrique à l'économie-monde : du fait de l'expansion européenne mercantiliste, elle est intégrée comme "périphérie de la périphérie", spécialisée dans le rôle de fournisseuse de main-d'oeuvre pour le Nouveau-Monde. Cette nouvelle position induit des changements politiques et écomiques importants en Sénégambie, débouchant sur une période extrêmement troublée. La forte demande d'esclaves renforce l'insécurité et les guerres permanentes. Le contrôle du commerce attise les rivalités au sein des aristocraties, entraînant les Etats centraux dans des guerres civiles sans fin (crise du Jolof, guerre civile du Gajaaga). Le pouvoir des guerriers ceddo se renforce. Face à l'insécurité permanente, l'Islam, de religion d'une caste minoritaire de marchands, devient une réaction populaire de résistance (AMIN, 1972 : 17). Si une première guerre des marabouts (1673-1677) échoue à convertir le fleuve, des théocraties musulmanes se mettent en place au Buundu (fin XVII°), au Fuuta Jallon (début XVIII°), et enfin au Fuuta Toro, comme nous l'avons vu, en 1776. *"L'opposition entre théocraties musulmanes et pouvoir ceddo domine ainsi l'histoire de la Sénégambie au cours du XVIII° s, le siècle par excellence de l'ère des négriers"* (BARRY, 1988 : 95). Mais, au Fuuta Toro *"comme au Buundu et au Fuuta Jallon, les leaders du parti maraboutique, formé au départ d'érudits, cèdent la place à un pouvoir politique aux mains d'une aristocratie guerrière, sans aucune relation avec le savoir religieux, comme dans les royaumes ceddo"* (id. : 159). Constitués au départ contre la traite, ces théocraties s'y adonnent elles-aussi, soit pour se défendre contre les attaques ceddo, soit en l'intégrant dans leurs logiques de reproduction.

CHAPITRE II
LES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES DE LA FIN DU XIX°S ET LA RUINE DES ECONOMIES PRE-COLONIALES

I. JIHAD D'EL HAJ UMAR ET CONQUETE COLONIALE, DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX°S.

La seconde moitié du XIX°s constitue une période charnière dans l'histoire de la Sénégambie. L'évolution du capitalisme industriel européen pousse à l'abolition de la traite (congrès de Vienne, 1814). Le rôle assigné à l'Afrique est désormais de fournir directement des matières premières, devenant "périphérie directe" (AMIN, 1972). La fin de la traite (qui se prolonge clandestinement pendant quelques décennies) ruine les traitants métis et la "bourgeoisie compradore" (BARRY, 1988) qui s'était constituée autour de la traite, et suscite l'expansion du "commerce légitime" (id.) : arachide, cotonnades, gomme, etc. Les tentatives de colonisation agricole (1819-1931) ayant échoué, en partie faute de main-d'oeuvre libre (COPANS, 1980 : 90), les Français décident de s'appuyer sur les petits producteurs du Waalo et des régions voisines : *"political alliance with local dominant groups in Waalo and in the riverine Fuuta Toro was expensive and did not permit an adequate reorientation of agricultural production"* (id.). L'enjeu dès lors est de casser les structures politiques anciennes et de diminuer les exactions dont sont victimes les paysans. Faidherbe conquiert le Waalo entre 1855 et 1857.

Pendant cette même période, les mouvements réformistes musulmans reprennent de la vigueur, cette fois également dirigés contre les aristocraties musulmanes. Les grandes confréries se développent. Kahlife de la Tyjaniya, Shaykh Umar Tall, pourtant héritier direct de la classe maraboutique au pouvoir au Buundu, au Fuuta Jallon et au Fuuta Toro, *"incarne la critique des nouveaux marabouts contre le régime en place et prône le retour à la tradition des débuts de la révolution tooroodo"*. Il *"se donne pour mission de lutter contre le paganisme, de contester l'ordre politique et social des vieilles théocraties musulmanes et d'imposer un nouvel Islam militant"* (BARRY, 1988 : 255 et 213). Face à l'hostilité de l'aristocratie fuutanké, il recrute des cadets de familles du Fuuta, mais aussi surtout des Soninke, des Fulbe du Buundu, etc. Il lance sa guerre sainte en 1852, et s'attaque d'abord aux Etats ceddo. *"La guerre sainte est devenue l'objectif majeur de Shaykh Umar qui associe pour la première fois la conversion à l'Islam et le mouvement*

réformiste de rénovation islamique à la conquête territoriale en vue de la constitution d'un vaste ensemble musulman" (id. : 215). Il conquiert le Bambuk, le Kaarta (prise de Nioro en 1954). Il tente ensuite de conquérir le Fuuta et le Waalo, mais échoue devant l'armée française à Médine en 1857. Il signe alors un traité avec Faidherbe et part avec 40.000 Fuutanké (plus de 20 % de la population !) vers la boucle du Niger qu'il conquiert d'amont vers l'aval, entrant à Ségou en 1861, qu'il convertit de force à l'Islam. Il attaque ensuite le roi peul du Macina (pourtant musulman) et pousse une pointe jusqu'à Tombouctou en 1862. *"Un vaste empire s'étendant sur 1000 km d'est en ouest, était ainsi constitué"* (KI-ZERBO, 1972 : 370). Mais il meurt en 1864 et son fils Amadou ne put sauvegarder l'empire, ensemble hétéroclite qui n'a pas eu le temps de se constituer une unité. D'autres tentatives, alliant également résistance à la pénétration française et réformisme musulman, auront lieu sous l'égide de Maba Jaxu, Cerno Brahim, Amadu Seexu, et enfin le Soninké Mamadu Lamin Drame en 1887, qui est un des derniers leaders musulmans qui tente de reconstituer un nouvel Etat et de remettre en cause la présence française dans le haut fleuve. Face à la menace que constituent ces mouvements réformateurs, certaines aristocraties préfèrent négocier avec les Français. Pour BARRY (1988 : 279-80), *"il se dessine désormais une tendance très nette chez les souverains légitimes, qui sont les héritiers des aristocraties au pouvoir dans les Etats issus du démembrement de la Sénégambie du XVI°s ou des révolutions musulmanes triomphantes du XVIII°s, à collaborer avec la colonie. Ils veulent ainsi conserver leur pouvoir contre les ambitions des nouveaux leaders musulmans, dont l'autorité dépasse largement les frontières traditionnelles des Etats de la Sénégambie. Dans cette lutte acharnée entre les souverains légitimes et les nouveaux leaders musulmans, la capacité de résistance de la Sénégambie est réduite"*. La conquête française reprend vers 1888, Ségou est prise en 1890, le Fuuta est annexé en 1891, Djenné et Mopti en 1893. En 1898, Samori est vaincu et Sikasso est prise.

La conquête française a été quasiment simultanée avec ces tentatives d'intégration politique et de généralisation de l'Islam. Ces deux mouvements de conquête et d'hégémonie politique sont d'ailleurs étroitement liés, Faidherbe s'attaquant à Umar à partir du moment où les intérêts français sont menacés, les souverains locaux s'alliant avec l'un pour se protéger contre l'autre, et réciproquement. El Haj Umar *"obligea les Soninké, revenus à l'animisme, à se convertir une nouvelle fois à l'Islam (...). Les Soninké, qui avaient eu beaucoup à souffrir des Toucouleur, considérèrent les Français comme des alliés virtuels"* (POLLET et WINTER, 1972 : 68 et 77). Un des leaders de la résistance soninké à la conquête française, Mamadou Lamine Dramé, commença par s'opposer à Amadou avant de se retourner contre les Français en attaquant le fort de Bakel en 1886. Au Fuuta Toro, l'instabilité structurelle du régime *tooroodo "est peut-être la raison pour laquelle le colonisateur, jouant de ces intrigues, voire entretenant savamment la division, parvint en 1881 à s'annexer la totalité du Fouta, sans que ses différents chefs et son* almaami Sire Baabaly Ly *aient pu opposer une quelconque résistance"* (WANE, 1969 : 15).

La supériorité militaire française, les jeux d'alliances, les rivalités ont rendu possible la domination française, ruinant du même coup les tentatives d'intégration politique et de constitution d'empires peuls et toucouleur. Ces processus auraient-ils pu se développer et se stabiliser sans cela ?

Jusqu'à cette époque, les différentes sujétions vécues par les formations sociales au gré des fortunes politiques et militaires avaient entraîné des changements politiques, des retournements d'alliances, des déclassements/reclassements au sein des lignages dominants, sans profondément modifier la structure politique et économique des sociétés conquises. Pour l'essentiel, la situation des gens du commun n'avait sans doute varié que dans des proportions limitées : un peu plus ou un peu moins de guerres, de tributs à verser, d'esclaves capturés. Le passage de la traite à la conquête coloniale représente un changement radical dans la logique de la présence européenne, changement dont les souverains locaux n'ont apparemment pas compris assez tôt les enjeux. Le pouvoir colonial ne s'est pas contenté de réorganiser à son profit les mécanismes d'extorsion du surplus économique et de contrôle politique. Les 30 années de mise en place du système colonial (grossièrement 1890-1920) ont modifié les données fondamentales de la reproduction économique et politique, constituant le cadre général de l'histoire coloniale et post-coloniale, induisant jusqu'au coeur de l'organisation sociale des ruptures importantes, dont les conséquences n'ont pas fini de se développer.

C'est pourquoi l'analyse de ces changements et de leurs conséquences reste essentielle pour comprendre les dynamiques sociales d'aujourd'hui, après 30 ans d'Indépendance. Le temps écoulé depuis le fait colonial et la période des Indépendances en rend possible une autre compréhension, qui s'attache plus aux mouvements de fond qu'au quotidien de la domination, pour laquelle la périodisation pertinente n'est pas forcément l'opposition coloniale/post-coloniale, et qui relativise l'image de sociétés radicalement déstructurées par la colonisation. Les ouvrages récents témoignent de cette "revisitation" du fait colonial (PIAULT éd., 1987) où, en plus d'une meilleure appréhension des différents phases de l'histoire coloniale, on redécouvre les spécificités locales, les réactions diversifiées des groupes sociaux, les jeux de manipulation réciproque, les processus de reconversion sociale qui ont eu lieu : *"les changements imposés par la colonisation ont varié et se sont appliqués différentiellement sur des groupes engagés les uns par rapport aux autres dans des stratégies que n'arrêtait pas d'un coup la présence coloniale (...) Le contrôle du processus lui a en partie échappé"* (id. : 13, dans un avant-propos au titre significatif: *"L'effet colonial, pour une révision des faits"*). Loin de prétendre rendre compte de l'ensemble de ces phénomènes, nous nous contenterons ici d'en situer quelques grands axes, qui semblent déterminants pour comprendre l'histoire ultérieure et la situation contemporaine.

II. UN SIECLE DE COLONISATION : MARGINALISATION ECONOMIQUE DE LA REGION DU FLEUVE SENEGAL ET RUINE DES FORMATIONS SOCIALES MILITARO-COMMERÇANTES

Entre l'achèvement de la conquête, à la fin du XIX°s, et les Indépendances de 1960, la colonisation française a duré dans la région quelques soixante-dix ans. Un peu plus d'un siècle si on compte que l'implantation sur la côte, le développement du bassin arachidier datent du milieu du XIX°s. Très courte en comparaison des autres dominations subies par la région du fleuve Sénégal au cours de son histoire, la domination française a cependant entraîné des transformations socio-économiques et socio-politiques majeures, d'autant plus que, contrairement à d'autres Etats, le Fuuta Toro et les royaumes soninké avaient vécu une longue période d'autonomie politique.

Historiens et anthropologues ont insisté dans leurs travaux sur l'oppression coloniale et les mécanismes de *"l'exploitation despotique"*, qui *"ne peut être confondue avec les systèmes tributaires anciens, bien que formellement, ce rapprochement soit possible"* (OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 161)[42]. De telles exactions ne sont cependant pas spécifiques du fait colonial, mais bien plutôt de situations de domination politique par une puissance étrangère. Considérant les différents dominations subies par le *Jitumu* (haute vallée du Niger) au cours de l'histoire, AMSELLE (1990 : 171) affirme même que *"dans cette perspective, la domination coloniale française apparaît, au moins pour cette région, comme un retour à l'"administration indirecte" de la période ségovienne"*.

La différence majeure est que cette domination s'établit sur la base d'une administration fondée sur le modèle rationnel-bureaucratique et créée ainsi une bureaucratie extérieure à la société locale, se prévalant de règles différentes[43] opposées en théorie aux logiques clientélistes des sociétés locales, tentant de monopoliser le contrôle des ressources économiques, induisant le développement d'une classe d'élites administratives urbaines, faisant de l'Etat le principal, sinon le seul, lieu d'accès aux ressources politiques et économiques (BAYART, 1989; DARBON, 1988; DIOP et DIOUF, 1990). Bien que les tentatives hégémoniques de l'Etat aient toujours été limitées par la capacité d'esquive des populations locales (cf. les débats sur la paysannerie non capturée; HYDEN, 1980, 1985; et surtout les réponses de GESCHIERE, 1984), la question du contrôle des ressources à l'échelle

---

42 Au Fuuta Toro, le pouvoir colonial a voulu supprimer les redevances versées aux maîtres de terre. "L'Etat se substitue au maître de terre et nomme des "jaagaaraf", les chefs de canton. Il essaye de réorienter à son profit les surplus agricoles, au détriment des anciennes aristocraties" *(MINVIELLE, 1985 : 93). Les Etats indépendants ont bien souvent poursuivi cette logique à travers les lois foncières (cf MATHIEU, 1987, pour le Sénégal).*

43 Même si l'administration concrète fonctionne selon une logique éloignée du modèle (BAYART, 1989; DARBON, 1988).

locale, la question des rapports entre Etats, élites locales, et populations rurales deviennent structurantes dans toute analyse locale[44]. Pour COPANS, on est depuis les années 50 dans une phase de "nation-building", d'intégration des zones périphériques dans l'espace national[45].

Nous n'analyserons pas ici ces processus, qui débordent largement de notre sujet, nous contentant de préciser, à l'échelle locale, les ruptures liées à l'installation du système colonial. Dans une perspective de longue durée, le phénomène majeur est la ruine de l'économie-monde transsaharienne et, en conséquence, des formations sociales militaro-commerçantes sahéliennes. La pacification, l'émancipation des captifs, l'imposition en argent, le développement des cultures de rente et les spécialisations géographiques ont fait partie de la politique coloniale, que leurs conséquences aient été ou non perçues et voulues. A la fois subies et utilisées par les acteurs locaux, ils ont joué un rôle majeur dans les transformations récentes. Ce sont ces processus, et leurs conséquences pour les Soninké et les Haalpulaar que nous allons maintenant analyser.

1. FIN DE LA TRAITE ET PACIFICATION : UN COURT REPLI DES SONINKE SUR L'ARISTOCRATIE TERRIENNE

Prévue par le traité de paix de 1815 entre anglais et français, l'abolition de la traite des esclaves a été officielle en 1831. Face à la fermeture de ce marché, Européens et Soninké ont dû réorienter leurs activités. Le Baron Roger, alors gouverneur à Saint-Louis, écrivait en 1822: *"depuis l'abolition de la traite des Noirs, le commerce du haut fleuve a perdu sa principale importance, on y traite maintenant un peu d'ivoire, des peaux et de l'or en petites quantités. (...) Le commerce doit trouver à Bakel autre chose que de la gomme"* (cité par ADAMS, 1977 : 34). De fait, le commerce s'est dès lors limité au coton, au mil, à l'indigo. Parallèlement, le monopole de la compagnie du Galam était aboli, et les traitants saint-louisiens ont été supplantés par les grandes maisons bordelaises.

Face à la baisse de la demande en esclaves, alors même que l'offre augmentait avec l'insécurité généralisée du XIX°, les commerçants soninké ont amorcé une reconversion. *"Tout en continuant le commerce au long cours, portant désormais davantage sur le bétail, le sel marin, l'or, les noix de kola, ils commencèrent à systématiser une pratique qu'ils utilisaient sporadiquement depuis longtemps :*

---

44 Vu notre sujet, nous n'aborderons toutefois de front la problématique des relations Etat/paysans qu'à travers l'intervention de l'Etat dans l'irrigation et le cas de la SAED, au Sénégal (partie III, chap. III). C'est aussi la toile de fond de la question des associations locales de développement (partie IV B, chap. III).

45 Cf DIOP et DIOUF (1990) pour une discussion actuelle du problème d'intégration des régions périphériques du Sénégal (région du Fleuve et Casamance), dans le contexte de crise du bassin arachidier et de conflits régionaux à lapériphérie.

l'utilisation sur place, pour les cultures, du travail des esclaves de traite, lorsqu'ils ne pouvaient plus en disposer avantageusement. L'esclavage domestique fut élargi et intensifié afin d'assurer une production agricole destinée en grande partie à l'exportation : arachides, coton tissé également par des esclaves. Cette réorientation de l'activité économique du pays, qui fit que vers la fin du siècle, près de la moitié de la population du Gajaga était composée d'esclaves, apporta quelque temps un regain de prospérité" (ADAMS, 1977 : 40). Les classes guerrières ont probablement elles aussi tenté une conversion en aristocratie agricole, au moins au Gajaaga, où les Bacili avaient déjà constitué des réserves foncières.

Cette reconversion se généralisa avec l'instauration de la paix coloniale, à la fin du XIX°s. Empêchant, par la force, les raids, guerres, pillages et captures d'esclaves, la paix coloniale ruinait à la fois les bases de reproduction économique des classes guerrières et l'équilibre des formations sociales militaires sahéliennes. En ce sens, il s'agissait bien d'une *"paix destructrice"*, selon l'expression d'E. de LATOUR (1982).

Ainsi, le début de la conquête coloniale a-t-il entraîné un repli des classes dominantes, commerçantes comme guerrières, sur l'agriculture, par la conversion des esclaves de traite en esclaves agricoles, dans de grands domaines orientés sur l'exportation[46], et sans doute par un accroissement des prélèvements sur les paysans. Cette reconversion terrienne fut pourtant de courte durée, comme on le verra, des événements ultérieurs (marginalisation économique du fleuve, émancipation des captifs) allaient ruiner dans l'oeuf la tentative pour trouver dans le commerce des produits agricoles de nouvelles bases économiques.

Outre ces répercussions matérielles, la pacification a eu des effets considérables sur la structure du peuplement et les dynamiques lignagères. La guerre ne structurait pas seulement l'aristocratie guerrière et ses rapports aux paysans, c'était aussi, à travers l'insécurité permanente qu'elle entretenait, un facteur de cohésion des lignages et des villages. Elle rendait nécessaire un habitat groupé, défensif : de petits hameaux isolés auraient été trop menacés[47]. Les champs étaient surtout groupés autour des villages, pour trouver un refuge en cas d'attaque. Le travail se faisait par groupes, pour éviter les rapts. Cette insécurité rendait vitale la constitution de groupes sociaux de grande taille, limitant les segmentations (de village ou de lignage), obligeant à mettre au second plan les rivalités et les conflits internes, poussant à accueillir, par des attributions foncières et des alliances, d'autres lignages venant renforcer la taille du village.

---

46 Imitant ainsi le modèle que le Fuuta avait adopté à la révolution des Almaami.

47 On le retrouve tout au long du Sahel. En pays bwa (Burkina et Mali), l'habitat se concentre au XIX° lors des invasions peules. Les restructurations agraires laissent place aujourd'hui à l'abandon des anciens terroirs et à la reconstitution

Ces contraintes cessant, le paysage agraire a été considérablement remodelé : extension des cultures[48], reprise des mouvements de colonisation agricole, multiplication des hameaux de culture et des villages, etc. Parallèlement, les logiques de segmentation des lignages, n'étant plus freinées par l'insécurité, devenaient plus aisées.

2. DEVELOPPEMENT DU BASSIN ARACHIDIER ET CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER DAKAR-NIAMEY : LA MARGINALISATION ECONOMIQUE DE LA REGION DU FLEUVE

D'origine sud-américaine et introduite au Sénégal dès le XVIII°s, l'arachide avait rapidement été appropriée par les paysans comme condiment. C'est devenu une culture commerciale d'exportation dès les années 1840 (et donc dès avant la conquête territoriale). Elle a connu un développement rapide, suite aux besoins en oléagineux de la métropole. Elle se développa d'abord dans les Rivières du sud, puis au Kajoor, dans les années 1880 (BARRY, 1988 : 205) et en pays soninke (où les coûts de transport se révélèrent vite prohibitifs). Mais le port de Saint-Louis était peu adapté et l'exportation se faisait par Rufisque. Les zones de culture se déplacèrent rapidement vers l'actuel bassin arachidier, en particulier en fonction des lignes de chemin de fer. En effet, *"le chemin de fer entre Saint-Louis et Dakar, inauguré en 1855, avait pour principale raison d'être non de desservir Saint-Louis mais plutôt d'assurer le transport de la graine"* (ADAMS, 1977 : 46). De fait, la dynamique du bassin arachidier montre un double mouvement de déplacement du centre de gravité : d'abord vers le sud (actuel Sine-Saluum), puis extension en étoile vers l'est, avec pour axe privilégié le chemin de fer Dakar-Tambacounda (LAKE et TOURE, 1984).

Reliant le Soudan intérieur à la côte, la ligne Kayes-Bafoulabé-Niger fut ouverte en 1887, le transport entre Saint-Louis et Kayes restant par voie fluviale. Entrepris en 1907, le raccordement Kayes-Dakar permis de traverser directement le pays, en évitant le fleuve. *"La voie devint l'axe économique de la colonie. Six des sept grandes villes actuelles du Sénégal se sont développées le long de cet axe. La décision d'établir une ligne directe Dakar-Niger, en rapport avec le développement de Dakar aux dépens de Saint-Louis, rendit définitive la mise à l'écart économique du Fleuve, désormais périphérique par rapport aux terres arachidières; elle entraîna même une seconde relégation à la périphérie, puisqu'elle permit le choix de la vallée du Niger, plutôt que celle du Sénégal, pour la mise en valeur par cultures irriguées à partir de 1929. Le délaissement du fleuve entraîna naturellement le déclin des*

---

d'un espace agraire éclaté (BENOIT, 1975). La tendance à l'éclatement des gros villages et à la multiplication des écarts est aussi attestée ailleurs, par exemple en pays malinké (LEYNAUD et CISSE, 1978).

48 Qui prend deux formes : colonisation de nouvelles régions, et extension des surfaces cultivées par actif. C'est une des causes souvent ignorée de la tendance à l'extensification des systèmes de production observée dans différents lieux au Sahel.

établissements coloniaux qui avaient desservi son utilisation comme voie d'échanges commerciaux et de pénétration militaire. Saint-Louis a connu un rapide déclin commercial par rapport à Dakar, bien qu'elle ait conservé jusqu'au milieu du XX° siècle ses fonctions administratives" (ADAMS, id. : 47) *"Le rail a tué le Fleuve"*[49]. Dès lors, l'exportation de produits agricoles elle-même devenait difficile sinon impossible. Le Fuuta a pu quelque temps poursuivre ses exportations de céréales vers le Kajoor, où l'expansion de l'arachide créait des besoins vivriers. Il exportait encore des céréales dans les années 40 (BOUTILLIER et al, 1962). Faute d'avoir ces facilités, la tentative de reconversion de l'aristocratie en pays soninké a échoué.

Le centre économique de la région est désormais le pays wolof (puis seerer), où se met en place le système arachidier, sous le contrôle de la confrérie mouride (cf. COPANS, 1980 a et b; en particulier), basée sur l'encadrement des producteurs locaux et de main-d'oeuvre temporaire en provenance des régions voisines, et l'expansion permanente des zones de production. La main-d'oeuvre servile libérée par l'émancipation des captifs a créé *"a pool of free labour which flooded into new regions of production (...) In facts, slaves traders put slaves to work and become peanuts producers. On the other hand, marabouts, by protecting peasants from the demands of the military elites, also became peanuts producers. These groups, therefore, took over some of the functions of economic direction of the new system of production. On the other hand, key factions of the formerly dominant groups, both nobles and slave warriors, underwent a process of peasantization. Whereas in the precolonial system, the slave was integrated into the kinship system, the new economic system made the former slave an independant and free agricultural producer"* (COPANS, 1980 b : 91), protégé des exactions des anciens groupes dominants, mais néanmoins soumis au marché. Le mouridisme s'est révélée une forme adaptée d'encadrement de la main-d'oeuvre et a servi, en alliance de fait avec le pouvoir colonial, l'expansion du bassin arachidier, qui constitue dès lors un bassin de production utilisant la main-d'oeuvre temporaire provenant des autres zones, reléguées quant à elles au statut de fournisseuse de force de travail.

3. EMANCIPATION DES CAPTIFS ET FIN DE L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE

C'est sans doute le phénomène qui eut les conséquences les plus radicales, dans la mesure où elle concerne directement l'ensemble des familles et touche à la base même de l'organisation du travail, quand les problèmes de débouchés commerciaux concernaient surtout les lignages dominants.

---

49 L'Ouest Africain français, *12 mars 1929, cité par ADAMS (1977 : 47). Le découpage administratif de 1899, qui découpait la région du fleuve et la rattachait en partie à la colonie du Sénégal, en partie à celles du Soudan et de la Mauritanie, achevait la marginalisation géographique de la région, encore valable à l'heure actuelle.*

De l'interdiction de la traite à l'émancipation des captifs

L'arrêt de la traite atlantique n'avait pas entraîné la fin de l'approvisionnement du marché domestique. *"Avant même le coup de grâce porté à l'institution en 1905, ce furent, dès 1893, plus spécialement les caravanes d'esclaves que, par la loi et la force, le colonisateur s'emploie à poursuivre et à faire disparaître"* (POLLET et WINTER, 1972 : 120).

Sous la pression de l'opinion publique métropolitaine, le pouvoir cherche ensuite à libérer les captifs en place. Pris entre ses propres besoins de main-d'oeuvre, les intentions humanitaires qu'il affichait et les difficultés politiques opposées par les populations depuis peu soumises dont il devait libérer les captifs, le colonisateur, dut procéder à un affranchissement progressif étalé sur plusieurs années. La soumission du pays, condition indispensable de toute modification des structures sociales, était cependant bien un préalable à l'abolition de la captivité, qui ne se conçoit que dans l'acceptation par tous de l'hégémonie française (OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 191).

D'après SURET-CANALE, l'esclavage en tant que tel ne fut jamais supprimé par la loi, mais seulement la traite. Tous cependant y virent la libération des captifs, les intéressés eux-mêmes qui partirent en masse et l'autorité coloniale qui considéra dès le début la captivité légalement supprimée.

En 1887, des "villages de liberté" furent créés par Galliéni pour accueillir les captifs fuyant leurs maîtres. En 1893, les esclaves donnant 300F à leur maître sont considérés comme rachetés. En 1894, on impose la libération des esclaves maltraités par leurs maîtres. En 1895, interdiction des caravanes de traite et de l'introduction de captifs dans le Soudan. C'est seulement vers 1905 que des mesures radicales furent prises : le décret du 12 décembre 1905 punit de 2 à 5 ans de prison et de 500 à 1000 F d'amende, avec privation des droits civils prévus à l'article 42 du code pénal, *"tous actes accomplis avec l'intention de disposer de la liberté d'un individu contre sa volonté"* (cité dans HUNKARIN, 1931 : 14).

D'une dépendance à l'autre : une émancipation relative

La libération des captifs a eu des effets variables. Si les esclaves de traite ont pu s'enfuir, la majorité, n'ayant plus aucune attache ailleurs, n'avaient où aller et ont souvent dû retourner négocier avec leurs anciens maîtres ou leurs pairs des conditions plus douces. *"Tous réunis, les villages de liberté du cercle* [de Kayes] *ne totalisèrent jamais beaucoup plus d'un millier d'habitants"* (POLLET et WINTER, id. : 253). Les captifs de case, quant à eux, étaient suffisamment intégrés dans les rapports familiaux pour ne pas avoir à s'enfuir. Plutôt que des départs massifs (bien qu'ils aient pu avoir lieu localement, et que des réactions violentes des nobles aient

pu se faire sentir), on assista plutôt à une séparation physique de l'habitat, les ménages captifs quittant la concession du maître pour fonder leur propre maison, leur propre unité de production (casement) et à une évolution progressive des rapports de dépendance : les captifs de traite furent assimilés aux captifs de case (dynamique qui avait sans doute commencé dès le repli sur l'agriculture) et les rapports serviles ont évolué vers des rapports clientélistes, les prestations en travail diminuant avec le temps pour disparaître pratiquement, ou se changeant en semi-salariat.

Ne possédant pas de droits de culture, les ménages d'anciens captifs dépendaient pour pouvoir cultiver, des droits de défricher ou des prêts de terre accordés par leurs anciens maîtres. Selon la situation foncière, l'accès à la terre - et donc la constitution d'unités de production autonomes - a été plus ou moins facile. Au *Buundu*, les captifs ont apparemment pu sans problème accéder par la défriche aux droits de culture. Comme à n'importe quelle famille s'installant au village, ils ont bénéficié d'une bande de terre partant de leur concession vers la brousse. Au Fuuta Toro au contraire, l'accès au *waalo* était totalement contrôlé par les *tooroBBe* et les captifs n'ont pu cultiver le *waalo* qu'en métayage à moitié (*rem-peccem*)[50]. Les maîtres de culture ont ainsi pu faire cultiver leurs domaines et récupérer par la rente foncière le surtravail de leurs anciens captifs. Ils maintiennent ainsi leur captation de surplus en transformant leur contrôle sur les hommes en contrôle par la terre. Cette situation est d'autant plus avantageuse que les prestations en travail n'ont pas totalement cessé pour autant[51].

La constitution par les captifs d'unités de production autonomes n'entraîne donc pas automatiquement leur indépendance économique. Même lorsque l'accès à la terre n'est pas trop difficile, leurs rapports avec les anciens maîtres (ou de nouveaux à qui on fait allégeance à cette occasion) perdurent à travers des prestations de travail qui prennent la forme de rapports aîné/cadet[52] : le chef de famille octroie une parcelle à l'ancien captif, qui doit en échange travailler une partie de son temps sur les champs de son ancien maître. Comme pour le cadet, ces prestations sont la manifestation matérielle et symbolique de la dépendance qui le lie au chef de

---

50 Apparu au début du siècle, ce mode onéreux de faire-valoir est, d'après MINVIELLE (1985 : 98), réservé à ceux qui, comme en particulier les captifs, n'ont pas accès au coggu *(fermage) où le cultivateur, qui paie en début de saison la location du champ, doit avoir la capacité économique pour faire l'avance aux cultures et payer le fermage. Dans le* rem-peccem, *le propriétaire est rémunéré par le partage de la récolte, et avance la semence, permettant ainsi à un paysan sans ressources de cultiver. On connait l'importance du cycle de l'avance/restitution dans l'économie paysanne. Réservé au départ aux captifs, le* rem-peccem *s'est généralisé au dépens du* coggu *à toutes les catégories sociales avec l'augmentation de la pression sur les terres.*

51 Au Fuuta Jallon, *dans un contexte similaire, les anciens captifs transformés en métayers payaient 4 à 5 fois plus de redevances qu'avant d'être émancipés ... (cité par MINVIELLE, 1985 : 101).*

52 Tout en ayant une autre signification : ce qui justifie la prestation du cadet à l'aîné est que l'aîné avance l'alimentation de l'année. Ici, c'est l'accès à la terre qui est le critère principal (comme il l'est dans le navétanat; cf ci-dessous).

famille, et elles contribuent à prolonger les rapports de dépendance entre les lignages et les familles de leurs anciens captifs.

Préalable à une véritable indépendance économique des familles d'origine captive, la régression des prestations de travail a été un processus très lent, qui s'est étalé sur plus d'un demi-siècle et reste inachevé : à Sangalou (Gajaaga), les hommes de la famille du chef de village ne cultivent eux-mêmes que depuis une trentaine d'années. Au Fuuta Toro, les derniers captifs non émancipés se seraient rachetés dans les années 60 grâce à l'émigration saisonnière. Les prestations de travail persistent à l'heure actuelle dans les villages soninké du Gidimaxa mauritanien. Dans bien des cas, ces prestations revêtent un statut hybride, mi-dépendance, mi-salariat, les liens maître/captifs pouvant même être inversés, obligeant l'ancien maître à aider son ancien captif en difficultés.

Nous reviendrons ci-dessous sur les répercussions de l'émancipation des captifs sur la dynamique des unités familiales et les structures d'exploitation.

4. TERRITORIALISATION, ADMINISTRATION ET MANIPULATIONS DE LA CHEFFERIE

Le système administratif mis en place par la colonisation a limité et redéfini les lieux du pouvoir local. La colonisation a modifié les bases du pouvoir politique, aux échelles villageoises et micro-régionales, sans pour autant transformer profondément les hiérarchies politiques. Une première dimension de ce remodelage tient dans la définition administrative des villages, la création des cantons et des cercles, qui, tout en s'appuyant sur les entités politiques préexistantes, les rognent, les standardisent. Les systèmes politiques d'antan s'uniformisent dans le moule de la chefferie administrative, les souverains privés de leur souveraineté se métamorphosent en chefs de canton.

Alors que, comme le souligne MEILLASSOUX (1987 : 50) *"les formations sociales africaines ne (...) se conçoivent pas comme des territoires mais à travers alliances, appartenances et allégeances de hameaux, de maisons ou villages, parfois séparés par les terres d'autres maisons"*, la colonisation créée une série de villages juxtaposés, en principe indépendants.

La notion même de village comme entité homogène et centre de décision est une création coloniale : en pays soninké, *"le village lui-même, l'unité politique, n'est en définitive qu'un ensemble inorganisé de* kâ" (POLLET et WINTER, 1972 : 356). Disons, plus justement, un ensemble de quartiers autonomes correspondant à des segments de lignages (avec leurs dépendants) et dirigés par leur *kagumme*, le chef de village ayant un rôle de coordination entre les *kagumme*. L'impact de la territorialisation est particulièrement net au Fuuta Toro, où les villages (*wuro*)

deviennent des entités administratives autonomes, alors qu'elles n'étaient que des groupes de résidences, inclus dans l'unité plus vaste d'un *leydi*. Le titre de *jom wuro* prend du pouvoir au détriment de celui de *jom leydi*. Symétriquement, les autres pôles du pouvoir villageois (percepteur, chef des pêcheurs, etc.), non reconnus par l'administration, tendent à s'affaiblir.

La seconde dimension, la plus lourde de conséquences, concerne le pouvoir politique. L'administration coloniale a créé les postes de chef de canton. Tout en étant conservées, les chefferies de village voient leur substance transformée. Dépossédés de leur autonomie politique, les chefs "coutumiers" deviennent des intermédiaires de l'administration, chargés de collecter l'impôt, d'organiser les réquisitions, etc. *"En bureaucratisant la chefferie et en confiant à ses titulaires des tâches impopulaires (recouvrement de l'impôt, recrutement pour l'armée), le colonisateur a quelque peu sapé l'autorité de l'aristocratie traditionnelle"* (COULON, 1975 : 47).

"L'objectif fondamental de l'organisation coloniale de la chefferie fut de conserver l'exercice de l'autorité traditionnelle dans la mesure où elle servait ses desseins. Il se réalisa pour l'essentiel. En donnant aux chefs le double visage de représentants traditionnels de la population et d'agents de l'administration, le pouvoir s'assurait à la fois une caution à l'égard de ses administrés et un instrument efficace dans l'exercice de ses prérogatives" (POLLET et WINTER, 1972 : 302). Le problème des administrateurs coloniaux est dès lors de trouver les "bons" chefs, qui allient obéissance aux autorités coloniales et autorité sur les villageois, ce qui demande qu'ils aient une certaine légitimité "traditionnelle". D'où de nombreux efforts pour définir le modèle idéal de la chefferie. Le pouvoir colonial a pu compter avec la collaboration de certains chefs, qui trouvaient des avantages économiques à cette condition[53], il *"a pesé de tout son poids pour asseoir ou élargir l'autorité des grandes familles qui lui paraissait être les plus favorables à leur cause, dans des régions que celles-ci ne contrôlaient pas toujours totalement"* (COULON, id. : 48), donnant ainsi un poids politique nouveau à certains lignages. Là comme ailleurs, le pouvoir colonial est intervenu dans les désignations des chefs de village, déposant ceux qui ne lui convenait pas, imposant ceux qui se présentaient en serviteurs zélés. Néanmoins, ces changements ont, pour l'essentiel, eu lieu au sein des lignages de chefs, ou entre eux, ne modifiant pas de façon sensible le clivage entre gens du pouvoir et gens du commun.

Les autres dominations politiques avaient aussi changé les chefs de villages ou manipulé les règles d'accès à la chefferie, confisquant le pouvoir politique pour laisser la maîtrise de la terre aux anciens chefs. La différence est qu'il ne s'agit pas ici de la substitution d'un lignage à un autre, d'une alliance passée entre les

---

53 Il est aussi possible que les autorités villageoises soninké aient été d'autant plus promptes à collaborer qu'elles retrouvaient ainsi une légitimité qui avait été mise à mal par l'occupation toucouleur.

lignages des anciens et des nouveaux maîtres, laissant à ces derniers leurs prérogatives de maîtres de terre, mais d'intervention basées sur une logique etrangère, qui paraît un arbitraire permanent au yeux des villageois, qui suscite et renforce les intrigues et les concurrences entre les lignages dominants comme en leur sein[54].

La codification du "droit coutumier" est l'occasion pour les lignages de manipuler à leur tour les administrateurs coloniaux, de construire ou figer des équilibres politiques locaux, de définir des redevances au chef de village, des droits fonciers qui n'ont pas toujours la légitimité historique qu'on leur a prêtés, sous la foi de la "coutume" : *"au sens le plus strict, le droit coutumier est issu de l'interprétation faite par les administrateurs des droits sur la terre et sur les personnes tels que les chefs les leur ont décrits rétrospectivement"* (OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 223).

Bien que j'ai peu d'informations en ce qui concerne la région qui nous intéresse, on peut supposer que, comme ailleurs, les chefs de village purent utiliser leur position pour asseoir sur de nouvelles bases un pouvoir économique malmené par les événements. Au Fuuta, une des actions de l'UGOVF (Union générale des originaires de la vallée du fleuve, créée en 1947), était de faire aboutir les revendications, dont *"des plaintes répétées exprimées à l'encontre des chefs de canton - choisis chez les Toucouleur, parmi les grandes familles du Fuuta, ou les auxiliaires de la première heure de l'administration - qui commettaient de nombreux abus à l'encontre de la population"* (DIOP, 1965 : 175)..

5. DE NOUVELLES DONNES POUR LES SOCIETES SONINKE ET HAALPULAAR

Parmi les multiples changements provoqués par la colonisation, les quatre grands facteurs analysés ci-dessus ont joué un rôle déterminant. Ils ont constitué des ruptures importantes dans les règles du jeu social, entraînant des restructurations sociales et économiques en chaîne. Outre leurs impacts directs, décrit ci-dessus, ils se sont conjugués pour provoquer une crise profonde dans les rapports sociaux internes aux sociétés soninké et haalpulaar, crise qui a elle-même débouché sur l'éclatement des grandes structures familiales et claniques, condamné les aristocraties locales à une reconversion sur l'agriculture paysanne, poussé l'ensemble des groupes sociaux à chercher dans l'émigration une alternative[55].

---

54 Inspiré d'un personnage véridique, le roman de A.H.BA, "L'étrange destin de Wangrin" est un bel exemple de ces carrières rendues possibles par la manipulation du pouvoir colonial.

55 Les mécanismes décrits ci-dessous s'appuient pour partie sur des sources bibliographiques (et j'y ai fait référence), en partie sur des hypothèses quand les analyses manquaient. La somme d'hypothèses présentée ici a néanmoins l'avantage, outre sa vraisemblance et sa cohérence avec les résultats de l'anthropologie économique, de constituer le

Baisse des surplus et effritement des réseaux de dépendants au sein des unités de production des lignages libres

Même relative, l'émancipation des captifs a des conséquences très importantes pour toutes les familles qui en possédaient, et en particulier pour les lignages dominants, commerçants et guerriers, déjà secoués par la pacification. Elle rend caduques (en tous cas pour le pays soninké) leurs tentatives de reconversion économique sur la production agricole, déjà mises à mal par la marginalisation économique du fleuve.

Comme toutes les familles qui possédaient des captifs, ils se voient privés de l'essentiel, sinon de la totalité de leur main-d'oeuvre agricole. Les lignages d'hommes libres, qui pratiquaient peu ou pas le travail manuel, sont obligés de prendre la houe et de cultiver eux-mêmes, ce qui est la preuve matérielle et symbolique de leur déchéance[56].

Au Fuuta Toro, les maîtres de culture n'ont pas forcément perdu au change. Mais là où le contrôle de la terre n'était pas crucial, tous ceux qui avaient des esclaves, c'est-à-dire la majorité des familles libres et une partie au moins des castés, perdent une bonne partie de leur main-d'oeuvre et voient sans doute leur production agricole diminuer considérablement.

La baisse de la capacité de production des unités familiales entraîne une baisse plus forte encore du surplus. Du coup, les segments de lignage perdent une partie de leur pouvoir de redistribution, et donc de leur capacité à entretenir des réseaux de clientèle : les artisans qui étaient autrefois entretenus par les grands lignages nobles et faisaient partie de leur *kabila* s'autonomisent à leur tour pour se mettre à cultiver eux-mêmes et vendre leur production artisanale.

Parallèlement, la baisse du surplus diminue la capacité à constituer et maintenir des stocks de sécurité. Sans doute est-ce une des raisons principales de la régression des stocks pluriannuels de sécurité, avant même la course au numéraire, et plus encore la sécheresse, qui en sont les explications les plus fréquentes[57]. Les famines du début du XX°s (CHASTANET, 1983; 1991), qui avaient justifié à l'époque la création des fameux "greniers de réserve" (OLIVIER DE SARDAN, 1984 : 177-185; POLLET ET WINTER, 1972 : 102-103), n'y trouvent-elles pas une origine

---

"chaînon manquant" entre les clans et lignages pré-coloniaux et les unités familiales plus réduites de la période contemporaine.

56 Sans compter qu'ils n'avaient pas toujours de savoir-faire agricole ... Au Yatenga, les "gens du pouvoir" conservent aujourd'hui encore des techniques agricoles plus extensives que les "gens de la terre" (MARCHAL, 1984).

57 Ce serait un mécanisme antérieur à la monétarisation et l'accumulation en bétail des années 40-60, qui se sont avérés deux des mécanismes en jeu au Sénégal Oriental. Cf. partie III, chap.II.

partielle, parallèlement aux aléas permanents sur la production et aux réquisitions coloniales ?

L'éclatement des structures lignagères

L'éclatement des structures lignagères découle à la fois de la pacification, de la crise économique régionale, et de l'émancipation des dépendants. Elle prend deux dimensions : la régression des structures englobant les unités de résidence (clan, lignage) et la fragmentation de ces dernières.

On a déjà signalé, en ce qui concerne les Soninké, le glissement des concepts émiques de *jamu* et de *kâ*, qui désignaient autrefois respectivement le clan et le patrilignage, et sont aujourd'hui utilisés pour le lignage et l'unité de résidence. A la fin des années 60, les informateurs de POLLET et WINTER considèrent expressément le petit reliquat de familles étendues comme des survivants d'un état naguère général[58]. Le chef de lignage est aujourd'hui consulté, pour les alliances matrimoniales en particulier, mais n'a pas de rôle de décision.

Le Fuuta Toro a connu des processus voisins. Les droits de culture étaient auparavant gérés au niveau du lignage, constituant le *jowre* (patrimoine lignager), géré par le *jom lenyol* qui affectait provisoirement les parcelles aux chefs d'exploitation. A leur décès, les parcelles retournaient dans le *jowre*. L'abandon de cette pratique a supprimé le rôle du *jom lenyol* dans la gestion foncière, qui se joue désormais à l'échelle des *galle*.

La seconde dimension est la fragmentation des unités de résidence. On a vu comment l'insécurité permanente et la concentration de la richesse familiale - d'autant plus importante que la famille disposait du travail des captifs et des ressources du commerce - entre les mains de l'aîné contribuaient à maintenir la cohésion des segments de lignage. Ces deux facteurs ont disparu. Bien plus, la perte de la main-d'oeuvre servile oblige désormais les cadets à travailler plus, tout en bénéficiant de redistributions plus faibles de la part de l'aîné. Les contradictions aînés/cadets, qui sont, comme nous l'avons vu au coeur des dynamiques sociales soninké et haalpulaar, en sont aggravées, alors même que les facteurs de cohésion s'effritent.

Le rythme des segmentations va dès lors s'accélérer, entraînant la multiplication des unités de résidence, et en particulier la création de plusieurs unités de résidence (*galle* ou *ka*) d'un même lignage dans le même village. Comme MEILLASSOUX l'a montré, constituer une unité de production autonome demande de disposer d'un

---

58 Le changement des règles d'héritage, privilégiant désormais la filiation au détriment de la seniorité, a aussi joué un rôle.

stock vivrier suffisant pour assurer la subsistance durant le cycle de production et d'un nombre suffisants d'actifs. Pour des problèmes d'équilibre céréalier, la segmentation est en général le fait de groupes déjà ayant une certaine assise économique[59], et se fait selon les principaux clivages familiaux : celui qui quitte le *ka* est souvent, soit un frère cadet du *kagumme*, soit un fils du frère aîné décédé du *kagumme*. Tant que la branche cadette n'a pas un ratio actifs/inactifs élevé (tant qu'il y a surtout des enfants), elle bénéficie de la mutualisation de la production céréalière : ce sont les actifs des autres branches qui produisent de quoi nourrir ses propres inactifs. Elle n'a d'intérêt à la rupture qu'à partir du moment où, ayant moins d'inactifs que la moyenne de l'unité de production, c'est elle qui produit pour les autres.

Entre générations, les contradictions économiques entre aîné et cadets prennent une autre forme. Les redistributions de l'aîné vers les cadets sont à la base de la cohésion familiale. En particulier, en fournissant la dot, l'aîné contrôle l'accès des cadets au mariage. Or, avec l'émancipation des captifs, le surplus à redistribuer s'effondre et l'aîné devient incapable d'assumer ses obligations face aux cadets. Il peut même leur transférer la charge de constituer la dot, leur octroyant ainsi de fait, et une plus grande autonomie économique et une certaine indépendance matrimoniale.

L'imposition a joué un rôle semblable. Incapable de réunir l'argent nécessaire à l'impôt *per capita*, le chef de famille est amené à laisser à chacun la charge de payer son impôt. Ce qui l'oblige en même temps à leur donner les moyens de gagner cet argent : création ou agrandissement des champs de cadets, départ en migration[60].

Chez les Soninké comme chez les Haalpulaar, ce processus a pris des formes très contradictoires : d'un côté, la fragmentation des unités familiales a été facilitée par

---

59 Elle sera donc en général le fait de "cadets" déjà âgés. Dans un second temps, la migration permettra aux cadets d'obtenir plus tôt cette autonomie économique, accélérant le rythme des segmentations.

60 Ce sont là des mécanismes très généraux qu'on retrouve, à des degrés divers, dans l'ensemble des sociétés soudano-sahéliennes, avec des conséquences assez diverses. Dans d'autres sociétés, ce processus a conduit à un éclatement rapide des unités de production, qui tendent à se réduire au ménage polygame, comme chez les Mossi, où cette fragmentation a d'ailleurs des effets contradictoires : les cadets s'autonomisent pour se libérer de la tutelle économique et sociale de l'aîné; ce faisant, ils fondent de petites unités de production réduites au ménage, qui ont de graves problèmes de gestion de la force de travail et une productivité du travail plus faible, se condamnant à une fragilité économique accrue (TALLET, 1987; MARCHAL, 1989). Pour la société minianka, JONCKERS (1987 : 195-200) montre que la pacification et l'impôt ont été les facteurs déclenchants de l'éclatement des UP : pour pouvoir payer l'impôt, le chef de famille envoie les cadets en migration temporaire de saison sèche. La segmentation advient parfois à l'initiative de l'aîné, qui ne peut plus assumer sa tâche, parfois à la demande du cadet. Les champs individuels sont de création récente. Le chef de famille tente ainsi de contrer la tendance à l'éclatement en donnant aux cadets des revenus propres, mais en même temps, il renforce le désir d'une accumulation personnelle et les tendances au départ.

l'émigration, qui a permis aux cadets d'avoir la base économique suffisante. D'un autre côté, la rente migratoire a permis d'assurer la reproduction économique des unités familiales (en tous cas chez les Soninké) et a limité la segmentation[61]. On trouve aujourd'hui encore en pays soninké des unités de production/résidence[62] qui comptent 60 à 80 personnes.

Au Fuuta Toro, MINVIELLE a montré que le morcellement des terres était parallèle à la segmentation des unités de production. Pour lui, si l'Islam, à travers sa préférence pour l'héritage généalogique, donne la possibilité juridique du morcellement foncier, *"c'est l'émigration seule (...) qui permet de dégager des revenus nécessaires à la scission"* (1985 : 97) et s'affirme donc une condition pour la segmentation des unités de production, puis le morcellement foncier. Ses études généalogiques montrent que la rupture dans les règles d'héritage coïncide avec les premières migrations. Au Fuuta Toro, l'unité de production devient le *foyre*, unité inférieure au *galle*, qui n'est plus qu'une unité de résidence.

Multiplication de petites unités de production à la reproduction économique fragile

Si les unités de production issues de la segmentation des lignages d'hommes libres ont vraisemblablement pu gérer leur autonomisation, les ménages de captifs émancipés et les ménages d'artisans autonomisés de la *kabila* du lignage noble dont ils dépendaient n'ont sans doute pas eu ces facilités. Les nouvelles unités de production autonomes qu'ils fondent partagent un certain nombre de caractéristiques[63] : de petite taille, puisqu'elles se forment à partir de ménages, elles sont soumises au cycle démographique, caractéristique de l'économie paysanne (CHAYANOV, 1924), mais auxquelles les grandes concessions pouvaient échapper; elles n'ont souvent d'accès à la terre qu'en faire-valoir indirect;

Il est de plus vraisemblable que ces ménages ont dû s'installer sans avoir pu constituer les stocks de sécurité nécessaires pour faire face aux aléas[64], et sans avoir la taille qui permet de disposer d'une main-d'oeuvre suffisante pour gérer au mieux les contraintes du calendrier de travail, ni la possibilité de mobiliser à leur

---

61 Bien que quantitativement aussi importante, la migration mossi n'a pas empêché la fragmentation des unités de production. Une des causes - qu'il faudrait elle-même expliquer - est sans doute que, contrairement aux Soninké, l'épargne des cadets migrants mossi reste sous leur contrôle. Le budget familial et les budgets propres des cadets restent quasiment étanches (ANCEY, 1983). Du coup, l'épargne des cadets les pousse à s'autonomiser.

62 Pour la définition précise des unités économiques, cf. partie III, chap. I.

63 Qu'une trajectoire ultérieure a pu modifier, mais qu'on retrouve globalement dans les enquêtes d'exploitation.

64 En admettant que, lors de la séparation d'avec le maître, ils aient pu disposer de stocks permettant d'atteindre la récolte suivante.

profit des réseaux de dépendants. Sans compter que les prestations de travail à leurs anciens maîtres diminuaient encore la force de travail disponible pour leurs propres champs. Or, on connaît l'importance cruciale des surplus et de la mobilisation de main-d'oeuvre pour la reproduction économique paysanne. L'autonomisation des captifs et des dépendants créée donc de nouvelles unités de production dont l'équilibre économique n'est pas assuré, et qui devront trouver à l'extérieur de quoi assurer la reproduction économique familiale.

Répartissant un produit globalement inchangé (même si des hommes libres ont pu se mettre au travail, augmentant la production globale) sur un plus grande nombre d'unités familiales qui ont chacune à gérer leur reproduction économique et sociale (et donc besoin de dépasser le niveau de subsistance), l'autonomisation des dépendants réduit la capacité à constituer des surplus et débouche sur des problèmes de reproduction sociale (et parfois économique) des lignages dominants et sur des problèmes de reproduction économique pour les ménages émancipés.

Des sociétés paysannes malgré elles

La ruine des aristocraties guerrière et commerçante a entraîné un repli généralisé sur l'agriculture. La marginalisation économique de la région du fleuve et l'émancipation des captifs a empêché la mise en place d'une agriculture de grands domaines orientés sur le marché. Au début du XX° siècle, la société soninké - et dans une moindre mesure la société haalpulaar, plus anciennement basée sur l'activité agricole - est devenue une société "paysanne", composée en majeure partie d'unités familiales tirant leurs revenus de l'agriculture vivrière[65]. Comme pour les autres sociétés aristocratiques sahélo-soudaniennes (AMSELLE, 1990, pour le Wasulu), il y a eu création, invention d'une "société domestique malgré elle", sur la ruine des anciennes hiérarchies.

Cette "peasantization" n'est cependant pas totale, puisque le recours à des revenus extra-agricoles - ou du moins extérieurs à l'économie agricole locale dans le cas du navétanat - est devenue, quasiment de façon simultanée, une composante de la reproduction économique et sociale, et puisqu'elle n'annule pas les différenciations internes, ni le fait que certains lignages continuent à pouvoir mobiliser d'autres types de ressources.

---

65 En Europe, il y a aussi eu "invention du paysan" au XIX° s, qui correspond à la mise en place de la "petite production marchande", suite à l'achèvement de la dissolution des liens féodaux et à l'intervention de l'Etat. Sur les rives du fleuve, la création de la société paysanne se fait "par le bas", par la crise, avec une insertion ratée dans la petite production marchande.

Le modèle de la "communauté domestique", dont la théorie a été faite par MEILLASSOUX (1975; en partie à partir de matériaux soninké[66]) est devenu, pour quelques décennies d'administration coloniale et depuis, le cadre d'interprétation de toutes les sociétés africaines rurales[67]. Touchant au coeur des logiques de la reproduction économique, les mécanismes décrits par MEILLASSOUX constituent le *noyau dur* des rapports sociaux internes aux unités familiales lignagères. Peut-être est-ce une des raisons de la relative stabilité de ces rapports familiaux et lignagers, au delà des multiples transformations politiques ou économiques externes (apparition ou disparition de l'Etat, colonisation) ou internes (émigration, monétarisation, développement ou régression de l'esclavage, etc.), de leur capacité à perdurer, à "digérer" ces transformations induites de l'extérieur ?

Il est en tous cas essentiel de retenir que ce repli sur l'agriculture se fait malgré eux, et dans un contexte économique défavorable, ce qui explique en grande part la précocité des tentatives pour fuir la condition de paysan dans l'émigration. On retrouve le même processus à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, où, du Wasulu au pays Mossi, les sociétés qui se sont engagées dans l'émigration dès le début du siècle sont les sociétés aristocratiques ruinées.

La course à l'argent

Pour des raisons différentes selon leur origine, l'ensemble des unités familiales a des difficultés de reproduction économique, et va s'engager dans une course aux revenus extérieurs, susceptibles de compléter des ressources agricoles insuffisantes. Pour les lignages d'hommes libres, il faut compenser la perte des revenus extra-agricoles (commerce ou tributs), puis la perte du surtravail prélevé sur les captifs. Les aînés de segment de lignage ont de plus en plus de mal à faire face à leurs obligations internes (nourriture des dépendants, dots, etc.) et externes (redistributions et entretiens des réseaux de clients). Inversement, les ménages

---

66 Ce qui est d'ailleurs ambigu, puisque les Soninké ne sont justement pas une société "domestique", au sens étroit qu'il donne à ce terme.

67 Dans "Femmes, greniers et capitaux", *MEILLASSOUX insiste sur la différence radicale entre communauté domestique et sociétés hiérarchisées. Il insiste dans sur le fait que, dès que l'esclavage apparaît, dès que les rapports marchands sont introduits, on n'est déjà plus dans la société domestique. Or bon nombre de ses analyses valent pour les "hommes libres" des sociétés hiérarchisées pré-coloniales : les gens du commun, ayant juste quelques esclaves domestiques, ne sont-ils pas globalement dans le "mode de production domestique"? Bien plus, l'antériorité dans la production et l'avance de l'alimentation, qui selon lui fondent les rapports aînés/cadets, valent quelque soit l'origine des richesses en jeu : agricoles, commerciales, tributaires, etc. Le contrôle des femmes, les logiques sociales du pouvoir et du prestige (capacité de redistribution pour entretenir des réseaux de clientèle, etc.) ne sont pas spécifiques à la communauté domestique, même s'ils prennent des formes différentes dans les sociétés aristocratiques. Le postulat du primat de la production sur la reproduction, qui structure tout son ouvrage, empêche, me semble-t-il, MEILLASSOUX de voir que ses analyses ont une validité qui dépasse largement la "communauté domestique" et concernent en fait les logiques fondamentales de la* reproduction *économique des unités familiales lignagères, les sociétés paysannes n'en étant qu'un cas particulier, où les cycles productifs et reproductifs sont* "institutionnellement et organiquement confondus".

récemment autonomisés d'artisans ou d'anciens esclaves doivent assurer leur reproduction économique malgré de fortes contraintes sur la production agricole.

Très tôt instaurée par les autorités coloniales, l'imposition en argent va renforcer le besoin monétaire. La circulation de la monnaie reste très faible. Payer l'impôt oblige à trouver du numéraire. Peu à peu, l'usage de la monnaie se généralise, prend place dans les échanges entre ménages et lignages (dot, cadeaux, fêtes). Parallèlement, les systèmes de production se simplifient : l'arachide cesse d'être une culture de rente; sous la concurrence des tissus importés, la culture locale du coton et de l'indigo régresse puis disparaît à la fin des années 40 (après un regain pendant la seconde guerre mondiale, suite aux difficultés d'approvisionnement). De plus en plus de produits ne peuvent être achetés qu'avec de la monnaie. Le besoin d'argent devient incontournable. Alors que les rentrées d'argent sont souvent ponctuelles et limitées, les besoins sont permanents au long de l'année et croissants avec le temps. D'où des difficultés de trésorerie quasiment constants. Loin de l'image des paysans vivant dans l'autoconsommation, les "paysans malgré eux" sont dès le départ engagés dans une course aux ressources extra-agricoles.

CONCLUSION

La description de ces processus vise à comprendre comment, en quelques décennies, des sociétés hiérarchisées, dont les classes dominantes avaient des modes de reproduction économiques qui ne se basaient qu'en partie sur l'agriculture, et étaient organisés à l'échelle de royaumes et de clans, sont devenues des sociétés "paysannes", recentrées sur le lignage et l'unité de production, pour qui l'activité agricole, avec peu ou pas de recours à la main-d'oeuvre extérieure servile ou dépendante, est la principale base économique de l'ensemble des unités familiales, et qui est sous la dépendance - plus ou moins marquée - du marché et de l'Etat.

Il s'agit bien évidemment d'une vision synthétique, donc simplificatrice. La description des mécanismes à l'oeuvre peut donner l'impression d'une adaptation mécaniste des structures familiales, sans marge de manoeuvre, sans possibilité de choix. Le recours à la migration, la quête de ressources externes peut se lire sous un double aspect : c'est une nécessité imposée par l'intégration marginale à l'espace économique et politique national, créé par la colonisation. C'est en même temps une opportunité qui s'est offerte aux populations, et qu'ils ont saisi : pour les uns afin de maintenir un niveau de vie et des différenciations pré-existantes malgré la crise, et échapper à la "peasantization"; pour les autres, afin de conquérir une autonomie économique que la seule émancipation était loin de fournir. Cette vision d'ensemble ne permet pas, de plus, de lire la diversité des stratégies de réponse à cette nouvelle donne, que seule une étude précise, localisée, permettrait d'appréhender.

Enfin, Soninké et Haalpulaar ne sont pas dans la même situation face à cette nouvelle donne : la crise en pays soninke est plus marquée, d'autant que les tentatives de reconversions sur la plantation esclavagiste ont échoué, qu'il n'y a pas, comme au Fuuta, un enjeu foncier qui permette de constituer une rente foncière et de conserver, par ce biais, un contrôle sur les hommes; que l'éloignement du haut fleuve pénalise les possibilités d'exportation alors que le Fuuta peut vendre au Waalo proche, les céréales qu'il produit en grandes quantités grâce aux cuvette de décrue, et donc s'insérer dans les nouveaux réseaux économiques par l'exportation de produit, et non seulement de main-d'oeuvre.

CHAPITRE III
UNE RESTRUCTURATION ECONOMIQUE ET SOCIALE AUTOUR DE L'EMIGRATION

Les stratégies d'émigration découlent directement de la crise des économies pré-coloniales. Chercher hors de l'économie locale les ressources impossibles à trouver sur place devient la règle et l'est encore aujourd'hui. Les types d'activités ont toujours été variés, les lieux préférentiels d'implantation variant selon les époques, les contraintes et les opportunités : la migration est à la fois une nécessité face à la crise, et une opportunité de ressources à saisir, d'où l'ambivalence de son rôle dans l'économie locale, et le caractère fluctuant, mouvant des réseaux migratoires. Généralisé dans les années 60 pour les Soninké, le voyage vers la France découle d'abord d'une opportunité[1], avant que ses propres conséquences sur la vie locale ne le rende nécessaire. La migration en France a elle-même des caractéristiques et une dynamique spécifiques dont il faudra rendre compte, à la fois pour elles-mêmes (à la fin de ce chapitre et en partie IV), et dans leurs répercussions sur la vie économique (partie III) et sociale (partie IV, A, et IVB, chap. III) des villages.

L'histoire des migrations soninké et haalpulaar peut se lire comme une succession d'étapes, fondées sur la même logique de base (une relative convergence des intérêts des aînés et des cadets, l'ambivalence entre la nécessité et l'opportunité, les problèmes spécifiques de l'organisation collective en migration), et dont chacune possède des caractéristiques spécifiques, des répercussions particulières sur la communauté familiale et villageoise d'origine, et oriente l'étape suivante. Une telle lecture, qui prend en compte le rôle des hasards et des opportunités successives qui ont construit la physionomie actuelle de l'émigration et des villages, ne doit pas pour autant faire oublier la dimension structurelle qu'a très tôt eu l'émigration (et qui se conserve et se renforce au travers de cette histoire), ni sa nécessité structurale du point de vue de la reproduction économique et sociale de la société locale, quand bien même sa physionomie à l'échelle des familles et des villages garde un caractère profondément contingent.

---

1 Un livre de S.N'DONGO, militant sénégalais de l'immigration, s'appelle "Le voyage forcé". *Si le voyage est "forcé", la destination ne l'est pas toujours.*

Cette histoire ayant déjà fait l'objet de nombreuses analyses[2], nous nous contenterons d'en donner ici une lecture synthétique, en fonction de notre problématique. Nous aurons de l'histoire des migrations une lecture moins strictement dépendantiste que les travaux des années 70, ce qui donne une image un peu différente du tournant que représente la mise en place des réseaux d'émigration en France. Sur l'histoire et le fonctionnement des communautés immigrées en France, nous nous appuierons largement sur les travaux de QUIMINAL, tout en nous attardant davantage sur les conditions de la constitution de ces communautés, leur rôle de contrôle social, leurs enjeux politiques, avec un souci de mieux rendre compte des différenciations internes à l'émigration, et plus de prudence sur les changements sociaux qui s'y déroulent. Nous analyserons plus particulièrement les migrations soninké, faisant ensuite le parallèle pour les Haalpulaar.

I. LA GENESE DES MIGRATIONS (1900-1960) : UNE REPONSE A LA RUPTURE COLONIALE

1. LES ORIGINES DES MIGRATIONS SONINKE : QUETE DU NUMERAIRE ET FUITE DE LA CONTRAINTE COLONIALE

L'installation des réseaux d'émigration en France dans les années 60-70 se situe dans la continuité d'une histoire qui remonte au début du siècle. L'émigration soninké découle en effet directement de la ruine des formations sociales pré-coloniales, détaillées ci-dessus : *"désormais, chacun devait se mettre au travail pour subsister. Le chef de famille lui-même ne pouvait plus rester oisif et, privé de la richesse constituée par la main-d'oeuvre servile, il voyait en même temps se réduire son pouvoir social : lui qui avait tenu en main tous les esclaves du kâ était réduit à la condition de simple cultivateur (...) L'esclavage aboli, il fallut trouver une source de richesse compensatoire. La culture des arachides au Sénégal y pourvut (...). Une autre cause indirecte fut déterminante. Elle donna aux frères cadets, que la suppression de l'esclavage avait virtuellement rendus plus mobiles, le moyen et l'occasion de rendre cette faculté effective et de la matérialiser. Il s'agit de la pacification"* (POLLET et WINTER, 1972: 371).

---

2 DIOP, 1965; POLLET et WINTER, 1972; DUBRESSON, 1975; LERICOLLAIS, 1975; N'DONGO, 1975 et 1976; SAMUEL, 1978; ADAMS, 1977; ABELA, 1977; BAROU, 1978; WEIGEL, 1982; DIA et COLIN-NOGUES, 1982; MINVIELLE, 1985; CONDE et DIAGNE, 1983; QUIMINAL, 1990 et 1991; DAUM, 1989; DAUM et al, 1988; DAUM, 1992; VIGOR, 1991; NICOLLET, 1992; etc.

Si ces facteurs forment le contexte de l'émigration, c'est l'impôt qui fut le déclancheur de la quête monétaire : *"à partir de 1888, un impôt de capitation payable en espèces fut systématiquement levé dans le Gajaga entier"* (ADAMS, 1977 : 50) Avec l'échec des tentatives de reconversion de l'économie locale, *"il devenait difficile de se procurer sur place l'argent de l'impôt, de la taxe sur le bétail, sans parler de l'argent pour acheter les produits importés dont l'afflux, du temps où les échanges avec Saint-Louis battaient leur plein, avait étouffé l'artisanat local. Dès les débuts de l'époque coloniale, les archives font état des difficultés éprouvées à faire rentrer l'impôt dans les cercles du haut fleuve. Les "travaux prestataires" ou travaux forcés (...) étaient une cause supplémentaire de départs ; plutôt que de travailler sous contrainte et sans rémunération, mieux valait chercher un travail ailleurs. (...). C'est ainsi que les Soninké du Haut Fleuve ont tôt été mis dans la nécessité de chercher du travail, ou plutôt une source de revenus monétaires hors de leur pays"* (id.). Navétanat dans le bassin arachidier, navigation sur le fleuve, petit commerce furent les principales activités qui s'offraient alors aux jeunes: *"en saison sèche, une grande partie des jeunes hommes (de 20 à 35 ans) transportent leurs bras à l'extérieur : pour les travaux des quais et du charbonnage à Dakar ; pour le service des laptots et commissionnaires, à Kayes et Saint-Louis, pour les travaux des voies ferrées. Beaucoup de Sarakollé sont chauffeurs à bord des paquebots français au long cours, et d'autres sont mécaniciens aux chemins de fer du Maroc, du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire"* (SAINT-PERE, 1925 : 52). Les migrations temporaires de main-d'oeuvre sont signalées dès le milieu du XIX°, mais *"c'est la colonisation qui en détermina l'extension, d'une part en développant la commercialisation de l'arachide (...), d'autre part en introduisant l'impôt de capitation et en abolissant l'esclavage, par où elle privait les nobles d'une source importante de richesses excédentaires et les amenait à chercher d'autres sources de profit"* (POLLET et WINTER, 1972 : 127; Cf. aussi WEIGEL, 1982 : 21).

2. NAVETANAT DANS LE BASSIN ARACHIDIER (1900-1960) : LES MIGRATIONS TEMPORAIRES DE TRAVAIL DES SONINKE

Le "navétanat" vers le bassin arachidier fut la principale destination de migration. Le développement de la culture de l'arachide, d'abord au Kajoor, puis plus au sud, au Sine-Saluum et le long de la voie ferrée, demandait une main-d'oeuvre importante qui dépassait les capacités locales[3]. Il fut largement fait appel à de la main-d'oeuvre venue des régions voisines[4] le temps de la culture, consacrant la division entre régions de

---

3 L'organisation du travail mise en place par le confrérie mouride a joué un rôle considérable dans le développement de l'arachide. Cf COPANS, 1980a.

4 Ou même de fort loin : les Turka de la région de Banfora (Burkina Faso) étaient aussi navétanes au Sénégal.

production de rente et régions fournissant de la main-d'oeuvre. Dès le milieu du XIX°s, on estimait que près de la moitié de la production d'arachide dans la région du fleuve Gambie était produite par des cultivateurs venus de l'intérieur pour la saison de culture[5]. Dès 1911, les rapports coloniaux soulignent un *"mouvement constant de population et un mouvement d'argent considérable"* (cité par ADAMS, 1977 : 52), qu'ils ne contrôlent que faiblement. Le recrutement sera organisé à partir des années 30, et jusqu'en 1956 : cartes de navétanat, billets de train à prix réduit, etc.

Les Soninké ont largement participé au navétanat, quittant la région de Kayes ou le Gidimaxa mauritanien pour se rendre à l'ouest du Sénégal, en pays *wolof* ou *sereer*. Le principe est le suivant : en échange de l'hébergement, de la nourriture, et de l'attribution d'un champ, le navétane travaille 4 matinées par semaine (en général) pour son hôte, et le reste du temps à son compte. La récolte vendue, il achète des vêtements et des cadeaux et rentre au village.

"Les Soninké venus d'un même village ou d'une même région et qui vivent ensemble dans une localité sénégalaise font corps et organisent volontiers des méthodes de travail collectifs, des systèmes d'entraide originaux, qui n'existent pas dans leur société - et qui ne s'y sont d'ailleurs pas implantés à cette occasion. (...) Les navétanes se choisissent un chef, qui doit nécessairement être de condition noble. C'est le plus âgé des Soninké (ou éventuellement des "Bambaras maliens" s'il s'en trouve au village). (...) Son rôle est de servir d'intermédiaire entre les navétanes et les villageois sénégalais, de maintenir la bonne entente entre les Soninke. En cas de dispute, il impose à chacun des querelleurs une amende, dont il dispose à son gré. Ce sont les percepteurs habituels des classes d'âge qui collectent l'argent" (POLLET et WINTER, 1972 : 135-136). La condition d'étrangers conduit les navétanes à se regrouper, à l'échelle villageoise si le nombre le permet, à une échelle régionale sinon, afin d'assurer solidarité et maintien de l'ordre. Face à des contraintes inédites, ils s'inspirent des règles sociales existantes (et en particulier de la classe d'âge, système d'action qui dépasse le cadre lignager) pour répondre aux nouveaux besoins, et en inventent le cas échéant : s'entraider pour le sarclage est une nécessité pour ces hommes seuls, qui ne peuvent mobiliser de main-d'oeuvre familiale.

Rentré au village, le navétane *"distribue ses cadeaux à la famille, des petites sommes d'argent aux griots et aux artisans, quelques graines d'indigo à chaque femme venue le saluer. L'argent gagné est pour la plus grande part remis au père ou au chef de famille. Selon qu'il est déjà marié ou encore célibataire, le navétane pourra garder une somme d'argent plus ou moins importante. (...) Dans le cas du célibataire, c'est de cette somme*

---

5 Pour une analyse de la dynamique d'expansion du bassin arachidier, cf LAKE et TOURE, 1984.

qu'est généralement prélevé le montant de la dot à payer pour la première épouse" (id. : 137).

La recherche de l'argent nécessaire pour payer l'impôt, pour acquérir la dot et faire face aux frais matrimoniaux, est la principale raison avancée par les hommes interrogés sur les raisons de leurs départs, mais ça ne peut suffire à expliquer huit ou dix voyages. Il faut y ajouter la volonté de prendre ses distances à l'égard du cadre familial et villageois, d'affirmer son indépendance, ainsi que l'attrait des biens de consommation et le prestige de l'émigré de retour. Dès cette époque, le voyage au Sénégal est devenu une étape dans la vie du jeune homme, une marque de son accession au statut d'adulte. Pour le jeune, l'argent gagné au navétanat est l'unique moyen d'accélérer son ascension dans la hiérarchie familiale, dont la première étape est le mariage. Rassembler de quoi payer la dot permet de s'affranchir en partie du contrôle de l'aîné, ce qui est d'autant plus important que, comme nous l'avons vu, ce dernier a des difficultés à dégager des surplus de la seule activité agricole.

De l'autre côté, *"les bénéfices des navétanes n'intéressent les chefs de famille que dans la mesure où la récolte d'arachide aura été bonne et où la recette leur sera versée avec le moins de retenue possible. L'esprit d'indépendance, s'il est peu affirmé et si d'ordinaire il ne tire guère à conséquence, est naturellement mal vu d'eux. On peut donc dire que les aînés poussent les jeunes à partir, tout en se plaignant de certaines conséquences de leur éloignement. Des familles comprenant plusieurs fils organisent volontiers un roulement de façon qu'il y ait à tout moment un ou deux travailleurs à l'étranger tandis que les reste des fils et des frères cadets demeurent au village pour s'y occuper des cultures"* (id. : 131). Le fait que les jeunes donnent au chef de famille l'essentiel du produit de leur travail découle des rapports entre aînés et cadets au sein de l'unité de production : ayant bénéficié jusqu'à leur entrée dans la vie active, puis durant le cycle de production, d'avances de la part de la communauté familiale, les cadets doivent ensuite participer à leur tour à la reproduction familiale (cf. MEILLASSOUX, 1975). S'ils sont absents et ne peuvent travailler aux champs familiaux, ils rapporteront au chef de famille l'argent gagné[6].

Jeunes et patriarches ont donc des intérêts communs aux migrations saisonnières des jeunes. C'est pourquoi *"l'initiative de départ peut être prise indifféremment par le chef de famille, le père du jeune homme ou - c'est ce qui arrive le plus fréquemment - par le navétane lui-même qui demande l'autorisation de s'en aller. La permission est rarement refusée et elle ne le sera que pour des raisons graves : celles, par exemple, d'un*

---

6 Le navétanat crée donc une situation différente des migrations temporaires de saison sèche : là, le jeune a déjà rempli son devoir familial en hivernage et est donc plus libre de disposer de son revenu.

homme sans frère qui tient à voir son fils unique travailler avec lui. Les dissensions à ce sujet porteront bien plutôt sur l'opportunité du voyage à un moment donné que sur le principe lui-même du travail à l'étranger, lequel sert autant l'intérêt des aînés qu'il convient au désir d'évasion des cadets" (id.). Le prix à payer est le manque de bras en hivernage : *"en de nombreuses familles, les travaux des champs étaient laissés aux femmes, aux hommes âgés et aux enfants"* (id. : 128) et l'aggravation de tensions au sein des ménages, quand le migrant est marié et abandonne sa femme pendant des mois. Notons aussi que, quoique la migration soit assez généralisée, *"les griots et les artisans, parce qu'ils ont d'autres moyens de subsistance et d'autres sources de profit moins astreignants que le travail des champs, sont d'une manière générale des voyageurs moins assidus que les autres membres de la société"* (id. : 134).

3. LES MIGRATIONS URBAINES DES HAALPULAAR A DAKAR

Contrairement au pays soninké, le Fuuta Toro était resté, comme nous l'avons vu, relativement à l'écart du commerce avec les traitants européens. L'abolition de l'esclavage a de même eu des répercussions moins graves pour les classes dirigeantes : elles gardaient le contrôle sur la terre, transformant le prélèvement de surtravail en rente foncière. Si les Soninké ont été brutalement confrontés à la nécessité de trouver des revenus hors de leur pays, pour les Haalpulaar, il s'est agi plutôt d'un lent amenuisement des possibilités de faire face aux pressions nouvelles avec les moyens du pays. "Grenier à mil" de la région grâce aux cultures de décrue, le Fuuta Toro est resté exportateur de céréales jusqu'à l'époque de la seconde guerre mondiale.

Pour être moins cruciale, la quête du numéraire n'en a pas moins poussé au départ, selon des mécanismes voisins : navétanat dans les régions voisines du nord du bassin arachidier (Louga, Kajoor), et emplois urbains à Saint-Louis et Dakar. Le navétanat a toujours été bien moins important qu'en pays soninké : *"en 1932, année de recrutement intensif, il y a eu 3000 navétanes venus des cercles du fleuve, contre 18500 navétanes venus des cercles de fort peuplement soninké au Soudan"* (ADAMS, 1977 : 60). Avec l'épuisement du vieux bassin arachidier et son déplacement vers le centre du pays, l'émigration des Haalpulaar se dirige de plus en plus vers les centres urbains. En 1934, un article note: *"Les domestiques, garçons d'hôtel, de café et de restaurant, ce qu'on appelle couramment en langage colonial "les boys", qui travaillent dans les grandes escales : Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack et Diourbel, sont pour la plupart des Toucouleur de la région de Matam [...]. Ceux qui quittent ainsi le pays ne partent jamais sans esprit de retour; ils continuent généralement, pour ne pas dire toujours, à se tenir en relations avec leur famille dont ils payent d'ailleurs l'impôt; il y a*

des villages dont la moitié ou les trois quarts des charges fiscales sont payées par les jeunes gens de l'extérieur" (LAIGRET, cité par ADAMS, id. : 60).

Saint-Louis attira d'abord les jeunes en quête d'emploi. Mais avec son déclin, la ville est devenue simplement une première étape avant Dakar, qui s'est affirmée comme la principale destination. En 1926, il y avait 3.500 Haalpulaar à Dakar, sur 40.000 habitants; en 1955, il y en avait 25.000, soit 12% de la population. En 1960 on estimait qu'il y avait environ 40.000 Haalpulaar à Dakar (DIOP, 1965) et l'émigration temporaire se mue en migration semi-définitive. Le commerce de détail dans les autres régions du Sénégal est et reste une activité fréquente chez les Haalpulaar. Les pêcheurs *subalBe* connaissent en outre des migrations de travail spécifiques, allant s'installer quelques mois sur les fleuves Gambie et Casamance.

Jusqu'en 1945, les migrants haalpulaar à Dakar sont des jeunes gens célibataires, ou des hommes jeunes (20 à 40 ans), qui cherchent un travail saisonnier, sans se fixer. Les femmes commencent à arriver à cette époque, et, en 1965, DIOP recense 58 % d'hommes mariés. Son étude donne de précieuses indications sur la situation au début des années 60. Les principales motivations pour migrer sont : aider la famille, acheter des habits, payer l'impôt. Acheter du bétail n'est un objectif que pour 1/3 des migrants interrogés. Les migrants sont manoeuvres ou plantons, commerçants ou vendeurs ambulants, cuisiniers, boys, etc. Près d'un sur six est sans travail. Quoiqu'ancienne, c'est une migration de gens peu qualifiés, donc condamnés aux emplois subalternes. Du fait de leur faible niveau de vie, ils habitent à 84 % dans des baraques en bois. 14 % des migrants vivent isolés, 29,6 % en famille. Les autres (55,7 %) vivent en communautés, les *suudu*.

"Le suudu *est constitué par des migrants qui logent ensemble dans la même chambre et forment une communauté. Il se compose uniquement d'hommes : célibataires ou mariés ayant laissé leur famille dans la vallée. (...) Les membres sont toujours originaires d'un seul village, et les* suudu *portent le nom de celui-ci :* suudu *de Fanaay, de Barobe, etc. ainsi appelés par leurs occupants. Pour un même village, il y aura souvent plusieurs* suudu, *s'efforçant de s'établir les uns près des autres et formant une communauté plus large"* (id. : 155-156)

"Il règne au sein de la communauté un système de solidarité, d'entraide très poussé (...). Les chômeurs et tous ceux qui disposent de trop faibles ressources, sont à la charge des autres. (...) Le suudu *constitue un véritable centre d'accueil, pour tous les habitants du même village qui rejoignent Dakar. Le migrant, avant de quitter son pays, même pour son premier voyage, sait toujours où il va loger et, dès son arrivée, se dirige vers le* suudu *dont les membres l'accueillent aussitôt."* (id. : 157).

"La communauté n'a pas de chef, et aucune fonction particulière n'est dévolue à ses membres, sauf quelquefois celle de responsable, chargé de récupérer l'argent pour payer le loyer de la chambre. (...). Il n'y a pas de rapport de domination/soumission. Le suudu en tant que tel ne fait jamais de séparation, ni même de différenciation, selon la caste. Il n'y a jamais de suudu de toroBe ou de matyuBe par exemple. Si des rapports de caste peuvent exister, c'est uniquement au niveau des individus. (...). Une contrainte sociale diffuse règne au niveau de la communauté et oblige ses membres à bien se comporter, à observer les traditions de solidarité, d'entraide, de respect envers les aînés" (id.).

Pour DIOP, *"le* suudu *apparaît comme une cellule sociale particulière aux migrants, qu'on ne retrouve pas au Fouta; c'est un produit de la migration à Dakar et dans les autres centres urbains. (....) Ce regroupement est le signe d'une vie instable, précaire. Le migrant campe provisoirement à Dakar, dans le* suudu, *en vue de retourner chez lui, dans un avenir plus ou moins proche, ou bien, le plus souvent, en attendant d'avoir de meilleure conditions de vie - un emploi régulier - pour s'installer de manière plus confortable et définitive"* (id. : 156).

Dès cette époque, on observe en effet une dynamique de sédentarisation urbaine des Haalpulaar à Dakar. DIOP (1965 : 155) distingue la famille du temporaire, peu stabilisée à Dakar, dont les membres (surtout la femme) retournent de temps à autres au Fuuta, où ils ont quelque fois laissé des enfants, et la famille sédentarisée, ayant maintenu un minimum de contacts avec leur région d'origine ou n'en ayant plus, et dont les enfants ne connaissent pas la vallée. Cette famille perd les traditions haalpulaar pour adopter le genre de vie et les valeurs de la famille wolof urbanisée, qui lui sert de modèle. C'est en général à la seconde génération que les familles se sédentarisent vraiment.

Les ressortissants d'un même village sont regroupés en des "groupements de village", qui *"se constituent autour des* suudu *d'un même village, dont ils regroupent les membres, mais comprennent également les migrants qui sont en dehors des* suudu, *à savoir les "isolés" et les mariés vivant en famille. Ces groupements englobaient généralement, à l'origine, la grande majorité des habitants d'un même village : aujourd'hui bien des migrants n'en font plus partie, surtout ceux qui habitent hors des* suudu *et qui sont de plus en plus nombreux. Il s'agit le plus souvent de jeunes qui ne veulent plus subir la contrainte du groupe, et de ceux qui se sentant assez aisés pour se passer de l'aide de la communauté, ou encore de ceux qui refusent de verser des cotisations destinées à d'autres; il y a en outre les sédentarisés, qui entretiennent des relations distantes avec le groupe."* (id. : 160).

Les "groupements de village", comme DIOP les appelle, fonctionnent de fait comme des caisses villageoises. *"Elles ont un secrétaire général, dont la fonction essentielle se réduit à tenir les comptes (...) il contrôle ainsi la gestion du trésorier. Le secrétaire général est, de ce fait, souvent choisi parmi les lettrés. (...) Un collecteur de cotisations fait le tour des membres, pour récupérer l'argent. (...) L'argent sert à l'achat de pirogues, à la construction ou à l'équipement - nattes, horloges, etc. - de mosquées dans le village d'origine. Il est également employé à aider les migrants dans le besoin. (...) L'argent sert aussi à recevoir des hôtes venus du Fouta (femmes et vieillards, marabouts) (...) Le groupe n'a d'autre fonction ou activité particulière, en dehors de cette entraide. Ses membres se réunissent quand ils le jugent nécessaire, pour examiner l'opportunité et les modalités des aides à consentir"* (id.).

A côté de ces groupements, il existe des groupements de quartier (chez les femmes), des "groupements de caste" (surtout chez les *maccuBe*, qui en ont aussi au village), et des associations de parenté, qui regroupent les membres adultes des grands lignages du Fuuta et jouent un rôle de groupe de pression. On rencontre aussi des sections d'associations politiques, comme cette Union générale des originaires de la vallée du fleuve (U.G.O.V.F.), créée en 1947, dans un but de défense des intérêts des habitants du Fuuta (construction de routes, d'écoles, de dispensaires, amélioration des méthodes de culture, d'élevage, etc.) et vite devenue une instance politique.

Dès l'époque du navétanat (pour les Soninké) et des migrations à Dakar (pour les Haalpulaar), un certain nombre de caractères sont déjà en place, qu'on retrouvera dans les migrations en France : les innovations sociales liées à la vie en migration, et en particulier les différents modes d'organisation et la gestion du rapport à la société de résidence; la relative convergence d'intérêt entre aînés et cadets dans l'émigration; etc. Du fait sans doute de la présence dans la durée, les formes de regroupement haalpulaar à Dakar paraissent plus diversifiées que ceux des Soninké en navétanat. Il fallait les détailler un peu pour éviter d'imputer par la suite à l'émigration lointaine ce qui découle de la migration en général.

II. LES MIGRATIONS LOINTAINES ET LA MISE EN PLACE DES RESEAUX EN FRANCE

1. LES DEBUTS D'UNE DIASPORA

Pour les Soninké, le navétanat n'était pas la seule activité. On a cité les emplois urbains, le salariat de saison sèche, le petit commerce. *"Avec le déclin de la navigation sur le fleuve, qui s'amorça avant le tournant du siècle, [les marins soninké] embarquèrent sur des navires de guerre français. (...) De la marine de guerre, beaucoup sont passés à la marine marchande"* (ADAMS, 1977 : 54-55). Des communautés soninké s'implantent ainsi en France, à Marseille en particulier[7].

Le commerce est la troisième principale activité. Hypertrophié par la demande européenne à l'époque de la traite des esclaves, le commerce *"est redevenu ce qu'il n'avait peut être jamais cessé d'être : moins une profession qu'une activité intermittente suppléant à d'autres ressources. (...). Les activités commerciales des Soninké eurent tendance à se déplacer vers les pays du Sud, se concentrant ainsi sur ce qui n'avait été qu'un des pôles de leur activité; ne pouvant concurrencer les réseaux de distribution des maisons européennes, ils devinrent revendeurs, tirant profit des régions où les mailles du réseau colonial étaient encore lâches"* (id. : 55-56). Commerce de kola en Côte d'Ivoire, trafic d'or et de diamants en Sierra Léone ou au Gabon, commerce de tissus ou de détail dans ces pays, et aussi au Congo, en Guinée, etc. Ce type de commerce ressemble au commerce pré-colonial. Il en est en fait très différent, étant le fait d'individus dispersés, en position de faiblesse sur les marchés, alors que les *juula* soninké avaient autrefois le contrôle des routes commerciales.

A travers ces multiples activités et destinations, qui sont toutes des réponses à la crise de l'économie soninké, une diaspora soninké se constitue, très liée au village d'origine, s'installant parfois dans les pays de résidence. Navétanat, travail urbain ou commerce, ces différentes activités ont en commun d'être le fait de jeunes, partant quelques mois ou quelques années, au double bénéfice de l'unité familiale et de leur propre position sociale. Les activités et les destinations varient avec les opportunités économiques : des pays se ferment (expulsions du Zaïre à la fin des années 60), d'autres s'ouvrent (Lybie, etc.).

---

7 Voir le roman de Sembène Ousmane Le Docker noir *Présence Africaine 1963.*

Si toutes les catégories sociales partent en migration, les spécialisations reflètent les différences de statut. Ainsi, ADAMS (id. : 80) rapporte qu'à Jamané, la quasi totalité des hommes partis travailler à Dakar ou dans d'autres villes du Sénégal sont membres de maisons d'"esclaves" ou d'"artisans". Les "guerriers" et dans une moindre mesure les "anciens captifs" sont sur-représentés parmi les marins. Enfin, *"soixante quatre des soixante douze hommes qui ont travaillé ou travaillent encore dans d'autres pays d'Afrique y ont travaillé comme commerçants. De ces soixante-quatre, trente-quatre sont de familles "maraboutiques", onze de familles "nobles", neuf de familles d'"esclaves" et dix de familles d'"artisans". La prééminence des marabouts est plus frappante encore si on l'exprime en termes de durée du séjour".*

Chez les Haalpulaar, la migration vers les autres pays d'Afrique est à cette époque également développée, la Mauritanie faisant partie des destinations privilégiées (Nouakchott, Nouadhibou) jusqu'au conflit de 1989. Les pêcheurs partent régulièrement pêcher sur les rives de la Casamance ou de la Gambie, des réseaux de commerçants se mettent en place, au Mali, en Côte d'Ivoire (BREDELOUP, 1992), qui relient Bouaké ou Man aux villages du *Fuuta Toro*.

2. LES DEUX VAGUES D'EMIGRATION SONINKE VERS LA FRANCE (1955-65 ET 1970-75)

Avant les années 60, les Soninké présents en France sont peu nombreux : des marins installés dans les ports, et quelques anciens combattants. Deux facteurs complémentaires vont se conjuguer pour créer des flux importants. D'abord les difficultés des autres destinations : le navétanat régresse dans les années 50 avec le développement de la culture attelée (qui réduit les besoins de main-d'oeuvre) et la saturation foncière dans le bassin arachidier. En ce qui concerne les ressortissants maliens, il est stoppé en 1961 par la fermeture des frontières entre Sénégal et Mali[8]. Suite à la modernisation de la marine dans l'après-guerre, le mazout remplace la vapeur, il n'y a plus besoin de soutiers pour approvisionner les chaudières en charbon et les besoins de main-d'oeuvre diminuent. S'y ajoutent le chômage urbain à Dakar, l'expulsions des étrangers dans divers pays d'Afrique (dont le Zaïre à la fin des années 60), etc.

L'industrie française se trouve pour sa part demandeuse de main-d'oeuvre étrangère au même moment : forte période de croissance, incertitudes quant au devenir de la

---

8 S'il existe encore à l'état de traces, il concerne surtout des Soninké de l'intérieur, Kaarta ou région de Nioro, et non plus de l'actuelle zone d'émigration, qui est devenue au contraire employeur de main-d'oeuvre agricole, en substitution aux émigrés.

main-d'oeuvre maghrébine avec la guerre d'Algérie. *"A l'époque où les navigateurs soninké voyaient les portes se fermer devant eux, la consigne leur est parvenue : faites venir vos frères, vos fils. il y a du travail pour vous"* (ADAMS, id. : 65).

Le tournant des années 60 : une opportunité

La première vague d'émigration découle donc principalement de le fragilisation des autres émigrations, et surtout des opportunités nouvelles offertes par la France. Les vieux émigrés racontent comment *"il y avait du travail partout"*. Un "vétéran", arrivé en France en 1957 après avoir été tirailleur, raconte : *"Nous étions sollicités, bien accueillis. Dès le départ, certains d'entre nous avaient leur contrat en poche, signé sur les bords du fleuve Sénégal par des bureaux de recrutement envoyés sur place par les industriels français les plus intéressés*[9]*. Ceux qui venaient sans contrat trouvaient malgré cela du travail, au bout d'une semaine s'ils attendaient longtemps. Ils changeaient d'emploi quand ils n'en étaient pas satisfaits pour en retrouver un autre... Pour entrer en France, il fallait simplement avoir son billet et sa carte d'identité"* (cité par CONDE et DIAGNE dir, 1983 : 38-39).

Dans les débuts de la migration soninké, *"le rôle personnel de certains individus, originaires de quelques gros villages soninké du bord du fleuve, a été déterminant. Migrants de la première heure (...), ils entretenaient des liens étroits avec des membres importants du "milieu" marseillais. Ceux-ci saisirent rapidement l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de la situation et les utilisèrent comme rabatteurs, racoleurs le long de la côte africaine. (...) Etant donné le rôle clé qu'ils jouaient dans le réseau ainsi mis en place, il allait de soi pour les intermédiaires soninké de conduire en priorité leur recrutement parmi leurs propres frères"* (BRADLEY et al, 1977 : 48).

La "spécialisation ethnique" de l'immigration africaine noire en France à ses débuts s'explique ainsi. Les Soninké cherchaient à diversifier leurs lieux de migration, qui était déjà devenue structurelle. La convergence vers la France a été le fruit à la fois des recrutements des entreprises, du rôle des "passeurs", et des aventures individuelles (cf. les témoignages dans N'DONGO, 1976 a et b; ADAMS, 1977; etc.). Dans un second temps, les migrants déjà installés en France ont avancé l'argent nécessaire à l'arrivée de leurs parents. De petits groupes d'individus, apparentés ou liés par des liens personnels, se sont ainsi constitués en France, sous la coordination du migrant le

---

9 Aux périodes de forte offre de travail, certaines entreprises grosses consommatrices de main-d'oeuvre immigrée comme la régie RENAULT avaient en effet ouvert des bureaux de recrutement à Dakar, proposait sur place les contrats de travail, et assuraient le voyage des immigrés jusqu'au foyer nouvellement construit et l'usine, où ils se retrouvaient dès le lendemain de leur arrivée.

plus ancien. Ils partagent l'habitat, travaillent parfois dans la même entreprise, mais ils ne constituent pas, à cette époque, une structure organisée, comme il en existait pour le navétanat.

Dans son enquête, WEIGEL (1982 : 24) note que *"35% des premiers départs dans la période 1956-1977 sont réalisés en 3 ans (1957-60), inaugurant les départs massifs à destination de la France"*. Ces dates se retrouvent d'un village à l'autre, le long du fleuve, souvent un peu plus tardives pour les régions isolées, comme le nord Gidimaxa, où les départs ont commencé avec dix ans de retard sur les villages riverains du fleuve (BRADLEY et al, id. : 51).

Les premiers départs étaient surtout le fait d'hommes mûrs, âgés de quarante à cinquante ans, ayant déjà travaillé hors du pays. A partir de 1963-64, les départs se sont multipliés, parallèlement à un rajeunissement sensible de l'émigration : la France devenait une destination dès le premier voyage. A Goumal, la part des 15-24 ans parmi les primo-migrants passe de 50% pour 1957-62 à 75% pour 1967-72 et 90% pour 1972-77 (WEIGEL, 1982 : 30). Malgré les conditions de vie en France, les opportunités de revenus y sont incommensurablement plus élevées que dans toute autre activité économique au pays, et que dans les autres migrations : *"A Paris, on a un frère, il gagne en un mois ce qu'on gagne ici en deux ans!"* (cité par N'DONGO, 1976 : 141)[10]. Le retour des premiers émigrés montrait au village qu'*"en France, il y a beaucoup de travail et il y a beaucoup d'argent"*. Les émigrés de cette époque racontent, avec un brin de nostalgie, combien il était facile de trouver du travail : *"Si tu en avais assez, tu demandais ton compte, et le lendemain, ou deux jours après, tu avais un autre travail"*. C'est pourquoi la France est si vite devenue la destination privilégiée, pourquoi la migration vers la France est vite devenue un mécanisme auto-entretenu. On analysera plus bas ces mécanismes, ainsi que les conséquences économiques et sociales de cet afflux d'argent au village.

A cette époque, la migration reste conçue comme une succession de voyages, et non une installation en France : *"J'ai travaillé six mois, puis je suis revenu en vacances, pour un mois. J'ai oublié de rentrer en France, alors je suis resté cinq mois au pays. Après je suis retourné en France. J'ai duré deux ans. Je suis revenu au village. Là encore, j'ai oublié de rentrer, je suis resté un an. Puis, je suis encore reparti."*

---

10 Aujourd'hui, les enquêtes économiques montre qu'un homme rapporte entre 3 et 6 fois plus à sa famille en migrant qu'en travaillant la terre chez lui. Cf. partie III, chap. IV.

La sécheresse au Sahel et l'émigration des années 70

La seconde vague d'émigration vers la France date des années 70 et fait suite aux sécheresses de 1968-73. Fragilisés par le manque de bras, les systèmes de production ont reçu de plein fouet le choc de la sécheresse. Face aux récoltes quasiment nulles, la seule possibilité de survie au village était le recours à des revenus extérieurs. De complément permettant de faire face aux besoins monétaires, les revenus migratoires sont devenus une condition de survie des villages. D'opportunité de revenus importants, le départ pour la France est devenu nécessité. L'envoi d'argent au village est devenu la finalité première de l'émigration, en concurrence avec les objectifs d'accumulation personnelle des émigrés.

Les départs se sont intensifiés, aggravant encore la marginalisation des systèmes de production (on en analysera les conséquences dans la partie suivante).

3. HAALPULAAR ET PEULS EN MIGRATION LOINTAINE

Si pour les Soninké, cette seconde vague est venue prolonger et amplifier une émigration déjà en place, elle a représenté le début des migrations haalpulaar en France. On a vu ci-dessus l'ampleur des migrations sur Dakar et dans les pays voisins.

La migration vers la France est plus récente. Les premiers départs sont rarement antérieurs à 1965, et datent le plus souvent des années 67-69. A Sadel, comme dans d'autres villages de la région, c'est un villageois ayant longtemps vécu à Dakar en milieu soninké qui est parti le premier en France : en 1977, MINVIELLE notait que les villages soninké implantés au Fuuta avaient des taux d'émigration en France plus importants que les villages haalpulaar voisins. Les départs se sont ensuite rapidement multipliés et systématisés avec la sécheresse. Dès 1975, on comptait environ 10.000 Haalpulaar en France (pour 40 à 50.000 Soninké) (KANE et LERICOLLAIS, 1975). Ils viennent surtout de la zone amont du Fuuta Toro (Matam au Sénégal, Kaédi en Mauritanie). La zone de Podor est beaucoup moins concernée, alors même que les conditions agro-climatiques y sont plus sévères. Ce qui montre une fois de plus que la physionomie de l'émigration dépend plus des opportunités et des réseaux que des conditions locales.

L'émigration des agro-pasteurs peuls du Buundu est encore différente. Là, les départs ont commencé à la fin des années 60 (1968-69), avec différentes destinations, en France et en Afrique, et avec pour objectif explicite la capitalisation en bétail. Dans cette zone sud de la région d'émigration, la faible densité de population et les conditions pluviométriques relativement favorables n'ont pas obligé à des départs

massifs, et l'émigration ne touche qu'environ 10% des actifs masculins (contre 30 à 40% au Fuuta ou en pays soninké), et seulement la moitié des unités de production (DESHAYES, 1988). De même dans la région de Tambacounda, de peuplement hétérogène soninké, manding, peul et wolof, seules certaines familles des gros villages soninké et manding ont des émigrés en France.

4. LA RUPTURE DE 1974 ET L'INSTALLATION DANS LA DUREE

La sécheresse a intensifié et élargi le phénomène migratoire. Intensifié en nombre, élargi, car la région des départs s'est étendue en tâche d'huile à partir du foyer soninké et recouvre désormais également le Fuuta Toro et le Buundu. Si son ampleur et ses finalités ont changé, la logique de l'émigration reste toujours un départ provisoire de cadets, accomplissant quelques voyages au double bénéfice de l'unité de production et de son accumulation personnelle, avant de rentrer *"vivre entre ses parents le reste de son âge"*. Ces "migrations tournantes" permettent d'assurer une continuité dans les apports d'argent à la famille, tout en satisfaisant tour à tour les besoins d'accumulation des cadets, et constituent ainsi une solution apparente aux conflits aînés/cadets attisés par la crise. Le séjour en France est vécu comme provisoire (quelques mois, deux ou trois ans au maximum, par voyage). Le but étant de gagner de l'argent, les conditions de vie importaient peu, la société française intéressait peu[11].

La vague d'arrivées des années 70 était à peine épongée que la fermeture des frontières en France et l'instauration de la carte de séjour en 1974 ont rompu (au moins en partie) la noria des arrivées et des départs. Désormais, les émigrés ne peuvent plus arriver que clandestinement. La loi n'a certes pas interrompu les arrivées. La régularisation de 1982 et les débats actuels sur l'immigration clandestine le montrent bien[12]. Reste que la migration tournante devient, sinon impossible, du moins aléatoire. En ce qui concerne les Soninké et Haalpulaar, cette loi a eu un effet paradoxal : prévue pour diminuer le nombre d'immigrés, elle a stabilisé ceux qui étaient là. Faute d'avoir l'assurance de pouvoir revenir après un long séjour au village, ou de pouvoir être remplacés par des cadets, les émigrés présents ont dû rester pour garantir la continuité des envois d'argent à la famille. Partis pour quelques mois ou quelques années, ils se sont retrouvés en quelque sorte prisonniers de leur famille en France. Bon nombre d'émigrés de cette époque ont vécu plus de vingt ans en France, entassés en foyer, ayant laissé femmes et enfants au village, n'y revenant plus que un ou deux mois tous les deux ou trois ans.

---

11 Sauf quelques individus à la trajectoire spécifique, comme on le verra ci-dessous.

Les arrivées de jeunes émigrés ont continué, les retours au pays également. Il n'y a pas eu rupture totale, et les effets de l'arrêt de l'immigration se sont fait sentir dans la durée. La loi de 1974 n'en marque pas moins un tournant, qui a eu de multiples conséquences sur la physionomie de l'émigration. Avec l'installation dans la durée, la question des conditions de vie devient plus importantes. Les garnis sordides, acceptables quand on est là pour quelques mois, ne le sont plus. Il faut aménager un espace de vie. La gestion de la vie commune devient plus importante, avec les multiples problèmes d'organisation collective que cela pose. Les interactions avec la société française se multiplient, que ce soit à l'usine ou avec les multiples institutions qui sont en lien avec les milieux immigrés. *"Avant la carte de séjour, on allait du foyer à l'usine, de l'usine au foyer. La carte de séjour, ça a été un choc. C'est là qu'on a commencé à regarder un peu autour de nous, à nous intéresser un peu à ce qui se passait en France"*[13]

Parallèlement, l'installation dans la durée changeait aussi le rapport au village, ouvrant la porte à la constitution des émigrés en tant que groupe social. Distanciation par rapport au village, apprentissage en France, émergence de l'identité "migrant", qui sont les phénomènes majeurs des années 80 et débouchent sur les dynamiques associatives, ont été sinon impulsés, du moins renforcés par l'instauration de la carte de séjour.

CONCLUSION : SPECIFICITE DE L'EMIGRATION VERS LA FRANCE; CONSEQUENCES DANS LES VILLAGES

Des rapports sociaux, des milieux naturels, des histoires différentes, en particulier dans leurs rapports à la présence européenne expliquent les trajectoires différentes des migrations soninké et haalpulaar en France. Mais dans les deux cas, elles se constituent dans la suite des migrations saisonnières locales, rendues nécessaires pour la quête du numéraire, complément utile, puis indispensable aux ressources locales.

En ce qui concerne la migration en France, *"la "spécialisation" des Soninké (...) se dessina de manière quelque peu fortuite au départ - encore que ce ne soit pas par hasard que certains d'entre eux furent conduits, dès le début du siècle, à s'engager comme matelots -"* (BRADLEY et al, 1977 : 48). Mais, une fois amorcés les réseaux et

---

12 Cf. aussi les tentatives pour estimer le nombre de clandestins : BAROU, 1992.

13 Sékou SOUMARE, Fégui, février 1988.

les filières d'arrivée, la migration vers la France se développe spontanément et, avec des différences qu'on analysera ci-dessous, les deux migrations finissent par se rejoindre dans leurs aspects quantitatifs et dans leurs répercussions au village. La France n'est jamais la seule direction, on l'a bien vu. Cependant, par le nombre de personnes qu'elle concerne (certaines communautés "villageoises" en France peuvent grouper plus de 600 membres), par l'ampleur des flux monétaires qu'elle draine en direction du village, par la place qu'elle prend dans l'univers villageois, et enfin plus récemment par les mouvements associatifs qui y ont vu le jour, l'émigration vers la France a un impact qui dépasse celui des autres migrations.

Offrant des revenus sans commune mesure avec les autres migrations, elle a permis aux émigrés de se constituer une épargne rapide et importante, tout en augmentant leurs dons à la famille. Grâce à cette épargne, les cadets émigrés ont investi pour leur propre compte les logiques sociales de l'ostentation et de la redistribution, entrant en concurrence avec des aînés dont la propre capacité à redistribuer dépend des dons des émigrés. Distribuant sans compter, ils ont contribué à mettre en place une véritable économie de l'assistance, dont ils cherchent aujourd'hui à se protèger. Alors que la polygamie était auparavant limitée par la capacité d'accumulation, ils sont devenus polygames, plus jeunes et plus massivement qu'auparavant. Emigrer en France est devenu le seul objectif des jeunes, une condition presque nécessaire pour se marier.

Si l'amélioration de l'habitat avait commencé avant[14], c'est avec l'émigration en France que la physionomie des villages a radicalement changé : multiplication des maisons en dur et des toits de tôle, diffusion des maisons en ciment au Fuuta Toro, où l'architecture moderne en est à sa troisième génération, construction de mosquées en ciment, etc.. Signe de l'intense circulation monétaire, la multiplication, sinon la création, des boutiques date aussi de cette période : les commerçants wolof se sont installés à Sadel en 1970; faute de commerçants, certains villages isolés du Sénégal oriental ne connaissaient même pas le poisson séché avant 1970.

La physionomie actuelle des villages découle de l'émigration en France. La vie économique y dépend de l'existence et du maintien de flux économiques importants en direction du village, et donc des mécanismes qui, en migration, permettent une épargne et assurent qu'elle soit orientée vers le village. C'est pourquoi il est nécessaire de s'attarder, en prolongement de ce que nous en avons vu en ce qui concerne le navétanat, sur la structuration sociale en migration et ses évolutions, dernière étape préalable à l'analyse du rôle économique de l'émigration (partie III) et de son impact socio-politique (partie IV).

---

14 A Sadel, les cases rectangulaires ont achevé de remplacer les cases rondes dans les années 60.

III. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES RESEAUX IMMIGRES EN FRANCE VILLAGES-BIS ET APPRENTISSAGES

L'importance et la permanence des flux économiques vers le village ne sont pas des conséquences directes du nombre d'émigrés, mais dépendent des comportements économiques des émigrés, de la place qu'ils occupent au sein de la société de résidence, du rapport qu'ils conservent avec leur communauté d'origine, bref des modes de structuration de l'émigration, et de ses dynamiques. Les arrivées nombreuses lors des phases d'immigration et l'adaptation des nouveaux arrivants ont été rendues possibles par l'existence de réseaux structurés, au sein desquels les communautés villageoises ont joué un grand rôle. Inexistants lors des débuts de l'émigration en France, ces communautés se sont structurées lors des arrivées massives, en s'inspirant, dans le contexte spécifiques des foyers d'immigrés, des modes de regroupement et de gestion collective existant dans le navétanat ou à Dakar.

1. COMMUNAUTE VILLAGEOISE ET COMMUNAUTE DE FOYER

De l'aventure individuelle au voyage programmé

Pour les premiers immigrés, venir en France était l'aboutissement d'une longue préparation, d'une véritable aventure parfois : économiser l'argent nécessaire pour payer les passeurs (ce qui explique que les premiers immigrés en France aient souvent été des hommes mûrs, ayant déjà des voyages à leur actif), voyager par bateau, souvent en clandestin au risque de se faire refouler au port, ou encore par la route, avec de multiples escales[15]. Dès cette époque, les réseaux sont en jeu. On part avec l'adresse - parfois bien vague - d'un parent, d'un ami, qui pourra héberger, aider à trouver un travail, prêter de l'argent en attendant. On se regroupe entre originaires d'un même pays, d'une même région, d'un même village, pour reconstituer un espace de

---

15 Le coût du voyage pouvait atteindre 600.000 FCFA (N'DONGO, 1975 : 54). Dans "le voyage forcé", *Sally N'DONGO rapporte des témoignages sur ces départs: Oumar N. passe par l'Espagne avec l'aide de passeurs, et se fait refouler avant de réussir sa seconde tentative. Originaire du Sénégal Oriental, Mamadou C. (aujourd'hui responsable d'une association intervillageoise de développement) met 4 mois à parvenir en France : Mali, Haute-Volta, Niger, Algérie, Tunisie, Lybie, Italie, où il se fait refouler, retour en Lybie, où il attend de l'argent envoyé par un parent en France, repasse en Yougoslavie, puis en Suisse via l'Italie avant de réussir à entrer en France. Le voyage lui a coûté 650.000 FCFA (13.000 FF), qu'il a dû emprunter, et il gagne 1.100 FF par mois en France. On imagine la difficulté de tels voyages et de l'adaptation en France pour des villageois, ne parlant pas français, ne connaissant de la ville que les périphéries de Dakar (cf aussi QUIMINAL, 1991 : 38-40).*

sociabilité et de solidarité, et les nouveaux venus viennent s'adjoindre selon ces critères.

Avec la généralisation de l'émigration, ces réseaux deviendront plus structurés : de nombreuses familles ont un fils en France, les aller-retours entre France et village sont fréquents. Un jeune au village demande à son frère, cousin, éventuellement ami, déjà en France de lui payer le billet. Parfois ce sera le migrant qui, ayant une opportunité de travail, proposera de faire venir quelqu'un. Arrivé en France, il est pris en charge par ce parent qui l'héberge, l'aide dans ses démarches pour chercher du travail, l'aide à se repérer dans la ville (QUIMINAL, 1991 : 42-43)[16]. Chez les Haalpulaar, l'arrivée en France est en général précédée par un premier séjour à Dakar, pour que le jeune se familiarise avec la vie urbaine. Si l'arrivée en France reste une expérience forte pour un jeune immigré[17], cela n'a plus le caractère exceptionnel des premiers départs. Les jeunes ont entendu parler de la France, en ont une image, même très partielle et idéalisée[18], ils en ont vu des photos. Paris (mais aussi Montreuil, Saint-Denis, etc.) comme Abidjan ou Libreville fait partie de l'univers de vie soninké ou haalpulaar. L'espace villageois étend ses pseudopodes jusque dans la banlieue parisienne. D'une aventure individuelle, la migration en France est devenue un passage obligé, organisé, tout en gardant un caractère contingent à l'échelle individuelle.

Très tôt, le fait de pouvoir venir en France, de trouver un toit et un emploi, nécessite d'avoir des relations familiales ou amicales avec un migrant déjà installé. Des micro-réseaux familiaux et/ou villageois se constituent ainsi dans les garnis sordides, les meublés insalubres sordides (N'DONGO, 1976 : 114-117; mais aussi DUBRESSON, 1975) où, victimes des "marchands de sommeil", les immigrés soninké logent dans les années 60. Dès cette époque, les immigrés constituent, à cette échelle, des caisses de solidarité. Ces réseaux vont se développer et se structurer avec la croissance quantitative de l'émigration, et surtout la construction des foyers d'immigrés.

---

16 Reconstituant ainsi le rôle d'accueil des suudu *à Dakar (DIOP, 1965 : 157).*

17 Cf le premier voyage en métro d'Oumar DIA, DIA et COLIN-NOGUES, 1982 : 118-119, et aussi le témoignage d'Hawa, VIGOR, 1991.

18 Cf les rédactions d'écolier dans des villages d'émigration soninké, analysées par ABELA, 1977.

Le foyer : exclusion et sociabilité

Suite à quelques scandales[19], des foyers de travailleurs immigrés ont été construits, et sont devenus les principaux lieux d'habitation des immigrés africains[20]. Du point de vue du patronat et de l'Etat français, les foyers sont d'abord des lieux de reproduction à bon marché de la force de travail : en minimisant les dépenses courantes (hébergement, alimentation), l'immigré peut vivre avec un salaire faible. Cet objectif rencontre l'intérêt des immigrés de la région du fleuve. Pour eux, le séjour est perçu comme provisoire et les conditions de vie sont donc moins importantes que lorsqu'on s'installe dans la durée[21]. Le but de l'immigration est de gagner de l'argent, d'accumuler une épargne, et donc de dépenser le moins possible sur place. Des loyers de 500 à 800 FF/mois pour un lit, électricité, eau, chauffage et draps compris; des repas organisés par les résidents à 7 ou 10 FF; des services offerts sur place par d'autres immigrés; sont les conditions qui autorisent les taux d'épargne impressionnants chez les immigrés, malgré leur faible niveau de qualification et de revenus : les différentes études (en particulier CONDE et DIAGNE) montrent que, sur un salaire équivalent au SMIG, un immigré divise pratiquement son budget en trois : 30 à 40 % pour ses dépenses d'entretien en France, 30 à 35 % pour envoyer à la famille[22], 30 à 35 % d'épargne personnelle[23]. Mais, même justifiées par la volonté d'épargne, la promiscuité et les conditions de vie en foyer n'en sont pas moins mal vécues. *"Dormir à dix-huit dans une chambre, faire la cuisine quand on est un homme n'est pas typiquement africain. C'est tout simplement*

---

19 Dont la mort, à Aubervilliers fin 1969, de 5 Sénégalais, asphixiés dans un taudis par un poêle défectueux.

20 21 foyers ont ainsi été construits ou rénovés entre 1970 et 1975, concernant près de 7000 lits (N'DONGO, 1976 : 138). En 1983, CONDE et DIAGNE (1983 : 19) en recensaient 98, dont 59 hébérgeaient des Sénégalais, Maliens ou Mauritaniens. Les foyers ont apporté une amélioration certaine des conditions de vie, faisant disparaître les situations les plus aberrantes. Cependant, "l'état des lieux varie considérablement d'un foyer à l'autre. Certains foyers-dortoirs ont été installés dans des locaux initialement non prévus pour servir d'hébergement : entrepôts transformés en habitat. De ce fait, les conditions hygiéniques laissent à désirer : manque de douches et de toilettes, cuisines collectives mal entretenues, chambres mal chauffées, etc. L'odeur nauséabonde qui se propage jusqu'à quelques centaines de mètres des lieux, le nombre impressionnant de cancrelats et autres parasites, témoignent de leur insalubrité. A côté des foyers vétustes, en existent d'autres plus modernes, de type hôtels meublés. La propreté y règne, de même que l'hygiène. Entre ces deux extrêmes, l'on trouve toutes les situations intermédiaires. Dans l'ensemble, les foyers sont surpeuplés et se dégradent rapidement" *(id. : 35). Les pathologies respiratoires (tuberculose en particulier) (cf GENTILLINI, cité dans N'DONGO, 1976 : 156-158, et p. 118). De plus, l'environnement social est souvent déplorable : absence de salle de réunion ou de détente, visites interdites, gérants de foyer souvent anciens militaires coloniaux....*

21 Prolongeant ainsi les conditions de vie dans les suudu dakarois, où DIOP (id. : 156) remarque "un véritable entassement dans les chambres" *:* "nous avons visité des suudu où les migrants couchaient jusqu'à trois dans un même lit".

22 Un immigré avec emploi envoie souvent 50.000 FCFA (1.000 FF) par mois à sa famille.

23 Pour les cadeaux en rentrant en vacances, construire une maison en ville, préparer un mariage, etc. A ces dépenses se rajoutent les différentes cotisations aux caisses collectives des émigrés, qui peuvent dépasser 1000 ou 1500 FF/an.

la manière dont on permet à certains Africains de subsister en France" (QUIMINAL, 1991 : 48). La vie en foyer est une contrainte réappropriée par les immigrés.

Le foyer est *"l'expression construite de l'exclusion"*. Il *"organise la ségrégation, renforce au sein de la population française l'idée d'une extranéité incontournable des immigrés, les coupant des liens qui se tissent ordinairement dans les quartiers"* (QUIMINAL, 1990 : 19). Mais dans le même temps, à l'exception de quelques jeunes qui cherchent à s'intégrer, fréquentent les bars et les boîtes de nuit, et sortent avec des françaises, la majorité des immigrés cherche peu les liens avec le pays de résidence.

Les immigrés ont fait du foyer le principal lieu de vie et de sociabilité. Cette appropriation du foyer prend différents visages. Espace économique : cuisine collective, marché de produits africains, artisans (coiffeurs, bijoutiers, cordonniers, tailleurs, forgerons, etc.) qui sont installés et travaillent pour les résidents, autant de façons de minimiser le coût de la vie en France. Espace social : lieu de rencontres, de visite, où l'on discute en buvant le thé; salle de télévision où suivre les matchs de foot, salle de prière parfois, réunions du comité des résidents, des ressortissants du village, fêtes (fêtes musulmanes, baptêmes, etc.) qui sont autant d'occasions de réaffirmation culturelle. Espace d'interconnaissance, espace "villageois" reconstitué, où les rôles et normes en vigueur au village retrouvent leur place (cf. ci-dessous). Espace de contact avec certaines franges de la société de résidence : travailleurs sociaux, associations d'alphabétisation, militants antiracistes, militants gauchistes, etc., cet *"ensemble d'agents liés à des positions sociales et des institutions particulières qui sont de quelque façon en situation de dépendance réciproque avec les "immigrés""* (KATUSZEWSKI et OGIEN, 1978 : 16).

Le regroupement ethnique et/ou villageois, qui se met en place à partir des réseaux d'arrivée en France, achève de faire des foyers un lieu de vie, où l'on retrouve un peu du village, où l'on peut en parler, échanger les informations. Où l'on se protège de l'exclusion et de l'indifférence pour redevenir quelqu'un : *"Avant tout, au foyer, on est chez nous, entre nous, on se sent des êtres humains"* (cité par QUIMINAL, 1990 : 20).

Faire du foyer un lieu de vie nécessite d'organiser la vie commune, malgré les nombreuses tensions. Celles propres à leur société et qui n'ont pas disparu par le simple fait d'être à l'étranger, celles qui découlent de la cohabitation de centaines d'hommes d'origines différentes, celles enfin nées des conflits avec les organismes de gestion des foyers et les gérants. Cette fonction a d'abord été prise en charge par les émigrés présents depuis longtemps, par les représentants du pouvoir villageois, selon les modes d'action collective qui avaient fait leurs preuves en navétanat. Elles ont progressivement fait place à des instances spécifiques, adaptées à la vie en France.

"S'appuyant sur la réactualisation d'un certain nombre de pratiques usuelles communes à tous, la communauté de foyer va s'approprier, aménager l'habitat qui lui est réservé" (id. : 20) Comités de résidents, délégués villageois, organisation de la cuisine collective en seront autant d'aspects, créés en réponse à cette *"situation tout à fait particulière que celle d'hommes adultes, salariés, contraints d'organiser collectivement cette partie de leur vie que l'on aurait appelée, pour d'autres, vie privée"* (QUIMINAL, 1991 : 61).

Jointes à des conditions de vie souvent déplorables, de brutales hausses de loyer ont déclenché, depuis les années 70, des séries de mouvements de protestation, appelées "grèves des loyers" (N'DONGO, 1976 : 119-120 et 129-133; DIA et COLIN-NOGUES, 1982 : 160-167; CONDE et DIAGNE dir., 1983 : 33; QUIMINAL, 1991 : 96-109). Contestant les augmentations, les résidents refusent de payer les loyers tant que des travaux d'entretien minima ne sont pas réalisés. Diversement suivies selon les foyers et les immigrés, ces grèves ont permis d'obtenir quelques améliorations, tant matérielles et sanitaires que sociales : installation de salles de cuisine, salles de télévision et de réunion, salle de prière parfois, autorisation des visites. Les épreuves de force ont souvent été rudes : électricité et chauffage coupés par la direction, etc. Au fil des expériences, les comités de résidents ont appris à s'organiser : lors des grèves de loyer, les foyers passent en auto-gestion, les loyers sont versés par les résidents sur un compte bloqué afin de pouvoir payer l'organisme de gestion du foyer dès que les travaux prévus auront été effectués. Particulièrement nombreuses dans les années 1975 (50 foyers en grève en 1976, 120 en 1978; QUIMINAL, 1991 : 103), ces luttes de foyer n'ont pas complètement cessé et l'état des foyers reste parfois déplorable.

Sans avoir la dimension radicale qu'on leur prête parfois, en en faisant *"une reconstruction créatrice"* de l'identité qui se heurte *"tout autant à une certaine conception de la tradition : celle qui justifie et reproduit les hiérarchies du village, qu'à une certaine conception de la modernité en France : celle qui justifie les exclusions"* (QUIMINAL, 1990 : 20), ces luttes ont indéniablement eu un impact déterminant dans la structuration de l'émigration.

La constitution des communautés villageoises

"La tendance au regroupement par ethnie et surtout par communauté villageoise est manifeste. Les premiers migrants qui sont les plus âgés regroupent autour d'eux frères, cousins, neveux, amis et originaires de leurs villages. (...) Cette communauté s'identifie en se donnant le nom du village d'origine, d'où le terme utilisé en France de village-bis" (CONDE et DIAGNE dir., 1983 : 36).

On peut considérer qu'en situation d'étranger, la tendance à constituer des groupes concrets de sociabilité et de solidarité est spontanée. Isolé des réseaux habituels d'interconnaissance, de sociabilité et de solidarité, les immigrés en reconstituent de nouveaux autour d'eux, qui s'inspirent des premiers, tout en s'adaptant à la situation concrète qui est la leur. Les bases sur lesquelles ces réseaux se constituent dépendent du contexte précis dans lesquels ils se trouvent. Si c'est toujours avec des gens relativement proches, cette "proximité" peut prendre des formes différentes. Pays d'origine, région, ethnie, langue, village, groupe statutaire, foyer ou usine, l'échelle pertinente sera la plus petite échelle permettant à des groupes concrets d'interconnaissance de se constituer et de fonctionner. Dans les villes à faible immigration sahélienne, ce sera la nationalité ou l'ethnie. De même dans les autres pays d'immigration (Gabon, Libye, mais aussi Italie, etc.). C'est seulement quand la migration devient quantitativement importante, quand la concentration de ressortissants d'un même village devient importante dans des espaces concrets de sociabilité que la référence villageoise prend de l'importance.
Elle-même constituée en partie autour de réseaux de parenté ou d'interconnaissance, la communauté d'habitation est le premier lieu de sociabilité des immigrés. Lieu de solidarité, également : c'est à partir de petits groupes d'interconnaissance (résidents d'un même foyer, d'un même dortoir) qu'ont été créées les premières "caisses de solidarité". Alimentées par des cotisations régulières des membres, elles permettaient de faire face à une maladie ou à une difficulté financière imprévue. La communauté d'habitation que constitue le "foyer d'immigrés" est un espace de sociabilité privilégié.

Avec le développement de l'émigration, le nombre de ressortissants d'un même village s'est accru. Les noyaux constitués autour d'un groupe de parenté se sont élargis à des ressortissants du même village, les caisses ont été restructurées à cette échelle. Ces groupes villageois étaient l'unité de gestion de la cohabitation, sous la direction du doyen des notables. La majorité des lignages s'y sont trouvés représentés, avec en particulier les représentants des lignages dominants. Les normes villageoises de comportement social y ont pris davantage d'importance, orientant davantage les attitudes des immigrés que dans la phase d'installation de l'immigration. On voit ainsi "se *reconstituer l'ordre hiérarchique de la vie sociale du village d'origine : un chef de communauté assisté d'un conseil de notables, tous issus de familles de chefs ou de notables du village d'origine. Au bas de la pyramide, l'on retrouve des esclaves, des castes inférieures (forgerons, cordonniers, griots, etc.) suivant leur affiliation d'origine*" (id. : 36). Un tel regroupement n'est pas que le fruit du hasard : intervenant sur les attributions des lits dans les foyers, les notables ont cherché à regrouper autour d'eux les ressortissants de leur village. Façon d'exercer un contrôle sur eux (cf. ci-après), mais aussi de prendre du poids politique au sein du foyer.

Tout en se structurant autour d'un ou deux foyers, les communautés villageoises sont cependant éclatées : les ressortissants sont disséminés dans plusieurs villes (Paris, Montreuil, Le Havre, Montargis, Etampes, pour prendre un exemple), et dans plusieurs foyers. Certains individus ont quitté le foyer pour vivre seuls ou en famille. S'appuyant en partie sur les réseaux de parenté et d'affinité, les différents lieux d'implantation recouvrent aussi en partie les clivages de la communauté des ressortissants : ainsi le foyer de la Verrière est pour les Sadélois *"le foyer des SubalBe"*.

Cet éclatement est particulièrement fort pour les Haalpulaar : plus que les Soninké, ils sont implantés en banlieue et dans la vallée de la Seine. Plus nombreux à vivre en famille, comme à Dakar, ils sont aussi moins nombreux, proportionnellement, à vivre en foyer. Jusqu'à récemment, les regroupements familiaux étaient l'exception en milieu soninké et le modèle de l'immigré "célibataire" ayant femmes et enfants au village restait globalement valable. Nombreux en vallée de Seine, les Haalpulaar ont au contraire fait venir beaucoup plus vite leur famille. Outre que la contrainte matérielle du logement est beaucoup plus faible en province, cette différence s'explique aussi par les structures sociales : moins monolithique que chez les Soninké, la structure familiale haalpulaar ne permet pas les stratégies de "rétention des femmes" qu'on observait en pays soninké. A Sadel, la moitié des immigrés ont leur famille en France. L'habitat en appartement ne signifie cependant pas forcément pas que les liens matériels et symboliques avec la communauté immigrée se relâchent. Le foyer reste un lieu de convivialité, de fête, de réunion, comme l'étaient les *suudu* .

Communauté d'habitation et communauté villageoise sont ainsi les deux principaux pôles de sociabilité et d'organisation de la vie en France. Quoique répondant toutes deux aux problèmes spécifiques de la vie collective d'hommes seuls immigrés, ils s'organisent sur des logiques différentes. La communauté villageoise s'organise d'abord par rapport au village, la communauté d'habitation est davantage confrontée à la société française (démarches administratives, etc.). Au départ, ces deux instances sont étroitement liées : les notables villageois gèrent la répartition des lits dans les foyers, négocient avec le gérant. Avec le temps, elles vont se séparer nettement[24].

---

24 Dans les autres pays, la structuration des réseaux immigrés est moins forte, à la fois parce que les communautés de ressortissants sont moins nombreuses, et surtout parce qu'il n'existe pas de "communauté de résidence". Les formes de solidarité et de dépendance reproduisent surtout les rapports aînés/cadets, mais la communauté des ressortissants joue aussi un rôle, pour des fêtes, des caisses de solidarité, et parfois dans des investissements collectifs au village. Dakar, Bamako, Nouakchott, sont aussi le siège d'une diaspora importante, lieu d'émigration et tremplin pour un départ plus lointain (surtout pour les Haalpulaar), les associations de ressortissants y sont également structurées, et organisent des investissements collectifs au village (DIOP, 1965; REBOUL, 1987). Le leadership y est pris là par les "intellectuels" et les fonctionnaires.

2. LES VILLAGES-BIS : RECONSTITUTION DES RAPPORTS D'INEGALITE ET DE DOMINATION EN SITUATION D'INTERCONNAISSANCE

La reconstitution de "l'ordre hiérarchique des villages" est notée par tous les observateurs. Cependant, la formulation qui en est donnée (comme par CONDE et DIAGNE, cités ci-dessus), tend souvent à donner l'impression d'une reproduction quasi mécanique de la société villageoise, conçue comme un tout. Si les "village-bis" constituent bien un "reflet" du village - et sont perçus comme tels par les immigrés -, il reste à expliquer jusqu'à quel point et par quels processus. Le foyer n'est pas le village. Le mode de gestion des affaires villageoises ne peut s'appliquer tel quel à un groupe d'hommes seuls devant régler une vie collective. D'autre part, les base matérielles de la domination (contrôle foncier, etc.) ne sont plus là. Tous, nobles comme captifs, se retrouvent dans la même condition de travailleurs immigrés en France. Dans un contexte différent, le système d'inégalités et de domination peut-il s'exprimer de la même manière ?

Les rapports aînés/cadets en migration

Le fonctionnement des réseaux d'arrivée en France et l'avance des frais de voyage constituent des micro-réseaux de résidence et de dépendance. *"Les conditions même du voyage réinstauraient la dépendance à laquelle les cadets pensaient échapper lorsqu'ils partaient"* (QUIMINAL, 1991 : 56). La "dette d'installation" institue des rapports de type aîné (relatif)/cadet entre membres d'une même unité de production présents en France, rapports qui découlent eux aussi d'un cycle d'avance-restitution : celle des frais engagés pour faire venir un jeune. De même que l'aîné de la communauté domestique *"se trouve logiquement investi des tâches de rassemblement et d'emmagasinage du produit [et] se trouve également en position pour le gérer"* (MEILLASSOUX, 1975 : 70), l'"aîné" relatif en migration acquiert logiquement un droit de regard sur les revenus du cadet. Dans les premiers temps, c'est lui qui gère le salaire, et même ensuite, il continue à veiller à ce que le jeune envoie bien de l'argent à la famille. Le plus souvent, c'est à lui que le chef de famille envoie les lettres de demande d'argent, c'est lui qui réunit les contributions des différents membres de la famille émigrés en France.

Du point de vue des familles, l'envoi d'argent est la raison d'être de l'émigration. Absents du village, ne pouvant accomplir leur devoir de cadets en participant, à travers les travaux des champs, à la reproduction économique familiale, les émigrés sont dans une situation de dette vis-à-vis de la famille. Cette dette symbolique[25] est encore

---

25 *Ce qui la fonde est en effet la dette perpétuelle des cadets par rapport aux aînés, qui ont* "investi et restitué leur énergie dans la production de cadets voués au même cycle d'avances et de restitutions" *(MEILLASSOUX, 1975 : 123). Cette dette*

renforcée par le sentiment de culpabilité que les aînés entretiennent en insistant sur les effets négatifs de l'émigration (baisse de la production agricole, nouveaux besoins créés par les émigrés, etc.) tout en niant leur dépendance face à la rente migratoire. Les jeunes émigrés sont ainsi porteurs d'une "double dette" (QUIMINAL), qui les oblige à rentrer dans le comportement d'épargne que l'on attend d'eux.

L'aîné migrant a implicitement la charge d'y veiller, au double titre d'aîné relatif en migration ayant intégré les comportements d'épargne et de soutien à la famille, et en tant que représentant de l'unité de production. Il accepte d'autant plus volontiers cette tâche qu'il prépare ainsi la pérennité des flux monétaires, dont il compte lui-même bénéficier après son retour au village.

Rapports statutaires, caisses villageoises et reconstitution du pouvoir des lignages dominants

Avec l'augmentation du nombre de ressortissants d'un même village, ce sont aussi les rapports entre lignages qui tendent à se reproduire : un émigré noble trouvera près de lui un de ses anciens captifs, dont il attendra les attitudes qui sont les siennes au village, et réciproquement. De tels rapports interpersonnels de dépendance se reproduisent dès que les individus ainsi liés se retrouvent en situation de proximité. Comme les relations aînés/cadets, elles se mettent en place, au stade élémentaire, dès les débuts de l'immigration.

C'est cependant seulement quand la migration devient quantitativement importante, quand la majorité des lignages qui composent la société villageoise se retrouvent en France, que la somme des rapports interindividuels forment système et qu'on peut parler de la reconstitution de la société villageoise. Les analyses sur la reproduction sociale tiennent insuffisamment compte du fait que les systèmes d'inégalité et de domination de type statutaire ne peuvent se maintenir et se reproduire qu'en situation d'interconnaissance. Même si l'appartenance à des groupes statutaires différents peut induire des attitudes spécifiques (la "honte" et la retenue, ou au contraire le franc-parler et la "grossièreté"; cf. partie II.chapitre I) permettant éventuellement d'inférer le statut d'un individu, c'est avant tout parce qu'on le connaît comme tel, parce qu'on sait que son père est tel, que dans son village, tel patronyme est spécifique à tel statut, que l'individu est reconnu comme faisant partie de tel groupe statutaire, et qu'on en attend les attitudes qui correspondent à sa position.

---

n'est donc pas le simple manque à gagner dû à l'absence du cadet dans la production agricole (auquel cas, elle se rachèterait aisément avec quelques mois d'épargne par an).

Un contrôle social se met ainsi en place par le simple jeu des interactions : l'immigré a moins de possibilités de prendre des distances par rapport aux normes et aux valeurs qui régissent les rapports sociaux au village (que ce soit celles liées à son statut, ou celles liées aux valeurs de la société comme la religion, ou encore à la position d'immigré, comme les comportements d'épargne) quand il est en interaction permanente avec des individus proches, apparentés ou du même village, dont il pourrait encourir la réprobation et qui peuvent transmettre au village et à sa famille les nouvelles de ses écarts de conduite. De fait, un certain nombre de comportements "déviants" tendent à régresser - au moins extérieurement - avec la généralisation de l'immigration[26]: abandon de la consommation d'alcool, retour à la pratique religieuse (DIA et COLIN-NOGUES, 1982 : 153), etc.

Parallèlement aux rapports de dépendance statutaire, les rapports politiques tendent à se reconstituer. La création de la communauté des ressortissants pose la question des instances pour la gérer. Bénéficiant de la légitimité de leur lignages au village et de leur expérience de gestion du pouvoir au sein des classes d'âge, les représentants des lignages dominants peuvent revendiquer la gestion des affaires communes. Les aînés en migration des lignages dominants revendiquent, au sein de la communauté des immigrés, les prérogatives qui sont celles de leurs patriarches au village et ont ainsi accès, plus rapidement qu'au village, à des responsabilités politiques. Occasion d'accélérer la progression dans la hiérarchie familiale par le mariage et l'accumulation économique, la migration devient pour ceux-là l'occasion d'accélérer l'accès au pouvoir politique. Les instances politiques parallèles à celles du village se créent: "chef de village en France", "conseils des notables".

La communauté villageoise est ainsi gérée par le doyen des notables, entouré d'un ou deux nobles parmi les plus âgés, d'un marabout, parfois d'un ancien captif. Concession à l'antériorité, le doyen des émigrés y a aussi sa place, fut-il d'origine captive. La communauté de village règle la vie collective et règle les nombreux conflits, a le pouvoir d'infliger des amendes, collecte les cotisations aux caisses de solidarité. Comme au village, les assemblées fonctionnent sur le principe du consensus. Instances de circulation de l'information et de prise de décisions, ce sont aussi des lieux de réaffirmation des hiérarchies sociales : comme au village, le droit de parole est monopolisé par les plus âgés des nobles.

---

26 Cette "normalisation" des comportements recouvre en fait plusieurs dimensions. Alors que les premiers immigrés étaient des "aventuriers", pour qui le départ était aussi une libération des contraintes villageoises, la généralisation de l'émigration amène en France des jeunes pour qui partir est moins une remise en cause des normes villageoises. D'autre part, avec l'installation de l'immigration dans la durée, le besoin de références et de repères se fait plus fort et peut amener certains qui avaient au début pris des libertés à "rentrer dans le rang". L'ajustement des pratiques aux normes ne peut être vu sous le seul angle du contrôle social.

C'est aussi autour de l'appartenance villageoise que se restructurent les instances de solidarité. D'abord constituées sur base de résidence ou d'origine régionale, les "caisses de solidarité" des immigrés sont désormais à base villageoise. Elles se doublent de nouvelles caisses, explicitement orientées vers le village (caisse de la mosquée, caisse pour les cérémonies, etc.). Les aînés des lignages dominants ont le contrôle sur ces caisses, ce qui leur assure un pouvoir et une légitimité supplémentaires. Les cotisations sont la marque, à la fois matérielle et symbolique, de l'appartenance villageoise.

L'oeil du village en migration

La création des "villages-bis" est donc un phénomène à double visage. C'est un cadre de relations et de solidarité qui permet à l'immigré de reconstituer des groupes concrets de sociabilité où être reconnu en tant que personne, retrouver une identité niée dans l'univers impersonnel des relations de travail ou dans la situation d'immigré dans la société de résidence. Mais dans le même temps, être reconnu en tant que personne, c'est être reconnu comme occupant telle position dans l'échiquier des relations sociales. La reconnaissance sociale est donc inséparable de la somme des liens sociaux qui enserrent l'individu et limitent ses marges de manoeuvre, inséparable de la contrainte sociale.

Le contrôle social s'exerce au sein de la communauté immigrée, pour assurer que le comportement des individus est conforme aux valeurs en place. Mais ce maintien des valeurs sociales soninké ou haalpulaar, et des valeurs d'épargne spécifiques à l'immigration, ne se justifie que par rapport au village. C'est pour les familles au village que le maintien des liens et l'envoi d'argent est essentiel, et c'est ce qui donne sa force au contrôle social : tant que l'immigration est vécue comme une situation provisoire, une étape avant de rentrer s'installer au village, il est difficile de se discréditer sans hypothéquer en même temps ses chances de réinsertion positive au village. Ceux qui cherchent à y échapper devront s'installer dans des villes isolées ou quitter le foyer et rester à l'écart des relations quotidiennes avec les parents ou co-villageois.

Ce contrôle est exercé, de façon diffuse, par l'ensemble de la communauté, et plus particulièrement, comme on l'a vu, par les aînés relatifs et les représentants des lignages dominants. Les uns et les autres sont implicitement chargés par les chefs de famille et les notables du village de jouer ce rôle. Et ils le font d'autant mieux qu'eux-mêmes, immigrés déjà âgés pensant à leur retour au village, auront à échéance relativement proche eux-mêmes besoin des mandats de leurs cadets restés en France. Le "village-bis" constitue ainsi "l'oeil du village" en migration.

Privilégiant les mécanismes de reproduction sociale, une telle analyse en termes de contrôle social est certes réductrice. Elle n'épuise pas la réalité et ne peut constituer qu'un moment de l'analyse. Elle a néanmoins l'avantage de montrer que certaines caractéristiques de l'immigration (épargne, vie collective, etc.) ne sont pas inscrites dans une "culture" soninké ou haalpulaar[27] mais sont des faits dont la genèse et la permanence doivent être expliqués.

Il ne s'agit donc pas ici de surestimer le rôle de la contrainte, en niant le fait qu'elle puisse être intériorisée par la majeure partie des immigrés, ou en oubliant que les acteurs conservent une marge de manoeuvre. Au contraire, en construisant le cadre qui structure les pratiques, qu'elles soient en conformité ou en marge de ces normes, et en montrant que ces dernières sont des construits et non des donnés, il s'agit de rendre intelligible les évolutions des comportements, les tentatives pour s'y soustraire ou les faire évoluer.

3. EXPERIENCES ET APPRENTISSAGES EN MIGRATION

L'absence de femmes, l'égalité des conditions à l'usine, les trajets de vie en migration, etc. empêchent une reproduction pure et simple du système social villageois. Tous ces facteurs créent du jeu dans les rapports hiérarchiques, ouvrent de nouveaux espaces de négociation et de compétence qui pourront être investis, bref, relativisent le contrôle social lié aux regroupements villageois. Dans un premier temps, les logiques à l'oeuvre sont principalement celles du village, qui s'adaptent et s'expriment différemment dans un contexte nouveau. Mais, des opportunités nouvelles pourront être saisies par certains acteurs ou groupes d'acteurs pour faire évoluer les règles et non plus seulement les aménager. Sans prétendre à l'exhaustivité, on analysera ici trois de ces dynamiques de changement, qui concernent des groupes différents : la remise en cause par des groupes dominés des symboles de la dépendance statutaire; une évolution diffuse et différenciée des modes de pensée liée au contact avec la société de résidence; l'apprentissage, par des individus particuliers, de nouveaux modes d'action collective.

---

27 *Encore que toutes les sociétés n'aient pas le même rapport à la migration : commentant les différentes formes de regroupement des migrants à Dakar, DIOP (1965 : 159) remarque* "cette réaction de regroupement est commune chez les migrants, mais à Dakar, elle semble beaucoup plus poussée chez les Toucouleur que chez la plupart des autres ethnies, comme par exemple les Wolof, les Serer, les Diola, etc., à l'exception peut-être des Sarakole."

Les conflits "jeunes"/"vieux" : une remise en cause des inégalités d'origine

Quelle que soit leur position dans le système d'inégalités et de domination, les immigrés se retrouvent dans la même situation d'ouvriers marginalisés dans la société de résidence. *"Ouvrier-noble, ouvrier marabout, ouvrier-descendant de captifs certes, mais ouvrier tout de même"* (QUIMINAL, 1991 : 34). Cette contradiction entre égalité formelle en tant qu'immigrés et inégalité de fait en tant que villageois va être un des axes de tension au sein de l'immigration, un des thèmes de revendication des dépendants, jeunes et descendants de captifs. Elle se cristallisera sur les services, cuisine en particulier, qui, faute de femmes, avait été dévolue aux jeunes captifs en échange de la gratuité des repas : les notables organisaient la collecte des cotisations et l'approvisionnement, les captifs cuisinaient pour la collectivité. Ces derniers refuseront vite d'assumer cette tâche, qui symbolise et réactualise à la fois leur infériorité sociale. Ce sera l'occasion de multiples conflits[28]. En général, la solution sera trouvée dans l'aménagement des hiérarchies, en déplaçant l'enjeu du conflit et en confiant la cuisine aux jeunes, sans distinction de statut. Dans certains cas, ceux-là refuseront à leur tour d'accomplir le service pour les mêmes raisons. La solution consistera alors à "privatiser" la cuisine, transformée en un restaurant pris en charge par des femmes, installées à leur compte. Soulagés de l'organisation de l'approvisionnement et de la collecte de cotisations, soulagés surtout de ces conflits, les immigrés préfèrent ce système de repas payant (7 francs en 1990), même si beaucoup le trouvent plus coûteux et de moins bonne qualité.

L'égalité de condition a donné aux captifs l'argument pour refuser ces tâches de services qui étaient autant de réactualisations de leur statut. Mais c'est leur indépendance économique qui leur a donné la possibilité matérielle de refuser ces prestations, en abandonnant leur contrepartie, la gratuité de la nourriture. C'est la "marchandisation" de ce qui était un service collectif qui a permis de supprimer les marques extérieures de la domination sociale[29].

Dans leur majorité, les conflits qui ont traversé l'immigration se sont ainsi cristallisés autour des principaux clivages sociaux : captifs/hommes libres d'un côté, aînés/cadets de l'autre. Dans les discours des émigrés, ces tensions prendront souvent le nom

---

28 Cf les témoignages rapportés par SAMUEL, 1978.

29 On retrouve ici un aspect de la marchandisation dans les rapports sociaux non capitalistes : alors que les rapports de dépendance statutaire fonctionnent sur une base de relation interpersonnelle, la médiation par l'argent met en relation des individus. Ce qui ne veut pas dire que toute hiérarchie disparaît : les différentes activités gardent des valeurs symboliques différentes, et c'est toujours au sein des catégories "dominées" (captifs, jeunes et femmes) que peuvent se recruter les cuisiniers.

générique de "conflits jeunes/vieux", ce qui est un terme ambigu puisqu'il simplifie la structure du champ en opposant simplement partisans de l'ordre établi (grossièrement notables et aînés relatifs) et "contestataires" (fraction composite, qui regroupe selon les cas des jeunes notables en conflit avec leurs aînés et des migrants d'origine servile) et qu'il évacue les conflits liés au statut, qui en sont pourtant une dimension très forte, au profit du seul critère de séniorité, plus euphémisant. Tous ces conflits témoignent certes d'une certaine remise en cause de l'ordre établi, ils mettent certes en jeu des visions différentes de l'ordre social. Ils recouvrent néanmoins des réalités extrêmement différentes : le refus des captifs d'assumer les tâches de services n'a pas la même signification sociale que la volonté des jeunes notables de conquérir une certaine autonomie par rapport à leurs aînés.

Cette dynamique de l'égalité et de l'inégalité est un processus ambigu et, sous les formes apparentes, il faut savoir déceler les enjeux latents. Ainsi, fixer des cotisations aux caisses égales pour tous semble prouver une égalité de statut de tous les émigrés. En fait, *"cette égalité doit être interprétée non pas tant comme la reconnaissance d'une égale condition en France, argument mis en avant, mais comme moyen de nier les distinctions liées à l'argent. L'argent ne doit pas bousculer l'ordre établi. Or, qu'adviendrait-il si un ancien captif pouvait prétendre à une plus grande participation aux besoins du village que le fils du chef?"* (QUIMINAL, 1991 : 132).

Les contacts avec la société de résidence : une grande différenciation au sein des immigrés

Quinze ou vingt ans en France favorise la confrontation aux valeurs, aux modes d'organisation et de relations de la société occidentale. Encore faut-il s'y intéresser, ce qui, au départ, est surtout le fait de quelques jeunes que l'itinéraire (scolarisation, vie à la capitale avant de venir en France) ou le désir d'échapper au contrôle social prédisposent à sortir du foyer.

D'origine captive, M.S. a aussi quitté le foyer pour s'installer en studio, après un mois et demi en France : *"Je n'ai pas l'esprit pour vivre toujours en groupe. Dans le foyer, on ne peut pas vivre comme on veut"*. Arrivé en France sans savoir lire ni écrire, il a suivi des cours du soir en foyer de son arrivée, en 1962, à 1971. Il voulait apprendre à lire et écrire pour pouvoir communiquer avec les français. De 1963 à 1971, il milite à

l'UTMF[30], dont il devient secrétaire aux affaires sociales, trésorier, puis secrétaire général. *"Je n'ai pas de loisirs. Depuis le début, j'ai passé tout mon temps entre la formation et les réunions. Même le bal, je n'y allais pas".*

D'un lignage de chef, M.D. était analphabète à son arrivée en France. *"J'ai raté mon premier emploi à cause de ça, parce que je ne savais pas compter jusqu'à 10. Le soir, en rentrant au foyer, j'ai décidé d'apprendre le français. J'ai suivi les cours du soir à l'Alliance française pendant deux ans. Je suis arrivé au 5 ème degré. (...) Depuis que je suis en France, je n'ai jamais cessé d'apprendre. Je n'ai jamais de loisir, j'ai toujours essayé de me perfectionner. J'ai lu les auteurs classiques, que je connais mieux que bien des français, j'ai lu Marx, etc."*

Jeune soninké d'un lignage maraboutique, M.S. a été lycéen à Bamako et a participé aux révoltes étudiantes de 1981. Arrivé en France en 1982, il passe le Bac par correspondance, puis fait des études de comptabilité avant de devenir aide-soignant. Militant CGT et PC, il veut changer les structures sociales politiques soninké et regrette que, même dans l'émigration où un fonctionnement plus démocratique semble acquis, peu de gens soient prêts à changer les rapports sociaux. *"Il n'y a que ceux qui sont allés à l'école qui comprennent qu'il faut que ça change". "J'ai commencé à vouloir tout changer dans l'organisation sociale quand les vieux ont voulu m'interdire de jouer au flipper, d'aller en boîte, d'habiter en studio et d'avoir des idées communistes".*

Ces quelques exemples témoignent que certains individus, aux trajectoires spécifiques et fortement motivés, se sont investis précocement dans une démarche volontariste d'apprentissage et de contacts avec la société française. Cette situation est loin d'être générale : les cours du soir en foyer (alphabétisation, en particulier) ne sont suivis par une fraction des immigrés, fatigués de leur journée de travail; bien des immigrés reconnaissent ne s'être intéressés à la société française que tardivement.

La confrontation avec la société de résidence ne se limite pas seulement à l'acquisition de savoirs formels. A travers le travail à l'usine et l'usage des machines, c'est le rapport à la technique et l'image de la France qui changent[31]. L'usine, la ville sont autant de

---

30 Union nationale des travailleurs mauritaniens en France.

31 "C'est lorsque j'ai travaillé à la chaîne chez Renault que j'ai compris qu'une voiture, ce n'était pas seulement une chose extraordinaire, mais aussi beaucoup de travail, d'humiliation, de danger, d'asservissement, même pour certains blancs. C'est lorsque j'ai eu des frères morts sur des chantiers ou tout simplement qui construisaient des tours splendides et habitaient des bidonvilles que j'ai compris que le système des Blancs n'était pas tout blanc, qu'il était partout pareil, que les grandes choses qu'ils faisaient, il y en a toujours qui le payent de leur sueur sans y avoir droit et même des Français, mais surtout nous, les Noirs. Ca n'empêche que la Défense ou la place de la Concorde, surtout la nuit quand c'est tout éclairé, tu

lieux où se forge une connaissance empirique de la société et de ses rouages. La télévision et les informations élargissent le champ de réflexion sur le fonctionnement de la société française. Le niveau de développement renvoie sans cesse, par opposition, au village, que ce soit en ville ou dans le peu qu'ils connaissent du monde rural, où les champs immenses et les énormes engins agricoles du Bassin Parisien leur paraissent à la fois la cause et le symbole de la réussite de l'agriculture française[32]. Les informations ou reportages sur l'Afrique stimulent particulièrement les réflexions, renvoyant à leur propre village, leur propre situation d'émigrés, aux causes de l'émigration, aux carences de leurs Etats d'origine, au manque d'équipement des villages.

Les réunions organisées dans les foyers par les associations de soutien aux travailleurs immigrés ou les organisations politiques sont aussi des lieux de débats intenses, qui se prolongent au sein de la communauté. Ceux des immigrés qui s'y investissent apprennent à structurer une analyse et un discours. Ils se réapproprient le vocabulaire et les analyses gauchistes et anti-impérialistes, qui leur permet de formuler leurs représentations de leur situation[33], tant vis-à-vis de leur propre société que vis-à-vis de leur situation en France. Trouvant là un discours qui justifie leur révolte, les "jeunes" lancent des diatribes contre le "système féodal et gérontocratique", ce qui suscite de violentes discussions au sein de la communauté.

Pour certains immigrés, les liens personnels créés avec des français, à l'usine, au syndicat, ou au foyer (associations caritatives ou militantes, alphabétisation, etc.) ont aussi joué un rôle important dans la connaissance de la société de résidence et de ses rouages, dans la formation d'une analyse, et ont joué un rôle fondateur : *"J'ai rencontré Michel SAMUEL au moment des grèves de foyer, en 1975. Il s'est intéressé à moi. Comme j'avais quelques notions de français, on a beaucoup travaillé ensemble. J'étais révolté contre la situation dans les foyers. Michel travaillait vraiment avec bon coeur, il aidait beaucoup les Africains. Il nous a vraiment donné le sens du réveil, il nous a appris à dire non"* (M.DIAWARA, janvier 1992).

---

peux pas t'empêcher d'admirer le spectacle. Tu te dis, les hommes c'est quelqu'un. Les Français, ils sont forts." *(cité par QUIMINAL, 1991 : 45).*

32 *Cette image se construit autour des éléments qu'ils perçoivent de la société française. Lors d'un voyage d'études dans le sud de la France organisé par le GRDR, les leaders immigrés ont été stupéfaits de découvrir une agriculture en déclin et les zones abandonnées des Causses. Et d'apprendre que la motorisation datait de l'après-guerre, que l'électrification des campagnes s'était à peu près achevée dans les années 60, au moment où eux-mêmes arrivaient en France...*

33 *Les livres de militants, comme S.N'DONGO, sont à cet égard significatifs.*

L'apprentissage de l'action collective organisée : syndicalisme, associations de défense des immigrés et luttes de foyer

Avec les stratégies d'auto-formation, plutôt individuelles, de formation, l'autre grand axe d'apprentissage concerne la revendication et l'action collective organisée.

Bon nombre des responsables immigrés actuels se sont forgés dans le syndicalisme. Ils y ont appris les valeurs de l'organisation collective et du vote, la maîtrise du discours selon les canons occidentaux, la conduite de réunion et la dynamique de groupe. Ils y ont appris d'autres façons de gérer les conflits, en posant les oppositions au lieu de les euphémiser sous le consensus, en négociant point par point. Ils y ont appris à s'affirmer en face des cadres français. Sur le tas, à travers les formations organisées par les syndicats pour les délégués, à travers l'expérience de grèves, le syndicalisme a été pour ceux qui s'y sont investis une expérience fondatrice, même si certains gardent le sentiment amer d'avoir été utilisés. Ceux qui sont passés par le syndicalisme parlent volontiers de "réveil" pour exprimer à la fois une prise de conscience qui est aussi un changement des valeurs et des représentations du monde, et une volonté d'agir, un sentiment de responsabilité face aux autres immigrés. Les organisations de défense des immigrés (UGTSF, UTMF, ATMF, etc.) ont joué un rôle voisin. Certains, tels M.S., cité ci-dessus, y ont fait des carrières impressionnantes.

"Le syndicalisme, ça permet de cultiver sa personne, de sortir de sa coquille. Tandis que travailler, rentrer chez soi, dodo... on reste toujours enfermé". "J'y ai appris à faire des tracts, des affiches. J'ai appris comment rencontrer des gens, des associations, comment aller à des congrès, comment rédiger, comment discuter avec des professionnels". "L'UTMF, les syndicats, l'APS, c'est très important. Ca nous montre la notion d'organisation, comment il faut s'organiser et la notion de faire une réunion, de diriger une réunion, et comment il faut discuter démocratiquement. C'est à partir de ces organisations qu'on peut avoir une petite expérience de tout ça"

Les luttes de foyer ont été l'autre pôle d'apprentissage de l'action collective et d'affirmation de ses valeurs. Elles ont sans doute été plus fondatrices encore, à la fois parce que tous étaient concernés, que les enjeux étaient plus proches, qu'ils concernaient leurs conditions matérielles de vie, et à travers elles, leur dignité humaine.

Les luttes de foyer sont l'occasion d'un intense investissement de la part de certains "jeunes". Les "comités de résidents", constitués à cette occasion, ont à faire face à de multiples tâches : organiser la vie collective et tenir les réunions regroupant tous les résidents (à cette échelle, les légitimités villageoises ne sont pas opérantes), rédiger et diffuser les plates-formes de revendications, contacter la municipalité, les services d'hygiène, trouver des appuis dans les organisations militantes, etc. Un faisceau de

compétences nouvelles s'impose : parler le français, le lire et l'écrire, connaître certains rouages de la société française (lois, instances à contacter, etc.), avoir l'habitude des rapports avec les administrations, avoir des relations à mobiliser parmi les associations de défense des immigrés, etc. *"Des gens compétents, qui savent se battre, savent le français et n'ont pas peur"* comme les définit un vieux, ancien chef de foyer (cité par QUIMINAL, 1991 : 99). Face à ces enjeux, l'origine sociale compte moins. Les notables, les chefs de foyer sont consultés, mais le pouvoir revient à des jeunes qui cumulent tout ou partie des compétences ci-dessus et se dépensent sans compter.

Avec des degrés d'investissements divers, l'ensemble des immigrés apprend les règles de l'action collective organisée et participe à des assemblées générales où les débats sont plus ouverts et où les décisions peuvent prendre la forme de votes. Rendus nécessaires par les contraintes externes pesant sur les foyers, renforcés par l'action des organisations d'extrême gauche, ces modes d'action politique rencontrent les intérêts d'une fraction des immigrés qui trouve là l'occasion de s'affirmer, d'échapper en partie au contrôle des vieux, de valoriser un investissement personnel dans la formation ou les contacts avec des fractions de la société française.

Au delà des conditions de vie au foyer, les luttes de foyer renvoient aussi aux enjeux sociaux de l'immigration. Elles matérialisent la recherche d'une reconnaissance dans la société française, par la constitution d'une force politique capable d'exprimer et d'imposer ses revendications, par l'établissement de contacts avec des organisations françaises.

QUIMINAL dit même que *"cette lutte a largement contribué à l'intégration des immigrés dans la société française"* (1991 : 108). S'il est indéniable que les foyers sont *"devenus des lieux politiques d'un moment"* (id.), s'il est vrai que la couverture médiatique et l'implication de personnalités[34] ont un moment braqué les projecteurs sur les immigrés africains, l'ouverture à la "société française" reste limitée. Interactions accrues avec des Français certes, liens individuels plus nombreux également, mais qui dans l'ensemble restent limités à une fraction bien particulière de la société française, cette "*sorte de "couronne" constituée de "nationaux" enserrant les immigrés"* (KATUSZEWSKI et OGIEN, 1978 : 11).

Syndicalisme, mais surtout lutte de foyers, ont eu des répercussions importantes dans les rapports de force au sein de l'immigration. Ils ont permis l'émergence de nouveaux leaders, issus des jeunes générations, s'imposant sur le créneau des relations à la société française en en important certaines de ses valeurs (action collective,

---

34 Comme ce "Comité de vigilance" créé en 1976, dont ont fait partie Sartre, Simone de Beauvoir et Foucault.

assemblées générales, votes, etc.). formation, démocratie, compétence personnelle, etc.). Ils ont fait reconnaître que les vieux notables ne sont pas ou plus les personnes compétentes pour gérer les rapports à la société française. Ce qui ne se fera pas sans tensions, même si ces nouveaux leaders auront souvent le souci de minimiser les oppositions ouvertes en prenant soin de consulter les "vieux", de leur conserver une fonction honorifique. Le résultat est que les "vieux" se replient sur la communauté villageoise et le contrôle du rapport au village[35]. Communauté des ressortissants et communauté de foyer ne se distinguent plus seulement par leur composition, mais aussi par des modes différents de gestion des affaires communes.

CONCLUSIONS

Apprentissages individuels et dynamiques collectives

Bien que les foyers aient été un lieu d'exclusion, une façon de maintenir *"les immigrés hors la cité"* (GINESY-GALANO, 1984), certains immigrés ont cherché le contact avec la société de résidence, et vécu des trajectoires spécifiques. De ces trajectoires, émerge un ensemble de personnes qui, au travers de sensibilités plus "réformistes" ou plus "radicales", partagent des représentations voisines sur la société française, sur le village, sur la condition d'immigrés et se sont forgés un discours pour les exprimer. Ils ont en commun une volonté d'agir et de faire évoluer leur propre société : *"à travers ces expériences multiples, ils ont développé et acquis des moyens conceptuels, des cadres de référence, bref des outils culturels sur lesquels ils s'appuient pour construire leurs rapports à l'autre et au monde et pour en maîtriser les conséquences affectives. Ils ont, de ce fait, des capacités différentes à soutenir et à vivre les situations de dépendance, de conflits et de tension qui forment la trame même de l'action collective, et à assumer les risques inhérents aux jeux de pouvoir auxquels ils ne peuvent pas ne pas participer"* (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 213).

Alors qu'un certain discours sur les responsables immigrés tend à mettre l'accent sur la seule trajectoire politique/syndicale, surestimant ainsi implicitement à la fois leur volonté de changement politique et le degré de changement effectif des pratiques au sein de la communauté, il faut ici insister sur la diversité des trajectoires, qui ne débouchent pas toutes sur une vision radicale : tel *tunkalemmu*, ayant vécu une

---

35 Les premiers investissements collectifs, type mosquée, coïncident avec ce repli. On peut faire l'hypothèse que, en réaction contre leur perte de pouvoir sur le rapport à la société de résidence, la création de ces caisses sont une façon pour les "vieux" de réaffirmer l'importance du village (et de ses valeurs) pour les émigrés, de réaffirmer leur pouvoir sur les émigrés en imposant de lourdes cotisations pour des investissements symboliquement liés au pouvoir en place.

trajectoire d'autoformation, pourra être réformiste, sans remettre en cause la légitimité de son lignage à gérer la communauté des migrants.

Scolarisation, formation, réflexion, syndicalisme, investissement dans l'action collective ont été avant tout des démarches d'individus. Mais ces apprentissages individuels débouchent aussi sur un apprentissage collectif et une évolution d'ensemble - quoique diffuse - des communautés immigrées. La confrontation avec les normes et les valeurs de la société de résidence concerne, quoique à des degrés divers, tous les émigrés.

L'apprentissage individuel des nouveaux leaders et les luttes de foyer sont ainsi *"un processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité donnée* **apprennent** *ensemble, c'est-à-dire* **inventent et fixent** *de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit, bref, une nouvelle praxis sociale, et acquièrent les capacités cognitives et organisationnelles correspondantes"* (id. : 35, souligné par eux).

Un processus de construction identitaire

Tant qu'on se sent là provisoirement, être immigré est une situation, non une condition, encore moins une identité. On est d'abord de tel village, fils de telle famille, provisoirement en France pour accumuler de l'argent, en envoyer à sa famille et préparer son retour. Avec l'installation dans la durée et les expériences liées à la vie en France, la distance se creuse entre les émigrés et les autres, et la catégorie d'"immigré" finit par prendre une signification. A l'échelle de l'individu, elle devient un des éléments de l'identité. A l'échelle collective, elle désigne ce qui est désormais un groupe social constitué. De pseudopode des lignages et du village planté au coeur de la société industrielle, la collectivité des ressortissants devient une entité propre, où la condition partagée d'immigré en arrive à se superposer, à dépasser (sans les annuler) les clivages de statut ou de lignage. Dans les foyers comme au village, on parle "des" immigrés.

C'est aussi à travers le regard de l'autre, en France et au village, que les migrants sont constitués, et en arrivent à se penser, en groupe social. Des deux côtés, ils se font enfermer dans cette catégorie, qui est aussi une façon de les marginaliser. En France, d'abord, où ils sont niés dans leur identité, puisque le fait d'être soninké ou haalpulaar, *Tooroodo* ou *ceddo*, Dukure ou Taraware n'a plus de signification; marginalisés à l'usine, où ils forment le plus souvent l'arrière-garde de la main-d'oeuvre non qualifiée, qu'on va chercher quand on en a besoin et qu'on voudrait bien renvoyer ensuite, avec un peu d'argent en prime; marginalisés, enfin, dans les foyers, à l'écart de la société civile française et en particulier de la vie de quartier. Au village aussi, ils sont en partie

étrangers : ce sont les *Francemen*, les *FrancinaBe*, dont on sollicite les largesses, mais qu'on critique aussi. Subissant pour aider leur famille des conditions difficiles en France, les émigrés sont le sentiment d'être doublement exploités : par le patronat, en tant qu'immigrés, mais aussi par leur propre famille (qui prélève directement près du tiers de leur revenu, et même plus si on compte les multiples cadeaux) et par les villageois qui les pressurent lors de leurs retours en vacances. *"On était considérés comme des vaches à lait qui devaient se débrouiller pour manger mais à qui on pouvait demander du lait jusqu'à plus soif. Ceux du village ne respectent pas le travail. Ils croient qu'il suffit d'être en France pour être riche"* (cité par QUIMINAL, 1991 : 81)[36].

Du fait de leurs trajectoires spécifiques, certains immigrés ont fait de cette marginalisation les leviers d'une reconstruction identitaire, qu'ils cherchent à faire partager à leur communauté. Distanciation par rapport au village, conquête d'une capacité politique en France, apprentissage de l'action collective organisée, construction d'un discours critique sur les deux espaces, émergence d'une volonté d'action sur l'espace villageois sont les ferments d'une "identité immigrée" (QUIMINAL) qui s'affirmera et se développera avec l'ère des associations et des projets (qui fera l'objet de notre quatrième partie). D'abord villageois provisoirement en migration, ils se reconnaissent désormais collectivement comme immigrés, vivant sur un double espace, reconstruisant des modes de relations sociales empruntant à l'une et à l'autre des deux espaces de référence.

Dynamique sociale et lutte pour le leadership

Loin d'être l'aboutissement mécanique de la migration, les dynamiques que nous venons d'analyser sont le fruit d'une "création sociale", réinterprétation par les acteurs du contexte dans lequel ils se trouvent, utilisant les ressources qui sont à leur disposition dans le champ des rapports de force internes, investissant des espaces ouverts dans la société de résidence.

La situation inédite d'une immigration nombreuse et qui s'installe dans la durée crée un enjeu nouveau, celui de son contrôle. C'est autour de cet enjeu que se confrontent les différentes tendances. Que les clivages qui apparaissent reprennent, à travers les

---

[36] *Après avoir largement joué le jeu de l'ostentation et de la redistribution, les émigrés font l'expérience de ses effets pervers. A leur retour au village, les premiers Sadélois émigrés en France, fiers de leur richesse, offraient à manger à tout le village. Quelques années après, voulant abandonner cette pratique coûteuse, ils se sont aperçus qu'aucun ne pouvait en prendre l'initiative sans perdre la face au village. Ils ont dû planifier leurs retours pour ne rentrer qu'en groupe, avec des gens de quartiers différents. De cette façon, chacun n'avait plus que son quartier à nourrir. Ils ont ensuite pu limiter leurs largesses à la famille et aux amis (ce qui se fait toujours).*

distinctions entre communauté de foyer et communauté villageoise, les principales contradictions sociales du système d'inégalité et de domination en vigueur au village n'est pas un hasard : le nouveau contexte réveille ou actualise des tensions latentes qui trouvent là une possibilité de s'exprimer. Mais en même temps, les facteurs (instauration de la carte de séjour, conditions de vie dans les foyers) qui déclenchent et structurent cette compétition sont à la fois externes aux enjeux sociaux de l'immigration, et en partie conjoncturels. *"Les circonstances - simples concours de hasards si l'on regarde l'évolution dans son ensemble - favorisent comme toujours certaines tendances qui sont déjà inscrites dans les structures de la société"* (ELIAS, 1969 : 72) sans qu'il s'agisse pour cela d'une évolution nécessaire et mécanique. Les clivages en jeu (et le rythme et le degré du changement) dépendent de plus des contextes spécifiques, de l'histoire de chaque village, des trajectoires de ses migrants. Mais, dans l'ensemble, les formes les plus criantes de l'inégalité de statut (comme les obligations des captifs) cristallisent la majorité des conflits alors que le rapport aîné/cadet est moins remis en cause. Les modes de gestion du pouvoir sont contestés en ce qui concerne les communautés de foyer, beaucoup moins au sein des communautés de ressortissants.

L'aboutissement de ce processus, l'émergence de nouveaux leaders et les dynamiques de développement, n'est pas une conséquence nécessaire de l'immigration, même si c'est une des conséquences possibles, voire logiques, des enjeux et des contradictions concrètes qu'elle porte. Tout en étant *"soumise à un ordre spécifique"* (id. : 182), celui de la structure du champ social de l'immigration, une telle évolution *"s'opère sans aucun plan". "Le jeu d'innombrables ambitions et intérêts individuels - qu'ils soient convergents ou s'opposent - peut donner naissance à un phénomène que personne n'a explicitement voulu ou programmé, mais qui découle néanmoins des ambitions et actions d'un grand nombre d'individus. Nous tenons là la clef de l'interdépendance sociale (...) nous avons soudain accès aux problèmes de la* **sociogenèse** *et de la* **dynamique relationnelle***"* (id. : 98, souligné par lui).

A vouloir rendre compte en quelques pages d'un tel processus, on risque de le rationaliser pour le rendre plus intelligible. Des événements ou processus simultanés, contradictoires, ambigus, sont rendus plus cohérents par la mise en forme du discours. On risque alors d'en privilégier, consciemment ou non, une des dimensions et d'orienter la lecture qui en est faite. Cette "sociogenèse" peut en effet se lire sous plusieurs angles. Ou bien la lutte pour le contrôle de l'immigration, pour l'hégémonie sur les instances de gestion de la vie collective immigrée. Et on voit alors des "jeunes", de divers statuts, plus détachés du modèle villageois et par là même plus engagés dans les lieux d'interaction avec certaines franges de la société française, s'appuyer sur leur expérience et leur apprentissage personnel pour conquérir une reconnaissance sociale dans l'immigration, imposer un discours et s'imposer face aux "vieux", qui doivent de

replier sur le contrôle du rapport au village, et imposent le financement de mosquées pour réaffirmer les valeurs en place et leur capacité à les défendre et les représenter. Ou bien une dynamique d'ensemble, collective, de l'immigration, qui crée les instances dont elle a besoin pour faire face à sa situation.

Ce sont deux points de vue sur une même réalité sociale, qui sont tous deux nécessaires. Les faire jouer en parallèle, sans pour autant les fusionner, permet d'échapper aussi bien à une vison globalisante des immigrés comme un tout, qu'à une interprétation réductrice qui ne verrait qu'une brutale lutte pour le pouvoir. Cela oblige à se demander jusqu'à quel point les différents acteurs participent à la dynamique d'ensemble, portée par des individus spécifiques. Jusqu'à quel point la distanciation au village et la revendication d'un poids politique en France sont partagés par l'ensemble des émigrés. Ne s'agit-il pas plutôt d'une somme de phénomènes relativement convergents, dont les nouveaux leaders sont l'expression la plus achevée, mais auxquels les immigrés participent à des degrés variables ? On reprendra cette question à propos des associations, structure plus formelle où les cadres de la participation sont fixés, et où il est plus facile d'analyser les pratiques concrètes des membres.

Retenons pour l'instant que la structuration de l'émigration autour des communautés de villages est une des conditions du maintien des transferts monétaires vers la famille. Les répercussions de ces transferts constituent l'objet de la partie suivante.

TROISIEME PARTIE

CAPTATION DE LA RENTE MIGRATOIRE ET DYNAMIQUES AGRAIRES : LA MIGRATION COMME SYSTEME ECONOMIQUE

TROISIEME PARTIE

Table des matières

CHAPITRE I : ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE ET ANALYSE DE SYSTEME AGRAIRE 148

I. SYSTEMES AGRAIRES ET SYSTEMES DE PRODUCTION. DEFINITIONS ET PROBLEMES THEORIQUES 149

II. RAPPORTS SOCIAUX, UNITES ECONOMIQUES ET LOGIQUES D'ACTEURS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AFRIQUE SOUDANO-SAHELIENNE 153

1. Résidence, production, consommation, accumulation : des unités économiques différenciées 155

2. Aînés, cadets, femmes : des logiques économiques spécifiques 157

3. Unités économiques et structures d'objectifs, éléments d'analyse et de critique 159

CHAPITRE II : DYNAMIQUES AGRAIRES DANS LA ZONE D'EMIGRATION : TROIS ETUDES DE CAS EN ZONE HORS-FLEUVE 162

I. AU GIDIMAXA MAURITANIEN, CONCENTRATION SUR LES BAS-FONDS ET REGRESSION DU GRAND CHAMP 162

1. Une contraction du terroir autour des bas-fonds 164

2. Foncier, rente migratoire et dynamique des structures familiales 165

II. AU BUUNDU, CAPITALISATION EN BETAIL ET DEVELOPPEMENT DE LA TRANSHUMANCE 168

1. Capitalisation en bétail et extension des champs permanents 169

2. Migration, pratiques d'élevage et différenciation sociale 172

III. LA SOUDURE DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA 175

1. Déstockage céréalier et capitalisation en bétail dans les années 40-65 175

2. Le double blocage des liquidités monétaires et des disponibilités céréalières 176

3. Soudure et différenciation économique : les revenus de l'émigration pour échapper à la désaccumulation 177

CHAPITRE III : MIGRATION, IRRIGATION ET INTERVENTION DE L'ETAT AU FUUTA TORO 181

I. UN SYSTEME AGRO-HALIO-PASTORAL EN CRISE 183
Crue et décrue : deux saisons de culture aux risques indépendants 184
Un système agraire désorganisé par la sécheresse 186

II. L'ERE DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS : UNE "REVOLUTION CULTURALE", UNE PETITE REVOLUTION SOCIALE 187

1. Le modèle des périmètres irrigués villageois 187

2. Logiques paysannes d'appropriation de l'irrigation (1975-1985) 189
L'irrigation, un nouveau système de culture intégré à la logique des systèmes de production 189
Les paysans et la SAED : risques, conflits et subventions implicites 190
Innovation technique, innovations sociales et capital culturel 193
Une irrigation intégrée au système de reproduction économique 193
Les conditions de l'appropriation : cadre social cohérent, autonomie des groupements et subventions 193
Un intérêt paysan objectif, des innovations organisationnelles inspirées des règles haalpulaar d'action collective 194
L'égalitarisation relative de l'accès au foncier sur les PIV : une petite révolution sociale 195

3. Irrigation et migration : complémentarités et concurrences au sein des stratégies économiques familiales 197
La migration pour financer l'irrigation, l'irrigation pour économiser l'argent de l'émigration 197
Migration et investissement dans l'irrigation à Ndouloumadji Dembe 200
Un modèle dynamique pour analyser les stratégies économiques paysannes au Fuuta Toro 202
Migration, stratégies économiques et stratégies foncières sur les périmètres villageois : cumul de parcelles et faire-valoir indirect 204

4. Désengagement de l'Etat et crise des PIV : des réponses différenciées 206

III. LA LOI SUR LE DOMAINE NATIONAL ET LES AMENAGEMENTS PRIVES : DE NOUVELLES INEGALITES FONCIERES FONDEES SUR L'ACCES AU CAPITAL 210
Les périmètres irrigués privés : contrôle par l'aristocratie foncière de l'accès aux surfaces aménagées et rente foncière 211
De nouveaux réseaux de dépendance, liés à la capacité à mobiliser des financements pour aménager ? 212

CONCLUSION 214

CHAPITRE IV : LA MIGRATION COMME SYSTEME ECONOMIQUE 217

I. DEFICIT DE MAIN-D'OEUVRE, COUT D'OPPORTUNITE DU TRAVAIL AGRICOLE ET SUREXPLOITATION DES DEPENDANTS 218

II. LA MIGRATION COMME MODE DE REGULATION ECONOMIQUE 222

III. UNE NOUVELLE DIFFERENCIATION SOCIO-ECONOMIQUE, FONDEE SUR L'ACCES A LA RENTE MIGRATOIRE 224

CONCLUSION 228

CHAPITRE V : MIGRATION, ACCUMULATION ET STRATEGIES DES ACTEURS 230

I. LA REDISTRIBUTION DE LA RENTE MIGRATOIRE AU VILLAGE : CONSOMMATION ET IMMOBILIER 232

II. CHEFS DE FAMILLE ET CADETS MIGRANTS FACE A L'EMIGRATION 234

1. Accumulation et ostentation des cadets émigrés : une anticipation sociale 235

2. Pour l'aîné, garder le contrôle de la reproduction du groupe familial 238

3. Un consensus entre aînés et émigrés pour conserver les structures familiales 239

4. Fragilité du consensus et germes de rupture 241

Réponse à la crise de l'économie locale, l'émigration a fait un "saut" quantitatif et qualitatif avec l'installation des réseaux en France. Les spécificités de l'émigration en France, et l'importance quantitative qu'elle a pris, laissent présager des répercussions importantes sur l'économie locale, et en particulier sur les systèmes de production agricoles qui en constituaient la base au début des migrations.

On s'interroge dans cette partie sur le rôle des ressources issues de l'émigration dans la reproduction économique des familles et, plus largement, dans la différenciation socio-économique au sein des villages de la zone d'émigration. L'hypothèse est que la migration constitue désormais la base du système économique local, le facteur autour duquel se structurent les stratégies économiques paysannes.

Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, il ne suffit pas de mesurer le montant des revenus tirés de l'émigration. Il faut analyser la place des revenus de l'émigration dans la reproduction économique familiale, place quantitative, certes (revenus de l'émigration par personne, part dans le budget de l'unité de production, etc.) mais aussi qualitative : utilisation des revenus, importance "stratégique" pour l'équilibre économique et/ou l'accumulation, etc. Cette importance stratégique dépend du volume de ces revenus, mais aussi des autres ressources économiques disponibles et de leur caractéristiques : activités extra-agricoles diverses, mais aussi et surtout activités agricoles et pastorales, qui constituent le fondement de l'économie paysanne et structurent l'organisation domestique.

En Afrique de l'ouest, quelque soit l'importance quantitative des migrations rurales, la reproduction économique des unités familiales dépend d'une combinaison de ressources diverses, qui ne se limitent pas à la production agricole et pastorale. C'est même une caractéristique de l'économie paysanne, et TCHAYANOV a montré depuis longtemps que la rationalité économique paysanne ne se basait pas seulement sur la comparaison des productivités des différentes activités possibles, mais sur des objectifs de revenus globaux de l'exploitation, activités extra-agricoles comprises. Prendre en compte cette diversité de ressources est aujourd'hui nécessaire pour toute étude d'économie rurale en Afrique de l'ouest. C'est bien évidemment encore plus indispensable dans notre cas.

Comprendre le rôle économique de l'émigration demande donc de se situer au niveau des unités économiques familiales, et d'analyser les interactions dynamiques entre migration et systèmes de production agricole, lesquels dépendent eux-mêmes du milieu naturel et des structures d'exploitation au sein desquels ils s'inscrivent.

Notre hypothèse est que, dans un contexte où la force de travail est le facteur limitant de la production agricole (ce qui est très généralement le cas en Afrique rurale), il y a concurrence au sein des stratégies familiales, entre l'investissement de la force de travail dans l'émigration et dans la production agricole, et donc que les familles fortement engagées dans des stratégies migratoires ont des pratiques agricoles et des performances économiques différentes. Et que les logiques de la différenciation économique reposent en grande partie sur la ressource migratoire.

Une façon de vérifier cette hypothèse consiste à replacer les logiques migratoires au sein du système agraire local, et analyser les évolutions récentes des systèmes agraires en essayant de distinguer ce qui relève des dynamiques propres des systèmes de production (évolution du milieu, de l'environnement économique, des techniques disponibles) et ce qui relève des effets de l'émigration. On se décentrera ainsi pour un temps de l'émigration, utilisant les méthodes d'analyse de système agraire. Ce détour apparent par les pratiques agricoles, comme révélateurs des logiques économiques paysannes, nous permettra de lire le rôle des revenus migratoires dans la dynamique des systèmes de production et dans les différenciations économiques, en évitant l'effet de prisme d'une problématique trop centrée sur l'émigration.

Au sein de la zone d'émigration, nous avons distingué différents zones agro-écologiques, avec des ressources du milieu naturel et des systèmes de production très différents (partie I, chapitre I). L'histoire des réseaux d'émigration nous a montré des dynamiques régionales différenciées (partie II). Au carrefour de ces deux variables, nous étudierons quatre situations contrastées, trois en zone d'agriculture pluviale (Gidimaxa, Buundu, Wuuli), selon un gradient pluviométrique croissant, et une en zone d'irrigation (Fuuta Toro), où les infrastructures hydrauliques financées par l'Etat offrent des possibilités importantes de ressources locales, ce qui constitue un cas spécifique pour analyser les liens entre logique migratoire, crise agro-écologique et ressources locales. Ce dernier cas sera davantage détaillé, parce que la confrontation de l'irrigation et de la migration constitue un lieu d'analyse particulièrement intéressant : c'est une bonne occasion de saisir l'enjeu des migrations dans les stratégies paysannes, en observant leur place lorsqu'une alternative économique est possible (ce qui n'est pas le cas au Gidimaxa, par exemple).

Nous tenterons ensuite une synthèse de ces cas, au regard de ce que des synthèses récentes nous apprennent des dynamiques agraires sahéliennes. Nous nous interrogerons enfin sur les mécanismes qui permettent aux chefs de famille de capter la majeure partie de l'épargne des émigrés et sur les conditions de pérennité de cette rente.

CHAPITRE I

ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE

ET ANALYSE DE SYSTEME AGRAIRE

Pratique sociale de production de matière vivante utile à l'homme, l'agriculture utilise les mécanismes de la croissance et de la reproduction végétales et animales, et les mécanismes écologiques de fonctionnement des écosystèmes. Tout en reposant sur des mécanismes biologiques et écologiques qui ont leur logique propre, c'est une activité économique, inscrite au sein de rapports sociaux (structure interne des unités de production, rapports entre elles, rapports aux classes dominantes) qui conditionnent l'accès aux moyens de production des familles paysannes, et d'un environnement économique et politique (lui-même en partie déterminé par les classes dominantes). L'étude d'une agriculture est donc par définition un travail interdisciplinaire (en particulier entre sciences de la nature et sciences de la société, mais aussi au sein de chacun de ces ensembles) où, quelque soit la perspective disciplinaire choisie, l'on doit être capable de prendre en compte certains phénomènes qui sont du ressort d'autres disciplines.

Ainsi, l'anthropologie économique donne les outils pour analyser et interpréter comment le contrôle des moyens de production (terre, force de travail, capital) s'organise au sein des systèmes d'inégalités et de domination qui structurent la société, et pour mettre en évidence les mécanismes de la reproduction économique et sociale. De même, à partir des travaux des géographes sur les terroirs et de ceux des agronomes sur les systèmes de production agricole, agronomes et agro-économistes ont de leur côté mis au point des méthodes d'analyse qui permettent une compréhension globale de l'agriculture d'une petite région, à partir du repérage de la diversité des exploitations agricoles et d'une analyse de leur fonctionnement. Ces travaux forment une base incontournable pour les études en milieu rural, tant il est vrai que même un travail de sciences sociales ne peut négliger, sans risque de graves contresens, de considérer les logiques et les mécanismes propres à l'activité agricole. Les études de cas de cette partie s'appuieront largement sur les méthodes d'analyse de système agraire, dans une perspective d'anthropologie économique. Il semble donc nécessaire d'en détailler certains aspects, en particulier l'articulation entre analyse de système agraire et anthropologie économique.

I. SYSTEMES AGRAIRES ET SYSTEMES DE PRODUCTION. DEFINITIONS ET PROBLEMES THEORIQUES

Quoique aujourd'hui largement employé, le concept de système agraire n'est pas encore stabilisé, et recouvre différentes acceptions (MAZOYER, 1987; PILLOT, 1987)[1]. Quelques précisions théoriques sont dès lors indispensables, pour préciser dans quel sens nous l'employons, et pouvoir discuter des articulations avec l'anthropologie économique.

Le terme vise à rendre compte d'une unité englobante des exploitations agricoles, à l'échelle régionale. Certains limitent de fait son contenu à la somme des exploitations d'une région, au type dominant de système de production. Pour d'autres, il s'agit d'un concept des sciences sociales, outil d'une discipline particulière de l'économie, l'agriculture comparée, et qui relève donc d'une démarche d'analyse spécifique. Pour MAZOYER (1987 : 16), *"un système agraire, c'est d'abord un mode d'exploitation du milieu historiquement constitué et durable, un système de forces de production, un système technique adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et aux besoins sociaux du moment"*. Le concept de système agraire décrit alors un système socio-économique agricole régional, inscrit dans un milieu naturel donné, et un environnement politique et économique global, et dans une histoire.

Tout en étant spatialisé, et donc géographiquement circonscrit, un système agraire n'est pas un système "fermé". Des flux économiques, parfois des flux de force de travail, le relient aux systèmes agraires voisins, à l'économie globale. En d'autres termes, si la région naturelle est bien une unité d'analyse pour l'agriculture (CAMBREZY et al, 1983), elle ne suffit pas, et une partie des déterminants du système analysé peut se trouver à l'extérieur de la région. Les liens avec le milieu urbain, voire l'étranger comme dans la zone d'émigration, peuvent être des composantes essentielles, et, dans notre cas, l'espace économique pertinent s'étend jusque dans les foyers d'émigrés de la région parisienne et aux mines de diamant du Zaïre... Pour autant, l'espace régional (le Fuuta Toro, le Gidimaxa, le Siin Saluum, etc.) n'en a pas moins une réalité physique et économique. D'autre part, le terme "agraire" signifie que l'objet d'étude est le fonctionnement des exploitations agricoles et leur insertion dans l'économie, mais ne soutend en aucun cas une vision "agrarienne", qui exclue de son champ les activités extra-agricoles et les autres dimensions de l'économie régionale. Enfin, qu'un système agraire soit

1 Cf. aussi les débats du colloque *"Dynamique des systèmes agraires"* MRT novembre 1987. Les deux principales "écoles" en France sont celles du Département "Systèmes agraires" du CIRAD, centrée sur les systèmes techniques de production avec des ouvertures sur la micro-économie de l'exploitation, et celles de la chaire d'Agriculture Comparée de l'INA-PG, avec M.MAZOYER et M.DUFUMIER (MAZOYER 1982; 1987; DUFUMIER 1984). Notons aussi qu'il n'existe pas de terme équivalent à "système agraire" dans la littérature anglo-saxonne sur les "Farming Systems Research".

"historiquement constitué" incite à replacer ce qu'on observe aujourd'hui dans une perspective historique pour *"distinguer, ordonner et comprendre les grands moments qui jalonnent l'évolution historique et la différenciation géographique des systèmes agraires"* (MAZOYER, 1987 : 11), à analyser comment il s'est constitué, à mettre en évidence les facteurs qui le font évoluer ou au contraire le maintiennent stable, à avoir une lecture dynamique du système. Bref, dans cette acception, parler de "système agraire" n'est pas s'enfermer dans une vision ruraliste étroite d'unités régionales autonomes, composées d'exploitations agricoles juxtaposées, ni dans une vision monolithique des rapports entre milieu, techniques et sociétés[2].

Dans notre perspective, une étude de système agraire est l'analyse des dynamiques spécifiques de l'agriculture, en tant que mode d'exploitation de la nature, au sein d'une histoire économique et sociale régionale (elle-même inscrite dans un contexte national, voire international). Malgré le problème de la délimitation de ses contours, et de l'échelle (spatiale et historique) d'observation, le concept de système agraire se justifie au sens où il permet de prendre en compte spécificités des productions agricoles et pastorales, en tant qu'activités économiques. A l'interface des processus agrotechniques de la production agricole et de l'histoire économique, l'analyse de système agraire permet d'analyser leurs articulations réciproques, en contextualisant les résultats de l'agronomie et de l'étude des systèmes de production, et en validant à l'échelle micro-économique des exploitations et des pratiques techniques les hypothèses sur l'effet structurant des rapports de production, d'une part, et des évolutions du contexte économique et politique, d'autre part. C'est en ce sens qu'il nous paraît pertinent.

La seconde échelle d'analyse est l'exploitation agricole. Au sein des exploitations, l'activité s'organise en un système de production, *"combinaison cohérente, dans l'espace et dans le temps, de certaines quantités de force de travail (familiale, salariée, etc.) et de divers moyens de production (terres, bâtiments, machines, instruments, cheptel, semences, etc.) en vue d'obtenir différentes productions agricoles, végétales ou animales"* (DUFUMIER, 1984). L'emploi du terme "système" insiste sur les interdépendances entre les différents constituants : interdépendances fonctionnelles (stocker des résidus de récolte pour nourrir le bétail; produire du fumier pour fertiliser les champs), mais aussi dans l'allocation des moyens de production, qui sont par définition limités (d'où en particulier l'accent sur la gestion de la force de travail et du calendrier cultural). Un système de production est la combinaison de plusieurs sous-systèmes interdépendants : les systèmes de culture, appréhendés au niveau de chacune des parcelles culturales, et les systèmes d'élevage, compris au niveau de chacun des troupeaux (groupes d'animaux de

---

2 Comme pourrait le laisser penser certaines définitions anciennes du terme : *"extension spatiale de l'association des productions et des techniques mises en oeuvre par une société en vue de satisfaire ses besoins. Il exprime en particulier l'interaction entre un système bio-écologique représenté par le milieu naturel et un système socioculturel"* (VISSAC, 1979; cité par PILLOT, 1987 : 11 et souligné par moi).

même espèce conduits de façon homogène). Le système de production est l'échelle à laquelle se gère la cohérence des pratiques, dans le cadre des moyens de production disponibles (terre, main-d'oeuvre, capital), à l'interface des contraintes du milieu physique (pédologiques et climatiques, en particulier), des complémentarités et concurrences dues à la combinaison des activités de production (assolements, rotations, calendrier de travail, articulation agriculture-élevage, etc.) et des objectifs spécifiques du producteur. N'ayant pas de réalité matérielle, un système de production est un construit, au double sens du mot : la façon dont le paysan gère son exploitation et combine facteurs de production et productions n'est pas complètement déterminée, c'est aussi une réponse spécifique et contingente, en fonction des contraintes d'accès aux moyens de production et de ses objectifs spécifiques; d'autre part, *"le système de production n'est pas visible (...), il est construit par l'observateur à partir d'un ensemble de données sélectionnées et reliées les unes aux autres"* (BONNEFOND et al, 1988).

A l'articulation de l'agronomie et de la micro-économie, le concept de système de production est un concept mixte. Pour les économistes (comme DUFUMIER, ci-dessus), c'est la combinaison des moyens de production. Pour les agronomes, c'est la combinaison des productions animales et végétales au sein de l'exploitation. C'est en prenant en compte cette double dimension agrotechnique et micro-économique des systèmes de production qu'on peut articuler itinéraires techniques et stratégies économiques, remonter de l'analyse des pratiques à la découverte des stratégies : *"comprendre le fonctionnement global d'une exploitation agricole, c'est précisément expliciter en quoi les caractéristiques structurelles de l'exploitation, c'est-à-dire les moyens de production dont elle dispose, déterminent les orientations et le fonctionnement des systèmes techniques de production et inversement, montrer quelles sont les implications des choix techniques sur la gestion des moyens de production"* (JOUVE, 1986).

Loin de résulter spontanément de l'articulation entre structures d'exploitation et écosystème, les systèmes de production sont en effet "finalisés" et "pilotés" par l'agriculteur en fonction de ses objectifs propres (LHOSTE, 1985). Cette conception dynamique des systèmes de production met en avant les processus de décision par lesquels l'agriculteur construit et gère son exploitation (SEBILLOTTE et SOLER, 1990). La question est dès lors l'identification des objectifs qu'il poursuit et qui structurent ses choix. Pour les agronomes et les économistes, les objectifs pris en compte sont essentiellement liés aux performances du système de production : logiques techniques (diversification, minimisation du risque, adaptation aux contraintes agro-climatiques)[3] ou économiques. DUFUMIER (1984) cite divers cas de *"rationalité socio-économique des exploitations"* : autosubsistance, marge brute

[3] Qui ont elles-mêmes une dimension économique : un risque agronomique se traduit vite en risque économique (manque à gagner, sinon perte sèche due à une marge négative), ou alimentaire pour une culture d'autoconsommation (ce qui est aussi un problème économique : cf. ci-dessous, chapitre III).

à l'hectare, rémunération du travail familial et taux de profit. Au delà, les critères restent flous : JOUVE (1986) parle des *"besoins et des perspectives de l'exploitant et de sa famille"*, soulignant que, dans certains cas, *"les 'perspectives familiales', c'est-à-dire la façon dont les exploitants et leur famille voient leur avenir et les projets qui en découlent, constituent un des éléments décisifs de cette différenciation"*. Cette attention aux trajectoires, aux "projets" de l'agriculteur fait sortir de l'analyse technico-économique pour la replacer dans la perspective plus large des logiques sociales des acteurs, avec toute la difficulté qu'éprouvent les agronomes à les appréhender et les formaliser.

C'est là qu'une meilleure articulation à l'anthropologie économique, paraît nécessaire[4]. Outre le fait que les agronomes ne sont pas toujours armés pour comprendre le détail du fonctionnement et de la dynamique des unités familiales, une des raisons de ces flous est la confusion entre l'économie de l'exploitation (en tant qu'activité économique finalisée) et la reproduction économique et sociale des unités familiales. L'une des caractéristiques de l'agriculture familiale est bien sûr l'indifférenciation relative de ces deux plans (TCHAYANOV, 1924), mais il n'en demeure pas moins qu'il faut les distinguer analytiquement, non seulement pour donner aux revenus non agricoles leur juste place, mais aussi pour éviter de réduire les objectifs familiaux aux seules logiques économiques de la production, alors que ces dernières ne sont qu'un *moyen* pour ceux-là. Etudiant les rapports sociaux et les modalités de l'intégration des agricultures à l'économie régionale et au marché, l'analyse anthropologique et socio-économique des unités familiales permet de mettre en évidence ces stratégies, lesquelles commandent les objectifs économiques assignés à la production agricole (même si ces stratégies globales intègrent les contraintes et possibilités propres à l'activité agricole). Conservation ou augmentation du patrimoine foncier, accumulation de capital symbolique au détriment d'une accumulation matérielle, entretien et développement de réseaux de clientèle etc. font ainsi partie de ces objectifs extérieurs à la sphère de la production.

Faute de faire cette distinction, les études d'économie rurale risquent d'imputer implicitement aux paysans une hiérarchie d'objectifs qui ne correspond pas à la réalité et en particulier de considérer l'activité agricole comme une fin en soi, ou comme la priorité implicite des producteurs, quand ce n'est qu'un élément - et non forcément majeur - de la reproduction économique familiale. Nous distinguerons donc système de production et reproduction économique des unités familiales de production, nous centrant le plus souvent sur ce dernier niveau.

---

[4] Quelques textes de l'anthropologie économique des années 60-70 font partie de l'enseignement d'agriculture comparée ("Femmes, greniers et capitaux", pour l'Afrique, "Sur le mode de production asiatique" pour l'Asie des grands systèmes irrigués, etc. Il est dommage que les références se soient arrêtées là et que les acquis récents de l'anthropologie ne soient guère intégrés, le modèle général d'interprétation économique restant très dépendantiste. D'autre part, faute d'avoir jamais été formalisées, les bases théoriques de l'agriculture comparée sont difficiles à discuter dans le détail.

A l'échelle locale, des analyses typologiques sont indispensables pour rendre compte de la diversité et échapper aux caricatures du "paysan moyen" (dénoncées en particulier par DUFUMIER et GENTIL, 1984). *"L'identification des types d'exploitations relevant d'un même mode de fonctionnement et d'une même problématique de développement est de ce fait apparue comme une production normale des recherches concernant l'étude du milieu rural"* (JOUVE, 1986). Reste à savoir selon quels critères construire cette typologie : structures d'exploitation, accès aux moyens de production, types de productions, résultats techniques ou économiques ? JOUVE distingue deux groupes de typologies, les typologies structurelles, essentiellement basées sur la nature et les modalités des modes d'organisation et de combinaison des moyens de production, et les typologies fonctionnelles qui s'attachent à l'analyse des processus techniques de production. Il propose pour sa part de centrer l'analyse sur les décisions, en distinguant entre choix stratégiques, qui concrétisent les orientations majeures de l'exploitation et influent à moyen ou long terme sur son fonctionnement, et choix tactiques, décisions souvent conjoncturelles visant à mettre en cohérence les processus de production et la gestion à court terme de l'unité de production.

Cette distinction paraît opératoire dans notre problématique : à court terme (1 année), la migration (nombre d'hommes absents, ressources prévisibles) est un facteur structurel, que le chef de famille doit prendre en compte dans sa gestion de l'exploitation agricole. Mais à moyen terme, c'est un facteur stratégique et envoyer un jeune en migration peut à terme changer considérablement l'équilibre des ressources, et donc la structure de l'unité de production. La question est donc de savoir en quoi l'existence ou l'absence de migration modifie le fonctionnement des exploitations, dans leurs objectifs, leurs pratiques, leurs performances. L'outil pour cela est l'analyse des pratiques et les enquêtes d'exploitation. L'approche stratégique, que nous avons justifiée en première partie d'un point de vue socio-anthropologique, trouve également sa légitimité du point de vue des analyses de systèmes agraires, où elle pose les mêmes problèmes méthodologiques : *"les objectifs de l'exploitant sont rarement explicites (...) C'est par l'analyse de leurs pratiques que vont pouvoir être mis à jour les objectifs des exploitants ainsi que la nature exacte des contraintes et possibilités liée au milieu physique ou à l'environnement socio-économique de leur exploitation, qui déterminent en partie leurs objectifs"* (JOUVE, 1986, se référant à BLANC-PAMARD et MILLEVILLE, 1985).

II. RAPPORTS SOCIAUX, UNITES ECONOMIQUES ET LOGIQUES D'ACTEURS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AFRIQUE SOUDANO-SAHELIENNE

Jusque dans les années 60, les points de vue et les catégories d'analyse des anthropologues et des agro-économistes étaient très décalés, ce qui rendait difficile

la compréhension du fonctionnement des exploitations agricoles : le modèle implicite des agronomes, économistes et statisticiens était alors l'exploitation agricole de type occidental, définie par l'habitation, avec un seul centre de décision (le chef de famille) et un seul budget. Les insuffisances de ce modèle étaient claires dans chaque cas particulier (du moins pour ceux qui avaient une connaissance concrète des sociétés étudiées) mais les travaux d'ethnologie n'étaient que de peu de secours. Peu préoccupés d'économie, les ethnologues s'intéressaient plus à découvrir la structure des systèmes d'inégalités et de domination, à la description formelle des unités familiales qu'à l'analyse de leur fonctionnement, plus à la description des pratiques culturales qu'à leur interprétation.

Les travaux de terrain d'anthropologie économique des années 60-70 ont permis de comprendre la dimension économique des rapports sociaux et de la parenté en particulier, d'analyser les processus de transformation des structures familiales et des logiques économiques dans les sociétés dépendantes, de mettre à jour la complexité des structures familiales et la multiplicité des centres de décisions, bref d'appréhender ce que GASTELLU propose d'appeler *"l'organisation économique"* : *"la résultante, pour une société particulière, de la combinaison entre, d'une part, un système de parenté général, qui laisse toute latitude aux acteurs sociaux pour jouer au mieux de leurs intérêts selon les possibilités offertes par ce système, et d'autre part, un système économique, qui résulte lui-même de l'écologie, de l'histoire et de quelques règles fondamentales concernant l'organisation de la production et le partage du produit"* (1978 : 103).

Analysant les modes de production, de circulation, et d'accumulation des biens au sein du système lignager, ils ont montré en particulier que la différenciation de la société était fondée, d'une part sur le contrôle des femmes et des alliances matrimoniales par les aînés, qui tiennent ainsi les clés de l'ascension sociale des cadets; et d'autre part par le cycle d'avances/restitutions entre générations, où le cadet doit, par son travail, restituer à la communauté, sous le contrôle du patriarche, le travail que cette même communauté, à travers ses aînés, a investi pour sa production. Le cycle annuel de production/consommation, où la production d'une année doit permettre l'entretien du groupe familial jusqu'à la récolte suivante, recouvre ainsi un cycle d'avances/restitutions entre générations, où les actifs doivent produire de quoi subvenir à leurs propres besoins, mais aussi entretenir les aînés, en restitution de leur travail passé, et avancer de quoi "produire" les futurs actifs, la domination des aînés sur les cadets découlant de cette dette perpétuelle des cadets.

Ils ont aussi décrit comment l'incorporation des sociétés lignagères dans l'économie marchande conduisait à des processus de fragmentation des unités familiales (cf. partie II, chapitre II), réduisant le rôle fonctionnel des clans et des lignages, aboutissant parfois à remettre en cause le schéma classique de la grande famille, qui regroupait plusieurs générations et ménages polygames sous le contrôle du

patriarche. L'éclatement des centres de décision, qui fonde la structure complexe actuelle des exploitations agricoles soudano-sahélienne, et la diversité des modèles régionaux découlent en partie de ces processus de fragmentation, qui ont des rythmes et des formes différentes en fonction des sociétés et de l'histoire.

Pour comprendre la structure des exploitations en Afrique, les agronomes (FAYE et BENOIT-CATTIN, 1979; DUPRIEZ 1980; BILLAZ et DIAWARA, 1982; etc.) se sont inspirés des travaux des anthropologues, les uns et les autres se rejoignant autour de la question de l'identification et du repérage des unités économiques et de leurs liens avec le système de parenté[5]. Les comparaisons rendues possibles par l'accumulation de travaux de terrain et le souci de théorie des années 70 ont permis de dégager des récurrences derrière la multiplicité des cas concrets et le schéma de l'exploitation agricole à l'occidentale a éclaté au profit d'un modèle dynamique et complexe, articulant le jeu des structures familiales et les logiques économiques des acteurs qui la composent.

1. RESIDENCE, PRODUCTION, CONSOMMATION, ACCUMULATION : DES UNITES ECONOMIQUES DIFFERENCIEES

L'analyse des processus de production, circulation et accumulation du produit met en évidence différentes unités[6] fonctionnelles au sein des structures familiales, ayant chacune un centre de décision bien individualisé, et qui, selon les cas, peuvent ou non se superposer. Les concepts émiques permettent souvent d'appréhender ces différents niveaux, mais, du fait des évolutions récentes des structures familiales, ne correspondent pas toujours aux catégories économiques[7].

L'unité de résidence (UR) (le "carré" ou la "concession" du français d'Afrique) est l'unité la plus facilement identifiable. Elle reçoit toujours une dénomination précise en terme émique : *kâ* en soninké, *galle* en pulaar (le chef de maison s'appelant respectivement *kâgumme* et *jom galle)*. Regroupant autrefois l'ensemble de la *kabila* (parents, dépendants, captifs), sous la direction du patriarche, elle se réduit aujourd'hui à la parenté, plus ou moins élargie et a, selon les sociétés, une taille

---

5 Réunissant des spécialistes de différents disciplines (économistes, sociologues, anthropologues, agronomes, statisticiens, démographes, etc.) autour de l'amélioration des méthodes d'investigation en milieux informels et ruraux, le Groupe AMIRA a, de 1975 à 1990, largement contribué à ces rapprochements.

6 GASTELLU (1978 : 5) préfère le terme de "communauté", qui met en évidence le fait qu'il s'agit de groupes d'individus, à celui d' "unité", qui pourrait conduire à surestimer sa cohérence interne, et donc sous-estimer la marge de manoeuvre de ses différents membres en son sein. Néanmoins ce dernier est d'usage le plus fréquent et c'est celui que nous utiliserons, sans que cela suppose un caractère monolithique.

7 Nous nous inspirons ici essentiellement de ANCEY (1975) et des remarques de GASTELLU (1978) à propos des Sereer. ANCEY quant à lui se basait sur la comparaison de travaux portant sur une dizaine de sociétés ouest-africaines : agni-baoulé, bambara, bissa, bobo, dagari, djimini, hausa, lobi, mossi, senufo, sereer, toucouleur, wolof.

démographique variable : chez les Soninké, on retrouve des concessions de 50 à 80 personnes, alors qu'en pays mossi, elle se réduit souvent au ménage polygame. L'UR *"n'est pas une unité économique, mais un repère géographique pour localiser cette dernière. (...) S'il n'a pas [toujours] la prérogative des principales initiatives économiques, le chef d'habitation accomplit des fonctions sociales importantes en tant que représentant de la communauté des corésidents"* (GASTELLU, 1978 : 107)[8]. Avec l'effritement des lignages comme instance de gestion du patrimoine lignager et des alliances entre groupes, c'est en général à ce niveau que se gèrent les droits fonciers et les relations matrimoniales.

L'unité de production (UP) est l'unité fondamentale de l'analyse économique. Elle est définie par le groupe d'individus qui *"contribuent à la fourniture du produit, sous la responsabilité d'un même chef de communauté"* (id. : 113). Elle se repère sauf exception à l'existence d'un "grand champ", cultivé sous la direction du chef d'UP, dont le produit, stocké dans un grenier contrôlé par lui, assure entre autres l'alimentation du groupe. Cependant, *"ce n'est pas le champ en soi qui crée la communauté économique, mais la forme de travail dont il n'est que le support"* (id. : 112). Le travail sur le grand champ est une façon de matérialiser le rapport de dépendance qui lie un cadet au chef d'UP, c'est là où se joue la restitution à la communauté. L'UP est dirigée par un chef d'UP, qui prend les principales décisions quant au choix des cultures, à l'organisation du travail agricole et à la gestion de la force de travail pour ce qui concerne les "grands champs". Sauf exception, une UP se superpose à l'UR, ou en est une sous-partie (l'UR comptant alors plusieurs UP, qui sont autant d'unités économiques autonomes). En pays soninké, l'UP se superpose très généralement à l'UR. Il n'y a pas de terme pour désigner l'UP. L'existence de différentes unités de production au sein d'un même *kâ* n'est alors que transitoire, et prépare une segmentation définitive. Ainsi, à Sangalou, sur 42 *kâ*, un seul est constitué de plusieurs UP : c'est celui du chef de village qui, trop âgé, a cessé toute activité. Ses quatre fils (dont le chef de village en exercice) ont déjà partagé les terres et fondé des unités de production autonomes[9]. Au Fuuta Toro, l'UP est clairement identifiée, et porte un nom spécifique, le *foyre* (dirigé par un *jom foyre*). Un *galle* compte ainsi un ou plusieurs *foyre*, qui ne correspondent pas nécessairement au ménage polygame.

Les unités de consommation (UC) regroupent les individus consommant la nourriture préparée à partir de la production de l'UP. Il ne faut cependant pas confondre "communauté de consommation" et "commensalité" : des échanges de plats entre membres de différentes UR ne relèvent pas forcément d'une

8 En général, l'UR est l'unité englobante. Mais on peut trouver le cas inverse, comme chez les Dogon, où les gens changent de maison, se rapprochant du centre du village en fonction de leur progression dans la hiérarchie familiale. Cf. BOUJU, 1984.

9 Cette situation leur a d'ailleurs permis d'avoir chacun une parcelle sur le PIV alors que les autres n'en ont qu'une par kâ... et devront se la partager après une future segmentation.

communauté élargie. Là encore, c'est le centre de décision principal (gestion des greniers) et l'origine commune des produits consommés qui définit les contours de l'UC. La "cuisine", le "foyer" n'en sont des indicateurs qu'à cette condition. Le plus souvent, UP et UC se superposent, cette dernière comprenant de plus les inactifs.

Une partie du produit sert à accumuler des biens durables (bétail, or, etc.) ou à des échanges dans les réseaux d'alliances, matrimoniales en particulier. La constitution, l'augmentation et la transmission du patrimoine familial se réalise au sein d'une unité d'accumulation (UA), qui peut être distincte de l'UP/UC, en particulier en cas de régime matrilinéaire. *"Savoir par qui l'héritage est constitué, de quoi il est composé et à qui il est destiné mène tout droit au dévoilement de la communauté d'accumulation"* (id. : 119).

2. AINES, CADETS, FEMMES : DES LOGIQUES ECONOMIQUES SPECIFIQUES

Les différents statuts familiaux de l'analyse généalogique correspondent à autant de positions différentes dans les rapports sociaux familiaux, dans son triple jeu de domination, de dépendance et d'autonomie. Le degré d'autonomie des individus, qui se traduit sur le plan économique par le fait qu'ils disposent d'un budget propre, dépend de leur position dans la famille et des opportunités de revenus. Dans certaines sociétés (et c'est le cas des Soninké), les dépendants (cadets, femmes, voire captifs mansés autrefois) cultivent pour leur propre compte un petit champ, accordé par l'aîné. Ils peuvent éventuellement y mobiliser la force de travail de leurs propres dépendants, constituant ainsi des *"groupes restreints de production"* (ANCEY, 1975a)[10]. Le commerce, la migration sont aussi des sources de revenus possibles. En pays mossi, la majeure partie des flux monétaires est contrôlée par les cadets (fils ou frères mariés du chef d'UP), l'aîné gardant le contrôle sur la circulation des grains et des biens de prestige (id. : 1983). Selon les sociétés, les femmes sont dispensées du travail sur le grand champ (et sont donc disponibles pour leur propre champ ou pour des activités de commerce) ou n'ont qu'un journée de libre par semaine. En fonction de sa position au sein du groupe familial et des règles propres à la société dont il fait partie, chacun a ses propres logiques d'intérêt, sa propre marge d'autonomie, bref ses propres ressources à investir ou négocier dans le jeu familial.

Le problème est dès lors d'identifier ces logiques d'acteurs et d'analyser comment elles se répercutent sur le fonctionnement concret des exploitations. A partir de la

[10] Parfois appelées "sous-unités de production", bien que ce dernier terme puisse porter à confusion : les groupes restreints de production doivent être clairement distingués des unités de production, puisque la production de ces "petits champs", même cultivés en groupe, ne sert pas à l'alimentation du groupe. Dans certains cas, il est même interdit de cultiver des céréales sur les petits champs, ce qui montre bien l'enjeu stratégique du contrôle par l'aîné de l'alimentation du groupe familial.

dizaine de cas étudiées, ANCEY propose un schéma idéal-typique, définissant pour chaque type d'acteur une "*structure d'objectifs*".

Pour ANCEY (id. : 15-31, souligné par lui), un **cadet** est *tout individu masculin qui n'a pas accédé à l'autonomie d'exploitation, fut-il marié et père de famille. Il n'a ni la responsabilité d'un grand champ, ni celle d'un grenier collectif*". Un **cadet** est *"en général très porté sur la perception de revenus monétaires, car la manipulation de numéraire, sous réserve qu'il l'utilise dans une certaine sphère de consommation et de manière à ce que ses opérations ne soient pas de nature à remettre en cause "l'ordre social" (surenchères foncières, surenchères matrimoniales) est souvent pour lui le seul moyen de trouver une assise dans le milieu. Dans cette recherche de revenus monétaires, il est parfois amené à privilégier les activités extra-agricoles (commerce, colportage, migration, salariat,...) soit parce que les cultures de rapport ne lui paraissent pas suffisamment rentables soit parce que les aînés se réservent le contrôle des cultures à vocation d'autosubsistance et leur commercialisation le cas échéant. En saison des pluies, son objectif monétaire le pousse de toutes façons à privilégier les cultures commerciales dans la limite du temps de travail dont il peut disposer au delà de sa contribution obligatoire aux travaux collectifs sur les "grands champs" de l'exploitation. L'objectif "loisir" est également important et peut l'amener, en saison des pluies, à ne pas entreprendre d'activités agricoles pour son propre compte s'il estime des cultures de rapport insuffisamment rémunératrices. Auquel cas il peut refuser également d'allonger son temps de contribution "collective" au delà de sa participation minimale... (...) Enfin , l'objectif qui est sans doute le plus déterminant pour un cadet est celui de son autonomie qui correspond chez lui à une indépendance budgétaire très accentuée"* et au besoin d'accumuler pour préparer son autonomie sociale.

Une **femme** cherche également *"à se préserver une sphère d'autonomie, et cela d'autant plus, semble-t-il que le système résidentiel repose davantage sur des familles polygyniques étendues. Autonomie signifie pour elle essentiellement maîtrise de champs personnels consacrés à des cultures commercialisées et activités de petit commerce de biens et de services. L'objectif recettes monétaires est donc important"*. Etant souvent responsable des dépenses d'entretien courant (sel, savon, huile, condiments...), la *régularité* des revenus est pour elle aussi important que leur montant absolu, *"d'où la prédilection de la femme pour l'artisanat de service et le microcommerce"*. Cette autonomie n'est cependant que partielle car *"en tant qu'épouse et mère, elle a des responsabilités alimentaires (...) C'est pourquoi une partie de ses champs personnels est toujours réservé à des productions d'autosubsistance"*.

L'aîné (chef d'UP) n'est pas toujours *"un créateur direct de revenus monétaires. Dans la sphère productive, il privilégie avant tout les cultures d'autosubsistance. (...) Cette production doit permettre de non seulement de passer le cap de la soudure mais encore de maintenir des niveaux de réserve suffisants"*. Ces deux objectifs

renvoient à l'objectif de cohésion : *"l'aîné ne parvient à préserver son groupe contre des tendances centrifuges (éclatement résidentiel) ou centripètes (scissions internes entre exploitations distinctes) qu'en subvenant correctement aux besoins alimentaires de tous, au moins durant la saison des pluies. Ces trois objectifs renvoient à leur tour à l'objectif prestige - qu'il ne faut pas confondre avec le pseudo prestige que peuvent éventuellement retirer les cadets de leur consommation monétaire plus ou moins ostentatoire. Le prestige social se mesure en effet au nombre de dépendants, au nombre et à la taille des greniers pleins, à l'importance des activités sociales (palabres, etc.) lesquelles prennent une part appréciable du temps de loisir mais aussi du temps de travail, d'où une seconde fois l'avantage d'un groupe familial nombreux. (...) La cohésion dépend aussi de la satisfaction de certaines consommations ressenties comme socialement impératives (participation à des cérémonies coutumières, contribution aux baptêmes, mariages et funérailles...). L'aîné doit donc disposer à tous moments de réserves de valeur en produits (grain, troupeau) plutôt qu'en monnaie. Enfin en tant qu'aîné il lui revient de préserver les droits fonciers dont il est le dépositaire. De toutes, c'est peut-être là la fonction la plus délicate. S'il fait preuve d'une trop grande autorité, il risque l'éclatement de son exploitation, mais s'il est d'une trop grande souplesse il risque également l'éclatement, dans le premier cas en contraignant ses dépendants au départ ou à la scission et dans le second en laissant les champs personnels proliférer, mettant ainsi en danger les consommations collectives et le respect des assolements".*

3. UNITES ECONOMIQUES ET STRUCTURES D'OBJECTIFS, ELEMENTS D'ANALYSE ET DE CRITIQUE

Unités économiques et structures d'objectifs constituent un modèle complexe et dynamique d'analyse économique des structures familiales. Ces catégories permettent un premier repérage de *"l'organisation économique"* d'une société donnée, d'identifier les centres de décision économique, et ainsi de définir les contours des exploitations agricoles et les unités d'analyse pertinentes pour les enquêtes économiques. Laissant place au jeu des acteurs au sein des structures familiales, elles autorisent une vision dynamique. Pour toutes ces raisons, elles ont connu un vif succès du côté des agronomes et des agro-économistes, répondant à leurs interrogations sur la définition et le fonctionnement de l'exploitation agricole. Sont-elles pour autant satisfaisantes d'un point de vue anthropologique ?

La distinction entre les différentes unités (résidence, production, etc.) est maintenant bien stabilisée. Elle rend bien compte des réalités observées, correspond souvent à des concepts émiques (et dans le cas contraire, on peut comprendre pourquoi). La définition des catégories est assez claire et leur délimitation ne pose pas de gros problème. Imputer des logiques aux acteurs est d'un autre ordre. Même si ces logiques ont été définies à partir de la comparaison

de multiples études de cas, le risque d'une dérive fonctionnaliste est grand. Du souci initial de rendre compte de pratiques sociales différenciées, on tomberait alors dans une catégorisation *a priori* des comportements des acteurs, faisant fonctionner les catégories d'aînés, cadets et femmes de façon normative et mécanique, en oubliant qu'elles ne s'expriment et ne prennent sens qu'au sein des structures sociales et de leurs règles[11]. Et que les rapports de coopération et de dépendance reliant les individus entre eux au sein des unités familiales, et les unités familiales entre elles, ne s'expriment et ne prennent sens qu'au sein des systèmes d'inégalités et de domination qui régissent la société.

De plus, distinguer seulement trois groupes d'acteurs (aînés/cadets/femmes) ne rend pas compte de la multiplicité des positions au sein des unités familiales. Un chef d'unité de production qui n'est pas chef d'unité de résidence ne s'investit pas tant dans le capital social et symbolique du groupe. Selon qu'il est marié ou non, un "cadet" n'a ni les mêmes objectifs ni les mêmes contraintes. De même selon qu'il est fils ou frère du chef d'UP, et selon les règles de succession en vigueur. L'âge est également un critère de différenciation parmi les femmes : dans certaines sociétés soudaniennes, les femmes âgées sont "émancipées", c'est-à-dire libérées de leurs prestations de travail sur le champ familial, et se consacrent à leurs parcelles de riz.

Ces critiques ne visent pas cependant pas tant la démarche en elle-même, que les risques éventuellement liés à son utilisation[12], ce qui est vrai de toute tentative pour généraliser, dégager des constantes, bref, définir un idéal-type. De plus, les logiques d'action dégagées sont suffisamment variées pour ne pas être normatives, laisser place à des ajustements et des variations au sein de la gamme d'objectifs, en fonction des contextes. Le jeu entre objectifs, parfois contradictoires, poursuivis par un type d'acteurs, ou encore la diversité des façons d'atteindre un même objectif (autonomie économique, par exemple), nuance la dimension normative des rôles sociaux. Ainsi, un jeune peut préférer renoncer à son petit champ pour se consacrer à du salariat, les individus ont différentes façons d'évaluer la situation

---

[11] Tombant ainsi dans le même travers que certaines théories de l'acteur (cf. 1ère partie).

[12] D'autres critiques, plus de détail, peuvent être apportées. Dans son texte, ANCEY parle de "fonction-objectif", qu'il applique indifféremment aux unités sociales (objectif d'autosubsistance et de sécurité inter annuelle de l'UP, de cohésion sociale, de préservation du patrimoine foncier, etc.) et aux catégories d'individus. Le terme lui-même de "fonction-objectif" paraît ambigu. Autant le terme *d'objectif* peut être appliqué à des individus (bien que les théories de l'acteur préfèrent souvent les termes de logiques, stratégies, etc.), autant il est difficile de l'appliquer à des groupes d'appartenance (UP, UC, UR, lignage) (ce serait éventuellement possible pour des groupes d'adhésion, spécifiquement constitués autour d'un but). Inversement, le terme de *fonction* s'applique mieux à des unités sociales. De même, dans les structures d'objectifs, certaines formulations témoignent d'un accent trop fort mis sur la production, au détriment des logiques de reproduction sociale : ainsi, parler, à propos des objectifs de l'aîné, de *"certaines consommations ressenties comme socialement impératives"* tend considérer le circulation des biens dans les réseaux d'alliance et de compétition politique comme résultant de la contrainte sociale et se réalisant au détriment des priorités données à la consommation et à l'accumulation, alors que ce sont des dimensions essentielles du jeu social et sont l'objet d'investissements volontaires.

dans laquelle ils se trouvent, leur marge de manoeuvre et leur intérêt propre. En zone d'émigration, les femmes haalpulaar recevant de l'argent de leur mari tendent à abandonner leur "petit champ" et à limiter leur activité économique, augmentant ainsi leur temps libre au prix d'une plus grande dépendance économique.

Incitant à observer la diversité des pratiques des acteurs, en prenant acte du fait que celles-ci renvoient à des logiques d'action déterminées par leur position sociale des acteurs, la démarche d'ANCEY permet d'appréhender, au sein des structures familiales, un certain degré d'autonomie des acteurs, qui tentent de poursuivre leurs propres objectifs dans le cadre des contraintes qui leur sont fixées par les règles du jeu social (et peuvent faire l'objet d'ajustements ou de négociation). Dans ce sens, c'est un outil d'analyse stratégique, qui permet de rendre compte de la dynamique des structures de production, *"alors que la littérature anthropologique* [de l'époque] *abond[ait] en expressions clichés faisant référence à la déstructuration ou à l'éclatement des structures sociales, mais qui ne permettent pas de saisir réellement les mécanismes sous-jacents car elles relèvent plus de la statique comparée que de la véritable analyse dynamique"* (ANCEY, 1975c : 32). La grille des structures d'objectifs veut attirer l'attention sur la différenciation des rôles et des logiques d'intérêt au sein des unités de production, qui sont à analyser et à reconstruire à chaque fois à partir de l'étude empirique. En ce sens, elle répond aux besoins de l'analyse de système agraire et nous l'avons utilisée pour les études de cas ci-dessous.

CHAPITRE II

DYNAMIQUES AGRAIRES DANS LA ZONE D'EMIGRATION : TROIS ETUDES DE CAS EN ZONE HORS-FLEUVE

Ce chapitre est consacré à des études de cas d'évolution agraire dans la zone d'émigration. Le but de ces études est double : il s'agit d'illustrer la diversité des articulations milieu/techniques/société au sein même de la zone d'émigration. Et ensuite de montrer comment logiques de la production agricole et logiques de l'émigration s'articulent, dans des milieux agro-écologiques différents, au sein de la reproduction économique familiale, induisant des dynamiques spécifiques des systèmes agraires[13]

I. AU GIDIMAXA MAURITANIEN, CONCENTRATION SUR LES BAS-FONDS ET REGRESSION DU GRAND CHAMP[14]

Région de collines entre le fleuve Sénégal et la Karakoro, le Gidimaxa mauritanien est une zone de peuplement soninké ancien. Cependant, durant le XIX° siècle, l'insécurité entretenue par les guerres incessantes, et notamment par les attaques des Maures, avaient conduit les Soninké à se replier à l'abri du fleuve. A la fin du siècle, seuls quelques villages avancés se sont maintenus (BRADLEY et al, 1977 : 45). Décongestion démographique rendue possible par la pacification et fuite de la contrainte coloniale, le peuplement de l'intérieur de la région date du tournant du siècle et s'est achevé dès les années 20 pour les Soninké. La mise en valeur de l'intérieur du pays fut donc postérieure à la brève période de prospérité que connurent les zones riveraines du fleuve, d'où l'absence quasi complète de cultures de rente. Les villages soninké sont situés à proximité des principaux cours d'eau (Sénégal, Karakoro, Niordé, Garfa), là où les plaines alluviales offrent des terres cultivables en abondance. A la population sédentaire s'ajoutent éleveurs peuls (à

[13] Basées à la fois sur la littérature et des enquêtes de terrain, ces études de cas ne sont donc pas des analyses de système agraire complètes, selon la méthodologie discutée ci-dessus, mais des présentations synthétiques, insistant sur ces deux dimensions.

[14] Cette partie repose sur l'excellente analyse de BRADLEY et al (1977), complétée par des études récentes réalisées au GRDR (KIEMTORE, 1990; COUTURE, 1992).

l'ouest) et maures (nord-est et est). La densité de population reste faible et varie entre 10-20 h/km² dans la zone sud, à moins de 10 en zone nord. L'émigration vers la France date des années 60-70, à partir des villages riverains du fleuve et s'est diffusée vers l'intérieur par les axes de communication. En 1973, le tiers de la main-d'oeuvre masculine active était absente, la majorité des migrants étant en France (KANE et LERICOLLAIS, 1975), cette moyenne cachant de fortes différences entre les localités riveraines du fleuve et les autres, qui sont la trace de l'ancienneté des départs dans les premières[15].

Le relief crée des terroirs bien différenciés[16]. A l'intérieur des terres, les plateaux (*jeeri*) sont couverts de cuirasse latéritique, de faible valeur agricole, et de cordons dunaires (*gillu*) de sol sableux (*signa*), consacrées au mil hâtif et à l'arachide de bouche; ils couvrent 80% des surfaces. Les *parawale*, versants de cuvettes et de réseaux hydrographiques soumis à forte érosion (15% des surfaces) ont des sols *niarwalle* sablo-argileux et portent du sorgho pluvial. Les terres inondables se réduisent à quelques mares, cultivées en riz, et à des bas-fonds hydromorphes (*rakhe*) à sols argileux (*katamagne*), cultivés en sorgho à cycle long[17].

Du fait de l'importance des zones non cultivables, les terroirs villageois sont éclatés en zones de cultures disjointes, ce qui donne à chacun une physionomie spécifique, en fonction du relief et des conditions morphopédologiques locales. La reproduction de la fertilité est assurée par des jachères, qui durent 5 ou 6 ans, voire plus quand l'espace est disponible (*jeeri* éloigné des villages), et il y a une grande mobilité des cultures au sein du terroir villageois. La culture attelée n'est pas employée. Les tentatives d'introduction se sont soldées par un échec : le labour nécessite un sol bien humecté, ce qui retarde les semis. Une meilleure levée compense ce retard, mais n'entraîne pas de gain de production.

---

15 "Pour les quelques 35.000 habitants des villages riverains, le taux d'émigration moyen est environ de 35%, et dans aucun village le taux n'est inférieur à 25%; tandis que dans la vingtaine de villages soninké de la zone nord, le taux moyen d'émigration est de 16%; au niveau des villages, les taux sont très variables, ils vont de moins de 10 pour cent à plus de 50 pour cent" (KANE et LERICOLLAIS, 1975) pour ceux situés à proximité des axes de communication. KIEMTORE (1990 : 52) trouve des taux plus élevés (30 à 40% des actifs masculins) pour les trois villages enquêtés dans la zone nord (1500 à 3000 h; 100 à 200 kane), ce qui tendrait à montrer que le taux d'émigration a continué à croître entre ces deux dates.

16 Voir BRADLEY et al, 1977 : 24-30; pour une analyse plus complète.

17 En bordure de fleuve, on trouve les mêmes unités morphopédologiques qu'au Fuuta Toro (cf. ci-après), avec coexistence d'une agriculture pluviale (*jeeri* et surtout *foonde*), et d'une culture de décrue : *waalo* et *falo*).

1. UNE CONTRACTION DU TERROIR AUTOUR DES BAS-FONDS

La dynamique des systèmes de production présente une triple tendance : simplification des systèmes de production, stagnation des superficies cultivées, auquel s'ajoute une contraction du terroir, dans les vingt dernières années.

Jusqu'à l'époque coloniale, le Gidimaxa exportait sorgho, arachide, indigo et riz, ces trois dernières productions étant cultivées et transformées par les femmes. *"Le riz sera la seule production féminine qui soit véritablement maintenue comme culture de rente jusqu'à une époque récente, puisque dans les années 1960 des marchands du Fouta, en aval du fleuve, venaient encore en chercher dans les villages du Guidimaka"* (BLANCHARD DE LA BROSSE, 1989 : 44). Débuté avec la marginalisation économique de la région et la concurrence des produits importés, cet appauvrissement de cultures est aggravé par l'émigration et la sécheresse. La riziculture de mare se maintient ici, quand elle a quasiment disparu dans les régions voisines, mais l'arachide de bouche régresse puisque, suite au manque de bras et au déficit céréalier, les femmes cultivent davantage les céréales.

On note parallèlement une stagnation des superficies cultivées. En 1925, SAINT-PERE estimait 17.500 ha la superficie totale cultivée dans le cercle du Gidimaxa. En 1972, le secteur agricole comptait 16.800 ha. Les chiffres sont sans doute approximatifs, mais ils montrent au moins qu'il n'y a pas eu de défrichements massifs, comme dans d'autres régions d'Afrique sahélo-soudanienne où le croît démographique se conjugue avec des logiques d'extensification, et une augmentation des superficies cultivées par actif (BOULIER et JOUVE, 1988), ce qui est confirmé par le maintien de la durée de la jachère[18]. Cette stagnation pose question car, en situation de croissance démographique - même limitée par l'émigration - , une stagnation des superficies cultivées correspond à une baisse des superficies cultivées par personne, et, sauf gain de productivité, à une diminution du produit par personne.

Pour RAYNAUT (in BRADLEY et al), cette stagnation résulte de la ponction de main-d'oeuvre causée par l'émigration. Comme le ratio actif/inactif (0,35 d'après BRADLEY et al, et 0,20 d'après KIEMTORE) diminue quand le taux d'émigration augmente, une croissance de la population est compatible avec une stagnation du nombre d'actifs, le recours à des travailleurs saisonniers ne compensant que partiellement le déficit de main-d'oeuvre. Ce facteur joue sans aucun doute, mais la principale explication semble l'abandon des terres sableuses.

Il y a en effet une forte contraction du terroir autour des bas-fonds. Avec la sécheresse, les terres hautes, sableuses, ne donnent plus de récolte, ou de façon

[18] SAINT-PERE (1925 : 32) cite une durée moyenne de 6 ans, et BRADLEY et al 7 ans (id. : 91).

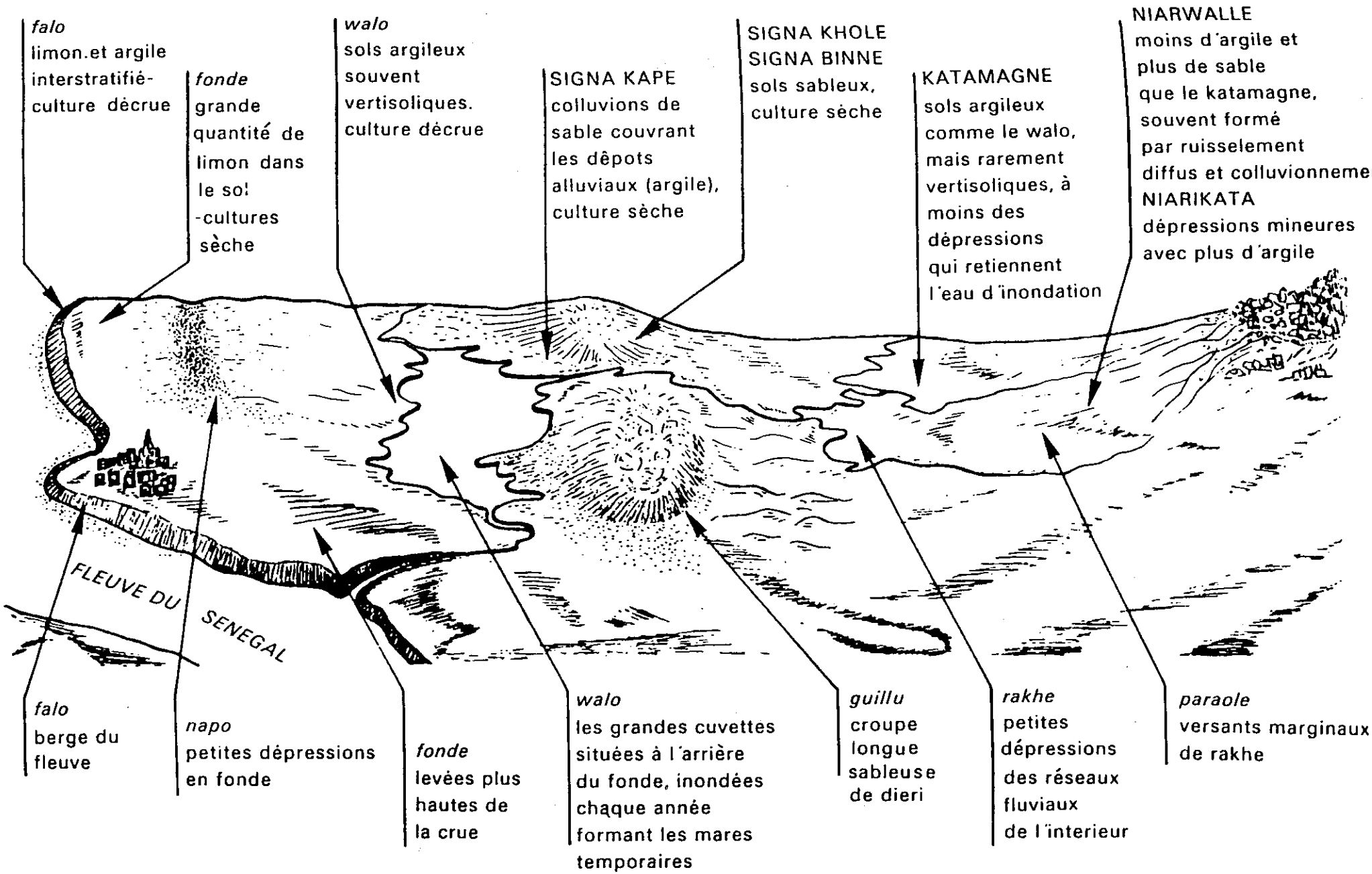

Fig. 6 Les unités morphopédologiques au Gidimaxa mauritanien (Bradley et al, 1977 : 29)

trop aléatoire[19]. Elles ont été abandonnées au profit des *rakhe* et des *parawale*, qui font l'objet d'une mise en valeur accrue. Le risque cultural est en effet particulièrement marqué sur les plateaux sableux (qui constituent 85% des surfaces cultivables). Générale en Afrique soudano-sahélienne, la mise en culture accrue des bas-fonds est ici particulièrement marquée puisqu'elle s'accompagne d'une restructuration complète du terroir et d'une diminution radicale des surfaces cultivées : les UP bénéficiant de terres de *rakhe* ne cultivent plus qu'elles. Les autres, selon leur situation foncière, cultivent des versants (*parawale*) proches du village ou prennent en faire-valoir indirect des *rakhe* parfois très éloignés (parfois plus de 30 km). Alors que la densité de population est faible, la pression foncière se concentre sur les *rakhe* et y est très forte.

Selon les villages, la situation est très contrastée. Ainsi, à Tachott-Bérané, les *rakhe* constituent aujourd'hui 60% des terres cultivées, 50% des actifs doivent aller cultiver à plus de 5 km du village, certaines familles ont même loué des *rakhe* à des villages voisins, parfois éloignés de 30 km. A l'inverse, Bouanze est bordé de trois marigots et dispose de terres abondantes : *parawale* et *signa* sont encore cultivés.

Malgré la sécheresse et l'abandon des terres de *signa*, la production céréalière couvre globalement 60% des besoins de consommation des familles, avec de nettes différences selon les cas. Les très bons rendements des *rakhe* (1 à 1,5 t/ha, contre 0,5 en moyenne pour un *parawale*) l'expliquent en grande partie, et permettent de compenser la baisse des superficies cultivées. Le reste est acheté grâce aux revenus migratoires.

2. FONCIER, RENTE MIGRATOIRE ET DYNAMIQUE DES STRUCTURES FAMILIALES

Les structures de production sont caractéristiques des Soninké. Unité de production et unité de consommation se superpose à l'unité de résidence, au sein d'unités familiales de grande taille (15 à 20 en moyenne, certains *kâ* pouvant compter jusqu'à 80 ou 100 personnes). La culture sur le grand champ est organisée par le chef de famille, le kagumme, qui mobilise ses dépendants en fonction des besoins en force de travail. En agriculture manuelle, la capacité à mobiliser des groupes de travail importants est une condition pour pouvoir faire face dans de bonnes conditions aux pointes du calendrier de travail (semis et sarclages en particulier) et la grande taille du groupe domestique est de ce point de vue un atout.

Les cadets bénéficient d'un petit champ, de taille variable, où ils travaillent l'après-midi, le matin étant réservé au grand champ. Du fait de la taille de la famille, il existe

[19] La pluviométrie a baissé de 200 mm entre 1930-65 et 1966-82, passant de 650 à 460 mm en moyenne (BOULIER et JOUVE, 1988 : 20), avec une très forte variabilité intrarégionale : entre 705 et 302 mm en 1987! (KIEMTORE, 1990).

de nombreux groupes restreints de production. Selon sa position dans la famille, chacun doit des prestations à ses aînés relatifs, et en reçoit de ses cadets. Divers types d'organisation du travail existent au sein des concessions existent, selon que les cadets travaillent l'après-midi pour eux seuls, ou doivent aussi des prestations à leur(s) aîné(s) relatif(s). Encore fréquent au Gidimaxa (BRADLEY et al, 1977 : 106), ce dernier cas devient de plus en plus rare au Jafunu : *"une triple relation de dépendance liait le fils à son père, le frère cadet à son frère aîné, le fils du cadet au frère aîné de son père. Nous avons constaté que le premier de ces liens continue à se montrer aussi solide qu'autrefois, mais que les deux autres se relâchent, plus ou moins d'ailleurs selon qu'il s'agit du rapport à l'oncle ou du rapport au frère aîné. (...) Le neveu est le plus souvent libéré du contrôle social de son oncle puisque, dans la plupart des familles, à aucun moment de son existence il ne travaille pour lui."* (POLLET et WINTER, 1972 : 393). Les femmes participent au travail du grand champ (semis, sarclage, récolte), et ont également leur petit champ : champ de mare, cultivé en riz, mais aussi champ de culture pluviale, cultivé en arachide, condiments, et aussi céréales (mil/sorgho), qui ont pris de l'importance depuis la sécheresse, au détriment de l'arachide. L'organisation du travail au sein des groupes restreints de production féminins suit aussi un système emboîté de prestations.

Les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement céréalier familial, à la fois en augmentant leur contribution au travail sur les grands champs familiaux pour faire face à la crise de production et pour compenser le manque de main-d'oeuvre causé par l'émigration, et en donnant au chef de famille une partie des céréales produites sur leurs propres petits champs. D'après les émigrés interrogés, les femmes ont toujours donné des céréales pour aider leur mari quand cela était nécessaire. La production rizicole des femmes représentait autrefois une marge de sécurité en cas de mauvaise récolte sur les champs de sorgho (BLANCHARD DE LA BROSSE, 1989 : 45). Ces pratiques conjoncturelles sont aujourd'hui devenues structurelles.

On distingue trois grands types d'unités de production (KIEMTORE, 1990) :

* les petites familles (8 à 16 personnes), souvent d'origine captive et sans migrants. Polarisées sur la production agricole, elles ont un produit/actif élevé (1 à 2 t) mais un niveau de vie faible (5000 UM/personne/an)[20]. Ne bénéficiant pas de revenus monétaires, soumises aux aléas climatiques et au manque de terres de bas-fonds, elles sont en désaccumulation.

* les familles de taille moyenne (20 à 45 personnes), avec peu ou pas d'émigration. Bénéficiant de main-d'oeuvre importante, elles peuvent atteindre l'autosuffisance si

20 L'Oughiya (U.M.) vaut 5 FCFA (avant dévaluation) ou 0,1 FF.

elles ont accès à de bonnes terres (1 à 2 t/actif), mais sont largement déficitaires sinon. Elles atteignent un niveau de vie moyen, de l'ordre de 5500 à 6000 UM/pers/an.

* les familles bénéficiant de revenus migratoires importants. Ce sont souvent de grandes familles (20 à 90). Le niveau de vie global est élevé (7900 UM/pers./an), mais l'agriculture y compte pour une faible part : la production par actif varie entre 0,5 et 1,5 t, témoignant d'un plus faible investissement dans la culture.

Deux facteurs de différenciation jouent ici. D'abord le statut social, puisque les petites familles d'origine captive sont en situation difficile du point de vue foncier. D'autre part les revenus de l'émigration, qui permette d'atteindre des revenus par personne environ 30 à 100 % supérieurs à ceux des autres groupes. Des revenus monétaires importants entraînent un moindre investissement des hommes dans la production agricole (abandon des terres à risque, réduction des surfaces cultivées et/ou du soin aux cultures) se traduisant par une production par actif plus faible, et donc un taux d'auto-approvisionnement céréalier nettement plus bas que les autres familles (puisqu'à cette faible productivité s'ajoute un faible ratio actif/inactif).

Dans les petites familles sans émigrés, la couverture des besoins céréaliers est la priorité absolue. Elles concentrent l'ensemble de leur force de travail sur le grand champ, au détriment des petits champs, qui disparaissent, et au détriment de l'autonomie économique des dépendants. On trouve la tendance inverse dans les familles avec émigrés : le chef de famille n'arrive plus à mobiliser la main-d'oeuvre familiale sur le grand champ, dont la taille diminue de façon significative. Dès lors, le déficit de production des "grands champs" s'aggrave et la majeure partie de la production familiale provient des champs individuels. Le chef de famille utilise alors une partie des revenus migratoires pour acheter à ses dépendants une part de leur production et compléter ainsi ses réserves céréalières. On a ici un cas spécifique d'évolution des structures familiales : les groupes restreints de production deviennent les véritables unités de production, sans qu'il y ait autonomisation parallèle des unités de consommation. L'unité de consommation reste confondue avec la concession parce que l'aîné continue à gérer la rente migratoire, et l'utilise pour acheter la production des dépendants. Ces derniers trouvent là un peu de ressources monétaires et vendent à l'extérieur le reste de leur récolte[21]. Même si, comme dans les autres groupes, la contribution des femmes au grenier familial a augmenté, le surtravail qui leur est demandé est plus faible, puisqu'une partie de ces céréales est vendue au chef de famille.

---

21 Un tel contexte complique les calculs économiques. Le taux d'autosuffisance des UP doit se calculer à 3 échelles différentes, en rapportant aux besoins annuels : 1) la production du grand champ et les dons des dépendants (autosuffisance hors échanges marchands); 2) la production totale des actifs de l'UP (autosuffisance théorique); et enfin 3) la production du grand champ augmentée des dons et des achats internes à l'UP, qui représente l'autonomie de l'UP par rapport aux achats extérieurs de céréales.

II. AU BUUNDU, CAPITALISATION EN BETAIL ET DEVELOPPEMENT DE LA TRANSHUMANCE

La région administrative du Sénégal oriental couvre tout l'est du pays, depuis le fleuve jusqu'aux montagnes du *Fuuta Jallon*. Nous nous intéressons ici à la zone au nord et au centre de cette région, autour de Goudiry et Tambacounda (cf. carte 1), là où il y a de l'émigration vers la France. Si elles ont en commun d'être des zones d'agropasteurs, à très faible densité de population (moins de 10h/km²) et de peuplement relativement récent (XVIII°-XIX°), il faut cependant distinguer entre la région de Goudiry (ancien royaume du *Buundu*), de population peule et toucouleur de diverses origines (Fuuta Toro, Fuuta Jallon, principalement; cf. partie II), et les environs de Tambacounda, la capitale régionale, région de peuplement varié (peul, soninké, wolof, manding, etc.) qui correspond grossièrement à l'ancien royaume manding du *Wuuli*. Cette dernière région est à la confluence de différentes grandes unités de peuplement et constitue une zone de colonisation. Du point de vue cultural, c'est la limite est du bassin arachidier (qui mord sur le sud Buundu) et la limite nord de la zone coton. Contrairement à la majeure partie de la zone d'émigration, dans le contexte agroclimatique du Sénégal oriental, les systèmes de production peuvent - en moyenne et hors déficit pluviométrique exceptionnel - à peu près couvrir les besoins céréaliers familiaux[22]. De plus, la région est à la limite des zones arachidières et cotonnières, et permet des ressources monétaires locales. Au sud de Tambacounda, là où les deux cultures de rente coexistent, les paysans glissent de l'une vers l'autre en fonction des rapports de prix. C'est ainsi que l'arachide a régressé en 1986 suite à l'absence de crédit sur les semences, mais a repris l'année suivante, quand les intrants du coton sont devenus payants. Le contexte agroclimatique et économique est donc largement moins sévère qu'au Gidimaxa. Plus récente, la migration a d'abord eu pour finalité première d'accumuler du bétail.

Le Buundu est à cheval sur le bassin sédimentaire sénégalais et le socle ouest-africain. C'est une zone de forêt claire, avec de nombreuses cuirasses, souvent gravillonnaires, affleurantes ou peu profondes, ce qui limite les surfaces cultivables. A partir de la carte agropédologique, DESHAYES (1988, 11) estime que, pour le terroir de Sinthiou-Boubou, 36% de la zone est inculte, 37% a de médiocres potentialités agricoles et 26% seulement est constitué de bonnes terres agricoles. Pour rendre compte d'une pression foncière en agriculture, il faut donc rapporter la population aux surfaces cultivables. Avec une densité globale de 4,2 h/km², la pression foncière reste faible et les jachères longues continuent. Dans la zone du

22 Avant 1972, la pluviométrie variait entre 600 et 950 mm. Depuis, la moyenne a baissé d'environ 100 à 150 mm et 6 années sur 10, la pluviométrie a été inférieure à 600 mm (DESHAYES, 1989 : 10). Grossièrement, dans la partie ouest du Buundu, les paysans sont autosuffisants s'il pleut plus de 700 mm, déficitaires en dessous de 500 mm. Pour des questions de sol, les limites sont légèrement différentes à l'est : 600 et 750 mm (id. : 45). Mais il s'agit là de résultats avec déficit de main-d'oeuvre.

socle, l'approvisionnement en eau est difficile (nappes de fissures vers 40 m, à travers la roche), ce qui entraîne des contraintes supplémentaires sur le peuplement : les puisatiers villageois ne peuvent creuser que des puisards, vite asséchés.

Les terroirs sont organisés selon le schéma classique en Afrique soudano-sahélienne, en zone à faible densité démographique : les villages (entre 50 et 350 h) s'échelonnent le long des marigots et sont situés en limites du plateau, non loin du cours d'eau. Les champs se répartissent en auréoles avec, à proximité des habitations, des petits champs de case cultivés par les femmes (700 m²/femme en moyenne, cultivés en maïs et cucurbitacées), puis les champs permanents, fumés par le bétail. Enfin, les champs de brousse, en culture temporaire, sont ouverts dans la brousse. Chaque famille cultive en champs permanents une bande de terre qui part en étoile depuis la concession et va aussi loin en brousse qu'elle le peut. Le bétail est attaché en parcage de nuit dans les champs permanents. La taille du troupeau détermine la surface qu'il est possible de fumer, et donc la taille des champs permanents. La taille des champs de brousse dépend des besoins familiaux et de la disponibilité en main-d'oeuvre. La pression foncière est quasiment nulle et, pour défricher un nouveau champ, un accord formel du maître de terre suffit. Les nouvelles installations éventuelles sont gérées par le chef de village. Dans les villages de plus de 300 habitants, on ne peut plus attribuer une bande de terre partant de la maison, et les champs débutent à mi-chemin entre le village et la brousse.

Les unités de production comptent 10 à 15 personnes en moyenne, le *galle* ne comprenant le plus souvent qu'un seul *foyre*. Les femmes participent peu aux travaux culturaux, aussi bien sur le grand champ (semis et gardiennage) que sur leurs propres petits champs, réduits aux champs de case. Le bétail est conduit en brousse en journée et mis au piquet dans les champs permanents la nuit, en saison sèche, le parcage de nuit assurant la fertilisation. Les agriculteurs gèrent la durée du parcage en fonction de la surface et de la taille du troupeau. 60 têtes peuvent fumer deux à quatre hectares par an et les champs doivent être fumés au moins tous les 4 ans. Des contrats permettent d'ajuster disponibilité en bétail et besoin en fumure.

1. CAPITALISATION EN BETAIL ET EXTENSION DES CHAMPS PERMANENTS

L'émigration a débuté à la fin des années 60, dans le but d'accumuler du bétail. Elle concerne aujourd'hui environ 50% des familles. Suite au déficit de main-d'oeuvre, à la concurrence des revenus migratoires, et à la baisse des cours, le coton, introduit par la SODEFITEX dans les années 60-70 a été abandonné, et l'arachide n'est

quasiment plus cultivée que pour la consommation familiale. Le système de production s'est donc simplifié et s'est concentré sur le mil/sorgho. Introduite par des navétanes au début des années 60, puis diffusée par la SODEFITEX dans les années 70, la culture attelée est quasiment généralisée : environ 70% des unités de productions sont équipées en charrue (plus rarement en charrette et semoir). Les familles avec émigrés sont globalement mieux équipées. Les familles aisées ont investi dans la traction équine depuis les années 70 : le cheval travaille plus vite; la combinaison des deux modes de traction permet de jouer au mieux sur les façons culturales (HUGHENIN, 1989). Jusque dans les années 70, l'essentiel de l'épargne tirée de l'émigration a servi à acheter du bétail, pour capitaliser, avant la sécheresse, puis pour reconstituer le cheptel décimé (actuellement, les investissements immobiliers urbains à Dakar ou Tambacounda ont en partie pris le relais). La charge en bétail a fortement cru : une famille de 10-15 personnes possède en moyenne 40 à 60 bovins; 25% des familles ont plus de 100 têtes. La capacité à acquérir du bétail est largement déterminée par les revenus de l'émigration : 90% des troupeaux de plus de 50 têtes appartiennent à des familles avec émigrés.

Les champs de cadets ont quasiment disparu : *"autrefois, la plupart des jeunes avaient chacun leur petit champ pour pouvoir acheter des animaux. Maintenant, ils ne pensent plus qu'à émigrer et attendent qu'on leur envoie de l'argent"* (un émigré, cité par DESHAYES, id. : 92).

La baisse de pluviosité (750 à 550 mm en moyenne depuis 1970) a entraîné des adaptations en chaîne des systèmes de culture et d'élevage. Le bétail, qui a subi une forte mortalité dans les années 73, a été rapidement reconstitué grâce à l'épargne migratoire. Les nouvelles conditions écologiques ont eu des répercussions à la fois sur la composition génétique du troupeau[23], et sur les pratiques d'élevage : la vaccination est maintenant demandée par les éleveurs, qui ont aussi modifié la conduite du troupeau. La transhumance de fin de saison sèche vers les pâturages de la Falemé, 50 km vers l'est, s'est développée depuis la sécheresse et concerne actuellement 30 à 40% du cheptel bovin. En saison sèche, pâturages et abreuvement sont deux facteurs limitants autour des villages, ce qui entraîne un affaiblissement du bétail et augmente les risques de mortalité. La transhumance sécurise l'alimentation et permet des cures salées bénéfiques à la santé du troupeau.

Cependant, choisir de transhumer demande d'envoyer un jeune suivre le troupeau ou de payer un berger. Seuls les propriétaires de gros troupeaux - ou plus rarement plusieurs petits propriétaires regroupés - peuvent se le permettre. De plus,

23 La race locale est une métisse entre le zébu Gobra des zones sahéliennes, trypanosensible mais de plus grand format, et le taurin N'dama des zones soudaniennes, trypanorésistant mais de petit format. Avec la réduction du risque de glossine, les éleveurs tendent à utiliser des taureaux zébu, pour augmenter le format de leurs animaux.

l'absence du bétail pendant une partie de la saison sèche réduit les capacités de fumure des champs permanents et fragilise la production végétale. Intensification culturale et transhumance sont ainsi relativement antagonistes[24]. La décision de transhumer témoigne d'une priorité donnée à l'élevage dans l'économie familiale, d'un choix de favoriser la santé et la reproduction d'un troupeau déjà important au détriment des cultures vivrières, et réciproquement. Le clivage se renforce donc entre les familles aisées, qui se polarisent sur l'élevage, et celles qui, n'ayant qu'un petit cheptel, ne peuvent transhumer et lui assurer un état correct, mais bénéficient d'une agriculture plus productive (sachant que le groupe des gros éleveurs, autrefois limité à quelques familles de notables, s'est élargi aux familles dont un ou plusieurs membres ont émigré en France).

Parallèlement, les systèmes de culture se modifient. La comparaison des photographies aériennes de 1953 et 1982 montre nettement l'évolution des terroirs. Globalement, les surfaces cultivées totales n'ont que peu augmenté (avec toutefois de fortes différences selon les villages), mais on note un transfert massif des champs de brousse vers les champs permanents. Diverses causes à cela : avec le manque de main-d'oeuvre, il est plus difficile de défricher de nouveaux champs; l'augmentation du cheptel permet de fumer des surfaces plus grandes; la culture attelée se pratique mieux sur des champs permanents, mieux défrichés; les champs de brousse sont le plus souvent sur des sols sableux, moins riches en matière organique et plus sensibles au risque pluviométrique.

Alors que les familles dont la bande de champs permanents est dirigée vers la brousse peuvent les étendre sans limite, celles qui sont dirigées vers le marigot sont bloqués dans leur extension. L'analyse du statut social des cultivateurs montre que les familles dominantes sont dans le premier cas quand les seconds sont surtout d'anciens captifs... qui, faute de pouvoir se reporter totalement sur les champs permanents, doivent continuer à cultiver les champs de brousse. L'accès égalitaire à la terre, qui découle de l'émancipation des captifs dans une situation de faible pression foncière, débouche sur une nouvelle inégalité foncière quand une pression sur la terre apparaît, même partielle et localisée.

Une pression foncière localisée apparaît également dans les bas-fonds. Ils étaient autrefois peu ou pas cultivés, à la fois parce que leurs sols lourds sont difficiles à travailler, et parce que la culture aurait été à la merci d'une crue violente. Avec la baisse de pluviométrie, ils sont aujourd'hui l'objet de convoitises et leur mise en culture s'étend, car ce sont des sols riches, dont l'alimentation en eau est assurée.

Le manque de main-d'oeuvre, l'aléa pluviométrique et la baisse de l'investissement dans la production agricole ne permettent pas de garantir l'autosuffisance

24 La complémentarité globale entre agriculture et élevage cache parfois des contradictions. Sur ce thème, Cf. LANDAIS et LHOSTE, 1990.

alimentaire. La soudure (période entre l'épuisement des greniers et la nouvelle récolte) dure entre 3 et 6 mois selon les années et les UP. Le déficit céréalier est couvert par les revenus migratoires et la vente de bétail (2,5 bovins en moyenne par UP). Les familles avec émigrés vendent aussi du bétail, préférant consacrer l'argent de l'émigration à d'autres investissements ou à l'amélioration de l'alimentation (elles consomment trois fois plus de riz par personne)[25].

On peut estimer que le manque de main-d'oeuvre, seulement partiellement compensé par le gain de productivité du travail dû à la culture attelée, a une part de responsabilité importante dans le déficit céréalier. La baisse de pluviométrie a certes sérieusement baissé le potentiel de production, mettant en péril l'équilibre céréalier des familles sans émigrés, mais pour les autres, la présence d'un à deux actifs supplémentaires (les émigrés) suffirait à combler le déficit moyen de 100 kg/personne (un actif cultive environ 1 ha/an, soit entre 500 et 1000 kg de céréales, pour un déficit moyen de 1 t par UP de 10 personnes). Cependant, en six mois, un émigré envoie à sa famille l'équivalent monétaire de plus de 4 fois la valeur de la production agricole d'un actif. Le coût d'opportunité d'un émigré (le manque à gagner en production agricole) est largement compensé par les revenus qu'il apporte.

2. MIGRATION, PRATIQUES D'ELEVAGE ET DIFFERENCIATION SOCIALE

A travers ces différentes dynamiques, une nouvelle différenciation se met en place. Le principal critère est l'accès aux ressources migratoires, qui détermine le niveau de capitalisation et d'investissement : quasiment tous les puits privés, domestiques ou pastoraux, ont été financés par l'émigration; 82% des UP avec émigrés ont une charrue, 17% une houe sine, 27% une charrette, contre respectivement 60%, 0% et 4% pour les UP sans émigrés. On peut ainsi distinguer trois groupes :

Les concessions soutenues économiquement par un (ou plusieurs) émigrés en France

50% des *galle* sont dans ce groupe. L'émigration constitue la principale source de revenu et permet en particulier l'accumulation en bétail. Ainsi, 85% de ces concessions ont plus de 50 bovins, contre seulement 13% des UP sans émigrés. La moitié d'entre elles pratiquent la transhumance, conduite soit par un membre de la famille, soit par un berger salarié. Ces unités de production sont souvent de grande taille et ne manquent pas de main-d'oeuvre.

---

[25] La vente de bétail n'a pas la même signification économique selon la taille du troupeau : elle n'a pas de répercussion sur la croissance du troupeau tant que le prélèvement ne dépasse pas la moitié du croît annuel (les bouvillons). Ce seuil est atteint bien plus vite pour les petits troupeaux que pour les gros.

Les troupeaux de ceux qui ne transhument pas ont plus de difficulté à passer la fin de la saison sèche. Néanmoins, les revenus de l'émigration permettent d'acheter des compléments alimentaires (graines de coton par exemple), de vacciner et de déparasiter le troupeau.

Bénéficiant de revenus de l'émigration et ayant de plus une priorité pour l'élevage, ces unités de production ont plutôt tendance à ne pas s'investir dans la production agricole. Mais elles ont un meilleur équipement en culture attelée et peuvent payer des ouvriers agricoles ou des navétanes. Ayant de gros troupeaux, ils bénéficient d'une fumure importante et peuvent agrandir leurs champs permanents, trouvent facilement les boeufs de trait. Ils atteignent donc globalement un équilibre céréalier.

Fortement aidées par l'émigration, ces familles gardent un équilibre économique fragile : le chômage a progressé de 20 à 30% parmi les émigrés de ces villages entre 1983 et 1988. Quand la rente migratoire se tarit, ces UP voient leurs revenus chuter et tombent dans le second groupe. Leur déclassement est cependant limité grâce aux troupeaux qu'ils ont pu constituer.

Les galle *sans émigrés, mais avec un gros troupeau*

Ce groupe ne comptait jusqu'ici que quelques familles de gros éleveurs traditionnels (5% des UP). Il tend à grossir avec la diminution de la rente migratoire. Ces *galle* mettent la priorité sur le troupeau. C'est lui qui doit permettre de faire face aux situations difficiles (déstockage de bétail pour l'achat de mil de soudure, par exemple). Cette priorité se ressent dans la gestion du troupeau : 65% des *galle* du groupe pratiquent la transhumance, bénéfique pour le bétail, contre seulement 45% des UP du premier groupe, qui peuvent davantage se "reposer" sur les revenus de l'émigration.

Sachant que la vente de 2 ou 4 bovins (selon la période de l'année) permet d'acheter le mil nécessaire à une famille de 10-15 personnes pendant 300 jours, et que les récoltes permettent rarement d'atteindre l'autosuffisance (70% en moyenne, durant les années 80), on comprend que la priorité soit donnée à l'élevage au détriment des cultures pluviales. Ces grands éleveurs, en particulier ceux qui ont auparavant bénéficié de l'émigration, ont cependant souvent investi dans le matériel de culture attelée et pratiquent la traction équine.

Ces *galle* peuvent facilement gérer les problèmes de soudure, supporter les dépenses de première nécessité et faciliter les mariages (dot, etc.). Néanmoins, le troupeau n'est pas une ressource dans laquelle on puise pour augmenter les consommations courantes. Les habitudes alimentaires de ces éleveurs ne sont guère différentes de la moyenne. De même, lorsqu'ils existent, le matériel de

culture, les bâtiments "modernes", les puits privés ont presque toujours été acquis grâce à une émigration passée.

Les petits agropasteurs sans soutien de l'émigration

90% des *galle* sans émigrés sont dans ce groupe, qui totalise 45% des UP de la zone. Ils ont moins de 50 bovins. Parmi eux, 65% sont de très petits éleveurs (moins de 20 bovins).

Ces très petits éleveurs ont aussi des *galle* de petite taille (7,2 personnes en moyenne), ce qui a plusieurs conséquences : la transhumance est difficile par manque de main-d'oeuvre et rares sont ceux qui la pratiquent (alors qu'un tiers des troupeaux de 20 à 50 têtes partent). Si le problème d'investissement dans le matériel agricole se pose à tous les petits éleveurs, il s'y ajoute pour les petits *galle* des problèmes de main-d'oeuvre : il faut être au moins deux actifs pour conduire un attelage.

Le système de culture doit s'adapter à la taille du troupeau et du *galle* : par manque de fumure, un petit troupeau oblige à limiter la surface des champs permanents. Ainsi un galle de 7,2 personnes possédant un troupeau de 10 bovins et ne pratiquant pas la transhumance ne pourra maintenir que 0,8 ha de champs permanent à un niveau suffisant de fertilité. Ce type de *galle*, qui cultive en moyenne 1,5 ha, devra donc se contenter de 50% de champs permanents. Par contre, un *galle* de 12 personnes possédant 35 bovins pourra cultiver près de 80% de champs permanents même s'il pratique la grande transhumance (DESHAYES, 1988).

Ces *galle* sont beaucoup plus dépendants que les autres des résultats de l'agriculture. La conséquence devrait être un effort accru pour la culture. Mais DESHAYES n'a pas pu constater de corrélation inverse entre la taille du troupeau et la productivité du travail (production céréalière par personne). Ce qui peut s'expliquer par le fait que ceux qui ont les plus petits troupeaux ont aussi généralement les plus faibles moyens de production (fumure animale, animaux et matériel de culture attelée).

Les différents groupes ont des déficits céréaliers voisins (respectivement 100, 87, et 87 kg de mil par personne en 1986, soit 40% environ). Les deux premiers peuvent y faire face sans problème, soit avec les revenus de l'émigration, soit en vendant une part du croît naturel du troupeau. Les petits éleveurs, quant à eux, doivent assurer leur reproduction économique avec du travail salarié (travail agricole pour les sarclages et la récolte, construction de cases et de clôtures, etc.).

Dans cette région, l'émigration n'est pas une nécessité de survie. C'est un mode de régulation économique, mais surtout une opportunité d'accumuler du bétail. Autorisant un niveau de vie plus élevé, et une spécialisation dans l'élevage transhumant, la migration renforce la dichotomie au sein des unités de production.

III. LA SOUDURE DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA[26]

Grâce à leur cheptel, les agropasteurs peuls du *Buundu* peuvent faire face à la soudure sans trop de difficultés. Au pire, les petits éleveurs vendent du bétail et décapitalisent partiellement en mauvaise année, sans que cela mette en péril la reproduction du cheptel. La situation est différente dans les environs de Tambacounda, où les différenciations dans l'accès aux ressources migratoires et au bétail sont plus marquées. C'est une zone d'agropastoralisme de peuplement hétérogène (soninké, manding et peul). La structure des terroirs est proche de celle du Buundu, mais des facteurs historiques et de capital culturel (technicité agricole ou pastorale) créent des situations différenciées selon l'origine ethnique des villages, différences attestées et reconnues par les paysans lors des entretiens.

1. Déstockage céréalier et capitalisation en bétail dans les années 40-65

Pour toutes les ethnies de la région, les années 1940 à 1965 ont été une phase de capitalisation en bétail : accroissement du cheptel pour les éleveurs peuls et les Soninké, constitution de troupeaux pour les Manding. Les paysans expliquent que cette phase d'accumulation, rendue possible par une pluviométrie favorable, a correspondu à un changement dans le mode de gestion des stocks céréaliers : toute la récolte de l'année (supérieure aux besoins annuels) continuait à aller dans le grenier, mais les paysans vendaient désormais le résidu de la récolte précédente pour acheter du bétail. On est passé ainsi de stocks pluriannuels de sécurité à des stocks annuels qui, dans le contexte climatique de l'époque, assuraient plus d'une année d'alimentation. En termes économiques, ce changement correspondait à la conversion d'un capital immobilisé, les stocks pluriannuels de céréales, en un capital productif, le bétail.

L'introduction de la culture attelée dans les années 65 a conduit, comme c'est souvent le cas, à une extension des surfaces cultivées. Le coton a été introduit à la même époque. L'isolement des villages diminua, leur insertion dans les échanges

26 Enquête menée par entretiens collectifs dans une vingtaine de villages et entretiens avec des commerçants, lors d'une évaluation d'un programme de banques de céréales mises en place par des organisations paysannes locales (cf. LAVIGNE DELVILLE, 1987 pour l'évaluation, et 1988d pour l'analyse de la soudure, résumée ici).

commerciaux s'accrut[27], les besoins monétaires augmentèrent et la quête monétaire s'accentua. L'émigration débuta, quoique beaucoup plus marginale que dans le reste de la zone d'émigration : seuls étaient concernés les gros villages soninké, et manding dans une moindre mesure. La succession des années sèches a balayé ces stocks céréaliers réduits et a induit un déficit céréalier, qui s'est prolongé bien au delà des années déficitaires et devint quasiment structurel.

2. Le double blocage des liquidités monétaires et des disponibilités céréalières

La persistance de déficit céréalier sous 700/800 mm de pluie, dans une zone somme toute favorisée d'un point de vue agroclimatique, peut paraître étonnante d'un point de vue agro-économique. Ce paradoxe ne s'éclaire qu'à condition de distinguer entre *déficit de production*, qu'on peut définir comme l'écart calculé entre la production de l'année et les besoins alimentaires de l'unité de production, et *déficit de consommation*, qui est la quantité de céréales réellement achetées, reçues en don, ou empruntées pour couvrir ces besoins. La différence entre les deux correspond à la part de la récolte qui ne sert pas à l'alimentation : principalement, les dons éventuels, les ventes en cours d'année, les remboursements à la récolte des crédits de soudure de l'année précédente. Dans la région de Tambacounda, le déficit de production est limité aux mauvaises années, ou à certaines UP. Le déficit de consommation est par contre structurel pour la majorité des familles.

Trop rarement prise en compte, cette distinction est nécessaire pour analyser la gestion économique des unités de production. Il est vrai que l'image du paysan en autoconsommation est très forte, et que les ventes de céréales sont occultées, voire niées par les paysans, qui reprennent implicitement le discours "développementiste" sur l'autosuffisance alimentaire comme priorité absolue. Elles existent cependant, même en situation de déficit de production[28] : ventes à la récolte pour faire face aux retards de paiement des cultures de rente (qui peut s'échelonner jusqu'en décembre/janvier), ventes répétées de quelques kilos au cours de l'année pour des besoins pressants d'argent, etc. Les revenus de la traite sont dépensés en quelques semaines (on concentre à ce moment toutes les dépenses qui ont pu être reportées : vêtements, impôts, etc.) et laissent quasiment sans argent liquide pour les dépenses courantes (ou exceptionnelles : maladie, etc.). La gestion économique familiale doit ainsi faire face au double problème du faible montant des revenus monétaires par rapport aux besoins, et du caractère

27 D'après un ancien émigré, jusqu'en 1969, le village de Koar ignorait le poisson séché ! (Baganda Sacko, mars 1987).

28 L'existence de céréales sur le marché ne suffit pas à prouver ces ventes : il peut s'agir de la production des champs de dépendants, cadets et femmes, explicitement orientés sur le marché. Je discute ici de la production des "grands champs", gérés par le chef de famille, et dont la production est destinée à l'alimentation familiale.

saisonnier des ressources. Les mandats des émigrés augmentent certes les revenus globaux : à Diabougou, en 1985, chaque émigré a envoyé en moyenne 450 000 FCFA à sa famille (DEFOIS et DUDERMEL, 1984). Mais la saisonnalité des ressources n'est pas supprimée et les problèmes de trésorerie subsistent. Bien plus, l'afflux d'argent à certains moments tend à augmenter les besoins "socialement nécessaires" et par là même la difficulté à y faire face quand l'argent est épuisé.

Le blocage des liquidités monétaires peut obliger à vendre des céréales en cours d'année (50 à 60 F/kg). Pour peu que les ventes dépassent l'excédent de production, il faudra racheter en période de soudure au prix fort (110 à 150 F/kg). Le problème de "trésorerie" aggrave ainsi celui de l'équilibre économique de la famille. En situation de déficit céréalier, le prix élevé des céréales et l'absence de liquidités monétaires à la soudure obligent certaines unités de production à emprunter des céréales. Un sac emprunté en coûte deux à la récolte[29], qui n'iront pas dans le grenier et peuvent créer ou aggraver un déficit pour l'année suivante. Le manque d'argent aggrave donc le blocage des disponibilités en céréales, et réciproquement, créant une spirale de paupérisation. Un déficit structurel de consommation peut ainsi subsister même quand la pluviométrie assure une production suffisante. C'est le cas en 1985-86 et 1986-87 à cause des répercussions de la très dure soudure 1985 suite à l'hivernage catastrophique de 1984.

3. Soudure et différenciation économique : les revenus de l'émigration pour échapper à la désaccumulation

Les différentes unités de production ont cependant des capacités de réponse très différentes selon leur situation économique. Acheter les céréales grâce aux ressources monétaires, décapitaliser du bétail, emprunter des céréales sont autant de réponses possibles. Chacune a un coût différent, et donc un impact différent sur la reproduction économique familiale. Elles ne sont pas toutes également accessibles et les unités de production les plus défavorisées sont bien évidemment aussi celles qui sont le moins capables de faire face à la soudure. La typologie des réponses se superpose donc grosso modo à celle des unités de production.

En prenant pour référence le prix qu'aurait coûté cette même quantité de céréales si le paysan avait pu les acheter à la récolte précédente, quand les prix sont bas[30], nous analyserons ici le coût des différentes façons de couvrir le déficit céréalier en

29 Soit 100% d'intérêt en 3 ou 4 mois. Les prêteurs se défendent de pratiquer l'usure : à la récolte, les céréales valent deux fois moins cher qu'en soudure; en équivalent monétaire, l'intérêt est nul.

30 Pour les précisions méthodologiques et le détail du calcul des surcoûts induit par la soudure, Cf. LAVIGNE DELVILLE, 1988 d : 8-14.

période de soudure, et leurs répercussions sur la reproduction économique familiale. On peut distinguer 4 types de réponses, non exclusives, de plus en plus coûteuses.

Les familles qui ont des disponibilités monétaires (émigration principalement, travail artisanal rémunéré dans quelques cas) peuvent *acheter comptant* et ne subissent donc que le prix élevé des céréales de soudure (110 à 150 FCFA/kg, contre 50 à 60 à la récolte, soit un surcoût de 100 à 120 % en moyenne). Ce cas est cependant peu fréquent : outre que l'émigration est peu importante dans cette région, les mandats n'arrivent pas forcément au bon moment.

La principale ressource en période de soudure est *la vente de bétail*. En fin de saison sèche, le bétail est affaibli et perd de sa valeur. De plus, les vendeurs ont besoin de vendre et les prix chutent. *"Il n'y a pas de prix, on est obligés de vendre à n'importe quel prix"; "A ce moment-là, ce n'est pas vendre, c'est jeter!"*. Les deux différentiels de prix se cumulent : un boeuf de 2 ans vendu 12 000F permet d'acheter 100 kg de mil à la soudure. Le même boeuf, vendu en fin de saison des pluies, aurait rapporté 25.000 F et permis d'acheter 400 à 500 kg. La vente de bétail représente donc un surcoût de 300 à 400%. Les familles qui possèdent un troupeau important peuvent vendre quelques têtes sans décapitaliser (tant que l'accroissement naturel du cheptel dépasse les ventes). Les autres en sont réduits à décapitaliser. Plus le troupeau est petit, plus la vente réduit sa capacité de reproduction : la vente d'une vache réduit d'autant le nombre de veaux à naître et a un impact cumulatif sur la décapitalisation. D'après les entretiens, la quasi-totalité des unités de production des villages bambara, et une bonne partie des Manding et Soninké (ceux qui ont constitué leur cheptel dans les années 40-60 et n'ont pas d'émigrés) ont perdu leur troupeau, sous l'effet conjugué de la mortalité et des ventes.

Le *crédit en nature* est la seule issue laissée aux unités de production sans bétail. Les paysans répugnent à en parler. Les prêteurs sont soit de gros paysans des villages, soit des commerçants de Tambacounda. Les paysans ont plus ou moins facilement accès au crédit, selon leurs relations aux prêteurs potentiels. Les taux d'intérêt sont divers, selon les relations qui lient emprunteur et prêteur. Le chiffre le plus couramment cité est celui de deux sacs rendus pour un emprunté. Si la récolte a été bonne et dépasse les besoins annuels (excédent de production), le remboursement ne crée pas de déficit de consommation, le surcoût est simplement de 100%. Par contre, si le remboursement du crédit de l'année ampute la récolte au point de créer ou aggraver un déficit de consommation pour l'année suivante, on a un effet induit bien plus grave : le véritable coût du crédit sur 100 kg est le coût des 200 kg qu'il faudra se procurer à la soudure suivante, soit environ 4 fois le prix de 100 kg à la récolte. Pour peu qu'une partie de ce nouveau déficit doive être couvert par un nouveau crédit, les unités de production tombent dans une spirale de paupérisation, où le déficit de consommation s'accroît d'année en année, même à

déficit de production constant. Seule une série de très bonnes années, permettant de dégager un excédent de production, peut permettre d'éponger les dettes sans mettre en péril l'autosuffisance alimentaire.

Enfin, la dernière possibilité est le *travail agricole salarié*, au jour le jour, pour acheter les céréales du jour. Les chefs de famille ne s'y résolvent qu'en dernière extrémité : en période de culture (préparation des champs, et surtout labours, semis et sarclages), le calendrier de travail est surchargé et les dates de travaux sont cruciales pour une bonne réussite de la culture. Chaque jour de travail extérieur est un jour de moins sur ses propres champs, ce qui se répercute sur la production finale (surfaces cultivées plus faibles, ou le plus souvent retards dans les semis, puis dans les sarclages, d'où de moins bons rendements). Là encore, le manque à gagner à la récolte suivante a un effet cumulatif sur le déficit, quoique plus difficile à mesurer.

La soudure a donc des conséquences économiques graves, et fait plonger ceux qui ne bénéficient pas de ressources migratoires ou d'un gros troupeau dans des spirales de désaccumulation, voire de paupérisation. Même en années pluviométriques normales, sans déficit de production, les ménages sans émigrés, qui n'ont pas de déficit de main-d'oeuvre, peuvent malgré tout être en déficit céréalier chronique, du fait de l'endettement. Bien des régulations viennent sans doute tempérer la violence de cette spirale de la soudure[31] : une succession de bonnes années, le départ en migration temporaire, l'aide gratuite de parents plus aisés, des rapports de parenté ou de clientèle entre prêteur et emprunteur où l'établissement de relations de dépendance compte plus que le remboursement intégral du crédit, sont autant de facteurs qui peuvent l'atténuer. La spirale de la désaccumulation est cependant bien réelle[32].

La soudure au Sénégal Oriental illustre bien le double blocage des liquidités monétaires et des disponibilités céréalières, et ses conséquences quand il n'y a pas d'argent extérieur pour le lever. Les paysans connaissent le prix de la soudure. Ils apprécient les banques de céréales qui leur permet d'y échapper en partie[33]. Qu'ils continuent les cultures de rente alors que l'équilibre vivrier n'est pas assuré, qu'ils se condamnent à la soudure en vendant des céréales montre bien le poids des

---

31 Lors de l'enquête, en mars 1987, le souvenir de la très dure soudure de 1985 était encore très présent chez les paysans, qui ont du coup insisté sur ces mécanismes de paupérisation plus que sur ses régulations.

32 Le fait que la terre ne soit pas aliénable empêche une prolétarisation complète des familles les plus pauvres, sans empêcher une forte dépendance économique vis-à-vis de patrons.

33 On peut faire le même type de calcul pour évaluer l'impact économique d'une banque de céréales sur les budgets familiaux (LAVIGNE DELVILLE, 1987). Toutes les évaluations de banques de céréales montrent que ce sont les paysans pauvres qui remboursent le mieux leur crédit (THIEBA, 1991, confirmé par différentes évaluations du GRDR au Sénégal Oriental, par ex. FRELOT et NDIAYE, 1989b) : ils ont absolument besoin de la "banque", contrairement aux paysans aisés, qui peuvent même voir d'un mauvais oeil cette concurrence à leurs crédits en céréales.

besoins monétaires incompressibles dont l'augmentation est bien une donnée structurelle, et pas seulement dans un contexte de forte émigration. A la limite, on peut considérer que le coût du déficit céréalier implicitement accepté donne une estimation de la valeur sociale des dépenses qu'il a permis d'assurer.

On mesure ici un nouvelle facette des stratégies migratoires. Ce qui est en jeu ici n'est pas tant une accumulation différentielle que la possibilité d'échapper à la désaccumulation. La différenciation socio-économique qui se met en place avec l'émigration cumule les deux facteurs. Dans les zones de forte émigration, la problématique est très différente. La majeure partie des unités de production disposent des ressources nécessaires pour faire face au déficit. Les envois d'argent sont plus réguliers, souvent mensuels. Les redistributions diverses permettent à une majorité de familles sans émigrés de boucler leurs besoins de consommation. La soudure existe aussi, mais prend d'autres formes.

CHAPITRE III

MIGRATION, IRRIGATION ET INTERVENTION DE L'ETAT AU FUUTA TORO

Le Fuuta Toro se caractérise par un mode spécifique d'exploitation du milieu, rendu possible par les larges cuvettes d'inondation du lit majeur du fleuve Sénégal, et l'existence d'une double saison de culture. Après la rupture coloniale, l'économie locale s'était mieux maintenue qu'en pays soninké, en particulier grâce à la production céréalière de décrue. Si l'émigration urbaine vers Dakar y est ancienne, les réseaux en France ne se sont constitués que dans les années 70, suite à la crise pluviométrique. Au sein de la zone d'émigration internationale, c'est en effet le Fuuta, où les pluviosités étaient déjà les plus faibles, qui a été le plus touché : quasi absence de récoltes en cultures pluviales, baisse drastique des surfaces inondées en *waalo*[34]. L'ensemble du système agro-halio-pastoral a été désorganisé par la crise climatique. On a donc ici une autre combinaison entre système de production agricole et migration.

Mais la principale spécificité du Fuuta Toro tient à la présence massive d'aménagements hydro-agricoles, et à l'ampleur de l'intervention de l'Etat, qui contraste avec son absence quasi totale dans les autres régions de la zone d'émigration. Suite à la sévère crise de production des années 70, l'Etat a étendu à partir de 1975 son intervention dans l'irrigation à la moyenne et la haute vallée[35], et

---

34 C'est la zone aval du Fuuta (Podor) qui, située le plus au nord, connaît les plus graves déficits pluviométriques. Là, les cultures pluviales sont désormais quasiment inexistantes en année moyenne. Les migrations locales y sont très développées. Mais la migration internationale est essentiellement concentrée dans la partie amont, dans la continuité du pays soninké.

35 Sur le fleuve Sénégal, l'irrigation a en effet débuté dans le delta, à l'époque coloniale. Dès les Indépendances, le Sénégal a voulu assurer son autosuffisance alimentaire en développant des grands casiers rizicoles dans le delta. Devant les faibles résultats des aménagements secondaires (submersion contrôlée), le modèle technique est devenu celui des grands aménagements en maîtrise totale de l'eau, cultivés par des paysans en situation de colonat. La zone du delta était en effet une zone pastorale peu peuplée. Les périmètres étaient étroitement encadrés par la SAED, les façons culturales étaient motorisées et les paysans réduits à une situation de quasi salariat (BAILHACHE et al, 1981). Suite aux transformations du contexte politico-économique depuis le milieu des années 80 (désengagement de l'Etat, loi sur le Domaine national, etc.), l'irrigation dans le delta a vécu des mutations largement plus importantes que celles de la moyenne vallée : accroissement des rendements, transfert de la gestion des grands aménagements aux organisations paysannes, explosion des aménagements privés (près de 20.000 ha en cinq ans) et de la production, création de syndicats agricoles, etc. Pour autant, l'équilibre technico-économique de la filière reste préoccupant. Pour les analyses récentes, cf. en particulier DEMARET, 1991; LE GAL et DIA, 1991; YUNG, 1992; LE GAL, 1992; etc.

y a développé un programme de petite irrigation vivrière paysanne, gérée par des groupements paysans (les périmètres irrigués villageois, PIV), qui a vite connu un vif succès de la part des paysans. Ces investissements étatiques ont permis de développer des capacités de production locale, indépendantes du risque climatique, et de maintenir ou augmenter la production vivrière. Ce succès n'est cependant pas sans paradoxes, en particulier celui d'une irrigation coûteuse, consommatrice d'intrants, dont la production est essentiellement destinée à l'autoconsommation, et ne dégage donc pas de revenu monétaire susceptible de payer les charges de culture.

Alors que les études de cas précédentes nous avaient montré une production agricole stagnante, sinon en régression, la question de l'articulation entre ressources agricoles locales et revenus de l'émigration se pose ici dans un contexte particulier, où des possibilités de création de richesse sur place se développent, avec seulement quelques années de retard sur l'extension des réseaux d'émigration lointaine[36]. Dans l'esprit de ses promoteurs, l'irrigation devait même, en distribuant des revenus aux paysans, contribuer à ralentir l'exode rural. Dans un tel contexte, comment les logiques de l'émigration et logiques de la production s'articulent-elles au sein des stratégies économiques paysannes ? quelle est la place assignée à l'irrigation par les paysans, sachant que la riziculture irriguée est très exigeante en travail (300 à 400 homme-jours par ha, contre 70 à 90 pour les cultures pluviales ou de décrue) et que la concurrence dans l'affectation de la force de travail entre migration et production locale est d'autant plus aiguë que les surfaces irriguées sont importantes ?

Après avoir dans un premier temps largement subventionné l'irrigation, l'Etat s'est engagé, sous la pression des plans d'ajustement structurels, dans une Nouvelle Politique Agricole, qui prévoit la "vérité des prix". Ses effets se font sentir dans la vallée à partir de 1987-88. Face à une forte augmentation des coûts de production, comment les paysans adaptent-ils leur stratégies, comment se déplace l'équilibre entre stratégie migratoire et investissement dans la culture irriguée ?

L'intervention de l'Etat ne se limite pas à la mise en place des infrastructures hydrauliques. Avec la Loi sur le Domaine national, mise en application dans la région du fleuve en 1980, l'Etat ouvre la possibilité d'une agriculture privée, orientée sur le marché et constitue le foncier en enjeu déterminant. En quoi l'émigration joue-t-elle dans les enjeux fonciers de la vallée, à l'échelle des PIV, ou à celle de la LDN ?

Finançant les infrastructures hydrauliques et modifiant les règles du jeu foncier, l'intervention de l'Etat vise à transformer la physionomie de la vallée du fleuve Sénégal, et en faire un lieu de production agricole intensive, orientée sur le marché,

[36] Les premiers PIV datent de 1975, les programmes d'aménagement prennent de l'ampleur au tournant des années 80.

dans le cadre d'un programme global, inter-Etats, d'aménagement du fleuve. A l'échelle locale, cette intervention introduit de nouvelles logiques, de nouvelles règles du jeu, de nouvelles opportunités et contraintes, dont les acteurs vont jouer, en fonction de leurs logiques et de leurs ressources. L'émigration est sans conteste une de ces ressources et nous nous interrogerons dans ce chapitre sur la façon dont elle est utilisée par les acteurs.

I. UN SYSTEME AGRO-HALIO-PASTORAL EN CRISE[37]

En pays haalpulaar, l'unité de production/consommation correspond au *foyre,* qui constitue tout ou partie d'une unité de résidence (*galle*). Les unités familiales sont de petite taille (respectivement 7 à 10 personnes et 10 à 12). Le fait que l'UP ait un nom spécifique indique que la division entre *galle* et *foyre* est ancienne, et ne résulte pas seulement des processus récents de fragmentation des unités familiales. Sans qu'on puisse inférer une relation de cause à effet, on peut dire que le système de production haalpulaar autorise de petites unités de production. Contrairement aux cultures pluviales, la culture de décrue ne nécessite en effet pas de grands groupes de travail : nettoyé par la crue, le sol demande peu ou pas de préparation; les opérations de semis ne nécessitent que des groupes de trois personnes seulement, un homme ouvrant les trous au *luugal*, une femme qui dépose les graines, et un troisième qui rebouche avec un peu de sable (LERICOLLAIS et SCHMITZ, 1984; ENDA 1986); Les sarclages sont rares, les adventices ayant été tuées par la submersion. La principale opération culturale est le gardiennage, qui peut être réalisé par femmes ou enfants.

Le nombre des *foyre* s'est cependant accru au cours des dernières décennies (apparemment au tournant des années 60), et leur autonomie par rapport au *galle* s'est accrue, le *jom galle* ne jouant plus guère de rôle effectif. Parallèlement, le fonctionnement économique de l'UP s'est resserré autour du *jom foyre*, les dépendants perdant leur autonomie économique. Les champs de femmes (coton, indigo, etc.) ont régressé dès la première moitié du siècle avec la concurrence des pagnes importés. Les informateurs à Sadel évoquent un bref renouveau pendant la seconde guerre mondiale à cause des problèmes d'approvisionnement. Actuellement, seules certaines vieilles femmes continuent à cultiver le coton, sur de petites parcelles. Les autres femmes ont abandonné leurs petits champs à la faveur de l'émigration, qui leur donnait une possibilité d'accumuler sur les cadeaux de leur époux migrant, et les dispensait de fournir les condiments. Elles ne cultivent pas pour elles-mêmes, sauf quelques planches de maraîchage de contre-saison quand un jardin a été créé, et participent peu aux travaux du grand champ,

37 Pour la structure socio-politique des systèmes agraires haalpulaar, le foncier et la gestion agro-halio-pastorale des *leydi*, cf. la description de la société haalpulaar, en seconde partie.

comparativement aux femmes soninké. De même, les cadets ont délaissé leur petit champ à la faveur du navétanat, puis des migrations saisonnières sur Dakar, et ils ont disparu au tournant des années 60.

Du fait de leur petite taille démographique, la migration entraîne des changements dans la structure des groupes familiaux : un même taux d'émigration masculine se traduit par une réduction drastique du nombre d'actifs par unité de production. A Ndouloumadji Dembe, on compte un seul homme adulte par UP, tous les autres étant en migration[38]. Dans certains cas, on trouve un seul homme par *galle*. Les différents *foyre* fusionnent alors et reconstituent une superposition entre unité de résidence et unité de production/consommation au niveau du *galle*, sous la gestion du seul homme présent. On trouve même des *galle* sans homme. Dans ce cas, sa gestion est confiée à un *jom foyre* proche parent, et on a un cas spécifique où l'unité de production (unicité du centre de décision pour la production) s'étend de fait sur plusieurs unités de résidence.

Parallèlement, le travail des femmes dans les champs familiaux tend à augmenter pour compenser le déficit de main-d'oeuvre, de même que le recours à de la main-d'oeuvre temporaire - haratines mauritaniens avant les événements sénégalo-mauritaniens, réfugiés mauritaniens depuis -, en particulier sur les périmètres irrigués (repiquage, récolte).

Crue et décrue : deux saisons de culture aux risques indépendants

Le système agraire haalpulaar est structuré autour des *leydi*, territoires agro-halio-pastoraux, que les différents groupes de la société haalpulaar (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs) exploitent successivement, sous la gestion du *jom leydi* (cf. partie II, chapitre I). Les systèmes de production agricole reposent sur l'utilisation des terroirs de décrue, qui permettent une seconde culture annuelle et faisaient du Fuuta le grenier à mil de la région du fleuve. En 1957, la décrue a fourni 58% des céréales produites dans la région (BOUTILLIER et al, 1962).

La morphologie de la vallée détermine quatre grandes unités morphopédologiques, qui sont l'objet de mise en valeur agricole spécifique : mil sur les terres sableuses du *jeeri*; sorgho sur les terres de décrue (cuvettes de *waalo*), sorgho, autrefois inondé et aujourd'hui exclusivement pluvial sur les bourrelets de berge sablo-argileux du *foonde*, et enfin légumes, maïs, niébé, et patate douce sur les berges (*falo*). Selon la localisation du village et son histoire, le territoire villageois est plus ou moins bien doté en ces différents terroirs, les plus valorisés étant le *waalo* et le

[38] C.GARNIER (1989) trouve une corrélation étonnamment forte entre le nombre de migrants adultes et le nombre total d'hommes appartenant au foyre : y = 0,972 x - 0,859 (R = 0,91). Autrement dit, tous les hommes adultes migrent, sauf un qui reste comme *jom foyre*.

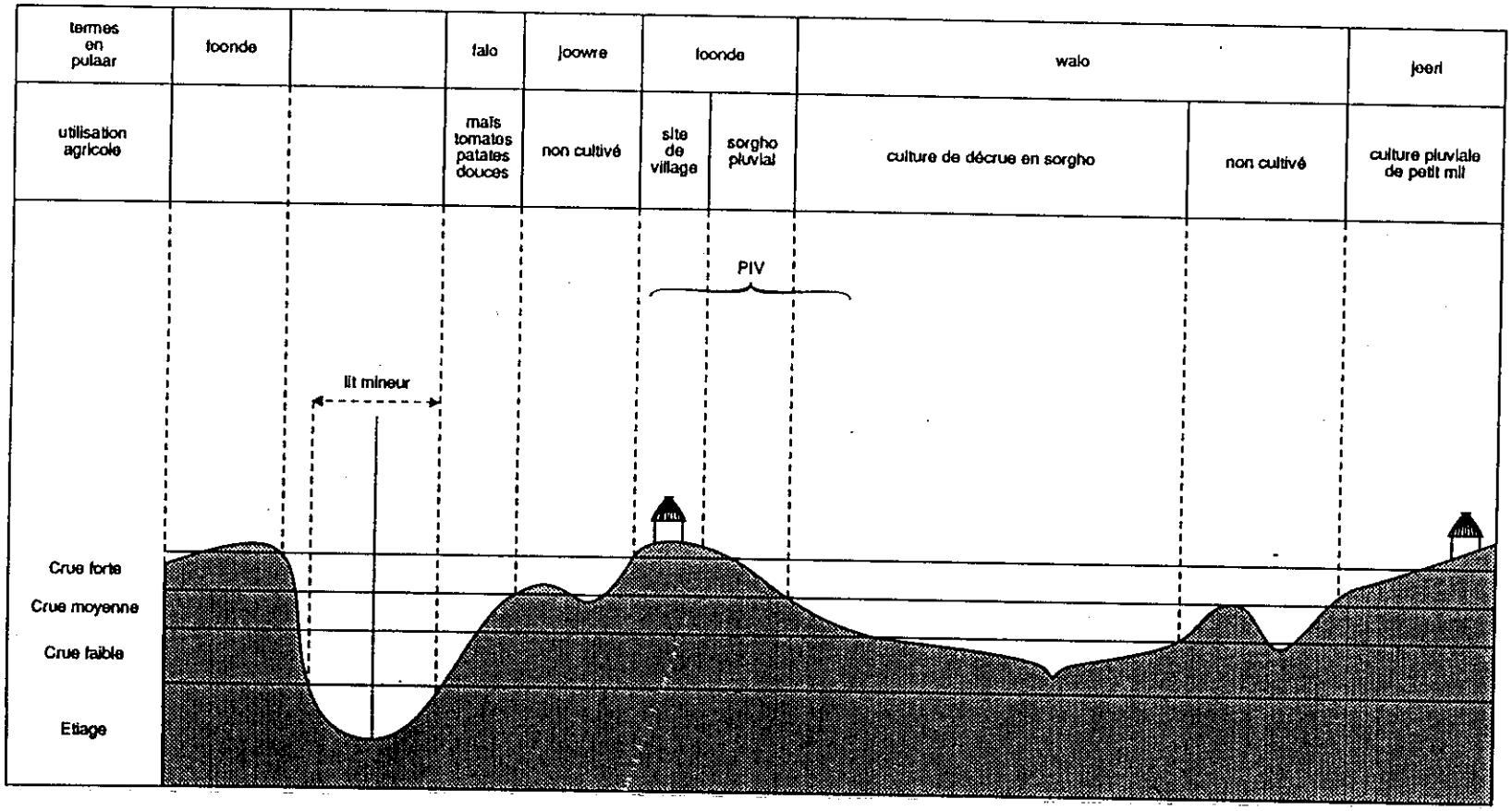

Fig. 7 Les unités morphopédologiques de la vallée du fleuve (Lavigne Delville, 1991 : 217)

falo. Cultures pluviales et cultures de décrue ne sont pas en concurrence pour la main-d'oeuvre (sauf récolte du sorgho d'hivernage) et reposent sur des risques différents. Alors que l'aléa en culture pluviale réside dans la pluviosité locale et que la réussite de la culture n'est assurée qu'à la récolte, le sorgho de décrue est sécurisé (sauf prédateurs) à partir du moment où le semis a lieu sur un sol resté inondé plus de trois semaines. L'aléa réside dans la probabilité que telle parcelle soit inondée, ce qui dépend de sa position dans la cuvette et de l'ampleur de la crue[39].

Deux saison de culture, donc, aux conditions de réussite différentes et complémentaires. Les stratégies paysannes de diversification trouvent là une nouvelle façon de s'exprimer. Les terres de décrue sont semées au fur et à mesure du retrait de l'eau, la période des semis est donc naturellement échelonnée, ce qui limite les pointes de travail. Différentes variétés de sorgho sont utilisées, selon la topographie et la réserve en eau du sol. Les unités de production cherchent à avoir des parcelles dispersées dans différentes cuvettes, et à différentes cotes topographiques, pour répartir les risques. La technique de semis permet de favoriser l'enracinement et l'approvisionnement en eau des pieds de sorgho, tout en limitant les pertes d'eau par évaporation (LERICOLLAIS et SCHMITZ, 1984; ENDA, 1986). Les rendements, variables selon la topographie, sont relativement faibles, de l'ordre de 400 kg/ha en moyenne (contre 600 environ en pluvial en année moyenne).

La possibilité de jouer sur ces complémentarités entre parcelles n'est pas la même pour tous, et dépend des droits fonciers. On a vu que l'accès aux terres de culture pluviale est relativement libre, alors que les *waalo* et *falo* sont l'objet de droits rigoureux. Le statut social des *foyre* conditionne leur accès au foncier (et en particulier au *waalo*[40]), et donc leur capacité à faire face à leurs besoins à moindre coût. et plus encore Les captifs et dépendants, mais aussi les familles nobles de basse extraction et les lignées cadettes, doivent se contenter de faire-valoir indirect, peu onéreux (prêts) ou onéreux (métayage au tiers ou à moitié). Les UP qui cultivent en métayage cultivent des surfaces plus importantes par actif (0,84 ha contre 0,63 ha), tout en ayant des rendement plus faibles, ce qui indique qu'on leur attribue de moins bonnes terres, et qu'ils tentent de compenser le prélèvement du *rem-peccem* par un travail accru (MINVIELLE, 1985 : 108).

---

[39] Cette dernière est commandée par la pluviosité dans les monts de Guinée, d'où le Sénégal tire l'essentiel de son débit, et, pour une année donnée, est à peu près indépendante de la pluviosité en zone sahélienne.

[40] Les *falo* sont rarement cultivés en faire-valoir indirect, chaque famille se réservant ceux dont il dispose.

Un système agraire désorganisé par la sécheresse

L'équilibre du système agraire a été profondément altéré depuis les années 70. La baisse de pluviométrie a été plus brutale qu'ailleurs dans la zone d'émigration[41] et la probabilité d'échec des cultures pluviales, en aval de Matam, dépasse une années sur trois. L'hivernage ne débute pas avant le 15-20 juillet, s'arrête souvent dès début septembre. Dans certains villages, seuls les champs en léger bas-fond sont désormais cultivés.

Les cultures de décrues sont elles aussi en crise. Le débit moyen du fleuve a nettement baissé[42], réduisant considérablement l'ampleur de la crue. Depuis 25 ou 30 ans, la crue ne déborde jamais les bourrelets de berge. Les terres de *foonde*, autrefois cultivées en décrue les bonnes années, sont devenues des terroirs exclusivement pluviaux. Comme les cuvettes ont des pentes très faibles, une petite variation du volume de la crue suffit à induire des changements considérables dans les superficies inondées. Alors que la plaine d'inondation pouvait couvrir 200 à 400.000 ha, permettant la mise en culture de 80 à 100.000 ha, les surfaces concernées ont baissé de 50 à 70%. En 1972, les paysans n'ont pu ensemencer que 15 000 ha en cultures de décrue, alors que les superficies variaient auparavant entre 80 000 et 180 000 ha (LERICOLLAIS, 1975). En 1988 dans les villages en aval de Matam, les rares cuvettes inondées l'étaient par le ruissellement du *jeeri* et non par la crue. En 1990, la crue a été inexistante[43].

Une bonne partie des forêts d'*Acacia nilotica* qui prospéraient dans les cuvettes et bénéficiaient de la crue ont séché sur place. *"La vallée du Sénégal, jadis si verdoyante, offre souvent un spectacle de désolation : quelques troncs d'arbres se dressent comme derniers témoins de l'ancien couvert végétal; ailleurs les terrains sont fréquemment jonchés de bois mort"* (MICHEL, 1990 : 45). La baisse de la crue a, de plus, ruiné la pêche, les poissons ne trouvant plus les zones inondées calmes nécessaires pour frayer. Les pêcheurs se sont retournés vers l'agriculture ou l'exode. La mortalité du bétail a été très élevée dans les plus dures années et, si le cheptel s'est en partie reconstitué, on note un net transfert des bovins vers les petits ruminants, et les risques de manque de fourrage restent élevés.

---

41 *"A Matam, le déficit pluviométrique, au cours des 25 dernières années, a été considérable, de l'ordre de 32% (364 mm, pour une normale de 537. (...) Le nombre de mois déficitaires [évaporation supérieure à la pluviométrie] passe de 10 à 12 mois. Autrement dit, cette station connaît aujourd'hui les conditions d'un climat semi-aride, où les besoins en eau ne sont jamais entièrement satisfaits, et non plus celles de la zone sèche à subhumide, où ils le sont deux à quatre mois par an"* (LE BORGNE, 1990 : 32).

42 *"De 1903 à 1969 il a été de 780 m3/s, de 1970 à 1982 de 586 m3/s ! (...) Les modules depuis 1968 sont tous inférieurs à la moyenne générale (1903-1986 : 702 m3/s), sauf ceux de 1969 et 1974"* (MICHEL, 1990 : 38).

43 La mise en service du barrage de Manantali introduit un nouveau facteur d'aléa sur la crue : des lâchers d'eau non annoncés peuvent noyer les cultures de berge (HOROWITZ et SALEM-MURDOCK, 1992).

L'ensemble du système agro-halio-pastoral s'est donc trouvé désorganisé. L'agriculture est devenue une activité hautement aléatoire, et à hauts risques : les bonnes années, les terres de jeeri/foonde, et/ou les terres de décrue bénéficient de conditions favorables, et les paysans les cultivent. Mais elles sont rares, et imprévisibles.

II. L'ERE DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS : UNE "REVOLUTION CULTURALE", UNE PETITE REVOLUTION SOCIALE

1. LE MODELE DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS

C'est dans ce contexte que les aménagements hydro-agricoles ont été implantés dans la moyenne vallée, en 1975, dans le cadre d'un programme d'urgence, avec pour objectif de compléter la production vivrière[44]. Il s'agissait de donner, vite, la possibilité de produire au plus grand nombre possible de familles. D'où des aménagements rustiques sinon sommaires, et le choix de donner à chaque chef de famille une parcelle de petite taille (0,1 à 0,2 ha au début, 0,4 à 0,5 par la suite. Mis au point à cette occasion[45], le modèle des "périmètres irrigués villageois" (PIV) consiste en de petits aménagements (20 à 50 ha) en maîtrise totale de l'eau, alimentés par pompage dans le fleuve, construits avec participation paysanne. Ils sont divisés en une cinquantaine de parcelles familiales attribuées aux chefs de famille ou aux hommes. L'ensemble des attributaires est regroupé au sein d'un groupement de producteurs, qui gère en particulier l'approvisionnement en intrants, la motopompe, et les tours d'eau. Des cotisations permettent de faire face aux dépenses de la motopompe. La SAED aménage sur demande d'un groupement, constitué pour l'occasion, après avoir vérifié que les maîtres de terre et de culture renoncent à leurs droits sur le terrain concerné. La distribution des parcelles se fait par tirage au sort, de façon égalitaire. Par rapport au modèle dominant de l'époque, les grands aménagements en régie du delta, les PIV laissaient une large autonomie aux paysans dans la gestion quotidienne de l'aménagement, ce qui était une grande nouveauté et a beaucoup contribué à leur réussite (FRESSON, 1978).

---

[44] Le statut des PIV dans la politique nationale est cependant ambigu dès le départ : irrigation en agriculture paysanne pour l'autosuffisance locale, ou phase d'apprentissage de l'irrigation, avant la réalisation de grands périmètres irrigués dans le cadre du programme OMVS d'aménagement global du fleuve, comme l'annonce le document projet des PIV de Matam ? De fait, dans les moyenne et haute vallée, les densités de population, les structures foncières et sociales interdisaient la mise en place directe de grands aménagements comme dans le delta.

[45] Dans les trois pays, les PIV ont été diffusés quasiment simultanément. Les premiers exemples sont dus à un programme expérimental FAO, à Kayes (Mali). Le modèle a vite été repris par les ONG et les associations de migrants (cf. partie IV A, chap. I).

L'irrigation est pour les paysans haalpulaar un système de culture[46] radicalement nouveau : une nouvelle plante, le riz[47]; une maîtrise totale de l'eau (et donc une culture théoriquement sécurisée) quand les systèmes de production locaux étaient fondés sur l'adaptation souple aux aléas naturels; du matériel mécanique, des frais de culture et des amortissements, quand le capital d'exploitation et les coûts de production se limitaient à l'outillage manuel et aux semences; une organisation collective de gestion de l'aménagement, quand les règles de travail en commun ne concernaient que les membres de l'unité de production pour l'agriculture, ou la classe d'âge pour les travaux d'intérêt collectif au village. L'innovation technique se double de plus d'innovations sociales importantes : contraintes collectives à la production individuelle (tours d'eau, entretien des canaux, etc.), groupement de producteurs gérant l'outil collectif (d'où de nouveaux problèmes d'action collective, de définition de règles et de sanction, de nouveaux postes de responsabilités, avec tous les problèmes de légitimité que cela implique, etc.), et surtout accès égalitaire aux parcelles aménagées.

Malgré l'ampleur des innovations, les paysans haalpulaar se sont cependant très vite appropriés l'irrigation. Ils en maîtrisent les techniques : des rendements moyens de 4 à 5 t/ha, exceptionnels en Afrique[48], en témoignent. La demande pour de nouveaux aménagements a cru dès la fin des années 70 et n'a cessé depuis. Les aménagements se sont multipliés, au rythme des financements obtenus par l'Etat. En 1979-80, il y avait dans les moyenne et haute vallées 2611 ha de PIV (ENDA, 1984). En 1986, 494 PIV totalisent 12 978 ha (CPEC/OMVS), soit la moitié des surfaces totales aménagées au Sénégal. Dans la moyenne vallée, tous les villages bénéficiant de conditions physiques favorables (accès à l'eau, topographie)[49] disposent désormais de plusieurs PIV, jusqu'à 8 ou 10 (soit environ 150 à 200 ha aménagés) dans certains villages, les paysans ayant une à trois parcelles de 0,4 à 0,5 ha.

Forte demande paysanne pour de nouveaux aménagements, résultats techniques meilleurs que dans les grands aménagements du delta, acceptation de la *"petite révolution sociale"* (SCHMITZ, 1986 : 52) que constitue l'égalitarisation de l'accès à la terre : on pouvait effectivement parler de succès au milieu des années 80. La

---

46 Un système de culture, sous-ensemble du système de production, est *"une surface de terrain traitée d'une manière homogène par des cultures avec leur ordre de succession et par les itinéraires techniques qui leur sont appliqués"* (SEBILLOTTE, journées du département d'Agronomie INRA 1982)..

47 Des variétés de riz local étaient autrefois cultivées par les femmes dans les mares, en pays soninké.

48 Et même ailleurs : rendement moyen en Inde : 2t/ha, en Camargue : 2 à 3 t/ha dans les années 50, 4 à 5 aujourd'hui (PICON, 1988).

49 Sont principalement concernés les villages riverains du fleuve, ou d'un défluent important. Les villages du jeeri, ceux des bords de la route, sont restés relativement à l'écart de cette dynamique, jusqu'à l'avènement des "casiers intermédiaires" (plusieurs centaines d'ha).

"réussite" n'était cependant pas si totale que cela, puisque parallèlement, on avait également des taux d'échecs élevés, des arriérés de crédit qui s'accumulaient, des amortissements non payés, des aménagements qui se dégradaient. Les conflits entre paysans et SAED étaient nombreux. Situation apparemment paradoxale, et que la plupart des analyses sur l'irrigation n'arrivent pas à dépasser. Il faut pour cela, non seulement comprendre la place de l'irrigation dans les systèmes de production, mais aussi et surtout prendre en compte l'impact de l'émigration et bien mesurer l'intervention de l'Etat. La crise provoquée par le désengagement de l'Etat dans la seconde moitié des années 80 le confirme largement.

2. LOGIQUES PAYSANNES D'APPROPRIATION DE L'IRRIGATION (1975-1985)

L'irrigation, un nouveau système de culture intégré à la logique des systèmes de production

Dans ce contexte de sévère crise de la production vivrière, le riz irrigué offre des rendements élevés (10 fois plus que le sorgho de décrue !), théoriquement sécurisés. D'où l'intérêt qu'y portent les paysans. Cependant, les paysans ne disposent, dans un premier temps, que de surfaces faibles (0,2 à 0,3 ha) qui ne peuvent à elles seules couvrir les besoins familiaux[50]. L'irrigation ne peut dans ces conditions être une fin en soi. La parcelle du PIV ne peut matériellement représenter pour les paysans qu'un complément aux autres productions, une garantie d'une production minimale en cas de mauvaise année[51]. C'est ce qui explique que sa vocation soit essentiellement l'autoconsommation[52].

De plus, l'irrigation est un système de culture intensif, et donc coûteux, en travail et en argent, qui sont tous deux des facteurs rares. Enfin, la maîtrise de l'eau reste imparfaite, et loin d'avoir sécurisé la production, l'irrigation n'a fait que déplacer les risques (LERICOLLAIS, 1989). Outre les erreurs techniques paysannes des débuts, les problèmes techniques sur les aménagements (erreur de conception ou de réalisation), pannes de pompe, retards dans l'approvisionnement SAED en intrants - avant 1986 - sont autant d'aléas pouvant sinistrer la récolte. Les sinistres sont

---

50 Avec un rendement de 4 t/ha, un paysan disposant d'une parcelle de 0,4 ha récolte 1,6 t de paddy, soit 1 t de riz blanc (équivalent à la consommation annuelle de 4,5 personnes), sans compter les coûts de production.

51 Ce simple fait, hors de toute question relative aux stratégies paysannes, suffit à montrer que l'espoir des techniciens de voir l'irrigation se substituer aux cultures "traditionnelles" était vain. Cela n'est éventuellement envisageable que lorsque les surfaces aménagées par famille permettent de produire un surplus conséquent. C'est là une des causes de la course aux parcelles : il faut 2 à 3 parcelles (entre 1 et 1,5 ha) par UP pour pouvoir dégager des surplus.

52 Dans le département de Matam, au milieu des années 80, le taux de commercialisation du riz (via la SAED) était de 4 %.

fréquents, dont une bonne part échappe au contrôle des paysans[53]. En fait, si les paysans se sont appropriés techniquement la riziculture irriguée et l'ont intégrée dans leurs stratégies économiques, ils n'en maîtrisaient pas l'environnement, que ce soit le fonctionnement des réseaux, ou l'approvisionnement en intrants. L'irrigation reste une culture à hauts risques, ce que les paysans ont intégré dans leurs pratiques.

Pour toutes ces raisons, l'irrigation ne peut être une fin en soi. Même si les rendements en riz sont 10 fois supérieurs en irrigué, même si, certaines années, 80 à 100 % de la production céréalière des familles provient désormais des PIV, les paysans n'abandonnent pas leurs autres systèmes de culture et y retournent dès que les conditions naturelles le permettent. La parcelle irriguée est considérée comme un "terroir" agronomique supplémentaire, aux caractéristiques (productivité, risque, intensité du travail) complémentaires des autres, avec lequel les paysans peuvent jouer, à travers les stratégies d'affectation du travail, le jeu de la diversification et de la minimisation des risques[54]. La logique des systèmes de production s'impose à la parcelle irriguée, et non l'inverse.

Quoique très réelle, l'intensification en irrigation n'est donc pas forcément maximale et la logique d'ensemble du système de production s'impose à l'irrigation. On a au contraire une gestion souple de l'affectation en travail entre ces différents systèmes de culture, en fonction des conditions climatiques de l'année, et du risque lié à l'irrigation[55].

Les paysans et la SAED : risques, conflits et subventions implicites

Un tel développement de l'irrigation n'a été possible que grâce à l'intervention massive de l'Etat : investissements colossaux dans les aménagements hydro-agricoles[56], subventions aux intrants, financement d'une lourde structure

[53] Une étude OMVS montrait en 1980 que 60% des échecs étaient imputables, directement ou indirectement, à la SAED.

[54] C'est ce qui explique les décalages entre les itinéraires techniques pratiqués et les recommandations des techniciens, pour qui l'irrigation est une fin en soi, et en particulier les retards dans le calendrier cultural et l'absence de contre-saison, etc. (cf. LAVIGNE DELVILLE, 1991a pour une analyse plus détaillée). Nécessaire pour rentabiliser l'aménagement d'un point de vue techniciste, la double culture n'est pas pratiquée : pour des raisons agronomiques et de disponibilité en eau, la double culture du riz est peu envisageable (JAMIN, 1987). La culture de contre-saison possible serait le maïs, cultivé sur des zones "de polyculture" aménagées sur *foonde*, le long du canal d'amenée. Si on a bien alors une contre-saison, il ne s'agit pas de double culture à proprement parler puisqu'elle ne se pratique pas sur la même parcelle que la culture d'hivernage. L'intensité culturale (rapport entre la surface totale cultivée dans l'année et les surfaces aménagées) reste inférieure ou égale à 1.

[55] Ainsi la culture de maïs de contre-saison, peu ou pas rentable, du fait des faibles rendements et des consommations en eau élevées, n'est réalisée qu'en cas de mauvaise année (sinistre sur le riz, échec des cultures pluviales).

[56] 1 à 3 M FCFA/ha pour les grands aménagements du delta, 0,5 à 1 M FCFA/ha pour les PIV, soit environ 10 milliards de FCFA pour les seuls PIV (13.000 ha x 800.000 FCFA/ha).

d'encadrement. La forte présence de la SAED était une condition d'un rythme d'aménagement soutenu, capable de suivre la demande, et d'un rapide apprentissage technique des paysans. Mais cette intervention massive est aussi une des causes des dysfonctionnements relevés ci-dessus.

Comme toutes les sociétés régionales de développement rural (SRDR) des années 60-70, la SAED a pris en charge l'ensemble des fonctions d'encadrement de la production et d'organisation de la filière : aménagement, encadrement technique des producteurs, approvisionnements en intrants, gestion du crédit de campagne, collecte du paddy, entretien mécanique des motopompes, etc., ne laissant aux producteurs que la maîtrise de l'itinéraire technique à la parcelle, et la gestion du groupement. La SAED n'a pas échappé aux dysfonctionnements classiques des SRDR (problèmes de qualité technique des aménagements réalisés, problèmes de retards sur les approvisionnements en intrants, problèmes de gestion des crédits, etc.), ni aux conflits de responsabilité aux points d'articulation avec les paysans (à qui appartient le PIV, qui décide des dates de démarrage de la campagne, qui est responsable du sinistre, etc.), ou aux attitudes ambiguës dans leurs rapports, mi-autoritaires, mi-paternalistes, avec les paysans. Les rapports entre paysans et SAED se structuraient autour d'un jeu de négociation implicite où chacun tentait de faire porter à l'autre la responsabilité des dysfonctionnements des périmètres, où les paysans refusaient de payer certaines charges, et où la SAED, par ses pratiques, ajoutait aux subventions directes de l'Etat des subventions de fait (arriérés de crédit reportés d'année en année, pompes remplacées gratuitement même quand les paysans ne cotisaient pas au fonds pour amortissement[57], etc.).

Ce jeu de report des charges sur la SAED permettait donc aux paysans, sauf sinistre, de produire à un coût très faible[58]. Il a cependant différentes significations qu'il faut bien distinguer. C'est d'abord la contradiction entre une riziculture d'autoconsommation, mais consommatrice d'intrants, et donc coûteuse. Même faibles dans l'absolu, les charges viennent amputer des ressources monétaires limitées. Comme les faibles surfaces ne permettent pas de dégager des surplus, il n'est pas possible de vendre. Minimiser les coûts de production - et en particulier ceux liés à la reproduction du périmètre, à moyen terme : entretien de la pompe, amortissement - desserre les contradictions économiques des UP[59].

---

57 Dans ces conditions, il devenait possible, et même économiquement rationnel, d'économiser 50.000 FCFA par campagne en ne faisant qu'une seule vidange, quitte à casser la pompe en trois ans.

58 A Sadel, en 1987, la reconstitution des comptes d'exploitation des paysans montrait que, sur des PIV en état correct, sans panne au cours de la saison, produire un kilo de paddy coûtait *réellement* entre 5 et 20 FCFA/kg aux paysans. Avec un prix au producteur de 85 F, cela laisse une marge appréciable. Dans une logique d'autoconsommation, le kilo de riz décortiqué artisanalement, revient à 30 ou 50 F/kg, contre 130 sur le marché... On ne pouvait donc pas dire que l'irrigation n'était pas "rentable".

59 Dans les périmètres maliens de la région de Kayes, on retrouve ces mêmes stratégies de report des coûts de reproduction du périmètre, qui s'appliquent là aux migrants (LAVIGNE DELVILLE, 1991, chap 1). Elles ne portent

Mais c'est aussi, et surtout, les risques économiques liés aux aléas d'approvisionnement, aux dysfonctionnements des réseaux[60], au manque de fiabilité des services d'entretien des motopompes. Il est vrai qu'en cas de sinistre, *"on ne peut pas payer, on est obligés de vendre des chèvres"*. Face à ces aléas en grande partie dus à la SAED, et sur lesquels les paysans n'ont pas de prise, le moyen de défense des paysans a été de refuser de payer. Les dysfonctionnements de la SAED et les erreurs institutionnelles ont permis des reports de charge de grande ampleur.

Si la tendance à minimiser les charges peut être imputée aux contradictions de l'économie familiale, l'ampleur de ces reports de charges est par contre une conséquence des choix techniques et institutionnels de la SAED, et des dysfonctionnements inhérents aux sociétés régionales d'intervention. Loin d'être réellement sécurisée, la riziculture irriguée restait une culture à hauts risques. Ayant besoin de l'irrigation, les paysans en ont vite maîtrisé les techniques culturales, mais ne maîtrisaient aucun de ces deux facteurs de risque cruciaux. Dans un tel contexte de risque technique et économique, l'irrigation n'est viable qu'à bas coût, et les paysans ont fait payer ces aléas à la SAED en refusant de payer les charges.

Au milieu des années 80, et malgré les bons résultats techniques, la pérennité des périmètres villageois reste suspendue à l'aide de l'Etat, du fait de pratiques paysannes qui reviennent à rejeter les coûts de reproduction du périmètre sur la SAED. Ampleur des investissements consentis par l'Etat, modes d'intervention et dysfonctionnements de la SAED : sur ces deux plans, on peut dire que la façon dont les paysans haalpulaar se sont appropriés l'irrigation a été conditionnée par l'intervention massive de l'Etat et le contexte institutionnel de l'époque. C'est cela que les dysfonctionnements décriés dans les années 80 reflètent, plus que les limites de l'adaptation des systèmes agraires. C'est cela que révèle la crise de la fin des années 80.

---

cependant que sur une partie de l'amortissement, alors même qu'ils ont une rentabilité plus faible : pas de subvention, parcelles plus petites, peu de surfaces en riz, mauvais rendements du maïs.

60 Aménagements rustiques, réalisés manuellement, parfois sans étude préalable, les PIV se dégradent vite. Le choix de base trouve ici sa limite. Mais le principal problème réside dans les fréquentes erreurs de conception et/ou de réalisation, parfois graves, qui handicapent le fonctionnement des réseaux, occasionnent des coûts et du travail supplémentaire, font chuter les rendements quand ils ne compromettent pas la récolte. Ainsi, à Sadel 7, à cause d'une erreur de réalisation, les parcelles du bas sont mal arrosées. Il faut 15 heures pour irriguer une parcelle, contre 5 en amont du périmètre. Les rendements moyens y sont de 2 t/ha, au lieu de 4,5 t/ha en amont (EYCHENNE et al, 1992). Remettre le réseau en état ferait gagner 1 t de rendement moyen et économiserait des heures de pompage.

Innovation technique, innovations sociales et capital culturel

Une irrigation intégrée au système de reproduction économique

Face à la crise profonde du système de production agro-halio-pastoral, l'irrigation représente pour les paysans haalpulaar une solution partielle. Alors même qu'il s'agissait d'un système de culture radicalement nouveau, tant d'un point de vue technique qu'organisationnel, ils en ont vite maîtrisé les techniques culturales et ont intégré la parcelle irriguée, cultivée de façon intensive, au sein de leurs systèmes de production et de leurs logiques de reproduction économique. Sauf accident, la production irriguée couvre aujourd'hui, entre 50 et 100 % de la production agricole des ménages[61], qui approchent, atteignent, ou dépassent parfois l'autosuffisance alimentaire. L'irrigation devient donc une composante indispensable de la sécurité alimentaire. Migration et irrigation sont aujourd'hui les deux bases autour desquelles se structurent les stratégies économiques. On en détaillera les articulations ci-dessous.

Le fait de s'approprier l'irrigation induit des innovations sociales qui débordent l'irrigation au sens strict. C'est d'abord l'adoption d'un système de culture consommateur d'intrants, et donc d'une insertion accrue dans l'économie marchande. Insertion limitée du fait des subventions et de l'absence de commercialisation, mais néanmoins significative, d'autant que l'articulation au marché passait auparavant quasi exclusivement par les émigrés et ne concernait que la consommation et non la production. Ce sont d'autre part les groupements de producteurs, qui sont de nouvelles institutions au village, et donc de nouveaux pôles de pouvoir et de légitimité. C'est enfin, et peut-être surtout, une égalitarisation relative de l'accès au foncier, sur les parcelles irriguées.

Les conditions de l'appropriation : cadre social cohérent, autonomie des groupements et subventions

Du fait même de cette intégration, les pratiques de mise en valeur et de gestion des périmètres subissent des ajustements par rapport aux normes de la stricte rationalité technico-économique. Inhérents à un processus d'appropriation, ces ajustements ont été rendus possibles par la souplesse du modèle des PIV, qui laisse une assez grande autonomie aux groupements de producteurs. Bien que dépendants de la SAED en amont et aval, les groupements sont autonomes dans leur gestion concrète de l'action collective (gestion de l'eau, gestion des cotisations

---

[61] En fonction des villages et de la structure de leur terroir, des années climatiques, et de l'état des aménagements. Sadel est limité en terres, n'a que peu de waalo. En 1987, le riz représentait 70 à 100 % de la production vivrière. Ndouloumaji Dembe bénéficie d'un grand waalo et de jeeri en abondance. En 1987, le riz représentait 54 % de la production vivrière, mais seulement 35 % en 1988, du fait de l'arrêt de 5 PIV (d'après GARNIER, 1989 : 23).

et de la motopompe). Du fait de cette souplesse, le cadre institutionnel des PIV rendait *possible* une appropriation par les paysans. En particulier, la coïncidence - ou du moins la proximité - entre unité de gestion technique et hydraulique et un niveau d'organisation sociale existant (quartier ou village) est un facteur important, puisqu'un groupement réunit dès lors des individus reliés entre eux par d'autres liens que le seul intérêt pour l'irrigation, ayant entre eux des règles légitimes de gestion de l'action collective et des contradictions entre intérêt individuel et intérêt collectif (BELLONCLE, 1985). Le fort niveau des subventions a été également un facteur important, rendant l'irrigation objectivement moins coûteuse, diminuant l'hésitation des paysans à s'engager dans des dépenses monétaires jusque-là absentes de la production agricole, rendant économiquement tolérable le risque technique.

Un intérêt paysan objectif, des innovations organisationnelles inspirées des règles haalpulaar d'action collective

Ces facteurs constituent des conditions nécessaires de l'appropriation, le facteur déterminant restant l'intérêt objectif qu'y trouvent les paysans : *"si, sur leurs parcelles irriguées, les Haalpulaar produisent de bonnes récoltes, c'est qu'ils considèrent que la culture irriguée de céréales correspond à une nécessité dans leur système de production et qu'ils ont par conséquent* ***voulu*** *transférer certains éléments de leur structure sociale au périmètre pour mettre en place une structure de gestion solide et efficace"* (DIEMER et VAN DER LAAN, 1987 : 79).

C'est bien ce besoin de produire, face à la crise des cultures pluviales et de décrue, qui a conduit les paysans à s'investir dans l'irrigation et à se doter de groupements fonctionnels et efficaces, quand les structures formelles et inopérantes sont une réponse classique de défense passive des paysans face aux projets de développement[62]. De fait, *"la société haalpulaar disposait, lorsque l'irrigation y a été introduite au milieu des années 70, d'un "style organisationnel" (DIEMER), ou autrement dit de "techniques d'encadrement" (GOUROU) efficaces et transposables"* au périmètre irrigué (MATHIEU, 1989 : 3). Les paysans se sont inspirés des modes d'action collective en vigueur au village (réunions, cotisations, chantiers collectifs, systèmes de sanction et d'amendes, etc.) pour donner aux groupements des règles légitimes de fonctionnement, qui assurent la cohésion indispensable au bon fonctionnement des PIV. Ils se sont donnés des responsables qui, sans être forcément les notables du village, étaient néanmoins légitimes pour ce rôle. Ils se sont donnés des règles de gestion du périmètre qui, introduisant une souplesse de fonctionnement par rapport à la stricte rationalité technique, rendent possible l'intégration de la parcelle au système de production et aux logiques

62 Dans un tout autre contexte, C.LENTZ (1988) explique "why the most incompetent are on the village council"...

paysannes, et en facilitent donc l'appropriation[63]. Innovations sociales nécessaires pour l'innovation technique que représente l'irrigation, les groupements sont une nouvelle forme d'action collective, gérant les rapports d'interdépendance entre chefs d'unité de production, qui s'appuie à la fois sur le "capital culturel" haalpulaar et les contraintes propres à l'irrigation[64].

L'égalitarisation relative de l'accès au foncier sur les PIV : une petite révolution sociale

Comme on l'a dit, la règle énoncée par la SAED est que les détenteurs de droits fonciers (*jom ngesa*, mais surtout *jom leydi*) sur le terrain à aménager abandonnent leurs prérogatives préalablement à la décision d'aménagement et aux travaux. Tous les chefs de famille peuvent avoir une parcelle. Celles-ci sont toutes de même taille et sont tirées au sort au sein du groupement. L'attributaire a un droit de culture permanent, transmissible à ses héritiers. Le faire-valoir indirect est interdit. Sur sa parcelle, chaque attributaire a ainsi un statut qui équivaut, dans les représentations haalpulaar du foncier, au statut de *"jom ngesa"*[65].

Cette règle introduit une dimension égalitaire dans des rapports fonciers fondés sur l'inégalité et l'exclusion des *maccuBe* de la maîtrise de la culture, et on peut légitimement se demander jusqu'à quel point elle a été respectée. En effet, on peut penser que, *"vu le rôle central et essentiel du foncier, il est inévitable et normal que ce soient les règles foncières réelles du groupe, préexistantes à l'aménagement irrigué, qui s'imposent, même subrepticement, dans les modalités effectives*

---

63 Ainsi pour la gestion de l'eau : en stricte logique économique, on doit maximiser l'efficacité de l'eau, facteur de production coûteux, en organisant la répartition de l'eau et en contrôlant les quantités utilisées par chacun. Le tour d'eau impose aux attributaires une forte contrainte, puisqu'elle oblige à être présent à un moment donné, sous peine de ne pouvoir irriguer sa parcelle. Dans les PIV, les tours d'eau existent et sont dans l'ensemble respectés, même si des écarts existent pour ne pas pénaliser un paysan qui a été absent. D'autre part, la règle implicite est que chacun peut prendre autant d'eau qu'il veut (DIEMER et VAN DER LAAN, 1987), ce qui peut conduire à des gaspillages voire, si cela allonge trop la durée du tour d'eau, pénaliser l'ensemble du périmètre. Cependant, de telles pratiques donnent une souplesse sociale à une logique technico-économique rigide et contraignante, elles constituent un compromis - qui se paie en litres de gas-oil supplémentaires consommés par la pompe - entre contraintes techniques et logiques sociales. L'absence de contrôle sur les quantités d'eau utilisées vise de plus à minimiser les risques de conflits et de contestation : autant le viol du tour d'eau est clair, autant la question de la quantité est délicate et peut amener des tensions.

64 C'est cependant trop dire, comme DIEMER et VAN DER LAAN, que "l'irrigation haalpulaar doit sa viabilité à sa concordance avec le système de production et la structure sociale des irriguants" (id. : 197, souligné par moi). Cette concordance n'était pas donnée, elle a été construite par les paysans, à partir de leurs logiques de production, de leurs logiques d'action collective. Il ne s'agit pas moins d'une somme d'innovations. Le terme de "concordance avec la structure sociale" est d'autre part trop flou et risque de faire croire à une reproduction complète du système d'inégalité et de domination haalpulaar au sein des groupements. Le fait que des captifs aient des parcelles est déjà un changement notable ! D'autre part, les responsables de groupement, tout en étant essentiellement des rimBe, ne sont pas tous issus des lignages dominants, des TooroBBe se retrouvent sous l'autorité de SubalBe, etc.

65 L'Etat (ou le groupement par délégation) étant l'équivalent du *jom leydi*.

d'exploitation : les paysans qui travaillent ensemble sur le périmètre irrigué restent en effet par ailleurs dépendants de l'ensemble des règles et des contraintes de la reproduction sociale" (MATHIEU, 1989 : 17). Derrière un respect formel, il y a de multiples façons de contourner une règle (en particulier, contrôler l'accès au groupement).

En fait, la SAED a au départ veillé au respect du tirage au sort, et la règle a été dans l'ensemble respectée (BOUTILLIER, 1982 : 303), malgré quelques entorses ici ou là : *"au moment même de l'attribution des parcelles, 12% de celles-ci ont été attribuées à des personnes absentes ou même décédées : ces prête-noms permettent à des notables, propriétaires fonciers traditionnels, paysans aisés ou influents, de cumuler en fait plusieurs parcelles"* (SECK, 1981 : 403). De même, certains ont pu se faire attribuer une parcelle plus grande. Mais, dans l'ensemble, les études récentes sur l'accès aux parcelles irriguées[66] montrent même une étonnante adéquation entre les proportions des *foyre* des différents statuts au village et dans les groupements (les *nieniBe* étant souvent légèrement sous représentés). A Doumga Rindaw, village tooroodo, les tooroBe étaient sur-représentés dans le premier groupement : *"tant que l'offre de parcelles de PIV reste faible par rapport à la demande, c'est l'élite sociale qui reste favorisée"* (NIASSE, 1991 b : 100), mais l'accès à la terre s'est ensuite démocratisé au fur et à mesure que le nombre de PIV a augmenté, et la proportion de *maccuBe* est aujourd'hui la même qu'au village. A Ndouloumadji Dembe, les familles sans parcelles sont essentiellement des familles avec des émigrés en France, qui n'en ont pas demandé (GARNIER, 1989 : 13). *"Pour les paysans sans droits de maîtrise traditionnels sur la terre, les PIV sont l'occasion de réaliser, en plus d'une certaine sécurité alimentaire, un objectif de sécurité foncière limitée par l'obtention d'une parcelle. Même si cette sécurité foncière est limitée quant à son objet et si elle ne remet pas en cause l'ensemble des relations sociales de dépendance traditionnellement liées au foncier, elle représente une innovation sociale localisée mais qualitativement significative"* (MATHIEU, 1987 : 281).

La règle de l'accès libre aux parcelles pour tous les chefs de famille, quelque soit leur statut semble donc avoir été globalement respectée. De même, les cas relevés de versement de redevance à l'ancien maître de terre sont exceptionnels. Si quelques dérapages sont constatés ici et là, ce sont là des biais pragmatiques, liés aux rapports de force locaux, à la règle, acceptée par tous dans le discours, de l'égalité des droits aux parcelles. Les PIV sont bien sortis du domaine régi par les droits fonciers traditionnels. On peut dire avec SCHMITZ que les périmètres villageois ont réalisé *"une petite révolution sociale"*. Connaissant l'enjeu du foncier et des rapports de dépendance dans la société haalpulaar, il faut se demander comment une telle révolution a été possible. Il y a certes la pression externe que la

[66] Celles de l'IDA (Institute for development anthropology) dans le département de Matam, par exemple, et celle de C.Tarrière sur Nianga.

SAED a exercé au début, en imposant cette règle comme condition d'intervention et en vérifiant son application. Ceci a sans aucun doute été une condition nécessaire. Mais cela n'assure en rien que la composition du groupement ne soit pas modifiée ensuite, ni que cette égalité se maintienne spontanément dans les groupements suivants, quand la SAED a relâché sa pression. Il faut donc que cette règle ait fait l'objet d'un consensus au village, qu'elle ait été acceptée par les maîtres de terre.

Alors que les PIV actuels sont aménagés sur *waalo*, les premiers aménagements ont été réalisés sur les bourrelets de berge, à proximité du fleuve, sur des terres où les droits étaient de toute façon assez lâches et auxquelles tout le monde avait accès, et qui de plus, étaient incultivables du fait de la sécheresse. Les détenteurs de droits fonciers (au titre de *jom leydi* ou de *jom ngesa*) ont eu beau jeu de renoncer à leurs droits, d'autant qu'ils troquaient ainsi une terre inculte contre une parcelle productive, et que le fait de permettre à la communauté de faire face à la crise leur conférait un prestige non négligeable. Peut-être aussi ne se rendaient-ils pas compte, à ce moment, de l'enjeu économique que représenterait l'irrigation. Une fois le principe accepté et appliqué par certains, il devenait difficile à d'autres de le refuser pour un aménagement suivant, y compris quand les aménagements se sont fait sur le waalo. Acceptée dans une situation d'urgence, sur des sites porteurs de faibles enjeux, cette règle n'a ensuite pas pu être remise en cause.

3. IRRIGATION ET MIGRATION : COMPLEMENTARITES ET CONCURRENCES AU SEIN DES STRATEGIES ECONOMIQUES FAMILIALES

L'irrigation est intégrée par les unités familiales dans leurs stratégies économiques, où elle s'articule avec les autres ressources, agricoles et extra-agricoles, migration en particulier. Les interactions avec les cultures pluviales et les cultures de décrue au sein du système de production permettent de comprendre les variations dans l'affectation de la main-d'oeuvre selon les années, mais ce sont les interactions avec l'émigration qui sont déterminantes du point de vue de la reproduction économique des unités familiales. Irrigation et migration sont en effet les deux principales sources de revenu : à Sadel, le riz représente 70 à 100% de la production céréalière, laquelle apporte en moyenne 40% des budgets familiaux, auxquels l'émigration contribue pour 30% (LAVIGNE DELVILLE, 1991a).

La migration pour financer l'irrigation, l'irrigation pour économiser l'argent de l'émigration

Migration et irrigation sont deux réponses possibles, de logique opposée, à la crise de production : dans un cas, on va chercher ailleurs les ressources nécessaires, sans modifier les systèmes de production, et dans l'autre, on investit sur place pour pouvoir produire de la richesse. Opposées en logique, elles le sont aussi en termes

d'affectation de main-d'oeuvre : le déficit de main-d'oeuvre issu de l'émigration rend d'autant plus difficile d'intensifier les cultures irriguées, qui sont particulièrement exigeantes en travail.

Ces deux réponses ne sont pas équivalentes pour autant. D'abord parce que l'émigration a précédé l'irrigation, et que les réseaux étaient déjà mis en place. De plus, malgré les difficultés liées au chômage et la fermeture des frontières en France, elle reste - à juste titre - perçue comme plus rémunératrice : un migrant en France envoie environ 50.000 FCFA/mois, soit 600.000 FCFA/an, quand la valeur de la production agricole par actif masculin varie entre 150 et 250.000 FCFA/an (GARNIER, 1989). Garder un jeune pour cultiver le riz a donc un coût d'opportunité, qui est d'autant plus élevé que la famille est bien insérée dans des réseaux migratoires et que le jeune aurait la possibilité d'émigrer et d'apporter des revenus supérieurs[67]. De ce fait, la riziculture offre une rémunération du travail jugée trop faible, vu les opportunités de revenus de l'émigration, pour être intéressante dans une optique de création de revenu. On accepte une faible rémunération du travail quand la sécurité alimentaire est en jeu, mais, pas pour des dépenses monétaires qui peuvent être à peu près couverts à moindre frais par les revenus de l'émigration. Les paysans ne cherchent pas forcément à maximiser la production, et peuvent limiter l'intensification de la production à la couverture de leurs besoins alimentaires[68].

Enfin, les revenus de l'émigration apportent les ressources nécessaires pour payer les frais de culture, pour mettre des doses d'engrais importantes. Des revenus extra-agricoles sont indispensables pour faire tourner une irrigation d'autoconsommation. C'est en partie l'émigration qui rend possibles les bons résultats techniques des paysans en irrigation. Ce sont les transferts de revenus extra-agricoles qui permettent aux paysans d'autoconsommer toute leur production sans avoir à en vendre une partie pour payer les charges de culture.

Tout ceci montre que l'irrigation ne peut, dans les conditions actuelles, être un substitut à l'émigration. D'abord parce que la faible taille des surfaces (et les aléas culturaux) ne permettent pas toujours de dégager des surplus créateurs de revenu monétaire. Ensuite parce que, dans les conditions actuelles de prix et de productivité, la migration reste largement plus rémunératrice que la riziculture, et que l'existence de revenus de l'émigration n'incite pas à chercher à tout prix à

67 Sans compter que, même dans l'hypothèse où l'irrigation permettrait de boucler les budgets familiaux et de dégager du revenu, sa structure actuelle ne permettrait pas de supprimer l'émigration : seuls les chefs d'UP ont accès aux parcelles et il est peu probable que les revenus du salariat agricole soient suffisants pour retenir les jeunes.

68 C'est une des raisons de l'absence de culture de contre-saison. S'y ajoutent, il est vrai, les problèmes agronomiques spécifiques à la culture de maïs de contre-saison. Pour le riz, avec l'exiguïté des parcelles, qui rend difficile la production de surplus, c'est la principale raison de la faiblesse de la commercialisation (4% de la production à Matam, en 1981-82).

produire du surplus (ni même forcément à atteindre l'autosuffisance alimentaire). Par contre, irrigation et revenus migratoires sont complémentaires pour la couverture des besoins alimentaires. L'irrigation permet de diminuer les achats de céréales et de consacrer les revenus de l'émigration à d'autres dépenses. Payer les intrants avec l'argent de l'émigration revient à "payer" le paddy produit au coût monétaire de production (10 à 30 FCFA/kg, 50 au maximum, soit 15; 46 ou 77 FCFA/kg riz blanc s'il est décortiqué manuellement par les femmes du *foyre*), ce qui est nettement plus rentable que d'acheter la quantité de riz blanc équivalente sur le marché (160 FCFA/kg).

C'est là que se résout le paradoxe apparent d'une irrigation coûteuse destinée à l'autoconsommation : grâce à ces transferts, les PIV peuvent avoir durablement un compte d'exploitation *monétaire* structurellement négatif (alors que le compte d'exploitation général, valorisant la production autoconsommée, serait largement positif). Cela ne signifie pas, contrairement à ce que des observateurs ont trop vite conclu, que les PIV ne sont pas "rentables", qu'ils sont "subventionnés" par les émigrés : la faiblesse des ventes de paddy signifie simplement que les paysans ayant des revenus de l'émigration ont économiquement intérêt à pratiquer ainsi. Avec les mêmes rendements et les mêmes coûts, les producteurs sans revenus extra-agricoles peuvent, en acceptant une rémunération du travail plus faible, payer les charges en vendant une partie de la récolte.

La raison de ces transferts se trouve bien au niveau de la reproduction économique familiale. Penser que le périmètre irrigué doit produire lui-même de quoi assurer sa pérennité est une vue d'économiste, non de paysan qui raisonne en termes de revenu global. C'est la reproduction économique familiale qui est fragile, du double point de vue vivrier et monétaire, et qui dépend des revenus de l'émigration. Dès lors, utiliser une partie des revenus de l'émigration pour payer les frais de culture est une façon d'optimiser à la fois l'efficacité de revenus monétaires qui sont toujours une denrée rare, et la productivité du travail agricole, en évitant de prélever une part du produit. La séparation entre production agricole vivrière et revenus monétaires destinés aux autres dépenses n'est valable qu'en première approximation, il n'y a pas cloisonnement des budgets vivriers et monétaires.

Contradictoires en termes de réponse à la crise, concurrentes en termes de main-d'oeuvre, irrigation et migration sont en fait complémentaires pour les paysans qui, loin de les opposer, les combinent, en fonction des opportunités qu'elles offrent respectivement, dans le jeu de diversification des ressources et des activités. De même qu'entre irrigation intensive et cultures extensives au sein des systèmes de production, on a entre migration et irrigation un jeu complexe de complémentarités et de concurrences, un équilibre dynamique, qui varie en fonction de la situation concrète des différentes unités de production, et des évolutions de l'environnement (pluviométrie, contexte économique, état des réseaux d'irrigation, conjoncture de l'émigration, etc.).

Migration et investissement dans l'irrigation à Ndouloumadji Dembe

Ndouloumadji Dembe est un village *tooroodo* du département de Matam de 3.800 habitants (en environ 153 *galle* et 300 *foyre*), situé à l'intérieur des terres, au bord d'une grande cuvette de décrue. Il compte 58 % de tooroBBe, 18 % de seBBe, 12 % de nieniBe, et 12 % de maccuBe (GARNIER, 1989). 42 % des foyre ont des émigrés (13% en France et en Afrique, 26 % en Afrique seulement, 3% en France seulement). Le village compte 6 PIV, assez éloignés du village, totalisant 100 ha, en 230 parcelles (tous les *foyre* n'ont donc pas accès à l'irrigation[69]) et 3 périmètres privés. En 1987, un des PIV était arrêté. Cinq ont stoppé en 1988. Réalisée en 1989 dans le cadre de la "capitalisation" du GRDR, l'enquête, se base donc sur les chiffres de l'année 1987.

L'analyse de l'investissement dans les différentes cultures et l'enquête d'unités de production permet de distinguer quatre types, en fonction de leur orientation économique dominante[70] :

Le groupe vivant de l'émigration représente 13 % des UP du village. Les familles sont de grande taille (17 personnes en moyenne). Les absents (2 migrants en France et 0,75 en Afrique, en moyenne) représentent 40 % de la population du foyre, soit 85 % de la population adulte masculine. Ces familles sont souvent de haut statut social. Elles disposent de terres de *waalo*, qu'elles cèdent souvent en rem-peccem à d'autres familles et ne cultivent que le *jeeri*. Bon nombre d'entre elles ne pratiquent pas l'irrigation. Du fait du faible ratio actif/présent, la production céréalière par personne est quatre à cinq fois plus faible pour les autres groupes, et le taux d'autosuffisance ne dépasse pas 50 % en 1988. Leurs ressources reposent essentiellement (à 90 %) sur les revenus extra-agricoles, rente migratoire surtout, et rente foncière tirée du *waalo*. Le budget moyen est estimé à 900.000 FCFA, soit 50.000 FCFA/personne/an. Grâce à ces ressources, le chef de famille entretient un important réseau de clientèle

Trois familles disposent de périmètres irrigués privés[71] et peuvent être qualifiés d'entrepreneurs. Ce sont de grandes familles (23 personnes en moyenne) de l'aristocratie foncière, gros éleveurs, qui ont aménagé leur PIP sur leurs terres, grâce à leurs appuis politiques. Elles en cultivent environ le tiers en hivernage,

---

69 Un casier intermédiaire a depuis été réalisé dans le village voisin de Ndouloumadji Funebe.

70 En reprenant les données, j'ai modifié la typologie; qui ne recouvre pas exactement les groupes du rapport de GARNIER.

71 Cf. ci-dessous, pour une analyse des PIP.

donnant le reste en faire-valoir indirect[72] à d'autre paysans, et le cultivent elles-mêmes en contre-saison (maraîchage et arboriculture). Elles ne cultivent que leur périmètre, cédant leur waalo et leur parcelle dans le périmètre irrigué villageois en faire-valoir indirect. Deux d'entre elles ont même abandonné la culture du jeeri. Le périmètre apporte 50 à 60 % de leur revenu, moitié par la production directe, moitié par le faire-valoir indirect. Entre leur propre production et le riz reçu de leurs métayers, ils couvrent leurs besoins en riz à 540 %, et en vendent des quantités importantes. Ils ont aussi des revenus extra-agricoles conséquents, tirés de multiples activités d'"entreprise" : location d'un motoculteur, pisciculture, embouche ovine, etc. Bien insérés dans les tissus économiques et politiques locaux, ces famille n'ont pas d'émigrés. Elles disposent du coup d'une main-d'oeuvre assez nombreuse. Du fait de leur grande taille, et malgré des ressources totales élevées, elles ont un revenu par personne légèrement inférieur à celui du premier groupe (47.000 FCFA/pers./an).

Les autres groupes unités de production s'appuient, à des degrés divers, sur l'ensemble des activités. Elles ont au maximum un migrant, souvent en Afrique, et qui n'envoie pas toujours d'argent. En 1988, elles ont couvert leurs besoins en céréales à 113 %. Elles se différencient d'abord en fonction de l'importance des revenus extra-agricoles, ensuite selon l'accès au *waalo*.

39 % des familles bénéficient de revenus extra-agricoles importants (émigrés en Afrique, principalement, parfois un émigré en France, et/ou des activités économiques au village), qui représentent environ 60 % des ressources. Deux sous- groupes se distinguent :

- le premier (18 % des UP) est composé de *rimBe* qui ont un émigré en Afrique, et s'investissent dans l'agriculture. Ils cultivent leurs *waalo*, détiennent parfois deux parcelles de PIV (25% des revenus). C'est ce groupe qui a la plus forte valeur de la production par actif. Bénéficiant de revenus monétaires importants et d'une agriculture dynamique, ce groupe atteint le même revenu par personne que le groupe qui vit sur les revenus de l'émigration (plus de 50.000 F/pers./an).

- le second (21 %) est formé d'UP de bas statut (*maccuBe* ou *nieniBe*), qui n'ont pas de *waalo*, et s'investissent surtout dans les activités extra-agricoles locales, qui leur rapporte des revenus non négligeables. L'investissement dans l'agriculture s'en ressent, et la valeur de la production par actif est environ deux fois plus faible que pour le sous-groupe précédent. Le revenu par personne est de l'ordre de 32.000 FCFA.

---

[72] Le propriétaire fait l'avance aux cultures (frais de pompage et engrais). A la récolte, le cultivateur donne la moitié de la récolte et paie la moitié des engrais. Il ne s'agit pas de rente foncière au sens strict, puisque le propriétaire paie aussi les frais de la pompe. Le revenu net, une fois ces charges déduites, est en partie une rente foncière (rémunération de la terre), en partie une rémunération du capital et de l'avance aux cultures.

47 % des UP ont peu ou pas de revenus extra-agricoles, ceux-ci ne représentant que 30 % de leur budget, qui ne dépasse pas 23.000 FCFA/personne. Ce sont surtout des *rimBe*. Selon qu'ils disposent ou non d'accès au *waalo*, la structure des revenus change légèrement : ceux qui, issus de branches cadettes, ont peu ou pas de *waalo*, investissent un peu plus dans l'irrigation (40 % des ressources).

Groupe	Vivant sur	Entrepreneurs	Revenus extra-	agricoles élevés	Faibles revenus extra-agricoles	
	l'émigration		migration en Afr.	migr. + artisanat	avec waalo	sans waalo
Taille UP	17	23	13	11	13	11
Nb émigrés	2 à 3	0	0 à 1	0 à 1	0 à 1	0 à 1
Nb actifs masc./UP	0,5	1,7	1,1	1	1,1	1
Budget par pers.	51.400	47.400	52.000	32.000	22.000	24.000
REA/pers.	47.300	28.000	33.000	21.000	6.500	8.500
Valeur de la prod/pers.	4.100	19.500	19.300	11.000	15.200	15.300
% REA/budget	92%	59 % (dt FVI)	63%	66%	30%	35%
Valeur prod agri/actif	145.000	257.000	236.000	115.000	186.000	164.000
% PIV/prod agri	37,50%	84%	69%	45%	50%	62%

Tab. 1 Migration, investissement dans l'agriculture et revenus à Ndouloumadji Dembe (d'après GARNIER, 1989)

A l'exception des trois "entrepreneurs", ce sont bien les revenus extra-agricoles qui déterminent le niveau de vie : les revenus de l'émigration en France, pour les familles qui y ont accès, puis, à un niveau largement moindre, les revenus de l'émigration africaine et les activités extra-agricoles locales, pour les autres. Ce sont ces opportunités de revenus qui détermine ensuite l'investissement dans l'agriculture : faible à très faible pour les familles vivant sur l'émigration en France; élevé chez ceux qui ne bénéficient que de revenus migratoire moyens mais qui, du fait de leur statut social, disposent de *waalo* et ont pu avoir deux parcelles de PIV; modéré enfin chez ceux qui, par leur position sociale, ont peu ou pas accès au *waalo*.

Une triple différenciation se créée donc, d'abord en fonction de la rente migratoire, puis de l'accès aux parcelles irriguées, et enfin de l'accès au waalo. Cette différenciation se traduit, non seulement dans la valeur de la production agricole par personne (naturellement plus faible pour les familles avec émigrés, du fait d'un faible ratio actifs/présents), mais également dans la valeur de la production par actif présent au village (qu'on peut considérer comme un indicateur, aux variations inter-annuelles près, de l'investissement dans l'activité agricole).

Un modèle dynamique pour analyser les stratégies économiques paysannes au Fuuta Toro

Les possibilités d'accès à la rente migratoire, à l'irrigation, au *waalo*, structurent donc les stratégies économiques familiales, et débouchent sur des niveaux et des structures de revenus différenciés, en fonction des villages (histoire de l'insertion dans les réseaux migratoires; situation physique, qui conditionne l'importance des *waalo*, mais aussi le nombre de périmètres irrigués; état des PIV) et des familles.

On peut néanmoins formuler un modèle général des stratégies économiques familiales au Fuuta Toro, qui rende compte de la façon dont l'accès aux ressources oriente les pratiques des unités de production. Les objectifs économiques des unités familiales peuvent s'énoncer ainsi : les chefs d'unités de production tentent, pour atteindre ou sauvegarder au mieux un niveau de vie jugé satisfaisant, de concilier trois objectifs économiques qui sont contradictoires deux à deux dans une situation où les ressources globales sont jugées insuffisantes : assurer la sécurité alimentaire, maximiser la rémunération du travail et maximiser l'argent disponible pour les dépenses non alimentaires. Les différentes activités économiques disponibles (cultures - pluviales, de décrue, irriguées -, élevage, artisanat local, migration, etc.) sont mises à contribution, selon leur accessibilité et leurs avantages comparés. Les unités de production se différencient en fonction de leur taille et de la disponibilité en main-d'oeuvre, mais surtout en fonction de l'accès aux ressources, revenus de l'émigration en particulier. Les familles bénéficiant de revenus migratoires importants n'ont pas besoin de produire *à tout prix* de quoi assurer l'alimentation familiale, ce qui s'exprime par un investissement moindre dans l'agriculture en général, et dans l'irrigation en particulier, plus de parcelles laissées en faire-valoir indirect. Les actifs présents au village limitent donc leur investissement en travail, abandonnant les cultures risquées et/ou trop exigeantes en travail. L'ensemble de ces facteurs induit une très forte dépendance alimentaire, rendue possible par le niveau des revenus de l'émigration.

Les autres jouent sur une gamme diversifiée de ressources, et investissent d'autant plus dans l'irrigation qu'elles peuvent cumuler les parcelles (en tant qu'attributaire, parfois en faire-valoir indirect) et qu'elles n'ont pas accès au *waalo*. La sécurité alimentaire est pour elles une priorité, d'où de forts investissements en travail, qui se traduit par la recherche de champs supplémentaires, même selon des modes onéreux de faire-valoir indirect. La rémunération du travail, les dépenses non alimentaires, sont sacrifiées à l'exigence de sécurité alimentaire. Les familles avec des revenus extra-agricoles moyens sont dans une situation intermédiaire : lorsqu'ils proviennent de l'émigration, ils se traduisent par un investissement assez important dans l'agriculture, de façon à maximiser le revenu global, et donc la part de la rente migratoire qui peut être affectée aux dépenses non alimentaires. Lorsqu'ils proviennent d'activités artisanales locales, la concurrence de main-d'oeuvre empêche d'investir autant dans l'agriculture (d'autant que ces familles n'ont en général pas accès au *waalo*).

L'irrigation apparaît donc une donnée secondaire, qui nuance la place de l'émigration et complexifie le jeu des stratégies économiques, sans pour autant inverser les règles du jeu. Une autre spécificité de la zone d'émigration apparaît ici nettement : alors que les théories de l'économie paysanne, à la suite de TCHAYANOV, montrent un repli sur l'autosubsistance quand les conditions de prix sont peu favorables, les besoins monétaires en zone de forte émigration ont pris

une telle place qu'ils sont devenus en grande partie non compressibles et que la quête monétaire devient un objectif en soi.

Migration, stratégies économiques et stratégies foncières sur les périmètres villageois : cumul de parcelles et faire-valoir indirect

Les périmètres irrigués sont devenus un enjeu économique important. La demande pour de nouveaux aménagements est constante. Chacun cherche à faire partie des nouveaux groupements qui se constituent, afin d'obtenir une nouvelle parcelle. Cette course au cumul des parcelles est diversement interprétée et certains y voient une stratégie foncière de constitution de domaines fonciers.

Il semble qu'il faille nuancer cette opinion. La première raison du cumul des parcelles est, comme on l'a vu, que les surfaces attribuées (0,2 ha/famille au départ, 0,5 ensuite) sont trop faibles pour permettre de dépasser l'autosuffisance et de dégager des surplus, ce qui n'est possible qu'à partir de 1 à 1,5 ha par *foyre*. Avoir deux ou trois parcelles reste donc dans la cadre de cet objectif de production. Accroître le nombre de parcelles au delà des besoins actuels - ou de la capacité de travail actuelle[73] - est aussi une stratégie d'anticipation foncière : les surfaces irriguées étant par définition limitées, le nombre de parcelles risque de devenir insuffisant en cas de croissance démographique de l'UP, ou de partage des terres par héritage[74]. Outre les revenus du faire-valoir indirect, c'est aussi par anticipation foncière que certaines familles avec émigrés, qui ne cultivent pas toujours toutes leurs parcelles, participent elles aussi à la course aux parcelles : si la rente migratoire venait à se tarir, il faut pouvoir se replier sur l'irrigation. Enfin, vu le mauvais état de certains périmètres et les forts aléas sur la production, le cumul de parcelles est une stratégie de minimisation des risques : il permet de se replier sur un aménagement si l'autre est arrêté, d'avoir au moins une récolte, même en cas de sinistre. Sur PIV, le cumul des parcelles reste limité (2 ou 3), et correspond plus au souci de préserver l'avenir en accumulant une denrée rare, à une anticipation de futurs besoins ou capacités de production, qu'à une volonté de constitution de domaines fonciers.

Faute de pouvoir obtenir une parcelle dans un nouvel aménagement, certaines UP prennent des parcelles en faire-valoir indirect. Quoique formellement interdit sur les PIV, le faire-valoir indirect existe et touche, selon les estimations, entre 10 et 20 %

---

[73] La surface de 0,5 ha/UP a été définie en fonction des capacités de travail supposées, pour permettre une mise en valeur intensive. Au delà de 1 ha, en culture manuelle, la contrainte en travail devient forte, et, sauf recours à de la main-d'oeuvre extra-familiale, la qualité des façons culturales s'en ressent. Mais les itinéraires techniques alternatifs, fondés sur la culture attelée ou une motorisation intermédiaire, ne sont économiquement performants qu'à partir de 3 ou 4 ha/UP.

[74] Sans compter que, même gérées à l'échelle du foyre, les parcelles sont l'objet d'une attribution individuelle. Les émigrés, les jeunes hommes du foyre veulent en avoir une à leur nom.

des parcelles (BERTHOME, 1987; NIASSE, 1991 a et b; EYCHENNE, DIOP et BA, 1992). Il prend différentes formes, inspirées des rapports de faire-valoir en vigueur dans le *waalo* : *lugal*, *rem-peccem*, etc. L'existence du faire-valoir indirect est en général interprété comme une reconstitution des inégalités foncières traditionnelles (cf. en particulier NIASSE, 1991b, qui apporte à l'appui une carte comparée des taux de faire-valoir indirect sur *waalo* et PIV d'un même village). Cette interprétation paraît d'autant plus évidente que les paysans eux-mêmes utilisent le terme de *rem-peccem*, pour le désigner.

En fait, cette interprétation repose sur une erreur théorique sur la signification du faire-valoir indirect, et l'analyse détaillée des modalités de faire-valoir sur PIV permet de la réfuter. En *waalo*, le contenu du *rem-peccem* est clair : les facteurs de production sont la terre et la main-d'oeuvre, la part de la récolte (la moitié, parfois le tiers) versée au *jom ngesa* sert à rémunérer la terre[75]. En PIV, on a un troisième facteur de production, les intrants (et l'amortissement de la pompe). Le même terme de *rem-peccem* y est utilisé dans des situations différentes et recouvre différents rapports sociaux. C'est dans le cas, le plus fréquent, un prêt onéreux de parcelle. Dans ce cas, l'attributaire paye les frais de la pompe, la moitié des intrants, et reçoit la moitié de la récolte[76]. Dans d'autres cas, apparemment plus rares, celui qui n'a pas de quoi avancer les frais de culture demande à un autre de les payer à sa place, travaille lui-même sa parcelle, et donne à son prêteur la moitié de sa récolte. Ce que les paysans appellent "*rem-peccem*" est alors en fait un crédit de culture usuraire. Emprunté à la terminologie en vigueur dans le *waalo*, le terme de *rem-peccem* est utilisé par les paysans pour décrire de nouveaux rapports de production, des réalités sociales nouvelles et multiples, qui découlent de l'insertion de l'agriculture dans l'économie marchande. Il ne désigne pas là du "métayage" au sens strict[77], ne correspond qu'en partie à la constitution d'une rente foncière.

Sur les PIV, le faire-valoir indirect a deux significations différentes. Il est en partie conjoncturel : suite à un déficit de main-d'oeuvre, pour cause de migration, de maladie, de décès, une UP ne peut cultiver et laisse sa parcelle à un autre[78]. Suite à une panne de pompe, ou à l'aggravation de l'état du réseau, un paysan

---

75 Notons toutefois que l'avance des semences sert de justification pour distinguer le métayage de la simple location de la parcelle.

76 La part de la récolte rémunère donc à la fois la part de capital investi et la terre : la rente foncière au sens strict n'en représente qu'une partie, et est donc moins élevée, en pourcentage de la récolte, qu'en *waalo*.

77 D'ailleurs, au sens littéral, le terme "*rem-peccem*" signifie "je cultive et on partage", et ne présume donc pas du rapport de production en jeu.

78 A Sadel, C.THIAM, *jom galle*, cultive deux parcelles (une à son nom, une au nom d'un frère émigré). Une de ses soeurs, dont le mari est en France, habite un galle sans homme et il l'aide à le gérer. En particulier, il cultive pour elle les deux parcelles dont elle dispose. Pour l'une, elle paye les intrants et reçoit toute la récolte : il s'agit d'une entraide gratuite de C.THIAM à sa soeur. Pour l'autre, en échange de l'aide reçue, les frais et la récolte sont partagés.

abandonne sa parcelle et demande à en cultiver une autre. Pour les familles qui n'ont pas assez de surface pour leurs besoins, la demande de parcelles en faire-valoir indirect est constante, mais un nouvel aménagement peut leur permettre d'obtenir une nouvelle parcelle et d'abandonner ces pratiques. A ce niveau, le faire-valoir indirect correspond à des processus d'ajustement entre la force de travail, les besoins de production, et l'accès à la terre, inhérents aux dynamiques de l'agriculture familiale. Il ne contrevient pas fondamentalement au modèle égalitaire des PIV[79].

Il prend une autre dimension sociale quand il devient structurel et est le fait de familles aisées (familles avec émigrés, propriétaires de périmètres privés), qui, s'appuyant sur leur assise économique, se constituent des revenus supplémentaires[80], partiellement assimilables à une rente foncière, grâce à leurs parcelles de PIV. La différenciation foncière ne se fait dès lors plus seulement sur l'accès à la terre, mais autour de l'émigration, ce qui est un critère radicalement nouveau[81]. Crédit usuraire sur l'avance aux cultures et métayage sur les parcelles sont deux expressions différentes de la dépendance croissante des PIV par rapport au capital. On note également l'apparition de vente de parcelles (25.000 FCFA la parcelle de 0,3 ha, en 1990; NIASSE, 1990 b: 30). La phase d'égalitarisation de l'accès à la terre semble bien achevée, et ce changement est accéléré, sinon provoqué, par les graves problèmes techniques et économiques que rencontrent les aménagements avec le désengagement de l'Etat.

4. DESENGAGEMENT DE L'ETAT ET CRISE DES PIV : DES REPONSES DIFFERENCIEES

Le mode paysan d'appropriation de l'irrigation qui s'était constitué au cours des années 80 est remis en cause, à partir de 1987, par les répercussions de la

---

79 Il semble même ce type d'ajustement soit à l'origine des règles en vigueur pour le faire-valoir indirect sur PIV : un attributaire doit payer sa cotisation au groupement, même s'il ne cultive pas. Du coup, les paysans qui ne pouvaient, pour une raison ou une autre, cultiver leur parcelle, ont pu proposer à d'autres de travailler dessus contre la moitié de la récolte, eux prenant en charge les frais de pompage qu'ils auraient eu de toute façon à payer.

80 La rentabilité du faire-valoir indirect, du point de vue du bailleur, dépend de la productivité de la parcelle. Il prend l'essentiel des risques économiques puisque, en cas de sinistre, il perd le gas-oil et la moitié des engrais quand le preneur ne perd que la moitié des engrais investis. Cependant, en bonnes conditions, cela permet de dégager entre 35 et 45.000 FCFA net par parcelle.

81 Cf. aussi BLOCH, 1989, 1991 et MILLER, 1989 pour des études foncières en pays soninké, au Gajaaga. Ils constatent que *"le déterminant le plus important de la participation à l'irrigation n'est plus la caste mais plutôt la possession de ressources financières, mesuré surtout par le nombre de migrants dans le ménage"* (BLOCH, 1991 : 246). Seule une fraction des "nobles", ayant des revenus de l'émigration et cultivant en faio, s'investit dans l'irrigation, *"une partie importante de la couche noble ne s'intéresse pas à la modernisation des droits fonciers"* (id. : 247). Cette division au sein des familles "nobles" s'observe aussi au Gajaaga malien (GAECKLER et DENAIX, 1989), le moindre investissement des "nobles" dans l'irrigation étant déjà relevé par WEIGEL (1982), mais dans ces deux cas, les parcelles sont trop peu nombreuses pour voir apparaître du faire-valoir indirect.

Nouvelle Politique Agricole (NPA) du Sénégal. Promulguée en 1984, parallèlement aux plans d'ajustement structurel, la NPA vise à "responsabiliser les producteurs" en les libérant de la tutelle des sociétés d'intervention, et en les plaçant en situation de "vérité des prix". Le "désengagement de l'Etat" et la libéralisation de l'économie sont désormais les mots d'ordre. Concrètement, cela signifie que, face à la crise financière de l'Etat et aux gouffres financiers que représentaient les sociétés d'intervention, l'Etat arrête les subventions aux producteurs et supprime, ou restructure drastiquement, les sociétés régionales de développement rural[82]. La SAED doit, en cinq ans, privatiser l'ensemble des fonctions économiques qu'elle assurait, pour ne plus garder qu'un rôle de coordination des politiques de développement et de conseil technique aux producteurs. Une nouvelle structure bancaire, la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est créée pour assurer le crédit aux producteurs. Dans la moyenne vallée, les répercussions concrètes se font sentir à partir de 1987, quand la SAED cesse le crédit aux intrants[83].

Le principal impact pour les paysans est une forte augmentation des coûts de production, résultant de l'arrêt des subventions directes et indirectes[84]. L'hypothèse implicite du désengagement est que les paysans feront face à l'augmentation des charges en intensifiant les cultures. Cela est loin d'être acquis, vu ce que nous avons dit des stratégies des paysans en irrigation. On peut faire l'hypothèse qu'ils réagiront en fonction de leurs logiques économiques et des autres opportunités dont ils disposent. Analyser les réponses des paysans au désengagement est donc une façon de vérifier, en le voyant fonctionner "en réel", notre modèle de stratégies économiques.

---

82 Qui constituaient cependant un des instruments de son contrôle politique du monde rural (DIOP et DIOUF, 1990 : 62). Pour eux (comme pour CASWELL, 1984), les dysfonctionnements des sociétés d'intervention étaient *"la rançon que le système politique a dû payer pour exister"* (id. : 172). Dès lors, le désengagement signifie que, *"en théorie du moins, la classe dirigeante tente de mettre fin à la redistribution qui lui a permis de conserver pendant longtemps une large base de masse au service du parti au pouvoir"* (id. : 148), ce qui est porteur et de risques politiques élevés : *"la réussite d'une telle politique n'est-elle pas porteuse d'instabilité, puisqu'elle ne permet plus la redistribution partielle des richesses par le canal des réseaux de clientèle et de solidarité? (...) L'Etat sénégalais met en danger son dispositif de domination et se trouve confronté aux crises des régions périphériques sans avoir obtenu de nouveaux réseaux de soutien aussi bien dans les structures administratives que dans son espace traditionnel d'hégémonie politique"* (id. : 182). Cette dimension du "désengagement" dépasse cependant notre champ d'étude.

83 Cf. LAVIGNE DELVILLE, 1993, pour une analyse plus complète du désengagement et de ses répercussions pour les paysans de la moyenne vallée.

84 Diverses estimations, au début du désengagement, prévoyaient un triplement ou un quadruplement des coûts de production monétaires (ENDA, 1984; LAVIGNE DELVILLE 1988a - partiellement repris dans LAVIGNE DELVILLE 1991a). Cette augmentation sévère paraît aux paysans d'autant plus brutale qu'ils ne payaient auparavant qu'une faible part des coûts réels : avec un triplement des coûts monétaires, les charges atteignent le niveau qu'elles ont dans les périmètres maliens de la région de Kayes, qui ont toujours fonctionné en "vérité des prix". Elles ne sont donc pas rédhibitoire dans l'absolu.

Le désengagement révèle les limites de l'équilibre de la première phase de l'histoire des PIV : il met brutalement en lumière le rôle des subventions dans l'équilibre de cette riziculture coûteuse d'autoconsommation. Il montre l'enjeu d'un crédit agricole fonctionnel[85]. Il montre les limites du modèle PIV (0,5 ha/famille) dès que les coûts de production augmentent et amputent une part importante de la production. Mais surtout, il met en lumière l'absence de maîtrise de l'environnement de la production par les paysans, le mauvais état des réseaux et des pompes, l'ampleur du risque technique. Supportable à faible coût, le risque devient insupportable lorsqu'il faut faire face à des coûts élevés[86]. Le désengagement s'est traduit par une baisse brutale des superficies cultivées, par l'arrêt d'un nombre important de périmètres[87].

Face à ce risque devenu insupportable, on voit apparaître des initiatives paysannes nouvelles : cimentage de tronçons de canaux, reprofilage manuel de canaux, extension des cultures de contre-saison (et en particulier apparition du maraîchage), contrats de maintenance des pompes avec des mécaniciens privés, etc. Autant de faits qui auraient été inconcevables quelques années auparavant et qui témoignent d'une volonté de relancer l'irrigation.

A l'échelle des groupements, on observe donc des tentatives d'adaptation aux nouvelles règles du jeu, en investissant sur des créneaux nouveaux (améliorer les réseaux, améliorer l'entretien des pompes) pour sécuriser l'approvisionnement en eau des parcelles et économiser l'eau, bref pour diminuer les risques, quitte à devoir intensifier les efforts, en travail comme en argent. Mais les groupements n'ont pas la maîtrise technique pour intervenir de façon efficace et économique sur les réseaux et restent démunis. Dans le même temps, ils tentent aussi d'échapper à ces nouvelles conditions, en fonction des opportunités et de l'insertion dans les réseaux d'aide : demander à l'association des émigrés, ou essayer de trouver une ONG pour financer une nouvelle pompe, etc.

A l'échelle individuelle, les réactions sont plus diversifiées. Elles dépendent à la fois des stratégies économiques des producteurs (de la place du riz dans leur sécurité alimentaire, et donc des alternatives dont ils disposent) et de l'état de leur parcelle et du périmètre dont elle fait partie. Pour faire face aux coûts accrus, les paysans vendent du riz, et le taux de commercialisation est monté à 20 %. Les paysans dont les périmètres sont bloqués cherchent à obtenir des parcelles en faire-valoir indirect

---

[85] Dans les années de transition entre la fin des crédits de campagne SAED et la mise en place de la CNCAS (1987 et 88), les paysans ont dû réduire leurs dépenses d'engrais, et bien souvent emprunter à taux usuraire. Certains groupements ont collectivement emprunté les frais de culture à un commerçant du village, celui-ci se remboursant en achetant une partie de la récolte à 60 F/kg au lieu de 85.

[86] C'est la raison pour laquelle les paysans ont refusé le crédit d'équipement, et non pour le coût du crédit en lui-même, pourtant très onéreux.

[87] Tombé à 46 % en 1989, le taux de mise en valeur est ensuite remonté à 61 % en 1991.

dans d'autres PIV ou chez des privés[88]. A l'inverse, certains de ceux qui disposent d'alternatives (migration en particulier) considèrent que c'est trop cher payer et, préférant économiser leur travail et prélever davantage sur leurs revenus extra-agricoles, cessent de cultiver les parcelles les plus médiocres, ou même confient en faire-valoir indirect leurs parcelles de qualité moyenne.

Alors qu'avant le désengagement, tout le monde avait intérêt à produire, vu le faible coût, un contexte économique plus rigoureux révèle les différences de logiques et diversifie les pratiques. Dès lors, le faire-valoir indirect augmente en proportion, la différenciation interne aux groupements s'accentue. L'axe autour duquel se structurent les réactions de producteurs est celui du prix à payer pour la sécurité alimentaire, lequel dépend de la structure des ressources, et donc en particulier des revenus de l'émigration.

L'enjeu du désengagement est bien une mutation du rapport des paysans à l'irrigation. Alors que l'irrigation s'était développée sur la base de rapports clientélistes à l'Etat, via la SAED, où les paysans compensaient les aléas de la production, la médiocre qualité des aménagements et le manque de maîtrise et d'autonomie par le report des charges sur l'Etat, il s'agit de passer à une irrigation réellement intensive, où l'augmentation des coûts de production est en partie compensée par une sécurité et une maîtrise accrue. Encore faut-il que les paysans y aient intérêt, et en aient la possibilité. La première condition est réalisée dans la majorité des cas : les familles reposant sur l'émigration ne sont qu'une minorité. La seconde l'est moins, vu les difficultés techniques qui subsistent[89]. Bien que l'irrigation fasse désormais partie intégrante de la reproduction économique paysanne et que les paysans soient prêts à investir dedans, le devenir n'est pas encore assuré. Dans tous les cas, et quelque soit son issue, le désengagement signifie une importance croissante du capital pour l'irrigation, une insertion croissante des PIV dans le marché (en amont, mais aussi désormais en aval), et donc aussi un renforcement de la course à la terre. Neutralisé dans un premier temps (1975-85), l'accès au capital devient un critère de différenciation entre les paysans et conditionne la survie des périmètres villageois, dont la dimension "égalitaire" est dès lors caduque. Le développement de l'irrigation privée, rendu possible par les nouvelles législations foncières, en est une autre preuve.

---

88 Acceptant donc des coûts de production supérieurs à 50%. Ce qui confirme que ce n'est pas tant le niveau des charges que le risque qui est déterminant.

89 Les paysans ne peuvent faire appel à des prestataires pour les aider à reprofiler un canal, leur donner les conseils techniques pour étanchéifier un canal à moindre coût. Le problème de l'entretien des motopompes n'est pas résolu. La SAED s'engage dans un programme lourd de réhabilitations, sans faire l'effort de former les paysans aux techniques simples d'entretien et d'aménagement. Enfin, après un bon démarrage, le Crédit agricole subit de grosses pertes dans le delta...

Loin d'être la "crise de sénilité précoce" que certains ont voulu y lire (NIASSE, 1991b), la crise des périmètres irrigués, dans les années 89-91, était bien une crise de transition (LAVIGNE DELVILLE, 1991a).

III. LA LOI SUR LE DOMAINE NATIONAL ET LES AMENAGEMENTS PRIVES : DE NOUVELLES INEGALITES FONCIERES FONDEES SUR L'ACCES AU CAPITAL

Promulgué en 1964, la Loi sur le Domaine National (LDN) a été mise en application progressivement dans le pays, et entre en service sur le fleuve en 1980[90]. Elle répond au souci de l'Etat de s'assurer le contrôle de la répartition des sols et de favoriser l'émergence d'une agriculture marchande[91], tout en minimisant la rupture radicale concrète qu'elle constitue par rapport aux rapports sociaux effectifs du monde rural traditionnel. Par la LDN, l'Etat confie en effet aux Conseils Ruraux, instances dirigeantes des Communautés rurales instituées par la loi de décentralisation de 1972, le pouvoir d'affecter et de désaffecter les terres.

Dans la moyenne vallée, les demandes d'affectations sont plus rares que dans le delta, même si elles se multiplient ces dernières années. Le poids politique des maîtres de la terre y est suffisamment fort pour qu'il y ait peu de chances de se faire affecter un terrain contre l'avis de son détenteur traditionnel, généralement capable de défendre ses intérêts au niveau du conseil rural. D'autant que les conseils ruraux sont en majorité composés de notables locaux, eux-mêmes maîtres de terre. De fait, celui qui veut se faire affecter des terres, s'il ne détient pas lui-même de droits fonciers, cherche un accord préalable avec un maître de terre, selon les réseaux de parenté ou d'alliance. Contrairement à la région du delta, les demandes d'affectation émanent essentiellement de ressortissants locaux, notables, commerçants, émigrés[92], qui se font attribuer légalement une partie de leur propre

90 Sa mise en application termine par les deux régions "chaudes" du point de vue foncier : le fleuve et la Casamance... Sur le contenu de la LDN et ses enjeux, cf. en particulier HESSELING, 1985 et MATHIEU, 1987.

91 Le principal critère d'affectation d'une terre est la capacité du demandeur à *"la mettre en valeur"*. Elle donne aux détenteurs de capitaux - quelque soit leur origine - la possibilité légale de se faire attribuer les terres pour les "mettre en valeur", c'est-à-dire pour y investir et rentabiliser cet investissement par le marché. La LDN introduit donc les germes d'une mutation radicale des rapports à la terre, la transformant en *"objet de production marchande"* (sinon en objet marchand puisqu'on ne peut officiellement la vendre). Elle contient de plus la possibilité légale de désaffecter des terres qui ne seraient pas mises en valeur, les rendant à nouveau disponibles pour une affectation à d'autres détenteurs de capitaux.

92 Dans le Delta, où la terre est encore assez disponible, et où la vocation marchande de l'irrigation est bien affirmée, les demandes d'affectation se sont multipliées rapidement, provenant de groupes d'agriculteurs autochtones, de groupes de jeunes, mais aussi de fonctionnaires, de grands commerçants, de jeunes diplômés, etc. La confrérie mouride investit également sur le fleuve. Une dynamique spectaculaire - quoique non exempte d'ambiguïtés - s'est ainsi développée : entre 1987 et 1991, les "privés" ont aménagé plus de 16.000 ha, soit plus que l'Etat en 30 ans (LE GAL, 1992).

domaine foncier, s'appuyant ainsi sur leurs propres droits "traditionnels" pour investir le champ de l'agriculture marchande qui est ouvert par la LDN.

Loin de neutraliser la loi, le transfert des attributions aux Conseils ruraux revient pour donc pour l'Etat à laisser les évolutions se faire au rythme de l'évolution des rapports de force locaux, et à se protéger des éventuelles tensions induites par ce changement radical de statut de la terre. En mettant les Conseils ruraux en première ligne, l'Etat joue un *"rôle actif de compromis dynamique, qui consiste à définir un contexte socio-politique et des règles du jeu qui orientent la multitude de compromis et d'ajustements ponctuels dans le sens de la transition voulue"* (MATHIEU, 1987 : 289) et passe alliance avec les pouvoirs locaux, qui deviennent ainsi les premiers bénéficiaires de la Loi. *"Les Conseils Ruraux constituent donc une forme de régulation locale dotée d'une forte légitimité sociale pour la mise en oeuvre effective d'une législation dont les objectifs et le sens historique sont fondamentalement opposés à la logique sociale, économique et foncière traditionnelle"* (id. : 311).

Les périmètres irrigués privés : contrôle par l'aristocratie foncière de l'accès aux surfaces aménagées et rente foncière

Ce compromis ralentit le processus d'affectation des terres et le limite, dans un premier temps, à une fraction d'acteurs locaux proches de l'aristocratie foncière. Une partie seulement des terres affectées a réellement fait l'objet d'une mise en valeur, sous formes de petits aménagements (5 à 15 ha, en général), appelés "périmètres irrigués privés" (PIP), pour les distinguer des périmètres villageois. Il s'agit alors d'une agriculture très fortement insérée dans les circuits économiques d'échanges marchands, où s'investissent des *"personnes disposant de positions sociales et/ou économiques relativement bonnes ou privilégiées à partir desquelles ils ont la possibilité de "se lancer" dans l'agriculture irriguée"* (id. : 211-212)[93] et qui recourent à de la main-d'oeuvre salariée permanente ou quasi permanente, ou encore à du faire-valoir indirect, sur les mêmes règles que sur PIV.

Etudiant les performances économiques des PIP, au tout début du processus, MATHIEU pouvait se demander si les PIP étaient rentables, et si leur objectif n'était pas en fait, autant que la rentabilité économique, une anticipation foncière visant à préserver le patrimoine foncier lignager, ou l'occasion d'entretenir ou de reconstituer les réseaux clientélistes, en offrant de la terre ou du travail à des dépendants[94]. Les

[93] Un certain nombre de ces PIP ont d'ailleurs été financés, non par les capitaux propres des initiateurs, mais grâce à leur bonne insertion sociopolitique : aménagement réalisé gratuitement par la SAED, pompe donnée par l'UNICEF, etc.

[94] Sur les 29 PIP qu'il a étudiés fin 1983 dans la moyenne vallée, 11 étaient clairement rentables, 11 à 13 clairement non rentables (id. : 217-218).

GIE de Ndouloumadji Dembe montrent que ces deux objectifs ne sont pas contradictoires : une simulation à partir des coûts de production en irrigué montre que, sur un aménagement en bon état (ce que sont les PIP), le faire-valoir indirect tel qu'il se pratique peut rapporter net 40 à 70.000 FCFA/ha. Un PIP de 15 ha, dont 5 sont cultivés en direct (avec l'aide de salariés) et 10 donnés en faire-valoir indirect peut rapporter en hivernage pas loin d'1.000.000 FCFA, sans compter le maraîchage de contre-saison.

Pour les fractions de l'aristocratie foncière qui s'y investissent, les PIP représentent ainsi la possibilité d'entretenir ou renforcer les réseaux de clientèle, en reprenant par là un contrôle direct sur l'accès à la terre en irrigué[95] et en constituant, à travers le faire-valoir indirect, des revenus fondés sur une rente foncière et la rémunération du capital. Quoique très onéreux pour les paysans, les candidats sont d'autant plus nombreux que les surfaces aménagées en PIV restent limitantes, et que les PIV sont en crise.

De nouveaux réseaux de dépendance, liés à la capacité à mobiliser des financements pour aménager ?

Parallèlement, la SAED n'aménage plus beaucoup de nouveaux PIV - ou pas assez pour faire face à la demande. De nouveaux aménagements collectifs (c'est-à-dire conservant la règle de l'attribution de parcelles individuelles aux membres du groupement) ne peuvent se faire qu'avec des financements extérieurs. C'est en général l'association du village, par l'intermédiaire de l'association des émigrés, qui prend en charge les projets d'aménagement pour le village. Ainsi, l'Association pour le développement du village de Ngijilone (ADVN) a un projet d'aménagement de 600 ha. Le village de Gaol a obtenu des financements du CCFD pour aménager 150 ha, etc. C'est alors l'association villageoise qui dépose une demande d'affectation de terre au Conseil Rural.

Les villageois font clairement la différence entre de tels aménagements, nommés "projets", et les PIV réalisés par la SAED : dans les deux cas, ils sont réalisés par des techniciens extérieurs au village, sur demande d'un groupement constitué. Dans les deux cas, les règles de fonctionnement interne sont les mêmes (accès aux parcelles, cotisations, etc.). Cependant, alors que dans le cas des PIV, il suffisait de faire une demande à la SAED, instance publique installée au chef-lieu de département, ces nouveaux aménagements ne pourront se réaliser qu'avec un financement extérieur, qu'il faut rechercher. Et donc, seulement si l'association du village sait monter un dossier, est bien insérée dans les réseaux d'aide, etc. Il s'agit

[95] Contrairement à Podor, où apparemment, les membres de GIE privés sont attributaires de leur parcelle (TARRIERE, 1993). Ici, on trouve seulement du faire-valoir indirect, c'est-à-dire que l'accès aux PIP est à la fois précaire et onéreux pour les paysans,

bien d'un "projet" (au sens de "création d'activité ou d'infrastructure demandant un dossier et souvent une recherche de financements"), au même titre que le dispensaire construit par les émigrés avec un financement ONG. De plus, pour participer à ce projet, il faut une cotisation préalable, de façon à pouvoir payer l'étude technique, avoir un dossier technique à proposer aux bailleurs de fonds éventuels. Il s'agit bien d'une autre démarche.

Sous une apparence voisine, on voit aussi poindre d'autres types d'aménagements, qui ont une dimension sociale très différente. Ainsi, à Sadel, deux "projets" de périmètre irrigué de 100 ha sont en discussion au village, non pas dans le cadre de l'association, mais sous l'égide respective des deux principaux lignages *tooroBBe*, qui détiennent respectivement la chefferie et la maîtrise de la terre, et sont en compétition pour le contrôle de l'association du village[96]. Comme les périmètres villageois, ils seront partagés en parcelles familiales entre les membres du groupe, et non en faire-valoir indirect. Il ne s'agit donc pas, comme dans le cas des périmètres privés analysés ci-dessus, pour leurs initiateurs, de reprendre un contrôle direct sur l'accès au foncier. Malgré tout, le fait d'être sous l'égide de ces lignages n'est pas anodin.

Les villageois désignent en effet explicitement comme des projets de "famille", comme les projets de ces "clans"[97], que ce soit pour le constater (*"mais ce n'est pas seulement pour eux : moi, j'ai pris une parcelle dans les deux projets"*) ou pour le regretter (*"tout ça, c'est des affaires politiques, des affaires de clans. Moi, je ne marche pas là-dedans"*). Alors que les PIV étaient largement consensuels, les "projets" divisent. Les membres du lignage et anciens dépendants ne sont pourtant pas les seuls à pouvoir entrer dans le groupement, comme en témoigne le fait qu'un maccuBe puisse s'être inscrit dans les deux projets : il s'agit de réseaux clientélistes reconstitués et remis au goût du jour, et non de la reproduction simple des anciennes dépendances, Là comme en *waalo*, face à la rareté des terres, l'accès à la terre symbolise, crée et perpétue des rapports clientélistes de dépendance envers ceux qui la contrôlent.

Dans ces projets, les lignages dominants troquent leurs droits de maîtres de la terre (virtuellement vidés de leur contenu par la loi sur le domaine national) pour ceux de responsable des groupements mettant en valeur une partie de cette même terre, qui leur est officiellement attribuée par le Conseil rural. Ils cherchent à l'extérieur, auprès des ONG, les capitaux nécessaires pour aménager ces terres, et achever la mutation de leurs réseaux d'obligés et de dépendants. Cet exemple paraît d'autant plus significatif qu'à Sadel, village à dominante subalBe, les *tooroBBe* étaient restés relativement à l'écart de l'irrigation : bien que les PIV aient été aménagés en partie

---

96 Cf. l'analyse détaillée de l'association, en France et au village, en quatrième partie.

97 Ils sont d'ailleurs désignés par le nom du lignage : projet des *DiengdiengBe*, projet des *DoBenaBe*.

sur des terres où ils avaient des droits, les 5 premiers PIV sont présidés par des *subalBe* ou des *seBBe*, et les deux derniers le sont par des *maccuBe*.

Le périmètre des émigrés de Ndouloumadji Dembe est également significatif (EYCHENNE, DIOP et BA, 1992). Initié et financé en partie par un groupe d'émigrés, ce périmètre est géré par deux anciens émigrés rentrés au village, salariés du GIE. Les parcelles sont attribuées à des jeunes du village, qui versent une part de leur récolte au groupement, et sont donc formellement des métayers du groupe des émigrés. Sous une apparence de périmètre villageois mis en place par les émigrés, on a ici une nouvelle forme de mise en dépendance des villageois demandeurs de parcelles à cultiver, par ceux qui détiennent la capacité de se faire attribuer des terres par le Conseil rural, et disposent des capitaux nécessaires pour aménager (ou de la capacité à mobiliser des financements extérieurs pour le faire).

Dans ces deux cas, comme pour les périmètres privés, la capacité à mobiliser des financements pour réaliser de nouveaux aménagements devient cruciale et constitue la base de nouvelles différenciations sociales. Une fois de plus, les initiateurs de ce type de projet se recrutent essentiellement parmi les lignages dominants. Mais, là encore, il ne s'agit en aucune façon de la reproduction mécanique des inégalités "traditionnelles" dans l'accès à la terre : une fraction des lignages dominants, ayant réussi à mobiliser des capitaux, s'appuie sur son capital social et foncier pour se reconvertir dans de nouveaux réseaux de dépendance. Foncier, capital et réseaux socio-politiques (qu'ils soient locaux, ou internationaux avec les ONG) sont désormais trois critères conjugués, autour desquels se nouent les différents types d'aménagement.

Succédant à la phase "égalitaire" des PIV, une nouvelle phase s'ouvre dans la vallée, qui voit apparaître des inégalités fortes dans l'accès à la terre irriguée, une domination plus forte du capital dans l'irrigation, une reprise de contrôle - à différents degrés - sur la terre aménagée par les lignages dominants bien insérés dans les réseaux socio-politiques, ou bien encore parfois par les émigrés, à travers leurs associations.

CONCLUSION

En vingt ans, la physionomie de la moyenne vallée a considérablement changé : l'émigration internationale s'est généralisée, la structure des terroirs a été transformée par les nombreux aménagements hydro-agricoles, les logiques de reproduction économique se sont restructurées autour de la rente migratoire et de l'irrigation, les périmètres irrigués villageois ont induit des innovations techniques, mais aussi organisationnelles et sociales conséquentes, avec en particulier la "petite révolution sociale" que constitue le fait que toutes les familles puissent avoir

accès aux parcelles irriguées, sans considération de statut, et la généralisation d'une *"agriculture marchande"*, où *"le capital pénètre la production vivrière rendant les paysan dépendants du marché pour leur propre subsistance"* (MATHIEU, 1987 : 253, citant GESCHIERE, 1984 : 28).

Dans la première phase de l'histoire de l'irrigation dans la moyenne vallée, la stratégie de l'Etat (diffuser l'irrigation) et celle des paysans (assurer la sécurité alimentaire, dans un contexte d'émigration) se sont conjuguées pour constituer le mode paysan d'appropriation de l'irrigation, que nous avons décrit. Transférant des ressources de l'économie globale dans la production agricole, les subventions de l'Etat et les ressources migratoires (provenant d'un autre mode d'insertion dans l'économie marchande) ont rendu possible cette forme étonnante d'agriculture d'autoconsommation, dépendante du marché pour ses approvisionnements, et non pour ses débouchés.

Le désengagement de l'Etat se traduit par une forte croissance de la contrainte en capital dans l'irrigation, et inverse les priorités : alors que les PIV étaient au départ entièrement intégrés dans les logiques sociales et les logiques de production paysannes, c'est maintenant cette logique, et la production des PIV qui se trouvent de façon croissante soumises aux contraintes et incitations de l'économie marchande. Ce renversement des règles du jeu modifie l'équilibre des stratégies et induit des réponses différenciées selon l'accès à la rente migratoire : alors que les familles bien insérées dans les réseaux d'émigration tendent à se désinvestir, celles qui ont peu de ressources monétaires se concentrent sur les périmètres irrigués... sans avoir les revenus externes qui permettent de faire face aux coûts de production. La prééminence de la logique économique induit donc des différenciations économiques, qui se jouent en particulier autour du faire-valoir indirect. La multiplication des périmètres privés, dans la suite de la Loi sur le Domaine national, représente une autre étape de cette domination du capital dans la production irriguée, permettant à une fraction de l'aristocratie foncière de reconstruire un contrôle sur l'accès à la terre et sonnant le glas de l'égalitarisation foncière due aux PIV. Les PIP se nourrissent de plus, comme on l'a vu, de la crise des PIV. MATHIEU pense même que l'extension ou la survie des PIV sans subvention *"n'est envisageable que parallèlement au développement d'un secteur agricole privé qui distribuerait des revenus salariés"* (id. : 338). On aurait dans cette perspective une cohabitation fonctionnelle d'une irrigation paysanne, principalement orientée sur l'autoconsommation tout en étant davantage qu'auparavant ancrée sur le marché, et une irrigation privée, spécifiquement marchande.

La première phase des périmètres irrigués, où une irrigation consommatrice de moyens de production marchands était intégrée dans une logique d'autoconsommation, ne pouvait-elle donc être que transitoire, menant inéluctablement à la suprématie du capital ? C'est l'opinion de MATHIEU : *"la très forte subvention des coûts de production des PIV a été une condition essentielle de*

la diffusion de ceux-ci et de leur appropriation paysanne. Ce faisant, les exploitants de PIV et leur logique sociale villageoise se sont engagés dans une logique technique et économique qui, à terme, sera nécessairement celle d'une économie marchande de production agricole intensive." (1987 : 336-337).

Toutefois cette "nécessité à terme" ne découle pas de la seule logique interne à l'irrigation, de l'effet magique d'une monnaie qui rongerait de l'intérieur les rapports précapitalistes et ferait basculer dans les rapports marchands, ni de la nature intrinsèque des PIV : on peut imaginer une société villageoise stable participant de façon durable à cette production fortement subventionnée. C'est l'Etat, à travers l'arrêt des subventions, qui change les règles du jeu et fait du capital la contrainte principale. C'est lui qui, à travers la Loi sur le Domaine national, *"constitue le foncier comme enjeu nouveau et la terre comme objet possible de concurrence et d'appropriation privative, dans le cadre d'un processus régional de mise en valeur marchande où la maîtrise des moyens coûteux d'aménagement et de production est un facteur déterminant"* (id. : 314). C'est lui, enfin, qui passe une alliance avec les notabilités foncières et économiques locales, leur donnant de fait le contrôle du devenir de la vallée : *"si le sens ultime de la transition (sa signification et sa direction) est déterminé par un ensemble de décisions étatiques, les rythmes et les modalités locales de mise en oeuvre effective, de concrétisation de la nouvelle "règle du jeu" de mise en valeur marchande, sont déterminées en grande partie par les acteurs locaux et leurs stratégies"* (id. 341)[98].

[98] Notons aussi que cette évolution n'aurait pas eu le même rythme, la course à la terre n'aurait pas été si cruciale, si le modèle des PIV avait été techniquement performant, si les problèmes techniques n'y avaient pas été si nombreux. La multiplication des inégalités foncières au sein des PIV, et les PIP eux-mêmes, se nourrissent de la crise des PIV. Enfin, la suprématie économique des PIP, leur capacité à constituer une rente rémunératrice pour leurs propriétaires, ne sont pas non plus assurées : si elle avait eu lieu, la libéralisation de la filière riz prévue comme étape ultime du désengagement aurait, d'après les observateurs, fait chuter le prix du paddy à 60-65 FCFA/kg, amputant largement le bénéfice des détenteurs de PIP. Augmentant considérablement les coûts de production, pour une faible augmentation du prix du paddy (85 à 90 FCFA/kg!), la récente dévaluation bouleverse une fois de plus les règles du jeu économique, obligeant à des adaptations en chaînes des acteurs.

CHAPITRE IV

LA MIGRATION COMME SYSTEME ECONOMIQUE

Outre l'intervention de l'Etat au Fuuta Toro, l'émigration et la crise écologique dues aux années de sécheresse apparaissent comme les deux principaux moteurs des dynamiques agraires que nous avons identifiées. Pour être autonomes dans leur logique et leur origine, ces deux facteurs ne sont pas pour autant indépendants dans leurs répercussions : on sait depuis longtemps que la crise pluviométrique des années 70 n'a eu de telles répercussions que parce qu'elle frappait des sociétés rurales déjà déstabilisées dans leur reproduction économique par la colonisation et l'intégration dans les échanges marchands (COPANS dir., 1975), facteurs qui sont à l'origine des migrations. A l'inverse, cette crise s'est traduite par un renforcement des migrations et du recours aux ressources extra-agricoles (BOULIER et JOUVE, 1988).

De plus, la durée de la période de déficit pluviométrique[1] interdit aujourd'hui de considérer la "sécheresse" comme un accident, comme un simple épiphénomène : en moyenne, pour la période 1965-1985, les pluviosités ont diminué de 150 mm, le déficit étant d'autant plus important (en proportion) que leur niveau initial était bas. Or, au Sahel, le rendement potentiel des cultures pluviales est très directement corrélé à la satisfaction des besoins hydriques et à la durée de la saison de culture. La dégradation du milieu naturel, résultant de cette baisse de pluviosité et de l'accroissement de la pression de l'homme sur le milieu, aggrave l'érosion et le ruissellement, et réduit encore le potentiel de production. Bref, la crise écologique a ses propres mécanismes, ses propres répercussions sur les systèmes de production et la reproduction économique des unités de production[2], et il ne faut pas oublier qu'une baisse de pluviométrie de 25 % a des incidences profondes sur la production agricole et les stratégies des producteurs.

---

[1] *Désormais quasiment aussi longue que à la période de référence qui sert à définir la "normale" (1930-1960). Le retour d'une série de bonnes années n'empêche pas que l'irrégularité inter-annuelle et intra-annuelle reste fortement accrue, ce qui a des répercussions durables sur les logiques de production. La dégradation écologique a elle-même des répercussions durables sur la production.*

[2] *Ce que les études des années 70 tendaient à sous-estimer. Ainsi, pour le Gidimaxa mauritanien, RAYNAUT disait à juste titre qu'il fallait se garder d'exagérer le rôle de la sécheresse dans l'apparition des changements sociaux subis par la société locale (in BRADLEY et al, 1977 : 17) et que, vu l'importance de l'émigration,* "toute analyse de la production agricole doit accorder une place prépondérante à ce phénomène". *Néanmoins, et c'est là que nous nous détachons parfois de son analyse, les évolutions agraires qu'il décrit sont trop systématiquement imputées à l'émigration. RAYNAUT l'a d'ailleurs reconnu depuis, et met aujourd'hui la sécheresse parmi les facteurs de crise, dans son modèle de la crise des agricultures soudano-sahéliennes (1990).*

Reconnaître la pluralité des facteurs de crise oblige à tenter d'en différencier les effets, pour ne pas risquer d'imputer à la seule migration une adaptation des systèmes de production qui se révélerait être une réponse classique à une baisse de la pluviométrie, et inversement. C'est une condition pour valider notre hypothèse sur le rôle structurant de l'émigration. La difficulté est dès lors de distinguer, dans les évolutions observées, ce qui relève des effets de l'émigration et ce qui relève de ceux de la sécheresse (sachant bien sûr que les répercussions de la sécheresse dépendent de l'état du système agraire à ce moment, et que les deux peuvent avoir des effets convergents.

Dans leur analyse des réactions d'adaptation des systèmes de production sahéliens à la sécheresse, BOULIER et JOUVE soulignaient la difficulté à distinguer ses effets de ceux qui dépendent d'autres facteurs : *"ces interactions entre les effets spécifiques de la sécheresse et les autres facteurs d'évolution des systèmes de production renforce la nécessité de ne pas se contenter de constater les conséquences de cette évolution, mais d'en expliciter les mécanismes"* (1988 : 12). Il nous faut faire le même effort pour rendre compte de l'émigration. L'élucidation des mécanismes causaux est cependant difficile pour deux raisons. D'abord les facteurs sont souvent simultanés. D'autre part, ces différents facteurs agissent sur les mêmes éléments du système agraire, directement ou indirectement[3]. Ils peuvent ainsi avoir des effets semblables, ou convergents, au travers de la médiation des rapports sociaux qu'ils mettent en jeu. Ce qui explique en partie que l'on retrouve des dynamiques semblables (extensification des pratiques culturales, diversification des activités, migrations saisonnières, fragmentation des unités familiales, etc.) dans des zones très différentes[4].

I. DEFICIT DE MAIN-D'OEUVRE, COUT D'OPPORTUNITE DU TRAVAIL AGRICOLE ET SUREXPLOITATION DES DEPENDANTS

Le déficit de main-d'oeuvre causé par l'émigration se traduit par une stagnation relative des superficies cultivées, qui contraste avec la forte extension des surfaces qu'on observe ailleurs en Afrique soudano-sahélienne (BOULIER et JOUVE, 1988; YUNG et BOSC, 1992), extension qui résulte de l'effet conjugué de la croissance démographique et de l'augmentation des superficies cultivées par actif. Avec un ratio actif/présent plus faible, cela se traduit par une baisse du disponible vivrier par personne, pouvant induire un déficit structurel de production. L'impact du déficit de

---

3 *La baisse de pluviométrie influe directement sur l'abandon des champs trop aléatoires, et donc indirectement sur les rapports aînés/cadets, à travers la crise de reproduction économique des UP; inversement, l'émigration joue directement sur les rapports aînés/cadets et indirectement, à travers le déficit de main-d'oeuvre et l'afflux monétaire, sur la stagnation des surfaces cultivées qui, en période de sécheresse, se traduit par l'abandon des champs les plus risqués.*

4 *Cf les travaux de synthèse sur les agricultures sahéliennes : BOULIER et JOUVE, 1988; BERGEZ et BERGEZ, 1988; YUNG et BOSC dir., 1992; RAYNAUT et al, à paraître, etc.*

main-d'oeuvre sur la production est d'autant plus marqué qu'en culture manuelle, la force de travail est le principal facteur limitant de la production.

Cette marginalisation relative de l'agriculture est une conséquence logique de l'émigration lointaine où, contrairement aux migrations saisonnières de saison sèche, les actifs masculins sont absents en période de culture. Dans le cas de l'émigration internationale vers la France, elle découle de plus d'un choix rationnel d'affectation de la main-d'oeuvre : en effet, à partir du moment où une émigration rémunératrice est possible, la production agricole a un coût d'opportunité, qui est la valeur de ce qu'un actif aurait pu gagner en émigrant. Or, au Buundu, la valeur de la production agricole d'un actif masculin équivaut à environ deux mois d'envois d'un émigré installé en France (DESHAYES, 1988 : 112); de même au Gidimaxa[5], et quatre mois au Fuuta, grâce à l'irrigation (GARNIER, 1989 : 41)[6]. On mesure le contraste avec la migration des jeunes sereer sur Dakar, dont la rentabilité est aléatoire, et qui a comme principal impact pour le budget familial de diminuer le nombre de bouches en saison sèche (LOMBARD, 1988).

Outre cet impact "mécanique" du nombre d'actifs, cette marginalisation de l'agriculture se double, dans certains cas[7], d'un moindre investissement des actifs présents, de l'abandon de champs trop risqués (Gidimaxa, Gajaaga). A l'inverse, dans des conditions climatiques et économiques favorables, l'investissement en matériel de culture attelée peut accroître la productivité du travail et compenser le déficit de main-d'oeuvre. C'est le cas au Buundu, où, même en tenant compte des répercussions sur la production agricole de la priorité donnée à l'élevage par les familles avec migrants, le fait d'avoir investi dans la culture attelée leur permet de conserver le même taux de couverture des besoins alimentaires que les autres groupes.

La gestion du déficit de main-d'oeuvre est différente selon la logique économique des UP. Pour celles dont la reproduction économique repose clairement sur la rente migratoire, elle est acceptée, éventuellement compensée en partie par le recours à la main-d'oeuvre extra familiale ou par des aménagements internes (cf. le cas du Gidimaxa). Pour les autres, les chefs de famille tentent de faire face au déficit de production (qu'il soit dû à la pluviométrie ou au manque de main-d'oeuvre) en concentrant toute la force de travail de leurs dépendants sur le grand champ, au détriment de leur propre petit champ et donc de leur autonomie économique. Ainsi au Gajaaga[8], en région de Yélimané (COULIBALY et al 1985), au Damga (FIELOUX

---

5 *1.500 kg/actif x 70 FCFA/kg = 105.000 FCFA, pour des envois d'environ 50.000 FCFA/mois.*

6 *Sans compter l'épargne individuelle du migrants, les cadeaux quand il revient en vacances, etc. Le différenciel serait moins important avec l'émigration africaine, qui rapporte moins, et surtout est plus aléatoire. C'est cette différence de productivité qui rend rationnel l'emploi de main-d'oeuvre agricole de substitution dans les familles avec émigrés.*

7 *Gidimaxa, Fuuta Toro, mais ce n'était pas mesurable au Buundu, à cause du gain de productivité dû à la culture attelée.*

8 *Enquête à Sangalou (avril 1986) et Fégui (février 1988).*

1985). Ce phénomène est particulièrement marqué là où l'introduction de l'irrigation augmente les besoins de main-d'oeuvre et où, les parcelles irriguées étant considérées comme faisant partie du "grand champ" par les aînés comme par les intervenants, les dépendants, jeunes et femmes, doivent y travailler tout en étant exclus de l'accès aux parcelles[9].

Femmes et cadets sont cependant dans une situation différente. Un cadet peut *"refuser d'allonger son temps de contribution "collective" au delà de sa participation minimale"* (ANCEY, 1975a : 18), laquelle est, nous l'avons vu, le produit d'un rapport de force implicite. Voir son autonomie économique limitée le poussera encore plus à partir, aggravant ainsi le déficit de main-d'oeuvre. D'autre part, l'abandon du petit champ peut aussi, comme à Fégui (LAVIGNE DELVILLE, 1988a), être le fait des cadets qui jugent la récolte - et donc la rémunération de leurs efforts - trop faible et trop aléatoire, et préfèrent tirer leurs revenus d'un travail de salarié agricole, d'activités de saison sèche (fabrication de briques, etc.) ou se contenter des redistributions de l'émigration. Au Sénégal Oriental, les champs de cadets sont limités par le faible prix des céréales et l'impossibilité d'accéder aux crédits de semences d'arachide. Dans les deux cas, on est là encore en continuité avec les objectifs d'un cadet qui, selon ANCEY (id.), peut *"en saison des pluies, ne pas entreprendre d'activité agricole pour son propre compte, s'il estime les cultures de rapport insuffisamment rémunératrices"*.

Contrairement aux cadets, les femmes ne disposent pas de l'échappatoire de l'émigration. Dans toute la zone d'émigration, et en particulier en pays soninké, leur contribution à l'approvisionnement céréalier augmente, sous diverses formes non exclusives : des dons (plus rarement des ventes) de céréales de leur propre champ au grenier familial, au détriment de leur autonomie budgétaire, et un travail accru au "grand champ". C'est aussi le cas au Damga (partie aval du Fuuta Toro) : commencée avec la ruine du textile local et l'abandon des champs de coton dans les années 40-50, *"la détérioration progressive du statut économique des femmes s'est aggravée avec la modification des conditions de l'émigration masculine, qui est devenue essentiellement une émigration de longue durée et lointaine. (...) Le flux migratoire des hommes vers l'étranger s'est accompagné d'un flux inverse des femmes vers les champs masculins, où elles vont devenir, pour une part grandissante de leur temps, des collaboratrices bénévoles, assurant, de fait, la survie des unités familiales, structurellement menacées par le manque de main-d'oeuvre masculine"* (FIELOUX, 1985 : 329). Dans le département de Matam, l'accroissement du travail des femmes est, dans les familles avec émigrés, limité par le recours fréquent à la main-d'oeuvre étrangère[10] pour cultiver le riz. L'abandon de leurs champs personnels résulte d'un choix économique, un certain nombre d'entre elles préférant accumuler grâce aux envois de leur mari, et accroître leur temps libre au prix d'une plus grande

---

9 En général sur l'argument de l'exiguïté de l'aménagement; Sangalou, obs. pers. 1986; BLANCHARD DE LA BROSSE 1989 : 56.

10 Haratines de Mauritanie avant le conflit Sénégal/Mauritanie, réfugiés haalpulaar mauritaniens depuis.

dépendance économique, *"conçue comme une compensation morale devant la vie souvent pénible qu'elles mènent auprès de leurs beaux-parents"* (id. : 331).

La régression des petits champs paraît pour partie la conséquence de choix des dépendants, lorsqu'ils le troquent contre une dépendance acceptée (femmes de migrants haalpulaar) ou contre des activités extra-agricoles de saison sèche plus rentables ou du salariat agricole (cadets soninké). L'augmentation du travail sur le grand champ concerne surtout les familles avec peu ou pas de migrants (ou des migrants qui ne rapportent guère), pour qui l'investissement dans l'agriculture est essentiel. Les familles vivant principalement de la rente migratoire ont tendance à diminuer les prestations des dépendants, ou à les compenser par des redistributions internes.

Nos études de cas conduisent ainsi à nuancer l'analyse un peu mécaniste de MEILLASSOUX, pour qui : "la *main-d'oeuvre restée sur place doit compenser ce déficit par divers procédés : mise au travail de catégories sociales qui en étaient écartées, allongement de la période active, raccourcissement des jachères sur les terres les plus proches du village pour utiliser plus intensément le temps de travail disponible. Ces mesures s'avérant, en raison du double épuisement des producteurs et des sols, de moins en moins capables d'assurer la subsistance de la communauté, une part croissante des revenus fournis par les travailleurs émigrés est consacrée à l'achat de subsistance sur le marché, ou, dans d'autres cas, à l'embauche de travailleurs saisonniers pour mettre en culture les terres en friche."* (id. : 193). Les processus décrits ici sont plutôt les réponses générales à la crise agraire, aggravée, il est vrai par le déficit de main-d'oeuvre pour les familles bénéficiant d'une insertion marginale dans les réseaux d'émigration. Les répercussions de l'émigration sur les stratégies de production se déterminent, à l'échelle des unités de production, en fonction des stratégies économiques et des logiques locales d'accumulation, et donc du jeu d'opportunités et de contraintes dans le domaine agricole. Dans les contextes qui ne sont pas trop défavorables à la production agricole, une part des revenus de l'émigration est réinvesti dans l'agriculture : matériel de culture attelée augmentant la productivité du travail et compensant le déficit de main-d'oeuvre au Buundu et au Jomboxu, intrants pour l'irrigation au Fuuta Toro. L'émigration peut alors stimuler la production agro-pastorale, comme pour les familles avec migrants du Buundu qui développent leurs activités d'élevage en maintenant la production céréalière.

Vu les opportunités de revenus offertes par l'émigration et le rôle que ces revenus jouent dans la reproduction économique familiale, il est logique que l'intégration de la migration dans les stratégies économiques se traduise au sein des systèmes de production par des réajustements qui, du point de vue agricole, puissent apparaissent comme des "effets pervers" négatifs[11]. La marginalisation de l'agriculture n'est

11 Et sont aussi perçus comme tels par les chefs de famille (lesquels ne seraient pas pour autant prêts à renoncer aux revenus de l'émigration).

cependant pas imputable aux effets de la seule migration lointaine. Avec des poids variables selon les régions, saturation foncière, croissance des besoins monétaires et sécheresse se conjuguent dans l'ensemble de la zone sahélienne, avec pour effets une diversification accrue des activités, une déprise variable sur l'espace agraire avec concentration des terroirs dans les bas-fonds, un développement de la mobilité des hommes et du bétail. Même une zone d'agriculture semi-intensive comme le pays sereer connaît un certain *"délaissement"*, *"l'abandon de certaines pratiques, la marginalisation de l'activité agricole pour certaines catégories d'actifs, face à l'importance des migrations et des ressources qu'elles fournissent au village"* (LERICOLLAIS, 1990 : 166). De même, la concentration de la main-d'oeuvre sur le grand champ est une réponse à la crise écologique, autant qu'au déficit de main-d'oeuvre.

Que l'agriculture subisse une relative marginalisation ne signifie pas que les paysans s'en désintéressent[12], mais que le rôle qui lui est assigné dans les stratégies économiques paysannes a changé. Les paysans sont prêts à y investir, à condition qu'on leur propose des techniques qui correspondent à leurs stratégies de production, c'est-à-dire qui sécurisent et augmentent la production vivrière, tout en étant moins dépendantes de la main-d'oeuvre [13].

II. LA MIGRATION COMME MODE DE REGULATION ECONOMIQUE

Au delà de la diversité des conditions agro-écologiques, la caractéristique commune de nos études de cas (sauf au Fuuta Toro, quand les surfaces irriguées sont suffisantes et que les PIV sont fonctionnels) est que l'équilibre vivrier n'est régulièrement atteint que par de rares familles. Même au Sénégal oriental, où les conditions climatiques restent favorables, les unités de production sont durablement déficitaires d'un point de vue vivrier. On ne peut certes comparer les taux de déficit entre régions qu'avec beaucoup de précautions : les méthodes d'estimation ne sont pas toujours les mêmes, la variabilité interannuelle est extrêmement forte. Il est cependant net que le déficit vivrier ne suit pas les isohyètes. Outre les contraintes climatiques, les structures d'exploitation, le double blocage des disponibilités céréalières et monétaires, le déficit de main-d'oeuvre particulièrement crucial dans des agricultures manuelles contribuent à entretenir un déficit structurel, parfois renforcé par les priorités économiques des chefs d'unité de production. Loin des fameux stocks pluriannuels d'autrefois, les unités de production sont régulièrement

---

12 Cf le jeu entre migration et irrigation pour la satisfaction des objectifs économiques des unités de production.

13 Traitement des semences, culture attelée là où elle n'existe pas et est agronomiquement possible, aménagements de surfaces (digues filtrantes, diguettes anti-érosives), et pourquoi pas désherbage chimique partiel dans les bas-fonds, pour passer les pointes de travail du sarclage. Le grand succès de ces aménagements au nord de Kayes (projet ORDIK; région de Yélimané où les digues filtrantes se diffusent spontanément à partir d'un projet) montrent la capacité d'investissement des paysans. De telles innovations demandent cependant un appui technique, rare dans la région.

déficitaires en céréales, et l'achat de céréales fait désormais partie des pratiques régulières.

Dans tous ces cas, l'autosuffisance alimentaire n'est pas un objectif absolu, contrairement à ce qu'affirment bien des discours sur l'économie paysanne. La rente migratoire rend ici ce fait plus visible qu'ailleurs, mais on peut généraliser la conclusion. Assurer l'alimentation familiale est une nécessité pour la reproduction physique et économique des unités familiales, mais cela ne présage en rien de la façon de l'assurer. De multiples stratégies, non exclusives, sont possibles : produire plus, utiliser des revenus extra-agricoles pour acheter les céréales manquantes, diminuer le nombre de consommateurs en période improductive, par la migration de saison sèche des jeunes, comme en pays sereer. De plus, les besoins monétaires des unités familiales croissent et ne sont que partiellement compressibles, ce qui peut pousser à vendre des céréales au détriment de l'équilibre du grenier. Il n'y a pas de cloisonnement entre budgets vivriers et monétaires, même si le coût de la soudure est tel que les paysans donnent une priorité certaine à l'auto-approvisionnement. La stratégie d'autosuffisance alimentaire est une stratégie économique, fonction du mode d'insertion dans le marché.

Bien que l'émigration puisse contribuer à l'aggraver, comme on l'a vu, cette dépendance alimentaire n'est pas spécifique à la zone d'émigration lointaine. Elle est même devenue une constante des agricultures sahéliennes, corrélative de la marginalisation de l'activité agricole : même dans des zones d'agriculture semi-intensive comme le pays sereer, les achats de céréales apparaissent désormais comme une composante permanente de la consommation alimentaire des cuisines (LOMBARD, 1989), les revenus extra-agricoles sont une nécessité pour assurer l'alimentation familiale.

La récurrence de déficits de production et/ou de consommation rend extrêmement fragile l'équilibre économique des unités de production (cf. l'analyse de la soudure). Dans un contexte où le risque agricole s'accroît en même temps que les capacités de production agricole diminuent et que les unités de production font face à des contraintes structurelles, le recours à des revenus extra-agricoles devient une nécessité pour faire face au déficit de production ou au moins d'atténuer la gravité des conséquences des années de grave déficit pluviométrique (1972-74; 1984). *"Il ne s'agit plus de "crises de subsistances" ni d' "années de la faim", pour reprendre l'expression soninké. En effet, ces années-là ne deviennent des années de crise alimentaire pour une partie de la population que si elles coïncident avec une crise des revenus migratoires. Les groupes vulnérables aujourd'hui sont les familles qui ne comptent pas d'émigrés parmi elles et qui doivent alors recourir à d'anciennes stratégies, comme la cueillette ou les migrations de famines"* (CHASTANET, 1991 : 142-143).

Pour compenser un déficit céréalier qui tend à devenir structurel (qu'il soit de production ou de consommation), pour éviter qu'une crise climatique ne débouche sur une crise alimentaire et sur une spirale d'endettement et de décapitalisation, l'émigration - quelque soit sa forme - s'affirme comme une composante indispensable de la sécurité alimentaire, et donc de la reproduction économique familiale. La migration est devenue le mode de régulation de l'économie paysanne.

Mais, alors qu'ailleurs elle reste un complément, qui peut être stratégiquement essentiel tout en restant quantitativement limité, la spécificité des migrations lointaines (allongement de la durée du séjour, opportunités de revenus plus importants) et plus particulièrement les caractéristiques de l'émigration vers la France, ont inversé les priorités, et transformé ce qui était perçu au départ comme un complément provisoire en une composante structurelle, sur laquelle se polarisent les stratégies des acteurs locaux.

Les revenus de l'émigration ne suffisent cependant pas totalement à dépasser ce double blocage. D'abord parce que les besoins croissent d'autant plus vite que l'argent circule, que *certains* ont de l'argent. L'effet de ciseau entre ressources limitées et besoins croissants n'est pas supprimé. D'autre part parce qu'un meilleur équilibre global du budget n'élimine pas les problèmes de trésorerie, qui sont le souci quotidien des acteurs, chefs de famille comme dépendants. La saisonnalité des revenus est une des difficultés de l'agriculture familiale. Avec les mandats, parfois irréguliers, parfois mensuels, la saisonnalité est assouplie, sans être supprimée. Aux afflux d'argent succèdent vite une pénurie d'autant plus durement ressentie que les besoins de consommation subsistent. On pourrait dire, élargissant les conclusions d'une étude nutritionnelle dans la vallée du fleuve (BENEFICE et al. 1985, cité par SCHMITZ 1989), qu'on a, au plan économique *"coexistence d'une pathologie de carence et d'une pathologie de pléthore"*. La migration lointaine est une réponse partielle à la double contrainte économique. Le prix à payer est une marginalisation encore plus forte de l'économie agricole locale, encore que là aussi, il n'y ait pas de réponse unique comme on l'a vu.

III. UNE NOUVELLE DIFFERENCIATION SOCIO-ECONOMIQUE, FONDEE SUR L'ACCES A LA RENTE MIGRATOIRE

Dans toutes les régions, l'émigration est intégrée au sein des logiques de reproduction économiques familiales et participe à la diversification des ressources. L'accès à la rente migratoire est cependant inégalement réparti et détermine de nouvelles différenciations économiques : entre les familles en désaccumulation, soumises au choc de la soudure, et celles qui peuvent échapper à cette spirale, voire même accumuler.

La migration a en effet un double visage. On peut considérer qu'en moyenne, environ la moitié des revenus migratoires sert à l'alimentation familiale, le reste étant disponible pour les dépenses de consommation et différents investissements matériels ou symboliques. La migration n'est pas seulement une nécessité de survie, c'est aussi une stratégie d'accumulation, qui prend la forme d'une capitalisation en bétail, d'investissements immobiliers en ville, et plus rarement d'achat de taxis, de commerces, etc.

Les études de cas ont montré que, au delà des différences régionales, la différenciation sociale se construit désormais principalement autour des revenus migratoires : au Buundu, c'est elle qui détermine la taille du cheptel (sauf pour les rares "grands éleveurs"), les modes de consommation (importance du riz dans l'alimentation), le niveau de revenu par personne. Au Gidimaxa, elle détermine le niveau de vie et la dynamique familiale, Au Fuuta Toro, elle explique les stratégies par rapport à l'irrigation. En fonction de leur insertion dans les réseaux d'émigration, les unités familiales voient leurs trajectoires économiques se différencier et vivent des processus de reclassement/déclassement social. Certaines familles de haut statut se reposent sur la rente de l'émigration, avec des niveaux de vie plus ou moins élevés[14]. D'autres, comme on l'a vu au Fuuta, se retrouvent dans une situation économique précaire. Des familles de captifs ayant réussi leur insertion dans l'émigration atteignent un niveau de vie élevé. La rente migratoire détermine également de nouveaux réseaux de redistribution et de dépendance, structurés autour des familles qui détiennent des ressources élevées. Artisans, griots, captifs peuvent ainsi bénéficier, soit directement, à travers les redistributions, soit indirectement, à travers la stimulation des activités économiques induites par la rente migratoire (salariat agricole, fabrication de briques)[15], d'une partie de la rente migratoire. Les groupes statutaires éclatent ainsi en différents groupes économiques, en fonction de leur insertion dans les réseaux d'émigration.

Pour SCHMITZ (1989 : 13), en ce qui concerne le Fuuta - et on peut élargir à l'ensemble de la zone d'émigration vers la France, *"c'est la migration qui est le facteur déterminant de la nouvelle hiérarchie sociale"*, et en particulier la migration vers la France. *"Si la migration est au coeur de l'actuelle stratification sociale, alors on comprend que les groupes statutaires ne coïncident avec les groupes sociaux que par la médiation des modes de migration"* (id.) et des opportunités différentielles d'accès à la rente migratoire. On peut donc selon lui, dans une optique d'analyse socio-

---

[14] *A Kotéra, ancienne capitale du Gajaaga, la famille du chef vit de la rente migratoire et délaisse quasiment l'activité agricole. Cependant, c'est une famille de grande taille et la rente migratoire, quoique élevée dans l'absolu, est diluée entre un grand nombre de personnes, et le budget par personne est nettement plus faible que les familles ayant conservé une activité agricole (GAECKLER et DENAIX, 1989).*

[15] *Les commerçants en bénéficiant aussi, au premier titre, puisque la majeure partie de la rente migratoire sert à acheter des biens extérieurs à l'économie locale (riz, huile, sucre, thé, mais aussi vêtements, matériaux de construction, or et bois pour les femmes, etc.)*

économique, *"mettre entre parenthèse la stratification par groupes statutaires"* et *"établir une stratification à partir des trois disponibilités : en main-d'oeuvre, en argent, en terre"* (id.).

Cette position appelle cependant quelques commentaires. Tout d'abord, sur la médiation des modes de migration, soulignée à juste titre par SCHMITZ. S'il est clair que tous cherchent à émigrer, tout le monde n'a pas la même possibilité de le faire et un niveau social élevé, au départ, a pu favoriser l'investissement dans la mise en place des réseaux. De plus, aujourd'hui, les familles qui ont deux émigrés en France sont mieux placées que les autres pour payer le billet d'avion, faire venir un parent, et maintenir ainsi leur rente à un niveau élevé. Dire que la différenciation sociale se fonde sur l'accès aux ressources migratoires ne signifie donc pas que ces dernières soient également accessibles à tous, que l'accès à une migration rémunératrice ne soit pas socialement déterminé. Ensuite, et comme les études de cas nous l'ont montré, le statut social joue un rôle important, au Fuuta surtout, mais aussi au Gidimaxa, dans l'accès à la terre, et donc dans la possibilité de s'investir à moindre coût dans la production agricole et de maintenir des ressources diversifiées. Pour ces deux raisons, on ne peut faire abstraction du statut dans l'analyse socio-économique.

Bien que l'exercice soit délicat vu la diversité des situations, on peut, sur la base des études de cas précédentes[16], tenter de brosser les grandes lignes de la nouvelle différenciation socio-économique dans la zone d'émigration internationale.

On aurait ainsi un premier groupe, correspondant aux grandes familles "traditionnelles" qui, bien insérées dans l'économie et le milieu socio-politique local, ne dépendent pas ou peu de l'émigration pour leurs ressources (grands commerçants, grands éleveurs du Buundu). Une partie d'entre eux a toutefois pu, en fonction des opportunités locales, utiliser ce capital social et économique pour se positionner à l'interface du local et du régional, investir les nouveaux pôles de pouvoir et de richesse, et se reconvertir en entrepreneurs, à la fois politiques et économiques (cf. les entrepreneurs des PIP au Fuuta Toro). Les commerçants ont quant à eux largement bénéficié du développement du commerce.

Un second groupe serait constitué des "rentiers" qui, bien insérés dans les réseaux d'émigration en France, disposent de revenus de l'émigration confortables. Ceux-là tendent, à des degrés variés selon les conditions agro-économiques locales, à se reposer sur la rente migratoire, à se désinvestir de la production agricole (Gidimaxa, mais surtout Fuuta Toro). La rente leur permet d'entretenir des réseaux de

---

[16] *Et d'une étude sur le Gajaaga, réalisée dans deux villages selon la même optique (GAECKLER et DENAIX, 1989). Elle n'a pas été incluse dans les études de cas, car je manquais de données plus générales sur les systèmes de production au Gajaaga. D'autre part, le cas de Gouthioubé, qui bénéficie d'un périmètre irrigué, est très spécifique pour la région, où l'irrigation est peu développée (cf. LAVIGNE DELVILLE, 1991a : 80-83, pour une présentation synthétique de cette typologie; et ci-dessous, partie IV A, chap. I, pour une étude du projet de PIV de Gouthioubé).*

dépendants, et de mobiliser leurs prestations. Diminuant leur investissement direct dans la production agricole, ils embauchent des salariés temporaires ou de navétanes, ou encore, lorsqu'ils en disposent, confient leur terre en faire-valoir indirect (champs de *waalo* et parcelles de PIV au Fuuta; *rakhe* au Gidimaxa) et bénéficient ainsi de revenus supplémentaires, sous forme de surtravail ou de rente foncière. Ce sont souvent des branches de l'aristocratie, mais aussi des familles d'origine captive, ayant réussi leur insertion dans l'émigration. Ceux-là connaissent une revanche sociale certaine, qui les pousse à investir les logiques "traditionnelles" de l'ostentation (habitat, vêtements, bijoux des femmes, entretien de serviteurs, réduction du travail agricole, etc.)[17]. Le niveau de vie de ce groupe dépend des lieux. A Ndouloumadji Dembe, le revenu par personne est parmi les plus élevés. En pays soninké, ce groupe comporte aussi des familles de haut statut dont les ressources migratoires, élevées dans l'absolu, sont "diluées" du fait de la grande taille de la famille, et qui ont les revenus par personne les plus faibles[18].

Une troisième catégorie regroupe les familles qui, sur la base de revenus de l'émigration moyens à élevés, cherchent à maximiser leur revenu et tirent parti de toutes les opportunités pour diversifier leurs ressources. Ils utilisent une partie des revenus extra-agricoles pour investir dans l'agriculture (matériel du culture, intrants, capitalisation en bétail[19]), cultivent toutes les sortes de champs (waalo, jeeri, PIV au Fuuta; champs de brousse, falo, PIV et maraîchage irrigué à Gouthioubé). Ils sont de différentes origines sociales, les unités de production d'hommes libres ayant plus de facilités d'accès à la terre. C'est en général le groupe qui a les meilleurs revenus. Proches par leur logique de maximisation des ressources, un groupe d'anciens dépendants (artisans ou captifs) bénéficie, outre des revenus de l'émigration moyens à faibles, de revenus extra-agricoles importants au village. Ils pratiquent les mêmes stratégies de diversification, tout en investissant moins dans l'agriculture et vivent surtout de la redistribution locale de la rente.

Pour les familles sans migrants, et sans revenus extra-agricoles importants, l'agriculture est la seule ressource. Elles s'y investissent au maximum, et, bénéficiant - comparativement - d'une main-d'oeuvre abondante, obtiennent en général les meilleurs taux de couverture des besoins céréaliers. Quand l'irrigation existe, ce sont eux qui y investissent le plus et en tirent les meilleurs résultats. Cependant, cela ne suffit pas à leur donner un niveau de vie élevé.

---

[17] *Ce qui ne va pas sans des attitudes de "nouveaux riches", facilement fustigées par l'aristocratie... A Fégui, un captif a même construit une maison à étages ! Mais il n'a pu obtenir un terrain que sur une ancienne zone inondable, et les "hoore" attendent le retour d'une forte crue...*

[18] *Ainsi, à Kotera, ancienne capitale du Gajaaga, pour la famille Bacili. Mais c'est aussi vrai à Gouthioubé, où ces familles investissent peu le périmètre irrigué, se contentant de rendements médiocres en riz (2 t/ha, contre 4 en moyenne, et même 6 t/ha pour le groupe "intensification agricole") et pratiquant peu ou pas de maraîchage irrigué (GAECKLER et DENAIX, 1989).*

[19] *Le bétail étant ici à la fois une activité de production et un mode de capitalisation.*

On trouve enfin, principalement dans les régions où l'agriculture, qui était leur base économique, est très marginalisées, des unités de production déclassées, ayant peu ou pas de revenus extra-agricoles, vivotant de la redistribution. Parmi eux, se trouvent les familles d'hommes libres qui n'ont pas réussi leur insertion dans les réseaux d'émigration, ainsi que des familles de captifs.

Enfin, et indépendamment de ressources migratoires de leur famille, on voit apparaître un groupe de *"détenteurs de nouveaux savoir-faire"* (MARTY, 1986), composé des techniciens villageois (matrone, infirmier, gérant de la banque de céréales, meunier, etc.), salariés ou indemnisés au village pour leur activité, souvent sur les services mis en place par les associations de ressortissants (cf. partie IV.B, chapitre III), dont les revenus sont, indirectement, dus à l'émigration.

CONCLUSION

Comme ailleurs en Afrique soudano-sahélienne, la migration est devenue le mode de régulation de l'économie locale, laquelle, moins que jamais, n'est isolée des réseaux urbains. Les lignages étendent leurs ramifications sur des espaces élargis, incluant les villes proches, les capitales et même dans notre cas, les pays étrangers. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que la place de l'agriculture dans la reproduction économique et sociale soit modifiée. Loin d'être une simple adaptation conjoncturelle à la crise locale, l'émigration est devenue une base économique à part entière, assignant à l'agriculture et aux ressources locales une place différente dans les stratégies de reproduction économique. Fruit des transformations sociales depuis le début du siècle, renforcé par la crise écologique des années 70, dont les effets sur les systèmes de production sont, à bien des égards, très proches de ceux de l'émigration, ce processus prend une forme particulièrement marquée dans la zone d'émigration lointaine. Les différences entre les migrations sereer et soninké ou haalpulaar, évoquées dans ce chapitre, le montrent bien.

Dès lors que les revenus extra-agricoles ne sont plus des compléments, plus ou moins aléatoires, mais deviennent quantitativement importants, et réguliers, ils deviennent l'axe autour duquel se réorganisent les stratégies économiques. La migration n'est plus seulement le moyen d'échapper aux conséquences économiques de la soudure, elle devient le moyen d'accumuler, de bénéficier d'un niveau de vie élevé. Mais la finalité sociale de la richesse (RAYNAUT) n'est pas la même pour tous, et parmi les familles bien insérées dans les réseaux migratoires, une différenciation certaine se fait jour entre ceux qui réduisent leur investissement en travail et entretiennent des réseaux de clientèle, reconstituant ainsi, sur des bases différentes, l'idéal rentier de l'aristocratie pré-coloniale, et ceux qui utilisent cette base économique pour diversifier leurs activités et maximiser leurs revenu. Ce choix est

cependant réservée à une fraction de la population, les autres tentant, avec plus ou moins de succès, de diversifier leurs ressources et d'accroître leur niveau de vie.

Malgré son importance quantitative et stratégique, la migration n'a pas provoqué de changement radical dans les modes d'exploitation du milieu : nous n'avons vu que des adaptations, non des transformations (à l'exception du Fuuta où c'est l'Etat qui en est la cause), des systèmes de production, adaptations qui reprennent d'ailleurs les tendances générales des systèmes de production en zone soudano-sahélienne, comme si la migration, sous ses deux dimensions du déficit de main-d'oeuvre et des opportunités de ressources, ne faisait que renforcer les dynamiques générales issues de la crise agro-climatique, comme si la crise écologique dans la zone d'émigration ne faisait que renforcer la nouvelle place de la production agropastorale dans la reproduction économique des familles.

Si la composition des groupes socio-économiques a changé, si on trouve aujourd'hui des familles captives à stratégie rentière, et des hommes libres déclassés, la logique de la reproduction économique ne semble pas, elle non plus, être significativement transformée, malgré l'apparition d'un groupe cherchant à maximiser son revenu : l'ostentation et la redistribution restent le moyen de convertir un capital économique en capital social, l'entretien et le renforcement de réseaux de clientèle demeure un objectif social. Les groupes économiquement dominants continuent à réinvestir dans la compétition économique locale, des ressources prélevées à l'extérieur. De même, les objectifs des groupes d'acteurs (aînés, cadets, femmes) se maintiennent, à travers des changements parfois importants dans la façon de les satisfaire, dans l'équilibre au sein de la structure d'objectifs.

Il faut dès lors se demander quels sont les mécanismes qui assurent une telle stabilité des logiques sociales lignagères, malgré l'importance de la circulation monétaire, malgré l'apparition de nouveaux groupes sociaux.

CHAPITRE V

MIGRATION, ACCUMULATION

ET STRATEGIES DES ACTEURS

Pour MEILLASSOUX (1975 : 195), comme pour CHARMES (1981), *"la préservation de la communauté comme cellule de production et de reproduction exige qu'il [l'argent] soit utilisé à ce que Balandier (1959:38) appelait les "investissements sociologiques" destinés à "conquérir ou à renforcer des prééminences de type traditionnel (paiement de dot, contribution généreuse au culte musulman, pèlerinage à la Mecque, cadeaux, aides matrimoniales, etc.) et par lesquels les rapports domestiques et villageois sont les mieux préservés"*. Pour la région qui nous intéresse, MATHIEU souligne, après LERICOLLAIS, 1975; MINVIELLE, 1985; SECK, 1981; etc. qu'*"en assurant par un apport extérieur de revenus la viabilité et une certaine reproduction - supportée de l'extérieur - de systèmes économiques locaux qui seraient autrement déficitaires et ne pourraient se perpétuer sans transformations, l'émigration contribue à conforter les hiérarchies locales et les systèmes fonciers traditionnels"* (1987 : 37)[20] Pour lui aussi, *"un tel mécanisme n'est efficace que pour autant que les revenus exogènes ne servent pas à modifier le système local de production économique et de reproduction sociale : donc, pour autant que ces revenus ne soient pas investis dans une accumulation productive qui bouleverserait rapidement la base économique traditionnelle."* (id. : 38).

Les études sur la zone d'émigration, et en particulier celles de l'ORSTOM ont bien montré ce phénomène de *"stérilisation du capital marchand"* (WEIGEL, 1982 : 12). WEIGEL dit très justement que *"expliquer les comportements économiques impliquait de saisir les mécanismes de la stérilisation monétaire, son importance quant à la reproduction actuelle et passée du système économique local"* (id. : 11). Il conclue son étude en disant que *"tant l'analyse des rapports de production et de l'organisation foncière que celles des modalités de consommation et d'accumulation révèlent <u>des modifications plus que des transformations</u> de l'organisation sociale et économique"*[21] (id. : 124).

---

20 On a vu les nuances que nous apportions à cette analyse.

21 Souligné par moi. Trancher ce qui est de l'ordre de la modification ou du changement est toujours problématique. On y reviendra.

On touche bien là à une question essentielle. Mais s'il décrit très justement ces modes de consommation et d'accumulation, WEIGEL ne se hasarde pas à proposer une interprétation de cette permanence, notant simplement *"la centralisation de l'épargne vers le kâ et le maintien de pouvoir de gestion du kagumme"* (id. : 82), soulignant le fait que *"l'organisation sociale a une capacité étonnante pour dépersonnaliser l'épargne migratoire"* (id. : 88) et concluant que *"l'emploi de ces revenus reflète la force de l'idéologie dominante, qui permet la dissolution partielle du pouvoir monétaire des migrants, sous forme de dépenses ostentatoires, mais également le développement de nouvelles normes d'emploi de ces sommes que révèlent les investissements immobiliers"* (id. : 124).

Ceci relève plus du constat que de l'analyse, à moins de conférer une autonomie propre à *"l'organisation sociale"*, ou de postuler une permanence des logiques sociales précoloniales où *"la stérilisation du capital marchand, par des pratiques ostentatoires et une thésaurisation en vue de la régularisation des rapports matrimoniaux, avait pour but de le soustraire à des fins productives"* (id. : 13). Deux travers classiques de l'ethnologie, dont WEIGEL se défend pourtant : *"reconnaître aux pratiques de thésaurisation et d'ostentation une simple fonction de reproduction de l'organisation socio-économique, alors qu'elles sont également vecteurs de transformation, relève d'une déformation ethnologisante. Cette déformation qui se nourrit de l'observation de formes d'organisation de la production, survivances de l'ancien mode de production, tend à conclure à la stabilité du système (conclusion légitimante) et à sous-estimer l'extraversion et l'intégration de la formation économique et sociale"* (id.)[22]. WEIGEL confirme donc que cette stérilisation est cruciale, mais ne l'explique que par la force de *"l'idéologie dominante"* et le pouvoir des aînés. Pourtant, que les émigrés investissent dans l'ostentation, que l'épargne soit centralisée entre les mains des chefs de famille, sont des choses qui doivent être expliquées, et non simplement constatées. Si le contrôle social (des aînés au village, des vieux en migration) joue un rôle important, encore faut-il montrer par quels mécanismes, et dans quelle mesure les migrants ont intérêt à s'y soumettre ou au contraire à tenter d'y échapper, précipitant la "dissolution". Toute domination suppose une soumission partielle de la part des dominés et on doit faire l'hypothèse - quitte à l'infirmer - que la non remise en cause des règles de circulation et d'accumulation de la richesse correspond aussi, en partie, aux stratégies des émigrés. Répondre à ces questions demande de reprendre la question de l'émigration du point de vue des acteurs.

---

22 *On retrouve ici l'ambivalence fondamentale des analyses des situations de domination sociale et/ou économique, remarquablement analysée par GRIGNON et PASSERON (1989): soit on analyse les pratiques et les représentations des "dominés" pour eux-mêmes, et on sous-estime l'effet de domination (tendance populiste), soit on insiste sur la domination, et on néglige la marge d'autonomie et de réinterprétation des acteurs "dominés" (tendance misérabiliste). Les théories de la dépendance (AMIN, FRANCK, etc.) et de l'articulation des modes de production (MEILLASSOUX) sont nettement de ce dernier côté.*

I. LA REDISTRIBUTION DE LA RENTE MIGRATOIRE AU VILLAGE : CONSOMMATION ET IMMOBILIER

Les modes de redistribution de la rente migratoire sont révélateurs des enjeux sous-jacents. Grossièrement, on peut dire que les émigrés en France divisent leur salaire en trois parties plus ou moins égales. Outre la part consacrée à leur entretien en France, réduite au minimum comme on l'a vu (partie II, chapitre III), leur épargne est divisée en deux, une épargne personnelle gardée en France ou investie au pays à titre personnel (maison, bétail), et une part envoyée au village. Alors que, dans le cas de la migration africaine, le migrant envoie de l'argent épisodiquement, en fonction des occasions et des possibilités, et rapatrie l'essentiel de son épargne lors de ses retours au village, le rapatriement de l'épargne des migrants vivant en France suit des chemins plus balisés. Qu'ils répondent aux demandes de la famille, ou qu'ils soient spontanément, les envois d'argent sont en général organisés par l'aîné des migrants de la famille, qui définit la contribution de chacun. La norme de 50.000 FCFA/mois d'envois à la famille semble s'être imposée de fait, en particulier chez les Haalpulaar, pour les migrants ayant du travail. Lorsque plusieurs frères sont ensemble en migration, ils conservent une contribution commune de 50.000 FCFA, et peuvent ainsi épargner davantage pour leur propre compte ou pour des dons exceptionnels à la famille. Le contrôle social au sein de la communauté des ressortissants rend difficile d'échapper à cette norme implicite.

Les mandats postaux étaient autrefois la principale voie de rapatriement de l'épargne. Ainsi, en 1977-78, les bureaux de poste des départements de Podor et Matam avaient reçu 1.500 millions de FCFA, dont 1.150 millions en provenance de France et 350 millions d'autres pays d'Afrique (DIEMER et VAN DER LAAN, 1987). Dans la région de Kayes, on estimait en 1983 les transferts monétaires annuels à 10 milliards de francs maliens (100 millions FF), soit 10% du budget de l'Etat malien (BALIQUE et al, 1983). Depuis 1988, la BIAO (Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest) a ouvert une agence à Bagnolet pour capter l'épargne migratoire, et transfère annuellement plus de 100 millions de FF sur ses agences de Dakar et Bamako. Dans un certain nombre de villages sénégalais, les émigrés ont financé la construction de bureaux de poste afin que leurs familles puissent toucher plus facilement les mandats. Mais les bureaux de poste étaient toujours en manque de liquidités et n'arrivaient pas à faire face à l'afflux de mandats. Les circuits informels, qui ont toujours existé, ont pris le relais, et on peut estimer aujourd'hui que la majorité des envois ne passent plus par la poste : on confie à un émigré rentrant en vacances les sommes à transmettre au village. Lorsqu'un émigré prépare son retour au village, il reçoit la visite de tous les membres de la communauté, et parfois des villages voisins, qui lui confient de l'argent, en précisant à qui il est destiné. Il note sur un cahier, pour chaque émigré, les bénéficiaires et les sommes correspondantes. Il transporte ensuite les sommes au village, voyageant souvent avec plusieurs millions de FCFA en liquide. A Dakar ou Bamako, une étape indispensable est la Banque, pour changer l'argent français et avoir la monnaie nécessaire. Parallèlement aux salutations et aux visites

de courtoisie, les premiers jours au village servent, à remettre l'argent, ce qui, au village aussi, a lieu en public.

Dans ces envois, l'essentiel est destiné au chef de famille, pour les dépenses de l'UP. Cette monopolisation de la rente migratoire est lourde de conséquences. C'est un des facteurs qui expliquent la permanence des structures familiales (cf. ci-dessous). Dans les discours, les revenus de l'émigration servent à combler le déficit céréalier. Les dépenses alimentaires sont le premier poste d'utilisation des revenus migratoires. En fait, ils servent indifféremment à toutes les dépenses familiales, y compris les investissements en capital social et symbolique du chef d'UP. En tant que cadet, l'émigré n'a pas de droit de regard sur l'utilisation de cet argent par son aîné, ce qui peut entraîner des conflits. De plus en plus, les migrants préfèrent envoyer des vivres plutôt que de l'argent, en passant par l'intermédiaire de commerçants ou de coopératives d'achats (partie 4.A. chapitre I).

L'émigré envoie aussi de petites sommes aux autres membres de l'UP (à ses femmes, surtout, à sa mère, plus rarement à ses frères) et à des proches pour leurs dépenses personnelles. Sauf exception (mariage, etc.), ce sont de petites sommes, quelques milliers de FCFA. C'est lui qui décide qui a droit et à combien. Ces sommes ne passent jamais par le chef d'UP. C'est à un migrant en vacances ou à un ami au village que l'émigré confiera cet argent, afin d'assurer qu'il arrive bien à son destinataire et ne soit pas récupéré par l'aîné.

De retour en vacances, l'émigré dépense des sommes considérables, qui viennent s'ajouter aux envois réguliers : cadeaux pour l'UP (sacs de mil et de riz, huile, sucre); boubous et bijoux pour ses femmes, vêtements occidentaux pour ses enfants. Cadeaux pour les parents et les proches[23]. Sans compter de multiples dons en argent à tous ceux qui viennent le saluer. Les premiers jours après l'arrivée sont ainsi un défilé incessant où chacun vient demander sa part, où les repas sont largement ouverts, où les animaux sont tués pour fêter le retour, etc. Un séjour au village peut coûter plusieurs millions de FCA. C'est une véritable économie de l'assistance qui s'est mise en place, un parasitage en règle des émigrés. Bien des émigrés sont obligés d'espacer leurs retours pour pouvoir faire face à de telles dépenses. Certains, dont les économies avaient fondu plus vite que prévu, ont même été obligés d'emprunter de quoi continuer les distributions, qu'il leur était socialement impossible de stopper[24].

Des sommes considérables sont ainsi injectées dans l'économie locale. A Naye Peul, petit village toucouleur de 350 habitants sur la Falemé, au Mali, C.GARNIER (1990)

---

23 Sans compter les surtaxes pour excédents de bagages à l'aéroport, le coût de la location d'un taxi-brousse entier, parfois nécessaire, entre Dakar et le village, les cadeaux à la famille à Dakar, etc.)

24 Sadel, juin-juillet 1987.

avait pu reconstituer ces flux. La migration y concerne environ 30 personnes, dont vingt en France. Les sommes en provenance de France représentent 21 à 22 millions de FCFA, soit environ 60.000 FCFA/habitant! Les transferts en provenance des autres migrants en Afrique sont bien plus faibles : 10% du total. Un migrant en France envoie environ 1 million FCFA/an au village. Un migrant en Afrique 200.000 FCFA. De ces sommes, plus de 50% passe directement dans le commerce régional (mil, riz, huile, ciment, etc.), qui récupère ainsi 13 à 19 millions. La rente migratoire est bien un flux... Elle traverse le village sans s'y arrêter.

Environ la moitié des sommes envoyées au village servent à couvrir les besoins vivriers et les autres dépenses courantes de l'UP (55.000 FCFA/mois et par UP en moyenne, dont 55% est livré en nature : sacs de mil, de riz, huile, sucre, etc.). Ce poste monte à plus de 11 millions de FCFA pour l'ensemble du village. 30 % (soit environ 7,6 millions FCFA) sont investis, essentiellement dans la construction de maisons (6,5 millions), l'achat de bétail (600.000 FCFA), dans l'achat de mobylettes (500.000 FCFA). Les envois des émigrés servent aussi à payer différentes dépenses annuelles (impôt : 180.000 FCFA; salaires des bergers : 900.000 FCFA). Les sommes envoyées par les émigrés à leurs femmes ne représentent que 1,44 millions, soit moins de 7% du total).

Besoins courants des familles et immobilier sont donc de loin les principales affectations de la rente migratoire, dont ils représentent environ 80 %. L'essentiel des masses monétaires arrivant au village est donc bien "stérilisée" dans la consommation immédiate ou dans le bâtiment.

II. CHEFS DE FAMILLE ET CADETS MIGRANTS FACE A L'EMIGRATION

Comme on l'a vu (partie II, chap. III) l'émigration à ses débuts correspondait, dans un contexte de crise de l'économie locale, à une nécessité économique, convertie en convergence relative d'intérêt entre aîné et cadet migrant. Le départ des jeunes en migration de saison sèche, puis en navétanat puis en migration lointaine est d'abord un constat d'échec pour l'aîné. Incapable d'assurer ses devoirs vis-à-vis de ses dépendants, le chef de famille doit relâcher son contrôle sur eux, laisser s'effriter ses réseaux de dépendants, qui sont la source matérielle et symbolique de sa position sociale (QUIMINAL).

En particulier, il doit abandonner en partie le contrôle matrimonial qu'il exerçait sur les cadets, et leur laisser la charge de rassembler leur propre dot. En échange, il laisse au jeune célibataire la possibilité de partir. Le jeune peut ainsi échapper à la tutelle de l'aîné (d'autant plus pesante qu'elle n'est plus compensée par des redistributions), acquérir une expérience propre, et accumuler pour son propre compte. De fait, le

premier voyage est le plus souvent destiné à préparer le mariage. Mais il ne s'agit pas de départ définitif. La migration est perçue au départ, et reste perçue même après vingt ans en France, comme une situation provisoire. Le but explicite du jeune qui part est de revenir. De revenir en ayant accumulé, et donc avec une position sociale plus élevée dans les hiérarchies villageoises[25]. C'est là une des caractéristiques fondamentales de l'émigration : c'est un détour pour mieux reprendre sa place au village. Cet objectif perdure à travers la vie en foyer, où la condition d'homme seul (même s'il est marié au village) ne peut être vécue que comme transitoire, où les règles de sociabilité et le contrôle social au foyer, et le fait que se famille soit au village, convergent pour faire du village le lieu qui focalise les projections du migrant.

Sauf regroupement familial, le village reste le lieu où le migrant projette son avenir, en tant que chef de famille. L'accumulation individuelle, dans le but de préparer ce retour, est donc, en continuité avec les objectifs économiques des cadets, une composante structurelle de l'émigration. Il y a une contradiction fondamentale entre utilisation familiale et individuelle de l'épargne migratoire, qui fait l'objet d'un rapport de force entre aînés et cadets, et c'est plus l'ampleur des contributions à l'aîné que l'existence d'une épargne individuelle qui est à expliquer. La dialectique de l'accumulation individuelle des émigrés et de la gestion par l'aîné de la reproduction collective de l'UP nous servira de base pour étudier le problème de l'utilisation de l'argent du point de vue des acteurs. Nous le détaillerons dans le cas soninké, avant de proposer un contrepoint en ce qui concerne les Haalpulaar.

1. ACCUMULATION ET OSTENTATION DES CADETS EMIGRES : UNE ANTICIPATION SOCIALE

En dehors de l'épargne conservée en France dans le circuit bancaire, cette accumulation individuelle prend deux grandes formes. Soit l'achat d'or et de bijoux, soit une capitalisation productive, qui consistait principalement, avant la sécheresse, en achat de bétail. Chez les Haalpulaar, le bétail est propriété individuelle. Les bovins de la dot, et leur descendance, sont propriété de la femme. De même, chaque jeune reçoit, à différentes étapes de sa vie, une vache, qui lui permet de se constituer son propre cheptel[26]. Ces différents cheptels sont en général gérés en commun, sous la responsabilité du *jom galle*, et divisés en deux troupeaux, un petit troupeau laitier, passant la nuit au village et la journée en brousse avec les autres troupeaux sous la conduite d'un berger salarié. Sauf dans le cas des gros éleveurs, il arrive souvent que

---

25 *ANCEY (1983) a montré dans le cas des Mossi que la distance au statut d'aîné et les modes de transmission du patrimoine familial et de la chefferie d'UP déterminait des comportements économiques différents chez les cadets.*

26 *Il faut en effet distinguer le cheptel (unité d'appropriation et d'accumulation), du troupeau (unité de gestion technique et de conduite), qui est beaucoup plus labile et ne s'y superpose pas. Les pratiques d'exploitation (ensemble des opérations par lesquelles l'homme exerce un prélèvement sur le bétail qu'il entretient) seront différentes. Ainsi les Lobi de Côte d'Ivoire distinguent-ils le patrimoine familial ("vaches du défunt"), qui ne peut être aliéné que dans l'intérêt collectif du groupe, les "vaches de la femme" (bétail reçu en dot), et les "vaches de la houe", acquise avec des revenus agricoles individuels, et à la libre disposition de leur propriétaire. Cf. LANDAIS, LHOSTE et MILLEVILLE, 1987 : 115.*

le *jom galle* ne possède en propre qu'une faible part du troupeau. L'accumulation individuelle existe donc bien, et les achats de bétail par les migrants rentre dans ce cadre : la constitution d'un cheptel individuel, géré collectivement avec les autres bovins de la famille.

Avec la sécheresse, les troupeaux ont été décimés et, sauf dans la frange sud de la zone d'émigration, sont aujourd'hui considérés comme un capital-risque. Ils ont été en partie reconstitués, mais sont désormais peu l'objet d'investissements[27]. Les émigrés se sont alors tournés vers les investissements immobiliers en ville (Dakar, Bamako, mais aussi les métropoles régionales, Kayes, Tambacounda)[28]. Ils contrôlent ainsi une bonne part de certains quartiers périphériques de Dakar, où ils ont fait construire des maisons en ciment, louées à la chambre[29]. Il faudrait des études spécifiques pour mesurer l'ampleur de ce phénomène, et estimer son enjeu économique, au delà des dénégations des émigrés qui insistent sur l'absence de rentabilité de ces investissements.

L'achat de taxis, de commerces, etc. fait également partie de ces investissements productifs réalisés par les émigrés à titre personnel. Comme tous les investissements réalisés au pays, ils sont difficiles à contrôler et les migrants se plaignent d'être les victimes permanentes de leurs parents et amis à qui ils en ont confié la gestion. Il n'en reste pas moins que cela représente une source non négligeable de revenus, une tentative pour les émigrés de constituer une rente qui perdure après leur passage en France et leur assure des ressources au village. Tant qu'ils sont en migration, la gestion de ces biens est incluse dans la gestion de l'UP, en particulier pour le cheptel où, selon les règles en vigueur, le chef de famille peut prélever en cas de besoin sur les animaux de ses dépendants, mais étant des biens individuels, l'émigré en reprendra le contrôle à son retour (même s'il n'est pas alors chef d'UP).

La stérilisation de l'épargne n'est donc pas si complète que cela. Cependant, il est vrai que *"cette recherche du profit est le plus souvent faite à l'insu des parents et des alliés"* (MEILLASSOUX, 1975 : 195) et que, réalisés en ville, ces investissements ne contreviennent pas ouvertement à la règle.

---

27 On note aussi, comme ailleurs au Sahel, une régression des bovins au profit des petits ruminants, plus résistants.

28 Cf. BERTRAND, 1991 pour une analyse des stratégies d'investissement fonciers des émigrés sénoufo du sud Mali à Sikasso.

29 L'immobilier est parfois aussi un capital-risque : les émigrés sont la proie des intermédiaires dakarois qui gonflent les prix, tant pour la construction que pour les réparations. Les locataires sont souvent insolvables, surtout quand ils sont de la famille, et il est difficile de récupérer les loyers. De plus, le parent ou "l'ami" chargé de cela à Dakar en garde parfois une part plus grande que prévu... Au village, on cite de cas de tels déboires, comme cet émigré qui a découvert à son retour à Dakar qu'une réparation, pour laquelle il avait versé 50.000 FCFA à son correspondant n'en avait coûté que 5.000...

L'épargne personnelle sert aussi à l'émigré à assurer ses propres dépenses d'ostentation et de redistribution, lors de ses retours périodiques au village. Prouver de façon éclatante sa réussite sociale est une condition *sine qua non* pour pouvoir rentrer tête haute au village. Vêtements luxueux (boubous richement brodés et/ou vêtements occidentaux), radios (et aujourd'hui combinés radiocassette les plus gros possibles), lit occidental, etc. sont autant de symboles de sa réussite, de son insertion réussie dans les circuits marchands. De même que le nombre des personnes qui viennent déjeuner chez lui, et l'ampleur des nombreux cadeaux largement distribués : riches boubous, bijoux, stocks de thé et de sucre pour les femmes; vêtements occidentaux pour les enfants; sacs de mil et de riz, huile, sucre pour l'UP, montres et cadeaux divers pour les parents et amis, sans compter les multiples dons d'argent.

C'est là un effet spécifique de l'émigration lointaine : alors que les investissements dans le capital social et symbolique étaient autrefois réservés de fait aux aînés (et mêmes aux seuls aînés des lignages dominants, seuls à avoir la base économique nécessaire), la migration permet aux cadets d'entrer à leur propre compte (même si c'est avec des retombées pour l'UP dans son ensemble) dans la concurrence pour le prestige social. Les dépenses ostentatoires sont ainsi une des façons pour les émigrés d'affirmer leur richesse et de conquérir une place personnelle dans les rapports sociaux villageois[30].

L'amélioration de l'habitat, premier poste d'investissement, est à double bénéfice, pour l'émigré et l'aîné. C'est une constante de l'émigration (et pas seulement africaine). Si les arguments d'ordre matériel jouent sans nul doute (solidité, facilité d'entretien, manque de paille pour les toits, etc.), la maison en dur est avant tout symbole social. C'est "le signe extérieur d'émigration" par excellence et la surenchère immobilière, dans les villages du Fuuta en particulier, témoigne bien de sa dimension ostentatoire, au double bénéfice du migrant qui l'a payée, et de sa famille qui l'habite. L'importance et l'histoire de l'émigration dans un village s'apprécie directement à la structure de l'habitat, à la proportion de toits de tôle, à l'âge des maisons en dur. L'habitat (comme les infrastructures collectives financées par les émigrés) fait partie de ces investissements anticipés, investissements individuels réalisés au bénéfice actuel du chef de famille, en prévision du moment où l'émigré, de retour, pourra en jouir à son tour. A l'heure actuelle, les investissements productifs des migrants sont donc d'abord des investissements d'anticipation, visant à créer une rente pour son retour.

---

[30] *On mesure encore une fois la différence avec les migrations mossi, où "l'ostentation" du migrant de retour se limitait à un vélo et une paire de lunettes de soleil...*

2. POUR L'AINE, GARDER LE CONTROLE DE LA REPRODUCTION DU GROUPE FAMILIAL

Si l'amélioration de l'habitat concerne l'ensemble de la concession et rencontre ainsi les objectifs de l'aîné, ceux-ci sont largement différents. On a vu qu'il a besoin des revenus de l'émigration pour pallier à la crise de la production agricole, assurer la reproduction économique de la famille, mais aussi tenir son rang dans la concurrence pour le prestige social au village. Outre sa responsabilité "morale" à l'égard de ses dépendants, c'est la légitimité de son statut qui est en jeu. En effet, son pouvoir de chef de famille et le consentement de ses dépendants à la domination qu'il exerce tiennent à sa capacité à assumer son rôle d'aîné, que ce soit sur le plan alimentaire ou sur le plan de la gestion matrimoniale.

De même que la colonisation, ruinant les bases économiques des lignages dominants, avait entraîné l'effritement des grands lignages nobles et l'autonomisation de leur clientèle, la crise de la production agricole menace la cohésion des unités familiales. Les tensions internes à l'UP s'expriment d'autant plus que la capacité de redistribution de l'aîné se réduit, parallèlement à l'affaiblissement de son contrôle sur l'accès aux femmes.

Les revenus de l'émigration permettent au chef de famille de continuer à jouer son rôle. Au prix de la perte d'une partie de la main-d'oeuvre et de la perte du contrôle matrimonial sur les cadets émigrés, il peut garder le contrôle de la reproduction économique familiale, et éviter l'éclatement de son groupe familial. Même s'il ne contrôle plus le procès de production de cette richesse, qui se déroule dans les usines de la région parisienne, ou dans les commerces d'Afrique centrale, il continue à assurer la gestion du patrimoine familial, à organiser la production agricole sur le grand champ, à contrôler cette part, désormais secondaire, de la reproduction économique familiale[31]. Face à la généralité des processus d'éclatement des structures familiales au Sahel, on peut affirmer que le maintien de grandes familles (15-20 personnes en moyenne chez les Soninké, certaines UR pouvant dépasser 80 personnes) tient à l'importance de l'émigration lointaine.

Cette situation n'est cependant possible qu'à deux conditions : que l'aîné contrôle la majeure partie des envois d'argent, et que les émigrés restent liés à la famille malgré

---

[31] *Le maintien de la production agricole du grand champ trouve là une justification symbolique : outre leur fonction économique, les prestations de travail sont aussi un des modes de reconnaissance et de réaffirmation des liens de dépendance des jeunes et des femmes :* "si l'argent des migrants était systématiquement affecté à l'achat de vivres en quantité suffisante pour combler le déficit céréalier sans faire appel à la main d'oeuvre féminine, le pouvoir des aînés en tant que gestionnaires des champs familiaux aurait depuis longtemps disparu ; de même si les femmes étaient les destinataires principales de l'argent envoyé par les époux migrants, la famille élargie perdrait sa fonction productive" *(BLANCHARD DE LA BROSSE, 1989 : 52). C'est pour cela que, considérant qu'ils ont déjà largement apporté leur contribution à la vie collective de l'UP, les émigrés refusent en général de participer au travail agricole, ce qui est une façon de montrer qu'ils ne sont plus dans le même rapport de dépendance par rapport au chef de famille. Beaucoup choisissent de rentrer en saison sèche pour éviter un affrontement sur ce point.*

l'installation dans la durée en France, afin d'assurer la permanence des envois d'argent. Le premier point est justifié par la réaffirmation des devoirs du cadet au service de l'UP (le cadet doit restituer les avances reçues lorsqu'il était improductif) et par la dette morale pour "l'abandon" de la famille. Il est en place dès les débuts du navétanat[32], et s'est maintenu tout au long de l'histoire de l'émigration, il a été renforcé encore par la gravité de la crise écologique des années 70, et est accepté par les émigrés. Le second tient essentiellement au contrôle des femmes des émigrés, et au contrôle social qui s'est mis en place dans les communautés villageoises, en migration. Garder au village les femmes des émigrés (et donc leur descendance) est le meilleur gage que l'émigré ne cessera pas ses liens avec l'UP. Chez les Soninké, le faible taux d'émigration familiale n'est pas seulement la conséquence des conditions matérielles en France, que le fruit des stratégies de rétention des femmes, mises en place par les aînés, et qui font d'elles en quelque sorte les otages garantissant la pérennité des envois d'argent. L'importance croissante des regroupements familiaux que l'on observe actuellement est ainsi un indice de l'affaiblissement du contrôle de l'aîné. Rétention des femmes, culpabilisation des migrants, et contrôle social en migration sont les trois facettes qui assurent à l'aîné dans la durée le contrôle d'une part importance de l'épargne des migrants.

Grâce à ce fait, l'émigration maintient donc, voire renforce, le pouvoir de l'aîné. Le paradoxe de cette situation est que ce pouvoir devient en partie formel. Il garde la fonction sociale, sans plus avoir la base économique qui lui permet de l'assumer, étant devenu de fait dépendant de ses propres dépendants émigrés. Ce sont les émigrés qui détiennent la réalité du pouvoir économique, sans en avoir la reconnaissance sociale. Maintenir cette disjonction est d'un enjeu vital pour l'aîné. Nier ou minimiser l'importance économique des émigrés, réaffirmer concrètement ou symboliquement leur pouvoir sont pour les aînés des moyens de cacher la fragilité de leur position.

3. UN CONSENSUS ENTRE AINES ET EMIGRES POUR CONSERVER LES STRUCTURES FAMILIALES

Ces stratégies d'aînés peuvent maintenir une apparente permanence des structures sociales, mais ne suffisent pas à l'expliquer. La permanence de structures lignagères n'est possible que si les cadets acceptent que leur épargne passe par les mains de l'aîné. On peut voir dans la gestion quasi discrétionnaire, par les hommes âgés, de l'épargne envoyée au village, un support de l'alliance entre "aînés" et "cadets". *"Tout se passe actuellement comme s'il s'était établi entre les deux champs d'influence une*

---

[32] *Ce contrôle par l'aîné des revenus des cadets migrants n'est pas une constante des migrations ouest-africaine, et il faudrait pouvoir l'expliquer. Outre des raisons anthropologiques, liées au détail des structures familiales, on peut faire l'hypothèse que les premiers modes de migration ont défini des normes différentes selon les cas : les migrations de culture en hivernage privent la concession de la force de travail du migrant, qui doit donc compenser son absence par le fruit de son travail; inversement, un jeune qui part en migration temporaire de saison sèche a déjà accompli son devoir vis-à-vis de la famille, et est plus libre de l'usage de ce qu'il a gagné.*

sorte de consensus tacite destiné à geler (provisoirement?), ou mettre entre parenthèses cette masse monétaire circulante" (ANCEY; 1983 : 24). MATHIEU (1987 : 38) reprend cette analyse : *"malgré leur capacité d'autonomie économique individuelle, les jeunes et adultes (migrants) ne remettent pas en cause une structure de pouvoir dominée par les vieux (qui restent sur place), dans laquelle ils comptent eux-mêmes se réinsérer le moment venu"* (souligné par moi; cf. aussi les travaux de QUIMINAL).

C'est sans nul doute la clé du paradoxe. L'émigration était à ses débuts une étape provisoire, préparant le retour et l'installation au village. Bien que la durée du séjour se soit considérablement allongée et que les émigrés soient devenus des "émigrés professionnels", dont beaucoup sont en France depuis plus de vingt ans, ils continuent à vivre leur position comme provisoire et à penser leur avenir au village. Pour les plus âgés, le retour a souvent lieu à la mort de l'aîné, pour venir prendre la place de chef de famille. L'objectif social des émigrés reste l'accès au statut d'aîné, lequel n'est un statut valorisant que pour autant qu'il continue à avoir une signification sociale. L'éclatement des groupes familiaux, réduisant la maison au ménage, réduirait d'autant le prestige associé au rôle d'aîné, qui tient en partie au nombre de dépendants contrôlés.

Dans ce contexte, on comprend que les émigrés - au moins ceux qui sont relativement proches de ce statut - n'aient guère intérêt à user de leur pouvoir économique potentiel. Jouer le jeu de l'aîné et accepter de lui laisser la libre utilisation de l'argent envoyé de France revient pour les émigrés à ne pas scier la branche sur laquelle ils comptent s'asseoir à leur retour. C'est donc une stratégie d'anticipation sociale, basée sur le fait que les émigrés pensent leur avenir au village, et partagent les catégories "traditionnelles" du pouvoir et du prestige. Ils comptent d'ailleurs sur la permanence de l'émigration et les envois des jeunes pour assurer leur retraite et jouir, en tant qu'aîné, des disponibilités monétaires dont disposent les aînés actuels grâce à eux. Leurs envois à l'aîné constituent en quelque sorte un cycle d'avances/restitutions inversé, où c'est le cadet/émigré qui avance l'argent nécessaire à la reproduction économique familiale et à la survie du statut d'aîné, et espère recevoir à son tour les mêmes prestations de la part des jeunes émigrés quand il sera lui-même aîné. Un cycle où l'enjeu n'est pas tant de rembourser la dette d'entretien, que de créer celles de la génération suivante, dans un contexte de revenus monétaires élevés.

Il y a donc une relative convergence d'intérêts entre aînés et émigrés, du moins les plus âgés des émigrés, pour qui la perspective de l'accès au statut d'aîné n'est pas trop lointaine. Renforcée par le poids de l'idéologie lignagère, c'est cette convergence qui fait que les émigrés acceptent de se faire déposséder par l'aîné de leur pouvoir monétaire. On comprend mieux dès lors pourquoi les "aînés en migration" participent si volontiers au contrôle social sur les jeunes émigrés, afin de les faire rentrer dans un comportement d'épargne au service de l'unité de production (cf. partie II, chapitre III), cela n'a pas pour seul enjeu les revenus *actuels* de l'UP, au service de l'aîné actuel.

Ils cherchent aussi, dans cette optique d'anticipation sociale, à assurer *dans le temps* la permanence des revenus migratoires, *dont eux-mêmes auront besoin une fois rentrés*.

Ce schéma est particulièrement représentatif du cas soninké. En milieu haalpulaar, les structures familiales sont assez différentes, et la fragmentation des unités familiales bien plus avancée, puisque le galle n'a quasiment plus de rôle fonctionnel. L'enjeu du statut d'aîné n'est donc pas le même. D'autre part, les hommes mariés ont une autonomie bien plus importante au sein du *foyre*, ce qui empêche le *jom galle* de mettre en place des stratégies de rétention des femmes. De fait, le regroupement familial est bien plus important et ancien en pays haalpulaar, comme on l'a vu. Le contrôle de l'aîné est donc inexistant. Inversement, vu la faible taille des unités familiales, l'objectif d'être *jom foyre* est beaucoup plus proche pour le migrant, ce qui justifie les stratégies d'anticipation sociale que nous avons décrites, pour autant que la permanence de la rente migratoire semble assurée à son retour.

4. FRAGILITE DU CONSENSUS ET GERMES DE RUPTURE

Avec un équilibre différent entre contrainte et stratégie d'anticipation selon les Soninké et les Haalpulaar, les émigrés consentent donc à se laisser déposséder d'une part non négligeable de leur épargne. Ce consensus n'est cependant pas acquis une fois pour toutes, et cette convergence relative d'intérêts à moyen terme n'annule pas le fait qu'aînés et cadets aient des logiques divergentes à court terme. La concurrence entre épargne individuelle et sommes destinées à l'unité de production reste forte et peut s'aggraver.

Vivant seuls en France dans des conditions difficiles, les émigrés acceptent de moins en moins les constantes sollicitations dont ils sont l'objet, les multiples pressions pour leur faire donner plus d'argent. Les seules lettres qu'ils reçoivent sont des demandes d'argent, sans nouvelles de la famille. En vacances, ils font l'objet d'un parasitage en règle, dont ils tentent de se protéger, après avoir contribué à les mettre en place en jouant à fond le jeu de l'ostentation et de la redistribution.

Depuis déjà longtemps, les émigrés tentent par divers moyens de limiter la dilapidation de leur épargne au travers des multiples redistributions. C'est d'abord des tentatives pour limiter le parasitisme social dont ils sont l'objet à leurs retours en vacances[33]. Par rapport au chef d'UP, ensuite : si le fait de subvenir aux besoins économiques de l'UP ne pose pas de problèmes, les émigrés ont plus de mal à accepter que l'aîné utilise leur argent pour ses propres investissements de capital social et symbolique, ou pour s'offrir une troisième femme[34]. Pour s'assurer que leur

[33] *Cf. l'exemple des émigrés de Sadel, 2ème partie.*

[34] *A ces tensions s'ajoutent parfois de mauvaises surprises sur le devenir de leur propre épargne. Ainsi, cet émigré du Sénégal Oriental qui, voulant prendre une seconde femme à son prochain retour, a envoyé de l'argent à son père pour*

argent serve à des fins qu'ils jugent utiles, les émigrés envoient de plus en plus de biens en nature[35]. C'est une façon de reprendre contrôle sur une partie de leurs envois à l'aîné.

Les problèmes de l'émigration en France, le chômage, sont des facteurs qui diminuent les ressources disponibles. L'arrivée de jeunes émigrés en France est difficile, ce qui peut amener les "aînés" migrants à craindre pour la pérennité de la rente migratoire et à ne plus se projeter au village. Le regroupement familial est en expansion, y compris chez les Soninké, ce qui réduit considérablement les capacités d'épargne et donc les envois à la famille, en même temps qu'il témoigne que l'avenir se joue en France et non plus au village. C'est un des facteurs qui peuvent faire basculer la situation : au village, on sait bien que le regroupement familial signifie une forte diminution des envois à ceux qui sont restés.

Même chez ceux, encore les plus nombreux, qui se pensent encore au village, divers indices laissent penser que les investissements productifs des émigrés risquent se développer, et en particulier la multiplication des projets économiques individuels des émigrés. Face au chômage, un certain nombre d'entre eux pensent à rentrer en créant une activité économique : soudure mécanique, embouche ovine, petit périmètre maraîcher individuel, entreprise de puisatiers, etc. Des organismes d'appui aux émigrés comme le GRDR ont vu apparaître nettement cette demande au début des années 90, un certain nombre de migrants trouvant que l'avenir en France était bouché pour l'émigration. Bouché pour eux, mais aussi et plus encore pour leurs petits frères et fils, censés prendre la relève. Rendant hypothétique la "restitution" de leurs investissements dans la communauté familiale par les futurs migrants, le blocage de l'émigration en France peut inciter une partie des migrants à "ne plus jouer le jeu" de l'alliance avec les aînés, à rompre le consensus sur la stérilisation apparente du capital productif, pour créer directement sur place des sources de revenus qui garantisse la possibilité de vivre au village sans avoir à compter sur les émigrés de la génération suivante. Les évolutions sur le fleuve, où cette règle est ouvertement outrepassée par les créateurs de périmètres irrigués privés, peuvent aussi créer une brèche que les émigrés pourront utiliser.

La tendance est donc à contrôler l'utilisation de l'épargne épargne et à limiter l'étendue de la redistribution. La tendance ultime, marquant la fin du consensus, serait de la limiter au ménage, court-circuitant ainsi l'aîné (ce qui déjà est quasiment le cas au Fuuta Toro). Cette situation paraît peu plausible à brève échéance : un émigré peut difficilement prendre sur lui la décision de la rupture. La tendance à l'individualisation de l'accumulation, que CHARMES voit comme un signe de la

---

qu'il prépare le mariage. A son arrivée au village, il a constaté que c'était son père qui avait une femme de plus... Seconde tentative, pour cette fois découvrir que le père avait acheté une moto avec son argent.

35 Cf. les magasins de consommation, partie IV A, chap.I.

"dissolution", ne débouche pas nécessairement sur la rupture du consensus. Par contre, outre le regroupement familial, certaines évolutions en cours peuvent la rendre "naturelle", comme la segmentation de la concession[36].

A Sadel, à cause de la saturation du village ancien, les nouvelles maisons construites par les émigrés sont maintenant situées de l'autre côté de la digue qui protégeait autrefois des crues du fleuve. Il y a ainsi constitution d'un nouveau quartier, qui est essentiellement un "quartier des immigrés", parallèlement au départ de ces mêmes émigrés et de leur famille restreinte (plus quelque fois les parents) du village ancien. C'est d'ailleurs dans ce quartier, non loin de l'école qu'a été construit le dispensaire. En même temps, l'extension du village brouille la séparation résidentielle des *TooroBBe* et des autres groupes sociaux, qui prévalait jusqu'alors.

Vu le coût de ces nouvelles maisons (toit en terrasse de ciment), ce sont souvent deux ou trois émigrés d'une même concession qui se réunissent pour construire. Ces nouvelles maisons vont concentrer les ménages avec émigrés, au détriment des anciens *galle*. Les émigrés s'arrangent en général pour que l'un d'entre eux reste dans le *galle* d'origine, afin de ne pas le priver totalement de revenus migratoires. Il n'en reste pas moins que le processus de segmentation des unités résidentielles tend, lorsqu'il se fait sur la base de l'émigration et non plus de l'ancienneté généalogique, à créer un clivage entre *galle* avec émigrés et *galle* amputés de leurs émigrés, ce qui, à terme, concentrera les revenus de l'émigration sur les seules familles restreintes des émigrés. De même, le troupeau et le capital immobilier se segmente à cette même occasion et la disparité des accumulations individuelles va se révéler.

Interrogés sur les répercussions économiques de la segmentation des *galle*, les émigrés en vacances affirment qu'ils ne cesseront pas d'aider leur *galle* d'origine : *"On reste la même famille", "Il y a ma mère là-bas. Je ne vais pas arrêter de l'aider"*. Reste que les envois d'argent dépendent de l'étroitesse des liens, que la solidarité entre frères n'est jamais acquise, et que la scission des galle, outre la distance géographique, peut être l'occasion de créer une distanciation sociale. Il semble probable que l'importance des envois au *galle* d'origine va diminuer, pour s'arrêter ou diminuer brutalement au décès des parents, qui constituent le lien le plus étroit au *galle* d'origine.

Dans cette hypothèse, l'individualisation de la rente migratoire et le rétrécissement des sphères de redistribution ne se ferait pas par un changement des règles en vigueur, que les émigrés ne peuvent pas se permettre d'affronter directement, mais de façon contournée, en continuité formelle avec ces règles, à travers les changements de composition des *galle*, suite au processus de segmentation. La "fin du consensus" peut ainsi se négocier tout naturellement, quand deux frères émigrés

36 L'analyse qui suit se base sur une enquête réalisée en février 1991 à Sadel.

décident de construire une maison, à partir du moment où la saturation du *galle* d'origine rend nécessaire (ou du moins justifie) la segmentation de l'unité de résidence. Ralentie, euphémisée, la "fin du consensus" se pare de continuité. Alors que dans une première phase, l'émigration en France avait permis à la majorité des *galle* d'avoir accès à des revenus importants, la phase actuelle semble dessiner une concentration des revenus migratoires sur des familles restreintes, moins nombreuses.

Ce schéma est une analyse tendancielle. L'évolution ne sera sans doute pas si brutale. Certains nouveaux *galle*, constitués de ménages d'émigrés, n'ont pas d'hommes : la fonction de *jom galle/jom foyre* est alors assurée par le chef du *galle* d'origine et les budgets restent peu différenciés. On a ainsi une situation rare, mais non inédite, où une UP regroupe plusieurs UR et les envois d'argent au *jom galle* continuent plus longtemps.

Le consensus entre aînés et cadets émigrés est donc fragile. Sa rupture, pour une raison ou une autre (aggravation du chômage en France, basculement d'une partie des émigrés sur une logique d'intégration en France, généralisation de l'investissement productif au village, segmentation accrue des unités de résidence), achèverait vraisemblablement les dynamiques de fragmentations des unités familiales, à laquelle certaines familles soninké, et dans une moindre mesure haalpulaar, avaient échappé grâce à la rente migratoire. La fragilité des structures en place, à la fois voilée et renforcée par l'émigration, apparaîtrait alors brutalement. On retrouve donc les analyses de MEILLASSOUX sur la stabilité de la phase actuelle, celles de CHARMES sur la dissolution : les structures en place sont à la fois conservées et détruites. Mais elles le sont à travers le jeu des acteurs, leurs façons de se situer dans l'univers des possibles, autant que par les processus mécaniques de la "pénétration des rapports marchands".

Niés dans leur rôle économique au village, les émigrés tentent de conquérir un contrôle sur l'utilisation de leur argent. Avec les stratégies d'anticipation du retour, ce sont deux éléments importants dans l'émergence des associations villageoises de développement, auxquelles nous consacrerons la partie suivante.

QUATRIEME PARTIE :
STRUCTURATION ASSOCIATIVE
ET ACTIONS DE "DEVELOPPEMENT" (1980-1990)

QUATRIEME PARTIE

Table des matieres

A. AGIR POUR LE VILLAGE : LES MODES D'ACTION DEVELOPPEMENTISTE DES EMIGRES **251**

L'HISTOIRE DES PROJETS ET DE L'ASSOCIATION DE TACHOTT-BERANE (MAURITANIE) : UN RECIT **252**

CHAPITRE I : DES PROJETS, HISTOIRES ET ENJEUX **256**

I. LES MAGASINS DE CONSOMMATION : GERER LA DEPENDANCE ECONOMIQUE ET CONTROLER L'USAGE DE L'EPARGNE 256

II. LE DISPENSAIRE DE SADEL (FUUTA TORO, SENEGAL) : UNE GUERILLA ADMINISTRATIVE, LE PROBLEME DE LA PARTICIPATION 259

III. INVESTIR DANS L'IRRIGATION A SANGALOU ET GOUTHIOUBE (GAJAAGA MALIEN) : UNE ALTERNATIVE ECONOMIQUE ? 263
Les antécédents : la fédération de Bakel *263*
Un apprentissage *264*
Des règles d'action collective à inventer *267*

IV. REINSERTION ET COOPERATIVE DE PRODUCTION A FEGUI (GAJAAGA MALIEN) 270
Quatre expériences *270*
A Fégui, la genèse d'un projet *272*
Le conflit jeunes-vieux *273*
Les choix d'organisation : des éléments déterminants *275*

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT VU PAR LES EMIGRES; FINALITES ET MANIERES DE FAIRE **278**

I. DES MOSQUEES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT : LES EMIGRES COMME FORCE SOCIALE AU VILLAGE 278

II. INFRASTRUCTURES ET SERVICES : UNE LOGIQUE DE "DEVELOPPEMENT LOCAL 281
Mettre en place des infrastructures *281*
Une logique communautaire *283*
Peu d'activités productives *284*
Gérer et aménager la dépendance économique *285*

III. EMIGRES ET VILLAGEOIS, UNE DIVISION DU TRAVAIL DE DEVELOPPEMENT 286

IV. LES RELATIONS AUX ETATS ET AUX ONG 288

V. DECIDER D'UNE ACTION : LA RECHERCHE DU CONSENSUS 289

CONCLUSION : LES EMIGRES COMME DEVELOPPEURS, OU LES AMBIGUITES DE "L'ENDOGENEITE" 292

B. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES EN MIGRATION ET AU VILLAGE 296

CHAPITRE I : ANTHROPOLOGIE MICRO-POLITIQUE DES ORGANISATIONS ET CHANGEMENT SOCIAL 297

CHAPITRE II : LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS DANS LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE 302

I. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DE L'IMMIGRATION AFRICAINE 302

II. SOCIOGENESE DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS 305

1. Associations de ressortissants, associations de développement : le développement comme mode de rapport au village 306

2. Des caisses aux associations 307
Superposition ou substitution ? *307*
Conflits autour des caisses et prise de pouvoir par des jeunes notables *308*
Caisses et associations : des rapports variés *309*
Les enjeux de l'institutionnalisation *311*

3. Leadership et participation au sein des Associations villageoises de ressortissants 314
Adhésion de fait et participation *314*
Les bureaux des AVR : cooptation et légitimité *316*
Des bureaux cooptés 316
Compétences et éligibilité 317
Un exemple, le bureau de l'A.S.S.S.S 319
Une double légitimité 321
Les équipes dirigeantes, un schéma idéal-typique 324
Les responsables associatifs, quelques itinéraires et trajectoires *324*
Des trajectoires 325
Analyse : une différenciation en fonction du capital social au sein de la société de résidence 338

CONCLUSIONS 330
Des instances politiques *330*
Aussi un outil d'insertion *330*

CHAPITRE III : LES ASSOCIATIONS AU VILLAGE, RELAIS DES EMIGRES OU INSTANCES AUTONOMES ? 332

I. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE LA ZONE D'EMIGRATION INTERNATIONALE AU COEUR D'UNE DOUBLE DYNAMIQUE 332

II. L'EFFERVESCENCE ASSOCIATIVE EN AFRIQUE SAHELIENNE RURALE 334

1. Un panorama d'ensemble 334
Les coopératives étatiques, des instruments de l'Etat *334*
Les organisations non étatiques : une multitude d'expériences *337*
Des organisations régionales *340*

2. Quelques réflexions 342
Perspectives et interrogations *342*
Comment analyser les groupements ? *344*

III. LES ASSOCIATIONS DANS LA ZONE D'EMIGRATION 346

1. Associations villageoises, sections locales et diaspora 347

2. Structure et fonctionnement des associations et des groupements villageois 348
Structures et statuts *348*
La création : initiatives et procédures *349*
La composition des bureaux, quelques éléments *350*
Les relations avec les émigrés *351*
Les autres partenaires *352*
Eléments d'auto-analyse *352*

IV. DYNAMIQUES DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT : DEUX ETUDES DE CAS 354

1. L'Association Sadéloise Solidarité Sahel Sénégal (A.S.S.S.S.) 354

2. L'Association pour le Développement des Villages de Souena et des Environs (A.D.V.S.E) 357

V. ANALYSE : ASSOCIATIONS VILLAGEOISES ET STRUCTURE DU CHAMP POLITIQUE 359

1. Les associations villageoises de développement : de nouvelles instances politiques 359
Les Associations villageoises de développement, des instances politiques *359*
Un pouvoir communal en émergence *360*

2. Changements politiques et continuités symboliques 362
Les instances de décision, une continuité de forme *362*
Les associations, fusion des classes d'âge ? *363*
Un renouvellement limité du personnel politique *364*
Innovation sociale, réinterprétation et continuité symbolique *365*

3. La structure du champ politique au village 366
Pouvoir traditionnel, émigrés, responsables associatifs : un jeu à trois, des équilibres variés *366*
Notables associatifs et salariés des associations : de nouvelles catégories sociales *369*

4. Les A.V.D. de la zone d'émigration, quelles spécificités ? 372

CONCLUSION 375

CONCLUSION : IDEOLOGIE DEVELOPPEMENTISTE ET DYNAMIQUES SOCIALES 377
Légitimité et appel à l'unité dans l'arène politique du village *377*
Le rôle de l'idéologie développementiste *378*

"Avant même la création de l'A.S.S.S.S.[1]*, les immigrés de Sadel s'étaient regroupés autour d'une caisse villageoise de solidarité. Les premières cotisations ont été versées à partir de 1965 et ont permis les réalisations suivantes :*

- *mosquées : la première a été construite en 1976/1977, deux autres ont suivi, de plus petite taille.*
- *magasin/coopérative d'achat : dès 1981, les immigrés ont mis sur pied un système de coopérative d'achat.*
- *marché couvert : réalisé en 1984.*
- *jardin maraîcher : l'idée est née en 1984/1985, la première saison agricole a commencé en 1985.*

A la suite de ces premières réalisations est apparue la nécessité de s'organiser autrement sur la base d'une association de type 1901. C'est ainsi au sein d'une période de débats autour des projets déjà réalisés, et face à l'émergence de nombreuses associations de village ou inter-villageoises que les Sadélois ont créé l'A.S.S.S.S.

Cette association est constituée d'un bureau et de sections régionales. En parallèle a été mise sur pied une association du même type sur le village et à Dakar où de nombreux Sadélois travaillent. Sur cette base, les Sadélois ont entamé de nouvelles réalisations :

- *dans le domaine de la santé : une case de santé a été ouverte à Sadel. Les Sadélois ont obtenu la formation d'un agent de santé et de deux matrones parmi les villageois en 1987. La construction d'un dispensaire/maternité est en cours. Un infirmier d'Etat travaille actuellement sur le village.*
- *Puits : un puits a été creusé grâce à l'A.S.S.S.S. pour permettre l'alimentation en eau potable du village, mais il est insuffisant.*
- *Moulin à mil : il a été acheté en 1987.*
- *Magasin coopérative d'achat : depuis 1988, le nouveau magasin est en construction au centre du village.*
- *Le domaine de l'éducation : si une école existait à Sadel depuis 1959, elle ne comportait qu'une seule classe. les immigrés ont cotisé pour la construction de deux classes supplémentaires, terminées en 1988.*

Ces réalisations sont encore insuffisantes au regard des conditions nouvelles qui touchent notre région. D'ailleurs, depuis 1986, de nombreuses associations de village se sont regroupées pour une démarche commune. (...) [Suit un paragraphe sur l'irrigation et les barrages sur le fleuve] *Voila la situation actuelle à Sadel telle que les paysans la vivent. Les paysans aidés des migrants s'organisent pour répondre à ces problèmes et devenir les acteurs de leur propre développement".*

---

[1] Ce texte est extrait d'un document de présentation de l'ASSSS (Association sadéloise solidarité Sahel Sénégal), association

Parallèlement aux processus de recomposition socio-économique analysés dans la partie précédente, la région connaît depuis une quinzaine d'années une effervescence organisationnelle, qui prend en particulier la forme d'associations villageoises de développement mettant en place des micro-projets de développement. Particulièrement forte dans les vieux pays soninké et haalpulaar, cette dynamique est beaucoup moins présente au Sénégal oriental (*Buundu* comme *Wuli*), pour des raisons liées aux spécificités de l'émigration dans ces régions et à la faiblesse de la structuration des communautés de village (cf. partie II, chapitre III). Nous nous intéresserons dans cette partie exclusivement au Fuuta Toro et au vieux pays soninké[2].

Dans la plupart des cas, ces micro-projets sont conçus et financés par les associations villageoises de ressortissants, principalement celles installées en France. Les flux financiers individuels en direction de la famille se doublent dès lors de flux collectifs en direction de la communauté villageoise. Présente à échelle ponctuelle dès les débuts de l'émigration, comme on l'a vu, cette dynamique prend de l'ampleur dans le contexte spécifique de l'émigration en France et se généralise au cours des années 1980, avec l'effet d'entraînement des premières expériences et la reconnaissance du droit d'association pour les étrangers.

---

des ressortissants en France du village de Sadel (dpt Matam).

2 Au Sénégal Oriental, la faible taille des villages et l'histoire de l'émigration n'ont pas amené, jusqu'à récemment, de constitution d'associations villageoises de ressortissants. Certains émigrés de cette zone ont vécu, à titre personnel, les trajectoires militantes décrites en seconde partie, ont souhaité monter un projet de développement dans leur village, et se réinsérer pour en être l'animateur. Sur le conseil du GRDR, ils ont élargi leur champ d'action à une échelle intervillageoise, afin que la somme des investissements prévus justifie de salarier un animateur au village et ont suscité pour l'occasion une association intervillageoise. Il existe 5 projets de ce type. Sauf exception, la dimension associative est fictive. Il s'agit en fait de projets de développement intégré classique, financé pour l'essentiel par l'aide extérieure, géré par une équipe technique dirigée par l'ancien émigré, qui construit sa position sur sa capacité à amener l'aide (financement + ONG d'appui) et a besoin de reproduire la structure projet (extension géographique ou actions de "renforcement") pour justifier le renouvellement des financements qui lui permettent de vivre. Dans le cas le plus ancien (Association Intervillageoise de Sinthiou Boubou), l'association a servi à son responsable, ancien militant d'Ande Jeff (parti maoïste sénégalais) de tremplin pour tenter une carrière politique au P.S. et briguer un poste au conseil rural. On est là dans une dynamique très différente de celle des Associations villageoises qui nous intéressent, et qui se rapproche de celle étudiées par BLUNDO (1991a).

En plus des quelques études de cas existantes (SOW, 1981; DAUM et al, 1988; SEMIN, 1989; QUIMINAL, 1991; LAVIGNE DELVILLE, 1991a; D'YVOIRE, 1991), une récente étude (DAUM, 1992) permet de mesurer l'importance quantitative de ce phénomène. Elle a recensé en France environ 400 associations villageoises d'immigrés soninké et haalpulaar, dont près de la moitié étaient déclarées au Journal Officiel, essentiellement depuis 1985 (id. : 34). Concernant environ 25.000 immigrés (soit 250 membres par association en moyenne), les 105 associations de l'échantillon ont à leur actif 346 réalisations, qui vont de la mosquée au périmètre irrigué en passant par le dispensaire ou la construction de classes d'école (id. : 44). L'étude estime à près de 41.000.000 FF le montant total des financements, assumé à près de 80 % par les cotisations des immigrés (id. : 46). On a donc un ordre de grandeur de 360.000 FF investis collectivement au village par association, ou 1.440 FF/émigré.

Une enquête parallèle[3] dans les villages montre qu'environ les deux tiers des infrastructures existantes sont dues aux financements des émigrés. Dans chaque village enquêté, on trouve une ou plusieurs associations (presque toujours une association de village, formelle ou informelle, mais aussi des associations de jeunes, de femmes, etc.). Dans environ 60% des cas, l'initiative des réalisations vient des émigrés; dans près des deux tiers des cas, ce sont eux qui ont suscité la création des associations, qui bénéficient quasiment toutes d'un soutien financier, plus ou moins régulier, de leur part.

Un tel phénomène dépasse donc largement les quelques cas connus par les ONG ou médiatisés à l'occasion[4] et justifie, en premier abord, les images de *"l'immigration, actrice de développement"*[5]. Il s'agit bien là d'un mouvement important, même s'il est très récent (la moitié des réalisations date de 1987 ou après), et s'il n'épuise pas la

---

3 Conçue par l'Institut PANOS et le GRDR, et réalisée par des organismes de recherche nationaux dans les trois pays, cette enquête fait partie de la vaste étude menée par l'Institut PANOS. Elle a été mené dans une centaine de villages, sur le même échantillon de villages que l'enquête menée auprès des associations de ressortissants en France, sur la base d'un double questionnaire : l'un s'adressant aux notables (laissant au chef de village le choix des interlocuteurs à convoquer) et vise à cerner la perception qu'ils ont de l'action des émigrés et de l'association; l'autre au bureau de l'association, sur son histoire et son fonctionnement. Il s'agit d'un questionnaire semi qualitatif. Outre le dépouillement réalisé par l'équipe PANOS (référencié : DAUM, 1992), elle a fait l'objet d'un dépouillement spécifique, par Y.REYNAUD et moi-même, pour le compte du GRDR (signalée ici par "d'après l'enquête PANOS"). Un certain nombre de citations sont tirées de ces questionnaires.

4 Connue depuis longtemps des organismes proches des immigrés africains, cette dynamique a été longtemps ignorée des acteurs institutionnels, qu'ils s'occupent de l'immigration en France ou de développement dans la région du fleuve. Elle a pourtant eu récemment les honneurs de la presse spécialisée (Hommes et migrations n°1130, 1131, 1141 et 1165; Croissance : BRITTEN, 1990; Sciences et vie économie, Alternatives économiques : SICOT, 1991; etc.).

5 Titre du colloque organisé en 1990 par la FASTI (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés). Cf. F.A.S.T.I, 1992).

réalité des dynamiques associatives, tant au niveau des villages qu'au sein de l'émigration, ni celle des projets de développement dans la région.

D'un point de vue développementiste, cette dynamique apparaît comme la confirmation éclatante du modèle du développement endogène, où les villageois eux-mêmes prennent en charge leur propre développement, en fonction de leurs priorités et non des projets que l'Etat a pour eux : villageois ouverts au développement par le contact avec la société occidentale, les immigrés connaissent mieux que tout intervenant extérieur la réalité locale et peuvent donc concevoir des projets réellement adaptés. La faible part des cofinancements ONG confirme même ce caractère "endogène".

Notre point de vue est bien évidemment différent. Il s'attache à analyser et interpréter les processus sociaux à l'oeuvre à travers ces actions. Pour l'anthropologie du développement, l'analyse de ces interventions permet d'aborder certaines facettes des jeux d'acteurs qui se jouent dans l'arène du développement, donne des éléments de compréhension des logiques d'intervention et des rapports entre 'intervenant" et "bénéficiaires". Les conflits de logique et de rationalité entre "opérateurs de développement" et "bénéficiaires" (ORSTOM, 1979; BOIRAL et al, 1985); les problèmes institutionnels posés par l'aide par projet (LECOMTE, 1986); la médiocre connaissance des rapports sociaux de la société concernée, due à la distance culturelle entre intervenants (fussent-ils cadres nationaux) et villageois[6]; la non prise en compte des dimensions politiques du développement, sont souvent mis en avant pour expliquer l'échec de nombreux projets de développement. D'où l'accent mis actuellement dans le discours du développement sur des termes comme "auto-promotion", "développement endogène", "appui aux efforts propres", etc.

Sous ses différentes dimensions, la distance culturelle et sociale apparaît comme la raison principale des échecs. Proches des "bénéficiaires", qui sont leurs propres familles, les émigrés échappent-ils (dans quelle mesure, et comment ?) à ces travers des projets "exogènes" ? Ou bien ces travers sont-ils plutôt des problèmes fondamentaux, inhérents aux situations d'intervention sociale, quelque soit l'origine des intervenants ? Comment les émigrés s'y prennent-ils pour gérer leurs interventions, pour les définir, pour les négocier, pour les mettre en oeuvre ? Quelle est leur définition, explicite ou implicite, inférée à partir de leurs pratiques, du "développement" ?

Plus largement, les "projets" de développement (et ces projets en particulier) sont, comme nous l'avons dit en première partie, des lieux privilégiés d'observation des

---

6 Ce qui est aussi vrai des ONG, contrairement à leur "mythe fondateur"; cf. GUENEAU, 1986.

dynamiques sociales. Les associations représentent une nouvelle forme d'action collective. On doit dès lors d'interroger sur la façon dont le modèle démocratique/égalitaire de l'association se conjugue dans une société profondément hiérarchisée, se demander dans quelle mesure les associations s'appuient sur les traditions associatives locales, quels sont les enjeux de ces associations, au sein du village, et dans ses rapports avec l'extérieur. Les responsabilités dans les associations de développement confèrent à ceux qui les détiennent un certain pouvoir sur les affaires du village. Se pose dès lors la question de savoir qui sont ces leaders, sur quelles bases ils construisent leur légitimité, si on a là les germes d'une nouvelle notabilité à l'échelle locale, ou s'il s'agit d'un nouvel habillage du pouvoir villageois. On s'interrogera aussi sur la façon dont le discours développementiste, dont l'origine et le contenu sont explicitement occidentaux, a été approprié par les acteurs, émigrés et villageois, et le rôle qu'il joue dans les dynamiques de changement social.

Telles sont les questions qui guideront notre analyse. Il faut ici rappeler que le recul historique est encore bien court pour tirer des conclusions définitives. Face à la relative diversité des situations, nous tenterons d'articuler quelques études de cas significatives à des informations concernant une gamme plus large de situations. Nous tenterons d'être attentif à la diversité des situations et de contextualiser ces dynamiques associatives de développement en les replaçant, d'une part dans les processus historiques qui leur ont donné naissance, d'autre part dans une perspective plus vaste sur les mouvements associatifs, en milieu immigré comme en milieu rural africain.

Une première sous-partie sera consacrée à l'action des émigrés pour leur village. On partira du discours des associations pour décrire l'émergence du souci d'agir au village, on analysera quelques cas de projets, en mettant l'accent sur les processus de décision et les groupes d'acteurs en jeu avant de proposer une perspective générale sur les différents types de projets et les modes d'action développementiste des émigrés. Il s'agit là d'aborder les associations, organisations orientées vers un but (WEBER), par leur fonctions et leurs réalisations, et, par l'analyse, de positionner certains enjeux à approfondir par la suite[7].

La seconde sous-partie se centrera sur les associations, en migration et au village. On analysera les processus qui ont mené à leur création, leur fonctionnement interne, les trajectoires de leurs responsables, replaçant ces dynamiques associatives et de développement dans une perspective de changement social et politique. On discutera en conclusion le rôle joué par le discours développementiste.

---

7 Notre point de vue n'est donc en aucun cas un point de vue d'évaluation, et nous n'apporterons pas d'avis sur la qualité ou la pertinence des réalisations, qui sont par ailleurs extrêmement variables ... comme chez tous les intervenants de développement.

A. AGIR POUR LE VILLAGE : LES MODES D'ACTION DEVELOPPEMENTISTE DES EMIGRES

L'HISTOIRE DES PROJETS ET DE L'ASSOCIATION DE TACHOTT-BERANE (MAURITANIE) : UN RECIT[8]

"C'est quelque chose de traditionnel entre nous, les Africains. Une fois qu'on se retrouve entre nous, à l'étranger dans un endroit, on sait qu'on est tous venus d'un même village, on sait qu'on est obligés de cotiser, de faire quelque chose, une caisse. Cotiser, ça permet au moins de se rencontrer une fois par mois, d'échanger des nouvelles, etc. Même si c'est peu d'argent, il faut une caisse.

Au début, on était peu nombreux. Dans les années 70, on était encore peu nombreux, mais on a doublé les cotisations, parce qu'on avait décidé de faire un puits. Le problème d'eau se posait dans toute la région. Nous, on avait des puisards. Dès le mois de mai, les puisards étaient secs. Les émigrés en vacances ont vu cela. On a vu l'exemple d'autres villages. Donc on a dit qu'il fallait faire un puits en ciment et on a redoublé d'efforts. En même temps, l'idée est venue aussi du village, si on pouvait les aider financièrement. Donc on a cotisé, on a fait un puits. C'était en 74-75. On a creusé un premier puits, puis on en a creusé d'autres. Et plus on était nombreux ici, plus les problèmes se posaient là-bas. Il a fallu qu'on pense à d'autres choses. En ce temps-là, c'était la caisse villageoise. L'association n'existait pas encore. Donc on a continué à toujours cotiser, à toujours faire des puits jusqu'à arriver à la mosquée. Ça a commencé en 75, quelque chose comme ça. Et l'inauguration c'était en août 80. (...) La mosquée, c'était une demande du village. Les villageois nous ont écrit pour nous demander de leur donner un coup de main financier pour essayer de mettre du ciment sur le banco. Ils ont écrit au doyen des ressortissants, qui est le responsable. Chez nous, c'est comme ça. Quand on se retrouve entre nous comme ça, c'est le doyen qui est responsable, qui organise les réunions, et tout ça. Il choisit son trésorier et son organisateur. C'est le doyen qui assure la présidence. Le doyen, c'est le plus âgé, quelque soit sa famille de nobles.

Les villageois ont beaucoup apprécié la mosquée. Ça a fait une belle mosquée. Moi, je dirais que ça a apporté quelque chose de joli, de bien dans le village, mais que d'un autre côté, ça n'a pas servi pour les problèmes pratiques de vie. Il y a des problèmes de santé, d'alimentation, et la mosquée n'a pas servi pour ça. C'est quelque chose pour le prestige. Pour moi, on a construit quelque chose pour le prestige. Mais avant, on ne se demandait pas si construire une mosquée c'était une priorité ou non. C'est après qu'on s'est posé la question, les villageois aussi. Et on a continué. Vous savez, chez

les Soninké, il y a la concurrence. Nous, on a été les premiers au niveau du Gidimaxa à construire une mosquée, et puis ça a continué. Tous les autres ont continué à faire ça. Est-ce que c'est la bonne solution? Depuis ce moment, je pense que tout le monde a arrêté, parce que tout le monde a vu qu'il y a avait beaucoup d'autres choses qui étaient la priorité.

Quand même, ça nous a permis de nous organiser, ici. Plus on pense à faire quelque chose au village, plus on s'organise. Mais s'il n'y a rien, si personne ne dit "il faut faire ceci, il faut faire cela", on ne peut pas se réunir, discuter, échanger des informations. Donc, c'est très mauvais. Quand même, ça nous a permis de nous organiser, de se connaître, de redoubler d'efforts pour le village. Quand la mosquée a été terminée, nous ici, on a toujours continué à s'organiser, à penser à d'autres choses qui peuvent servir de base pour ceux qui pensent au retour. Il y en a qui se sont réunis, par petits groupes, qui ont construit des magasins d'alimentation, acheté des camions, qui font le transport entre la capitale et les villages. Il y en a même qui sont rentrés définitivement à cause de ce travail.

A la suite de toutes ces actions, on a continué à réfléchir. Il y a les informations qui viennent du village, les gens qui vont en vacances et qui discutent avec les villageois. Il y a toujours du nouveau qui arrive. Un jour, le doyen a appelé tous les ressortissants pour dire "maintenant, il faudrait réfléchir à d'autres choses, penser à faire une sécurité pour le village. Parce que nous ne sommes pas en sécurité, par rapport à la sécheresse en particulier. Les villageois ont commencé à faire des choses très importantes. Il faut essayer d'aller beaucoup plus loin". Il y a une terre, Maydalla, qui appartient au village. Pendant l'hivernage, ils ont essayé de mettre des pierres dans le marigot pour faire une digue. Peut-être que ça va inonder les terres. Si les pierres peuvent retenir l'eau, on pourra mieux cultiver. Tout le village a été travailler, ils ont empilé les pierres. Mais ça n'était pas la bonne technique, et ça s'est cassé pendant l'hivernage. Les émigrés qui étaient en vacances ont vu ça. Donc le doyen [des émigrés] *a réuni tout le monde, en disant "nous sommes en danger d'alimentation, il faut penser à la sécurité. Essayons d'aider le village à construire un barrage". On a dit "Bon, peut-être que c'est possible, mais c'est difficile. Essayons de réfléchir ensemble et de demander des renseignements. On va essayer de voir ce qu'on peut faire". On s'est lancés à demander des renseignements, un peu partout, aux organisations humanitaires, aux copains, par le bouche à oreille. Quand on a eu suffisamment de renseignements, le doyen a dit : "il faut cotiser". On a mis les cotisations en place. Mais c'est très lourd. La première cotisation, c'était chacun 4.000 FF, sur 8 mois. Pendant ce temps-là, on a continué à chercher des informations. C'était vers 1985.*

En 1986, on a rencontré le GRDR, on a discuté sérieusement pour savoir comment mener les études, comment on fait un barrage, tout ça. Fin 1986, on a décidé une

première fois d'envoyer une délégation de ressortissants pour faire les premières études sur Maydalla. Elle a rencontré les ressortissants de Nouakchott. Eux aussi, ils sont organisés, ils cotisent, ils sont prêts. On a été voir le Génie rural de Nouakchott, le Ministère du développement rural, on a discuté sur ce problème de construction d'un barrage. Ils n'avaient pas assez de personnel pour faire les études. Donc on est allés voir les services privés pour faire la topographie. On a signé un contrat avec eux. On est partis ensemble à Tachott, ils ont fait les études topo sur la terre qu'on voulait aménager. C'était en 1987. Quand cette étude est sortie, le Génie rural a fait un devis estimatif de réalisation d'un barrage et on a vu que c'était vraiment trop cher pour nous. Donc on a demandé au GRDR de voir si on peut réduire. Eux aussi, ils ont montré ça à d'autres ingénieurs plus qualifiés. Finalement, on est arrivés à quelque chose, mais ça ne suffisait pas, il fallait faire d'autres études, qui ont été faites en 1989. Le GRDR a donné deux ingénieurs agronomes qui sont partis à Tachott avec l'un d'entre nous et ils ont fait d'autres études, une étude sociologique et une étude d'aménagement, avec des enquêtes, tout ça. Ils sont restés deux mois.

L'étude du service privé, ça nous a coûté 1,7 million d'UM, et ça n'a pas beaucoup servi. Tout ce qu'on a cotisé de 1985 à 1987, c'est parti comme ça. Bon, je ne dis pas qu'on a perdu, mais en tous cas, ça nous a permis de réfléchir, de prendre ça au sérieux. Une association qui est prête à investir un million dans une étude, c'est sérieux. Cela a montré au GRDR que vraiment, on était prêts à faire quelque chose pour Tachott, quelque soit le prix. Donc, les partenaires eux aussi se sont engagés.

L'association a été crée en 1986, lorsqu'on a décidé de faire les cotisations. En 1986, quand tout le monde est parti chercher des informations, on a vu le GRDR, qui a demandé s'il y avait une association. On a dit "non, on a une caisse, on est organisés, on fait des cotisations, mais on n'a pas créé officiellement une association auprès de la société française". Donc on a dit qu'il faudrait légaliser ça, car on ne peut pas faire un projet sans avoir une association reconnue. On a fait une assemblée générale avec tous les ressortissants de Tachott. Pas seulement ceux de Paris et de banlieue, mais aussi ceux qui sont loin, en Seine-Maritime, dans le Vaucluse, à Valence, etc. On a soumis l'idée, qui a été acceptée. C'est l'assemblée générale qui a choisi un président, un trésorier, un secrétaire général, etc. Comme c'est nous qui avions pris les renseignements, on a été choisis.

Lors de l'étude de 1989, ils ont fait deux digues filtrantes au village. La première année, il n'y a pas eu de pluies. Les villageois avaient fait un champ, mais ça n'a pas donné. L'an passé, il y a eu de la pluie, mais ils n'avaient pas fait de champ. Maintenant, il faut continuer à faire des digues. Car Maydalla n'est pas une bonne terre, le sol est trop sableux, il y a de l'érosion. On a choisi 9 endroits en aval pour faire des micro-barrages et des digues filtrantes. En ce moment, au village, ils sont en train de travailler là-

dessus, de rassembler les pierres. Le GRDR a commandé des gabions. On a l'idée de louer un camion.

L'année 90-91, on a concentré tous nos efforts sur la construction d'une banque de céréales et d'une pharmacie villageoise. On a eu un don de médicaments de Caritas-Mauritanie et on continue à acheter les médicaments dont il y a besoin".

CHAPITRE I

DES PROJETS, HISTOIRES ET ENJEUX

Mosquées, puits, forages; réparation, construction ou équipement de dispensaires ou d'écoles, organisation de campagnes de vaccination, construction d'un bureau de poste ou d'un centre d'Etat-civil, micro-barrages, boutiques coopératives, installation de moulins à mil, achat d'un ballon et de maillots de foot pour les jeunes du village, construction d'un marché couvert, amélioration de la piste d'accès au village, mise en place d'un jardin maraîcher, organisation de formations, installation de l'eau courante, projet de réinsertion d'émigrés, etc. : les actions des émigrés sont extrêmement diversifiées, en fonction de la spécificité de chaque village, des priorités ressenties par les villageois et les émigrés, des exemples connus, etc. Elles peuvent néanmoins se regrouper dans quelques grandes catégories : mosquées, alimentation en eau, santé, éducation, agriculture, consommation, services, certaines faisant partie de la panoplie classique de l'ONG de développement, d'autres étant plus originales (mosquées, bureaux de poste, magasins d'approvisionnement). Avant d'analyser la logique générale des interventions de développement des associations de ressortissants, nous étudierons dans ce chapitre quelques cas qui représentent les grands axes d'intervention. Pour chacun de ces cas, nous proposerons une lecture des processus qui ont abouti à la réalisation, et, à travers eux, nous appréhenderons certains enjeux liés à l'intervention.

I. LES MAGASINS DE CONSOMMATION : GERER LA DEPENDANCE ECONOMIQUE ET CONTROLER L'USAGE DE L'EPARGNE

Du fait de la forte dépendance économique des villages, leurs modalités d'insertion dans les réseaux marchands d'approvisionnement constituent un enjeu important. Développant le pouvoir d'achat des villageois, les envois des émigrés ont impulsé le développement de réseaux de boutiques dans les villages. Relais entre l'économie régionale et les villages, ces boutiquiers ont largement bénéficié de la rente migratoire, dont une partie non négligeable repart aussitôt hors du village. L'enjeu que représente la captation de cette rente est tel que, dès les années 60, des commerçants ont fait le voyage en France pour collecter les commandes des émigrés (et leur épargne), leur

promettant de livrer la marchandise à leur famille à leur retour au pays[8]. Dès les années 70, les communautés de village ont mis en place des systèmes d'approvisionnement, sous forme de magasins coopératifs. Par des cotisations, les migrants constituent un capital (de l'ordre de quelques millions de FCFA) qui est transféré au village, et sert à acheter en gros des produits dits de première nécessité : riz, sucre, huile, etc. La marchandise est stockée dans un magasin construit par les villageois sur financement des émigrés, et est géré par un comité, ou plus souvent par un émigré, envoyé au village par la communauté des ressortissants pour en assurer la gestion. Selon les cas, le gestionnaire est salarié de l'association des ressortissants, ou rémunéré sur le chiffre d'affaires. Il est responsable devant l'association des émigrés, qui l'a choisi. En France, un comité de gestion suit les comptes, passe les commandes des émigrés, renvoie les fonds.

Les magasins fonctionnent en général sur un double registre (avec des équilibres variables selon les cas). C'est un magasin coopératif "classique", où les villageois peuvent venir acheter les marchandises, en payant comptant. S'approvisionnant en gros, le magasin bénéficie de prix intéressants; sans but lucratif, il fonctionne avec des marges réduites. L'objectif est là d'assurer à meilleur prix l'approvisionnement du village, de contrôler à la baisse le prix des produits de base, de lutter contre le monopole des commerçants. Bien que des débats à ce sujet aient traversé les communautés de ressortissants, il ne s'agit en général pas de se substituer aux commerçants de village (ces derniers ont une gamme de produits beaucoup plus large), mais de maintenir une pression à la baisse sur ces produits dits "de première nécessité". Le niveau de fixation des prix par le magasin contribue à réguler les cours au village[9].

Ayant un capital relativement réduit, les magasins fonctionnent avec une rotation assez rapide du stock. Ils se concentrent sur des produits transformés ou manufacturés, qui ne sont pas produits localement. Les céréales locales (mil, sorgho, parfois maïs), dont les prix fluctuent au cours de l'année et qui de ce fait posent des problèmes spécifiques de gestion, sont souvent exclues de la gamme des marchandises du magasin (où l'on

---

8 Ce système permettait aussi d'échapper aux aléas des mandats postaux (perte, délais de paiement, obligation de se déplacer au bureau de poste, etc.).

9 On trouve la même volonté avec des moulins à mil. Ainsi, considérant que les prix pratiqués par les moulins privés (appartenant aux commerçants wolof installés au village) étaient trop élevés, par rapport aux villages voisins, l'association des ressortissants de Sadel (Fuuta Toro) a financé un moulin à mil associatif, et a fixé un prix inférieur. Les commerçants se sont alignés, ou ont enlevé leur moulin pour l'installer dans d'autres villages.

trouve par contre du riz)[10]. On trouve cependant des systèmes mixtes banque de céréales/magasin de consommation.

Outils des émigrés, les magasins fonctionnent aussi à leur service, livrant aux familles les marchandises commandées depuis Paris par les migrants. Au delà des variantes, le système est le suivant : sur demande de sa famille ou de sa propre initiative, un émigré commande des marchandises et les paie au gérant de la caisse à Paris. Un bon de livraison est envoyé au destinataire, au village, qui le présente à la coopérative et reçoit les produits. Régulièrement, le gérant de Paris transfère les sommes collectées au village, le magasin reconstitue son capital et procède au renouvellement du stock. Il s'agit là d'un système "d'approvisionnement par correspondance", qui facilite les transferts entre les émigrés et leurs familles. Il évite les problèmes récurrents qu'ont les familles à toucher les mandats, et permet aux migrants de contrôler l'usage de leur argent.

On a vu l'enjeu que représente le contrôle de l'épargne des migrants et de son utilisation (partie III, chap. V). En payant directement les biens de première nécessité, les migrants transforment une partie de leurs envois en aide en nature, et s'assurent qu'elle soit bien consacrée aux produits de première nécessité. Ce faisant, ils conquièrent un contrôle sur une partie de leurs transferts monétaires. Le magasin de consommation est ainsi une façon collective de gérer les contradictions internes aux lignages (QUIMINAL).

Le système des magasins de consommation reprend le principe, mis en place par les commerçants des années 60, de la livraison de marchandise à la famille sur commande des migrants. Mais elle le gère à l'échelle de la communauté, en le "rationalisant" à travers une innovation institutionnelle. Le fonctionnement des magasins s'adapte : des groupes de migrants ont constitué des "amicales camions" pour faciliter les transports et l'approvisionnement; des magasins centraux, concernant plusieurs villages, sont en cours de constitution. Certaines associations d'émigrés pensent maintenant utiliser le fax : *"le transfert des bons nous pose des problèmes : il faut avoir quelqu'un qui part au village, pour qu'il transporte ces bons. Pour rationaliser tout cela, nous avons un projet qui s'appelle "Centre Icono-fax". Il s'agit d'installer un*

---

10 Elles font alors l'objet d'une "banque de céréales", structure coopérative de stockage, où le fonds de roulement sert à acheter en période de récolte pour stocker et revendre, comptant ou à crédit, en période de soudure. N'ayant pas à rémunérer l'immobilisation de capital, la "banque de céréales" peut fonctionner avec des marges faibles, visant à couvrir les frais de transport du stock depuis les lieux d'achat, et les dépenses de fonctionnement (indemnités du gérant, entretien du bâtiment de stockage, déplacements, etc.). Le riz, au contraire, a un prix fixé par l'Etat, relativement stable. D'autre part, vu l'évolution des modes de consommation et la part grandissante du riz dans le repas de midi, même dans les zones où l'on n'en produit pas, c'est un produit dont les familles sont très généralement déficitaires et qu'elles achètent en grandes quantités.

bureau directement ici à Paris et concernant tous les villages du Diomboukhou. Une fois le bon rédigé, il peut être envoyé par fax au Mali. Nous projetons d'installer un bureau de correspondance le plus près possible de Ségala, si ce n'est pas possible nous voulons le créer à Kayes, afin que chacun des villages du Diomboukhou ait une boîte à son nom. Comme cela, une fois que le fax est tombé, les bons de consommation vont dans la boîte concernée, le village organise la récupération des bons" (DIOMBERA, 1993 : 28).

Sous ces deux dimensions (impact sur les prix, contrôle sur l'usage de l'épargne), les magasins visent à gérer la dépendance économique des villages par rapport à l'émigration, en négociant mieux leur insertion dans l'économie régionale.

II. LE DISPENSAIRE DE SADEL (FUUTA TORO, SENEGAL) : UNE GUERILLA ADMINISTRATIVE, LE PROBLEME DE LA PARTICIPATION

Association des ressortissants de Sadel (Fuuta Toro, Sénégal), l'ASSSS[11] a été créée en 1985, suite à des premières réalisations. La création d'un nouveau périmètre irrigué est un de ses premiers projets[12]. Parallèlement, l'idée de créer une pharmacie villageoise est lancée lors d'une assemblée générale, en 1986. Devant les problèmes liés à l'accouchement et le nombre de décès en couches, l'idée s'élargit vite à un dispensaire/maternité.

En France, les émigrés lancent des cotisations trimestrielles pour réunir les fonds nécessaires (11 séries de cotisations entre octobre 1987 et janvier 1990) et contactent des organismes susceptibles de les aider. Parallèlement, des courriers sont envoyés aux autorités sénégalaises, ministère des émigrés et ministère de la santé. La section de Dakar se charge du contact avec les autorités dakaroises et les entrepreneurs locaux. Le secrétaire de l'association au village, Y.N., un jeune *tooroodo* qui a suivi des études jusqu'au bac et est rentré récemment au village, s'investit dans le projet et prend en charge les démarches administratives auprès de la direction départementale de la Santé, à Matam, afin d'obtenir l'autorisation de construire le dispensaire et l'accord pour y affecter du personnel[13]. Il se heurte à un refus du médecin-chef : peuplé

11 Association sadéloise solidarité Sahel Sénégal; cf. son texte de présentation, rapporté en introduction de cette partie. Voir aussi ci-dessous l'analyse de l'association, en France et au village.

12 Sur l'histoire de ce projet, cf. LAVIGNE DELVILLE, 1991 a : 178-181.

13 Faute de pouvoir réaliser lui-même les infrastructures suffisantes, l'Etat accepte d'affecter du personnel dans des dispensaires ou des écoles construites par d'autres (villages, associations de ressortissants, ONG), pour autant qu'ils soient conformes aux normes (dimensions, équipement, équilibre régional, etc.) et aient eu une autorisation administrative préalable.

de seulement 2.000 habitants, situé à seulement 5 km de Ngijilone, où un dispensaire existe déjà, doté d'un infirmier d'Etat, Sadel ne peut avoir un dispensaire propre. De toutes façons, l'existence d'une case de santé est un préalable pour avoir l'autorisation de construire un dispensaire. Tenant absolument au dispensaire, Y.N. d'un côté, les émigrés de l'autre, arguent des difficultés de communication en hivernage, comptabilisent les habitants des villages et des campements voisins, qui selon eux viendront naturellement à Sadel, pour justifier son utilité et sa nécessité. Ils s'engagent à construire une case de santé, où l'Etat pourra affecter un agent en attendant la construction du dispensaire.

Suite aux pressions répétées de Y.N. et des émigrés, le médecin-chef finit par céder et donne un avis favorable le 2 mars 1987[14]. Le courrier qu'il envoie au ministère de la Santé rappelle les arguments contre (la faible population, la proximité de Ngijilone), mais justifie son accord en reprenant l'argument de l'accessibilité, et ajoute, comme facteurs positifs, la capacité de l'ASSSS à mobiliser les moyens nécessaires, la forte motivation des villageois, la parfaite entente qui règne entre eux. Le ministère confirme peu après son autorisation.

L'accord obtenu, l'ASSSS/Sadel envoie deux femmes (dont l'une exerce déjà comme matrone "traditionnelle") et un homme (Y.N. lui-même, qui trouve ainsi une opportunité d'avoir un travail indemnisé) en stage au dispensaire de Matam, pour des formations de matrones, et d'agent de santé. Les stages durent 3 mois à 6 mois, et les stagiaires sont indemnisés par l'association, sur la base de cotisations (50 FCFA/femme, 100 FCFA par homme). Malgré la modicité des sommes, les cotisations ont du mal à rentrer, et les stagiaires passeront une partie de leur stage sans ressources.

Parallèlement, la construction de la case de santé en banco est lancée : le site est choisi à la sortie du village, dans le nouveau quartier (constitué essentiellement de maisons d'émigrés). Le chantier est organisé : les femmes transportent l'eau, les hommes fabriquent les briques. La main-d'oeuvre est mobilisée par classes d'âge, une différente chaque jour (y compris celles des hommes mûrs, alors que les chantiers collectifs sont traditionnellement plutôt réservés aux cadets). En fait, témoin d'une absence de motivation pour la case de santé ou d'une mauvaise volonté des hommes mûrs à se voir mobiliser pour une telle tâche, le chantier avance très lentement. Les murs sont achevés, mais le toit n'est pas posé quand l'hivernage arrive, en juillet 1987. Avec les pluies, la case est détériorée, et ne sera jamais achevée. Peu importe, il fallait seulement montrer un respect formel des règles administratives.

---

14 Lors d'une rencontre à Matam, en juillet 1987, en présence de Y.N., il reconnaît ouvertement que la construction du dispensaire de Sadel est contraire au plan de développement sanitaire, et que les Sadélois l'ont obtenu à l'usure. Il a cédé pour faire cesser les pressions constantes dont il était l'objet.

Les migrants ne restent pas inactifs. Les Sadélois installés à Orléans obtiennent un don de médicaments collectés par le groupe local de Frères des Hommes. Ce stock est transporté par S.T., le secrétaire de l'ASSSS/France en juin 1987, lors d'un séjour au village pour le programme "périmètre irrigué". Le bureau de l'ASSSS/Sadel tient une réunion. Les villageois veulent que les médicaments soient en accès libre. Sur le conseil d'un technicien du GRDR présent à ce moment, ils vont les montrer à l'infirmier de Ngijilone, qui confirme l'inadaptation des médicaments[15]. Le stock est finalement confié au frère de S.T., les villageois passant voir au retour du dispensaire si certains des médicaments ordonnés sont disponibles.

Contacté en 1988, le secteur "santé" du GRDR travaille avec l'ASSSS/France sur l'équipement du dispensaire, et monte un dossier de recherche de financement. L'ASSSS contacte I.S.F./Orléans[16], qui leur apporte une appui pour la préparation du dossier et le chantier. N'ayant obtenu qu'environ 30.000 FF de cofinancement (sur un budget de 200.000 FF), les migrants relancent les cotisations et préparent le chantier. Des devis sont demandés à des entreprises, à des maçons locaux par l'intermédiaire des villageois[17].

En attendant la construction du dispensaire, la case de santé avait été ouverte dans une pièce vide d'une concession, ce qui est contraire à toutes les normes sanitaires. Un infirmier a été affecté au village en janvier 1988. Y.N. travaille avec lui. Peu de temps après, un conflit éclate entre lui et l'ASSSS. Sous l'accusation d'avoir vendu les médicaments de la pharmacie villageoise pour son propre compte, il est exclu du bureau de l'association et de son poste d'agent de santé, où il est remplacé par un jeune du lignage du président de l'ASSSS, scolarisé, mais sans formation médicale.

Alors que le démarrage du chantier approche, un conflit éclate entre les villageois et les émigrés : les villageois refusent de travailler bénévolement au chantier et exigent d'être payés. Les migrants refusent, considérant que c'est là la participation des villageois au projet. Ils craignent de plus de créer un précédent, et de ne plus pouvoir par la suite de mobiliser de travail bénévole, augmentant ainsi le coût de leurs investissements.

---

15 Collectés par les membres du groupe Frères des hommes, ils correspondent plus aux besoins d'Orléans qu'à ceux de Sadel : absence de Nivaquine et autres médicaments essentiels, beaucoup d'antibiotiques non adaptés, boîtes de pilules contraceptives dépareillées, etc.

16 Ingénieurs sans frontières : ONG d'étudiants, créée en 1982, et qui dispose de groupes de bénévoles dans différents écoles d'ingénieurs, pour proposer des missions d'étude ou d'appui technique à des petits projets de développement.

17 Curieusement, un courrier à ce sujet est signé des "notables", et non de l'association, le nom du président ne figurant qu'en dernier lieu, sans mention de son titre.

Le chantier démarre malgré tout en 1989. Conformément aux plans standard fournis par les services de la Santé, c'est un bâtiment double, avec côté dispensaire et côté maternité; salle de soin, salle d'hospitalisation, et logement indépendant pour l'infirmier. Le budget total est d'environ 200.000 FF (10 millions de FCFA), financé à 80 % par l'ASSSS/France[18]. Les migrants du Gabon ont cotisé 16.000 FF, ceux de Dakar, Kaolack et Mauritanie, la somme symbolique de 1000 FF. Une aide de 28.000 FF a été reçu de la Communauté européenne, par l'intermédiaire du GRDR. Environ 20.000 FF de matériel et de médicaments ont été obtenus via une autre ONG.

Le dispensaire a été inauguré en grande pompe en janvier 1990, en présence de nombreuses autorités : ministre de la Santé, ministre des émigrés, gouverneur de la région, médecin-chef du département, préfet, sous-préfet, etc. Les villages voisins et des individus ont fait don de boeufs, de moutons, ou d'argent pour contribuer à la fête. L'ASSSS/France avait envoyé un représentant à l'inauguration, payé les services d'une entreprise de vidéo de Dakar pour filmer la cérémonie. Dernier motif de friction avec les émigrés : malgré l'opposition de ces derniers, les autorités villageoises ont baptisé le dispensaire "dispensaire Madame Elisabeth DIOUF" (du nom de la femme du président de la République).

Le projet de dispensaire a ainsi mis quatre ans pour aboutir, délai relativement court, face au montant des cotisations à recueillir, à tout le travail administratif, aux délais d'échanges de courrier entre Paris, Sadel, Dakar, le Gabon, etc. Deux éléments paraissent particulièrement significatifs : alors que les magasins de consommation peuvent se réaliser sans lien avec l'Etat, la création d'un dispensaire met en oeuvre des logiques institutionnelles plus complexes : autorisation administrative, accord pour l'affectation d'un infirmier, recherche de cofinancements, établissement de devis et choix de l'entrepreneur, etc.; les sections de Paris, Dakar et Sadel sont mobilisées. Devant le refus - légitime d'un point de vue administratif[19] - du médecin-chef de Matam, les Sadélois - et en particulier Y.N. - se lancent dans une "guérilla administrative" (NDIONE, 1987) pour obtenir son accord, jouant des pressions et de la guerre d'usure. On a là une attitude active, offensive, par rapport à l'Etat et à l'administration (et aussi, dans une moindre mesure, par rapport aux ONG).

Le second point concerne les enjeux latents entre émigrés et villageois, qu'on sent pointer à travers l'histoire du dispensaire. Le point crucial est la revendication des villageois d'être payés pour leur participation au chantier. La règle implicite du partage

---

18 Source : procès-verbal de l'A.G. de 1990, ASSSS.

19 La multiplication désordonnée d'infrastructures, sans préoccupation d'équilibre géographique, est un des reproches, souvent fondé, faits aux réalisations des émigrés (comme à celles des ONG).

des tâches, qui demande aux émigrés de fournir les moyens financiers et aux villageois d'apporter la force de travail, est rompue. Autant que d'une volonté de "tirer la ficelle" économique sur les émigrés, cette revendication témoigne que les villageois - en tous cas les "notables" - ne se sentaient pas partie prenante du projet. Soit qu'ils l'aient toujours considéré comme le projet des émigrés, soit qu'ils s'en soient sentis dépossédés par l'activisme des émigrés et de Y.N. (que le conflit aurait permis d'écarter). La difficulté à récolter les modestes cotisations pour les stagiaires, le manque d'enthousiasme pour la construction de la case de santé, la lettre des "notables", et enfin cette volonté d'être salariés convergent en faveur de cette interprétation. On retrouve ici, à l'échelle des relations entre association d'émigrés et villageois, la question, classique en matière d'intervention de développement, de la participation des bénéficiaires aux projets[20] : la "participation en travail" - à quoi se réduit bien souvent l'implication des dits "bénéficiaires" ne suffit pas à assurer la motivation, s'il n'y a pas d'implication suffisante dans le processus de décision. Contraints de "participer" en travail, les villageois veulent le "faire payer" aux émigrés, montrer ainsi, en se donnant le statut de main-d'oeuvre salariée, que ce n'est pas leur affaire. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'utiliseront pas le dispensaire ensuite.

III. INVESTIR DANS L'IRRIGATION A SANGALOU ET GOUTHIOUBE (GAJAAGA MALIEN) : UNE ALTERNATIVE ECONOMIQUE ?

Alors que la majorité des actions est de l'ordre des infrastructures sociales, quelques associations s'engagent dans l'économique, l'irrigation en particulier. Quoique quantitativement peu nombreux, ces projets sont significatifs d'une tentative de créer des ressources locales[21].

Les antécédents : la fédération de Bakel

La sécheresse des années 70 (et en particulier les deux très dures années qu'ont été 1968 et 1972) a durement frappé les systèmes de production soninké. Ces années-là, les revenus de l'émigration ont vraiment été une condition de survie. Les émigrés se demandent comment éviter que de telles situations se renouvellent. En 1973, Diabé

---

20 Sur ce thème, cf. CHAUVEAU, 1992 et LAVIGNE DELVILLE, 1992 a.

21 Les données concernant l'irrigation ayant été analysés en troisième partie, on ne reprendra pas ici la problématique de l'action collective, des stratégies économiques par rapport à l'irrigation, et des évolutions des rapports sociaux liés à l'introduction de l'irrigation par PIV, n'en détaillant que les points spécifiques. Pour situer rapidement le contexte, rappelons que la contrainte climatique est ici moins aiguë qu'au Fuuta Toro, qu'il n'y a pas de waalo (dans la zone amont du Gajaaga, qui nous concerne ici) et peu de bonnes terres à riz.

SOW, ancien émigré, rentre au pays dans la région de Bakel (Sénégal) avec un motoculteur et une petite motopompe, avec l'intention de tenter la culture irriguée. Par l'intermédiaire d'un ingénieur agronome qui avait travaillé en Afrique, il était entré en contact avec une ONG qui lui avait promis un appui. L'ONG mobilise des financements et détache un technicien sur place en 1974 (ADAMS, 1977; 1985; APRIN, 1980). Les premiers périmètres irrigués dans la région datent de cette époque, et sont donc antérieurs à l'extension de la zone d'intervention SAED à la moyenne et haute vallée[22]. Réponse à la crise pluviométrique, ils ont pour but de sécuriser la production vivrière du village, d'assurer sa sécurité alimentaire.

Les périmètres irrigués ont d'abord été cultivés collectivement : le travail est organisé par un chef d'équipe, et les différentes parcelles travaillées les unes après les autres, le produit net étant ensuite réparti entre les membres du groupement. Ils évolueront vite vers un découpage en parcelles familiales : *"le but du travail collectif était, au départ, (...) de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Or l'organisation collective du travail n'empêche pas que la stratification sociale se retrouve sur le périmètre. Les nobles prenaient les postes de responsabilité, faisaient le travail le plus plaisant, laissant aux autres hommes et aux femmes le travail ingrat et pénible. (...) Les plus fervents opposants à l'individualisation restaient les nobles. Avec l'individualisation, ils verraient leur pouvoir se réduire considérablement. Ainsi, certains nobles (et marabouts) n'ayant jamais mis les pieds sur le périmètre, dirigent néanmoins le groupement"* (APRIN, 1980). Le travail en équipe devait permettre une rationalisation du travail. Or *"de nombreux travailleurs nous confiaient leur lassitude d'un travail collectif dans lequel les participants n'étaient pas responsabilisés, passaient d'une parcelle à l'autre, d'un travail à l'autre sans en connaître les raisons, tout simplement sous "l'ordre" d'un chef d'équipe"* (id.).

Outre les problèmes directement liés au travail collectif (difficulté à réguler la participation de chacun, d'où des désinvestissements fréquents et une productivité générale souvent plus faible), des parcelles individualisées sont une condition pour que chaque unité de production puisse bénéficier des efforts qu'elle investit dans la culture. C'est également une condition pour matérialiser l'autonomie économique acquise par les anciens captifs. Cette évolution a donc une forte signification sociale, au delà de son impact sur la productivité d'ensemble du périmètre. Imposée ailleurs par la SAED, cette égalité des unités de production dans l'accès aux parcelles (et la relative

22 Cette extension provoquera d'ailleurs des conflits avec la Fédération de Bakel du fait de la volonté de l'Etat d'intégrer ces périmètres irrigués dans son programme d'action. Devant les facilités de financement et d'appui proposés par la SAED, le technicien de l'ONG jouera la carte SAED, ce qui sera vécu comme une trahison par les Soninké de la Fédération. Ne voulant pas de rapport avec l'Etat, suspecté de tous les maux, l'ONG se retirera pour créer un nouveau projet de l'autre côté du fleuve Sénégal, au Gidimaxa mauritanien.

égalitarisation des droits fonciers que cela représente) est ici le fruit "interne" de la dynamique sociale mise en branle par l'innovation technique que constitue l'irrigation. Un champ collectif est néanmoins conservé, pour les dépenses collectives. Les groupements de producteurs des périmètres irrigués se réunissent au sein de la Fédération des paysans organisés en zone soninké de Bakel, qui leur propose des services (alphabétisation, atelier mécanique, etc.).

Un apprentissage

Dans les années 75, des émigrés soninké originaires de Sangalou et Gouthioubé, deux villages du Gajaaga malien, situés sur la Falémé, l'affluent du fleuve qui fait la frontière avec le Sénégal, commencent à réfléchir sur ce thème. Le projet de périmètre irrigué s'affine petit à petit à partir d'une analyse du déficit céréalier au village. Ils s'informent sur l'expérience de Diabé SOW. Au fil de longues années de réflexion et de formation avec le GRDR en cours du soir et en week-ends, les migrants découvrent l'irrigation et ses différences avec l'agriculture pluviale, les PIV, leur fonctionnement, leur utilité. Au cours de travaux pratiques au centre de formation d'ECOUBLAY, ils construisent un petit périmètre, apprennent les règles de l'aménagement et du fonctionnement hydraulique, les techniques culturales en irrigation, etc.

Parallèlement à l'acquisition de cette connaissance concrète de l'irrigation, ils réfléchissent, entre eux et avec le GRDR, aux différents aspects d'un projet d'irrigation : choix des cultures, organisation du groupement, structure du parcellaire, problème des charges, impact sur l'équilibre vivrier des familles, etc. Le dialogue entre émigrés et techniciens fait progresser la définition du projet : les premiers comprennent mieux les contraintes techniques d'un périmètre et les conséquences technico-économiques de leurs choix organisationnels. Inversement, les techniciens du GRDR apprennent à adapter le schéma technique à la réalité du village, à prendre en compte certains enjeux sociaux qui apparaissaient clairement aux émigrés (foncier, rapports "jeunes/vieux"). Tout au long du processus, des échanges de courrier ou de cassettes, des réunions organisées au village par des émigrés en vacances, permettent d'informer les villageois de l'évolution de la réflexion, de recueillir leur avis sur tel ou tel point[23]. Le projet s'est ainsi progressivement défini au cours d'une "négociation tripartite", mais déséquilibrée, entre les différents partenaires : émigrés, villageois et techniciens.

---

[23] Dans la pratique du GRDR de l'époque, l'intervention au village était limitée au maximum, pour ne pas se substituer aux migrants, faisant le choix de laisser une "boîte noire" dans la façon dont étaient résolus les problèmes soulevés : il lui fallait que la question du foncier soit réglée, sans se préoccuper de la façon dont elle l'était. La position des villageois lui arrivait donc essentiellement par le filtre des migrants.

Dans les deux cas, la démarche est la même. Le site ayant été choisi sur des critères techniques, les ayant-droit renoncent à leurs droits fonciers au profit du groupement[24]. L'étude technique est réalisée par l'OVSTM, structure étatique chargée de l'irrigation dans la région, qui dirigera également le chantier et détachera un encadreur au village.

Une fois le financement obtenu grâce aux cotisations et à l'aide d'ONG, le périmètre est construit, avec l'appui d'un technicien du GRDR, détaché quelques mois au village, pour superviser la construction et assurer la formation des paysans : techniques culturales, gestion de l'eau, comptabilité. Le groupement est doté d'une motopompe, et d'un fonds de roulement qui lui permet de faire face aux frais de campagne (gas-oil, entretien de la pompe) et d'acheter un stock d'engrais pour faire crédit à ses membres.

A Sangalou, le choix est de construire un petit périmètre expérimental, de 5 ha, confié aux jeunes, considérés comme mieux à même de s'approprier une telle innovation. Il a été réalisé en 1980. Le périmètre a ensuite été étendu à 15 ha en 1981, afin que chacune des 42 familles du village bénéficie d'une parcelle[25]. Lors de l'agrandissement s'est posé le problème du groupement : fallait-il continuer à attribuer les parcelles à des jeunes ou les confier aux "vieux"? Le périmètre a pour objectif l'autosuffisance alimentaire des familles. Dans ce sens, les parcelles doivent revenir aux chefs de famille et être intégrées dans le *te khore*, le grand champ. Cependant, les émigrés craignaient que les vieux n'aient pas le dynamisme nécessaire pour s'approprier cette innovation et gérer le périmètre, et qu'à leur laisser le pouvoir, on voit se reproduire dans le groupement les rapports de pouvoir traditionnels (séniorité et statut) au détriment de l'organisation et de la gestion. Mais, compte tenu de la finalité du périmètre (l'autosuffisance alimentaire), c'est finalement cette solution qui a été retenue. Seuls les chefs de famille ont droit à une parcelle, sur l'argument que l'aménagement est trop petit pour donner des parcelles aux hommes[26]. Le groupement est dirigé par le lignage du chef de village, le trésorier est l'imam de la mosquée : pas de rupture avec la gestion du pouvoir au sein du village.

---

24 Ce qui ne se fait pas toujours sans mal. A Sangalou, au démarrage du chantier de construction du second périmètre, en 1987, un des chefs de lignage est revenu sur son accord pour donner une partie de ses terres pour le périmètre, et le chantier a été bloqué, le temps pour le groupement de renégocier son accord.

25 Puis à 18 ha par les paysans eux-mêmes, preuve qu'ils étaient intéressés par l'irrigation et maîtrisaient les techniques de base de l'aménagement.

26 Ce qui marginalise donc les femmes et les jeunes, phénomène qu'on retrouve dans les PIV d'origine étatique. Cf. BLANCHARD de la BROSSE (1989) pour un cas en pays soninké mauritanien. A Sangalou, lors des discussions sur le second périmètre, les jeunes et les femmes ont à nouveau - sans succès - revendiqué des parcelles.

Le périmètre de Gouthioubé (40 ha) date, quant à lui, de 1983. Les notables villageois avaient demandé aux émigrés de financer une mosquée, comme dans les villages voisins. Les migrants ont refusé et mis la priorité sur la création d'un périmètre irrigué: *"on ne peut pas prier le ventre vide. Il faut d'abord manger, et ensuite, on pourra prier"*. Cas exceptionnel à l'époque où les mosquées fleurissaient, toutes plus hautes les unes que les autres. Là, une partie du périmètre est réservée aux femmes, qui bénéficient d'une parcelle, plus petite que celle des hommes. On retrouve donc l'organisation sociale de la production soninké, avec le grand champ, destiné à l'approvisionnement familial, et les petits champs des dépendants (les jeunes étant une fois de plus exclus).

Des règles d'action collective à inventer

Par rapport au modèle classique des périmètres villageois, ceux de Sangalou et Gouthioubé (et plus largement ceux qui sont issus d'une démarche négociée avec les paysans) présentent quelques spécificités significatives. Alors que, d'un point de vue génie rural, on privilégie les parcelles carrées, le parcellaire est découpé en bandes parallèles, le long de la pente. Il y a en effet un gradient de texture de sol, sableux en haut, plus argileux vers le bas. Un tel découpage évite des inégalités de qualité de sol entre les parcelles. Chacun peut cultiver le riz (en bas) et le maïs (en haut), et ajuster le nombre de casiers de chaque production en fonction de ses besoins[27].

L'innovation la plus remarquable est l'institution du champ collectif au sein du périmètre. Puisque la production est destinée à l'autoconsommation, il faut trouver de l'argent pour payer les charges. Comme la majeure partie des revenus monétaires des familles provient de l'épargne des émigrés, le périmètre a besoin de leur argent, alors même qu'il était censé représenter une alternative à l'émigration, un moyen de créer de la richesse sur place. Pour résoudre cette contradiction, il a été choisi de couvrir les charges avec une cotisation en travail et non une cotisation en argent, qui aurait défavorisé les familles sans émigrés. Une partie du périmètre a donc été réservée à un champ collectif, cultivé par l'ensemble des attributaires, dont le produit alimente la caisse du groupement et est censée couvrir les charges[28]. Du coup, la production de la parcelle familiale est un produit net, qui va directement dans le grenier familial.

S'inspirant de l'organisation familiale du travail et de la distinction entre "grands champs" et "champs des dépendants", ce système permet - en principe - de gérer la

---

27 Dans certains villages soninké sénégalais, les paysans ont détruit le parcellaire SAED pour le redessiner selon ces règles.

28 La surface du champ collectif a été calculée avec le GRDR, en fonction du compte d'exploitation prévisionnel. Dans les périmètres de la Fédération de Bakel, des champs collectifs ont aussi été institués, lors de la parcellisation des périmètres.

contradiction d'une agriculture d'autoconsommation à coûts de production élevés[29] et de gérer la relation entre collectif et individuel sur le périmètre. L'attributaire d'une parcelle se trouve face au groupement dans la position du cadet qui doit contribuer à la reproduction économique et sociale de son groupe domestique : il cultive sa parcelle pour son propre bénéfice. Mais, en échange des prestations qu'il reçoit de la part du groupement (eau et engrais), il doit contribuer en travail à la reproduction de l'outil collectif (à court terme, la reconstitution du fonds de roulement, à moyen terme l'amortissement de la pompe et la pérennité de l'aménagement). Du fait de la dimension collective de ce type d'irrigation, il fallait en effet inventer des règles gérant les rapports entre chefs de famille, désormais interdépendants pour la culture d'une partie de leur "grand champ", alors qu'aucune institution soninké ne gérait cette question.

Le système du "champ collectif" n'a pas duré : les rendements et le compte d'exploitation prévisionnels étaient trop optimistes et le champ collectif, largement sous dimensionné, ne pouvait couvrir qu'une partie des coûts. De plus, des problèmes d'assiduité au travail se sont vite posés (comme dans tous les "champs collectifs" qui ont fleuri sous l'impulsion des ONG), d'où des rendements nettement plus faibles que dans les parcelles individuelles, ce qui a encore diminué son impact économique. A Sangalou, il a été supprimé et découpé en parcelles familiales en 1987. Le second périmètre, construit la même année, est exclusivement en parcelles familiales. A Gouthioubé, le principe du champ collectif est maintenu, mais le groupement a cherché à augmenter sa rentabilité : il a planté des bananes dans la zone de sols légers, auparavant cultivée en maïs, et changé le mode de cotisations sur la zone du riz : le champ collectif est divisé entre les attributaires, qui doivent fournir une cotisation forfaitaire en nature. Les paysans sont ainsi incités à avoir de bons rendements.

Le champ collectif n'a donc pas permis d'éviter les cotisations. A Sangalou, elles doivent être payées en argent. Cependant, le comité de gestion prélève 3 sacs de riz sur la récolte de chaque attributaire et les met en gage dans son magasin. Ces trois sacs (dont la valeur correspond à peu près au montant de la cotisation) sont récupérés par le paysan quand il paie. C'est à lui de se débrouiller pour trouver l'argent, en vendant du riz ou grâce au mandat d'un fils émigré. Si la cotisation n'est pas versée, le riz est vendu au profit de la caisse du groupement. Les émigrés peuvent aussi payer directement en France la cotisation de leur chef de famille : la somme collectée par l'association des émigrés est ensuite transférée au village, avec la liste des familles

---

29 Et qui a donc un compte d'exploitation *monétaire* structurellement déficitaire.

concernées[30]. Ces règles permettent au groupement d'assurer la rentrée des cotisations tout en encourageant le versement en argent.

A Gouthioubé, les cotisations pouvaient être payées en monnaie ou en nature et les paysans préféraient la seconde solution. Le groupement encourage actuellement la première, pour plusieurs raisons. Un paiement en nature demande un contrôle strict de la quantité et de la qualité du riz apporté. Ce qui n'était pas suffisamment bien fait, en particulier faute de bascule, et a causé quelques surprises. De plus, le groupement avait du mal à commercialiser le riz paddy (non décortiqué). Les stocks augmentaient chaque année de la production du champ collectif (12,75 t en 1986) et des cotisations en nature, ce qui finissait par diminuer le fonds de roulement monétaire et gêner les avances aux cultures.

En 1987, l'association des émigrés de Gouthioubé a cotisé pour acheter au groupement une décortiqueuse, qui devait permettre de résorber le stock en permettant de vendre du riz blanc et dégager une plus-value sur le décorticage, au bénéfice du groupement. Il semble que le marché local soit trop étroit pour lui permettre de remplir complètement son rôle. Contrairement à ceux de Sangalou, les émigrés de Gouthioubé ne veulent pas payer les cotisations de leurs chefs de famille, jugeant qu'il est plus sain que l'argent sorte de la poche de celui qui récolte. Ils ont préféré répondre par l'investissement économique, comme ils l'avaient déjà fait en finançant la construction du PIV.

Ces adaptations témoignent de la capacité des groupements à se donner des règles d'action collective et à les adapter en fonction des circonstances et de l'expérience. Il est même remarquable que deux groupements voisins de 5 km, dont les membres se connaissent et dont les périmètres ont été construits à des périodes proches avec l'appui de la même ONG, aient adopté à la fois des choix fondamentaux similaires (et originaux par rapport au modèle technique des périmètres villageois) et des règles concrètes différentes, aient résolu de façon spécifique les problèmes d'action collective posés par l'aménagement.

Une fois le périmètre construit, il fonctionne donc de façon autonome, et les émigrés n'ont plus à y intervenir (sauf parfois individuellement, pour payer la cotisation de leur famille, comme à Sangalou). Les associations d'émigrés souhaitent pourtant suivre les résultats du périmètre, l'impact de leur investissement, peut-être aussi garder un

---

30 Ces transferts d'argent des émigrés vers la caisse du PIV sont parfois interprétés comme des subventions au PIV, preuve de sa non rentabilité. En l'occurrence, il s'agit de court-circuiter la poche du chef de famille où l'argent est soumis à bien d'autres tentations... C'est le budget familial qui est déficitaire, et non le PIV. Cf. les analyses des interactions entre irrigation et migration dans les stratégies économiques familiales, partie III, chap. III.

contrôle, un droit de regard sur lui. A l'inverse, les dirigeants du groupements sont soucieux de leur autonomie et pratiquent à leur égard la rétention d'information, façon de leur nier tout droit de regard. Les émigrés de Gouthioubé ne réussissaient ainsi pas à obtenir que le groupement leur envoie les comptes et ont dû demander au GRDR, qui envoyait une mission de suivi au Mali, de les recueillir. Cette question de l'autonomie des actions une fois en place se retrouvera dans bien des projets.

IV. REINSERTION ET COOPERATIVE DE PRODUCTION A FEGUI (GAJAAGA MALIEN)[31]

Les projets de réinsertion productive sont un cas particulier de projets immigrés. Ils sont l'oeuvre de groupes de migrants volontaires et non d'un collectif villageois. La réinsertion est le but premier, même si ces projets voulaient avoir des effets d'entraînement dans le développement. Malgré ces spécificités, ces projets se situent dans la même dynamique d'évolution de la migration et de gestion du rapport au village.

Quatre expériences

La région de Kayes connaît quatre expériences de réinsertion de groupe, sur un projet de périmètre irrigué géré en coopérative de production[32]. Propriété collective des moyens de production au sein d'un groupe à adhésion volontaire, construit hors des réseaux familiaux, abandon du champ familial, travail collectif et partage égalitaire du produit : on est loin de l'intégration des périmètres irrigués villageois au sein du système agraire. Si l'adoption de l'irrigation par pompage est une innovation technique importante, elle n'entraîne pas nécessairement de rupture dans les rapports sociaux, comme on l'a vu précédemment, et les groupements se sont donnés des règles de gestion qui assurent la compatibilité entre organisation sociale de la production et contraintes techniques de l'irrigation. A l'inverse, le modèle de la coopérative de production paraît radicalement opposé à la structure sociale soninké. Il a pourtant été choisi et mis en oeuvre par des émigrés soninké. D'où deux axes d'analyse : d'une part

---

31 Cf. LAVIGNE DELVILLE, 1988 a pour une analyse complète de la coopérative de Fégui, sur l'histoire du projet, sur la composition et le fonctionnement du groupe, et sur les performances technico-économique (et en particulier les problèmes d'organisation du travail liés au travail collectif).

32 Il en existe quelques autres sur le fleuve Niger, légèrement en amont de Bamako, où les migrants ont espéré trouver un contexte économique plus favorable, tout en devenant des "migrants de l'intérieur". En Mauritanie, un groupe de 4 migrants s'est réinséré en même temps que ceux de Fégui, hors de leur village d'origine, sur un périmètre mixte villageois/migrants. Ce qui pose d'autre sortes de difficultés pratiques (FRELOT et NDIAYE, 1989a).

l'émergence de ce modèle et ses enjeux pour ses promoteurs, d'autre part les résultats de la confrontation aux réalités du terrain.

Le premier groupe, composé d'immigrés africains de diverses nationalités, militants anti-impérialistes, s'installe en 1977 à SOMANKIDI-COURA. Voulant rompre à la fois avec l'exploitation des travailleurs immigrés et l'archaïsme des rapports sociaux villageois, ils décident d'être les fer de lance du progrès et de se réinsérer en groupe, dans un lieu où ils n'ont pas d'attaches familiales, et de créer une coopérative de production. Après de nombreuses démarches auprès des administrations nationales pour l'octroi d'un terrain, ils s'installent en région de Kayes, près du village de Somankidi. A côté de leur périmètre irrigué, ils prévoient des actions pour le village qui les accueille (santé, etc.). Ce cas marginal et extrême témoigne de la face "militante" de l'idée de développement : un changement radical des rapports sociaux et des techniques de production.

Les trois autres groupes sont rentrés dans leur village d'origine. Ils proposent eux aussi une double rupture : avec les moyens de production locaux, par l'introduction de l'irrigation, de la culture attelée ou du tracteur; et aussi avec l'organisation sociale de la production. Mais l'ampleur de la rupture sociale varie selon les cas. A Lani Modi, village maraboutique, fondé par les marabouts des Bacili de Lani Tunka, la coopérative regroupe surtout des anciens captifs, en opposition ouverte avec la hiérarchie sociale du village. Le groupe a dû recourir à l'Etat pour obtenir un terrain que les notables ne voulaient pas donner. Ces derniers n'ont toujours pas bien accepté la coopérative. Lors d'un récent conflit, le président (d'origine captive) a été accusé de détournement et conduit en prison. Les autres émigrés de Lani Modi montent aujourd'hui un projet de périmètre villageois, c'est-à-dire un aménagement pour les chefs de famille, sous la gestion des notables .

A Sobokou (SOW, 1981), le groupe est constitué de migrants de différents statuts, sous la direction de jeunes de haut statut. Quand l'idée est lancée, en 1977, l'association regroupe tous les émigrés. Mais beaucoup se retirent, suite aux pressions des notables pour qui les captifs du groupe ne pouvaient avoir accès aux terres. *"Il y a un gars de notre foyer ici qui a appelé B, le neveu du chef de village qui est dans notre groupe pour lui dire : "Tu es propriétaire de terre, tu es chef de village, tu es toi-même fils de chef de village. Tu aides ces gens à prendre les terres pour leur groupe. Le chef de village n'aime pas ce que tu fais. Il faut que tu abandonnes le groupe, le chef de village sera content. Tu ne dois pas aider le groupe contre le chef de village. C'est une mauvaise chose que tu dois laisser pour ceux qui ne possèdent pas la terre, ils ne connaissent pas nos coutumes. Tu t'es trompé, le groupe n'est pas ton affaire"* (rapporté par SOW, id. : 84). Le groupe a finalement pu s'installer, en partie parce qu'il était dirigé par des représentants des lignages dominants : *"la direction politique et*

administrative de l'A.A.S.[33] est détenue par des représentants de familles de propriétaires terriens, eux-mêmes possédant en commun près de 50% des terres qui ont été données à l'A.A.S.. Il semble de ce fait que les autres adhérents sans terre les aient désignés automatiquement à la direction de l'A.A.S. (...) Cela représente sans conteste un atout pour l'A.A.S. en tant que ces personnes occupent au sein du village des positions économiques et politiques indiscutables, même par rapport aux autres propriétaires terriens (qui appartiennent d'ailleurs à la même famille)" (id. : 180).

C'est à Fégui que la rupture est la moins marquée : les émigrés ont choisi la coopérative de production non à cause de rapports politiques au village, mais pour mener un projet de groupe, fondé sur l'autonomie et l'indépendance des anciens émigrés. L'histoire du projet a cependant été tumultueuse et le retour du groupe en 1986 est l'aboutissement d'un processus de dix ans.

A Fégui, la genèse d'un projet

La première idée de projet agricole à Fégui date de 1976. Lancée par des notables, elle résulte de différents facteurs : la sécheresse, les changements dans la migration et en particulier l'instauration de la carte de séjour, et les échos des premières initiatives de migrants dans le domaine de l'irrigation (Fédération de Bakel). Il s'agit de créer un périmètre irrigué villageois. Une première série de cotisations est versée. La caisse, gérée par les notables, sert en fait à financer la construction de la mosquée, ce qui provoque la fureur de certains, en particulier des anciens captifs.

L'idée renaît en 1978-79, avec l'exemple du projet de Sangalou, alors en préparation. Le but est de rendre le village autosuffisant sur le plan alimentaire. Des passages sur le terrain des techniciens du GRDR ont permis de repérer un site. Dirigé par un fils du chef de village, Ibrahim SOUMARE, le groupe (40 à 50 personnes, sur les 150 migrants du village) prévoit un PIV de 40 familles, qui résoudraient le problème de leur propre autosuffisance et commercialiseraient le reste de la production au village. Ce n'est déjà plus un périmètre concernant toutes les familles du village (environ 80). Parallèlement, des contacts sont pris avec les financeurs potentiels, le responsable du groupe prend contact avec d'autres ONG d'appui. Lors d'une mission au village, en 1981, les ONG proposent d'élargir le projet à d'autres champs d'action (aménagement de mare, élevage, etc.) et soulèvent le problème de la formation : l'irrigation implique une nouvelle façon de cultiver. Sans formation, les villageois ne pourront pas la maîtriser, en particulier en ce qui concerne la gestion économique du groupement de producteurs. Il faut donc que des gens formés participent au projet. L'idée d'un projet

---

33 Association agricole de Sobokou.

mixte, concernant à la fois des villageois et des migrants formés qui se réinsèrent, germe à ce moment. La structure du périmètre reste celle d'un périmètre villageois : parcelles individuelles et champ collectif. Le problème est dès lors de savoir qui va rentrer au village, et à quelles conditions.

Le conflit jeunes-vieux

Début 1981, se forme un second groupe, d'environ 17 personnes. Ce "groupe des jeunes" propose que tous les migrants rentrent et rendent leur carte de séjour. Le "groupe des vieux" juge cela impossible. Les "jeunes" vont poursuivre leur réflexion avec l'AFRAM[34], qui avait déjà suivi les retours des autres groupes de la région. Le conflit va durer deux ans. Des tentatives de conciliation seront menées par l'AFRAM et le RTMF à partir de juin 1982. Une longue série de réunions aura lieu avec les différents partenaires, pour parvenir à préciser les positions des uns et des autres et tenter de parvenir à un accord. Les divergences portaient sur les modalités d'organisation de la coopérative, et en particulier sur deux points : quelle sera la place des villageois? quels migrants vont rentrer? Les "vieux" veulent recruter un migrant par famille. Les "jeunes" pensent que le retour ne peut être qu'un acte individuel et volontaire et que le projet doit s'ouvrir aux villageois intéressés.

Les positions évoluent. En octobre 1982, un questionnaire conçu par l'AFRAM permet de préciser convergences et divergences. Il y a accord sur une structure coopérative avec adhésion individuelle, travail collectif et partage égalitaire des revenus. Plusieurs membres d'une même famille peuvent adhérer. Le projet sera en partie financé par des cotisations des immigrés qui vont rentrer. Pour les villageois, l'investissement en travail pour la construction du périmètre est considéré comme une forme de cotisation, ouvrant l'accès à la coopérative. Il y a désaccord sur les cotisations des autres membres : les "vieux" veulent que les immigrés restés en France continuent à cotiser, ce que refusent les "jeunes", qui exigent une autonomie de la coopérative. Une convergence semble alors se dessiner. Une certaine impatience se fait jour chez les organismes d'appui. En avril 1983, les deux groupes semblent fusionner. En fait, il s'agit d'un accord de façade et dès le mois de juillet, le groupe des "jeunes" déclare qu'il n'est plus intéressé. Le projet sera rédigé à la fin de l'année. Après de nombreux rebondissements dus aux aléas du financement et aux fluctuations de la taille du groupe, onze personnes débutent le stage de formation agricole préparatoire au retour en août 1985, et dix retournent au village en février 1986.

---

34 Association pour la formation et la réinsertion des Africains migrants, créée en France par des intellectuels africains.

Par rapport aux points d'accord (coopérative agricole, travail collectif, partage égalitaire des bénéfices), les divergences, qui portent sur les cotisations de ceux qui ne rentrent pas, peuvent sembler minimes. D'un point de vue technico-économique, savoir si les migrants restés en France continuent à cotiser ou pas, ne joue guère que sur le compte d'exploitation prévisionnel de la coopérative. En fait, ce problème n'est que le point où se cristallisent d'autres enjeux, qui apparaissent peu ou pas au grand jour. La fixation des cotisations détermine les conditions d'entrée dans la coopérative, et donc la physionomie du groupe. Voulant interdire aux migrants non rentrés de cotiser (et donc de participer) et exiger des villageois candidats une cotisation en argent qui sera difficile à réunir, les "jeunes" cherchent à fermer l'accès à la coopérative, et à en garder le contrôle. Ils veulent *"éviter une mainmise totale des patriarches sur une entreprise qui concerne d'abord et avant tout les travailleurs immigrés"* (compte-rendu de réunion du 13/6/82). Ils pensent que *"l'action projetée par les "vieux" risque de créer un retour à des pratiques sociales périmées ou dépassées, tels le servage et la gérontocratie"* (id.). La participation de toutes les familles au projet facilite effectivement la perpétuation des rapports d'inégalité et de domination alors qu'un groupe d'immigré, formé sur le volontariat, peut plus facilement mettre en place d'autres règles.

De fait, les qualificatifs de "jeunes "et de "vieux", utilisés par les immigrés, reprennent l'ambiguïté déjà signalée. Le groupe des "vieux" est dirigé par le fils du chef de village et compte des représentants des principales familles nobles du village. Si leur projet prévoit l'égalité de tous les membres du groupe dans l'accès à la terre, il n'est pas en rupture avec la hiérarchie villageoise. Dès 1982, il avait l'accord des notables et de l'administration pour l'octroi du terrain.

Le groupe des "jeunes", au contraire, se situe en opposition avec la hiérarchie. Il est dirigé par des nobles sans fonction politique, dont le lignage s'est installé tardivement au village, et compte de nombreux captifs. Alors que les "vieux" s'affirment réformistes et cherchent à réunir tous les villageois, les "jeunes" veulent se poser en rupture avec "la gérontocratie et le servage" et préfèrent une structure indépendante. C'est là le sens du clivage un peu flou entre une coopérative "plutôt de groupe" ou "plutôt villageoise". Si l'optique est toujours d'améliorer les conditions de vie au village, des conceptions s'affrontent sur la façon d'y arriver.

L'analyse du fonctionnement concret de la coopérative permet de préciser *a posteriori* ces craintes. Les nobles détiennent les principales responsabilités. Ils sont majoritaires dans le groupe (13 sur 20), mais surtout parmi les anciens émigrés, qui ont suivi le stage de formation. Ceux-là cumulent donc statut social, situation d'ex-migrants initiateurs du projet, et capacités techniques. Il n'est guère étonnant de les retrouver aux postes de responsabilité. Le chef de travaux est un noble, ancien migrant, mais qui était rentré quelques années avant, et n'a donc pas suivi la formation. Celui-là ne peut

pas se prévaloir de sa compétence "technique". Inversement, les villageois qui ont rejoint la coopérative font en majorité partie des anciens dépendants de ces familles nobles et cumulent donc handicap social et absence de formation. Les responsabilités des anciens captifs sont plus d'ordre technique qu'organisationnel (commercialisation, cuisine[35], reboisement). Les rapports inégalitaires de statut se retrouvent donc nettement dans la direction de la coopérative, cumulés et renforcés par d'autres inégalités (formation, ancien émigré initiateur du projet). A partager le quotidien de la coopérative, ils ne semblent cependant pas jouer dans l'organisation du travail ou les relations interpersonnelles (qui mange avec qui, par exemple). Travail et production sont partagés de façon égalitaire[36], les décisions à prendre sont discutées avec l'ensemble du groupe : là encore, une relative égalité dans le travail va de pair avec le maintien des inégalités dans la gestion.

Les choix d'organisation : des éléments déterminants

Outre ces enjeux politiques, les choix d'organisation ont aussi des enjeux économiques qui se répercutent sur l'intérêt porté à la coopérative : prévue pour quarante anciens émigrés et vingt villageois, elle ne compte que vingt membres, douze anciens émigrés et huit villageois. Diverses raisons à cela : pour les migrants, rentrer sur un tel projet représente un pari sur l'avenir, d'autant plus qu'ils n'avaient qu'une vague idée de ce qui les attendait. L'idée de retour n'est guère appréciée par la famille, qui craint de voir fondre ses ressources. Onze anciens émigrés sur douze ont encore un ou plusieurs frères en France. Au début du stage, trois membres du groupe étaient seuls migrants de leur famille. L'un d'entre eux a renoncé à rentrer. Un autre, rentré au village, est reparti en France peu après. Le seul qui reste est marabout, exerce au village, et a donc des revenus complémentaires. La réinsertion est donc impossible quand on est le seul soutien familial.

Dix émigrés restés en France font partie de la coopérative et cotisent annuellement. Tous sont des frères des membres de la coopérative. Ainsi, parmi les trois frères Toure, un est rentré, les deux autres sont restés en France et soutiennent le projet par leurs cotisations.

---

35 Les responsables de ces deux tâches sont des anciens émigrés et ont suivi le stage de formation. En cas d'absence, c'est toujours un autre captif qui les remplace.

36 Le président, I.SOUMARE, est cependant souvent absent, en déplacement pour régler les relations avec des ONG ou l'Union régionale des coopératives agricole de la région de Kayes. De plus, fils du chef de village, il assume aujourd'hui parfois l'intérim de son père, trop âgé.

La coopérative était ouverte, sans cotisation, aux villageois n'ayant pas d'émigré en France. Lors du démarrage, quinze jeunes villageois, presque tous d'origine captive, de familles anciennement dépendantes des lignages des anciens émigrés, avaient rejoint le groupe, le plus souvent sur ordre de leur père. Après quelques mois, sept d'entre eux l'ont quittée, tous des jeunes non mariés. Le seul célibataire qui reste est là, selon certains, pour expier d'avoir vécu la belle vie à Dakar...

La constitution du groupe et son évolution montrent bien à quel point les logiques économiques sont déterminantes dans un tel projet : les émigrés ne peuvent se permettre de couper les revenus migratoires de leur famille et ne peuvent rentrer que s'ils ont d'autres frères en migration. Au village, les chefs de famille ne peuvent être intéressés par l'organisation en coopérative de production : ils ont à gérer l'ensemble des champs familiaux et ne peuvent travailler à plein temps sur le périmètre. D'autant que le travail à temps plein n'est pas un objectif social, au contraire. Comme dit un villageois : *"ils sont fous, ils passent toute la journée en brousse, ils sont comme en prison!"*.

Les membres "villageois" ne peuvent donc être que des cadets. Parmi ces derniers, les célibataires n'ont guère d'intérêt au fait de remplir le grenier familial et *"peuvent refuser d'allonger leur temps de contribution collective au-delà de sa participation minimale"* (ANCEY, 1975a : 18). Pour eux-mêmes, ils cherchent des revenus monétaires réguliers et du temps libre. Le partage d'éventuels bénéfices en fin d'année n'est guère tentant, il est largement plus rentable de faire des briques ou d'aller cultiver comme journalier sur les périmètres villageois sénégalais, de l'autre côté de la Falemé. De fait, les seuls "villageois" membres de la coopérative sont des cadets mariés de famille pauvre, n'ayant pas eu la possibilité de migrer, pour qui toute opportunité de revenu est bonne à prendre, même à faible rémunération du travail.

Le choix de la coopérative de production, qui découle de l'histoire du projet et de la volonté des émigrés de retour de sauvegarder leur autonomie dans le travail, a considérablement modelé le "recrutement" de la coopérative. Limitée à une vingtaine de membres, en majorité anciens émigrés, elle ressemble paradoxalement, dans sa structure, plus à ce que voulaient les "jeunes" qu'au projet des "vieux"... Sans doute parce que la question de la réinsertion, secondaire au début, a fini par dominer le projet et a fait passer au second plan la dimension villageoise[37].

---

37 Pendant la préparation du projet, le groupe avait également monté un jumelage coopération avec une ville de la banlieue parisienne. A côté de leur travail dans la coopérative, les responsables du groupe ont organisé avec l'appui financier de cette ville des services collectifs : banque de céréales, dispensaire, pharmacie villageoise. Ils ont donc joué en parallèle leur aventure de groupe et des interventions plus classiques pour l'ensemble du village.

Pour le groupe de Somankidi-Coura, la coopérative de production devait être un modèle, faire la preuve que le "développement" ne pouvait passer que par l'abandon des rapports sociaux et des techniques de production en place. En fait, ces quatre coopératives font, à des degrés divers, face à de graves difficultés organisationnelles et économiques, qui limitent singulièrement la portée du modèle. Travaillant à temps plein dans une coopérative peu rentable, confrontés à des coûts de production élevés du fait des choix techniques, tout en ayant des problèmes de commercialisation, ne pouvant pas bénéficier de la souplesse de l'organisation familiale du travail, les membres de ces coopératives ne sont guère enviés. Ce qui montre *a contrario* l'intérêt du modèle de l'irrigation villageoise, la cohérence des pratiques paysannes faites de souplesse et de diversité, et la difficulté à vouloir changer radicalement les choses en matière de développement. L'expérience n'en est pas moins intéressante à comprendre.

CHAPITRE II

LE DEVELOPPEMENT VU PAR LES EMIGRES : FINALITES ET MANIERES DE FAIRE

I. DES MOSQUEES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT : LES EMIGRES COMME FORCE SOCIALE AU VILLAGE

Les interventions des émigrés se sont construites progressivement, à tâtons. On peut cependant lire une périodisation des actions, à travers la diversité des histoires (cf. aussi DAUM, 1992 : 46). Historiquement, les plus anciennes réalisations datent de la fin des années 50 ou des années 60. Ce sont souvent des moquées et des puits. Il s'agit surtout de répondre aux demandes du village, ou aux propositions des "vieux" en migration. Dans les années 75, on voit apparaître quelques initiatives ponctuelles plus diversifiées, plus directement orientées sur le "développement" : santé, agriculture, éducation, financées par les caisses. Les projets "lourds" sont conçus et financés avec l'aide d'ONG : CIMADE pour le dispensaire de Maréna, GRDR pour les périmètres irrigués de Sangalou et Gouthioubé, etc. On voit en même temps les émigrés payer un marché couvert, un bureau de poste, etc. La dynamique se diffuse dans l'immigration, les réalisations se multiplient dans les années 80, et surtout depuis 1985. Les associations qui se créent à cette époque correspondent à la cristallisation de la vocation "au développement" et, à la fin des années 80, des programmes couvrant plusieurs champs d'action succèdent aux projets ponctuels et successifs des années 75-85.

Les premiers investissements au village sont donc contemporains des débuts de l'émigration et ont des origines variées. Les puits ont parfois été des initiatives individuelles, comme l'amélioration de l'habitat. Vu le coût, les émigrés ont pu se réunir par famille, par quartier, pour financer un puits. D'autres réalisations ont vu le jour, sur proposition de classes d'âge, ou des émigrés de tel pays, qui se réunissent et cotisent pour offrir au village un puits ou la réparation de la mosquée. De telles initiatives de groupes existent toujours. Ces investissements ponctuels, mi utilitaires, mi ostentatoires, prennent un autre sens quand ils se jouent à l'échelle de l'ensemble des ressortissants du village car ils sont alors indissociables du contrôle et de la gestion de la communauté. Ce glissement est contemporain du repli des "vieux" sur la

communauté des ressortissants, qu'on a analysé en seconde partie. Originellement consacrées aux besoins de solidarité entre émigrés (aide en cas de maladie, rapatriement des corps, etc.), les caisses s'orientent alors vers le village (payer les impôts, etc.) et servent à matérialiser et à renforcer les liens avec le village, et simultanément, le pouvoir de ceux qui contrôlent ces liens. La multiplication des mosquées dans les années 70 en est une illustration : comme le montre QUIMINAL (1991), en répondant aux demandes du village, en cotisant des années pour financer une somptueuse mosquée, les émigrés réaffirment collectivement leur attachement au village et à ses valeurs, réaffirment le rôle de la religion et le pouvoir des notables. Au sein même de l'émigration, imposer à l'ensemble des émigrés des cotisations si importantes, sans commune mesure avec les cotisations habituelles des caisses, pour un but si explicitement orienté vers l'ordre en place, est une façon pour les "vieux" de réaffirmer que l'émigration est au service du village et de l'ordre établi, et qu'eux-mêmes en sont les garants. Comme l'expliquent fort bien les gens de Tachott (cf. ci-dessus), c'est alors une histoire de notables, ce qui ne veut pas dire que les mosquées ne fassent pas consensus. Les mosquées ont aussi leur place dans les stratégies ostentatoires des émigrés, prolongeant collectivement leurs pratiques individuelles d'ostentation et de redistribution.

Dans le même temps, les dynamiques internes à l'émigration (cf. partie II chapitre III) et la distanciation au village amènent à imaginer d'autres réalisations, parfois sur demande du village, le plus souvent sur idée des migrants, qui réinvestissent ainsi leurs idées sur le "développement" acquises au contact de la société de résidence, préparant leur retour en améliorant les conditions de vie au village. Une fois lancée, cette dynamique s'auto-entretient : le fait même que l'association des émigrés se donne cette vocation stimule la recherche d'améliorations possibles au village. C'est la seconde phase des actions. Les idées proviennent souvent de jeunes, qui tentent d'en convaincre les vieux :

"J'ai connu le GRDR en 1981, par les gens de Kotéra. Je suis allé à Ecoublay[38]. Ca m'a plu, donc j'ai essayé de raconter aux copains, aux gens du village, pour essayer de faire aussi un périmètre irrigué. Mais, à ce moment-là, ça n'a pas passé. A cette époque-là, les gens du village ne connaissaient pas l'irrigation. Même au village, ils ne connaissaient pas, ils n'avaient pas encore de champ sur le périmètre d'un village peul, au Sénégal. Moi même, je n'en avais pas vu, mais à force d'aller chaque fois à Ecoublay, on nous montrait des diapositives, comment il fallait cultiver. Et je trouvais que c'était quelque chose qui n'était pas mal pour nous. Mais comme j'étais le seul à fréquenter Ecoublay à ce moment-là, les gens ne voyaient pas l'intérêt. Et l'information

38 Le centre de formation pratique du GRDR, en Seine-et-Marne.

que je donnais, ça ne passait pas. Il a fallu du temps pour que ça puisse passer. Il a fallu aussi que les villageois sur place voient l'expérience là-bas. A force, les gens qui allaient en vacances ont vu les villageois qui travaillaient au Sénégal, ils ont vu les récoltes. Ils ont commencé à comprendre aussi. On a discuté comme ça entre nous. La décision de créer le périmètre, ça a eu lieu quand j'étais en vacances. Les jeunes ont commencé à discuter, ils se sont mis d'accord entre eux, puis ils sont allés voir les vieux" (Mr CAMARA, SAMBA DRAMANE, Gajaaga malien).

Le déclic peut être divers : séjour au village, discussion avec d'autres, rencontre avec des ONG, etc. Cette seconde phase voit des initiatives multiples et diverses : construction de bureaux de postes, de marchés couverts, de magasins coopératifs, mise en place de moulins à mil villageois, de jardins maraîchers. Les réalisations sont alors gérées une par une : il faut à chaque fois le temps de convaincre tout le monde, le temps de cotiser les fonds nécessaires.

Issues des dynamiques propres à l'émigration, ces réalisations renforcent la construction identitaire. D'où que vienne l'idée initiale, le projet fait l'objet de débats au sein de la communauté des ressortissants, qui cotisent tous à part égale à sa réalisation. Collectivement, ils acquièrent la capacité d'agir au village, en négocient ou conquièrent le droit face aux autorités villageoises, découvrent que le groupe social émigré est aussi une force sociale. *"A partir du moment où la caisse ne sert plus uniquement à répondre aux demandes du village mais également à la réalisation de projets conçus en France, s'ouvre un espace propice à la construction et à l'expression d'une nouvelle force sociale ayant capacité d'intervention dans le village : les émigrés"* (QUIMINAL, 1991 : 161). Faisant la preuve de leur capacité à proposer et mettre en place des projets consensuels en faveur du village, ils conquièrent ainsi un droit de regard sur le village, un pouvoir sur sa transformation matérielle. Détenteurs d'une partie du pouvoir économique, les émigrés conquièrent, par leur capacité à faire des projets, un pouvoir sur "les affaires du village".

L'étape des mosquées a joué un rôle important dans la légitimation des émigrés en tant qu'acteur collectif au village : ils ont ainsi fait la preuve de leur capacité à financer et à

organiser de telles réalisations pour le village[39], réaffirmé en même temps leur attachement au village, leur souci du bien du village, et leur respect de l'ordre établi. Ce qui leur a permis ensuite de proposer d'autres réalisations. Certains responsables émigrés disent aujourd'hui que cette conquête du droit à intervenir était le but des mosquées. Ce point de vue me semble plutôt une relecture *a posteriori*, comme le récit des émigrés de Tachott le dit clairement.

A travers leurs réussites ou leurs échecs, les premières expériences confirment la capacité des émigrés à intervenir pour tenter d'améliorer les conditions de vie au village. Le discours des leaders sur le développement se construit et s'affine. Pour définir une action, pour regrouper les cotisations, pour trouver les éventuels appuis extérieurs, une certains, une certaine organisation devient nécessaire. *"Il faut s'organiser"* devient le mot d'ordre. C'est dans les années 80, avec les associations, que les réalisations vont se multiplier et que l'orientation développementiste va se renforcer.

La vocation des communautés d'immigrés au "développement" est donc un processus qui se construit au coeur de leur histoire, avec et sur l'expérience des premières réalisations. C'est un processus complexe, par lequel les immigrés gèrent leur appartenance à un double espace de référence, et lui donnent une légitimité. Comme tel, il est indissociable de leur constitution en tant que groupe social, et sert à matérialiser la réalité de ce groupe, par rapport au village et par rapport à la société de résidence. Comme tel, il est un instrument de la gestion du rapport des émigrés au village.

II. INFRASTRUCTURES ET SERVICES : UNE LOGIQUE DE "DEVELOPPEMENT LOCAL"

Mettre en place des infrastructures

Avec des variations fortes selon les villages et entre les pays, mosquées, santé, éducation, eau et consommation se retrouvent presque à égalité au palmarès des réalisations (DAUM, 1992). Pour l'essentiel, il s'agit de mettre en place des infrastructures, qu'elles soient culturelles (mosquées), utilitaires (puits, marché couvert), sociales (écoles, dispensaires) ou de service (magasin coopératif, moulin villageois) et, en ce qui concerne l'alimentation en eau, l'éducation et la santé, de prendre la place

39 Fût-ce à travers des conflits. Cf. QUIMINAL, 1991 : 159-161.

40 Les données quantitatives proviennent de l'enquête PANOS (DAUM, 1992;

d'un Etat défaillant. Le rôle des émigrés consiste dans ce cas à lancer l'initiative et à prendre en charge la construction du bâtiment, l'Etat détachant du personnel. Les initiatives productives sont rares.

Les chiffres sont éloquents quant à l'impact des émigrés sur l'équipement des villages : d'après les enquêtes PANOS, sur un échantillon de 58 villages au Mali et en Mauritanie, on compte en moyenne 3,7 réalisations des émigrés par village, contre 1,3 due à l'Etat. Près de 70 % des infrastructures recensées sont dues aux émigrés. Si les mosquées, les marchés couverts, les écoles coraniques, etc. sont clairement hors du champ de l'Etat, même les équipements scolaires et les infrastructures de santé, normalement du ressort de l'Etat, sont en majorité dues à leurs interventions : 53 % des puits, 55 % des forages, 70 % des dispensaires, 54 % des écoles françaises, 67 % des jardins maraîchers de la zone d'émigration leur sont dus. Un effet d'échantillonnage a pu jouer dans ces chiffres. Il n'en demeure pas moins que les équipements d'Etat sont concentrés dans les centres administratifs (qui ne font pas forcément partie de l'échantillon), et quasiment inexistants en dehors. A travers leurs financements, les émigrés témoignent des carences de l'Etat et de la faiblesse de ses investissements d'équipement en zone rurale, et dans ces régions en particulier[41]. Notons aussi que, pour une part, cette sur représentation des initiatives des émigrés provient d'une prolifération d'infrastructures au détriment d'une planification régionale, comme on l'a vu avec le cas du dispensaire de Sadel.

Certaines réalisations sont logiquement spécifiques aux émigrés : mosquées (36 pour 58 villages) et écoles coraniques (13), en particulier. Le nombre de ces dernières peut paraître élevé. Cependant, au moins 5 d'entre elles ont été financées par des émigrés du Congo (3 fois), de Côte d'Ivoire ou d'Arabie Saoudite. Les émigrés de France sont plus sensibles aux enjeux de l'école publique (dite "française"), et c'est parfois par compromis avec les notables du village qu'ils financent des écoles franco-arabes (cf. l'exemple de Gagny, dans QUIMINAL 1991). De même une partie des mosquées a été payée par les émigrés d'Afrique.

La logique globale des réalisations est donc d'améliorer les conditions de vie au village, de rendre disponible des services aujourd'hui jugés nécessaires, qu'il s'agisse de la scolarisation, de la santé, ou d'un moulin à mil pour soulager les femmes. On est dans

---

[41] Sans compter qu'en Mauritanie, bon nombre des infrastructures étatiques recensées datent de la fin des années 50, avant l'Indépendance...

une logique de développement local, plus que de développement agricole ou rural proprement dit[42].

Certains projets (mosquées, école, marché) s'achèvent dès la fin de la construction. Les activités de service - et les activités économiques en particulier - demandent au contraire un suivi : gérant de la banque de céréales, comité de gestion, etc. Pour de telles projets, les émigrés suscitent des groupements qui ont pour vocation de prendre en charge le fonctionnement de l'activité et son suivi comptable, mettent en place des organisations parfois complexes (cf. les magasins de consommation). Les projets sont aussi l'occasion de mettre sur pied une association villageoise, qui est l'interlocuteur de l'association des émigrés pour les questions de développement et lui sert de relais au village pour la mise en place et le suivi des projets (cf. ci-dessous). La réalisation d'infrastructures se doublent donc de la mise en place de nouvelles structures d'action collective.

Une logique communautaire

L'analyse des services mis en place par une association ou un groupe d'individus distingue classiquement les biens réservés aux seuls membres (qui, par leur cotisation, l'acquisition de parts sociales, etc. participent au financement et à la reproduction du service) des "biens communs", qui sont accessibles à tous les membres de la communauté. A part des actions comme le financement de puits de quartier[43], les interventions des émigrés (comme celles de la majorité des groupements en Afrique) sont clairement de type communautaire. Toute action ne peut être que collective et concerner toutes les familles du village. Il est rare qu'une coopérative n'offre ses services qu'à ses adhérents, ou aux familles ayant des migrants en France, qui y ont cotisé[44]. Une action qui ne concernerait qu'une fraction du village ne pourrait faire l'objet d'un consensus et provoquerait de graves tensions.

De même, les chantiers de construction concernent tout le village. *"Cette dimension collective dans la réalisation des ouvrages de l'association est toujours présentée comme étant très importante puisqu'elle justifie le fait que l'usage de ces équipements*

---

42 Ce qui, par ailleurs, est le cas général dans les associations villageoises (BUISJROOGE, 1989).

43 Et encore, les émigrés de Diataya ont-ils, en 1973, financé 5 puits, un pour chaque quartier (ACTEURS ICI ET LA-BAS, 1990 : 16). En plus de la grande mosquée du vendredi, les émigrés ont parfois financé des petites mosquées de quartier.

44 Au Gidimaxa mauritanien, le projet Karakoro a suscité des groupements pour gérer des services. Comme tous peuvent en profiter, même sans être adhérent, la participation y est très faible. On retrouve ici le fameux "ticket gratuit" d'OLSON . L'ouverture de la coopérative à des familles n'ayant pas cotisé est, comme on l'a vu ci-dessus un des enjeux du conflit "jeunes"/"vieux" chez les émigrés de Fégui.

puisse être considéré comme un "droit" acquis par tous les membres de la communauté, résidants ou migrants, nés au village ou simples descendants de villageois. Ces investissements prennent ainsi une véritable forme d'équipements publics" (DUPUY, 1990 : 362).

C'est de là, plus encore que de l'idéologie collective qui peut animer certains leaders, que découle la volonté d'actions "communautaires", à la définition parfois rigide : une planche par femme, quelque soit la motivation pour le maraîchage. "Tout le village" signifie bien sûr ici l'ensemble des familles, et le plus souvent les seuls chefs de famille : femmes et cadets en sont le plus souvent exclus (cf. les débats autour du parcellaire à Gouthioubé et Sangalou). Par contre, certaines actions peuvent ne concerner que les femmes (jardins maraîchers, moulins à mil).

Egalité dans l'accès aux services ne veut cependant pas dire égalitarisation économique : certaines associations ont voulu réserver les banques de céréales aux familles démunies, sans émigrés et/ou sans bétail, qui en ont réellement besoin (cf. l'analyse de la soudure). L'argument d'un service égal pour tous a parfois permis aux notables d'empêcher une telle mesure ou de revenir dessus l'année suivante (Ségoukoura, Sénégal Oriental).

Peu d'activités productives

Le faible nombre d'activités productives est également frappant et pose question dans une zone où l'absence de revenus locaux est une des causes de l'émigration : l'agriculture ne concerne que 8 à 10% des actions, et ce sont le plus souvent des jardins maraîchers villageois, où les femmes ont quelques planches de légumes. S'ils ont un impact important en termes de diversification de l'alimentation et de revenus monétaires pour les femmes, ils n'ont qu'un impact limité sur l'économie du village. Comme ailleurs en zone sahélienne, ils restent une activité de complément de saison sèche (RAYNAUT, 1990).

Différents facteurs entrent en jeu pour expliquer cette situation. C'est d'abord le contexte économique et écologique de la région. Aléas sur la production agricole, faible rentabilité de l'irrigation, étroitesse du marché maraîcher et artisanal, etc. Face à la crise de la production agricole, les solutions sont rarement simples et les associations sont souvent démunies (ce qui est aussi le cas hors de la zone d'émigration; MERCOIRET, 1990). S'y ajoute la complexité de telles interventions. Construire un dispensaire n'est pas compliqué. Il existe des plans standard et des maîtres d'oeuvre qualifiés; les services de la santé ou les ONG disposent de listes de médicaments essentiels. Vouloir réduire le déficit de production du village et agir sur la production

agricole céréalière est autrement plus complexe et demande des compétences techniques qui sont souvent hors de portée des migrants. La collaboration avec des ONG ou les services techniques est alors indispensable, que ce soit pour construire un périmètre irrigué, faire des micro-barrages ou travailler sur les thèmes techniques (expérimentation de nouvelles variétés, diffusion de la culture attelée, etc.). Ce qui va souvent de pair avec des projets intervillageois, dont la surface justifie une telle équipe. Les difficultés de telles relations de partenariat peuvent expliquer que peu de projets agricoles débouchent.

Une autre raison est qu'une des conditions de stabilité socio-économique est, comme nous l'avons vu, que l'argent ne soit pas investi dans un cycle productif générateur de différenciations. L'échelle villageoise sur laquelle se sont structurées les associations de migrants interdit toute action qui pourrait créer des différenciations économiques entre les familles. D'où l'accent sur les actions "communautaires" auxquelles tous peuvent participer (jardins maraîchers collectifs, etc.), même si les surfaces attribuées à chacun sont alors souvent trop faibles pour dégager des surplus commercialisables (cas des périmètres irrigués) ou si les jardins villageois ne s'organisent pas pour étaler la production et font face à des problèmes d'écoulement.

Enfin, dans la moyenne vallée, l'irrigation a longtemps été perçue comme le monopole de l'Etat. Celui-ci faisant les aménagements nécessaires, les émigrés sénégalais n'ont pas eu à y investir. Les investissements dans l'irrigation se sont donc limités à la région de Kayes (où de plus, une partie d'entre eux relevaient des projets de réinsertion, et donc d'une autre problématique; cf. l'analyse du projet de Fégui). L'analyse de l'irrigation, menée en troisième partie, nous a de plus montré que, même au Sénégal où l'Etat a fait des investissements massifs, l'irrigation ne peut dans les conditions actuelles être une alternative à l'émigration. Elle diminue le degré d'extraversion de l'économie, améliore le niveau de vie, sans pouvoir s'y substituer.

Gérer et aménager la dépendance économique

Les activités économiques sont principalement des activités de service : magasins coopératifs, banques de céréales. Permettant de s'approvisionner sur place et à moindre coût pour les premiers, d'échapper à la spirale de la soudure pour les secondes, ils ont sans conteste un impact économique important sur les budgets familiaux mais ne créent pas à proprement parler de richesse locale. Ce sont des instruments de gestion et d'aménagement de la dépendance économique des familles, non de lutte contre elle. Le cas des magasins de consommation est particulièrement significatif : outre son action sur les prix, ils servent aussi à contrôler l'utilisation d'une partie de l'épargne rapatriée par les émigrés (cf. ci-dessus).

Dans l'ensemble, les projets prennent l'émigration comme un fait structurel, ils n'ont pas pour ambition de la freiner, de lancer des dynamiques économiques qui pourraient, au moins partiellement, lui faire concurrence et offrir des opportunités aux jeunes[45]. Ils ont pour but d'aménager la vie quotidienne du village, en adaptant les conditions matérielles aux nouvelles normes et aux nouvelles exigences (santé, éducation, etc.) et d'aménager la dépendance économique.

III. EMIGRES ET VILLAGEOIS, UNE DIVISION DU TRAVAIL DE DEVELOPPEMENT

"Les projets, des fois ça vient d'ici, des fois ça vient du village. Des fois, ce sont eux qui ont besoin de quelque chose. Ils nous écrivent, ils nous disent "on a besoin de ça et ça". Des fois aussi, c'est nous qui avons l'idée. Mais la plupart du temps, c'est nous. Parce que là-bas, eux, ils ont leurs bras, mais ils n'ont pas de moyens. Comme nous on a un peu de moyens, ils n'essayent pas de nous imposer de faire ça ou ça. C'est à nous de voir. Ils nous imposent seulement s'il y a des réparations à faire sur des choses qu'on a fait. Ils peuvent demander, parfois. Mais ils ne savent pas si on a les moyens ou si on n'a pas les moyens. C'est à nous de voir" (entretien avec le bureau de SORINGO).

"Le but de l'association, c'est de mobiliser les gens du village. Leur faire comprendre "On est là pour vous aider, pas pour vous prendre en charge". Pour l'école, pour les puits, l'association dit "nous, en tant qu'association, voilà les financements. Mais le travail, ce n'est pas à nous de le faire, c'est à vous de travailler". C'est un pas. On peut envoyer le projet, pour montrer le travail. Pour l'école, on peut prendre en charge le ciment. Mais le sable, les cailloux, c'est le village qui va les chercher. Nous, on n'a pas payé les pics, les charrettes. Ce sont eux qui amènent tout ça, qui sont là pour mélanger le ciment, pour faire les briques. On n'a pas besoin de manoeuvres, on a les manoeuvres. C'est ça, la mobilisation de l'association. Nous, on ne peut pas payer les manoeuvres. Si on devait les payer, ça nous coûterait combien? Pour un projet de 10 millions de FCFA, on serait obligés de payer 20 millions" (entretien avec le bureau de TROULA)

"L'objectif de l'association, c'est d'aider les villageois sur place. L'association qu'on a créée, c'est pour nous et pour ceux qui sont sur place, au village. La création du

---

45 L'Association de développement d'Ouro-Sogui s'intéresse plus à cet aspect, mais c'est la capitale économique du département de Matam : il existe un tissu économique sur lequel se brancher (NUTTALL, 1989). De même, les actions d'UFULAL, à Oussouye (Basse Casamance, Sénégal) visaient explicitement à lutter contre l'exode rural et à créer des emplois pour les jeunes. Mais c'est une petite ville au statut de préfecture (DOLIGEZ et al, 1984).

périmètre, c'est pour tous les deux. Nous, on ne va pas partir au village pour aller exploiter ça. Mais ceux qui sont au village, ce sont eux qui font le travail. Et nous qui sommes là, on les aide financièrement. Quand ils ont besoin d'argent pour faire des achats, pour du matériel, nous, on est là pour les aider, pour monter le projet. Une fois que c'est mis sur pied, que c'est démarré, on peut stopper l'envoi d'argent. Bon, pas toujours. Même quand ça marche bien, quelque fois, il y a besoin d'un coup de main pour acheter d'autre matériel. Ils auront toujours besoin d'argent, on pourra toujours donner un coup de main" (entretien avec le bureau de SAMBA DRAMANE).

Dans ces extraits d'entretiens, le rôle que se donnent les émigrés est clair : mobiliser les villageois, avoir des idées, financer les projets. Les migrants ont l'argent, les villageois la force de travail. Lorsque le consensus est fait sur une action, chacun y contribue à la mesure de ses moyens, les villageois le faisant naturellement en travail. Les émigrés retrouvent là l'attitude classique des intervenants de développement, pour qui la "participation des villageois" se limite à leur force de travail. Comme pour les autres interventions, cet investissement en travail des "bénéficiaires" peut, autant que la motivation pour le projet, être pour ces derniers une façon de matérialiser leur dépendance par rapport aux intervenants.

Cette "division du travail" entre financement et travail semble avoir l'aval des villageois : *"Si le village décide de construire quelque chose, il sollicite les émigrés"* (NAFADJI); *"en dehors de l'effort physique, l'association* [du village] *ne peut que demander l'aide extérieure"* (SOMANKIDI). Face à un problème, le premier réflexe est de solliciter les émigrés. Que les uns participent en finançant et les autres par leur travail est accepté par les deux parties. C'est sur le pouvoir de décision qu'il peut y avoir des tensions : le pouvoir de l'argent déplace l'équilibre en faveur des émigrés, qui considèrent exercer là un pouvoir de décision légitime vu leur pouvoir économique (cf. SORINGO, ci-dessus). L'adhésion des villageois (et des notables en particulier) peut n'être qu'une façade, un consentement apparent des "dominés", dont l'opinion prend alors diverses formes de "résistance" : opposition ouverte, comme le chef de village de Souena Soumare, qui a distribué aux chefs de famille l'argent envoyé par les émigrés et destiné à créer un jardin maraîcher, résistance passive pour ces femmes de Melgué qui ont stoppé le jardin à la première panne de la pompe, sabotage passif pour ces riches paysans qui ne remboursent pas leurs crédits à la banque de céréales. Même lorsque le projet correspond bien à une priorité reconnue, des pratiques comme la rétention d'information peuvent être un moyen d'exprimer une revendication d'autonomie (cf Gouthioubé).

"Le problème, c'est qu'on a du mal à connaître ce qui se passe au village et on a aussi du mal à se faire comprendre là-bas", disent les responsables de l'association des ressortissants de TACHOTT BERANE. Pour faire face à ces difficultés, pour assurer

que les projets soient mis en place comme ils le souhaitent, pour pouvoir contrôler les problèmes d'argent, certaines associations délèguent des représentants au village, renvoient au village des émigrés pour gérer les magasins ou mettre en place un jardin maraîcher. La création des associations villageoises correspond souvent au besoin pour les émigrés d'avoir un relais au village pour la mise en place des projets.

IV. LES RELATIONS AUX ETATS ET AUX ONG

Jusqu'au milieu des années 1980, les associations d'émigrés avaient peu de relations avec des ONG et autofinançaient l'essentiel de leurs réalisations. Diverses raisons à cela : la première est qu'ils n'en avaient pas besoin pour faire des puits ou des mosquées, pour équiper l'école. D'autre part, certaines réalisations (mosquée, marché, bureau de poste) ne rentrent pas dans les interventions des ONG. De plus, avoir des partenaires, c'est multiplier les acteurs et compliquer le processus déjà complexe de négociation et de prise de décision. Certains responsables ont ainsi préféré fonctionner sur les cotisations pour garder la maîtrise des processus. Enfin, et sans doute surtout, établir des relations avec des financeurs potentiels est un long travail, qui demande un savoir-faire, des réseaux de relation dans le milieu du développement, ce que peu d'associations possédaient. L'appui des ONG s'est en général limité à une aide ponctuelle de groupes Tiers-monde locaux : don de médicaments, achat d'une pompe, financement d'un puits.

Les projets "de développement" novateurs des années 75-80 (premiers périmètres irrigués, premiers dispensaires et maternités), qui demandaient de lourds financements et un savoir-faire technique, ont cependant été réalisés avec l'aide d'ONG, qui apportaient leurs idées, leur savoir-faire, leurs financements. Ils ont été possibles parce que des responsables associatifs forgés à l'action collective ont su mobiliser des ONG importantes, qui ont été des partenaires de réflexion et des bailleurs de fonds. Le recours aux ONG reste systématique pour ce type d'investissement.

Liés par une même idéologie tiers-mondiste et anti-impérialiste, ONG et associations d'émigrés ont pu travailler ensemble, à travers les tensions inévitables liées à la divergence d'intérêts et de points de vue. Dans le meilleur des cas, le dialogue permet d'aboutir à un compromis entre exigences techniques et enjeux sociaux. Mais le partenariat reste déséquilibré : la compétence technique et surtout la maîtrise des réseaux de financement donne à l'ONG un poids important, qui peut influer sur les choix.

Financièrement parlant, l'impact des partenaires reste faible : il compterait pour environ 12,25% du coût total des projets (DAUM, 1992 : 46). Il est particulièrement élevé pour les projets agricoles (60%) et la santé (19,2%). La demande pour des partenaires se généralise récemment, à un moment où le principe du "développement" fait consensus au sein des émigrés, où la capacité d'autofinancement s'essouffle, où l'insertion des associations d'émigrés dans le tissu social français devient un enjeu.

Le rapport à l'Etat a également changé. Les interventions des émigrés se sont construites sur l'absence de l'Etat et la négation des services techniques locaux. On se contentait, dans le meilleur des cas, d'informer les autorités. Des alliances ponctuelles se nouaient cependant autour des infrastructures de service public : détachement d'instituteurs ou d'agents de santé dans les infrastructures réalisées par les émigrés. Parallèlement, des relations pouvaient être entretenues à l'échelle nationale, là où des appuis pouvaient être utiles. On a donc une stratégie opportuniste, où le recours à l'appareil administratif est fonction des besoins (cf l'octroi du terrain à Lani Modi, ci-dessus). A l'indifférence mutuelle, se substitue plus récemment une démarche plus active d'utilisation des compétences des services techniques et de pression sur l'Etat (cf le dispensaire de Sadel). Certaines associations ont des stratégies délibérées de relations avec les autorités politiques (du niveau local au niveau national) et informent régulièrement le Ministère des émigrés de leurs projets et de l'avancée de leurs actions. La situation dépend bien évidemment du contexte politique : au Sénégal, les associations sont depuis longtemps soucieuses de reconnaissance administrative. Au Mali, la récente libéralisation du régime change les règles du jeu.

V. DECIDER D'UNE ACTION : LA RECHERCHE DU CONSENSUS

Décider et mettre en place une action met en jeu deux groupes d'acteurs, regroupant eux-mêmes des logiques d'intérêts variables, les émigrés et les villageois. Indépendamment de la réalité sociale que représente le groupe des émigrés, la simple distance géographique fait que les processus de discussion et de décision ne peuvent associer de la même façon ces deux groupes.

Quelle que soit l'origine de l'idée - initiative d'un émigré, demande du village, etc. -, elle fait l'objet de nombreux débats au sein des émigrés. Les assemblées générales, qui regroupent l'ensembles des émigrés, ou du moins des représentants de l'ensemble des lieux d'implantation en France, sont les lieux privilégiés de telles discussions.

"*Tous les ans, on a une réunion générale au mois d'août. Tout le monde doit être là. C'est là qu'on cotise et qu'on réunit toute la somme. C'est là qu'on réfléchit à ce qu'on*

doit faire, quel projet, qu'est-ce qu'il y a de plus important à faire pour nous. C'est là que nous réfléchissons, tout le monde. Y en a qui disent par là, y en a qui disent par là, y en a qui disent par derrière, mais à la fin du compte, on arrive à trouver quelque chose. Soit quelque chose qu'on peut faire tout de suite au village, soit quelque chose où il faut cotiser en attendant, comme on a fait l'année dernière : pendant la réunion générale, on a décidé de cotiser chacun 500 F, pour avoir un fonds de départ pour l'électricité et les robinets" (entretien avec le bureau de l'association de SORINGO).

Une demande du village, une idée des "vieux" peut être posée directement. Lorsqu'il s'agit d'une idée lancée par un émigré qui n'a pas suffisamment de légitimité, ou qui n'est pas sûr de faire l'unanimité, le travail commence bien en amont. Il s'agit de rallier progressivement les opinions, et de porter la question devant les "vieux" pour avoir leur accord. L'exemple de Samba Dramane l'illustre bien :

"Le périmètre irrigué qu'on est en train de faire, c'est pour subvenir aux besoins du village. Ces dernières années, il ne pleuvait pas assez. Cette année, ça allait, les récoltes ont été bonnes. Mais l'an passé, on a cotisé jusqu'à 6 millions et on a délégué quelqu'un à Bamako pour acheter le mil et distribuer ça au village, selon la cotisation de chacun. Si le périmètre réussit, on pourra résoudre ça. C'est pour ça que le projet nous tient à coeur. Les villageois aussi, ils y tiennent beaucoup. Ils l'avaient déjà proposé auparavant. Mais on n'avait pas voulu, parce qu'on n'étaient pas nombreux. On était une vingtaine. Mais une fois, vu la sécheresse, on a discuté ensemble. Il y en a un qui a dit : "Est-ce qu'on ne peut pas faire ça?" On a dit "on peut le faire, mais il faut contacter les autres". On sait que les vieux qui sont là, on n'a pas les mêmes idées qu'eux, surtout que la première fois, ce sont eux qui ont proposé, par un écrit du chef de village, et nous les jeunes, on a dit "on ne peut pas, il y a trop de charges". Cette fois-ci, si ce sont les jeunes qui transmettent ça à l'assemblée générale, qu'est-ce qu'ils vont dire? "On vous a proposé le premier, non mais..."

Donc on a discuté entre nous, on a cherché à avoir tous les jeunes d'abord de notre côté, on a discuté ensemble, on a su que la majorité était d'accord. On a alors chargé un jeune, qui est fils du chef de village, de transmettre aux vieux. Les vieux ont dit "bon, vous êtes nombreux, Si vous êtes d'accord, vous nous laissez de côté (ils ne sont que trois, les vieux), vous faites votre affaire jusqu'à ce que vous soyez d'accord et on convoque le village". Et c'est comme ça que ça a débuté. On a réuni le village et on a expliqué : on est partis de notre groupe pour éviter des discussions, mais c'était pour l'intérêt du village. Ca ne veut pas dire, "vous les vieux, on ne vous a pas mis là-dedans, vous êtes exclus". Nous travaillons pour l'intérêt du village.

Après l'assemblée générale, les vieux ont été d'accord. Il y en avait un qui était en travers. Mais lui, c'est un espèce de dictateur. Parce que ce n'était pas lui qui avait eu l'idée, il n'était pas d'accord. On a discuté pendant deux ans avec lui, dis donc. On a même failli le mettre de côté, lui et sa famille. Mais finalement il a compris. Il y avait ici ses cousins, ses demi-frères qui ont pris l'engagement. Et maintenant, c'est lui qui nous donne des idées" (entretien avec le bureau de l'association de SAMBA DRAMANE).

Même quand l'idée est portée par les responsables de l'association, tout un travail d'explication et de conviction est nécessaire. Il s'agit d'emporter l'adhésion de l'ensemble des émigrés qui, pour de multiples raisons, peuvent n'être pas d'accord.

"C'est la maternité et le dispensaire qui ont été les premières réalisations de l'association. Il existait un centre de santé à GORY depuis 1960, mais il était dégradé. Pendant les séjours au pays, on a constaté que les gens mouraient de maladies faciles à soigner ou de petites blessures qui s'infectent. Alors on a décidé de rénover le centre de santé et de faire une maternité avec des médicaments à vendre. Ce sont ceux qui avaient été à l'école à Gory, puis qui avaient appris avec les syndicats et les organisations humanitaires qui ont eu l'idée. Ils connaissaient l'importance d'une organisation.

Quand on a eu l'idée, il a fallu convaincre les ressortissants. En 1978, on a fait du porte à porte pour apprendre aux gens de Gory ce que c'est que le développement et la santé. Mais les ressortissants n'ont pas compris tout de suite, ça n'a pas marché tout de suite. Ce n'est qu'en 1983, après beaucoup de discussions, qu'on a pu faire des cotisations pour le projet et construire le centre. Au début, personne n'y croyait. Ils disaient : "vous n'avez qu'à essayer et on verra". Puis, quand les premières briques sont arrivées, ils nous ont soutenu" (entretien avec le bureau de l'association de GORY, région de Kayes, Mali).

Ayant en général une vision du "développement" plus claire que l'ensemble de leurs collègues, les responsables se sentent investis d'une responsabilité par rapport à eux et cherchent à faire passer dans leur association les idées de développement et de progrès. Rechercher l'adhésion de l'ensemble des ressortissants n'est pas seulement souscrire à la règle du consensus, c'est aussi faire un travail "d'éducation au développement", tenter de faire partager à leur communauté, au delà des clivages qui la traversent, les valeurs et les façons de voir qui les animent. Les débats autour des projets sont un moyen pour les responsables de diffuser au sein de l'association *"l'ethos développementiste"* (SEMIN, 1989) dont ils sont porteurs.

L'adhésion des vieux - ou en tous cas leur accord - est une étape indispensable, parfois longue. Les conflits qui traversent les communautés à l'occasion des projets peuvent être multiples, comme on l'a vu. D'où la longueur des processus de décision, les histoires souvent tumultueuses. Décider de cotiser matérialise en général le début de la phase active : il témoigne qu'un consensus - ce qui ne veut pas dire unanimité - a été obtenue. Obligatoire pour tous[46], la cotisation symbolise que l'idée est devenue un projet de la communauté des ressortissants et que tous y participent.

Avec les villageois, la discussion est matériellement moins facile. La circulation d'information suit les circuits habituels : lettres, cassettes qui informent les autorités et les villageois, qui seront lues ou écoutées en réunion de village, et dont la réponse sera lue ou écoutée lors d'une réunion des émigrés. Les vacances des responsables sont aussi l'occasion de discuter des projets des émigrés, de recueillir les demandes des villageois ou leur adhésion au projet. Un voyage spécial d'un responsable est parfois nécessaire, comme ça a été le cas pour le dispensaire de LABANKONIOUMA (cf ci-dessus).

La recherche du consensus oblige souvent à des compromis, au sein des émigrés, ou par rapport aux autorités villageoises. Ainsi, dans certains cas, l'opposition des marabouts du village au projet d'école française a-t-elle pu être dépassée en proposant une école franco-arabe.

CONCLUSION : LES EMIGRES COMME DEVELOPPEURS, OU LES AMBIGUITES DE "L'ENDOGENEITE"

Le discours développementiste oppose souvent les projets "endogènes", émanant de la collectivité des "bénéficiaires", aux projets "exogènes", conçus par un organisme d'intervention (Etat ou ONG). Les projets exogènes refléteraient d'abord les priorités des organismes d'intervention ou ce qu'ils pensent être les priorités des villageois, à qui on demande d'adhérer à ces projets définis en dehors d'eux. Du fait des logiques d'intérêt divergentes et/ou du décalage culturel entre intervenants et bénéficiaires, ces projets sont censés être voués à l'échec. A l'inverse, les projets endogènes, basés sur conçus et mis en place "par les villageois eux-mêmes", selon l'expression consacrée, sont supposés refléter les priorités réelles des villageois.

Dans son acception courante, le terme de "développement endogène" est lourd d'ambiguïtés. D'abord parce qu'il tend à s'appuyer sur une vision abstraite de l'homme

---

46 Sauf exception : les chômeurs sont le plus souvent dispensés, à charge pour eux de rattraper quand ils seront redevenus solvables.

et de la culture, considérant implicitement cette dernière comme un isolat, qu'il faut préserver des influences extérieures pour en faire la source du "vrai" développement. Il présuppose des "communautés" homogènes, relativement isolées. Ensuite, et surtout, parce qu'il *"assimile l'opposition de l'interne et de l'externe à celle de l'endogène et de l'exogène"* (VUARIN, 1988 : 67). Or *"l'opposition interne/externe concerne des attributs, de part et d'autre, d'une clôture, d'une délimitation; la seconde (endogène/exogène) des forces, des dynamiques : est endogène ce qui naît de l'intérieur"* (id. : 68).

Le "développement endogène" tend ainsi à s'identifier aux seules dynamiques internes. Or, les processus de changement et d'innovation sont, comme BALANDIER l'a montré depuis longtemps, dans les rapports d'interaction réciproque entre *"dynamiques du dedans"* et *"dynamiques du dehors"* (BALANDIER, 1971), l'innovation vient plus souvent d'emprunts que d'invention, *"l'endogène peut être un produit de l'externe, une force ou un mouvement engendré par un attribut appartenant à un objet extérieur"* (VUARIN, 1988 : 68). Le terme "endogène" fait l'impasse sur la complexité de ces processus d'innovation, et refuse implicitement que des innovations proposées de l'extérieur puissent rencontrer l'intérêt des acteurs locaux, et être "appropriées". Le cas de l'irrigation nous a montré que le même schéma de périmètre irrigué villageois pouvait être proposé par les ONG, par l'Etat, ou par les émigrés, et apporter, dans tous les cas, une réponse partielle aux problèmes locaux de la production agricole.

Une autre acception considère comme "endogène", un projet dont l'initiative revient aux populations locales. Le clivage n'est plus dans l'objet même en jeu, mais dans l'initiative. Un jardin maraîcher serait "endogène" s'il est demandé par un groupe de femmes, "exogène" si la proposition vient d'une ONG. Là encore, une telle façon de voir est simpliste. Elle fait l'impasse sur les processus de décision et leur complexité, et sur le fait que les demandes locales sont bien souvent surdéterminées par l'image que les "bénéficiaires" se font de l'offre supposée de l'intervenant, par le pouvoir de l'argent dont dispose le bailleur de fonds. Dans le cas des projets des émigrés, on a vu que les villageois peuvent être réduits à accepter des projets proposés par les émigrés, plus qu'à en proposer eux-mêmes.

De plus, le terme suppose l'homogénéité de la communauté, ce qui est encore une image fausse. Un projet répondant aux intérêts d'un groupe social local peut très bien aller contre ceux d'un autre groupe local (par exemple l'exclusion des femmes des périmètres irrigués) et une demande "endogène" voilera alors la soumission de ce dernier groupe aux intérêts du premier. L'idée d'un individu ou d'un groupe ne devient celle de la communauté qu'au fil d'un long processus de négociation, de constitution d'alliances, et aussi de consentement à l'échec pour les groupes qui n'ont pas pu faire prévaloir leur point de vue, que nous avons évoqué à propos de la genèse des projets des émigrés.

Enfin, le terme présuppose que la frontière entre "interne" et "externe" est claire, ce qui est rarement le cas, même dans le cas d'interventions étatiques : un cadre sénégalais est-il plus ou moins extérieur à la collectivité villageoise qu'une ONG européenne ? Comme on le reverra à propos des dynamiques associatives en milieu rural africain, les initiatives "endogènes" sont souvent le fait d'individus ou de groupes "intermédiaires" : fonctionnaires originaires du village, anciens émigrés, instituteurs, etc. Des gens qui, par leur trajectoire, sont à l'interface du dedans et du dehors, et bien souvent tirent leur capacité de proposition de leur "détour" par l'extérieur. L'absence d'infrastructures au village (par exemple) ne peut devenir un problème qu'à partir du moment où on a d'autres références, où on sait qu'autre chose est possible, bref, où on est allé ailleurs. La volonté d'agir pour changer la situation demande un regard qui s'est confronté à l'extérieur, un regard déjà transformé. Le détour hors du village, et donc une certaine extériorité, est une condition de l'idée d'intervention.

Les émigrés sont clairement dans cette situation, et la définition des limites entre l'interne et l'externe est complexe, sinon impossible. La réponse change selon l'échelle d'analyse : en tant qu'individu, l'émigré fait partie de sa famille, de son lignage, on est dans l'interne. En même temps, sa trajectoire propre l'amène à intégrer des éléments du "dehors" et le met en décalage : c'est le processus de distanciation (cf fin de la partie II). Collectivement, les émigrés se constituent en groupe social, qui intervient en tant que tel au village. A ce niveau, l'association des émigrés est une structure externe au quotidien du village, vécue comme telle par les villageois comme par les émigrés. ...

Par rapport à un intervenant totalement externe, les associations d'émigrés minimisent certes la distance sociale. Elles connaissent l'enjeu politique des projets et savent en général gérer la construction du consensus avec les "vieux". La diversité de leurs actions montre qu'elles ne se contentent pas de reprendre les thèmes classiques des ONG, mais savent investir dans des actions spécifiques de gestion de la dépendance économique (bureaux de poste et magasins coopératifs). Dans le même temps, elles sont aussi en partie décalées, et la distance géographique rend difficile la concertation, ce qui conduit aux effets pervers si souvent cités des projets de développement, et qu'on a retrouvés au fil de cette partie. Il y a là un dilemme fondamental de l'intervention sociale, qui découle du fait qu'elle ne peut se concevoir hors d'une situation de domination sociale[47], hors d'un "projet" conçu par ce groupe dominant pour les autres (que ce groupe dominant soit l'Etat, les couches aisées urbaines, ou une élite rurale), hors d'un déséquilibre lié au manque de moyens des uns et à la capacité

47 La situation de domination sociale, constitutive des rapports entre intervenants et paysans, et renforcée par les logiques institutionnelles du "développement", est rarement prise en compte explicitement dans les évaluations de projet, en tous cas dans les projets ONG où le "partenariat" est censé mettre sur un pied d'égalité l'ONG qui détient les clés du financement et le groupement paysan qui en a besoin... LECOMTE (1986) montre les limites de la logique projet.

financière des autres. A travers les interventions des émigrés, on lit clairement ce sentiment de "savoir ce qu'il faut pour le village", et le pouvoir de l'argent.

B. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES EN MIGRATION ET AU VILLAGE

CHAPITRE I

ANTHROPOLOGIE MICRO-POLITIQUE DES ORGANISATIONS ET CHANGEMENT SOCIAL

L'analyse qui suit part de différentes hypothèses sur la multiplication actuelle des groupements et des associations, tant en migration qu'au village. La première est que ce mode d'action collective permet de faire face à des besoins nouveaux, qui émergent du processus plus vaste de changement au sein duquel sont plongés les acteurs et que les instances en place ne permettaient pas de gérer. La seconde est que, étant donné que les structures de type associatif ne sont pas la seule réponse aux problèmes d'action collective, leur multiplication est signe qu'elles sont devenues un enjeu dans les dynamiques sociales locales, un lieu de pouvoir qu'il est important, pour les notabilités en place comme celles qui sont en cours de constitution, d'investir et/ou de contrôler.

Les organisations sont inscrites dans la société globale. Les règles qui structurent les rapports humains en leur sein s'appuient sur celles qui régissent ces rapports hors du contexte spécifique de l'organisation. En même temps, du fait même qu'une organisation a une existence autonome et des finalités propres, elle a des règles propres et son fonctionnement ne peut être un simple décalque des rapports sociaux de la société globale, qui font nécessairement l'objet d'une adaptation/réinterprétation. La création de nouvelles règles au sein des organisations peut modeler des comportements et des normes nouvelles qui débordent ses frontières et diffusent en partie dans la société globale. *Révélatrices* des enjeux de la société globale, les organisations peuvent être un *lieu stratégique du changement*, et demandent donc à être analysées à ce double titre : comme lieu privilégié d'observation des pratiques des acteurs et des normes qui régissent leurs conduites, et comme un des lieux où s'élaborent de nouvelles règles du jeu.

Une telle approche insiste sur la contingence de l'organisation comme mode d'action collective : *"Si l'action collective constitue un problème si décisif pour nos sociétés, c'est d'abord et avant tout parce que* ***ce n'est pas un phénomène naturel****. C'est un* ***construit social*** *dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien. (...) Nos modes d'action collective ne sont pas le résultat automatique du développement des interactions humaines, d'une sorte de dynamique spontanée qui porterait les hommes en tant qu'"êtres sociaux" à s'unir, à se grouper, à s'"organiser". Ils ne sont pas davantage la conséquence logique et*

déterminée d'avance de la "structure objective" des problèmes à résoudre (...). Ils ne constituent rien d'autre que des solutions toujours spécifiques, que des acteurs relativement autonomes, avec leurs ressources et capacités particulières, ont créées, inventées, instituées pour résoudre les problèmes posés par l'action collective et notamment le plus fondamental de ceux-ci, celui de leur coopération en vue de l'accomplissement d'objectifs communs malgré leurs orientations divergentes." (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 15-16). L'action collective n'est pas une donnée, et il faut en comprendre les mécanismes (MANN, 1991).

Cette question est particulièrement importante dans le cas d'organisations fondées, sur la juridiction occidentale, par des individus originaires d'autres cultures. Dans sa logique, une association est un groupement volontaire d'individus égaux en droit et réunis autour d'un but commun, et qui se donne par élection un bureau de représentants, responsable devant l'assemblée générale des membres. Elle se fonde sur la délégation et le contrat. Or, dans les sociétés soninké et haalpulaar comme dans les autres, l'action, individuelle ou collective, est orientée et structurée par la position au sein du système d'inégalité et de domination, par l'appartenance aux différents réseaux familiaux et de dépendance. Il est clair que cette appartenance n'est pas dissoute par le simple fait d'appartenir à une association. Les Soninké et les Haalpulaar ont de plus des règles propres pour gérer l'action collective, à travers classes d'âges et caisses, qui ne se trouvent pas annulées par le simple fait d'avoir créé une association de type loi de 1901 (ou l'équivalent dans la juridiction du pays) et constituent même un bagage permettant d'adapter, de réinterpréter et de s'approprier le concept d'association de type loi 1901, de *"se couler dans le moule institutionnel pour le plier à ses propres exigences"* (CATANI et PALIDDA dir., 1987 : 40). De telles organisations pose donc directement la question de la confrontation, de l'articulation, de l'hybridation, à travers les pratiques des acteurs, de différentes logiques d'action collective. L'étude de leur fonctionnement concret, selon une logique d'acteurs, permet d'observer les pratiques et donne les éléments empiriques pour y répondre. Mettant en évidence certains enjeux stratégiques internes à l'organisation, analysant les processus de décision, proposant de "***découvrir*** *les caractéristiques, la nature et les règles du jeu qui structurent les relations entre les acteurs concernés et, partant, conditionnent leurs stratégies, et de remonter ensuite aux modes de régulation par lesquels ces jeux s'articulent les uns aux autres et sont maintenus dans un système d'action"* (CROZIER et FRIEDBERG 1977 : 452, souligné par eux), la sociologie des organisations donne des outils pertinents d'observation du fonctionnement interne des organisations. Mais elle isole trop l'organisation de son environnement social et politique, et ne peut donc donner les clés d'interprétation. En d'autres termes, elle ne peut s'appliquer qu'une fois pris en compte le système d'inégalités et de domination qui structure la société globale. Elle permet alors d'avoir accès aux enjeux spécifiques à l'organisation, de prendre en compte ses "effets émergents", de mesurer le degré d'autonomie de l'organisation par rapport à la société globale. L'analyse de la structure du champ précède la mise en évidence des stratégies, qui ne prennent leur sens qu'en fonction de lui (BOURDIEU et WACQUANT, 1992 : 80).

Faire l'hypothèse d'une autonomie partielle de l'organisation est cependant nécessaire pour se donner les moyens de comprendre les modes et le degré de reproduction du système d'inégalité et de domination au sein d'une structure formellement égalitaire. On peut sans risque faire l'hypothèse qu'on aura une reproduction partielle. Encore faut-il se donner les moyens de l'analyser empiriquement et de l'interpréter : un système d'inégalité et de domination est constitué de différents clivages sociaux, qui ne sont pas mobilisés de la même façon dans l'organisation. Il peut avoir maintien sur certains plans, glissement sur un autre, changement sur un troisième. Or, dans la littérature sur les associations africaines, le système d'inégalité paraît souvent implicitement considéré comme un tout, en opposition avec les règles démocratiques égalitaires supposées caractériser le fait associatif. Du coup, bien des analyses semblent raisonner de façon binaire (reproduction ou changement). Elles évacuent la question en en supprimant un des termes, considérant implicitement le fonctionnement des organisations, soit comme un produit de la logique "traditionnelle" - et la présence de notables dans le bureau sert dès lors d'argument pour affirmer que l'association n'est qu'un habillage "moderne" aux rapports "traditionnels" d'inégalité et de domination -, soit comme une pure création sociale, détachée des normes sociales et des contingences de la société globale, regroupement idéal d'individus partageant également les objectifs communs de l'association[1]. Aucune des deux positions n'est bien évidemment acceptable d'un point de vue sociologique.

La question de la "reproduction" des inégalités se pose de plus de façon différente pour les membres de base et pour l'équipe dirigeante, qui doit faire l'objet d'une attention particulière. On a vu qu'un groupement de périmètre irrigué pouvait conjuguer égalitarisation de l'accès à la terre pour les membres, et contrôle du groupement par la hiérarchie villageoise. On est là dans le domaine de l'étude du leadership et de la légitimité, des mécanismes de recrutement du personnel politique (BAILEY, 1971) des associations, bref de l'anthropologie politique.

La question de l'autonomie de l'instance politique a fait l'objet de nombreux débats en sociologie politique, autour de la question de l'Etat (cf. COT et MOUNIER, 1974 a et b; ABELES, 1990). L'anthropologie politique (BALANDIER, 1967) a montré que le politique ne se limitait pas aux instances formelles et qu'il était *"urgent de dissocier la théorie politique de la théorie de l'Etat"* (id. : 2). Au village, la gestion des affaires publiques relève d'un groupe de notables réunis autour du chef de village et des

1 Les leaders immigrés tiennent un discours égalitaire et s'offusquent souvent qu'on vienne soulever des questions de statut : *"Vous les Blancs, vous voulez toujours voir des histoires de castes"* (Y.N'DONGO, février 1988). Il est vrai qu'insister sur la permanence de ce type de rapports peut aboutir à nier la capacité des acteurs à les dépasser, à les enfermer dans une "structure traditionnelle" qui ne peut que se reproduire à l'identique. Inversement, on peut comme HAMELIN (1990 : 8) affirmer d'entrée de jeu : *"Je ne tenterai pas de trouver à tout prix les relents "traditionnels" dans une structure qui se veut et s'affirme "moderne" et affranchie des cadres traditionnels (hiérarchie par castes ou par âge, par exemple"*. Mais elle doit reconnaître en même temps une *"ambivalence entre un discours rationalisé par rapport à l'idéologie de caste, relatif à la fois à l'ensemble des expériences individuelles ainsi qu'au contexte de production de ce discours, et le rôle important de cette référence dans le cadre de définition intime des individus"* (id. : 77).

réunions de village. Les associations constituent une nouvelle "institution" (au sens durkheimien du terme) intervenant dans la régulation de la vie sociale. L'émergence des associations villageoises représente la création d'une instance formelle, dont il faudra analyser de près les rapports avec la chefferie : *"l'anthropologie du politique veillera à montrer comment des rapports de force traversent les profondeurs du social et rendent compte, au moins partiellement, de la dynamique des conflits politiques"* (ANSART, 1990 : 118-119). On fait donc là aussi l'hypothèse que *"les relations concrètes de pouvoir qui se nouent au sein d'une organisation ne sont jamais le décalque pur et simple des rapports de force et des modes de domination inhérents à la structure sociale"* (CROZIER et FRIEBERG, 1977 : 82), que, par ses règles de fonctionnement, une organisation régularise le déroulement des relations de pouvoir et sécrète ses propres sources de pouvoir, liées à la maîtrise d'une compétence particulière, aux relations entre une organisation et son environnement, à la maîtrise de la communication et des informations, à la maîtrise de zones d'incertitudes ou l'existence même de règles organisationnelles (id. : 83). Bref, que "p*ar son organigramme et par sa réglementation, elle contraint la liberté d'action des individus et des groupes en son sein et, de ce fait, conditionne profondément l'orientation et le contenu de leurs stratégies. (...) D'un côté, l'organisation affecte la capacité de jouer de ses membres en déterminant les atouts que chacun peut utiliser dans les relations de pouvoir. De l'autre, elle conditionne leur volonté de réellement se servir de ces atouts dans la poursuite de leurs stratégies"* (id. : 79-80). L'analyse interne des jeux de pouvoir au sein de l'organisation est donc un moment nécessaire de l'analyse, même si, à travers elle, il s'agit d'*"examiner comment ces dynamiques sociales se transposent en pouvoirs reconnus, comment se constituent les processus sociaux de légitimité politique, comment les conflits sociaux se transforment en conflits politiques"* (ANSART, id. : 118).

On considérera donc ici le champ politique comme un champ semi autonome, doté de ses logiques propres (en particulier à partir du moment où une structure formelle existe, avec ses statuts, son règlement intérieur, etc.), mais néanmoins inscrit dans le champ social global, et en interaction réciproque avec lui. Il s'agit là d'une démarche dynamiste qui *"entend saisir la dynamique des structures tout autant que le système des relations qui les constituent : c'est-à-dire prendre en considération les incompatibilités, les contradictions, les tensions et le mouvement inhérent à toute société"* (BALANDIER, 1967 : 23). De ce point de vue, la mise en évidence des critères de légitimité au sein des associations, repérables à la fois au mode de gestion des associations et aux trajectoires des responsables, est une étape clé. On s'intéressera particulièrement aux critères *"d'éligibilité"* (ABELES, 1989) au sein des associations, c'est-à-dire à la somme de caractéristiques de tous ordres (lignagères, personnelles, historiques, etc.), réelles ou supposées, qui font qu'une personne a des chances d'accéder à un poste de responsabilité.

Inhérente aux situations de migration, la problématique du double espace demande d'analyser les dynamiques sociales de l'espace d'origine et de l'espace d'accueil dans

leurs spécificités et dans leurs interactions réciproques. On l'a vu en ce qui concerne les relations économiques et c'est également vrai des dynamiques associatives : les associations qui se constituent en France sur la base d'une origine villageoise commune sont explicitement orientées vers le village, les associations au village sont en grande partie créées à l'initiative des émigrés. Il n'en demeure pas moins que chacun de ces deux espaces a une dynamique propre, qu'il convient d'analyser en tant que telle pour élucider l'articulation des facteurs qui y président, et analyser la place qu'y tient le rapport entre villageois et émigrés. C'est pourquoi nous analyserons séparément les dynamiques associatives dans les deux espaces, en les resituant à chaque fois dans un panorama rapide du phénomène associatif.

CHAPITRE II

LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS DANS LE MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE

En France, la profusion et la diversité des associations issues de l'immigration africaine témoignent du *"dynamisme des acteurs sociaux qui explorent, vaille que vaille, les espaces de liberté de la société civile"* (DIOP, 1990 : 15). Certaines s'investissent dans le processus d'intégration, d'autres restent résolument tournées vers le pays d'origine, certaines se préoccupent des aspects matériels, d'autres des dimensions spirituelles, politiques ou culturelles. On avance le chiffre de 600 à 2000, chiffre aléatoire puisque beaucoup restent informelles, qu'il s'en crée et en meure à chaque instant. En France, la libéralisation du droit d'association pour les étrangers (loi d'octobre 1982) a, comme pour les autres composantes de l'émigration, suscité depuis 1981 *"un "boom" des associations : de l'organisation villageoise ou citadine à l'association régionale, en passant par les associations de femmes et celles à caractère spirituel"* (id.).

I. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DE L'IMMIGRATION AFRICAINE[2]

Associations de travailleurs ou d'étudiants, se regroupant sur la base de l'origine ethnique ou nationale, ou sur base géographique en France, les associations sont multiples. Les regroupements nationaux ont démarré très tôt : 1961 pour l'UGTSF (Union générale des travailleurs sénégalais en France), fondée par Sally N'DONGO (N'DONGO, 1976 a et b); 1963 pour l'UTMF (Union des travailleurs mauritaniens en France), créée par le gouvernement mauritanien et l'ATMF (Association des travailleurs maliens en France), très vite récupérée par le pouvoir malien. Fondée sur une base militante, l'UGTSF s'est positionnée en opposition au pouvoir sénégalais et a échappé aux tentatives de récupération dans les années 68 (DIOP, 1990 : 18).

"L'U.G.T.S.F. a été créée en 1961. Les premiers membres de l'"Union" ne savaient ni lire, ni écrire... Nous nous sommes groupés pour faire face à un certain nombre de problèmes et essayer ensemble de les résoudre : logement, travail, santé, alphabétisation, formation professionnelle, problèmes juridiques et administratifs."

2 On s'intéresse ici aux associations formelles, les structures informelles ayant été décrites en seconde partie, lors de l'analyse des rapports sociaux en migration.

(N'DONGO, 1976 : 159). L'UGTSF s'attelle à l'alphabétisation, l'éducation sanitaire, organise dès 1965 des stages auprès d'agriculteurs français, envoie des médicaments aux villages, intervient dans les luttes de foyers, etc. Bref, elle fonde les bases des actions collectives immigrées, qui seront ensuite reprises par des organisations locales. Sally N'DONGO est l'archétype de ces leaders immigrés militants formés "sur le tas". Son langage, sa façon de s'habiller, conservant le boubou quand bien des leaders plus jeunes sont en costume, témoignent à la fois de sa génération et de son origine.

Des fédérations d'associations africaines se constituent également et entrent en concurrence pour le contrôle politique de l'émigration. Certaines d'entre elles appuient des projets de développement ou de réinsertion.

Les associations culturelles émergent plus récemment, avec l'installation de l'émigration dans la durée. Le besoin de maintenir et de réactualiser ce qui fonde l'identité culturelle s'affirme, les fêtes familiales ne suffisent plus. L'*Association pour la promotion du soninké* (A.P.S.) a été fondée en 1979, dans la foulée du regroupement familial. La première tâche qu'elle s'est donnée a été l'alphabétisation des adultes. Elle édite des manuels d'alphabétisation et cherche, avec l'aide de linguistes français et soninké, à codifier la langue soninké écrite. Elle organise des animations culturelles dans les écoles. Depuis 1988, elle édite un journal bilingue, qui traite des questions concernant la communauté immigrée[3].

Créée en 1987 par des intellectuels haalpulaar, l'association DENTAL FUUTA TORO se donne pour objectif *"d'aider à remédier aux difficultés économiques et sociales"* du Fuuta, et souhaite travailler à la fois au pays (projets de développement, soutien aux programmes de vaccination), à la réinsertion et à l'intégration en France en organisant des "festivals du Fuuta", un bulletin d'information et des colonies de vacances pour les enfants d'immigrés. Portée par des intellectuels, DENTAL FUUTA TORO veut dépasser le champ d'action et de réflexion trop réduit des associations villageoises pour *"faire de la communauté immigrée une force active afin qu'elle soit prise en compte par la société d'accueil et qu'elle participe aux décisions la concernant"*, et pour *"repenser le rapport à la communauté d'origine dans une perspective de dynamisation et de participation active au développement socio-économique"* (HAMELIN, 1990).

Les associations culturelles ont en commun de revendiquer une identité sur base "ethnique", dans une logique de gestion du double espace : *"il s'agissait à travers l'étude de la langue soninké, de faciliter aussi l'accès au français. Notre démarche ne*

3 Ainsi, le sommaire de *Sooninkara* n°2, de décembre 1988 contient un dossier sur l'aménagement du fleuve Sénégal, un article sur les problèmes de transmission des valeurs et de la culture soninké aux enfants de la seconde génération, quelques conseils aux parents d'élèves, et un dossier sur l'introduction des langues étrangères dans les écoles primaires françaises.

s'inscrit donc pas d'emblée dans une revendication "identitaire" de lutte contre une assimilation complète.(...) Nous pensons qu'il est bon que les enfants aient certains éléments de leur langue et de leur culture d'origine. Après, ils en feront ce qu'ils voudront, mais nous pensons que cela est essentiel, car sinon ce sont des enfants sans passé. Si ces enfants rentrent au pays d'origine, cela facilitera leur réinsertion, s'ils restent ici, ils ne seront pas des "enfants perdus". (...) Ils doivent intégrer la société française en étant ***aussi*** *soninké et en en étant conscients. (...) On adhère d'autant plus facilement à une autre culture qu'on est un peu réconcilié avec soi-même"* (Yacouba Diagana, interview dans HOMMES et MIGRATIONS n°1132, 1990 : 60).

Par leur trajectoire, les leaders *"se construisent eux-mêmes en tant qu'intellectuels et se considèrent à ce titre comme l'élite de leur communauté (...) Sans s'exclure de cette communauté, ils veulent la transformer, la rendre* ***"plus adaptée""*** (HAMELIN, 1990 : 99-100). La référence fuutankaise est *"l'instrument leur permettant de gérer à la fois les contradictions entre une sphère d'appartenance orientée vers les valeurs traditionnelles et une sphère de référence inspirée de concepts issus d'une culture occidentale, et la volonté de situer leur communauté dans un rapport de partenariat avec la société d'accueil, d'en faire un acteur social à part entière, un acteur du progrès tout en conservant son autonomie et sa spécificité culturelle. (...) Fonder l'association sur la référence au Fuuta Toro apparaît donc comme une stratégie mise en oeuvre pour définir et négocier (en tant que groupe social affirmant sa spécificité) les modalités et les formes des rapports entre la communauté immigrée et la société française. Présentée comme référence culturelle, la référence foutankaise demande à être reconnue en tant que vecteur d'une culture autonome mais également en tant que terrain de négociation avec la société d'accueil".* (id. : 104-106).

L'émergence d'une telle identité culturelle à base "ethnique" est quelque chose de significatif. *"DENTAL FUUTA TORO est le moyen par lequel les personnes interrogées* [les responsables de l'association] *cherchent à imposer l'identité fuutankaise à l'ensemble de la communauté, l'instrument qui doit leur permettre d'en faire une identité collective"* (id. : 107). Cependant, le niveau identitaire pertinent dépend du contexte. L'origine régionale ou linguistique commune[4] n'est qu'un des référents possibles, en concurrence avec la nationalité ou l'origine villageoise. Les tenants de ces différents registres identitaires sont en concurrence pour imposer un référent dominant : registre politique des leaders immigrés militants des années 60-

4 L'ambiguïté entre ces deux dimensions est constante. Le pays soninké n'a jamais été unifié politiquement. L'A.P.S. se définit sur base linguistique. Mais des fédérations d'associations villageoise de la région de Kayes au Mali se fédèrent sur la base de réseaux d'alliance matrimoniale qui reconstituent à peu près les anciens royaumes soninké (Gidimaxa - toutefois sans déborder en Mauritanie...-; Jomboxu, etc.). DENTAL FUUTA TORO se définit sur base régionale, en référence à l'entité géographique et à l'ancienne entité politique que constitue le Fuuta (côté sénégalais). Il est cependant clair qu'il s'agit d'une initiative qui se fonde sur la culture et la langue haalpulaar. Une "Fédération des associations sénégalo-mauritaniennes pour le développement du Fuuta" a été créée en 1987, regroupant les associations d'immigrés des zones de Matam et Kaédi. Sa volonté de dépasser les frontières nationales s'est trouvée mise en échec par les événements sénégalo-mauritaniens de 1989...

70, registre de l'appartenance villageoise, pour les associations de ressortissants, registre culturel des leaders intellectuels engagés dans un processus d'intégration. Si les responsables de l'A.P.S. sont aussi engagés dans les associations villageoises, ceux de DENTAL s'en démarquent, affirmant leur spécificité en insistant sur l'égalité réelle des membres, sur l'adhésion individuelle et volontaire (ils considèrent l'adhésion obligatoire à l'association villageoise comme coercitive), sur les limites de l'échelle villageoise face aux enjeux actuels dans l'émigration. L'identité fuutanké qu'ils cherchent à promouvoir se définit ainsi en niant les clivages qui pourraient la traverser et la traverse de fait. Ainsi les statuts de DENTAL précisent, à l'article XIX : *"Il est formellement interdit de faire état de sa caste, de sa religion et de son ethnie"*.

L'année 1982 voit l'entrée en scène des femmes, dont les associations visent à se donner *"les moyens de se rencontrer pour échanger, dialoguer, se soutenir face aux problèmes de la vie quotidienne en France"* (DIOP, 1987 : 215). Plus récemment, des associations de quartier se constituent, regroupant les immigrés africains, avec ou sans distinction de langue ou de nationalité. Concernant surtout les immigrés installés avec leur famille, elles correspondent à l'émergence d'une problématique de l'intégration et de la seconde génération.

Ce trop bref survol des associations immigrées permet de situer les associations villageoises, sur lesquelles nous centrerons désormais l'analyse. Dans presque tous les cas, ces structures gèrent le double espace, interviennent en France comme au pays. Politiques, villageoises ou culturelles, ces associations se constituent sur un double regard critique, par rapport à la société d'origine et par rapport à la société de résidence. Les unes comme les autres deviennent un espace de renégociation des rapports entre les différentes catégories de la société d'origine (jeunes/vieux, esclaves/nobles; hommes/femmes). Elles constituent un cadre dans lequel les transformations identitaires issues de l'immigration et de la confrontation inter culturelle s'expriment et se légitiment. Au travers de leurs spécificités et au delà de la concurrence qu'elle se livrent pour la représentation légitime de l'immigré, elles s'inscrivent dans ce même processus de constitution d'une "identité migrant" (abordé en fin de partie II)

II. SOCIOGENESE DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS

Nous considérons ici les Associations villageoises au sens strict : celle qui regroupent l'ensemble des ressortissants d'un même village. Il existe également, quoique beaucoup moins nombreux, des groupements regroupant une partie seulement des ressortissants, réunis autour d'un but commun : mise en place d'un magasin ou d'une "amicale camion", projet de réinsertion. Ces groupements et associations font partie de la même dynamique d'ensemble de l'immigration. La problématique de la "démocratisation" et du poids des rapports d'inégalité dans le fonctionnement courant des associations s'y pose de façon voisine. Cependant, ils n'ont pas les mêmes

enjeux politiques sur le rapport au village et le contrôle de la communauté des ressortissants, et nous ne les traiterons pas ici.

Les associations villageoises sont donc une des formes de regroupement associatif de l'immigration soninké et haalpulaar. Regroupant les ressortissants d'un même village, elles se superposent ou se substituent à la communauté de village, selon des modalités que nous aurons à analyser. D'autant plus que la création des associations ne coïncide pas toujours avec la déclaration au Journal Officiel. Les associations les plus anciennes ont fonctionné pendant plusieurs années comme associations de fait avant que la libéralisation du droit d'association pour les étrangers ne leur permette de s'officialiser. Certaines continuent encore actuellement[5]. La reconnaissance administrative n'est pas la seule cause de création des associations[6], et on peut donc faire l'hypothèse que la création des associations correspond aussi à un enjeu interne aux communautés immigrées. Hypothèse qui semble, en première approximation, confirmée, tant par le caractère assez général du rapport - symbolique et matériel - à la région d'origine dans l'associationnisme immigré en France (CATANI et PALLIDA, 1987), que par la fréquence et les trajectoires des associations de ressortissants chez les migrants d'origine rurale, installés dans les capitales régionales et nationales (DIOP, 1965; REBOUL, 1987; DUPUY, 1990; GUILLERMOU, 1992; TOURE, 1992) ou à l'étranger.

1. ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS, ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT : LE DEVELOPPEMENT COMME MODE DE RAPPORT AU VILLAGE

La caractéristique la plus apparente de ces associations est d'être directement orientée sur le village. Les noms qu'elles se donnent témoignent cependant de leur double ancrage : les unes, insistant sur l'immigration, s'appellent *"association des ressortissants de X"*[7]. Les autres, mettant l'accent sur le rapport au village et le "développement", s'intitulent *"association pour le développement de Y"*[8]. Ces dénominations correspondent grossièrement à des origines différentes, mais les

5 Sur les 400 associations recensées par l'étude PANOS, environ 200 étaient déclarées au J.O.

6 *"Les réseaux informels (familiaux et villageois) peuvent donner lieu à des réseaux formels (institutionnels) sans que pour cela, les premiers disparaissent. Tel est le cas des associations d'immigrés : hier les Auvergnats de Paris, aujourd'hui les Portugais, les Italiens, etc. qui se servent de la législation existante pour instituer à travers cette forme juridiquement reconnue et par là socialement acceptable, les réseaux informels qui sont d'abord maintenus puis "modernisés" en les adaptant à la nouvelle réalité"* (CATANI et PALIDDA, 1987 : 8).

7 Par exemple, A.R.K.F.: association des ressortissants de Kotéra en France; A.R.N.F.: association des ressortissants de N'Douloumadji en France; U.J.E.O.F.: Union de la jeunesse - Espoir d'Ouloumboni en France , etc.

8 Par exemple, A.D.A.S.: association pour le développement de Sangalou; A.D.V.S.E.: association pour le développement du village de Souena et des environs; A.D.V.N.: association pour le développement de N'Guidjilone; A.D.M.; association de développement de Melgué; A.S.S.S.S.: association sadéloise solidarité Sahel Sénégal); C.A.D.A.K.; coopérative de développement du village de Kabaté; etc.

objectifs et les activités sont semblables, comme on l'a vu ci-dessus : la finalité de ces associations est d'agir pour le village. Dans leurs statuts, ce sont toutes des associations à but culturel et social, visant à l'amélioration des conditions de vie en France et au village.

Ces associations se désignent elles-mêmes sous le terme générique d'*associations villageoises*. Clair dans un contexte d'émigration, ce terme est cependant ambigu dès qu'on fait référence au village, où existent souvent des structures du même nom. Les associations au village et en migration se présentent souvent elles-mêmes comme différentes sections d'une même association "villageoise". Il est cependant important de les distinguer, comme le montrera la suite de l'analyse. On utilisera donc la dénomination d'*association villageoise de ressortissants* (A.V.R.) pour désigner les associations d'immigrés, réservant aux structures en place au village celui d'*association villageoise de développement* (A.V.D.), maintenant couramment utilisé, au Sénégal en particulier.

2. DES CAISSES AUX ASSOCIATIONS

Superposition ou substitution ?

Fondées sur la collectivité des ressortissants, explicitement orientées vers le village, les A.V.R. ont un recrutement et des fonctions qui se superposent à première vue à ceux des caisses villageoises, instances de gestion du rapport au village, qui ont pris en charge les premiers investissements collectifs (cf. QUIMINAL, 1991). Les associations se superposent-elles aux caisses? S'y substituent-elles? Ce changement s'explique-t-il par la référence explicite au "développement"?

Dans les entretiens, les liens entre caisses et associations sont variables. On les situe parfois en continuité : "*Il y avait les caisses de village, on mangeait en groupe. C'est à partir de cette organisation que les gens ont compris qu'il fallait s'organiser et cotiser*" (bureau de l'association de KAKADIAN et SADIOLA). Ou on marque la différence : *"On avait une caisse villageoise, mais c'est quelque chose de différent. L'association est à part, la caisse est à part"* (GOINIT); *"Il existe une caisse villageoise depuis 1961. Mais cette caisse n'a rien à voir avec l'association villageoise. Ce sont deux assemblées qui fonctionnement parallèlement"* (GORY). "*Les problèmes d'immigration ici, c'est surtout la petite caisse qu'on a depuis les années 60, depuis que l'émigration existe. Pour les émigrés, c'est cette caisse-là qui sert quand il y a des problèmes. L'association a été créée pour aider le village"* (SANGALOU).

Forme originelle de l'action collective en migration, gérées par les "vieux", les caisses étaient effectivement au départ orientées vers les besoins propres des immigrés. Avec les luttes de foyer et la constitution de comités de résidents qui gèrent le rapport à la société de résidence, les caisses se replient sur le rapport au village dans les

années 70. Elles répondent à ses demandes (paiement de l'impôt, construction de mosquées, etc.) et ont également une fonction de contrôle social des émigrés et de maintien de la cohésion de la communauté des ressortissants (fonction que conservent les associations) : *"les 20 F, c'est pour le maintien de l'association. S'il y a les 20 F, même si tu ne viens pas tous les 3 mois, au moins une fois dans l'année, on se réunit tous. Comme ça, s'il y a quelque chose, si on a une lettre des notables ou des représentants du village, on peut discuter tous ensemble. Une fois par an, on se retrouve, on fait revivre l'association, on discute des projets"* (SORINGO). *"L'association, c'est pour que les migrants ne soient pas isolés. Les ressortissants doivent rester ensemble. Si l'association n'existait pas, on serait isolés. Ici, on est obligés de se rencontrer tous les trois mois. Cela permet aussi de souder la communauté villageoise"* (DIEMA).

Conflits autour des caisses et prise de pouvoir par des jeunes notables

Comme on l'a vu, le mode d'exercice du pouvoir par les "vieux" et en particulier leur gestion discrétionnaire des cotisations vont déclencher des conflits dans les années 70. Sous l'impulsion du chef de caisse, les immigrés de DIATAYA décident d'offrir une mosquée au village. L'argent est réuni, mais deux lignages nobles prétendent s'attacher la mosquée. Le projet est bloqué pendant deux ans, et un des lignages finit par s'approprier l'argent. Les jeunes tentent de résoudre le problème : ne pouvant demander des comptes aux anciens, ils organisent de nouvelles cotisations, excluant seulement les membres des deux familles en conflit. *"Les fonds réunis, ils convoquent une assemblée générale comprenant les "vieux". Ils mènent la réunion, bien que ça ne soit pas leur rôle, avec une habileté consommée. Dans un premier temps, ils ouvrent le débat sur l'intérêt ou pas de construire une mosquée. Ils laissent, entre autres les vieux largement s'exprimer à ce sujet. Ces derniers réitèrent leur approbation. Ensuite, les jeunes s'adressent aux "vieux". "Si vous avez de l'argent encore, mettez-le (celui de l'ancienne caisse), sinon, voilà l'argent, on vous délègue pour le gérer. Il faut que le projet aboutisse. Quels que soient les frais, on s'en charge. Vous avez été choisis par les jeunes pour gérer l'argent. Nous, on est là pour la réalisation des choses"* (QUIMINAL, 1991 : 161).

A Kotéra, les "jeunes" Bacili[9] ont pris le contrôle de la gestion : *"Quand on est arrivés en France, on a trouvé que les caisses étaient mal gérées. Il n'y avait pas de compte, aucun chiffre. Les caisses étaient vides et on ne savait pas combien il y a avait eu de dépenses. Quand on a vu ça, on a dit qu'on allait les prendre en charge, parce qu'on avait été à l'école, à Kotéra. On pouvait écrire, compter. Les vieux, ils n'étaient pas tellement d'accord mais ils nous ont laissés faire. Au bout de quelques années, la*

9 Kotéra est une des capitales du Gajaaga, royaume soninké de la rive droite du fleuve Sénégal (région de Kayes), dirigé par les Bacili depuis le VIII°s (BATHILY, 1989).

preuve était faite qu'il y avait une meilleure gestion, et aussi une meilleure entente. Donc on a continué. On a montré qu'il y avait besoin d'intellectuels.

C'est mon groupe qui a fait ça, ceux qui sont arrivés en 70-73. Le changement dans les caisses, ça a eu lieu vers 1976. On avait fait l'école au village. Et puis on avait aussi l'expérience de gestion avec les classes d'âges. Déjà dans les classes d'âge, il y a un président, il y a des actions collectives, on apprend à diriger les hommes. Il y a aussi des cotisations, des amendes, et on faisait les comptes de notre caisse avec ce qu'on avait appris à l'école. En 1968-69, ce sont les jeunes qui ont pris en charge la répartition de l'impôt. Avec nous, ça a été rapide et c'est tombé juste. C'était efficace, alors qu'avec les vieux, il leur fallait plus de 3 jours de travail. Donc c'est passé. Maintenant, il y a la transparence sur les comptes. On écrit tout, et on explique tout en réunion, il n'y a plus de problème. C'est sur cette base que les jeunes se sont imposés. On a changé des choses. Maintenant, les amendes s'adressent aussi au chef. Les vieux ont compris qu'un projet peut être bon même s'il est proposé par quelqu'un d'autre que le chef" (entretien avec le bureau de l'A.R.K.F.).

Pour diverses raisons, les "vieux" voient leur façon de gérer les caisses remise en cause et leurs cadets, scolarisés ou ayant acquis une expérience en France, réclament un droit de regard, une participation active à la gestion des caisses et à la mise en place des actions et négocient leur prise de responsabilité.

L'expérience des premiers projets, particulièrement les services économiques, a également contribué à montrer le besoin d'une structure avec d'autres règles de fonctionnement, avec des procédures de contrôle et de suivi : *"On avait fait un grenier commun, qui nous servait de coopérative, dans les années 75. Ça avait bien démarré mais par manque de gestion, c'est parti à la faillite. Il n'y avait pas d'association, il n'y avait pas de contrôle, il n'y avait rien. On l'avait confié à quelqu'un, on avait confiance en lui, mais finalement ça a dégringolé et le magasin est parti en faillite. C'est pour ça qu'on a eu du mal à remonter le projet de périmètre. Mais bon, on a fait comprendre aux sages que ça ne serait plus comme avant, que ça serait contrôlé au niveau d'ici et au niveau du village"* (SAMBA DRAMANE).

Caisses et associations de fait : des rapports variés

Les associations découlent en partie de ce processus de remise en cause des caisses. Dans certains cas, elles sont l'institutionnalisation des caisses et entérinent le glissement de pouvoir : les "vieux" sont là à titre honorifique, consultatif, mais la gestion des affaires publiques revient désormais à la jeune génération des notables, qui impose d'autres modes de gestion. Selon le rapport de force, les cadets ont évincé leurs aînés et pris le contrôle des caisses, transformées en associations, ou ont créé l'association pour les projets, laissant à leurs aînés des caisses, en grande partie vidées de leur substance. Selon les cas, ces jeunes notables revendiquent la

continuité avec les caisses ou marquent la différence pour insister sur le changement de mode de gestion (comme le bureau de Sangalou, citation ci-dessus).

Dans d'autres cas, l'idée de l'association est lancée par des jeunes qui ont fait la preuve, autour de la préparation des projets, de leur capacité à proposer des idées consensuelles et à les mettre en oeuvre. Ils se sont forgés dans les syndicats, les luttes de foyer, les associations nationales de ressortissants (UGTSF, UTMF, ATMF, etc.) ou d'autres associations, comme l'A.P.S. et réinvestissent leurs compétences au sein de la communauté des ressortissants. *"Tous ceux qui sont présents à cette réunion ont participé à des associations démocratiques, soit l'UTMF, soit l'ATMF, pour défendre les intérêts des travailleurs maliens. C'est dans ces associations qu'on a pris conscience qu'on pouvait faire quelque chose ensemble"* (entretien avec le bureau de GORY, janvier 1992); *"J'étais membre de l'A.P.S. C'est là que j'ai eu l'idée de faire une association pour le village. Depuis que je suis rentré à l'APS, j'ai eu beaucoup de relations avec des amis africains, avec des amis français. On s'est beaucoup vus. Cela m'a donné beaucoup d'idées pour faire ça. En plus j'avais été délégué de foyer"* (Mr Tangoudia, trésorier de l'association de GOINIT). Ayant démontré leurs capacités, ils négocient avec les "vieux" leur retrait du "développement" et l'autorisation de créer une association autonome, séparée des caisses et directement orientée sur les projets. Ainsi, à Sadel, *"les vieux, s'ils ont donné leur aval à la création de l'organisation, considèrent que c'est là "une affaire de jeunes". Une division des rôles s'établit en matière de développement et de transformation du village où les anciens se contentent d'avaliser. On les consulte, mais ils n'interviennent pas"* (SEMIN, 1989 : II, 29). Certaines "associations de jeunes" regroupent en fait principalement des "cadets sociaux" (hommes libres sans fonction politique, descendants de captifs), en opposition ouverte avec les autorités de la communauté villageoise. Même porteuses de projets de développement, ces associations ne deviennent des Associations villageoise que lorsque leurs responsables, dotés d'une forte légitimité externe et d'un sens politique aigu dans la gestion des relations avec les autorités, arrivent à négocier leur reconnaissance au sein de la communauté.

Reprise des prérogatives des caisses ou création indépendante focalisée sur les projets : on a là deux origines distinctes, que recouvrent partiellement les appellations "associations de ressortissants" et "associations villageoises". Dans ces trois cas de figure, la création de l'association de fait marque une certaine rupture par rapport aux caisses. Rupture dans le fonctionnement, puisque la gestion discrétionnaire fait place à une plus grande transparence et une ouverture du débat. Rupture aussi (dans une certaine mesure) dans le "personnel politique", puisque le critère généalogique est battu en brèche par des critères de compétences et qu'on assiste à un rajeunissement des responsables. Mettre l'accent sur la structure associative est une façon pour ces nouveaux responsables de marquer qu'ils se basent sur de nouvelles règles du jeu.

L'ampleur de ces ruptures varie cependant selon les cas : à Kotéra, ce sont les jeunes Bacili qui s'imposent : le leadership du lignage royal n'est pas remis en cause, les "jeunes" responsables assument pleinement la responsabilité historique de leur lignage à conduire les affaires publiques. Pour les responsables formés à l'école du militantisme, convertis à l'idéal démocratique égalitaire, la création des associations marque une rupture plus importante. Elle permet de légitimer d'autres règles d'action collective, tels que le vote, et de créer un espace où les rapports hiérarchiques fondés sur le statut ou la séniorité ne sont plus légitimes : dans certaines associations, la référence à des critères de statut ou d'âge dans les débats est interdite et punie d'une amende. Même si les rapports d'inégalité continuent à structurer les relations interpersonnelles au sein de la communauté, l'association est alors conçue comme un lieu où elles sont suspendues, un lieu où imposer les règles d'un débat égalitaire, et les faire "passer dans les moeurs". Néanmoins, dans tous les cas, les associations s'appuient sur la communauté des ressortissants et sur sa structure interne (en particulier les mécanismes de contrôle social qui la régissent), et les cotisations reprennent les règles des cotisations aux caisses.

A travers des réalités microsociologiques variées, la création des associations de fait est à la fois le symptôme et l'outil de tels changements. C'est un symptôme, car la prise de responsabilité des jeunes et la création de structures différentes des caisses n'aurait pas été possible sans l'aval - ou au moins le consentement - des "vieux", et donc si des changements ne s'étaient pas déjà produits en amont. C'est aussi un outil, puisque les associations sont perçues par certains comme des moyens d'imposer des évolutions dans les rapports sociaux, que la référence associative rend légitimes de nouvelles règles du jeu social qui s'opposent en partie aux règles en place et crée du "jeu" dans la gestion du pouvoir.

Les enjeux de l'institutionnalisation

En France, un décret-loi de 1939, restreignant le droit d'association des étrangers, *"aucune association étrangère ne peut se former, ni exercer son activité en France, sans autorisation préalable du ministre de l'Intérieur"* (article 22). *"Sont réputées associations étrangères, quelle que soit la forme sous laquelle ils peuvent éventuellement se dissimuler, les groupements présentant les caractéristiques d'une association, qui ont leur siège à l'étranger, ou qui, ayant leur siège en France, sont dirigés en fait par des étrangers, ou bien ont, soit des administrateurs étrangers, soit un quart au moins de membres étrangers"* (article 26).

C'est seulement en octobre 1981 que l'abrogation de ce décret ouvre aux étrangers la liberté d'association. De nombreuses associations de fait ont pu ainsi acquérir un

cadre juridique légal, de nombreuses autres se sont créées, au sein des communautés de ressortissants[10] comme sur d'autres bases.

Concernant les seules associations villageoises, *"l'évolution des déclarations au Journal Officiel de la République marque une courbe ascendante relativement impressionnante. En effet, de 1981 à 1983, on enregistre seulement 12 déclarations. Sept concernent le Sénégal, 4 le Mali, encore aucune la Mauritanie. En 1984, 12 déclarations sont enregistrées : 5 maliennes, 3 sénégalaises, 2 mauritaniennes, 2 diverses. (...) [on en compte] 15 en 1985, 19 en* 1986, 33 en 1987, 26 en 1988, 34 en 1989 et enfin 40 en 1990" (DAUM, 1992 : 34).

Comme on l'a vu, un certain nombre d'associations de fait existaient avant 1981. Dans presque tous les cas, les associations ont une date de création (association de fait) et une date d'officialisation, souvent distantes de plusieurs années. On peut donc se demander quels sont les enjeux de l'institutionnalisation.

"L'association de Sambaga a été créée en octobre 1989. La caisse existe toujours, pour les frais d'enterrement, la solidarité. Mais l'association, c'est pour le développement, c'est pour apporter une aide concrète aux villageois, et rechercher des personnes qui puissent nous aider pour cela. Ce sont les gens qui sont arrivés dans les années 70 qui ont créé l'association" (Mr Diawara, Sambaga).

"Avant, on avait une association, mais on n'était pas bien organisés. C'était une association, mais on était là simplement entre nous. Cela marchait bien, mais pour le dispensaire, on a fait une association reconnue. (...) On a eu l'idée de créer une association qui sera connue au niveau de tout le monde. (...) Comme ça, peut-être qu'un jour, peut-être c'est long, il y aura des gens de bonne volonté qui pourront nous donner des conseils, nous aider à frapper aux portes. C'est pour ça qu'on a dit "bon, on a bien travaillé jusque là, mais on est mal organisés. Il faut qu'on fasse une association qui soit connue au niveau de gouvernement et partout. Et qu'on écrive sur un papier tout ce qu'on peut faire et tout ce qu'on va faire". Cela aussi, ça nous a poussés. Parce que quand on envoie quelque chose là-bas au gouvernement, avant, le gouvernement pouvait dire "c'est pour untel, ou untel", parce qu'on n'avait pas de papiers, on n'avait rien. Mais comme maintenant on est une association qui est reconnue, ça facilite les choses. Aussi bien ici qu'avec le gouvernement au Sénégal. (...) Il y en a qui sont à côté qui avaient fait une association. On s'est renseignés auprès des copains, des amis, qui nous ont expliqué comment ça marche, quelles

10 Quelques rares "associations villageoises" ont été impulsées par des français, souvent des militants des structures d'alphabétisation ayant noué des relations personnelles avec un groupe d'émigrés d'un même village. L'association pour le développement de Melgué (Mali) est ainsi composée de français et d'originaires du village, et présidée par une institutrice française. Le fonctionnement interne de ces associations s'en trouve modifié, en général dans un sens de prise de pouvoir paternaliste par les "toubabs".

démarches il faut faire, etc. On a appris sur le tas. On s'est débrouillés comme ça seulement." (bureau de SORINGO).

Opportunité d'ouverture sur l'espace public français suite à la loi de 1981, besoin de reconnaissance institutionnelle, recherche de partenaires, imitation d'associations voisines. Telles sont les principales causes de la déclaration au Journal Officiel.

Comme l'idée de "développement", la dynamique associative se diffuse en tache d'huile : l'exemple de villages voisins est souvent citée à l'origine de l'association. Cette généralisation du processus à des villages et des responsables qui n'ont pas la même trajectoire peut aller de pair avec des glissements dans la finalité de l'institutionnalisation : des associations se créent sans avoir d'idées très précises, sans avoir une définition très claire du "développement" : *"C'est moi qui ai eu l'idée de faire une association. J'ai vu qu'il y a beaucoup d'associations qui ont réussi. Il y en a qui font des dispensaires, des jardins, tout ça. Donc, j'ai convoqué une réunion, on a discuté et les gens ont été d'accord pour faire une association. On n'a pas d'idée précise sur ce qu'on va faire. Sans doute la santé ou l'agriculture. On a commencé des cotisations. Pour l'instant on cherche un jumelage, on verra ensuite"* (le président de l'association d'AJAR).

Ce besoin de reconnaissance institutionnelle a deux dimensions. La première est qu'avoir une personnalité juridique est utile, et même de plus en plus nécessaire, pour mettre en place les projets, pour pouvoir traiter avec des partenaires éventuels, pour les démarches avec l'Etat d'origine. Les partenaires éventuels *"ont en face un organisme, ça les encourage"*. A partir du moment où l'orientation développementiste s'affirme, il devient plus nécessaire d'entrer dans le champ du développement, d'établir des relations avec les institutions qui y participent, de conquérir sa place dans ce champ[11]. Face à des institutions, que ce soit l'Etat du pays d'origine, ses services techniques, ou des ONG, un interlocuteur légitime ne peut être qu'une institution.

La recherche de partenaires est souvent l'objectif explicite de la déclaration au Journal Officiel. Alors que les AVR ont longtemps fonctionné sur autofinancement, la recherche de financements complémentaires s'accroît rapidement dans les dernières années et les associations cherchent tous azimuts des jumelages et des aides pour leurs projets. Cette nouvelle situation découle de plusieurs facteurs : au milieu des années 80, les associations multiplient les projets et sont plus pressées de les faire aboutir. Elles s'engagent dans des projets lourds et coûteux. Les cotisations ne suffisent plus. De plus, avec le chômage et le regroupement familial, la capacité

11 C'est un des enjeux explicites du récent colloque organisé par PANOS et des fédérations d'associations villageoises (cf. le numéro spécial d'HOMMES et MIGRATIONS, avril 1993, et l'ouvrage qui en résulte : PANOS, 1993). En particulier, les associations tentent de se faire reconnaître par le ministère français de la coopération comme acteurs de la coopération, pour pouvoir accéder aux financements publics sans passer par l'intermédiaire d'ONG.

d'épargne des immigrés diminue et les cotisations sont de plus en plus pesantes : *"On n'a pas de financements extérieurs pour les projets. Tout ce qu'on a fait, c'est avec nos cotisations. C'est dur de cotiser comme ça. Il y a des gens dans l'association qui ne veulent plus cotiser. On a déjà cotisé beaucoup. De 1975 à 1990, on a creusé quatre puits, mais ça n'a pas marché à cause de l'eau qui était salée. On avait cotisé 12.900.000 FCFA."* (bureau de MADINA SERO).

L'autre dimension de la reconnaissance institutionnelle concerne le rapport à la société de résidence. Les associations - et leurs responsables, à titre personnel - cherchent à construire leur place et à conquérir une certaine visibilité dans la société civile française, à devenir partie prenante du tissu associatif. Contre l'image négative de l'immigration, elles présentent une vision positive qui participe de cette "identité migrant". Les responsabilités associatives permet aux leaders, légitimés par rapport à leur communauté, d'établir des liens avec des ONG et des collectivités locales, d'élargir leurs réseaux de relations hors des associations qui interviennent dans les foyers, bref, d'accumuler un capital social dans la société de résidence, de se construire une certaine notabilité en son sein. *"Dès qu'un réseau informel s'institutionnalise, il y a demande de reconnaissance sociale"* (CATANI et PALLIDA dir., 1987 : 10). Cette dimension se renforce depuis les début des années 90.

3. LEADERSHIP ET PARTICIPATION AU SEIN DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE RESSORTISSANTS

Adhésion de fait et participation

L'association villageoise des ressortissants réunit en général tous les adultes originaires du village présents en France, et leurs familles le cas échéant. En fonction de l'histoire propre de chaque village, de telles associations peuvent compter entre 20-30 membres (AJAR, DINDORY) et plus de 600 (association de Diawara). L'A.S.S.S.S. compte 200 membres, dont 80 hommes.

Selon les cas, les femmes en font partie ou non. A Sadel, les "vieux", qui ont laissé le "développement" aux jeunes, ne sont pas obligés d'adhérer (SEMIN, 1989 : II, 29), ce qui évite d'avoir à violer ouvertement les hiérarchies : les "jeunes" responsables n'ont pas à imposer des décisions à des "vieux". Le glissement du pouvoir aux jeunes ne va pas jusqu'à inverser les rapports d'autorité.

En règle générale, l'association recouvre la communauté des ressortissants. L'appartenance à l'association n'est donc pas le produit d'un acte volontaire, traduisant une adhésion à ses objectifs et à ses règles, ce qui contribue à expliquer des degrés de participation très variables et certains conflits qui peuvent les traverser. Si l'adhésion de fait ne pose pas de problème à la majorité des membres, elle peut

être perçue comme coercitive par ses membres, d'autant qu'elle se double de l'obligation de cotiser aux projets définis par l'association.

L'appartenance villageoise légitime ainsi que puisse s'exercer au sein des associations une contrainte sociale qui prolonge celle qu'exerçaient les "vieux" à travers les caisses. Une fois la décision prise, une fois le consensus atteint, les opposants doivent se soumettre et cotiser comme les autres[12].

Dans les associations loi de 1901, les cotisations annuelles sont généralement le signe de l'adhésion à l'association et lui permettent d'assurer son fonctionnement. Dans les A.V.R., il n'y a pas toujours de budget de fonctionnement général, et les collectes de fond prennent la forme de cotisations exceptionnelles (parfois très élevées, jusqu'à 3.000 FF/an) destinées au financement de projets définis. L'ASSSS a tenté de mettre en place de telles cotisations de fonctionnement (60 FF/an), avec un succès modéré, puisqu'un poste de "responsable du non-paiement des cotisations" a dû être créé au bureau. D'après le président, les *tooroBBe* et les gens du Havre sont toujours en retard pour les cotisations (SEMIN, 1989 II : 32).

Une communauté villageoise forte ne signifie pas forcément une participation massive aux activités de l'association. Les différents membres sont inégalement impliqués dans l'évolution des façons de voir. Les groupes ou les individus isolés, installés en province, sont davantage à l'écart des débats et de la vie de l'association, même si les A.G. regroupent tous les membres. Les responsables associatifs insistent cependant sur la dimension collective des associations : *"Il n'y a pas une seule direction, une seule personne. Par exemple, pour un projet, si le président reçoit une lettre du village, disant "on a commencé, envoyez telle somme", lui, il nous réunit et dit : "voilà, les villageois en sont arrivés là, ils demandent 10.000 F, 15.000 F, est-ce que vous êtes d'accord?" Oui, on est d'accord, donc il l'envoie; (...) Celui qui a les moyens ou le temps pour assister à telle réunion, il y va et il fera le compte-rendu aux autres"* (SORINGO). *"Tout ce que nous décidons dans le bureau, on le porte devant l'assemblée générale. C'est l'A.G. qui est l'instance suprême dans notre association. Puis c'est soumis au village. Ce n'est pas comme dans l'UTMF où c'est le bureau qui décide. C'est un problème de village, c'est une question d'argent, de confiance. Sur certains points, le bureau ne peut décider tout seul"* (TACHOTT).

"Il y a des gens qui travaillent tout seuls. Ils sont seulement 2 ou 3 à avoir des idées. Et ça pose des problèmes. Nous, on s'est dit qu'il fallait pallier ça. Nous, notre idée c'est quoi? Tout le monde, les petits, les grands, les jeunes, les vieux, chacun, à chaque réunion, il donne ses idées. En plus, ça donne la confiance. Chacun voit comment on travaille" (TROULA).

---

12 Ainsi, lors du conflit à Fégui, *"certains annoncent que si un projet se réalise, ils cotiseront parce qu'il y seront contraints par des pressions sociales, mais qu'ils ne collaboreront jamais au projet qui n'est pas le leur"* B.TOISON, note manuscrite, GRDR 1978.

Cette insistance est significative, elle témoigne d'un fonctionnement associatif collégial, qui veut empêcher la personnalisation du pouvoir, à travers la monopolisation du pouvoir et de l'information, qui veut que les choix soient ceux de la communauté. La pratique quotidienne le confirme : les associations délèguent en général plusieurs membres aux réunions extérieures, les réunions de bureau sont fréquentes et chacun rend compte de ses informations, instituant un contrôle réciproque des responsables.

Certains bureaux insistent sur le fait que tous sont également motivés et dynamiques. D'autres responsables se plaignent d'être trop seuls face à la charge de travail : *"L'association, ça ne marche pas du tout. Les gens ne sont pas adhérents comme il faut, ça c'est très grave. En tant qu'association, il faut bouger, il faut bouger, il faut bouger. Il y a des gens qui ont des postes et qui ne respectent pas leur poste et qui ne bougent pas. Mais je crois qu'à la prochaine assemblée générale, ça va changer. Si on donne un poste à quelqu'un, il faut qu'il s'en occupe comme il faut. (...) Il y en a qui ont mal compris, il y en a qui sont faibles. Pour avoir un poste, il faut savoir lire et écrire, il faut savoir parler. Et on manque de gens qui savent lire et écrire. Les gens d'Artémou, ils sont en France depuis longtemps, mais si tu n'es pas allé à l'école..."* (GOINIT et ARTEMOU). "*Si dans le bureau il y a dix membres et que c'est en fait deux personnes, par exemple le président et le secrétaire général qui font tout, ça ne va pas. Souvent, quand on se retrouve dans les assemblées, on soulève le problème : j'en ai marre, j'ai trop de boulot, je suis toujours seul. Il faut augmenter l'effectif, dire aux anciens de bouger*" (TACHOTT).

Les bureaux des AVR : cooptation et légitimité

Des bureaux cooptés

Selon l'expérience associative des responsables, le partage des rôles est plus ou moins bien formalisé : *"Il n'y a pas une seule direction, une seule personne. (...) Celui qui a les moyens ou le temps pour assister à telle réunion, il y va et il fera le compte-rendu aux autres. (...) C'est pour ça qu'on dit qu'on n'a pas de structure, où il y a le président qui fait ça, le trésorier qui fait ça, etc."* (SORINGO). Dans les associations plus expérimentées, le partage des tâches est plus précis et les dossiers sont suivis par un responsable, même s'il y a toujours une certaine permutabilité.

La définition des postes des bureaux reprend les postes classiques des associations, parfois élargis à des fonctions originales : secrétaire aux conflits, responsable du non-paiement des cotisations, etc. La multiplication des postes et des fonctions témoigne de la réappropriation du modèle de l'association 1901 et répond en général à de savants équilibres politiques, comme on le verra ci-dessous. La règle générale est la cooptation. Le premier bureau est désigné lors de l'assemblée générale qui entérine la création de l'association. Ceux qui l'ont proposée se retrouvent en général aux postes de direction. De multiples variantes existent : ainsi à Sambaga, c'est deux ans

après que Mamadou Diawara ait proposé une association que les "vieux" ont décidé d'en créer une.

Dans toutes les associations, le bureau est coopté lors de l'assemblée générale constitutive. Un certain nombre de responsables ont même été désignés en leur absence (par exemple le secrétaire aux relations extérieures de Samba Dramane), voire même contre leur gré (le trésorier de l'ASSSS). Lors de la réunion, des noms sont proposés, discutés, acceptés ou non. Même s'ils n'étaient pas volontaires, les cooptés acceptent la tâche qui leur est confiée, pour le service du village. La cooptation est dans la logique de la règle du consensus qui gouverne les "affaires publiques". Elle assure que les responsables ont une légitimité réelle aux yeux des immigrés.

Le principe de remise en jeu régulière des mandats, cohérent avec un système électif, l'est moins avec la règle du consensus et la cooptation. Si la composition des bureaux évolue au fil des ans et s'adapte, rares sont les associations où le renouvellement régulier des bureaux est effectué et, dans ce cas, autre que formel : "*Le bureau a été désigné par l'assemblée générale et les 8 membres ont été désignés à leur poste par le bureau, qui est valable deux ans. Une fois le mandat terminé, on présente le bilan et la démission du bureau, et ils sont libres de garder les mêmes personnes ou de changer*" (SAMBA DRAMANE). Le manque de personnes compétences est une raison souvent invoquée pour justifier la permanence de l'équipe dirigeante.

Ce phénomène est quasiment général dans le mouvement associatif immigré. Mais CATANI et PALIDDA (1987 : 50) soulignent à juste titre que si *"l'évacuation du principe électoral au bénéfice de la cooptation montre sans doute un décalage idéologique entre le droit et le fait", "ce mode de fonctionnement réel n'est en rien différent de celui de la plupart des associations 1901 françaises où tous les jeux sont faits à l'avance et où les A.G. sont des "chambres d'enregistrement""*.

Compétences et éligibilité

Par définition, un représentant n'est pas représentatif. Il possède un certain nombre de caractéristiques qui le distinguent des autres et le rendent apte, à leurs yeux, à mieux les représenter[13]. Même dans le cas d'élections, où chacun peut se présenter, seuls un petit nombre de personnes, qui cumulent un certain nombre de caractéristiques ont des chances de se faire élire, sont "éligibles" (ABELES, 1989). Dans le cas de cooptation, la question des critères d'éligibilité se pose d'autant plus que le choix n'est pas *a priori* restreint à quelques candidats. Ces critères peuvent être multiples et dépassent largement la question des compétences individuelles (qu'il

13 Cf. MARESCA, 1983 pour le cas de la profession agricole en France.

n'est pas question de nier pour autant)[14]. Quels sont les critères d'éligibilité dans les A.V.R.? Les responsables mettent en avant leur compétence personnelle. Leurs réponses sur les raisons de leur nomination au bureau de l'association sont néanmoins éclairantes :

"On était des jeunes qui avaient fait l'école. Comme on savait lire et écrire, on s'occupait un peu des caisses. C'est nous qui avons eu l'idée de l'association et on nous a nommés au bureau" (SORINGO).

"C'est vrai qu'on ne nomme pas quelqu'un comme ça. C'est en fonction de ce qu'on voit, des actes, qu'on peut nommer quelqu'un. Si ses interventions pendant les réunions vont dans le sens de la réussite, dans le sens du développement, s'il apporte des nouvelles idées qui vont vers le développement du village. Et aussi si c'est quelqu'un qui a des relations avec des gens à l'extérieur, qui connaît des associations extérieures. Moi, avant que l'association n'existe, j'étais déjà membre d'associations extérieures, l'UTMF en particulier. Après, il y a une autre association qui est sortie, l'Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké. Je suis rentré à l'APS pour prendre des cours de soninké. Ensuite, j'en ai donné moi-même. C'était en 1979-80. C'est par l'intermédiaire de tous ces gens, et aussi dans les entreprises, les syndicats, que j'ai eu quelques expériences, quelques compétences. C'est à la suite des renseignements que j'apportais, des interventions, qu'on a vu que j'avais une petite expérience de dirigeant. J'avais aussi une petite notion de français, lire et écrire. J'avais été à l'école en Mauritanie. Et puis, il y avait la confiance. Dans le milieu soninké, on sait que, quand on nomme des gens, il faut qu'il y ait la confiance. Que si on leur confie quelque chose, ils le mènent au bout. C'est très important." (TACHOTT).

"*"Lui, il parle beaucoup de français. Il a du courage toujours, il pousse les gens. Nous autres, chefs de village, on regarde les gens. Si quelqu'un a du courage, on dit "bon, lui, il est secrétaire général". Normalement, c'est nous qui sommes responsables, en tant que chefs de village. On a vu qu'il était bien, qu'il aidait.*" (président de l'association de SANGALOU)

"*Les collègues m'ont nommé comme ça, pendant que je n'étais pas là. (...) Pourquoi ils m'ont choisi? Bon, à mon avis, c'est parce qu'ils voient la personne, ce que tu peux faire à leurs yeux. Comme moi, je bouge beaucoup, de gauche à droite un peu partout, les réunions, les sorties à Ecoublay, tout ça. Ils ont vu que je sors beaucoup, donc ils ont dit : "lui, son poste doit être aux relations extérieures. Comme il doit avoir des relations un peu partout, il sera bien à ce poste"* (chargé des relations extérieures de SAMBA DRAMANE).

---

14 Dans le cas du système politique local de l'Yonne, ce sont à la fois des qualités personnelles, l'attitude à des périodes clés comme la Résistance, mais aussi l'appartenance à des familles de politiques, l'inscription territoriale, etc. (ABELES, 1989).

"J'ai été choisi, parce que les gens de GORY me faisaient confiance. J'avais déjà conduit le projet de mosquée en 1974 et 1975. Pour le deuxième projet, ils ont fait appel à moi." (trésorier de GORY).

Dynamisme personnel ("*bouger*", "*le courage*"), expérience associative, niveau scolaire, réseau de relations, qualités reconnues (fiabilité, "*confiance*") sont ainsi les principaux critères, selon les intéressés. Des critères lignagers apparaissent parfois en filigrane, à Sambaga et Sangalou. Ils sont beaucoup plus explicites quand on parle de la logique de constitution du bureau et non plus des individus, quand on analyse la composition des équipes dirigeantes.

Pour certaines associations, le bureau est en effet explicitement le prolongement du conseil de village : *"Le bureau, on l'a créé comme au pays. C'est-à-dire qu'il y a des choses qui existent par la loi, il y a des choses qui existent par la famille. Donc on a lui a donné le poste de vice-président. C'est comme au village, le chef de village, il a besoin d'un adjoint, d'un secrétaire. C'est pour ça qu'on l'a nommé adjoint au chef de village. On a parlé ensemble et on a dit : "on va faire comme on est là-bas". Tout ce qui se passe là-bas, on fait ici. On peut mélanger les choses comme là-bas. Il y a les adjoints au chef de village. Si le chef de village n'est pas là, il y a l'adjoint. Si on veut parler de choses pour l'association, même si le chef de village n'est pas là, il y a l'adjoint qui est là, et il va appeler tout le monde pour qu'on parle ensemble"* (bureau de GOINIT). Dans les autres, le poids des facteurs lignagers et politiques est également net.

Un exemple, le bureau de l'A.S.S.S.S

L'analyse du bureau de l'ASSSS[15] est particulièrement significative de l'imbrication des facteurs personnels, lignagers et politiques en jeu dans le choix du personnel politique. Sadel est un village *cubballo*, où la chefferie appartient à un lignage *tooroodo*, les DiengdiengBe. La maîtrise de la terre revient à un autre lignage *tooroodo*, les DobenaBe (nom patronymique N'Dongo), en rivalité latente avec le lignage de la chefferie[16]. En France, le président est un N'Dongo. Il a tôt quitté le village pour suivre des études islamiques chez un marabout réputé. Arrivé en France en 1974, il cherchera vite à quitter l'usine et le foyer : chambre de bonne et travail de serveur dans une cafétéria, puis au bar d'un grand hôtel parisien. Après quatre ans passés au bar, et deux ans de cours du soir en calcul et français, il obtient un poste à l'économat de l'hôtel. Il habite en banlieue avec femme et enfants. Clairement dans

15 Association Sadel Solidarité Sahel Sénégal, association des ressortissants de Sadel (Fuuta Toro); cf. l'analyse des rapports sociaux haalpulaar (partie II, chap. I), la présentation de l'ASSSS par elle-même en introduction de cette partie. La structure du bureau de l'association au village est analysée dans le chapitre suivant.

16 Cf. les "projets" d'irrigation, partie III chap. III.

une logique d'intégration en France, sa relation personnelle au village est assez distante, son regard sur les pratiques du village également[17].

Le vice-président est un *ceddo*, du lignage des *jaagaraaf* du village, et donc proche de la chefferie. Il a suivi des études à Dakar jusqu'au BEPC. Arrivé en France en 1974, il suit divers cours du soir (électronique, ajusteur-mécanicien). Parallèlement, il s'investit dans les luttes de foyer et a été président du comité des résidents d'un foyer de Montreuil. Depuis 1987, il habite en appartement avec sa famille. Un des responsables les plus actifs est le "responsable des relations extérieures et intérieures, chargé de l'information et de l'agriculture". C'est un *cubballo*, du lignage des chefs des pêcheurs. Il habite en foyer et possède une voiture. Il a été pendant 14 ans représentant du personnel. Il a maintenant quitté l'entreprise de sous-traitance automobile pour être chauffeur de car. Lui aussi s'est beaucoup investi dans la formation continue. Son projet est de créer une entreprise agricole et de rentrer au village. Il a suivi une formation longue à l'irrigation villageoise au GRDR et s'est personnellement investi dans le projet d'appui aux périmètres irrigués monté par son association avec le GRDR.

Le poste de "chargé des projets" ne correspond apparemment à aucune fonction réelle. Il a été confié à un représentant du lignage qui fournit l'imam de la grande mosquée. Le "trésorier général, responsable du budget" est un *tooroodo* du même lignage que le président. Il a été désigné à ce poste et l'a accepté, tout en regrettant de n'avoir pas eu le choix. Son cas permet d'illustrer le problème de la "compétence" : en effet, il ne lit quasiment pas le français, l'écrit très mal et compte avec difficulté. Cependant, les gens interrogés sur sa désignation sont unanimes : *"on sait qu'il est honnête et qu'il sait réfléchir"*. On retrouve le critère de "confiance", pour une tâche particulièrement sensible puisqu'elle touche à l'argent, sachant surtout que cette "confiance" va à quelqu'un qui est socialement habilité : la gestion des caisses fait partie des attributions des *imams*, ce sont eux qui géraient les caisses villageoises.

Le "secrétaire à l'organisation" et le "secrétaire adjoint aux affaires culturelles, chargé des repas" sont des *maccuBe*. Les tâches matérielles de service ne peuvent être confiées qu'à un *maccudo*, un noble ne l'aurait jamais acceptée. Leur statut ne semble pas influer sur leur participation aux débats au sein du bureau.

La désignation du bureau par consensus est une façon d'aboutir à un équilibre implicite entre les individus, les postes et les statuts. Alors que dans certaines A.V.D., les attributions de postes doivent scrupuleusement respecter l'équilibre des quartiers du village, le bureau de l'ASSSS n'est pas le produit explicite d'une telle logique. Mais il témoigne malgré tout d'une certaine balance : entre les clans *tooroBBe*, d'abord : l'initiative revenant à un *N'Dongo*, un *Dieng* pouvait difficilement se contenter d'une

17 Lors d'un séjour, il tenta d'expliquer aux villageois que la pratique du *gommu* (repas collectif des hommes par classe d'âge) provoquait des gaspillages, et qu'il valait mieux que chacun mange son propre plat...

place subalterne et la chefferie a accepté de rester en marge. Néanmoins, il y a deux *N'Diaye*, affiliés aux *DiengdiengBe*, dans le bureau, autant que de *N'Dongo*. Entre les différents groupes statutaires, ensuite : *tooroBBe*, *seBBe*, *subalBe*, *maccuBe*. La présence de ces derniers au sein du bureau respecte la distinction entre fonctions de direction et fonctions de service. Les principaux responsables ont, au delà des différences de trajectoires qui les lient plus ou moins étroitement au village, en commun de s'être investis dans des stratégies de formation personnelle, impliquant l'apprentissage de relations avec la société française, et de se dépenser sans compter.

Une double légitimité

Etre lettré, avoir la confiance des immigrés, se dépenser sans compter, avoir des relations, connaître les règles de la négociation avec les institutions, avoir fait preuve de ses capacités à apporter des idées, à organiser. Tels sont les critères de choix des responsables, en termes de compétence. On pourrait y ajouter un sens politique aigu. Dans ce contexte, les initiateurs, ceux qui ont lancé l'idée des projets ou des associations, ceux qui se sont battus pour convaincre, faire passer les idées de développement au sein de leur propre communauté, se retrouvent naturellement en première ligne. Comme pour les dirigeants paysans en France (MARESCA, 1983), ceux qui ont lancé et fait passer *l'ethos* développementiste se retrouvent en leaders naturels des associations de développement. Pour certains, l'expérience de l'action collective acquise à l'extérieur de la collectivité immigrée (syndicalisme, luttes de foyer, etc.) a donc pu se réinvestir dans la collectivité et devenir un critère de désignation à la tête des associations. Il n'y a cependant pas de corrélation stricte entre les deux. D'abord parce que certains immigrés qui se sont construits une place à l'extérieur de la communauté des ressortissants n'ont pas pu ou pas voulu s'y investir[18]. Ensuite parce que toutes les associations ne bénéficient pas de telles compétences (SORINGO, par exemple).

Ces compétences ne sont pas toutes des qualités acquises dans une trajectoire d'apprentissage au sein de l'immigration : la "confiance" en fait partie, qui renvoie clairement au fait d'être socialement habilité. Dans une assemblée où le poids de la parole dépend de la position sociale et qui cherche le consensus, susciter la "confiance", c'est aussi avoir la confiance des "vieux", garantir une certaine continuité, avoir une légitimité déjà en partie construite. De même, la compétence à gérer les affaires collectives se base aussi sur d'autres lieux de légitimation que l'action collective à l'occidentale : les responsables de l'association de Kotéra expliquent clairement comment les classes d'âge sont des lieux d'apprentissage de l'action collective pour les jeunes des lignages dominants, comment ils bénéficiaient déjà de cette expérience en arrivant en France. La "compétence" a donc des acceptions

[18] Comme M.S., d'origine captive, malgré sa carrière politique au sein de l'UTMF, dont la trajectoire est décrite en seconde partie.

larges et ne se limite pas à des savoir-faire techniques ou organisationnels dits "modernes".

Les bureaux de TACHOTT, SANGALOU, SAMBAGA évoquent clairement le rôle des vieux et des lignages dominants. Créer une association villageoise ne veut pas dire s'opposer à eux. Ce n'est même pas possible sans avoir leur consentement, plus ou moins durement négocié. Ce qui demande au minimum de respecter les formes : *"le Soninké, il est un peu jaloux à cause du grade. On met un président un peu âgé pour les responsabilités, qui ne bouge pas de sa place. Mais pour le travail, nous les jeunes, on se déplace. Quand on fait une réunion, on va chez lui, dans son foyer. Comme ça, il est content qu'on le respecte, qu'on ne prenne pas sa place".* (GOINIT).

Si le rajeunissement des responsables est un fait acquis[19], les jeunes proches du pouvoir, apparentés aux "vieux" ont plus de facilités pour négocier avec eux. Ils représentent une continuité lignagère du pouvoir politique à travers le changement des individus. Des gens de bas statut ont peu de chances de s'imposer comme responsables, sur la seule base d'une légitimité acquise dans l'action collective, même si des cas existent. C'est en général dans un groupement de "jeunes" que des leaders de bas statut pourront faire la preuve de leurs compétences et de leur savoir-faire politique et tenter se faire progressivement reconnaître au sein de la communauté. Un jeune très politisé, même de haut statut, devra lui aussi assouplir ses positions pour prétendre intervenir dans les affaires du village, où les transitions douces sont la règle. A Sambaga, Mamadou D. est d'une famille de chef. Il avait été fortement impliqué dans les luttes de foyer. Il a été appelé par les "vieux" pour être président quand ils sont décidé de créer l'association. Doté d'une forte légitimité de statut, il possède aussi une légitimité acquise, et est aujourd'hui ouvertement réformiste : *"Lors de la première assemblée générale, j'ai dit "il y a une voie dans laquelle je voudrais que nous nous engagions. C'est faire le tri dans nos traditions entre ce qui est positif et qui nous permet d'avancer, et ce qui est négatif et qu'il faut abandonner". (...) Nos sociétés sont en train de se transformer en une société radicalement différente de celle qu'ont connu nos grands parents et nos parents. Les rôles sont en train de s'inverser un peu. Ce ne sont plus les critères traditionnels qui fonctionnent. Je trouve que c'est une bonne chose. Je suis un Diawara, j'aurais pu être contre ce processus, mais pas du tout. La façon de gérer le pouvoir, chez les Soninké, ce n'était pas une dictature. C'était maintenir des liens étroits entre les habitants d'un même village. Le rôle de la chefferie traditionnelle soninké, c'était de gérer ces liens, de les mettre à contribution et de contrôler les débordements. Tout cela est en train de changer. Nous sommes dans un processus où, d'ici quelques générations, tout cela n'existera plus"* (entretien, février 1992).

---

19 Encore que le président de l'association d'AJAR soit le doyen, qui est âgé de près de 60 ans. Du fait du non renouvellement des responsables, la génération qui a créé les associations est toujours aux commandes, et devient donc relativement moins "jeune".

Pour l'essentiel, les responsables des associations villageoises de ressortissants sont issus des lignages d'hommes libres, et en grande part des lignages à fonction politique. Ils cumulent, dans des proportions variables, une légitimité de statut et une légitimité acquise, liée à la fois à des qualités personnelles et des compétences acquises au cours de leur trajectoire. La compétence acquise ne se substitue pas à la légitimité de statut, elle s'y ajoute et les nouvelles règles de recrutement du personnel politique se basent sur la combinaison de ces deux critères, ouvrant ainsi de multiples possibilités. La majeure partie des responsables bénéficie, dans des proportions variables, d'une double légitimité, une faiblesse dans la légitimité de statut pouvant en partie se compenser sur l'autre registre. Il n'est donc guère étonnant que le recrutement du personnel politique des associations s'effectue en majorité au sein des lignages à fonction politique : ceux d'entre eux qui ont fait un apprentissage en France sont inévitablement mieux placés que des gens de bas statut ayant une même trajectoire équivalente ou même plus importante. Par contre, au sein de cet espace de recrutement, les règles changent considérablement : le critère de séniorité, jusqu'alors exclusif chez les Soninké, ne joue plus, le rapport entre fonction traditionnelle du lignage et poste n'est plus aussi strict : "*Les Diawara, ce sont les chefs de Sambaga. En fait, aujourd'hui, je suis secrétaire administratif. J'ai été président par intérim pendant 6 mois. Le président, c'est un marabout. Ça aussi c'est une innovation. Avant, les marabouts ne pouvaient pas être présidents, seulement conseillers*" (M.DIAWARA).

Chez les Haalpulaar, la séniorité n'était pas un critère exclusif, puisque le principe de l'élection à la chefferie est appliqué dans bon nombre de villages. La différenciation interne au groupe des *RimBe* multiplie les fonctions politiques. La composition sociale de chaque village, son histoire, les liens qui le relient au *leydi* donnent un poids à chaque fois spécifique aux différents lignages et aux rapports de force qui président à leurs relations. Tout cela complexifie beaucoup le jeu politique. Ainsi, le contrôle de l'A.S.S.S.S par des *DobenaBe* et l'effacement relatif des *DiengdiengBe*, représentés seulement par leurs électeurs[20], peut se lire comme une revanche politique des premiers, évincés de la chefferie au XVIII°.

Quoi qu'il en soit des rivalités lignagères, le mode de fonctionnement des associations et de désignation des responsables assure à ces derniers une certaine légitimité par rapport au pouvoir en place. Des individus peuvent essayer de s'imposer par la bande, sur la base du contrôle du rapport avec des organismes d'appui ou la capacité à trouver des financements, mais ils auront du mal s'ils ne sont pas reconnus au sein de leur communauté, s'ils en font pas la preuve d'un savoir-faire politique suffisant pour gérer les transitions et construire un consensus autour d'eux.

---

20 A Dakar, le président est aussi un N'Dongo. Au village, le président est un N'Diaye mais le secrétaire, seul lettré était un N'Dongo avant son éviction (cf. ci-dessous, l'étude de l'association au village).

Les équipes dirigeantes, un schéma idéal-typique

Tous les responsables ne cumulent pas toutes les compétences, ne maîtrisent pas aussi bien la négociation avec les vieux et le rapport à la société de résidence. D'autre part, les projets ou les associations sont souvent proposées par un groupe de personnes proches (proximité familiale ou même classe d'âge ou même génération de migration) et non un individu. Autant qu'en termes d'individus, c'est en termes d'équipes (BAILEY) qu'il faut raisonner.

Sur la base des analyses qui précèdent et des différentes tâches à gérer, on peut définir, au moins pour les Soninké, un idéal-type. On aurait alors un président cumulant légitimité de statut (choisi dans le lignage du chef de village, qui peut négocier avec la chefferie et le village) et légitimité acquise (action collective et dévouement). Faute de cumuler les deux, et selon les rapports avec les "vieux", il pourra être du lignage de chef, mais placé là à titre honorifique (association de GOINIT) ou être d'un autre lignage noble, en bons termes avec la chefferie. Le trésorier est issu du lignage maraboutique qui fournit l'imam de la grande mosquée (la gestion des caisses faisant partie de ses attributions "classiques") et est accompagné d'un commissaire aux comptes lettré. Le secrétaire et le chargé des relations extérieures sont dynamiques et maîtrisent parfaitement le français, ce dernier possédant de plus, par sa trajectoire, des réseaux de relations avec les institutions extérieures. Le secrétaire à l'organisation est d'origine captive, lettré et dynamique. Un tel bureau bénéficie d'une double légitimité (par rapport au village, par rapport à la société de résidence et aux transformations sociales) et dispose des compétences nécessaires pour gérer ce double rapport[21].

Les responsables associatifs, quelques itinéraires et trajectoires

A part ceux qui sont le plus ancrés dans la société de résidence, les responsables sont souvent réticents à aborder leur trajectoire personnelle quand on parle des associations. *"ce n'est pas ça qui compte. C'est l'association. On ne veut pas parler individuellement"* (bureau de GORY). Ce qui renvoie au refus de personnaliser le pouvoir et l'histoire de l'association, à l'insistance sur la dynamique collective dont elle est l'expression[22]. On reprendra ici quelque trajectoires particulièrement significatives,

21 Ce schéma fait l'impasse sur la structure spécifique du pouvoir dans le village et les rapports interlignagers. Il peut être compliqué par des rivalités entre lignages, des compétitions pour la chefferie, etc.

22 Ce qui se ressent dans les formulations et l'usage généralisé du "nous" ou du "on", qui recouvrent selon les cas, le noyau d'initiateurs, le bureau, les "jeunes" ou les "vieux", les immigrés dans leur ensemble. Le "je" est plus rare.

qu'on analysera ensuite[23]. Elles permettront de préciser la façon dont se constitue et se gère la double légitimité, de préciser les profils des responsables associatifs.

Des trajectoires

Monsieur D. est président. Il est arrivé en France en 1962, après avoir fait du commerce à Bamako. Il n'avait pas fait l'école au Mali, et n'a pas suivi de cours du soir en France. En France, il a participé à la création de l'UTMF et de l'ATMF, où il milite encore. Il a travaillé plus de 10 ans à la régie Renault, où il était syndiqué CGT. Depuis 1970, il travaille à la Ville de Paris, où il est représentant syndical. Après avoir longtemps vécu en foyer, il habite en famille depuis le début des années 80. Selon lui, l'expérience syndicale, comme le militantisme à l'UTMF/ATMF, lui ont permis de voir l'intérêt d'une action collective. Sa motivation pour travailler dans l'association vient de ce qu'il a vu les choses changer en France, au long de son séjour : le métro, les autoroutes, le TGV, les avions, etc. *"Si ça change ici, ça peut changer là-bas, alors il faut l'association".* Selon lui, il a été choisi comme président de l'association parce qu'il est le doyen de la communauté et qu'il est issu de la famille du chef de village.

Monsieur T. est secrétaire général. De lignage maraboutique, il a suivi l'école coranique au village, mais n'a jamais fait l'école française. Il arrive en France en 1965 et travaille comme ouvrier dans les filatures. Depuis 1975, il s'est lancé dans le commerce et possède deux boutiques à Paris. Cette activité lui permet d'avoir beaucoup de contacts : *"je vois des gens de tous les pays, je vois des immigrés de partout. Tous les jours, on parle des associations, de ce qu'elles font".*

Monsieur C. est secrétaire administratif. Il est d'une famille noble proche du chef de village. Son frère, un des anciens de l'émigration, est président de l'association et chargé des relations avec le village. Il a rejoint son frère en France en 1973, venant directement du village. Il vit toujours en foyer. C'est lui qui, en 1987, a eu l'idée d'un périmètre irrigué au village. De 1973 à 1986, il travaille à la chaîne chez Renault à Billancourt, où il est militant CGT, puis il est envoyé dans une usine près de Dreux, de 1986 à 1991. En 1991, il est licencié et travaille depuis dans une entreprise d'intérim. En 1991, après son licenciement, il suit un stage d'agriculture tropicale de 5 mois au GRDR et suit des cours du soir en foyer, pour préparer le projet de PIV du village. *"Je n'ai pas fait d'autres formations. Sur les lieux de travail, je n'ai pas appris grand chose. Les seuls apports de connaissance, c'est le GRDR et les cours du soir".*

Monsieur T. est trésorier. Il est arrivé en France en 1967, venant du village. Il a d'abord travaillé comme manutentionnaire à Orly, puis, à partir de 1974, dans la restauration où il a suivi plusieurs stages à l'intérieur de l'entreprise. Il habite en

23 Ces trajectoires sont issues d'entretiens avec des responsables d'une vingtaine d'associations de ressortissants soninké et haalpulaar. Cf. aussi les trajectoires dans SEMIN 1989, QUIMINAL 1991, D'YVOIRE 1991, et divers numéros du bulletin du GRDR.

appartement avec sa famille depuis 1982. Il a suivi des cours du soir de français à l'Alliance française à son arrivée. Il n'a pas d'expérience syndicale, mais a été délégué de foyer pendant les grèves. C'est suite à un séjour en Mauritanie en 1986 qu'il a constaté les problèmes de santé et qu'il a voulu faire quelque chose, créer une association pour obtenir des médicaments. A son retour, il a lancé la discussion avec les ressortissants. Outre son poste dans l'association villageoise, il est membre du bureau de l'APS depuis 7 ans. Il est également contrôleur général de l'association du Gidimaxa mauritanien, qui regroupe 24 villages.

Monsieur D. est arrivé en France fin 68, à 17 ans. Il est de la famille du chef de village. Il a vécu les événements de 68 à Dakar. C'est *"l'aîné de la seconde génération de migrants"*. Il a connu beaucoup de Français dans les foyers, en particulier les militants politiques, et a participé aux luttes de foyer. *"Je suis arrivé analphabète. J'ai raté mon premier emploi à cause de ça, parce que je ne savais pas compter jusqu'à 10. Le soir en rentrant au foyer, j'ai décidé d'apprendre le français. J'ai suivi les cours du soir à l'Alliance française, pendant deux ans. Je suis arrivé au 5ème degré. Depuis, je n'ai pas cessé d'apprendre. J'ai rencontré Michel Samuel au moment des grèves de foyer, en 1975*[24]*. Il s'est intéressé à moi. Comme j'avais quelques notions de français, on a beaucoup travaillé ensemble. J'étais révolté contre la situation dans les foyers. Michel travaillait vraiment avec bon coeur, il aidait beaucoup les Africains. Il nous a vraiment donné le sens du réveil, il nous a appris à dire non. Depuis 1976, j'habite en famille.*

J'ai toujours travaillé dans le textile, comme coupeur. J'ai suivi des formations de patronage, pour faire les coupes. J'ai fait une préformation en 1980, puis une formation à l'AFPA. Je faisais partie d'une association soninké de quartier, à Pierrefites. Depuis 1989, je suis secrétaire administratif de l'association villageoise. Mon grand frère est secrétaire aux relations extérieures. Il a fait l'école jusqu'au certificat d'études, il n'a pas participé aux luttes de foyer. Dans le bureau de l'association, les 3/4 ont été à l'école. Les deux qui n'avaient pas fait l'école, moi et un autre, ils ont appris ici. L'autre a appris beaucoup de métiers. Depuis que je suis en France, je n'ai jamais cessé d'apprendre.

J'ai ma famille ici. Mon aîné à 14 ans. Il a toujours vécu en France, il est français. Mais je voudrais que nos enfants apprennent notre façon de vivre et nos valeurs. Celles qui sont bonnes, comme le respect des personnes âgées. Je connais bien la culture française, mais il y a des choses qui me choquent. Je trouve que la société occidentale est en train de dériver. Il y a trop d'individualisme. Je ne voudrais pas que nous perdions ça. Nos sociétés se transforment, et c'est bien. Mais il ne faudrait pas tout rejeter, il y a aussi des bonnes choses. Au début, à l'époque des luttes de foyer, j'étais très politisé. Aujourd'hui, je suis réformiste".

---

24 Militant lors des luttes de foyer; auteur d'une thèse sur les travailleurs immigrés soninké (cf. bibliographie).

Monsieur B. est d'une famille royale soninké. Il fait partie de la première génération de jeunes à avoir fait l'école au village, celle qui est arrivée en France au début des années 70. Ce sont les notables de cette génération qui ont pris en charge la gestion des caisses dans les années 70, introduit la transparence dans les comptes, et sont aujourd'hui aux postes de direction de l'association. B. est aussi un "intellectuel ouvrier". Sa bibliothèque, dans sa chambre collective du foyer, contient des livres de théologie islamique en arabe, Platon, des ouvrages de Cheick Anta Diop sur la civilisation égyptienne, des livres sur "le code noir" et l'esclavage aux Antilles. Mais en même temps, c'est la formation à la mécanique qui l'intéresse. Il insiste sur le rôle des intellectuels dans l'évolution au sein de la migration, mais se montre réticent sur le syndicalisme et le militantisme.

Mr F. est d'origine captive. Il a été choisi par l'AVR pour être trésorier. Il n'était pas présent lors de cette décision, et l'explique par le fait qu'on lui fait confiance au village depuis longtemps. Ouvrier spécialisé, il est arrivé en France en 1979 et a été régularisé en 1981. Il a toujours fait le même travail. Il n'est pas syndiqué, mais a participé aux grèves de foyer.

Ces trajectoires n'épuisent pas la réalité des associations. D'autres responsables n'ont pas vécu d'apprentissage en France. Ceux-là sont beaucoup moins bavards sur leur histoire :

Monsieur D. est président. C'est lui qui a lancé l'idée de l'association, il y a un an et demi : *"j'ai vu qu'il y a beaucoup d'associations qui ont réussi. Il y en a qui font des dispensaires, des jardins, etc."*. Arrivé en 1956, c'est le quatrième du village à être venu en France, c'est aujourd'hui le doyen des émigrés. Après quelques allers et retours, il s'installe en France en 1959. Sa famille le rejoint en 1975. Il a été syndiqué mais pas militant actif. Manutentionnaire au port du Havre, puis éboueur à la ville de Paris, il est en invalidité depuis 3 ans. N'ayant jamais suivi de formation, il parle mal le français. Il a un fils de 18 ans. Il possède une maison à Nouakchott et une à Dakar, pour la location. A la retraite, il rentrera en Mauritanie, au village ou à Nouakchott.

Beaucoup plus jeunes, les responsables de l'association de Soringo pulaar sont arrivés dans les années 70 et travaillent à la régie Renault, à Billancourt. Jeunes notables ayant fait l'école au Sénégal, ils ont pris des responsabilités dans les caisses. Ils ont eu l'idée d'une association en regardant les cas voisins et cherchent des partenaires. Sans expérience syndicale, sans autre expérience associative, ils tâtonnent : *"on a appris sur le tas. On s'est débrouillés comme ça seulement. Il n'y a pas d'expérience. On a l'association depuis 1986, mais on hésite, on n'est pas trop instruits. On n'a pas de gens syndicalistes. On se réunit comme ça, c'est tout. C'est le seule expérience qu'on a"*.

Mr B. est ancien président de son AVR. Doyen des émigrés, il est arrivé à 19 ans en 1965. Il ne fait pas partie d'autres associations, n'a pas fait de syndicalisme. Il travaille

dans une mairie de banlieue depuis 25 ans. Sa femme l'a rejoint en 1973, il a 7 enfants, dont l'aîné a 17 ans. Ce sont les villageois qui ont demandé aux migrants de faire une association, pour faire un forage. Il a donc demandé des conseils à Sally N'Dongo, de l'UGTSF, qu'il connaissait. Ce dernier l'a mis en relation avec un Français, Mr P. qui l'a aidé à faire les papiers. L'association a été créée en 1988 et il en est devenu président. Les villageois ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas travailler avec l'UGTSF. *"Donc on a laissé le N'Dongo dehors et on est allé voir X"*, ONG rencontrée grâce à Mr P. Cette ONG a fait une mission d'identification. Lors d'une réunion, l'ONG explique qu'il faut des cotisations. *"Ca, on l'avait dit depuis le début. Mais les vieux, surtout le trésorier, ils ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord, qu'ils ne voulaient rien cotiser, que j'avais raconté n'importe quoi. Donc on s'est engueulés, et j'ai démissionné"*. Mr B. avait manifestement un problème de légitimité au sein de l'association[25].

Analyse : une différenciation en fonction du capital social au sein de la société de résidence

A l'exception de Mr D., arrivé en 1956 et âgé de plus de 55 ans, les responsables rencontré sont dans l'ensemble de la tranche d'âge 35-50 ans. Ils sont arrivés en France entre 1960 et 1974 et ont donc une longue expérience de l'émigration. C'étaient pourtant des "jeunes" (d'un point de vue généalogique) à leur arrivée en France, et c'est en tant que tels qu'ils ont progressivement pris des responsabilités dans les caisses et/ou les associations. Outre leur position sociale et leur idéal réformiste, la majorité des responsables ont une trajectoire qui les distingue de l'ensemble des migrants. On retrouve ici les grandes axes de l'apprentissage analysés en fin de troisième partie : la formation, le militantisme, les responsabilités dans les comités de résidents. Trois lieux où les migrants dynamiques ont pu s'investir, apprendre, acquérir de l'expérience, construire des réseaux de relations et de connaissance, constituer un capital social qu'ils ont ensuite réinvesti dans les associations villageoises.

Les migrants arrivés à la fin des années 60 ont fait l'école au pays plus souvent que leurs aînés. Qu'ils aient eu ou non un bagage scolaire au pays, certains émigrés se sont très tôt investis dans une démarche de formation, suivant les cours du soir, faisant des stages de formation professionnelle, s'investissant dans une auto-formation par la lecture, etc. Avec des degrés différents, ces migrants témoignent d'une très forte volonté d'apprendre et de valoriser leur séjour en France.

Selon les cas, les responsables migrants se sont investis dans un ou plusieurs de ces lieux d'apprentissage : Mr D. privilégie la formation et est l'archétype de l'intellectuel

25 Peut-être est-ce une démarche trop individuelle : sa façon de parler de l'association semble montrer un travail très individuel quand les autres insistent beaucoup sur les réunions, la dimension consensuelle. Peut-être aussi est-ce un problème de statut : alors qu'il est doyen des émigrés, il parle des "vieux".

immigré. Il a participé aux luttes de foyer mais n'a pas eu d'autre investissement militant. Mr B. s'appuie sur une forte légitimité de statut, renforcée par une figure d'intellectuel, et est réticent face à la dimension syndicale. Inversement, les syndicats ou les organisations nationales ont permis l'émergence de gens ayant un bagage scolaire moindre. Certains ont rapidement quitté le foyer (Mr S., peut-être pour des questions de statut, mais aussi Mr. N, d'origine *tooroodo*), d'autres ont fait venir leur famille, d'autres encore sont en foyer.

Certains bureaux d'association n'ont pas de membres ayant ces profils. Ceux-là, qui s'appuient essentiellement sur une légitimité de statut et sur leur bagage scolaire, tâtonnent beaucoup plus. Ils sont particulièrement avides de trouver des appuis et des relations à l'extérieur de l'association, de se construire les réseaux relationnels qui leur manquent. Alors que les premiers ont en général une remarquable maîtrise du discours, ceux-là n'ont pas encore pu se forger une analyse et un langage développementiste, d'où une apparence plus floue de leur conception du développement. C'est aussi un des aspects des relations avec les organisations syndicales ou ONG : apprendre à construire un discours, à argumenter dans les cadres de pensée des partenaires.

Ces différents trajectoires permettent de distinguer deux grands types de leaders, qui correspondent grossièrement à deux générations d'associations : les premiers ont acquis leur légitimité à l'extérieur de la communauté des ressortissants et l'y ont réinvestie, en faisant profiter l'association de leurs compétences et de leurs réseaux de relations. On peut distinguer parmi eux, sans que ce soit un clivage fort, entre les intellectuels réformistes, à trajectoire plus individuelle, et les militants politiques, plus engagés dans l'action collective. Les premiers comme les seconds, pour autant qu'ils fassent la preuve de leur capacité à gérer les relations sociales au sein de la communauté, à être modernistes tout en sachant négocier avec les vieux, sont en quelque sorte des leaders "naturels" : ils ont déjà fait leurs preuves. C'est au sein de cette catégorie qu'on peut trouver des responsables de bas statut.

Le second type regroupe les responsables qui ont "suivi le mouvement" de la création des associations et se retrouvent à leur tête parce que, lettrés et de haut statut, ils en ont eu l'initiative. Ceux-là ont besoin de construire leur légitimité en tant que responsables, en faisant la preuve de leur capacité à trouver des appuis (conseils et financements) pour les projets de l'association et ont besoin de se construire le capital social qui leur manque dans la société française. D'où la demande particulièrement forte pour des partenaires.

CONCLUSIONS

Des instances politiques

Les associations villageoises de ressortissants reposent sur la communauté des ressortissants. Elles reprennent certaines fonctions des caisses, instruments du rapport des immigrés à leur village d'origine et de contrôle social des immigrés. Elles cristallisent le mouvement de constitution des émigrés en tant que force sociale au village, ayant conquis par les projets qu'ils mettent en place un droit de regard et d'intervention sur la physionomie et le devenir du village.

Pour toutes ces raisons, les Associations villageoises de ressortissants sont essentiellement des structures politiques, aux différents sens du terme. Elles sont politiques puisqu'elles ont vocation à s'occuper des "affaires de tous", de la "chose publique" de la communauté des immigrés. Elles le sont puisque, symbolisant la constitution des immigrés en force sociale au village, elles expriment leur volonté de conquérir sur les affaires du village le pouvoir de décision, le poids politique qui corresponde à leur poids économique réel. Politiques encore, puisque, ce faisant, elles se trouvent en concurrence, explicite ou implicite, avec le pouvoir villageois après avoir imposé un certain glissement du personnel politique et des modes d'exercice du pouvoir au sein de l'immigration.

C'est cette vocation politique qui explique qu'il y ait tant d'enjeux autour des AVR. Un groupement de jeunes peut certes contester l'ordre établi. Mais, étant par définition constitué de cadets sociaux, il ne peut le remettre en cause qu'à la marge et non l'attaquer frontalement. Si les "vieux" acceptent, bon gré, mal gré, d'abandonner certaines de leurs prérogatives, c'est avant tout pour les remettre entre les mains de leurs cadets, pour garantir une certaine continuité lignagère, sauvegarder les distinctions de statut et d'accès au pouvoir politique, qui sont au fondement même de l'ordre social.

Aussi un outil d'insertion

Structures spécifiques orientées sur la gestion du rapport au village, les associations villageoises de ressortissants n'en participent pas moins de la dynamique générale de l'associationnisme immigré, phénomène massif qui se développe dans la deuxième moitié des années 70 (cf. CATANI et PALLIDA dir., 1987) et explose après 1981 : *"les immigrés ont commencé à produire leur propre associationnisme (endogène) seulement lorsqu'ils sont parvenus à réunir les forces nécessaires alors même que les circonstances externes n'étaient plus définitivement hostiles. Cette conjonction d'éléments favorables ne pouvait se produire que lors d'une période de stabilisation, de conquête de certaines possibilités au sein de la société de résidence concurremment à l'appui fourni par l'une ou l'autre composante de celle-ci. (...) Une*

fois mise à l'épreuve des processus d'insertion et de stabilisation dans la nouvelle société de résidence, les réseaux primaires, informels, peuvent éclater, se réadapter ou encore se combiner avec des formes associatives instituées qui se situent nécessairement dans la norme de l'Etat de résidence" (id : 5-6; souligné par eux). Elle en partagent certaines caractéristiques, comme la réinterprétation du modèle de la loi de 1901 ou l'insertion locale : *"créées par des notables ou leaders issus de groupes et de leurs réseaux, les associations d'immigrés demeurent essentiellement attachées aux enjeux locaux, qu'il s'agisse des relations avec les lieux d'origine ou des relations avec les autorités locales et les habitants du lieu de résidence"* (id. : 64).

La richesse de l'associationnisme des immigrés africains témoigne que *"le fait associatif est désormais acquis pour tous les courants migratoires, indépendamment de l'ancienneté de ses courants"* (id. : 23); *"les immigrés perçoivent désormais le fait associatif comme un acquis et aussi comme un moyen indispensable pour leur stabilisation en France"* (id : 29, souligné par eux). C'est là une dimension importante des associations immigrées, AVR comprises, aussi paradoxale puisse-t-elle paraître au premier abord : même lorsque l'association est directement orientée vers l'espace d'origine, comme c'est le cas des AVR, elle a aussi à gérer les rapports à la société de résidence, elle est, directement ou indirectement, un outil d'insertion : *"l'accès aux mécanismes d'échanges socio-politiques pour obtenir des aides est une avancée extraordinairement importante dans le processus de socialisation (stabilisation de l'ensemble de la collectivité) et ensuite dans celui de l'insertion dans la société locale"* (id. : 32).

A travers les AVR, les immigrés africains - ou en tous cas leurs leaders - se construisent pour eux-mêmes et veulent montrer à l'extérieur une vision positive d'eux-mêmes, là où les villageois d'un côté, les médias et l'opinion publique de l'autre, ne présentent de l'immigration qu'une image négative et dévalorisante. Investir dans le "développement" du village, rechercher une visibilité institutionnelle, tant en France que dans le pays d'origine, sont des façons de conquérir une certaine reconnaissance sociale. Les associations permettent d'élargir le réseau de relations hors du "réseau total immigré", et sont l'occasion pour leurs dirigeants de constituer et d'élargir un capital social dans la société de résidence, de s'y construire une certaine notabilité.

CHAPITRE III

LES ASSOCIATIONS AU VILLAGE, RELAIS DES EMIGRES OU INSTANCES AUTONOMES ?

I. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE LA ZONE D'EMIGRATION INTERNATIONALE AU COEUR D'UNE DOUBLE DYNAMIQUE

Dans les villages d'origine des migrants, une forte dynamique associative existe également. Presque tous ont une association villageoise, regroupant l'ensemble des familles du village, quelque soit sa dénomination (association villageoise de développement, ton villageois, coopérative multifonctionnelle, etc.). S'y ajoutent des groupements de femmes, de jeunes, des groupements de périmètres irrigués, des comités de gestion des magasins, des associations de parents d'élèves, etc.[26] Là encore, le phénomène est récent : près de 90 % d'entre elles ont été créées après 1980.

Année de création	MALI		MAURITANIE		SENEGAL		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Avant 1980	3	8	6	24	5	11,5	14	13
1980-1985	14	36	12	48	14	32,5	40	37
1986-1991	22	56	7	28	24	56	53	50
Total	**39**	**100**	**25**	**100**	**43**	**100**	**107**	**100**

Tab.2 Année de création des associations au village (d'après enquête PANOS, échantillon d'une centaine de villages de la zone d'émigration)

Dans plus de 50 % des cas, les émigrés sont à l'origine des associations et ce pourcentage augmente encore si l'on se limite aux associations villageoises. Dans certains cas, ce sont les émigrés qui ont rédigé le règlement intérieur ou nommé le bureau. 73 % des associations et groupements (80 % au Mali, 88 % en Mauritanie) entretiennent des relations régulières avec les émigrés. 70 à 80% d'entre eux bénéficient d'un appui financier de leur part.

26 Ici comme en migration, on réservera le terme "d'association villageoise" aux associations regroupant tout le village, les autres étant qualifiées de groupements.

L'émigration joue donc un rôle certain dans ces dynamiques. Nous avons vu de plus que la création des associations peut être un besoin instrumental pour la mise en place des projets, que l'intervention des émigrés recouvre des enjeux politiques. Comment ces enjeux se répercutent-ils sur le fonctionnement des associations? Sont-elles l'instrument des émigrés? Quelle est la signification des "résistances" qu'on a vu apparaître en étudiant les projets ?

En même temps, les émigrés ne sont pas les seuls porteurs de dynamiques associatives. Des organisations régionales, à vocation politique ont été créées au Fuuta dès 1947. Les Etats ont également, et dès avant l'Indépendance, cherché à susciter des groupements comme relais de leur politique et instrument de contrôle des populations rurales. Les associations de jeunes ont été particulièrement dynamiques au Sénégal. Plus récemment, les ONG, de leur côté, ont aussi eu besoin de créer des interlocuteurs collectifs. Si la majeure partie des groupements a longtemps été d'origine "externe", les groupements "endogènes" se multiplient rapidement depuis une dizaine d'années, dans l'ensemble de l'Afrique sahélo-soudanienne, en milieu rural (PROD'HOMME et al 1987; BUISJROOGE 1989; SNERCH 1988; PRADERVAND 1989; GENTIL et MERCOIRET, 1991; MERCOIRET, 1990 et 1992; etc.), comme en ville (ODEYE, 1985; NDIONE, 1987; FALL, 1991, etc.). Bien que d'ampleur variable selon les contextes économiques et politiques et l'histoire locale des interventions de "développement" dans la région, ce mouvement doit désormais être considéré comme un phénomène social à part entière, comme l'émergence de nouvelles formes de structuration sociale au sein de sociétés en rapide transformation, comme des réponses aux nouveaux contextes économiques et politiques.

La problématique des associations dans la zone d'émigration est donc à l'articulation de deux dynamiques : celle, générale, des dynamiques organisationnelles et des mouvements populaires en Afrique; et celle, spécifique, liée à l'histoire de l'émigration en France. Nécessaire d'un point de vue analytique, cette distinction est néanmoins délicate dans la pratique. D'abord parce que les deux s'entremêlent inextricablement dans les cas concrets. D'autre part parce que l'histoire de l'immigration, bien qu'ayant en France sa dynamique propre, est comme on l'a vu également ancrée dans ces processus de recomposition sociale des sociétés africaines et que le souci des émigrés de gérer les transformations du village n'est pas spécifique aux émigrés en France.

Pour tenter de rendre compte de cette double dynamique, nous commencerons par poser la problématique des dynamiques associatives en Afrique de l'ouest, à partir d'une synthèse bibliographique. Ce qui permettra ensuite, dans notre étude des structures et du fonctionnement interne des associations villageoises de la zone d'émigration, de mieux distinguer les facteurs spécifiques à la région, et parmi eux, ceux qu'on peut imputer à l'émigration.

II. L'EFFERVESCENCE ASSOCIATIVE EN AFRIQUE SAHELIENNE RURALE

Le fait associatif n'est pas quelque chose de nouveau, en Afrique sahélienne rurale. Outre les multiples formes d'action collective, liées aux groupements de chasseurs, aux sociétés d'initiation, aux classes d'âges, aux associations de travail, etc., des associations formelles ont été créées dès les débuts de la colonisation, sous l'égide de l'Etat, mais aussi des Eglises, voire d'initiatives locales[27]. Le modèle coopératif proposé par la colonisation pour organiser les producteurs et promouvoir le développement agricole a été poursuivi par les Etats indépendants. Parallèlement les partis au pouvoir ont mis en place un réseau plus ou moins dense de structures d'encadrement. Les sociétés régionales de développement rural, les multiples projets d'intervention créés par l'Etat dans le cadre de la coopération internationale ont à leur tour suscité des interlocuteurs collectifs dans les villages. Enfin, présentes dès les années 60, les ONG se sont multipliées dans les années 70, à la suite de la crise pluviométrique, et ont à leur tour créé de multiples groupements. Cette explosion de l'offre d'appui a entraîné une multiplication de groupements locaux dits "endogènes", cherchant à trouver les appuis nécessaires pour réaliser leurs projets. Si les premières organisations régionales non étatiques datent des années 75, et ont dû conquérir de haute lutte leur reconnaissance par l'Etat (ADAMS, 1977; DIOP, 1982), on peut considérer que l'explosion associative en zones rurales date des années 80. On brossera ci-dessous un bref panorama du monde associatif paysan, en distinguant les organisations paysannes, selon leur initiateur : Etat, organismes non étatiques (Eglises, ONG), paysans ou groupes proches des paysans, avant de tenter une mise en perspective de ces dynamiques associatives[28].

1. UN PANORAMA D'ENSEMBLE

Les structures étatiques, des instruments de l'Etat

Dès les débuts de la colonisation, l'administration a cherché à susciter des groupements paysans. Censées assurer la gestion du capital semencier face à "l'imprévoyance" des paysans, les Sociétés indigènes de prévoyance (S.I.P.) ont été créées dès 1910. On y trouve déjà l'adhésion obligatoire et la mainmise de l'Etat sur le pouvoir, avec l'aide de quelques personnages influents qui s'en sont servis pour élargir leur réseau de clientèle. Après la seconde guerre mondiale, la volonté de mise en valeur s'intensifie et le mouvement coopératif a été restructuré (SMPR, puis SMDR). Les bénéfices des coopératives sert à financer des infrastructures au village :

---

27 Des organisations de planteurs s'étaient ainsi constituées dans les années 20 au Ghana, avant la prise de contrôle de la filière par l'Etat colonial (J.P. CHAUVEAU, comm. orale).

28 Cf. aussi les études de cas dans JACOB et LAVIGNE DELVILLE, 1994; paru après la rédaction de ce travail.

"La confusion, qui existait déjà avant 1939, entre une **structure coopérative** *(association volontaire pour assurer un certain nombre de fonctions économiques) et une* **structure communale** *(infrastructures, activités économiques et sociales ouvertes à tous les imposables de la circonscription) va se renforcer. Les modalités particulières des SP/SMDR, avec leur adhésion obligatoire et leur financement parafiscal justifient bien cette ambivalence mais elle continuera à marquer beaucoup d'expériences après l'Indépendance"* (GENTIL, 1984 : 138). Au delà des variantes selon les époques et les lieux, *"certains "leitmotiv" parcourent ces soixante ans d'histoire : l'habitude d'une gestion peu claire (...), le crédit non remboursé, le poids du juridisme et les règles imposées d'en haut, l'intérêt au moins théorique accordé aux structures et solidarités traditionnelles (...), la croyance en la nécessité d'une gestion étatique, dans un premier temps, à cause de l'analphabétisme et de l'ignorance des paysans et en la possibilité d'un transfert progressif aux leaders paysans"* (id. : 149)[29].

Aux Indépendances, la priorité est de créer un Etat national, ce qui demande de lui trouver des ressources (priorité aux cultures d'exportation, prélèvements de surplus) et de promouvoir l'unité nationale. Les coopératives ont une triple fonction, économique, politique et idéologique. L'intervention de l'Etat se base sur trois types de discours (GENTIL, 1988 : 114) : la rencontre de l'idéal coopératif et des formes de solidarité traditionnelles (socialisme africain), la coopérative (de production) comme moyen de changer les rapports sociaux (d'inspiration marxiste-léniniste), et la conception développementiste : *"la coopérative est la base du développement"*.

L'accent mis sur le formalisme juridique calqué sur les principes de Rochdale (en contradiction avec le discours du "socialisme africain, comme le note GENTIL) sert à justifier le maintien de la tutelle étatique : les paysans ne sont pas encore prêts à assumer la direction des coopératives. Au lieu d'être un moyen de défense contre les abus, la législation va devenir un moyen de domination des fonctionnaires sur les paysans. Outre leur fonction technico-économique, les groupements et les coopératives sont des instruments de contrôle politique du monde rural, de construction de l'hégémonie politique. Ils peuvent également, selon les rapports de force et les alliances entre Etat et commerçants, servir au *"démantèlement du système de la traite"* (id. 1986 : 230; cf. aussi CASWELL, 1984; DIOP et DIOUF, 1990 : 59-60).

A partir des années 1965, les Opérations de développement rural se généralisent. Elles ont des groupements paysans une vision purement instrumentale : grouper les paysans pour distribuer le crédit, collecter le coton, etc. *"Les activités vont donc correspondre aux préoccupations clés de l'Etat et visent, le plus souvent, à accroître le surplus paysans (vulgarisation, crédit agricole) et à pouvoir mieux le capter (circuits officiels de commercialisation au détriment des circuits commerciaux privés). Dans*

29 Cf. KASSIBO, 1992, pour une illustration de l'étonnante récurrence de ces "leitmotiv" à l'Union des coopératives de pêcheurs de Mopti.

beaucoup de cas, les coopératives vont être considérées comme le dernier maillon, l'instrument d'offices étatiques ou para-étatiques" (GENTIL, 1988 : 385).

Dans l'ensemble, on ne note pas, dans les rapports entre Etat et paysans, de rupture significative par rapport à la période coloniale. Comme à cette époque, les pratiques de détournement et de dérobade ont été multiples : soumission formelle quand la pression est forte et abandon dès qu'elle se relâche (champs collectifs de Modibo Keita), création de groupements formels pour avoir accès au crédit et absence de remboursement, etc. Devant les échecs répétés des coopératives, le modèle est finalement abandonné, au profit d'une multitude de groupements villageois, sans structure fédérative.

C'est essentiellement dans les zones de culture de rente (coton, en particulier) et d'aménagements hydro-agricoles (MERCOIRET et BERTHOME, 1993; DOUCET, 1993) que ces groupements institués - sections locales de coopératives qui n'ont plus d'existence en elles mêmes, ou groupements de producteurs autonomes - ont trouvé une légitimité : là où la production marchande permet de gagner de l'argent, les fonctions attribuées aux coopératives (approvisionnement en intrants, commercialisation, accès au crédit et à la vulgarisation) représentent un intérêt objectif pour les paysans. Elles ont permis l'accès au crédit, la redistribution de ristournes, la construction d'équipements collectifs, et surtout la formation de leaders paysans. Une *"zone de cogestion limitée satisfaisante pour les deux parties"* (GENTIL, 1988 : 388) a pu s'instaurer.

Avec la crise de l'Etat et les politiques de désengagement, les sociétés d'intervention, lourdement critiquées, sont restructurées ou dissoutes. Transférer les responsabilités aux producteurs permet de se décharger de fonctions trop coûteuses. On prône la responsabilisation des producteurs et libéralise la constitution des groupements de producteurs. Le champ des possibles s'élargit. Des organisations autonomes se créent, favorisées par le nouveau contexte institutionnel et politique et des statuts juridiques plus souples (du type "Groupement d'intérêt économique" (GIE) en particulier). Fait plus marquant, des syndicats paysans ont récemment vu le jour, au Sud Mali (MARCHANT, 1991) comme dans le delta du fleuve Sénégal, témoignant d'une ébauche d'action revendicative de la part des organisations paysannes et d'un changement dans les rapports Etat/paysans. On est cependant encore loin de l'émergence d'une *"profession agricole capable d'être un partenaire dans la définition et l'application de la politique agricole"* (DEVEZE et ROUVIERE, 1991 : 24). L'assouplissement de la tutelle de l'Etat libère effectivement des dynamismes étonnants quand le contexte économique est porteur[30] et démontre *a posteriori* que l'intervention massive de l'Etat, dans les formes qui étaient les siennes (mélange des fonctions techniques et économiques au sein de mêmes structures, fonctionnement bureaucratique que les encadreurs reproduisent face aux paysans, etc.) pouvait

[30] Cf. DEMARET, 1991, pour la motorisation dans le delta du fleuve Sénégal.

effectivement empêcher des dynamismes économiques de s'exprimer[31]. Les acteurs de cette libéralisation économique sont plutôt les élites économiques locales. Une politique agricole et des interventions étatiques restent cependant plus que jamais nécessaires.

Les organisations non étatiques : une multitude d'expériences

Les associations d'origine non étatiques ont surtout fleuri là où le climat politique le rendait possible. Elles sont créées par des appareils non-étatique (Eglises, ONG), par des groupes de villageois ou par des personnes certes originaires du village, mais qui en sont sortis, provisoirement ou non (fonctionnaires, instituteurs, anciens émigrés, etc.). Elles se concentrent généralement sur des secteurs (épargne, crédits sociaux, maraîchage, investissements collectifs, etc.) et des régions (région du fleuve, Sénégal Oriental et Casamance pour le Sénégal) où l'Etat intervient peu. Elles se présentent ainsi comme répondant aux carences de l'Etat et minimisent la concurrence avec lui. Alors que les groupements suscités par l'Etat sont principalement orientés vers la production agricole[32], ceux-ci sont de plus porteurs d'un *"projet d'avenir collectif"* dans lequel les acteurs locaux se reconnaissent et auquel ils adhèrent d'autant mieux qu'ils ont été partie prenante dans sa définition. Ou du moins que les leaders ont une connaissance et une sensibilité suffisamment forte des aspirations des paysans et de leurs problèmes pour formuler des propositions adéquates.

La majorité de ces groupements est à échelle villageoise et leurs activités sont plutôt de l'ordre du développement local (créer des infrastructures sociales, stimuler le tissu économique local, etc.) ou de l'économique "communautaire", qui semblent dès lors mieux correspondre aux priorités des villageois ou aux actions qu'ils jugent à leur portée. L'Etat n'est en général pas hostile à ce type d'organisation paysanne qui ne le concerne pas, réalise gratuitement des investissements sociaux qu'il aurait dû financer sur son budget et améliore le niveau économique ou la satisfaction des paysans. Ce faisant, ces groupements reproduisent, en en inversant les termes, les difficultés que GENTIL soulignait à propos de certaines coopératives étatiques, qui se sont vues attribuer des fonctions "communales", au détriment de leur capacité d'accumulation et avec le problème de la participation des non coopérateurs à ces services "communaux". Les associations de village tendent à inverser les registres et privilégier le "développement local" par rapport au développement économique, limitant celui-ci à des actions collectives et économiquement marginales, de peu d'impact.

---

31 Inversement, l'insuffisance de régulation étatique peut conduire à des catastrophes : cf. MERCOIRET, 1993, pour les ambiguïtés du dynamisme économique dans le delta du Sénégal.

32 Même si des coopératives réinvestissent leurs bénéfices dans des équipements sociaux, sous l'impulsion plus ou moins forte de l'organisme de tutelle...

Initiateurs ou "partenaires", Eglises et ONG jouent un rôle important dans les nombreux groupements qu'ils appuient financièrement et/ou techniquement. Le discours sur le "partenariat" n'empêche pas un rapport inégalitaire entre paysans et intervenants, et de telles interventions ont également des "effets pervers" (GUENEAU, 1986), liés en partie à la "logique projet", très bien analysée par LECOMTE (1986). S'ils sont en général plus à l'écoute des paysans, leur intervention relève souvent d'un *"paternalisme éclairé"* (GENTIL, 1984 : 356). Ils n'en ont pas moins joué un rôle important, offrant un autre modèle de groupement face aux coopératives étatiques discréditées, s'appuyant davantage sur les aspirations locales, faisant la preuve de la capacité d'action et de proposition des paysans, formant des responsables locaux.

De la diversité des cas émergent quelques constantes : le groupement est pour les paysans une façon de faire face aux nouvelles conditions du milieu rural, de dépasser les limites de l'action individuelle et des modes "traditionnels" d'action collective. Maintenir les villages en vie, maintenir l'union et l'entente sont des leitmotiv. les actions sont le plus souvent collectives, le consensus est de règle. *"La dynamique des populations rurales et paysannes veut préserver et privilégier son caractère villageois, donc communautaire"* (BUISJROOGE, 1989 : 105)[33]. Les responsables sont souvent des *"leaders modernisants"* (id. : 24), lettrés, dynamiques. Ils veulent *"réveiller les gens"*, mais doivent composer avec les hiérarchies en place : *"les vieux (...) disposent de moyens de pression suffisamment efficaces pour obliger les autres à tenir compte d'eux si l'on veut réussir"* (id. : 53). La structure des groupements reflète ces compromis qu'il est nécessaire de passer : *"on cherche à mettre au bureau des représentants des différents catégories sociales du village et des différents quartiers"* mais en même temps, *"tout dépend de la politique du groupement, s'il tient ou non à se démarquer du village. Un groupe peut vouloir résister aux ingérences possibles en son sein d'un chef de village, en se référant aux règles formelles d'élection"* (id. : 134). BUISJROOGE note aussi que *"les frontières sont floues entre l'ensemble des villageois et l'Assemblée générale d'une part, l'Assemblée générale et le bureau d'autre part"* (id. : 131).

Les membres qui veulent le changement ne sont qu'une minorité. *"En se lançant dans des activités et des réalisations qui correspondent à certaines de leurs aspirations, mais qui peuvent en même temps profiter à toute la communauté et dont le choix a*

33 Cette phrase est significative du "biais communautaire" : le souci d'union est effectivement mis en avant par les groupements, qui prétendent parfois réactualiser d'anciennes structures d'entraide (cf. les groupements Naam; OUEDRAOGO, 1990). La volonté affichée de regrouper tout le village rencontre les souhaits communautaires des intervenants, qui ne doutent pas que leur conception du "communautaire" soit celle des paysans. Or, la motivation "communautaire" peut recouvrir des choses bien différentes. Pour les leaders, c'est la condition de leur hégémonie politique (et elle est revendiquée aussi bien par les notables en place que par les nouveaux prétendants). Pour les paysans, c'est assurer une certaine sécurité, à travers le maintien de réseaux de solidarité et de dépendance en place (cf. l'exemple du foncier au Fuuta Toro) et c'est quelque fois l'impossibilité de s'en soustraire. La capacité de mobilisation des groupements n'est pas en soi un signe de motivation des membres, mais peut simplement témoigner de la capacité du leader à mobiliser des réseaux de dépendants.

été le plus souvent négocié avec elle, ils prouvent leur utilité dans le village et ils peuvent plus facilement surmonter ou neutraliser les oppositions" (id. : 155).

Si l'initiative vient souvent de "contestataires" (anciens écoliers restés au village, chrétiens militants, anciens migrants, anciens combattants, etc.), elle peut aussi venir des notables en place, parce qu'ils ont compris qu'elle est la meilleure façon de garder le contrôle des affaires (id. : 176). Dans un cas comme dans l'autre, des alliances avec l'autre parti sont nécessaires. Les groupements les reflètent, et élargissent en partie les modes d'accès au pouvoir. Dans certains cas, les notables sont délégués à des postes de conseiller, ce qui est une façon de les intégrer tout en les rendant plus ou moins inoffensifs. Dans le même temps, les femmes, les jeunes, les anciens captifs parfois, sont le plus souvent maintenus à l'écart, sinon du groupement, du moins des processus de décision, sauf s'ils arrivent à se constituer des groupements propres (mais il y a souvent un homme pour diriger - et contrôler - une association de femmes[34]).

Les organisations paysannes non étatiques montrent *"la capacité des paysans à réaliser une synthèse entre innovations et emprunts aux formes anciennes, mais aussi la difficulté à dépasser le stade villageois ou à trouver des formes de rémunérations adaptées"* (GENTIL, 1988 : 123). Trois tendances, qu'on retrouve chez presque toutes ces organisations, risquent également d'handicaper leur développement ultérieur : la multifonctionnalité, qui rend très complexe la maîtrise des différentes fonctions et le minimum de comptabilité nécessaire; l'imbrication étroite entre économique et social, qui rend difficile la capitalisation et le développement d'activités économiques; et enfin la spécialisation dans des secteurs économiques marginaux, qui risque de *"cantonner les paysans dans des activités peu rentables et qui ne règlent en rien les problèmes de fond des agriculteurs"* (id. : 121).

Du fait de la multiplicité des fonctions qu'assurent les associations au village, les différents types de groupements présents au village sont souvent indifférenciés dans les textes, et les tentatives de typologie[35] ne distinguent pas assez nettement, à mon avis, entre structures à vocation économique, structures communales, et services collectifs. Les fonctions sont cependant nettement différenciées. Les organisations économiques sont en général constituées de groupes volontaires, avec des membres socialement homogènes (jeunes, femmes, chefs de famille) et ne concernent donc qu'une partie du village. Les services collectifs (moulin à mil ou décortiqueuse, banque de céréales, pharmacie villageoise, etc.) ont des instances de gestion, avec une finalité fonctionnelle : assurer la pérennité du service. Les structures à vocation communale, les associations villageoises au sens strict, sont quant à elles spécialisées dans les infrastructures : écoles, puits, dispensaires, etc. tout en pouvant

34 Cf. BISILLLAT, 1985, pour une analyse des rapports de genre au sein des coopératives mixtes.

35 En particulier celles publiées dans la Lettre du réseau GAO.

mettre en avant des services et des projets collectifs (jardins maraîchers[36], aménagement de bas-fonds, etc.). Ces structures regroupent l'ensemble du village (chefs de famille, tout au moins). Une AV (association villageoise) de la zone cotonnière est, du point de vue analytique, un groupement de producteurs qui assure des fonctions communales grâce à la ristourne sur la commercialisation du coton. Les associations villageoises de développement (AVD) qui se multiplient depuis quelques années au Sénégal, sont d'abord des structures communales, qui ne s'intéressent que marginalement à la production agricole. Une telle catégorisation est certes grossière, face à la multifonctionnalité de bien des groupements. Elle est néanmoins opératoire : les enjeux politiques sont moins aigus pour un groupement de producteurs que pour une association communale. Inversement, les villageois préfèrent souvent, pour les activités de production, de petits groupes cooptés, où la gestion économique pose moins de problème (crédit en particulier), alors que les intervenants, étatiques ou non, prônent en général un groupement "villageois", réunissant tous les producteurs, sous prétexte d'unité du village[37].

Des organisations régionales

Outre ces groupements de base, un certain nombre d'organisations paysannes régionales et de fédérations de groupements de producteurs ont vu le jour dans les années 70 au Sénégal (Amicale du Walo, fédération de Bakel, AJAC, AJASS, Entente de Bamba-Thialène, etc.) (E.N.E.A., 1983; PROD'HOMME et al, 1987; DESCENDRE, 1991; etc.) et au Burkina (groupements Naam) (SNERCH, 1988). Elles s'attachent à des stratégies globales de développement local et *"ont su traduire leur projet idéologique dans une structure opérationnelle, un programme de travail et mobiliser les moyens internes et externes nécessaires à sa réalisation"* (MERCOIRET, 1990 : 20). A l'exception des fédérations de groupements de producteurs en irrigation (Amicale du Waalo, Fédération des paysans organisés de Bakel), elles travaillent essentiellement, parfois fort efficacement, dans les secteurs dits périphériques, diversification (maraîchage, embouche, artisanat). Elles travaillent rarement en agriculture pluviale et en élevage, qui sont pourtant les bases économiques des unités de production, à la fois du fait de la complexité des problèmes et de l'absence de solutions immédiatement disponibles, et *"du fait que ces secteurs sont "occupés" par des interventions extérieures, laissant peu d'espace pour des initiatives autres que les leurs"* (id. : 20). *"Ce n'est pas un hasard si nombre d'expériences sahéliennes de développement local ont démarré dans des secteurs marginalisés par les interventions de l'Etat et/ou dans des zones où l'emprise de l'Etat était moindre car les enjeux économiques lui apparaissaient moins essentiels"* (id. : 27). Celles qui s'attaquaient au domaine de l'Etat (irrigation dans le cas du Sénégal : cf. DIOP, 1982

36 Qui s'individualisent souvent après quelques années, une fois l'apprentissage technique réalisé, face aux difficultés de la gestion collective.

37 Cf. les nombreux débats sur la segmentation des AV au Mali, tant en zone CMDT qu'à l'Office du Niger.

pour l'Amicale du Waalo; ADAMS, 1977 et APRIN, 1980 pour la Fédération de Bakel) ont dû conquérir de haute lutte leur reconnaissance administrative (près de 15 ans pour la fédération de Bakel), en jouant sur les contradictions de l'appareil étatique, des appuis politiques en haut lieu, l'utilisation du discours officiel, le poids lié aux appuis et aux financements étrangers, etc.

Structurées à une échelle supra-locale, ces organisations sont moins ancrées dans la société locale. Le leadership est tenu par un individu charismatique et le pouvoir est beaucoup plus personnalisé. De tels "leaders paysans" ne sont pas des paysans au sens strict. Ce sont *"de fortes personnalités, à cheval sur deux mondes, ayant suivi une scolarisation même incomplète, parfois fonctionnaires renonçant à leur poste, ayant été travailleurs migrants (parfois ancien responsable syndical en Europe) ou ayant voyagé, ayant su tisser des liens familiaux (mariage) ou amicaux avec des groupes extérieurs au monde paysan"* (GENTIL, 1984 : 358). Quoique n'étant pas paysans, ils ont une forte sensibilité à leurs problèmes et ont une *"capacité à formuler un "projet", sectoriel ou global, mobilisateur à partir des aspirations diffuses, et ceci dans un langage qui sonne juste et qui fonde en partie le charisme qu'on leur attribue"* (MERCOIRET, 1990 : 29).

Là où les associations villageoises sont essentiellement bénévoles[38], les organisations régionales bénéficient de financement importants et ont des structures permanentes composées en partie de salariés. Le rapport aux instances nationales et aux ONG est constitutif de ces structures, en particulier parce qu'elles ne peuvent vivre que sur financements externes. L'intérêt récent des bailleurs de fond pour ces organisations suscite aussi des structures opportunistes, créées pour drainer des financements. Ainsi, cette "organisation paysanne" de la basse vallée du fleuve Sénégal, dont l'objectif affiché est de permettre à tous les paysans d'avoir un hectare de riz, mais qui regroupe en fait 18 périmètres familiaux orientés sur le maraîchage... (STROSSER, 1989).

Témoins d'une évolution des rapports entre Etat et société civile, ces organisations revendiquent une représentation des intérêts paysans et ont des stratégies ouvertes d'investissement des lieux de pouvoir : ainsi, A.DIOP, président de l'Amicale du Waalo, est-il membre du Conseil rural et membre du conseil d'administration de la SAED[39].

38 Ce qui pose d'ailleurs des problèmes. Cf. GENTIL, 1984 : 237; THIEBA, 1992; etc.

39 Cf. son intervention au stage GRET/ministère de la coopération, La Grande Motte, septembre 1990.

2. QUELQUES REFLEXIONS

Les organisations d'origine locale des années 80 s'épanouissent donc sur un terrain déjà chargé. Les coopératives étatiques, les structures d'animation des années 60, les structures d'encadrement du parti (en régime dictatorial, comme les Ton et l'UDPM au Mali, mais aussi les associations de jeunes - les "soness" - du PS au Sénégal), les groupements suscités par les ONG, etc. constituent une somme de références de l'action collective, des lieux où des villageois, jeunes et moins jeunes, ont pu s'investir, et ont fait l'apprentissage des rapports à l'administration, aux ONG. Le "développement", la lutte contre la sécheresse et la désertification, sont devenus des mots d'ordre omni-présents, et sont repris par des jeunes, ou des gens qui ont fait le détour par la ville, mais la volonté d'adaptation, de changement au village, renvoie aussi aux dynamiques d'innovation qui se diffusent à la suite du choc de la sécheresse, avec la diffusion du maraîchage, le stockage des résidus de récolte, etc. Les fédérations des années 70 ont contribué à diffuser un projet paysan, fondé sur une autonomie par rapport à l'Etat. L'abondance de l'offre de financement, la multiplication et la concurrence des structures d'aide au développement (quelque soit leur origine) achèvent de mettre en place le système assistancialiste. Réduisant à la fois ses prétentions hégémoniques et ses capacités de redistribution, c'est cependant la crise de l'Etat des années 80 (et l'afflux parallèle de financements directs aux organisations locales) qui précipite l'effervescence associative.

Perspectives et interrogations

En 1984, GENTIL écrivait : *"dans aucune des expériences analysées, il n'y a véritablement constitution d'un mouvement paysan capable de peser sur les orientations de l'Etat et de se faire entendre et respecter, mais il y a développement de marges de manoeuvre, épanouissement de nombreuses initiatives à la base et en définitive élargissement du champ des possibles"* (id. : 390). Si on ne peut encore parler de "mouvement paysan" (GENTIL et MERCOIRET, 1991), si le monde rural est resté largement à l'écart des conférences nationales, l'apparition récente de syndicats de producteurs et l'entrisme des leaders paysans dans les lieux de pouvoir locaux est néanmoins une nouveauté significative[40] et témoigne peut-être d'un embryon de force politique. Ce mouvement reste cependant limité à quelques zones économiquement dynamiques, même si la tendance à la constitution de fédérations régionales, qui peuvent conquérir un poids plus fort et mener des actions de plus grande ampleur paraît générale : au Yatenga, les groupements ont-ils d'autre possibilité que de se limiter aux activités marginales et de jouer sur la diversification?

Il n'en reste pas moins que *"l'apparition des organisations non étatiques est sans doute le phénomène majeur des dernières années"* (GENTIL, 1988 : 123). La

40 La FONGS, Fédération des ONG du Sénégal (qui regroupe les principales organisations paysannes) a fait son entrée dans le capital de la CNCAS pour pouvoir offrir des lignes de crédit adaptées.

multiplication des groupements est extrêmement récente, elle témoigne d'un dépassement partiel du "poids de l'histoire" qui discrédite les coopératives et l'intervention de l'Etat, d'une volonté de dépasser le "poids de l'environnement" qui tend à ce que, du fait de la structure du champ social du développement, les "bénéficiaires" soient dépossédés du pouvoir de décision sur les projets les concernant et à les confiner dans des stratégies défensives de résistance passive et/ou de détournement des crédits. Face à ces dynamiques du dedans, qui font que certains acteurs veulent conquérir une place au soleil, la crise financière de l'Etat, signe de la faillite de ses prétentions hégémoniques sur le monde rural, oblige à réduire l'appareil bureaucratique et à laisser la place à des acteurs privés. Les évolutions récentes des organisations paysannes doivent se lire dans ce double contexte, qui ouvre la possibilité, même limitée[41], de changement dans les rapports entre Etat et paysans.

Le nombre et la diversité des groupements et des associations témoigne largement de cette multiplicité d'initiatives, d'un apprentissage multiforme de la façon de gérer l'action collective, de gérer les rapports avec l'Etat et les ONG, etc., qui déborde largement la zone d'action des organisations régionales "historiques" des années 75. Et cette dimension est essentielle, même si les champs d'action sont souvent "périphériques" (mais la diversification économique, fut-elle limitée, reste souvent la seule alternative hors des zones de culture de rente), même si beaucoup de groupements se constituent sur une base opportuniste, pour décrocher une aide.

L'assouplissement du poids de l'Etat ne délivre pas les groupements du risque de tutelle, qu'on peut penser inhérente aux situations d'intervention sociale. Le rapport aux financeurs est fondamentalement ambivalent : même si un groupement se crée sur une initiative interne, sur une dynamique endogène, il ne peut bien souvent accomplir ses objectifs qu'avec des financements extérieurs. Le risque existe dès lors que le bailleur de fonds intervienne, directement ou indirectement à travers l'adéquation de la demande à l'offre supposée des financeurs, de façon autoritaire ou paternaliste, dans les choix et les orientations du groupement qui se trouve dès lors dépossédé de sa capacité de décision, et que la captation de financement devienne le but majeur du groupement. *"Le manque de moyens"* peut à l'inverse devenir une bonne raison de passivité[42].

---

41 La volonté de contrôle politique du monde rural et d'approvisionnement des villes à bas prix peut-elle s'inverser quand les changements politiques sont avant tout le fait de mouvements urbains?

42 A Oussouye, un groupe de jeunes voulait créer un jardin maraîcher. Avec peu de financements, l'Association de jeunes agriculteurs et éleveurs du département avait lancé de nombreux groupes, mais ceux d'Oussouye, voyant les masses d'argent gérées par UFULAL, disaient *"on ne peut rien faire, on n'a pas les moyens"* et n'allaient pas demander l'appui de l'AJAEDO (LAVIGNE DELVILLE, 1986 b). S'il est clair que certains investissements - et en particulier les infrastructures sociales - dépassent les capacités d'épargne de villageois, des expériences intelligentes récentes en matière d'épargne/crédit ont collecté des sommes étonnantes.

A ce poids du financement s'ajoutent les logiques institutionnelles : les structures d'appui ont des règles, des rythmes, des façons de fonctionner qui ont du mal à s'adapter à ceux des paysans et reproduisent une situation de domination sociale, indépendamment même des objectifs, explicites ou implicites assignés par l'Etat aux coopératives qu'il encadre. Dans ce contexte, la structure permanente d'une organisation paysanne régionale peut se révéler face à un groupement de base une tutelle aussi paternaliste qu'un autre intervenant et se substituer à lui dans un certain nombre de fonctions, si la démarche et les méthodes de travail adéquates ne sont pas mises en place. De plus, des organisations "fédératives", qui se prétendent représentatives des paysans sans avoir de réelle base sociale, peuvent, à la faveur des modes qui traversent le milieu des bailleurs de fonds, tenter de s'imposer comme intermédiaire obligatoire et prélever au passage de quoi reproduire leur appareil. Certains leaders paysans sont en fait essentiellement des "brokers", cherchant à se constituer leur position politique et/ou économique. Les fédérations paysannes (comme d'ailleurs les ONG du Sud) sont devenues des lieux de notabilisation et d'ascension politique. Le désengagement de l'Etat ne signifie donc pas nécessairement autonomie et conquête de pouvoir par les paysans. L'essor actuel des organisations paysannes peut cacher de nouvelles mises en dépendance, à la fois des groupements de base par rapport aux organisations fédératives, et de ces dernières par rapport aux bailleurs de fonds.

Comment analyser les groupements ?

Ce trop bref survol de la problématique actuelle des organisations paysannes et rurales en Afrique de l'Ouest montre les interrogations qu'elle suscite. On est dans une phase où des changements se jouent dans l'organisation du monde rural et dans ses rapports à l'Etat. Certaines lignes de force se dégagent, en particulier du recul historique sur 80 ans d'intervention étatique, mais aussi sur 30 ans d'interventions non gouvernementales. Cependant, la compréhension des processus sociaux à l'oeuvre dans les groupements reste insuffisante pour pouvoir dessiner plus finement le champ des possibles au sein d'un mouvement finalement très récent.

La littérature sur les groupements est aujourd'hui importante et a produit de riches monographies. Elle déborde aujourd'hui largement le cas des quelques organisations paysannes régulièrement mises en exergue dans les années 80. Trois travers, auxquels les analyses actuelles n'échappent pas toujours, tendent cependant à limiter la portée sociologique d'un bon nombre de travaux.

La perception classique des opérateurs de développement suit une logique technico-économique, qui ne voie dans les groupements que la structure nécessaire pour faire fonctionner une activité économique. On cherche alors, dans une perspective fonctionnaliste, la meilleure forme d'organisation à proposer. La réalité des rapports sociaux, et plus encore la dimension politique des groupements, sont niés.

L'inadéquation permanente de la réalité des groupements au modèle socialement neutre qu'on construit pour eux justifie le permanence des critiques et des tentatives de réforme (CHAUVEAU, 1992b).

La seconde - et la plus fréquente? - est l'aveuglement militant populiste, qui idéalise les groupements "endogènes" : le fait qu'il existe un groupement est la preuve que *"les paysans se prennent en charge"*. Les groupements semblent se conformer exactement au discours sur le développement endogène, dont GENTIL dit à juste titre qu'il ne peut s'agir, au mieux, que d'un idéal vers lequel tendre. Ce discours est caractérisé par un vocabulaire général (*"les paysans"*), qui oblitère les différenciations internes et les divergences d'intérêts et évite la question des leaders. Il va de pair avec une vision communautariste qui idéalise la démocratie interne et la continuité entre les formes traditionnelles d'action collective et de solidarité et les nouveaux groupements[43], et sous-estime, sinon oblitère, le rôle et l'influence des forces extérieures : ONG en particulier, mais aussi Etat, partis politiques, etc. (par ex., à des degrés divers, ENDA, 1985; BA 1987; OUEDRAOGO 1990; PRADERVAND 1989)[44]. Après d'autres (par ex. AUGE, 1973), JONCKERS (1992) souligne, pour le sud Mali, *"le mythe de la tradition communautaire"* et la rupture fondamentale entre les nouvelles organisations et les formes historiques de l'action collective[45].

Face à cela, les monographies sociologiques de la "recherche-action sur le rôle des organisations paysannes et rurales dans le développement en Afrique noire francophone", dirigée par J.P.PROD'HOMME, veulent apporter un regard plus analytique et s'intéresse à l'analyse sociologique des groupements, *"aux conditions de création, de fonctionnement, d'autonomie et de pérennité des groupements villageois"* (PROD'HOMME, 1987 : 3). La grille d'analyse qu'elle propose permet d'avoir des descriptions homogènes, préalable indispensable pour une étude comparative. Celle-ci s'intéresse à la structure, au fonctionnement interne des associations (profil des membres, systèmes de décision, composition, participation, etc.) à l'histoire du groupement et à la trajectoire des responsables, aux objectifs et activités, aux relations avec l'extérieur. La démarche est celle de l'entretien et d'un temps plus ou moins long d'observation participante. Sociologiquement valide, cette

---

43 Par exemple les groupements Naam, qui reprennent des noms et des titres mossi, alors qu'ils fonctionnent en fait comme des associations villageoises modernes et que *"l'opposition entre groupements villageois et groupements naam qui divise actuellement certains villages du Yatenga recoupe, en grande partie, des oppositions entre courants politiques de ces dernières années, dont les fondements peuvent se trouver dans des rivalités de chefferie mossi du XIX°s"* (GENTIL, 1984 : 429). L'Etat a aussi largement joué de cette filiation mythique : Cf. les Ton au Mali, les Folokona à Madagascar, etc.

44 Le fait le plus intéressant est que les responsables paysans tendent à tenir exactement ce discours (Cf., entre autres, les compte-rendu des sessions paysannes organisées par ENDA et l'AFDI, dans ENDA, 1985 - même si le mode de rédaction rend difficile de distinguer le discours propre des responsables paysans de la sur interprétation liée au choix des citations, à leur organisation, aux commentaires qui y sont ajoutés).

45 CHAUVEAU (1992 b) montre de façon très convaincante que ces deux dimensions participent également du populisme bureaucratique qui constitue, selon lui, l'idéal-type de la culture du développement.

démarche en reste souvent, dans ses résultats, à une description organisationnelle, insuffisamment ancrée dans le champ social global. Bien que la grille prenne en compte la question des rapports sociaux locaux, les relations de pouvoir entre intervenants extérieurs/animateurs/population et l'analyse des conflits, on retrouve peu ces éléments dans les études de cas, qui donnent parfois l'impression de montrer des groupements flottant au dessus des contradictions de la vie courante et des clivages sociaux, et évacuent totalement la question du pouvoir. A l'analyse fonctionnelle et organisationnelle, il manque un soubassement anthropologique et micro-politique[46]. On retrouve également fréquemment ces biais fonctionnalistes dans les rapports d'évaluation de projets.

Un quatrième type de travaux interroge les groupements dans leurs rapports avec l'Etat et pose la problématique d'ensemble d'analyse du fait associatif (GENTIL, 1984; LACHENMANN et al, 1990; LACHENMANN, 1992; GUILLERMOU, 1992), inscrivant les groupements dans le champ social développementiste et les rapports Etats/paysan, prenant en compte les logiques institutionnelles des organismes d'appui et la différenciation interne aux paysans. Nous nous situons dans ce cadre, tout en portant une attention plus forte, dans notre problématique d'analyse micro-sociale des groupements et du changement social, aux dynamiques sociales internes aux organisations[47].

III. LES ASSOCIATIONS DANS LA ZONE D'EMIGRATION

On s'intéresse ici aux Associations Villageoises de Développement (AVD)[48], qui regroupent l'ensemble du village et sont les interlocuteurs des associations de ressortissants et des ONG, qui représentent le village face à l'administration. Nous ne discuterons qu'incidemment des groupements de producteurs, de jeunes, de femmes, qui, bien que s'inscrivant également dans les dynamiques organisationnelles du monde rural, ont des vocations différentes, comme on l'a précisé ci-dessus.

---

46 Il y a là à mon avis une question de présupposé théorique plutôt fonctionnaliste S'y ajoute, ce qui joue au moins autant, le fait qu'en bonne partie, ces recherches soient confiées à de jeunes agronomes sans formation sociologique ni anthropologique, dont c'est le premier travail en Afrique et qui n'ont pas fait un travail bibliographique préalable suffisant. Ayant moi-même eu ce même cursus lors de ma participation à la préhistoire de cette recherche, à travers un mémoire de stage en Casamance (DOLIGEZ, LAVIGNE DELVILLE et RAMBURE, 1984), je mesure d'autant mieux l'importance de la rupture épistémologique (BOURDIEU, PASSERON, CHAMBOREDON, 1968) nécessaire pour un travail sociologique rigoureux.

47 Du fait d'une insuffisante formation sociologique et de mon insertion dans une ONG de terrain, mes premières réflexions sur les groupements étaient trop centrées sur le local, négligeant l'Etat. Rédigé en 1990 sur la base d'une première version de 1988, mon premier article sur les groupements (LAVIGNE DELVILLE, 1992 b) en porte encore les traces.

48 Au Mali, ces structures ont parfois gardé le nom des "tons" villageois, structures mises en place par l'Etat.

1. ASSOCIATIONS VILLAGEOISES, SECTIONS LOCALES ET DIASPORA

Dans sa définition la plus large, la collectivité villageoise s'étend à la diaspora, à l'ensemble des lieux d'implantation en migration (cf. seconde partie). Si chacun de ces lieux a une histoire partiellement autonome, en fonction des contextes locaux, tous n'en participent pas moins des processus d'ensemble de l'émigration, tels que nous les avons analysés en troisième partie. Les ressortissants de Dakar, de Bamako, du Gabon, de Côte d'Ivoire financent eux aussi, au coup par coup, des investissements au village (cf. REBOUL 1987 pour un cas à Dakar), ou participent à ceux qui sont décidés en France, où la communauté est la plus nombreuse, ou en tous cas la plus structurée.

Dans la plupart des cas, ces communautés de ressortissants, plus ou moins vivaces, restent à l'état informel. Leurs instances de gestion sont les caisses (les "groupements de village" à Dakar, analysés par DIOP, 1965). Cependant, dès lors qu'une association est créée au village, elle englobe en général l'ensemble de la diaspora. On a alors des organigrammes complexes et internationalisés, l'association villageoise étant constituée de différentes "sections" : au village, à Dakar, en France (elle-même pouvant avoir des sections à Paris, Le Havre, Montargis, etc.), au Gabon, en Côte d'Ivoire[49]. Les prérogatives et les dynamismes des sections dépendent pour beaucoup de leurs moyens financiers, de leur proximité aux centres de décision (France pour les ONG, Dakar pour les administrations), et de la personnalité de leurs leaders. Dans les associations les plus structurées, la division du travail est la suivante : les émigrés de France font les propositions de gros projets et financent; la section de la capitale (Dakar, Bamako ou Nouakchott) financent des actions ponctuelles et servent surtout de relais dans les démarches avec l'administration nationale, le village offre sa main-d'oeuvre.

Le terme générique "d'association villageoise" recouvre donc plusieurs réalités. Affirmer l'unité de tous les ressortissants, réunis dans une même association, sert à réaffirmer et renforcer l'attachement matériel et symbolique des émigrés à leur village. Mais cette unité réaffirmée n'exclut pas les tensions et les concurrences. Chaque pôle se veut une certaine autonomie, qu'il a ou non les moyens d'imposer. C'est entre village et immigrés en France que les tensions peuvent être les plus fortes. Les actions sont le plus souvent décidées à Paris ou à Dakar ou Bamako, la section villageoise ayant plutôt un rôle d'exécutant. C'est pour cela que NUTTALL (1989) pouvait encore affirmer, pour le département de Matam, qu' *"il n'existe pas à proprement parler de naissance de véritables associations villageoises avec des orientations, un style et un programme spécifiques".*

49 Cf. l'organigramme de l'Association pour le développement d'Ouro-Sogi (ADO), dans NUTTALL, 1989.

Fig. 8 Organigramme de l'Association pour le Développement d'Ouro-Sogui (Ba et Nuttall, 1988 : 132)

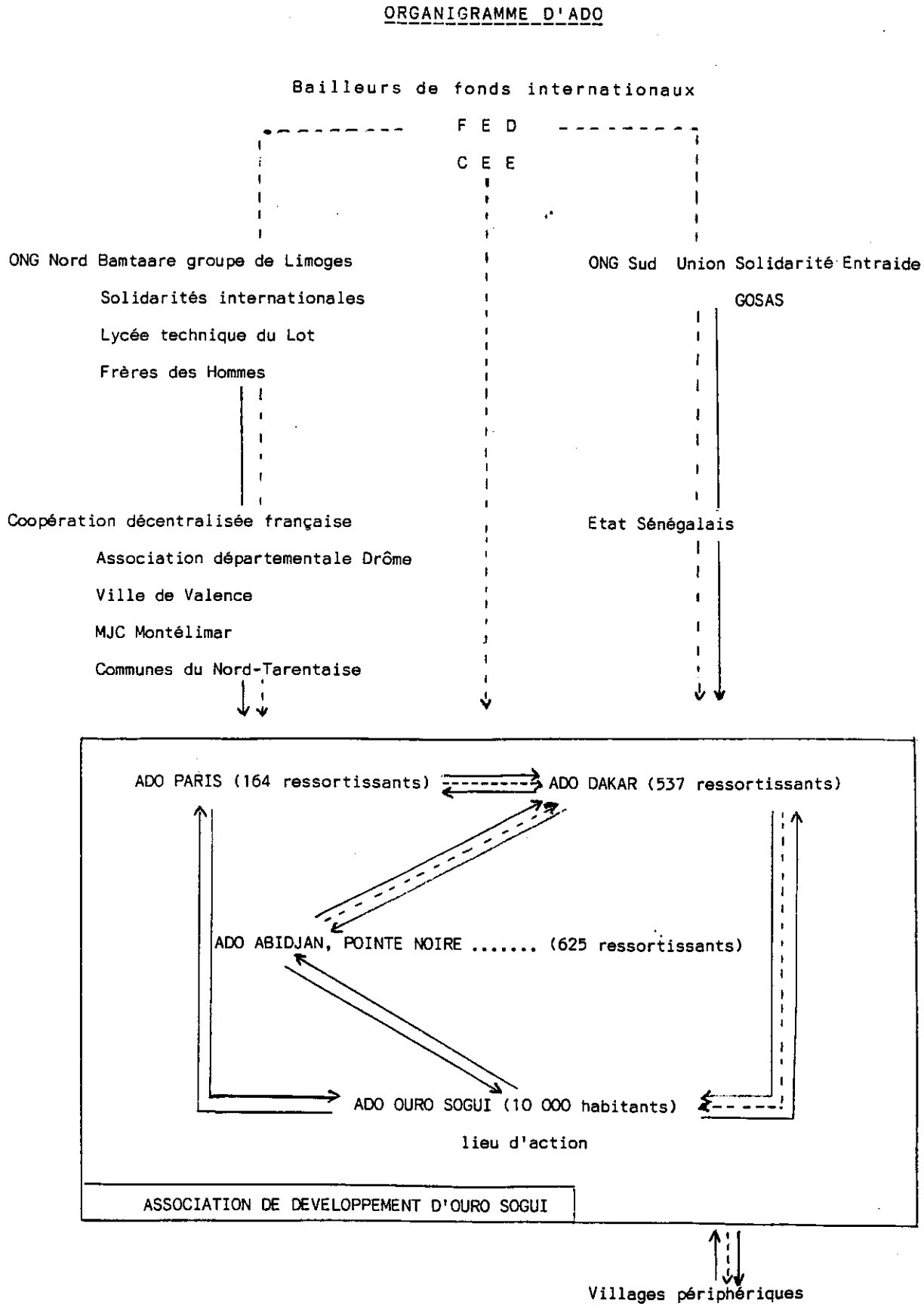

2. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES GROUPEMENTS VILLAGEOIS[50]

Structures et statuts

Les associations et groupements au village reprennent la diversité des groupements de la zone sahélienne : associations villageoises, groupements de jeunes, groupements de femmes, comités de gestion d'infrastructures, etc. Nous nous intéressons ici aux associations villageoises au sens strict. L'essentiel des associations a fait l'objet d'une déclaration officielle[51]. Les statuts juridiques sont variés : association villageoise, ton villageois, coopérative multifonctionnelle, pré-coopératives. Ces statuts reflètent plus la législation en vigueur que le contenu réel des groupements : ainsi "ton" villageois et coopérative multifonctionnelle sont les deux formes possibles au Mali, le "ton" étant l'instance officielle, contrôlée par le Parti avant la chute de Moussa TRAORE. Au Sénégal, ce sont les associations villageoises et les groupements d'intérêt économique (G.I.E.). Structures très souples qui donne accès au crédit, les G.I.E. se multiplient très rapidement et recouvrent des réalités extrêmement diverses : associations villageoises, entreprises privées (du "groupement" familial, géré et présidé par le chef de famille, simple institutionnalisation des structures familiales de production aux périmètres irrigués privés, avec main-d'oeuvre salariée permanente et/ou faire-valoir indirect), groupements de producteurs, coopératives, etc.

Les associations villageoises regroupent d'office tous les hommes (ou tous les chefs de famille), parfois tous les villageois adultes, hommes et femmes. Etre du village est souvent le seul critère d'appartenance. Certaines associations précisent *"sans distinction de statut ni de sexe"* (GAGNY), *"avoir plus de 18 ans"* (FARABOUGOU); *"accepter le règlement"* (FEGUI, KABATE). Les associations villageoises fonctionnent donc dans l'ensemble avec une adhésion de fait.

Les structures de décision sont le plus souvent l'Assemblée générale et le bureau. Le conseil de village, instance "traditionnelle" n'est citée que dans un cas sur dix, au Mali et en Mauritanie. Le bureau est cité comme seule instance de décision dans 20% des cas au Sénégal et au Mali, dans près de 50 % des cas en Mauritanie. Ces structures formelles ne présagent évidemment pas du fonctionnement réel : l'assemblée générale est plus souvent une instance d'information, ou de discussion que de décision. D'autre part, assemblée générale et bureau rappellent les structures de gestion du pouvoir villageois (assemblée des chefs de famille et conseil de village) et il faudra voir jusqu'à quel point elles se superposent. Plus encore qu'en migration, la

---

[50] Cette section repose en partie sur les questionnaires de l'enquête PANOS, qui permettent d'élargir et de valider la connaissance directe de cas moins nombreux. La majorité des citations illustratives en sont tirées.

51 99 sur 109, dans l'échantillon de l'étude PANOS, qui comprend quelques groupements.

cooptation est la règle générale. Près d'un tiers des associations villageoises déclarent s'appuyer sur *"une organisation traditionnelle"*. La solidarité, l'entraide, le travail collectif, les classes d'âges sont le plus fréquemment cités, montrant une continuité avec les valeurs sociales et les règles de l'action collective en place. Les associations sont d'ailleurs souvent présentées comme une réunion des classes d'âge. On verra plus bas ce qu'il faut en penser. Mais la référence "traditionnelle", c'est aussi *"le droit d'aînesse et de propriété", "le respect de la hiérarchie", "l'autorité du chef de village et de ses adjoints", "le fait de consulter les autorités et les anciens", "le rôle du conseil du village"*. Un certain nombre de bureaux d'associations affirment donc une continuité avec le pouvoir en place.

Environ 90 % des associations déclarent avoir un règlement intérieur, qui n'est en général pas écrit. Il est le plus souvent établi au village, par le bureau. et adopté en A.G., mais peut être rédigé par l'administration (statut type) ou par les émigrés. A WOUMPOU, l'association est explicitement dirigée par le conseil de village, et les responsables associatifs déclarent que c'est la "coutume" qui sert de règlement intérieur.

La création : initiatives et procédures

87% des associations et groupements enquêtés ont été créés depuis 1980, ce qui confirme la jeunesse des dynamiques associatives, ou du moins du processus d'institutionnalisation. Les initiateurs sont les émigrés (50%), les jeunes (19%), l'administration (11 %), le chef de village (8 %). La question sur les circonstances qui ont amené à créer l'association reçoit des réponses assez générales : la sécheresse, la pauvreté, la maladie, les problèmes d'approvisionnement. A MARENA, *"l'initiative est venue de la France, mais nous ne savons pas ce qui les a guidés"*. A SOUENA, l'association a été créée suite à la création de l'association à Paris. A FEGUI, c'est *"la prise de conscience des jeunes"*. C'est quelque fois les nécessités de mise en place des projets, *"le constat du retard du village"* (SIRIMOUROU), l'exemple de villages voisins. A TAMBACARA, la motivation pour créer la coopérative d'approvisionnement est claire : *"l'envoi monétaire des émigrés aux familles pour les besoins alimentaires était souvent déviée pour d'autres besoins"*. Il s'agit pour les émigrés de contrôler l'utilisation de leur argent. Quand l'origine revient à l'administration, c'est en général le Comité à l'action coopérative (CAC) au Mali, la SAED au Sénégal.

Les démarches accomplies pour créer l'association se ressemblent, avec des nuances. Le schéma d'ensemble est le suivant : le ou les initiateurs contactent les "vieux" pour discuter de l'idée de créer l'association et obtenir leur accord. Une assemblée générale est alors tenue au village pour expliquer l'utilité de faire cette association, ses objectifs, la façon dont ça fonctionne. La décision étant prise, on entame les démarches administratives aux différents échelons (CAC et chef d'arrondissement en général, mais parfois aussi les ministères) et parfois même en

France. La place des émigrés et de l'administration varie selon le rôle qu'ils ont joué dans l'initiation du groupement : dans un certain nombre de cas, les démarches ont commencé en France, ce sont les émigrés qui ont pris en charge la création de l'association. A OULOUMBONI la coopérative a été *"initiée et mise en oeuvre totalement par les émigrés"*. A DIAGUILY, *"les émigrés ont montré leur volonté et leur désir de constituer une association au village"*[52].

La création des associations a parfois posé des difficultés. C'est parfois des problèmes avec l'administration, lorsque les statuts ne sont pas conformes aux textes en vigueur. Mais les difficultés apparaissent surtout au sein du village : les responsables des associations citent *"des problèmes de compréhension par certains des enjeux d'une association"*, *"le manque de confiance entre les lettrés et les illettrés"*, la difficulté à mobiliser les jeunes (pour les associations villageoises) ou les vieux selon les cas...), la réticence des émigrés ou des villageois (pour des associations de jeunes), etc. A BOUANZE, bien que l'association ait été créée par la famille du chef de village, elle s'est confrontée *"à l'opposition des notables parce que la banque de céréales n'était pas sous leur contrôle"*. Autant d'éléments ponctuels, qui permettent, en décodant le contenu des termes, de situer les enjeux des associations.

La composition des bureaux, quelques éléments

Quelques informations sur la composition des bureaux confirment les éléments qualitatifs. Les femmes en sont totalement absentes[53]. L'âge des membres varie entre 40 et 60 (47 ans en moyenne) dans les associations villageoises[54], ce qui confirme un relatif rajeunissement par rapport aux responsables villageois. Un peu moins de la moitié des membres de bureaux se déclarent alphabétisés (mais seulement 27% au Mali), ce qui est largement supérieur à la moyenne des villageois.

Dans l'échantillon de l'enquête PANOS, les "nobles" représentent 70 % des membres des bureaux, les anciens émigrés 46 % (mais 73 % au Mali). Ces chiffres ne peuvent cependant donner qu'un ordre de grandeur et il faut être prudent quant à leur interprétation : on ne connaît pas leurs proportions au sein du village, le terme de "noble" ne permet pas de distinguer entre les représentants des lignages à vocation politique et les autres. De même qu'en migration, le statut des responsables ne suffit

52 Les procédures sont voisines lorsqu'il s'agit de groupements. A DIOUGOUNTOUROU, le groupement de producteurs a été créé à l'initiative de la SONADER (Société nationale de développement rural). Après une assemblée de village où la décision a été prise, les émigrés ont été informés et ont adhéré à l'idée.

53 A part naturellement les groupements de femme (où il y a parfois un homme à un poste clé : Bouanzé, Sadel), on ne trouve de femmes dans un bureau d'association que dans de trois groupes de "jeunes" scolarisés.

54 Et 68 ans dans l'association de WOUMPOU (Mauritanie), dirigée explicitement par le conseil de village. Dans les associations de jeunes, les responsables ont en général 30/40 ans.

pas pour conclure sur l'existence d'un changement politique et son ampleur. De même, l'importance du nombre d'anciens émigrés n'est que très partiellement significative de la "vocation" des émigrés à gérer le "changement" : la quasi totalité des hommes adultes ayant migré dans leur vie, il est logique de trouver un grand nombre d'anciens émigrés aux postes de responsabilité. On notera toutefois que ceux-ci sont massivement issus de la génération qui a émigré dans les années 60 - début des années 70 et qui a vécu les luttes de foyer et les changements en migration.

Les relations avec les émigrés

73 % des associations et groupements déclarent avoir des relations régulières avec les émigrés, et seulement 12 % n'en avoir aucune. On trouve parmi ces dernières des coopératives créées par l'administration, des groupements de jeunes, et seulement une ou deux associations villageoises en conflit avec les émigrés. Les relations passent par le courrier et les rencontres avec les émigrés en vacances.

Ces relations sont d'abord financières : entre 70 et 80 % des associations bénéficient, régulièrement ou au coup par coup, de financements des émigrés. Rôle financier, initiative dans la création des associations, idées : dans 70 % des cas, les émigrés participent aux décisions. Les exceptions sont quelques AVD, en particulier fondées par le chef de village, comme à KOUMAREFARA, des groupements de jeunes. L'absence de relation est en général imputée à l'éloignement. Distance géographique, qui rend les communications difficiles, même si courrier, cassettes et aujourd'hui téléphone les facilitent. Mais aussi volonté de sauvegarder l'autonomie de décision : *"ils participent sur demande du village. Le groupement ne concerne que ceux qui sont sur place. Si le village décide de construire quelque chose, il les sollicite"* (NAFADJI).

Les points de vue des responsables villageois et associatifs sur les associations d'émigrés reflète bien l'enjeu des apports financiers, qu'ils soient jugés satisfaisants : *"sans eux, les actions seraient arrêtées"*; *"sans les émigrés rien ne serait fait"*; *"c'est grâce à eux que nous avons connu le développement. Tout ce qu'il y a de beau, d'intéressant, c'est les émigrés"*; *"ils veulent tout faire pour développer le village"*; *"ils sont les penseurs pour les projets"*; *"tous les financements, ici, c'est eux"*; ou insuffisants : *"c'est un peu satisfaisant, mais ils doivent mieux faire"*; *"nous voulons qu'ils nous envoient une motopompe de 6 cylindres et tout son matériel. Nous voulons qu'ils nous aident dans une coopération avantageuse pour notre village"*; *"cela manque de suivi. Ils nous ont promis des arrosoirs, mais on n'a rien reçu"*; *"on compte sur l'apport des émigrés, qu'on n'a pas encore eu"*.

Les autres partenaires

Les groupements ont également des relations avec d'autres organismes, étatiques ou non gouvernementaux[55]. Seulement 25 % des groupements et associations déclarent n'avoir aucun partenaire. 67 % sont en rapport, sous des modalités variables, avec des structures étatiques, 41 % avec des structures non gouvernementales (21 % en Mauritanie, 50 % au Sénégal et au Mali).

Eléments d'auto-analyse

Quelques questions de l'enquête ont trait à l'analyse que les responsables associatifs font de leur organisation. Les deux tiers des groupements disent rencontrer des difficultés dans leur fonctionnement. C'est d'abord des problèmes liés à l'organisation et à la participation des villageois (environ 50 % des cas) : *" manque de participation des membres"*, *"problème d'incompréhension entre les membres"*, *"incompréhension avec les vieux du village"* ou au contraire *"manque de persévérance due à la mentalité des jeunes"*, *"problèmes de renouvellement des responsables, divisions entre les gens"*, difficultés de récupération du crédit (GORY, DIADOUMBERA) retards de paiement des émigrés pour le magasin (DIALAKA). A FARABOUGOU, *"les difficultés viennent surtout des gens du village"*, à NIABINA, *"le tiraillement entre le maire et le président du jumelage a porté grand préjudice"*.

Les autres problèmes évoqués tiennent au manque de moyens matériels et financiers (30 à 50% des groupements), à l'enclavement (pour les coopératives d'approvisionnement et les groupements de périmètre irrigué). Les rapports à l'Etat ne sont cités comme sources de problèmes que par 4 groupements.

Face à ces problèmes, une première voie consiste à améliorer le fonctionnement interne : sensibiliser les membres ou les groupes réfractaires, *"renforcer l'esprit d'unité"*; *"faire davantage d'efforts pour mieux se comprendre"*; *"améliorer la compréhension entre les villageois et les émigrés"*; *"se regrouper davantage et changer certaines mentalités rétrogrades"*; *"essayer de convaincre les vieux par le canal des émigrés, qui sont écoutés"*, ou au contraire *"sensibiliser les émigrés"*. Mais aussi *"continuer à travailler sans relâche"*, *"appeler une AG et réorganiser les structures"*, *"redéfinir les tâches et renouveler le bureau"*; *"remplacer quelques membres dans le groupe"*.

Le seconde voie est le recours à l'aide extérieure (émigrés et ONG) : *"demander ceux qui peuvent nous être utiles, en particulier les émigrés, grâce auxquels nous pourrons bénéficier d'un jumelage"*; *"s'ouvrir aux organismes"*; *"nous faire reconnaître et demander une aide financière et matérielle"*; *"susciter confiance et crédibilité pour*

55 Les réponses à cette question sont sans doute en deçà de la réalité.

mériter un appui de tous ordres, émigrés et ONG". L'aide extérieure est parfois perçue comme le seul recours : *"l'aide d'ONG est le seul moyen"*; *"en dehors de l'effort physique, l'association ne peut que demander l'aide extérieure".* Parfois, elle est présentée comme un complément : *"compter sur nos propres forces et éventuellement sur l'aide extérieure".*

Finalement, la formule de l'association de WOUMPOU semble bien résumer la situation : *"on peut lever les difficultés en tenant des réunions au cours desquelles on échange des idées. Si c'est un problème de financement, on écrit aux émigrés, si c'est un autre problème, on s'organise".*

Entre le tiers et la moitié des associations considèrent avoir atteint leurs objectifs. Le degré de satisfaction dépend de l'histoire particulière de chaque association, mais aussi de l'ambition des objectifs qu'elle s'est donnés. Celles qui considèrent avoir atteint leurs objectifs sont essentiellement celles qui avaient, du point de vue des villageois, un objectif principal limité, magasin d'approvisionnement ou centre de santé le plus souvent : *"il y a moins de déplacements", "les villageois ont sur place tout ce dont ils ont besoin", "les commandes sont livrées régulièrement, il n'y a aucun problème entre le "ton" et le village", "l'approvisionnement est correct", "les 3/4 des ordonnances sont résolues au village", "les projets sont dans leur quasi totalité en cours de réalisation", "la maternité, le dispensaire et le magasin fonctionnent".* L'ancrage de l'association dans la vie sociale du village et son rôle consensuel est aussi un motif de satisfaction : *"nous existons"* (coopérative des femmes de BOULY), *"l'entente est améliorée", "nous constituons une seule et même personne".*

A l'inverse, les associations qui pensent n'avoir pas atteint leurs objectifs sont celles qui démarrent juste, ou ont des ambitions plus grandes et/ou une vision à plus long terme : *"l'association a commencé il y a deux ans seulement", "on a en partie atteint nos objectifs, mais le chemin à faire reste long", "nous ne sommes pas encore autosuffisants, l'aménagement de la mare n'est pas terminé", "tous les projets ne sont pas réalisés", "on manque de moyens pour acheter du matériel agricole"; "on n'a ni électricité, ni eau, ni santé, la production céréalière est déficitaire".* Comme pour bien des groupements au Sahel, et malgré des ressources en général bien plus élevées, le *"manque de moyens"* est le principal motif d'insatisfaction.

Les notables du village, quant à eux, ont un point de vue plus général et plus formel sur l'association : *"elle apporte la paix, le bonheur et la solidarité"; "elle redynamise les structures car ce sont les forces vives du village"; "l'association est le porte-parole du village"; "la création de l'association a apporté paix, bonheur et prospérité"; "c'est la seule qui puisse subvenir aux besoins des villageois"; "les gens trouvent que c'est une bonne chose de faire tourner l'argent dans les choses qui avancent le village".* Au delà de l'utilité socio-économique de l'action des associations, d'autres causes de satisfaction sont également perceptibles, prestige et concurrence entre villages en particulier : *"l'association a permis au village d'être au premier rang".*

IV. DYNAMIQUES DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT : DEUX ETUDES DE CAS

Deux études de cas, l'une au Fuuta Toro sénégalais, l'autre au Gidimaxa malien permettent d'illustrer ces dynamiques associatives. Elles s'appuient sur l'analyse des rapports sociaux soninké et haalpulaar, détaillée en seconde partie de ce travail.

1. L'ASSOCIATION SADELOISE SOLIDARITE SAHEL SENEGAL (A.S.S.S.S.)

L'A.S.S.S.S est l'association villageoise de Sadel, village du Fuuta Toro, dans le département de Matam au Sénégal. Situé sur la rive haute d'un méandre du fleuve, Sadel est un village aux réserves foncières limitées. *TooroBBe* et *subalBe* sont les principaux groupes *rimBe* représentés. Suite à un litige sur la fondation du village, au XVIII°s, l'almaami a attribué la chefferie aux *DiengdiengBe* (patronyme Dieng) et la maîtrise foncière aux *DobenaBe* (N'Dongo). La fonction de *jaagaraaf* est assurée par un lignage *ceddo*, les N'Diaye, qui sont aussi électeurs. L'imam de la grande mosquée est choisi à tour de rôle dans les lignages *tooroBBe* Sumaare et Lih. Le *jaaltaaBe*, chef des pêcheurs, est le plus âgé des *subalBe* des lignages Paam, Thiam, et Saar[56].

L'A.S.S.S.S a été créée en France en 1985[57]. La section villageoise a été constituée dans la foulée, à l'initiative des émigrés. La chefferie s'est tenue à l'écart de cette initiative, et il n'y a pas de Dieng à des postes importants dans le bureau. La section villageoise est présidée par un N'Diaye, du lignage des *jaagaraaf*. Il cumule ce poste avec la présidence d'un groupement de périmètre irrigué et celui de délégué des périmètres. Amadou N'Diaye n'est pas l'archétype du *dimo* haalpulaar : petit, de faible prestance, il n'en impose pas. Il est boulanger. Il parle mal le français, ce qui ne le prédispose pas aux relations avec les institutions, étatiques ou non gouvernementales. Mais c'est un homme dynamique, qui travaille énormément. Il a monté la première boulangerie du village, le périmètre irrigué qu'il préside a les meilleurs résultats techniques. Il est le premier à avoir introduit le maraîchage sur les périmètres, à avoir essayé les patates douces en irrigation. Proche des *DiengdiengBe*, par son lignage, il n'est donc pas seulement "l'homme de la chefferie". Que la section villageoise soit présidée par un proche des Dieng, et non par un N'Dongo comme en France et à Dakar est cependant significatif : au village, les DobenaBe ont dû reconnaître le rôle de la chefferie et n'ont pu lui contester la prééminence. En même temps, les DiengdiengBe ne pouvaient prendre une place qui leur aurait semblé accordée par les DobenaBe. La désignation de N'Diaye apparaît ici comme un compromis, d'ailleurs plus ou moins bien accepté par les deux

56 Enquête personnelle, complétée par des informations de J.SCHMITZ.

57 Cf. la structure du bureau dans le chapitre précédent.

responsables émigrés les plus impliqués au village (président ASSS/France et secrétaire aux relations extérieures).

Le secrétaire a longtemps été un jeune N'Dongo d'une trentaine d'années qui a étudié à Dakar. Il n'appartient pas à la même maison que le président de la section française, mais reste néanmoins un représentant de ce lignage dans l'association villageoise. Placé là par les émigrés, il a longtemps été soutenu par eux. On a vu son rôle dans l'histoire du dispensaire. Suite à un conflit sur lequel nous reviendrons, il a été rejeté du bureau et remplacé par un N'Diaye, jeune scolarisé d'environ 25 ans. Longtemps membre du bureau, Cheick Thiam, ancien émigré de 45 ans, fils de l'ancien *jaaltaaBe* aujourd'hui décédé, a démissionné en 1989, mécontent de la façon dont l'association avait réglé un litige foncier avec un village voisin. Il reste président du groupement maraîcher des femmes et du comité de parents d'élèves. C'est un ami personnel de l'ancien secrétaire. Son jeune frère est un des membres dynamiques du bureau de l'ASSSS en France.

Le bureau de l'association se réunit à chaque fois que c'est nécessaire, chez le président. La participation à ces réunions n'est pas strictement limitée à ses membres. Des "jeunes" (35-40 ans), *subalBe* ou *nieniBe*, y participent sans avoir de responsabilité définie. Après le départ en migration du jeune N'Diaye, c'est un *nienio* (bijoutier) de la classe d'âge du secrétaire de l'ASSSS/France, également alphabétisé, qui a pris sa suite. La réunion s'élargit aux personnes directement concernées par le sujet. Lorsque c'est nécessaire, une assemblée générale est convoquée le vendredi à la sortie de la prière à la grande mosquée. L'ensemble des hommes se réunit donc dans la cour d'un *galle* proche de la mosquée. C'est un *galle subalBe* et la raison de ce choix semble être simplement matérielle : taille de la cour, proximité de la mosquée. Vu le nombre de personnes, les débats sont rarement possibles. Il s'agit plus de réunions d'information, que des débats. Ces assemblées générales sont convoquées pour des questions d'intérêt général, aussi bien par le chef de village que par l'association, en fonction de leurs prérogatives respectives et, bien que convoquées et animées par des instances différentes, elles se déroulent de façon similaire dans les deux cas. Assemblée de village et A.G. de l'association se superposent, tout en étant convoquées de façon autonome par les deux instances, ce qui confirme à la fois leur vocation voisine à gérer les affaires publiques, celles qui concernent tous et nécessitent l'information de toute la communauté, et le partage des tâches, qui fait que chacune a la possibilité de convoquer librement l'assemblée de village sur ses thèmes d'intervention.

Malgré la logique de la désignation, la composition du bureau a subi des modifications depuis sa création : changement de secrétaire, ouverture à des "jeunes". L'éviction du jeune N'Dongo est assez significative : représentant du lignage des *DobenaBe*, il avait sa place dans l'équilibre politique du bureau et bénéficiait du soutien des émigrés. Sa bonne maîtrise du français et de l'écriture, qu'il est quasiment seul à avoir au village (il a fait une année d'université) le désignaient à cette tâche. Il s'était

impliqué dans le projet de dispensaire, organisant la formation des matrones et de l'agent de santé au dispensaire régional de Matam. Faute d'autre candidat, il avait lui-même suivi le stage. Bref, un jeune qui cumulait position sociale, compétence en français et capacité d'organisation.

Il a cependant été évincé du bureau et de son poste d'agent de santé peu de temps après l'ouverture de la case de santé, sur l'accusation d'avoir "bouffé" dans la caisse de la pharmacie. Quelle que soit la réalité de cette accusation[58], d'autres éléments sont entrés en jeu. Son éviction et son remplacement par un N'Diaye joue un double rôle de rééquilibrage du bureau de l'AVD : au profit du clan *DiengdiengBe* au détriment des *DobenaBe*, d'abord; au profit des "villageois" au détriment des émigrés, d'autre part (ce dernier rééquilibrage étant renforcé par la démission de Thiam, lui aussi représentant des émigrés, et confirmé par le conflit entre villageois et émigrés à propos du chantier du dispensaire). Une autre raison, qui a peut-être servi de détonateur, tient à la personnalité et à l'attitude de N'Dongo : il marque nettement sa différence de "citadin éduqué", reste en dehors des réseaux de sociabilité, ne va pas à la mosquée, tout en s'appuyant sur son statut de *tooroodo*. Dans les réunions, il bouscule ouvertement les vieux. Il a essayé de jouer "cavalier seul" sur certains plans, ce qui ne lui a pas été pardonné. Autant d'attitudes mal acceptées et qui ont fini par le faire rejeter. *"On n'a pas confiance en lui"* était l'argument général. Même Thiam, qui le soutenait au départ, lui reproche maintenant son comportement. En même temps, ses compétences le rendent utile et, un an après, certains responsables de périmètres irrigués ont fait appel à lui pour les comptes de leur groupement. S'amendant un peu, il a pu recommencer à assister aux réunions du bureau, avec toujours une réticence de la part des autres membres. On ne s'impose pas leader à l'échelle villageoise si l'on a pas une certaine reconnaissance sociale personnelle.

D'autres groupements existent au village. Le comité de gestion du moulin est composé de quelques membres du bureau, essentiellement tooroBBe et seBBe. Le trésorier est un marabout. Le meunier est un jeune d'origine captive (conformément à leur "vocation" pour les activités de services), salarié sur les recettes. Chacun des 7 périmètres irrigués villageois est dirigé par un bureau. Les périmètres les plus anciens sont dirigés par des *subalBe* et des *seBBe*, les *tooroBBe* étant, dans ce village, restés un peu à l'écart au début. Les deux PIV les plus récents sont dirigés par des *maccuBe*, ce qui aurait été inconcevable quelques années auparavant et pose parfois problème, certains membres *tooroBBe* refusant de se rendre aux réunions chez un *maccudo*. Les réunions ont lieu chez le président du groupement. Celles qui concernent l'ensemble des PIV se déroulent chez le doyen des présidents de PIV, et non chez Amadou N'Diaye, qui, outre son poste de président de l'ASSSS/Sadel, est pourtant le représentant des présidents face à la SAED.

58 Ce sont des pratiques courantes chez les agents de santé de l'Etat. Dans les associations villageoises même, ce genre de pratiques existent. Elles ne se soldent pas toujours de cette façon. Ainsi à Sangalou, le gérant du stock de médicaments (de la maison du chef de village) avait mangé la caisse. Le groupement a décidé de saisir la production de sa parcelle du périmètre irrigué pour rembourser. Il a cessé de la cultiver et les choses sont restées en l'état.

Le groupement du jardin maraîcher des femmes est dirigé par Cheick THIAM, qui y consacre beaucoup d'énergie. Il a obtenu de l'UNICEF une petite motopompe. Dès lors, les hommes ont commencé à investir le jardin pour leur propre compte, au désespoir des femmes. Devant ce fait, Thiam a démissionné du groupement du jardin et a fondé avec les femmes un second jardin, bien à elles, mais où elles sont à nouveau obligées d'aller puiser l'eau au fleuve avec les bassines.

Lors d'un séjour au village, un des responsables de l'association des émigrés (S.Thiam, son jeune frère) a convoqué une réunion du bureau pour sensibiliser les villageois sur le problème du suivi des écoliers et constituer un comité de parents d'élèves. Il insistait sur la nécessité de l'éducation et prenait l'exemple du village voisin qui, pour avoir investi tôt dans l'école, avait aujourd'hui des fils haut placés dans l'administration du pays. La création d'un comité de parents d'élèves, pour suivre la scolarité des enfants, pouvait paraître artificielle quand la majeure partie des parents n'a jamais été scolarisée. Néanmoins, le comité a été créé. Pris en charge par Cheick Thiam, il regroupe des hommes et des femmes. Il s'est donné pour tâche de veiller au bon déroulement de l'année scolaire (en particulier lutter contre l'absentéisme de certains instituteurs) et d'être l'interlocuteur du directeur de l'école pour discuter des différents problèmes : faire l'inventaire des besoins en bancs d'école ou en nouvelles salles de classe, pour demander un financement aux émigrés, etc.

2. L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLAGES DE SOUENA ET DES ENVIRONS (A.D.V.S.E)

Souena est un groupe de trois villages (Souena Soumaré, Souena Gandega et Souena Toucouleur) du Gidimaxa malien, situés sur la Karakoro, à 110 km de Kayes, sur la frontière mauritanienne. Au XVIII°s, un groupe de familles toucouleur s'installent avec des familles soninké sur le site de Souena Gandega. Au XIX°, les Toucouleur abandonnent le village pour suivre El Haj Umar et se réinstallent en 1897. En 1943, les communautés toucouleur et soninké se séparent. Puis, en 1948, la communauté soninké se scinde suite à des conflits de pouvoir entre les familles Gandega et Soumaré. On a donc aujourd'hui trois villages administrativement autonomes. Les villages soninké sont nettement plus peuplés que Souena Toucouleur. L'émigration en France a démarré au début des années 60 et compte aujourd'hui environ 200 ressortissants, essentiellement soninké. Après avoir construit des puits en 1982 et créé une coopérative d'achat, les émigrés ont fondé en 1986 l'ADVSE (Association pour le développement des villages de Souena et des environs), qui regroupe d'abord Souena Soumaré et Toucouleur, auxquels Souena Gandega se joint quelques mois plus tard. Le bureau de l'ADVSE au village est créé en 1987, à l'occasion de l'inauguration du dispensaire et de la mise en place de la banque de céréales.

"L'ADVSE avait établi de Paris une liste de personnes susceptibles d'appartenir au bureau de gestion des projets. De son côté, le chef de village Soumaré avait choisi un

certain nombre de ses représentants ou amis pour faire partie du bureau. Ceux-ci y ont tous été intégrés et a liste a été complétée avec les personnes choisies par les migrants" (D'YVOIRE, 1991 : 120). Le bureau compte 13 personnes, entre 40 et 60 ans, et illustre un savant dosage : 2 haalpulaar, 2 villageois de S.Gandega (un "noble" et un "captif" dans chaque cas), 4 choisis par les chefs de Souena Soumaré, 4 par les émigrés. En tout 8 "hommes libres" et 5 "captifs". Ces derniers sont soit d'anciens émigrés, soit des frères d'émigrés actifs dans l'ADVSE. 11 sur 13 sont alphabétisés. 5 des représentants des villages sont d'anciens émigrés, 4 des anciens émigrés ont été militants syndicaux à la CGT. La présidence est confiée à un représentant des chefs toucouleurs. De haut statut, il est légitime au village. Ancien émigré ayant longtemps milité à la CGT, il satisfait les émigrés. Toucouleur, il est en dehors des rivalités entre les lignages Soumaré et Gandega. Lui donner la présidence évite de renforcer l'hégémonie des Soumaré. C'est bien un président de consensus.

La composition du bureau, et en particulier le poste stratégique de président, reflète les différentes forces du village (matérialisées par la présence de quasi collèges) et entérine l'existence des émigrés comme force sociale. Les jeunes (moins de 40 ans) et les femmes en sont exclus. Si les motivations et les stratégies personnelles sont multiples, la dépendance par rapport aux émigrés est sensible : les projets n'existent que grâce aux migrants et à l'ADVSE. *"On ne peut s'opposer aux migrants de peur de perdre sa place au bureau. Par ailleurs, les migrants sont vus comme les détenteurs d'un savoir sur la "modernité", sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour le développement. (...) Les membres du bureau ne s'opposent jamais à eux de front"* même si, suite à des erreurs et des dysfonctionnements dans les réalisations, *"on reproche aux migrants d'avoir réalisé des projets sans concertation avec les villageois et le bureau"* (id. : 130). Cette contestation s'exprime en revendiquant un salaire pour son activité au bureau, et par une "résistance passive" par la rétention d'information. Créé par les migrants, le bureau est *"plus représentatif des deux groupes qui se disputent le pouvoir à Souena (les chefs et les migrants) que des villageois qui s'en détournent"* (id. : 132).

Deux intermédiaires jouent un rôle important. Un cousin du chef de village, professeur de linguistique à l'ENS de Bamako. Partisan de la modernisation du village, il défend le pouvoir du chef de village et considère le bureau comme un organe consultatif. Habitant à Bamako, fonctionnaire haut placé, il joue un rôle administratif important et monte lui-même des projets. Craint et critiqué au village, il n'a pas la confiance des émigrés, qui jugent qu'il détourne les projets au profit de sa famille. Pour lui en effet, *"le pouvoir doit rester entre les mains de sa famille. Il considère que le bureau de gestion des projets est un organe consultatif et non décisionnel : seul le chef de village peut prendre des décisions"* (id. : 135).

Pour défendre leurs intérêts au village et veiller à la bonne marche des projets, les émigrés ont choisi de déléguer l'un des leurs au village. Toucouleur de 40 ans, il appartient à une famille noble qui a renoncé à la chefferie lors de la fondation du

village. Après une formation agricole de plusieurs mois au GRDR, il rentre à Souena en 1988 en tant qu'animateur, avec un salaire assuré par les émigrés. Il réalise dès son retour un jardin maraîcher (auquel le chef Soumaré s'était opposé) et le développe l'année suivante. Animateur des projets, il ne peut travailler qu'avec l'accord du bureau et se trouve bloqué dans ses initiatives. *"Désireux de mettre ses compétences au service des villageois, il se sent enfermé dans une logique sociale qui est pour lui un obstacle plus qu'un soutien. Il accepte mal de devoir tout négocier avec des chefs de village et des notables qui n'ont aucune compétence dans son domaine et défendent à tout prix une hiérarchie qui n'a plus lieu d'être"* (id. : 138). Technicien plus que politique, il n'a pas le goût des subtiles négociations nécessaires pour faire accepter les idées nouvelles et souhaite que les villageois destituent leur chef. En opposition avec le bureau, il est aussi soupçonné de travailler pour son compte (le fait qu'il soit salarié déclenche aussi des jalousies) ou pour sa famille (rivale de celle du chef toucouleur).

Traversé par des rivalités entre les lignages de chefs, par des visions divergentes du "développement" et de son propre rôle, le bureau est pour ainsi dire bloqué. Son président ne convoque plus de réunion. Le trop subtil équilibre réalisé dans la composition du bureau conduit à une structure paralysée. L'ADVSE/France tente de débloquer la situation en contournant le chef de village Soumaré, qui fait parfois du sabotage explicite (cf. les fonds pour le jardin, qu'il avait distribués aux chefs de famille).

V. ANALYSE : ASSOCIATIONS VILLAGEOISES ET STRUCTURE DU CHAMP POLITIQUE

1. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES INSTANCES POLITIQUES

Bien plus qu'en migration, les AVD font explicitement référence au pouvoir traditionnel, à la tradition. Leur fonctionnement se rapproche du fonctionnement politique du village, avec en particulier la superposition de l'assemblée de village et de l'Assemblée générale de l'AVD. Pour autant, les cas étudiés nous montrent qu'il ne s'agit pas d'une simple décalque du pouvoir villageois, ni le bureau un double du conseil de village. Quelle est donc la fonction politique et sociale de ces AVD ?

Les Associations villageoises de développement, des instances politiques

Plus clairement encore que les Associations villageoises de ressortissants, les A.V.D. sont des instances politiques : elles ont vocation à intervenir et orienter le devenir du village, à intervenir dans les "affaires de tous", dans les "affaires publiques" du village.

Comme le chef de village, elles suscitent et organisent le consensus, mobilisent les villageois pour des tâches "d'intérêt public", dont les chantiers collectifs pour les infrastructures sont le meilleur exemple. Interlocuteurs privilégiés des AVR, elles reprennent cette fonction au chef de village, qui jouait ce rôle avant leur création; interlocuteurs de l'Etat et des ONG, elles deviennent les instances de gestion du rapport à l'extérieur, les médiateurs entre l'Etat et le village, reprenant parfois là encore des tâches qui étaient du ressort de la chefferie : au minimum l'accueil des "étrangers", qui en est une des manifestations, et des missions des fonctionnaires. A part l'Etat-civil et l'établissement de l'impôt, les rapports entre le village et la fonction publique concernent essentiellement les services techniques et les équipements. Les A.V.D. s'imposent naturellement comme les interlocuteurs de l'Etat, au détriment de la chefferie. Là où les A.V.D. sont des instances reconnues par l'Etat, les services techniques s'adressent spontanément à elles. Comme en migration, l'institutionnalisation devient le seul mode légitime de rapport entre des groupes sociaux et l'Etat (ou des organisations extérieures), elle permet de discuter avec l'Etat, sinon d'égal à égal, du moins d'institution à institution. Organisations orientées vers un but, définies sur des critères "rationnels" (le bien public, la santé, le développement), les AVD témoignent d'une certaine "rationalisation" de la conduite des affaires publiques au village, d'un début d'extension du modèle rationnel bureaucratique au village, ce qui leur permet de négocier avec l'Etat, lui-même constitué sur le modèle rationnel bureaucratique. Comme de plus, certains responsables associatifs ont une meilleure expérience de la négociation avec les institutions, comme ils sont à l'aise dans des bureaux et n'hésitent pas à se déplacer au chef-lieu ou au cercle, on a une attitude plus "offensive" par rapport à l'Etat[59].

En se positionnant sur le registre nouveau du "développement", vu sous l'angle des infrastructures et des équipements (et donc sous un angle essentiellement "technique", les AVD n'empiètent pas directement sur les prérogatives de la chefferie. Elles s'installent à la marge de ses compétences, ne la dépossédant de ses prérogatives qu'à la marge, sur des aspects pratiques (relations avec les fonctionnaires) par exemple. Une certaine division du travail s'instaure ainsi. Mais il est clair qu'elles s'occupent elles aussi des "affaires publiques". Chefferie et AVD partagent donc bien la même arène, sont toutes deux des instances politiques de gestion du village.

Un pouvoir communal en émergence

Equipement, infrastructures, création et gestion de services économiques ouverts à tous les membres de la communauté : les tâches que se donnent les AVD sont de type communal. Remplissant de telles fonctions au service de la communauté, gérant le rapport à l'Etat et aux organisations non gouvernementales, les A.V.D. représentent

59 Cf. la "guérilla administrative" pour le dispensaire de Sadel.

l'émergence d'un "pouvoir communal", adapté au nouveau contexte (élargissement des critères de légitimité politique, dépassement de l'attitude de repli par rapport à l'Etat, investissement dans les nouveaux réseaux de clientèle avec des institutions à l'échelle supra-locale). En outre, les Associations villageoises attestent que, pour les villageois eux-mêmes, le village est bien devenu l'entité pertinente pour gérer les affaires de la collectivité, entérinant la régression du rôle et de l'autonomie des quartiers et des segments de lignage, dans la continuité de la création administrative du village par l'administration coloniale.

Les AVD font preuve d'une certaine capacité à gérer des financements et à mettre en place des infrastructures. Par un jeu d'essais-erreurs, elles apprennent à définir un projet, à monter des dossiers, à négocier l'appui de l'administration ou d'ONG pour des actions d'équipement qui concernent la collectivité villageoise. Les échecs et les erreurs (pléthore d'investissements, manque de coordination régionale, dispensaires construits, mais non équipés, etc.) sont fréquents, mais finalement guère plus que dans les projets des acteurs "officiels" de la coopération, gouvernementaux et non gouvernementaux, et on peut penser qu'il s'agit là d'une phase d'apprentissage.

L'expérience des associations villageoises de développement et les projets montés par les associations de ressortissants témoignent d'un processus d'apprentissage de l'action collective organisée pour l'équipement des villages, de la constitution d'un "capital social développementiste" qui renforce les capacités de la collectivité villageoise à générer les infrastructures et les services dont elle ressent l'utilité.

A travers les cotisations des immigrés, les associations villageoises font également la preuve de leur capacité à prélever des ressources "locales" pour l'équipement du village, quand l'impôt prélevé par l'Etat, censé avoir le même but, est totalement discrédité : ainsi, au Mali, le non versement de l'impôt redevient une défense passive et même la taxe de développement (pourtant normalement consacrée à des investissements locaux) *"fait l'objet d'un forte contestation non seulement en raison de son assiette ou de son taux, mais de son utilisation, les ruraux se plaignant de ne jamais voir les réalisations qui sont programmées en comités locaux de développement"* (LE ROY, 1992 : 140).

Cet "autofinancement" n'est certes pas encore un "impôt local", puisque l'argent vient, pour l'essentiel, des financements des émigrés, puisque les villageois refusent souvent de cotiser en argent, faisant appel systématiquement aux émigrés. Mais les mécanismes sont là pour la création d'un "impôt local", qui renforcerait le caractère "communal" des AVD, leur donnant des ressources propres[60], renforçant leur position au sein du nouveau contexte institutionnel.

---

60 Même si l'argent qui sort de la poche des chefs de famille provient, en dernière analyse, des envois des émigrés, cela n'a pas la même signification.

Les politiques de décentralisation s'achèvent en effet au niveau de la "communauté rurale" (Sénégal) ou de la commune (Mauritanie), qui regroupent plusieurs villages[61]. Contrôlés par le sous-préfet[62], enjeux de lutte politiques, les conseils ruraux sont mal vus par les villageois qui se plaignent de n'être jamais consultés, de n'avoir aucune prise sur ce qui s'y passe (BLUNDO, 1991 a : 124). Alors que la décentralisation au Sénégal *"fonctionne au profit de l'Etat et en fonction d'une inscription de son intervention dans la brousse la plus reculée"* (LE ROY, 1984 : 130), les AVD peuvent sembler les véritables instances décentralisées de base, prélevant un impôt local pour financer des équipements. Regroupant l'ensemble du village, faisant l'objet d'un contrôle réciproque plus fort lié à la collégialité, elles peuvent en partie échapper au factionnalisme qui préside au fonctionnement des conseils ruraux (BLUNDO, id.). En partie, car les détournements, les rivalités, le besoin de s'insérer dans la clientèle des bailleurs de fond potentiels restent des facteurs structurels, inhérents à de telles institutions.

2. CHANGEMENTS POLITIQUES ET CONTINUITES SYMBOLIQUES

Les instances de décision, une continuité de forme

Les instances associatives de décision (président, bureau et assemblée générale) ressemblent aux instances politiques du village : chef de village, conseil des anciens, assemblée des chefs de famille. Nul doute que cette ressemblance ait facilité la mise en place des associations. Elle les place dès le départ dans un double référentiel et fait des associations quelque chose d'éminemment ambigu, qui peut se lire sous les deux registres, ambivalence qui est largement utilisée par les acteurs, dans un sens ou dans l'autre, dans les enjeux internes ou dans les relations avec l'extérieur.

Le mode de fonctionnement des associations s'inspire aussi de celui des instances politiques villageoises : les règles de l'association (assemblée générale annuelle, avec renouvellement de tout ou partie des responsables par élection et approbation des comptes) ne sont pas appliquées. Le renouvellement des responsables est rare, et se fait au coup par coup. L'assemblée générale se réunit rarement. La principale structure de décision est le bureau (équivalent du conseil, dans lequel siège souvent un représentant des captifs), les assemblées générales servant plutôt à informer et entériner qu'à débattre. La règle est le consensus et la tâche du président est de gérer son obtention.

---

61 La politique de décentralisation est en cours de définition au Mali.

62 Au Sénégal, jusqu'en 1990, les décisions du conseil n'étaient exécutoires qu'après approbation par le sous-préfet, qui exerçait de plus la responsabilité budgétaire. Cette dernière a été transférée, fin 1990, au président de la Communauté rurale.

Mais continuité dans la forme ne signifie pas nécessairement reproduction dans le fonctionnement : ouverture relative de la prise de parole à de nouvelles catégories (généalogiques et statutaires) lors des assemblées et évolution des critères d'éligibilité dans les bureaux sont deux changements significatifs dont les conséquences vont probablement se développer avec le temps.

Les associations, fusion des classes d'âge ?

Les associations villageoises se présentent parfois comme la réunion des classes d'âge (BA, 1987, en particulier). On a déjà trouvé cette référence pour les caisses en migration. C'est aussi comme cela que, en Casamance, l'association UFULAL présente son origine (DOLIGEZ et al, 1984). Dans un certain nombre de cas, le processus historique de création des AVD a effectivement été celui-là. Les AVD ont néanmoins une réalité sociologique très différente de celle des classes d'âge.

Instances d'action collective transversales aux logiques lignagères, instaurant une égalité formelle basée sur l'absence d'inégalité généalogique, fonctionnant avec des cotisations, des travaux communs, des amendes, ces dernières fournissent effectivement des modèles d'organisation aux associations. Cependant, la fusion de classes d'âge réintroduit le critère généalogique ce qui suffit à faire de leur réunion une instance sociologiquement différente. De plus, les classes d'âges ont une finalité de socialisation et de loisirs, et elles disparaissent souvent à l'âge de la maturité sociale et politique[63], alors que c'est précisément à cet âge que l'on devient membre des AVD. Enfin, elles n'ont pas de fonction politique. La réactualisation et la fusion des classes d'âges pour les hommes adultes ne peut être qu'une innovation sociale. La filiation, s'il doit y en avoir une, est plutôt avec l'organisation politique du village, comme on l'a vu ci-dessus.

La référence aux classes d'âge n'est pas innocente. Elle met en avant les dimensions "démocratiques" présentes dans les rapports sociaux, relie la réalité nouvelle que constituent les associations à des réalités sociales préexistantes. La référence à la "tradition" sert à inscrire une nouveauté dans une continuité, à euphémiser ou nier sa portée[64]. Pour les leaders modernistes, se référer aux classes d'âge, en en idéalisant le caractère égalitaire et démocratique, revient à insister sur le rôle des jeunes, sur le changement dans le mode de gestion du pouvoir. Pour l'extérieur en particulier, c'est l'affirmation d'un fonctionnement démocratique, qui se base sur une "tradition" qui n'a rien à voir avec le pouvoir en place et le système d'inégalités et de domination. La

63 A Sadel, les hommes mangent le repas de midi en commun, par classe d'âge. C'est, pour les adultes, une innovation qui a été instituée par ceux qui ont aujourd'hui environ 45 ans, et qui s'est généralisée, y compris chez les hommes plus âgés.

64 Réactualiser des structures "communautaires" a aussi été le souci des Etats (les "ton" au Mali, les "ujaama" en Tanzanie) ou comme des leaders associatifs (les "naam" du Burkina). Dans tous les cas, il s'agit essentiellement d'une opération symbolique, les nouvelles structures n'ayant rien à voir, sociologiquement parlant, avec les anciennes.

réalité est plus ambivalente : la classe d'âge est à la fois négation formelle et réaffirmation des inégalités sociales. Négation par l'égalité de ses membres du point de vue généalogique et parce qu'il s'y noue des rapports personnels qui transcendent les clivages de statut. Mais aussi réaffirmation à travers la distribution des rôles en son sein, services pour les captifs, commandement pour les fils de notables. La référence à la classe d'âge peut ainsi tout autant justifier le maintien du partage traditionnel des rôles, la continuité de la division du pouvoir entre postes de décision et postes d'exécution, réservés aux captifs. Au sein du village, le principal rôle de la référence aux classes d'âge semble être l'ouverture du débat public et de la prise de parole par la remise en cause du critère généalogique : non pertinent par définition dans une classe d'âge, il ne doit pas l'être non plus dans une instance nouvelle résultat de leur fusion. Ce qui entérine l'accès des jeunes au débat public.

Si des groupes de jeunes ont effectivement pu se constituer en recrutant sur une base de classe d'âge, si la mobilisation pour le travail collectif se fait souvent par classes d'âge, les A.V.D. sont des structures d'action collective qui ne peuvent pas se lire, à mon avis, comme une réunion des classes d'âge. Celles-ci font cependant partie du "capital culturel" dans lequel, parallèlement aux références associatives "modernes", les associations ont puisé des modèles d'organisation.

Par contre, on peut lire les AVD comme l'assemblée des citoyens, comme une nouvelle institution qui, réunissant les hommes à l'âge de la maturité sociale et politique, prend le relais des classes d'âges comme instance de gestion de l'action collective, pour organiser, sous la direction des autorités légitimes, la gestion des affaires publiques. Ce qui renvoie une fois encore à la dimension communale des AVD.

Un renouvellement limité du personnel politique

Instance politique qui concerne l'ensemble du village, l'association ne peut exister que si elle a l'aval des "vieux", et de la chefferie en particulier. Plus encore qu'en migration, la continuité, au moins formelle, avec les valeurs en place est une condition *sine qua non*, ce qui n'empêche pas qu'un respect formel des "vieux" puisse cacher une mise sur la touche progressive, ou qu'inversement, la chefferie puisse choisir de rester à l'écart du "développement", affaire de "jeunes". Cette volonté de continuité avec l'ordre social est partagée par la majorité des villageois et n'est pas le seul fait du pouvoir en place. Elle laisse néanmoins la place à des changements dans les modes de désignation.

Comme en migration, les critères lignagers et généalogiques ne sont plus les seuls critères légitimes de désignation. Ce simple fait suffit à ouvrir, même de façon limitée, le jeu politique, à multiplier les "prétendants". Le principal changement est d'abord, comme en migration quoique dans une moindre mesure, un certain rajeunissement du

personnel politique. De plus, de nouveaux lignages ont accès à des fonctions politiques, ou du moins à des fonctions auxquelles ils n'avaient pas accès jusqu'à présent. Les AVD peuvent être l'occasion, pour des lignages secondaires (en particulier des lignages maraboutiques), ou des branches cadettes de lignage dominants, d'accéder à un poste politique, comme on l'a vu pour Sadel.

Pourvu qu'ils inspirent un minimum de confiance, un politicien local, un grand commerçant pourront être désignés au bureau. Outre la proximité du pouvoir, c'est le réseau de relations, le capital social accumulé à l'extérieur du village (administration, conseil rural, ONG et organismes d'appui, partis politiques, etc.) qui paraissent déterminants[65]. Mais, à l'exception de quelques anciens émigrés, peu de villageois ont vécu une trajectoire qui les différencie nettement des autres, d'un point de vue personnel, et puisse en partie compenser un manque de légitimité de statut[66]. Une longue formation scolaire et un haut statut n'ont pas suffi au premier secrétaire de l'A.S.S.S.S. pour s'imposer; sa compétence technique indéniable n'a pas suffi à l'animateur de l'ADVSE. *A fortiori*, ce sera d'autant plus difficile pour quelqu'un de bas statut. L'effet de trajectoire paraît globalement plus réduit qu'en migration, et pouvoir moins encore compenser un handicap de statut.

Le taux d'alphabétisation dans les bureaux reste faible, mais dépasse celui de la moyenne des villageois, ce qui montre que cela devient un facteur utile, mais non déterminant. Tous les bureaux se dotent au minimum d'un secrétaire, jeune scolarisé, qui puisse écrire. Le critère de statut est moins important, pour ces postes d'exécution, que pour les postes de direction, et leur accès est plus ouvert, le critère de compétence technique plus important.

Comme en migration, les critères de désignation au village reposent sur une double légitimité, mais le poids respectif des deux pôles n'est pas le même qu'en migration et, ici plus encore que là-bas, le renouvellement du personnel politique se fait au sein des lignages aristocratiques.

Innovation sociale, réinterprétation et continuité symbolique

Les associations villageoises de développement représentent donc des innovations sociales, consacrant certains changements dans la gestion politique des villages, au

65 Cette position de "broker" n'est pas toujours recherchée, comme en pays maka (Cameroun), où les fils du village installés en ville sont des "reluctant brokers", des intermédiaires malgré eux (GESCHIERE, 1982). Notons que le poids politique lié à la capacité à mobiliser des appuis est moins essentiel que dans les AVD qui ne bénéficient pas d'autofinancement grâce aux émigrés : ailleurs au Sahel, on rencontre plus souvent deux associations villageoises en concurrence, liées à deux ONG différentes (JACOB, 1992b).

66 La politique peut être un de ces critères : dans la communauté rurale de Kounghel (Sénégal), les deux seuls responsables d'associations villageoises d'origine captive sont responsables politiques au P.S. et membres du conseil rural (BLUNDO, 1991b).

sein de la communauté mais surtout dans ses rapports avec l'extérieur, où la gestion de relations avec des institutions, étatiques ou non gouvernementales, devient un facteur structurel. Dans les discours, ce changement est à la fois affirmé et valorisé (dimension "moderne" de l'association), à la fois minimisé et replacé dans une continuité, en partie symbolique (les classes d'âge), en partie réelle (les instances de gestion politique, l'assemblée des chefs de famille, etc.). Dans sa réalité socio-politique, il est réel, mais de portée limitée en ce qui concerne l'accès au pouvoir politique au sein du village, encore limité mais virtuellement important en ce qui concerne les relations à l'Etat et la recomposition de la société civile en milieu rural. Au niveau de la gestion des affaires du village comme dans les rapports à l'Etat, la dynamique interne des AVD varie énormément d'un village à l'autre.

Les AVD ont une réalité sociale ambivalente. Il s'agit là en partie d'un effet de perspective, lié à leur jeunesse : une dizaine d'années à peine, souvent moins. Les effets de telles innovations ne peuvent se développer qu'avec le temps. Mais cette ambivalence est aussi liée au fait que les AVD ne peuvent affirmer leur vocation politique et ont besoin d'une continuité symbolique. Comme le dit CHARMES (1981), *"toute transition ne peut se faire que dans la continuité idéologique"*. Tant dans leur fonctionnement que dans la façon dont elles se disent, elles puisent dans leur capital culturel en reprennent des éléments, les ré interprètent, les manipulent, à la fois pour se donner les règles dont elles ont besoin pour fonctionner et pour se légitimer.

3. LA STRUCTURE DU CHAMP POLITIQUE AU VILLAGE

Nous avons vu se dessiner les différentes facettes de la structure du champ politique villageois. On en propose ici une synthèse. Il s'agit là d'un modèle, d'un schéma idéal-typique, qui ne prétend pas rendre compte de chaque situation concrète mais donne les principales clés d'analyse. La structure des champs concrets dépend de multiples facteurs : personnel politique impliqué, liens lignagers entre eux, trajectoires personnelles, l'histoire politique du village, etc. Autant d'éléments qu'il faut réintégrer au modèle pour en faire un outil de description de la réalité.

Pouvoir traditionnel, émigrés, responsables associatifs : un jeu à trois, des équilibres variés

Les associations villageoises de développement de la région d'émigration sont bien, comme nous en avions fait l'hypothèse, au carrefour d'une double dynamique. Au sein de l'effervescence associative en Afrique rurale et urbaine, les AVD de la région d'émigration sont fortement marquées par la dynamique spécifique à l'émigration, celle de la constitution des émigrés en force sociale, qui les amène à revendiquer un droit de regard sur les affaires du village, à conquérir le pouvoir politique qui leur est dû, du fait de leur pouvoir économique et de leur vision du "développement" et du

progrès, qui voit se mettre en place des structures plus ou moins concurrentes de la chefferie.

Face aux revendications des émigrés, les autorités en place n'entendent pas se laisser déposséder de leurs prérogatives. L'utilité de l'intervention des émigrés est reconnue par tous, même s'il peut y avoir divergence sur tel ou tel projet. Tant que les valeurs - et en particulier le respect de leur autorité - sont respectées, elles reconnaissent le rôle positif des émigrés. Mais chacun doit rester à sa place. Pour elles, les émigrés doivent rester des financeurs, et des intermédiaires pour trouver des partenaires, jumelage ou ONG. C'est aux notables du village de garder le contrôle des affaires politiques, au minimum en donnant leur aval aux initiatives d'autrui (émigrés ou AVD). Tant que les projets des émigrés ne vont pas contre leur logique, et que les formes sont respectées, ils peuvent laisser une autonomie assez forte. Par contre, si les émigrés en font un peu trop, ils laissent le temps passer, jouent avec la distance, quand ils ne font pas du sabotage explicite (cf. les fonds pour le jardin à Souena).

Instance présente au village, ayant vocation communale, l'AVD quant à elle représente une concurrence potentielle bien plus grave, d'autant qu'elle est parfois l'instrument des émigrés. Selon les cas, les notables contrôlent directement l'AVD (comme à Sangalou), se contentent de faire des propositions (l'idée de barrage à Tachott vient du chef de village), ou encore laissent le "développement" à des "jeunes" (la génération des 40-45 ans qu'on retrouve souvent aux commandes des AVD), leur déléguant les fonctions de proposition et d'exécution des projets. L'utilité de créer une association pour faciliter l'obtention d'aides, l'utilité d'une structure de concertation ouverte à des éléments jeunes et dynamiques est reconnue, à condition qu'elle ne déborde pas de ses prérogatives et prenne soin d'agir sous la caution des vieux. Nouveau pôle de pouvoir au village, l'AVD est une instance qu'il s'agit de contrôler, que ce contrôle soit direct, ou indirect à travers des jeunes proches du pouvoir (l'enjeu se situant alors dans les relations entre jeunes et vieux des lignages dominants), ou au pire de neutraliser en la paralysant.

La compétition entre émigrés et pouvoir en place se cristallise ainsi sur l'association villageoise, dont chacun a une vision plutôt instrumentale, et en particulier sur le contrôle du bureau. Dans tous les cas, sa composition fait l'objet de tractations, implicites ou explicites, pour arriver à refléter l'équilibre des rapports de force, et à trouver un compromis. Compromis, parfois tellement subtil qu'il le paralyse, comme à Souena.

Mais ce schéma est encore trop simple. D'abord parce que l'opposition émigrés progressistes/autorités conservatrices - largement diffusée par les émigrés - est un peu simple, même si elle n'est pas dénuée de fondement : la distance des émigrés créée aussi des décalages; le caractère progressiste des AVR est parfois tout relatif. Des anciens émigrés délégués au village changent souvent vite d'attitude au contact

du terrain et en viennent aussi à critiquer le décalage des émigrés. Il est également trop simple parce qu'il y a un troisième pôle, qui est le bureau des AVD, ou du moins le noyau des dirigeants. Alors qu'émigrés comme autorités, pour des raisons différentes, ont de l'association une vision plutôt instrumentale, celle-ci tend, par simple logique institutionnelle, à vouloir affirmer son autonomie et ses dirigeants tendent à revendiquer une reconnaissance sociale.

Qu'elle soit ouverte ou non, cette revendication d'autonomie s'exprime par rapport aux autorités, en déniant à la chefferie une compétence en matière de développement et en revendiquant son autonomie de décision sur ces sujets. Et par rapport aux émigrés, en insistant sur leur éloignement du terrain, sur leur méconnaissance de la situation réelle, sur leur décalage par rapport à la réalité pour les maintenir dans le rôle de bailleurs de fond[67]. Outre ce double déni de compétence, les dirigeants villageois s'appuient sur leur propre apprentissage de développement, l'expérience qu'ils ont acquise à travers la mise en place des projets suscités par les émigrés, les démarches administratives et l'organisation des chantiers passés pour mettre en avant leur propre compétence. Ils essaient de développer leurs propres projets, leurs propres réseaux de partenaires, leur propres réseaux de relations dans l'administration et les ONG. Les associations villageoises peuvent elles aussi pratiquer des stratégies de brouillage face aux émigrés, pour marquer leur volonté d'autonomie.

Cette concurrence entre structures locales et émigrés existe également quand les responsables locaux sont d'anciens émigrés, militants progressistes, rentrés pour gérer un projet. Eux aussi pratiquent les mêmes stratégies subtiles de neutralisation politique des notables en leur offrant des postes honorifiques dans les associations, mais fustigent en même temps les interventions décalées ou arbitraires des émigrés, leur méconnaissance des réalités locales due à l'éloignement. Ce qui confirme que, bien que ce soit là un discours fréquent chez les responsables des AVR, ce qui est en jeu n'est pas simplement un antagonisme entre migrants progressistes et villageois conservateurs. C'est un jeu à trois qui se joue, même si la revendication d'autonomie des associations villageoises est encore faible - mais on peut supposer qu'elle va se renforcer. Un jeu qui prend des formes extrêmement variées selon les liens personnels et lignagers qui lient les protagonistes : très complexe à Souena, puisque Souena regroupe en fait trois villages (et donc trois chefs de village), parce que le président de l'AVR n'est pas d'un lignage de chefs, à cause enfin du poids politique de l'intermédiaire à Bamako. Plus simple à Sangalou, où l'association villageoise se superpose au groupement du périmètre, lui-même dirigé par le fils du chef du village (en fait chef de village en exercice) et où l'AVR est dirigée par le même lignage.

---

[67] Les AVD reprennent ainsi, à une échelle plus basse, l'argument de la proximité aux bénéficiaires, qui avait servi aux émigrés à se légitimer par rapport aux ONG... comme auparavant aux ONG à se légitimer contre la coopération gouvernementale...

A ce modèle, il faut en effet ajouter les enjeux propres aux lignages dominants, le fait que l'AVD puisse représenter un accès au pouvoir politique pour des lignages ou des segments de lignage qui en étaient jusque là exclus. Sans pouvoir en faire une règle générale, il apparaît que les AVD sont dans un certain nombre de cas un champ d'investissement privilégié des lignages maraboutiques, parfois par le détour de l'AVR.

Du fait de la partielle ouverture du champ politique, le jeu politique qui se joue au sein des AVD est un jeu complexe, où chacun joue sur la multiplicité des critères de légitimité (statut, lignage, compétence, capital social développementiste, proximité géographique, etc.), mettant en avant ceux qui le légitiment pour dénier à l'autre sa légitimité à décider des interventions de développement. Ce n'est pas le partage des tâches concrètes, clair pour tout le monde, qui est en jeu (le financement pour les émigrés, la main-d'oeuvre pour les villageois, l'exécution pour l'AVD). Mais bien le pouvoir de définir des actions qui influent sur les affaires de tous et orientent le devenir du village, le droit à "faire du développement", bref, ce qu'on pourrait appeler, en parodiant WEBER, le *"monopole du développement légitime"*.

Cette structure du champ repose en partie sur des critères "objectifs" de position : les villageois (autorités et association) peuvent à juste titre se prévaloir d'une plus grande proximité de l'action que les émigrés. A discuter avec ces derniers, on se rend compte que certains, vivant en France depuis 15 ou 20 ans, ont effectivement du village une vision qui date. Lors du début des discussions sur le projet d'irrigation à Sadel, les émigrés ne savaient pas combien il y avait de PIV au village. Certains délégués émigrés évoluent très vite après quelques mois au village et ne voient plus les interventions des émigrés de la même façon. Inversement, les associations villageoises n'ont pas toujours en leur sein des gens ayant acquis un bonne maîtrise de l'animation et de l'action collective. Elles sont souvent limitées dans leurs ambitions, qu'elles soient trop asservies aux autorités par leur composition, ou que leur marge de manoeuvre soit faible dans le contexte des rapports de force au village. Les émigrés sont alors dans une meilleure position pour stimuler des évolutions. Mais au delà de ces critères objectifs, il y a aussi des visions différentes de ce qu'est le "développement", et surtout une compétition au sein du personnel politique pour investir et contrôler la nouvelle notabilité qui se constitue autour du "développement".

Notables associatifs et salariés des associations : de nouvelles catégories sociales

A côté des notables en place, en grande partie issue des mêmes lignages mais plus jeune et en concurrence avec eux, une nouvelle notabilité est en cours d'émergence, qui se construit sur la maîtrise des rapports supra-locaux et tente de s'imposer au village. Un groupe de "notables associatifs" est ainsi en cours de constitution au village, à côté des autres "nouveaux notables" que sont les grands commerçants et

les politiciens locaux. Comme en migration (cf. chapitre précédent), il s'agit d'un groupe composite, quoiqu'en grande partie recruté au sein des lignages de haut statut, où la maîtrise du discours développementiste, la capacité à gérer les rapports interpersonnels au village et la maîtrise de relations dans l'administration et les institutions de développement deviennent, parallèlement au statut, des critères d'éligibilité. Que, ici encore, la maîtrise de relations dans les réseaux institutionnels (administration locale, ONG locales ou étrangères) soit un des critères d'éligibilité témoigne que l'espace villageois n'est plus - pour autant qu'il l'ait jamais été - un espace autonome.

Cependant, la notabilité associative locale émerge véritablement en tant que catégorie quand cette capacité à mobiliser des réseaux n'est plus l'apanage exclusif des émigrés mais se développe aussi au village. Un part de leur légitimité tient donc à leur situation d'intermédiaire, de *"village-broker"* (GESCHIERE, 1982). Bénévoles, ils consacrent souvent énormément de temps à cette activité, dont ils ne tirent pas de bénéfice matériel personnel, sauf exception. Le bénéfice est essentiellement symbolique et politique, bien qu'on connaisse des cas de monopolisation des dons d'une ONG.

Au vu des multiples études sur le néopatrimonalisme (BAYARD, 1989; MEDARD dir., 1991, etc.), on peut légitimement se demander si cette situation de "broker" du développement est aussi une base d'accumulation, s'il y a une "politique du ventre" à l'échelle des AVD, comme il y en a à l'échelle de l'Etat, des conseils ruraux (BLUNDO, 1991a), et certainement des grosses organisations paysannes : dans la zone de Kounghel, *"la logique de fonctionnement des CR (factionnalisme, clientélisme, "politique du ventre") anime aussi dans une certaine mesure les associations étudiées"* (id. : 125). Les organisations "paysannes" créées par l'Etat, sans base sociale, sont clairement une source d'enrichissement personnel et de consolidation des réseaux de clientèle via la redistribution (cf. KASSIBO, 1992, pour une bonne illustration). Les groupements de producteurs en zone coton n'échappent pas non plus aux détournements, alors même que les ressources du groupement sont les ristournes, c'est-à-dire de l'argent appartenant aux membres du groupement (TOSSOU, 1992). Les associations d'immigrés ont, dans les premiers temps, souvent été déchirées par des questions d'utilisation arbitraire des ressources (cf. partie II, chap. III). Il est donc vraisemblable que de telles pratiques existent, encore que je n'ai que peu d'informations à ce sujet. Les comptabilités sont rares. Les comptes-rendus financiers présentés par les AVR en assemblée générale sont rarement explicites, mais il est difficile de départager l'absence de maîtrise des outils comptables d'une éventuelle volonté d'entretenir un flou. La transparence des comptes au village est encore moins assurée qu'en migration. La reconstitution de comptes d'exploitation de PIV au Sénégal donnent souvent des trous de quelques dizaines de milliers de FCFA, mais il peut s'agir de dépenses non comptabilisées. Inversement, la comptabilité du PIV de Sangalou est transparente. Tel président d'association a "prêté" quelques sacs de ciment de l'association à des amis... A Ségoukoura (Sénégal Oriental), en 1986,

l'achat des stocks de la banque de céréales a été confiée aux notables. Quand le responsable de l'association - de bas statut - a demandé un compte-rendu des dépenses, les notables ont refusé, n'ayant, de par leur statut, de compte à rendre à personne... Cette question reste donc en suspens, même si on peut faire l'hypothèse que le contrôle réciproque des responsables y fonctionne moins bien qu'en migration. Mieux connaître les pratiques à ce sujet serait néanmoins important pour comprendre si les AVD procèdent du même type de "gouvernementalité" qui préside aux autres échelles de la société ou si l'échelle villageoise permet un plus grand contrôle social[68]. Dans la zone d'émigration, de telles pratiques semblent cependant limitées et ne jouer qu'à la marge[69].

Avec les associations et les projets, une autre catégorie est également en cours d'émergence, que MARTY (1986) appelle les *"détenteurs de nouveaux savoir-faire"*, celles du personnel, salarié ou indemnisé, des associations ou des groupements : matrone du dispensaire, gestionnaire de la banque de céréales, du magasin coopératif ou de la pharmacie villageoise, meunier du moulin villageois, pompiste du groupement de PIV, etc. Il s'agit d'un groupe de "techniciens locaux", qui n'ont pas de responsabilité décisionnelle, sont choisis par le village pour accomplir ces tâches, suivent éventuellement des formations pour cela (mécanique, comptabilité, santé). Certains, en particulier ceux qui ont suivi une formation et peuvent s'appuyer sur une compétence technique acquise, revendiquent une participation plus grande aux prises de décisions concernant leur activité, réinventant la tension classique entre "politiques" et "techniciens". Contrairement aux membres des bureaux, ils sont payés ou indemnisés pour leur travail, soit au fixe, soit en pourcentage des bénéfices de l'activité dont ils s'occupent[70].

Faiblement indemnisés ou rémunérés, ces "fonctionnaires villageois" revendiquent souvent une amélioration de leurs conditions matérielles. Le bénévolat trouve en effet vite ses limites. Pour les activités économiques, payer ou indemniser les gérants sur la base des bénéfices n'est pas trop difficile. Lorsqu'il s'agit d'animateurs, la réticence

---

68 Qui n'apparaît pas évident au Bénin dans les groupements cotonniers (cf. TOSSOU, 1992). Dans ce cas cependant, l'exigence de transparence imposée par les agents avait permis aux villageois de prendre conscience des pratiques de leurs responsables, et avait engendré un conflit. Argument supplémentaire sur le rôle des normes extérieures - si elles sont réappropriées par les acteurs locaux - dans l'évolution des normes internes au groupe. De même, au Mali, les associations villageoises de la zone coton ont réagi très favorablement à la mise en place d'un système comptable plus complexe, mais plus adapté à la complexité de leur fonctionnement, et à la mise en place d'un centre de gestion assurant un suivi comptable et un contrôle externe.

69 Bien que des détournements aient lieu, comme partout (cf. l'exemple de Sangalou, ci-dessus). En cas de malversation avérée, les bureaux ont souvent du mal à décider des sanctions et à les faire appliquer. *"Les membres se trouvent devant "un conflit de loyauté", selon les termes de Max Gluckman. Ils sont partagés entre le devoir de solidarité entre parents et le devoir de faire respecter les lois associatives"* (BLUNDO, 1991a : 111). Le fait de devoir rendre des comptes est également difficile à imposer aux "vieux" (cf. les conflits des caisses, en migration).

70 Les responsables villageois sont souvent réticents à créer des postes salariés, craignant en particulier de les "fonctionnariser", et de créer des précédents, de ne plus pouvoir mobiliser de main-d'oeuvre gratuite pour les service du village.

est beaucoup plus forte : avec quelles ressources les payer ? Les villageois ont aussi peur qu'ils se mettent à travailler pour leur propre compte. Les seuls cas, à ma connaissance, ont été mis en place par les émigrés et sont payés par eux[71]. Si l'accès aux postes de responsabilité est limité, ces fonctions techniques donnent la possibilité à quelques jeunes scolarisés - et quelques femmes pour les matrones - de trouver une activité et des revenus sur place.

Autour des projets de développement et des associations, ce sont donc deux nouveaux groupes sociaux qui émergent et tentent de conquérir leur place au sein du village. Tout en ayant des recrutements différents, plus ouverts pour les "détenteurs de nouveaux savoir-faire" que pour les postes politiques, ce sont deux groupes en cours de constitution, et dont la composition n'est pas stabilisée (certains peuvent être éjectés des bureaux et voir niées leurs prétentions à une position politique). Ces nouveaux postes ouvrent des possibilités d'ascension sociale pour une gamme de personnes de "second rang" ayant accumulé un minimum de capital social et/ou culturel : anciens émigrés, jeunes de lignages secondaires (ou de branches cadettes de lignages dominants), jeunes scolarisés, etc. Groupe récent, qui est certes assez marqué par les règles lignagères de la reproduction sociale, mais qui ne se reproduit pas encore en tant que groupe.

4. LES A.V.D. DE LA ZONE D'EMIGRATION, QUELLES SPECIFICITES ?

Il est frappant que les grandes lignes des dynamiques associatives en migration, au village et en Afrique de l'ouest (d'après la présentation synthétique que nous en avons fait ci-dessus) aient finalement des caractéristiques assez voisines, tant dans les objectifs, dans les façons de faire, que dans les grands axes des changements sociaux en jeu. La majeure partie des analyses de ce chapitre sur les AVD de la zone d'émigration pourraient s'appliquer, *mutatis mutandis*, à l'ensemble des AVD d'Afrique de l'ouest. On y a retrouvé bien des traits qui apparaissaient dans le bref survol des associations et groupements en Afrique de l'ouest.

C'est en particulier le cas de cette dimension "communale", de développement local, qui nous est apparue très clairement lors de l'analyse des actions de "développement" des AVD et des AVR de la zone d'émigration, mais qui semble bien être une constante des associations locales : aussi bien pour l'immense majorité des groupements villageois qui fleurissent en Afrique de l'Ouest, et trouvent leurs ressources dans les appuis ponctuels des ONG ou dans des champs collectifs, que pour les groupements de producteurs des zones cotonnières, qui consacrent l'essentiel de leurs ressources (constituées par les ristournes sur la commercialisation du coton) à ce type d'investissements. Cette dimension communale est, de manière très générale, perçue comme secondaire par les intervenants en développement.

71 Le cas des projets intervillageois est encore différent.

L'imbrication de l'économique et du social dans les activités des groupements manifeste, pour GENTIL (1988 : 121) *"une très grande richesse mais aussi de nombreuses limitations pour un développement futur"*. La maîtrise de la gestion devient vite complexe, et *"le désir, bien compréhensible, des paysans d'investir dans le "social" tous les surplus économiques rend presque impossible le développement d'activités économiques, condamnées à se reproduire à l'identique"* (id.). N'est-ce pas là une vision trop développementiste, trop économiciste ?

Loin d'être un sous-produit du développement rural, ce "développement local" ne serait-il pas la finalité première des associations villageoises, qui utilisent à cet effet les ressources, d'origine et de montant très variés, dont elles arrivent à disposer (selon les cas, champ collectif, "impôt sur le revenu" prélevé sur le coton par le groupement de producteurs, cotisations des Associations de ressortissants[72], financement d'ONG ou de projet, etc.) ?

On comprendrait alors mieux certaines des caractéristiques sociologiques qu'on retrouve de façon très générale, dans les associations "endogènes", comme dans les groupements suscités : recrutement sur la base de l'appartenance à la communauté villageoise et non par adhésion individuelle; adhésion réservée de fait aux hommes, à l'âge de la maturité sociale et politique; sur représentation des lignages fondateurs de ladite communauté, qui ont une vocation historique à gérer les affaires publiques; insistance sur l'existence d'une association unique par village[73]; etc. C'est également cohérent avec le statut de "bien public" des équipements réalisés par les AVD (contrairement à la logique coopérative, qui voudrait que l'usage des biens collectifs soit réservé aux détenteurs des parts sociales, afin de susciter les adhésions et éviter les comportements de "ticket gratuit").

La dynamique des associations de ressortissants n'est elle-même pas spécifique aux pays soninké et haalpulaar. Ainsi, les migrations des jeunes Diola de Basse Casamance, à Zinguinchor et Dakar ont engendré les mêmes structures d'Associations villageoises de développement, avec des sections dans les différents lieux d'implantation. A Oussouye, l'association des jeunes, créée à l'initiative des jeunes émigrés à Dakar, comprend une section au village, une à Ziguinchor et une à Dakar. C'est au sein de cette dernière que l'idée de développement a germé, que les projets de développement ont été montés, avant la création au village d'une "commission projets" qui a repris ces prérogatives, avec plus ou moins de succès (DOLIGEZ, LAVIGNE DELVILLE et RAMBURE 1984; LAVIGNE DELVILLE 1986 b).

---

72 En Casamance également, *"les associations villageoises apprennent à opérer une sorte de prélèvements obligatoires sur les revenus personnels des migrants en s'appuyant sur la force du lien communautaire dont la puissance coercitive s'étend au delà de l'espace (éloignement géographique des migrants) et du temps (les générations nouvelles non nées au village)"* (DUPUY, 1988 : 372) pour des équipements collectifs et la protection sociale.

73 Alors qu'on peut imaginer qu'il puisse exister plusieurs groupements de producteurs, réunis par affinités, ou selon des critères politiques, de parentèle, etc., il est en effet inconcevable qu'il y ait un double "gouvernement local".

En Casamance aussi, dans un contexte de migrations urbaines, avec une plus grande scolarisation des jeunes migrants, et un moindre éloignement géographique qui permet la tenue des réunions annuelles réunissant villageois et migrants, les associations, sous l'impulsion des jeunes, ont modifié les règles du jeu politique : *"le poids économique se déplaçant du village vers la ville, l'expression politique qui était jadis monopolisée par une sorte de conseil des sages et basée sur la palabre, est aujourd'hui très bousculée par l'irruption d'une revendication des exclus, principalement les jeunes, qui contestent ce modèle de chefferie. Leur puissance financière nouvellement acquise grâce à l'argent leur permet d'imposer aux forces traditionnelles l'ouverture des organes de direction. On assiste en effet depuis une décennie, parallèlement à l'émergence d'un renouveau associatif, à une sorte de "démocratisation" de la vie politique villageoise. Toutes les grandes décisions concernant le développement du village ne relèvent plus du conseil des anciens, mais sont prises lors d'une sorte d'assemblée générale de l'association villageoise dénommée le congrès"* (DUPUY, 1990 : 359) qui réunit les différentes sections de l'association et est organisée annuellement lors du retour des jeunes migrants pour la saison de culture. *"Les véritables instigateurs du congrès sont les jeunes, qui manifestent ainsi leur appropriation de l'association villageoise (...) : ce sont eux qui animent les sections dans les villes, ce sont eux qui siègent au bureau; ce sont eux qui, en définitive, décident de l'avenir de la communauté"* (id.).

Dans un tel contexte, les AVD de la région d'émigration lointaine ont-elles de réelles spécificités ? La première différence tient sans nul doute aux moyens financiers dont elles disposent, grâce aux financements des associations d'émigrés. La densité d'équipement dans la zone d'émigration est vraisemblablement unique. De plus, cette capacité autofinancement les rend moins dépendantes des aléas des financements ONG : elles peuvent faire des choses sans avoir besoin de mettre en place des stratégies de captation de fonds, sans être à la merci des redistributions clientélistes des conseils ruraux (BLUNDO, 1991a : 130) ou des grosses organisations paysannes. Même si le recours aux ONG s'accentue actuellement dans les AVR, la capacité de financement des AVD dépend encore essentiellement des cotisations des émigrés, c'est-à-dire du nombre d'émigrés et du dynamisme de l'AVR.

Du fait de son poids numérique et économique, la section française de l'association tend à écraser un peu les autres sections de ressortissants : Dakar, Bamako, ou Nouakchott, mais aussi Gabon, Côte d'Ivoire, etc., et parfois même la section villageoise, comme on l'a vu. Tout en intervenant parfois sur des actions propres (qui sont alors souvent du registre de la première phase des interventions des migrants de France), ils servent principalement de relais administratifs, et de complément financier pour les projets des sections françaises. De ce fait, le leadership sur l'ensemble de l'association (toutes sections confondues) est en général aux mains des ouvriers/anciens ruraux que sont les émigrés parisiens - avec souvent une certaine réticence face aux "intellectuels" -, alors que dans les AVD casamançaises, où c'est la section de Dakar qui domine, dirigée par des fonctionnaires et de jeunes intellectuels.

Enfin, soulignons que les émigrés interviennent collectivement et qu'il n'y a pas de personnalisation du pouvoir ou de constitution de clientèle sur la base des financements obtenus. Au contraire, dans certaines organisations paysannes fondées par un leader charismatique, les financements accordés aux groupements de base sont très personnalisés : *"c'est Untel qui nous a donné la pompe"*. Même chose lorsque le financement est décroché par un ressortissant bien placé dans l'appareil d'Etat.

CONCLUSION

Alors que l'Etat et les institutions de développement (ONG comprises) ont longtemps eu le quasi monopole de la création d'associations et de groupements, on assiste depuis une dizaine d'années en Afrique de l'Ouest à une floraison de groupements qui, par contraste, sont souvent qualifiés "d'endogènes", malgré l'ambiguïté du terme. Leurs initiateurs[74] sont cependant principalement des gens qui ont fait un détour par la ville : instituteurs, fonctionnaires retraités, émigrés, etc.). Tout en étant très enracinés dans les enjeux sociaux locaux, ces groupements se constituent ou se consolident autour de relations avec des institutions qui dépassent l'échelle locale : appareil d'Etat et institutions non gouvernementales en particulier. L'institutionnalisation de groupes informels ou la création de structures formelles devient une condition nécessaire pour ces relations, et témoigne aussi d'une attitude plus active par rapport à l'Etat et aux services administratifs. En ce sens, les groupements font partie, avec les instances créées par la décentralisation, du processus plus vaste de recomposition et de structuration de la société civile, par la création d'instances intermédiaires entre l'Etat et les populations.

Au sein de ce mouvement foisonnant des associations et groupements, les Associations Villageoises de Développement (qui regroupent l'ensemble des villageois ou du moins des chefs de famille, pour des actions concernant tout le village) se distinguent nettement, même si cela apparaît peu extérieurement : ayant à intervenir sur les "affaires publiques", elles ont des enjeux politiques bien plus aigus qu'une coopérative regroupant des membres pour une activité économique délimitée. Ce sont des instances politiques, représentant peut-être un embryon de pouvoir communal, et la question de leur rapport avec les autorités villageoises est dès lors beaucoup plus crucial.

Plus largement, ce mouvement d'institutionnalisation des structures villageoises, de "rationalisation" de la gestion des affaires publiques, peut se lire comme une étape nouvelle dans l'intégration socio-politique du monde rural. Alors que les tentatives de construction hégémonique des Etats, coloniaux puis indépendants, se heurtaient à une paysannerie en partie "non capturée" (HYDEN, 1980; 1985; GESCHIERE, 1984),

74 Ou du moins ceux qui sont à l'origine du mouvement, l'effet tache d'huile ayant joué ensuite.

que les tentatives de contrôle économique et politique (à travers les sociétés d'intervention, le mouvement coopératif, etc.) ont été des échecs partiels, les AVD témoignent d'une recherche d'intégration socio-politique, qui est menée par les couches urbanisées du village, ressortissants et jeunes scolarisés, et qui vise à gérer l'inscription du village dans une "modernité" (représentée par l'école, le dispensaire, etc.), à aménager son intégration marginale dans l'espace national et international.

Les dynamiques associatives dans la zone d'émigration participent de ce même mouvement, en reprennent bien des caractéristiques : zone marginale et délaissée par l'Etat, échelle villageoise ou infra villageoise, priorité donnée au "développement local" et aux équipements, ainsi qu'aux activités agricoles marginales, jeu social au sein des villages, etc. De ce point de vue, les émigrés de France ont joué dans la région, et plus massivement, le rôle d'initiateurs qu'ont joué dans d'autres régions des fonctionnaires retraités, des instituteurs, des ressortissants de la capitale, etc. L'importance numérique et économique de la migration lointaine, la forte capacité d'autofinancement qui en découle, la dynamique spécifique de l'émigration en France qui s'est structurée plus étroitement qu'ailleurs autour des liens financiers avec le village donnent cependant une physionomie spécifique, tant aux associations particulières qu'au mouvement d'ensemble.

Une telle interprétation des dynamiques associatives ne présage pas, comme on l'a dit à propos des actions de développement, d'un jugement de valeur sur l'efficacité actuelle de ces structures, ou leur capacité à faire face aux finalités qu'elles se donnent. La dimension communale et la rationalisation qui semblent pouvoir se lire à travers la physionomie actuelle des AVD sont autant en devenir que déjà réalisées. N'oublions pas que les plus anciennes associations ont une quinzaine d'années, la plupart datant seulement de la seconde moitié des années 80.

Leur évolution future dépendra du contexte qu'elles trouveront : de l'attitude de l'Etat, qui par la législation, et l'attitude des services étatiques, les renforcera ou les handicapera. De celle des organismes d'appui qui, selon leur façon de gérer leur relations avec les AVD, selon qu'elles poursuivront des rapports clientélistes ou mettront en place des rapports contractuels, dans une logique d'apprentissage des mécanismes de négociation institutionnelle et de gestion financière; selon qu'ils apporteront ou non les outils d'animation, de gestion, de planification des investissements, dont les AVD ont besoin pour renforcer leurs capacités.

CONCLUSION : IDEOLOGIE DEVELOPPEMENTISTE ET DYNAMIQUES SOCIALES

Légitimité et appel à l'unité dans l'arène politique du village

En migration comme au village, les associations villageoises se sont imposées comme nouvelles instances de gestion des affaires publiques, et sont devenues le lieu privilégié de la compétition politique, le lieu où les nouvelles élites, ayant acquis une certaine légitimité à l'extérieur de la communauté, tentent d'imposer leur leadership, un lieu où individus et groupes se confrontent pour le pouvoir de gérer le devenir du village, pour imposer leur monopole du "développement légitime".

Cette question de légitimité est une notion importante. Les conflits qui se jouent autour des projets ne sont pas seulement de sordides conflits d'intérêts particuliers et mesquins, c'est aussi une vision de l'ordre social qui est en cause : nécessité de l'école française, quand le souvenir de la résistance à l'école coloniale reste vivace, ou de soins médicaux qui colportent une autre vision du monde que celle proposée par les marabouts et les guérisseurs. Les innovations qui portent le nom de "développement" sont de plus proposées par des jeunes qui, de ce fait, jouent un rôle dans les affaires publiques et n'ont normalement pas légitimité à le faire. A travers le "développement", ce sont bien des enjeux de changement social qui se jouent : la légitimité qui se construit dans la première phase des projets - et qui seule peut faire que les projets ne suscitent pas de rejet - est à la fois celle de la notion de développement, celle des émigrés à intervenir au village, et celle de "jeunes" à le prendre en charge. La légitimité qui tente de se construire dans la phase actuelle, c'est celle des "nouveaux notables" et des "techniciens villageois", qui ont à conquérir leur place contre les "vieux" et contre les émigrés.

C'est bien cette question de légitimité à intervenir, à entrer dans l'arène, qui est en jeu à travers les longues phases de négociation des premiers projets des émigrés, le souci, clairement exprimé lors des entretiens, de construire petit à petit le consensus en s'appuyant d'abord sur les jeunes, puis en déléguant un jeune notable pour aller tâter le terrain chez les "vieux" avant même de lancer l'idée sur la place publique.

Alors que l'analyse politique révèle l'ampleur des enjeux de pouvoir sous-jacents au "développement" et aux associations, il est remarquable que le consensus soit aussi unanimement mis en avant par tous. L'importance de l'union, le risque d'éclatement de la communauté est l'argument sur lequel s'appuient les "vieux" pour interdire ou contrôler des initiatives nouvelles, susceptibles de créer des tensions dans le village. L'analogie avec la famille est ici extrêmement révélatrice : le chef de village gère le village comme une famille. Ce qui met l'accent sur la communauté d'intérêt, sur le souci qu'a le chef du bonheur de ses enfants, etc. Mais dans le même temps, la

famille est une institution sociale hiérarchique, aux rôles définis et au pouvoir inégalement partagé, qui doit gérer les contradictions d'intérêts en son sein même[75].

L'appel à l'unité de la communauté a aussi un enjeu opératoire pour les nouveaux leaders. Consentir à n'agir que sur consensus leur permet d'affirmer que leur but n'est pas un bouleversement de l'ordre social, mais qu'ils se situent en continuité avec les valeurs en place et de minimiser ainsi la portée "révolutionnaire" de leur action. Mais dans le même temps, leur action, proposée pour le bien de tous, ne peut que créer le consensus, ce qui justifie d'appeler les vieux et/ou les opposants éventuels à accepter d'abandonner une partie de leur intérêt personnel et/ou de leur pouvoir au profit du but suprême que constitue l'intérêt de la communauté, et à consentir ainsi à l'ouverture de l'arène[76].

Le discours sur l'union n'est donc pas spécifique du pouvoir en place. C'est la formule incantatoire qui permet de faire face au risque permanent d'éclatement de la collectivité, sous la pression des multiples clivages qui la traversent, risque d'autant plus fort que des changements sont en jeu. Il justifie pour les deux parties le souci du compromis, qu'on a vu à l'oeuvre dans la désignation des bureaux. Pour être socialement acceptables, les changements doivent être euphémisés, une transition ne peut se faire que dans la continuité idéologique. Les actions des associations villageoises résultent ainsi de l'élaboration d'un *"consensus conflictuel"* (NDIONE, 1987 : 163), qu'il faut construire et entretenir, et à travers lequel se gère la compétition politique.

Le rôle de l'idéologie développementiste

La récurrence du terme de "développement" dans les discours des responsables associatifs et le rôle qu'il joue dans les luttes politiques pose question. On sait que le terme contient un présupposé d'universalisme et d'objectivité, qui cacherait un ethnocentrisme fondamental (cf. en particulier LATOUCHE, 1986), et *"que le processus réel du développement occidental est celui d'une réduction de la multiplicité des formes concrètes de changement social à une rationalité particulière, conquérante, négatrice des autres"* (VUARIN, 1988 : 48). On connaît le rôle qu'a l'argumentaire du développement dans la constitution et la reproduction de

---

75 Il est significatif que les associations de ressortissants issues de l'institutionnalisation des caisses, celles qui sont les plus liées au pouvoir en place, s'appuient elles aussi sur l'analogie de la parenté - *"le village, c'est comme une grande famille; l'association, ça marche come ça"* - pour exprimer leur mode de gestion des affaires publiques.

76 Les responsables associatifs peuvent enfin l'utiliser à leur tour pour contrôler d'autres initiatives : ainsi, les jeunes migrants de Sambaga (la génération arrivée dans les années 80) voulaient créer une coopérative d'achat au village. Après de longs débats avec l'association villageoise de ressortissants nouvellement créée, qui n'avait pas encore de réalisation à son actif, cette dernière a finalement donné son feu vert à condition que la coopérative s'ouvre à tous ceux qui le voudraient, et qu'elle fusionne ensuite dans l'association villageoise quand celle-ci aura mis en place des activités (Entretien Mamadou DIAWARA; février 92).

bureaucraties internationales, dans la gestion des relations internationales entre pays riches et pays en développement. On sait que la rhétorique du développement a servi, pour les élites nouvellement en place dans les pays indépendants, à instaurer un processus d'intégration nationale et de contrôle politique de la paysannerie, par la mise en dépendance par rapport au marché et aux institutions publiques.

Il faut dès lors se demander, non seulement pourquoi l'idéologie développementiste, longtemps demeurée radicalement externe aux populations rurales, a pu, dans les années 80, s'imposer de cette façon à l'ensemble de la collectivité villageoise (ce que nous avons tenté de faire en retraçant l'histoire de l'émergence du développementisme, à la fois chez les émigrés et dans les zones rurales d'Afrique sahélienne), mais aussi ce qui, dans le contenu même de cette idéologie, lui a permis de jouer ce rôle.

Ce discours et ces pratiques n'émergent pas spontanément, par une dynamique seulement interne. Si le projet que le discours développementiste permet d'exprimer ressort bien d'une dynamique interne, tout comme les premières réalisations au villages, c'est au contact des organisations politiques et/ou de développement - et plus largement de la société de résidence - que les responsables immigrés trouvent les termes et les analyses qui leur permettent de rendre compte de leur position, que le discours se construit et que les façons d'agir cohérentes avec ce discours se définissent. De même en Afrique rurale, avec les structures d'animation rurale, les ONG, les SRDR). Malgré toutes les tentatives pour lui créer une filiation "traditionnelle", l'idéologie développementiste/démocratique est clairement une production de la société occidentale, d'ordre rationnel-bureaucratique, et c'est au contact d'institutions qui en proviennent qu'elle se diffuse. Mais ce discours externe, une fois repris et approprié par les responsables immigrés, devient la base d'une dynamique interne, il devient "endogène"[77].

Les dynamiques sociales en migration permettent de rendre compte de l'émergence et de l'appropriation - qui n'ont rien d'évident ou de nécessaire en soi - du "développementisme" par les immigrés. L'histoire des rapports entre Etat et paysans, les répercussions de la crise écologique des années 70, la crise de l'Etat des années 80, le rôle d'intermédiaires des fonctionnaires et des migrants urbains, permettent de comprendre comment il s'est diffusé en milieu rural et d'interpréter les dynamiques associatives dans les villages d'émigration au confluent de ces deux processus. Le "développement" est devenu le seul discours légitime. Mettant l'accent sur des solutions techniques et matérielles à des problèmes qui ne sont, sauf exception, énoncés que dans ces termes[78], il voile la dimension politique que revêt

77 Contrairement au discours et aux pratiques développementistes de l'Etat, qui, pour être voisins, ne restent pas moins externes aux populations.

78 *"Tout ce que nous disons [au chef de village] est d'ordre technique. Ce n'est pas politique ou pour essayer de nous imposer"* (M.DIAWARA, janvier 1992).

inévitablement une intervention sociale et qui est de plus extrêmement claire dans la conscience des acteurs[79]. Il colporte cette vision du progrès, socialement neutre, et donc nécessairement consensuelle : on ne peut pas s'opposer au "développement", sauf pour des raisons mesquines et inavouables qui se discréditent d'elles-mêmes. Volontairement, pour le bien de la communauté, ou à contrecoeur, les "vieux", en migration comme au village, ne peuvent qu'accepter, qu'approuver des initiatives visant à améliorer le bien-être de la communauté dont ils ont la charge, consentir au glissement de pouvoir à partir du moment où ces initiatives respectent les formes, où elles assurent la cohésion du groupe, où elles ne mettent pas ouvertement en cause l'ordre établi. Le "développement" est ainsi la justification technique et matérielle de la volonté d'une prise de pouvoir politique par les nouveaux leaders au sein de la communauté immigrée, d'une part, et des émigrés en tant que groupe social dans les affaires du village d'autre part, et enfin des nouveaux notables au village dans la gestion des affaires publiques.

Proposant une vision du monde, des logiques d'action, et un personnel politique pour le réaliser, le "développement" s'impose comme un projet hégémonique, qu'on ne peut rejeter. C'est seulement en s'appropriant à leur tour le concept, en rentrant, au sein du postulat développementiste, dans le débat sur le "bon développement" que les villageois ("vieux" voulant conserver leur pouvoir ou nouveaux notables en émergence au village) peuvent, en jouant sur les ambivalences du terme, tenter d'imposer leur point de vue face à l'hégémonie des émigrés.

La polysémie du terme de "développement" autorise en effet toutes les interprétations, rend possibles et légitimes tous les débats sur ce qu'est le "bon" développement - et donc sur le personnel politique légitime pour le mener à bien. Une fois que le "développement" s'est imposé comme projet hégémonique, c'est au sein de cette polysémie que vont se développer les confrontations et les conflits d'autorité : *"le concept de développement est un cadre de confrontation polémique (...) qui autorise, en raison même de ses ambiguïtés sémantiques, une unanimité obscure quant au noyau de sa signification. (...) Le terme autorise l'unification de procès hétérogènes, la confusion d'acteurs distincts, l'assimilation d'objectifs contradictoires. (...) Il autorise ce consensus car il admet, dans son ambiguïté, une infinité de significations tout en faisant loi de la raison du plus fort"* (VUARIN, 1988 : 49).

Largement diffusée, tant en France dans les organismes proches des migrants, qu'au pays, par l'Etat et les ONG, répondant aux besoins nouveaux des villages, dans la suite des évolutions des vingt dernières années, le discours développementiste

---

[79] En matière d'études de projets, les "développeurs" connaissent les factibilités techniques, économiques (est-ce rentable?), et financière (a-t-on l'argent pour lancer les investissements?). Certains experts préconisent de prendre en compte trois autres factibilités, régulièrement omises, les factibilités sociale (est-ce que ça convient aux "bénéficiaires"?), organisationnelle (les structures mises en place sont-elles adéquates?) et politique (le projet est-il faisable, dans le contexte politique local et national ?, quelles alliances faut-il passer?) (J. DERCLAYE, comm. perso.). Implicitement, les émigrés se concentrent sur ces trois factibilités-là.

fournissait donc la référence idéale pour organiser la compétition politique, pour lui donner sens et forme. La scolarisation d'un côté, les différentes instances de diffusion du modèle développementiste ont ainsi joué, parfois volontairement, parfois à leur insu, ce rôle de constitution d'une élite locale, "médiateur" entre la collectivité villageoise et les institutions rationnelles bureaucratiques, gérant l'intégration de la société locale à l'espace économique, politique et institutionnel national.

CONCLUSIONS

Les années 75-90 : épanouissement des stratégies migratoires, gestion de la dépendance économique et intégration socio-politique

Suite à la ruine des formations sociales pré-coloniales, à la restructuration des espaces économiques induite par la colonisation et le développement du bassin arachidier, et, pour les Soninké, à l'échec des tentatives de reconversion sur la culture d'exportation à base de main-d'oeuvre servile, les sociétés soninké, puis haalpulaar, se sont engagées dans des logiques migratoires, qui ont fait de leurs territoires des bassins de main-d'oeuvre et ont entraîné une extra-version durable de leurs économies. En pays haalpulaar, la rupture coloniale a été moins brutale, car les aristocraties ont pu, comme on l'a vu, changer leur contrôle sur les hommes en contrôle sur la terre, le prélèvement de surtravail en rente foncière. Dans les deux cas cependant, la migration est vite devenue la régulation du système économique, permettant aux petites unités de production fondées suite à l'émancipation des captifs de trouver un équilibre économique précaire, à quelques grandes familles de l'aristocratie de se maintenir et d'échapper, en partie tout au moins, aux processus de fragmentation des unités familiales. Issues des mêmes processus d'adaptation des sociétés sahéliennes aristocratiques à la rupture coloniale, les migrations soninké et haalpulaar ont donc, la configuration des stratégies sociales et le double jeu de la contrainte et des opportunités économiques jouant différemment, des différences significatives, tant dans leur histoire, dans leurs destinations, que dans leurs répercussions sociales, et qui se retrouvent lorsque, dans les années 60 pour les premiers, dans les années 70 pour les seconds, ils ont pris le chemin de la France.

Tout en étant fortement intégrées aux logiques de la reproduction économique et sociale, les migrations, et en particulier la migration en France constituent aussi des espaces partiellement autonomes, partiellement insérés dans l'histoire économique et sociale du pays de résidence, et à ce titre porteurs de dynamiques propres, qui ont des répercussions sur les comportements des acteurs restés au village. L'histoire des migrations et l'analyse des dynamiques récentes, en migration et au village, du point de vue socio-économique et du point de vue socio-politique, revèlent ainsi des processus sociaux multiples, parfois contradictoires, qui laissent une part de jeu, d'indétermination où peuvent s'investir les acteurs. Les trajectoires et les histoires résultent de ce jeu d'acteurs au sein des différents champs dont ils participent, et une approche socio-génétique, attentive aux configurations précises du champ social et à leur succession au sein d'un contexte d'ensemble, permet d'en rendre compte.

Une telle approche permet une lecture moins déterministe de l'histoire des migrations, et de mieux saisir le changement que représente l'ouverture des réseaux migratoires en France, les processus qui ont façonné l'immigration soninké et haalpulaar en France, ses répercussions économiques dans la région d'origine. L'analyse des stratégies économiques, dans différents contextes agro-écologiques, montre que, tant pour éviter la

spirale de la soudure que dans une logique d'accumulation, l'émigration est bien devenue l'axe des stratégies économiques, assignant de fait une nouvelle place à l'activité agricole. Mais cette place dépend largement des contraintes agro-climatiques et des opportunités économiques locales. Malgré le déficit de main-d'oeuvre, l'émigration n'est pas antagoniste avec un investissement accru dans la production vivrière, qu'on observe là où elle est rentable, au moins chez une fraction des familles avec migrants, qui abandonnent la logique rentière pour une logique de maximisation du revenu. Il s'agit bien d'une adaptation active, pragmatique, des unités de production, en fonction de leur insertion dans les réseaux migratoires et de leur accès aux moyens de production, à un contexte de dépendance, et non de conséquences mécaniques, nécessairement régressives, comme les théories de la dépendance tendaient à le dire.

Les quinze dernières années ont ainsi vu se développer des stratégies d'adaptation des logiques économiques aux opportunités de la migration lointaine, au volume de la rente migratoire en provenance de France (en particulier), et au renforcement de l'extraversion de l'économie régionale qui en découle : réponses familiales, avec l'ajustement des stratégies économiques, réponses individuelles, avec l'accumulation productive, dans le cheptel d'abord, puis dans l'immobilier urbain. Réponses collectives, aussi, avec la mise en place de réseaux de rapatriement de l'épargne, celle des magasins de consommation et des banques de céréales, qui gèrent la dépendance économique des villages en négociant leurs modalités d'insertion dans les réseaux commerciaux. Il s'agit bien de gérer la dépendance économique, de s'y insérer dans les meilleures conditions, et non de lutter contre. Le succès des périmètres irrigués villageois (au Sénégal, avec la SAED, mais aussi à l'échelle des quelques expériences du Gajaaga malien) peut aussi se lire dans cette optique.

Cette gestion de la dépendance économique est un des aspects des projets de développement conçus et financés par les migrants. La mise en place d'équipements peut aussi se lire comme le fruit d'une stratégie de préparation du retour. Mais ces deux dimensions n'épuisent cependant pas la réalité sociale des dynamiques associatives, dont l'analyse nous a montré la dimension politique : prise de pouvoir des émigrés comme groupe social, compétition pour la gestion des affaires publiques au village et le "monopole du développement légitime", recherche de l'intégration de l'espace villageois dans l'espace politico-administratif national et dans les réseaux d'aide internationaux, généralisation de l'idéologie développementiste au village qui affirme ainsi son hégémonie.

Ces trois derniers points ne sont pas spécifiques de la zone d'intervention, comme on l'a vu. Il est même assez surprenant de voir à quel point les dynamiques associatives en migration et en Afrique soudano-sahélienne ont suivi des chemins parallèles : les premières fédérations paysannes du Sahel sont nées dans les années 75, avec un peu d'avance sur les premiers projets migrants; la généralisation des associations en migration se fait au cours des années 80, quasiment simultanément avec l'effervescence organisationnelle du monde rural, stimulée dans la seconde moitié de la décennie par la crise de l'Etat et la multiplication des opportunités de financement. Dans la zone d'émigration, les interventions

des émigrés n'ont précédé que de quelques années la dynamique d'ensemble des organisations rurales d'Afrique de l'ouest . Ce n'est pas le lieu ici de discuter ce parallèlisme. Notons simplement que les effets de la crise climatique (qui suscite des volontés d'adaptation), de l'activisme simultané, dans les années 60-70 des ONG au Sahel et des militants politiques dans les foyers, des progrès de la scolarisation au tournant des années 60 (qui a fait apparaître une génération de jeunes villageois scolarisés) ont conduit, dans les deux cas, à un apprentissage multiforme de la gestion des relations aux ONG, aux structures publiques, à une appropriation du discours développementiste, à l'émergence de cette nouvelle catégorie sociale que constituent les notables associatifs, fondant leur position sur une double légitimité, interne et externe.

Normes, stratégies d'acteur et innovations

Dès l'origine, l'émigration est une dynamique collective, qui nécessite des règles sociales. Le partage des revenus de l'émigration entre aînés et cadets a été très tôt tranché en faveur des aînés et de la communauté familiale, sans doute parce qu'il s'agissait de migrations d'hivernage, empêchant le jeune migrant d'assurer, par sa participation au procès de production agricole, son devoir envers la communauté familiale. De même, la situation nouvelle d'un groupe de jeunes hommes vivant seuls dans une région étrangère a amené à définir des règles de gestion de la vie collective en migration, aussi bien en navétanat pour les Soninké, où la vie collective, les conflits internes, et le rapport au village de résidence les conflits internes sont sous le contrôle du "doyen", qu'en milieu urbain pour les Haalpulaar, avec les *suudu*, les communautés d'habitation et les groupements villageois. Ces règles s'inspirent en partie de règles existantes, comme celles qui régissent les classes d'âge, mais il s'agit bien là d'innovations sociales, spécifiques à l'émigration.

Un certain nombre de caractéristiques des migrations soninké et haalpulaar en France paraissent ainsi découler directement des premières étapes de leur histoire, dont la configuration, en partie contigente à l'époque, auraient ainsi déterminé des trajectoires durables[2]. Une telle vision n'est qu'en partie vraie, et, comme on l'a vu à de nombreuses reprises au cours de ce travail, des continuités apparentes peuvent cacher des changements. Les règles de gestion de la vie collective en navétanant, le fonctionnement des *suudu*, font certes partie des références qu'avaient les migrants en arrivant en France, des normes pré-existantes pouvant leur permettre de gérer la vie collective. Elles ne se sont cependant pas appliquées mécaniquement : les premiers groupes de résidences des migrants soninké en France se sont constitués par affinités, les premières caisses l'ont été sur cette base et non sur base villageoise, ressemblant plus - s'il faut trouver un point de comparaison - aux *suudu* haalpulaar qu'à l'organisation du navétanat. Mais l'ampleur des opportunités de revenus fait de la migration en France un enjeu qu'il s'agit de contrôler. Les

[2] C'est aussi vrai des investissements collectifs des ressortissants.

foyers ont fourni l'occasion de regrouper les ressortissants d'un même village. Prenant le contrôle de la gestion des lits dans les foyers, les représentants du pouvoir villageois en migration ont ainsi progressivement construit les communautés de ressortissants et mis en place les caisses villageoises de solidarité qui matérialisent à la fois la réalité sociale de ces communautés et leur pouvoir sur elle. C'est bien à ce moment que se constitue un mode de gestion proche de celui qu'on trouvait en navétanat, répondant de même aux besoins d'une collectivité d'hommes seuls vivant en migration, mais adaptée à des questions nouvelles (organiser la nourriture, gérer les lits) et surtout à des enjeux nouveaux.

Le fait que les migrants en France continuent à envoyer la majeure partie de leur épargne à la famille n'était pas non plus acquis. Les émigrés continuaient certes à se penser au village, la logique fondamentale de l'émigration des cadets était la même, mais la condition semble bien avoir été la conjonction des arrivées massives en France avec les graves déficits de production des années 70 - qui justifiaient un effort exceptionnel des migrants - et avec la mise en place du contrôle social, qui a perduré une fois le plus dur de la crise passée, vu l'enjeu économique représenté par l'épargne des migrants. La règle s'est donc trouvée renouvelée, et s'est maintenue, même lorsque les migrants ont passé 20 ans en France.

Des conjonctures particulières suscitent ainsi des innovations sociales ou institutionnelles, conçues pour répondre à un enjeu particulier, mais qui, dès lors, peuvent se cristalliser et devenir des normes. Ou du moins, constituer des références à partir desquelles les acteurs peuvent, plus facilement, s'appuyer pour s'adapter à une nouvelle configuration sociale, et constituer les innovations qui correspondent aux nouveaux enjeux.

Un tel mécanisme semble bien une constante des processus de changement social. Ainsi, le métayage comme mode d'accès au waalo, inventé pour les captifs émancipés, s'est-il généralisé aux autres catégories sociales quand la contrainte en terre s'est accrue; une fois acceptée par les maîtres de terre dans un contexte de crise, et sur les terres de foonde, la règle d'accès égalitaire aux parcelles irriguées n'a-t-elle pu être remise en cause ouvertement par la suite et s'est maintenue sur les PIV installés sur *waalo*, jusqu'à la crise récente des PIV et l'avènement des périmètres irrigués privés, où la nouvelle configuration créée par l'Etat (renforcement de la contrainte en capital) permet la réapparition d'inégalités d'accès à la terre, fondées sur d'autres bases. De même, la règle qui régit le faire-valoir indirect sur les périmètres irrigués villageois a été définie au départ, en s'inspirant du rem-peccem en vigueur sur le *waalo*, dans un contexte de déficit temporaire de main-d'oeuvre d'un attributaire de parcelle, est devenue la norme et s'applique désormais, sur PIV, quelque soit la cause du faire-valoir indirect, servant aussi de forme apparente à du crédit usuraire, et est devenu le principal rapport de production au sein des périmètres privés.

Le maintien ou l'évolution de ces normes est donc le fruit de la succession de configurations "instantanées", qui se succèdent, sur des temps parfois courts, au gré des dynamiques internes et des changements externes, et où les expériences passées et les références environnantes sont utilisées par les acteurs, dans leurs rapports de force, pour

orienter la façon dont les règles sociales seront adaptées à ce nouveau contexte, contribuant ainsi à définir la nouvelle configuration, à produire des effets, intentionnels ou non, à fixer ou déplacer les enjeux.

Tout l'enjeu est dès lors de pouvoir influencer ces normes. Les longs débats au sein des émigrés pour définir un projet en sont des exemples frappants. Les périmètres villageois de la région de Kayes en donnent d'autres illustrations : alors que le découpage du parcellaire en lanières a été maintenu, le travail collectif des premiers périmètres de la Fédération de Bakel a vite été abandonné au profit de parcelles familiales, les notables se contentant de la direction du groupement. Conçu pour résoudre la contradiction d'une irrigation d'autoconsommation, le champ collectif a fini par être supprimé à Gouthioubé et Sangalou, selon des modalités différentes. Les acteurs en position de pouvoir, ou ayant d'autres ressources à investir dans l'arène, sont bien évidemment en position favorable : dans les PIV de la moyenne vallée, le manque de transparence des comptes est une des causes de ressentiment de la part des jeunes membres alphabétisés des groupements, qui ne se sentent pas dans la position de revendiquer ouvertement un changement de pratiques, et donc d'équipes de dirigeants. Rendant nécessaire une gestion serrée et des économies sur les coûts de production, la crise des PIV leur permettra-t-elle d'imposer une rigueur de gestion et de modifier la composition des bureaux des groupements ?[3]

Au delà de ces exemples d'ajustements, des innovations sociales ou institutionnelles résultant d'un contexte spécifique constituent aussi le cadre à partir duquel se développement les évolutions ultérieures. La configuration spécifique de l'émigration en France et le rôle des communautés de ressortissants sont ainsi la base sur laquelle se sont développées les associations. Les premières cotisations collectives en faveur du village ont eu lieu comme on l'a vu sous l'égide des "vieux". Portés par les jeunes (militants ou intellectuels) avec l'aval des vieux, les premiers "projets" se sont appuyés sur cette capacité à organiser des cotisations collectives, sur leur contrôle de la communauté. Les associations qui, par les mécanismes que nous avons décrits, ont été créées sur la base ou à côté des caisses villageoises, ont continué à en bénéficier, alors même que les "vieux" étaient dépossédés de cette prérogative par les responsables associatifs qui, par le développement, se sont imposés comme garants du rapport au village. Il n'est donc pas exagéré de dire que la capacité d'épargne collective des associations de ressortissants découle lui-aussi de ce contrôle social mis en place par les vieux lors de la constitution des communautés de foyer, qu'elle a été rendue possible par la stratégie de transition ménagée, qui a abouti au consentement des vieux à laisser la place. Par une série de redéfinitions, les premières caisses de solidarité (fondées sur des règles de solidarité à l'échelle du groupe de résidence) se sont transformées en caisses villageoises contrôlées par les aînés, puis sont devenues ou ont engendré au début des années 80 des caisses-projets gérées par les leaders associatifs, servant à équiper le village, à le faire entrer dans

[3] Notons à cet égard que la règle de désignation des responsables ne facilite pas la rotation des postes. Certains groupements peuvent ainsi se trouver piégés, ne pouvant ouvertement remettre en cause leur équipe dirigeante (ou certains de ses membres) et les forcer à se démettre, et n'ayant pas la possibilité de manifester leur désaccord lors d'un prochaine élection.

le "développement". Chaque étape, chaque restructuration, correspond à un enjeu particulier, à un type de fonction, à un type de personnel politique qui la porte et prétend en assumer la gestion. Chaque étape représente une opportunité de modifier les règles du jeu, par exemple d'importer dans les débats sur les projets, puis dans les associations, l'ouverture relative du débat public et la délégitimation des arguments de statut qui ont été inaugurées lors des luttes de foyer.

Des glissements de même type se retrouvent au sein des associations villageoises, dont nous avons vu qu'elles ont été définies à partie de multiples formes d'action collective : l'assemblée de village, mais aussi les classes d'âge, les groupements créés par l'Etat, les associations de jeunes, les associations de ressortissants, etc. qui forment autant de modèles dont les acteurs s'inspirent, puisant davantage dans l'une ou l'autre, jouant de la continuité ou de la rupture en fonction de leurs stratégies. Les premières références, celles dont participent tous les acteurs, restent cependant le fonctionnement de l'assemblée de village (qui propose des modes de relations entre chefs de famille, des modes de convocation et de prise de parole) et celui des classes d'âge (permettant d'introduire une dimension plus égalitaire, ou au moins de déligitimer le principe de seniorité) à partir desquels sont en général définies les règles du jeu des associations, en les prolongeant ou en les modifiant, à partir desquels des glissements peuvent se négocier. Mais le modèle associatif de type occidental (ou du moins les produits de son importation) est aussi mis en jeu, à travers les "soness" (les associations de jeunes du Sénégal), ou les associations de ressortissants en France, dont certains responsables émigrés veulent imposer le modèle au village, en rédigeant eux-mêmes les statuts et les réglements intérieurs des sections villageoises.

La définition des règles du jeu ne dépend pas seulement des rapports de force et des enjeux internes. Les opportunités ou les contraintes de l'environnement peuvent aussi rendre nécessaires, ou possibles, des innovations institutionnelles ou organisationnelles. C'est clair pour les périmètres irrigués villageois, qui nécessitent des instance de gestion collective. Pour les périmètres privés, c'est encore l'intervention de l'Etat, à travers la loi sur le domaine national, qui définit des nouvelles règles du jeu, et ouvre aux détenteurs de terre et de capital (ou de ressources socio-politiques) des opportunités nouvelles. En migration, l'institutionnalisation des associations de ressortissants découle directement de l'ouverture du droit d'association pour les étrangers en France.

Tout au long de ce travail, il apparaît nettement que les changements les plus radicaux résultent de changements dans l'environnement externe : rupture coloniale (sous ses différentes dimensions), cadre juridique constitué par l'Etat (au pays comme en migration), politique économique, etc. Le cas du Fuuta Toro en constitue l'exemple le plus explicite. Changeant les règles du jeu, ils créent une nouvelle configuration, de nouvelles opportunités et de nouvelles contraintes, en fonction desquelles les acteurs vont adapter leurs stratégies. Bien souvent, ces changements ne concernent qu'indirectement les acteurs ou ont d'autres finalités que celles qu'y trouvent les acteurs : si la conjonction de la Loi sur le Domaine National et de la décentralisation au Sénégal vise clairement à

transformer le statut de la terre et à faire porter le changement de logique de production par les notables locaux, si l'ouverture du droit d'association pour les étrangers visait clairement à favoriser leur insertion socio-politique en France, il semble peu probable, pour ne prendre qu'un exemple, que les concepteurs des foyers d'immigrés aient perçu les dynamiques qu'ils allaient rendre possibles. Ici se joue une partie des effets inintentionnels et de la dimension contingente du changement : ce qui peut sembler, a posteriori, le fruit d'une évolution nécessaire, voire d'une "alliance" de classes, est en fait bien plus souvent le fruit d'une convergence partielle - et peut-être conjoncturelle - d'intérêts autour d'un même objet, de la façon dont des acteurs ont perçu et intégré cet objet dans leurs propres stratégies. De même, le fait d'être intégré dans différents espaces, aux dynamiques et aux logiques autonomes, contribue au caractère contingent du changement : que seraient devenues les migrations soninké après la fin du navétanat si la France ne s'était ouverte comme destination au même moment ? les PIV auraient-ils si bien marché si l'extension des programmes d'irrigation à la moyenne vallée n'avait coïncidé avec la crise climatique ?

Alors que les dynamiques internes se jouent surtout à travers des glissements, des jeux d'alliance successifs, et laissent peu de place aux changements radicaux, ce sont ces modifications de contexte qui permettent aux acteurs de mettre en place de nouvelles règles, ou de transgresser des règles auxquelles qu'ils ne pouvaient pas contrevenir ouvertement auparavant : c'est le cas de l'investissement productif dans la moyenne vallée, où les périmètres irrigués privés, rendus possibles par la Loi sur le Domaine national, peuvent ouvrir la voie à d'autres formes d'activité économique productive, élargissant la brêche dans la norme implicite de stérilisation du capital.

On touche ici une nouvelle facette des dynamiques d'innovation : la signification sociale d'une innovation change quand elle se diffuse. On a ainsi montré que la signification sociale et politique des associations dépendait de leur date de création, leur dimension "progressiste" étant plus affirmée dans les initiatives précoces, dues à des leaders militants, que dans les associations tardives, qui, tout en visant à équiper le village, répondent plus à un besoin de reconnaissance sociale et au besoin, pour les jeunes notables, d'"occuper le créneau", ce qui limite l'ouverture du personnel politique qu'elles avaient représenté dans un premier temps. On retrouve ici, à l'échelle des innovations institutionnelles, une caractéristique bien connue de l'innovation technique : la diffusion "en tache d'huile" voile en fait des processus différents entre les "innovateurs précoces" et les autres. C'est également le cas du modèle de la coopérative de production, lancé en région de Kayes dans un but de rupture radicale avec les rapports sociaux soninké, et qui devient, à Fégui, un instrument de réinsertion d'un groupe de notables.

Les dynamiques sociales liées à l'émigration nous ont ainsi permis de comprendre certains mécanismes de l'innovation sociale et institutionnelle, de montrer comment elles se combinent en processus de changement social.

Vers la fin d'une époque ?

Les années 75-90 représentent le plein épanouissement des stratégies migratoires. Les processus que nous avons analysés se sont développés alors même que le contexte de l'émigration changeait et que divers facteurs tendent à remettre en cause la rente migratoire. On en a vu certains aspects au cours de ce travail : c'est d'abord la montée du chômage chez les émigrés, dans la seconde moitié des années 80, qui touche particulièrement les secteurs traditionnels d'emploi (automobile, voirie, sociétés de nettoyage) et diminue la capacité d'épargne des migrants, individuellement, bien sûr, mais aussi collectivement, puisque les migrants sans ressources sont pris en charge par la collectivité, et que la diversification des types d'emplois, quoique bien réelle, ne suffit pas à compenser. C'est ensuite le renforcement de la lutte contre l'émigration clandestine, qui, sans la stopper, rend plus difficile l'arrivée de nouveaux migrants, pourtant indispensable à la pérennité de la rente. Ce sont enfin, fruit des dynamiques internes à l'émigration et même si le mythe du retour reste encore vivace[4], les logiques de sédentarisation d'une fraction croissante des émigrés[5]. Ces logiques se traduisent en particulier par le développement du regroupement familial, surtout en milieu soninké[6] où il est plus récent, qui accroît nettement les dépenses d'entretien en France et réduit donc la capacité d'épargne, distend le lien affectif avec la famille restée au village[7]. Les villageois le savent bien, qui déplorent ouvertement le départ des femmes[8], sans pouvoir désormais s'y opposer.

---

4 Mais il n'est jamais aussi fort que lorsque les immigrés sont de fait engagés dans un processus de sédentarisation, sans pour autant le reconnaître ou en avoir conscience. *"Ruse de l'insertion"* (KEPEL, 1991 : 50), le mythe sert alors à réaffirmer une continuité symbolique qui n'est déjà guère plus vraie dans les faits, à minimiser le sentiment de rupture, à gérer *"un processus de socialisation en France [dont ils] ne maîtrisent pas la dynamique"* (id. : 59).

5 Mêmes "célibataires" en France, beaucoup d'émigrés parlent de rentrer à Dakar, Bamako ou Nouakchott, et non plus au village. Certains, rentrés au village à la retraite, prennent conscience là-bas de ce qui les sépare désormais des villageois, n'arrivent plus à vivre au village, reviennent en France sous prétexte de visite ou de soins médicaux, et restent à vivre dans les foyers (Y.KANE, Ndouloumadji, info. pers.,1991). Même si de tels cas restent marginaux, ils témoignent qu'un processus de *"sédentarisation aléatoire"* (KEPEL, 1991) est en cours, y compris parfois pour ceux dont la famille est au pays. Sur les logiques de sédentarisation des immigrés soninké en France, cf. la thèse de M.TIMERA *Les immigrés sooninke dans la ville : situations migratoires et stratégies identitaires dans l'espace résidentiel et professionnel,* EHESS, 1993, dont j'ai eu connaissance une fois ce travail rédigé.

6 Ce qui témoigne que le comportement d'épargne au service de la famille n'est plus le seul but des immigrés, que la capacité de contrôle social des "vieux" au village diminue. Aujourd'hui, déjà *"30% des hommes vivraient en France avec une partie au moins de leur famille. (...) Vu le nombre d'enfants par femme, six en moyenne, la population vivant en famille est plus nombreuse que celle des hommes célibataires"* (QUIMINAL, 1993 : 21).

7 En soi, la sédentarisation d'une partie des migrants, et le regroupement familial font partie des logiques de l'émigration, et se développent classiquement au bout d'une ou deux décennies, on l'a vu pour les migrations haalpulaar à Dakar. Le relâchement des liens économiques et affectifs avec la famille d'origine en sont des conséquences logiques. Mais la sédentarisation n'est un obstacle à la permanence des transferts au village que dans la mesure où les flux de nouveaux émigrés, qui assureraient la relève, sont taris, ce qui est globalement le cas.

8 Dans les entretiens, le départ est parfois justifié sur des considérations morales (*"selon l'Islam, les femmes doivent vivre avec leur mari", "cela évite les divorces et les grossesses indésirées"*), mais souvent déploré : *"les enfants ne connaissent pas le village"; "nous ne voulons pas le départ des femmes, car cela augmente les dépenses du mari"; "c'est très mauvais, l'argent et les enfants ne reviennent pas".*

Tous ces éléments se conjuguent pour laisser prévoir au cours des années 90 une diminution de la rente migratoire, à la fois dans son volume et dans le nombre de familles qui en bénéficient (sinon un tarissement à terme[9]), et faire penser aux migrant que la France n'est plus un pays d'avenir pour eux ou pour leurs successeurs, même si la majorité des jeunes villageois ne pense encore qu'à y venir[10]. Une page de l'histoire des migrations soninké et haalpulaar serait-elle en train de se fermer, après celle des laptots sur le fleuve, et celle du navétanat ? Ce qui pose la question de la capacité des réseaux migratoires à se réorienter, celles des acteurs à s'adapter à une nouvelle configuration économique d'ensemble.

L'histoire des migrations est en effet une série d'étapes, de lieux qui s'ouvrent puis se referment, obligeant à redéployer les réseaux, à développer des pseudopodes jusqu'alors peu importants quantitativement. Lybie, Gabon, Congo, Guinée, Côte d'Ivoire, etc. : les lieux d'implantation actuels des réseaux soninké ou haalpulaar sont nombreux, mais, comme on l'a vu, sont loin d'être aussi rémunérateurs et ne semblent guère susceptibles de prendre le relais à court terme, d'assurer, en nombre et en revenus, une continuité de la rente migratoire. Les nouveaux pays d'immigration (Italie et Espagne), où les migrations africaines se sont développées rapidement ces dernières années, semblent surtout investis par des réseaux wolof et burkinabè[11], les Etats-Unis par les confréries mourides. La place n'est-elle pas déjà prise ? Profondément focalisés sur la France, les Soninké et Haalpulaar n'ont-ils pas négligé de développer d'autres réseaux dans les pays voisins ?

Pour avoir mesuré le rôle de la rente migratoire provenant de France dans les stratégies économiques et sociales des Soninké et Haalpulaar, on mesure l'enjeu de cette reconversion des réseaux migratoires et les conséquences qu'auraient, à tous les niveaux, une diminution nette des revenus de l'émigration : restriction de la rente autour des ménages[12], déclassement progressif de toutes les familles n'ayant pas su investir dans d'autre type de rente (bétail, immobilier urbain, commerce, etc.), baisse des redistributions aux familles sans émigrés, etc. C'est bien toute la configuration socio-économique régionale qui serait bouleversée, d'autant plus que la perspective de la fin de la rente accélérerait vraisemblablement la rupture du consensus par les migrants actuels, dont une partie pourrait refuser de continuer à consacrer une part importante de leur épargne à la communauté familiale sans espoir de réciproque future. Parallèlement au regroupement

---

9 Sauf rupture brutale du consensus entre migrants et chefs de famille, la transition sera probablement étalée sur de nombreuses années : jeunes migrants en activité en France, retraites des migrants rentrés au village, etc.

10 Certaines associations de ressortissants tentent même - sans grand succès apparemment - de dissuader les jeunes de venir en France.

11 En Italie, la communauté sénégalaise atteint officiellement 30.000 personnes, soit autant qu'en France il y a 10 ans. Il y a bien sûr de nombreux clandestins. Pour les Burkinabè, les migrations européennes sont une nouveauté. Ce sont surtout des migrants de Côte d'Ivoire, qui sont partis en Italie après la crise du café en Côte-d'Ivoire (S.BREDELOUP, comm. perso.).

12 Cf. le scénario proposé en fin de partie III.

familial, la multiplication récente des projets de réinsertion productive[13] chez les migrants n'en est-il pas un signe annonciateur ? Tout en se gardant de la tentation de la prospective et du risque de sous-estimer les capacités d'adaptation des acteurs, il semble peu probable que la rente puisse se maintenir dans sa forme actuelle. Dans la logique des mécanismes que nous avons mis en évidence et quelque soit son origine géographique[14], elle tendra à se concentrer entre les mains d'un plus petit nombre de familles qui auront su stabiliser leur position économique en France ou, à partir d'elles, saisir de nouvelles opportunités. On verra alors apparaître clairement le fruit des logiques d'anticipation des migrants et l'importance quantitative des "rentes secondaires" constituées grâce à l'émigration (bétail, immobilier urbain, etc.) leur permettant d'échapper - en partie au moins - au déclassement[15]. Une fois de plus, les ressources (matérielles ou relationnelles) accumulées à un moment détermineraient la capacité à investir les nouvelles opportunités ou à se prémunir des évolutions défavorables, définissant ainsi la position dans la configuration suivante. Alors que l'épanouissement des réseaux migratoires avait étendu le nombre de famille bénéficiant, directement ou indirectement, de la rente migratoire, les années 90 semblent augurer, comme pour l'irrigation, mais pour de toutes autres raisons, d'une nouvelle concentration des richesses.

Du point de vue associatif, et en partie pour les mêmes raisons, une nouvelle étape semble également se dessiner : du fait du chômage et du regroupement familial, les associations de ressortissants voient leurs ressources diminuer. La quête de partenaires devient centrale, et, pour trouver des co-financements, les associations tentent, parfois avec succès, souvent avec déconvenue[16], de développer leur savoir-faire administratif et leurs contacts. Dans le cadre de leurs recherches de partenaires, les responsables associatifs entrent en contact avec des pans plus larges de la société civile française, s'investissent dans des associations locales, étendent et élargissent leur capital social au sein de la société de résidence, se construisent petit à petit une notabilité locale. Le besoin de

---

13 Depuis quelques années, les associations qui travaillent avec les migrants soninké et haalpulaar, comme le GRDR, notent un accroissement des projets de réinsertion individuelle productive (Youssouf CISSE, GRDR, comm. orale., juillet 1993.). Maraîchage irrigué, petit élevage, atelier mécanique, menuiserir métallique, etc. Certains rentrent directement pour les mettre en place, bénéficiant des aides au retour, mais la plupart investissent pour leur famille, tout en envisageant de rentrer au village si ça marche bien : ils ne peuvent pas prendre le risque d'un échec. Dans tous les cas, il s'agit d'un investissement personnel, dont les revenus sont réservés à l'unité de production, et donc au ménage en cas de segmentation ou du retour du migrant.

14 Même au cas où des destinations nouvelles apparaîtraient, il semble peu probable que la configuration qui a donné naissance aux processus que nous avons analysés (rôle de la sécheresse pour cristalliser la nécessité de rapatrier l'épargne et d'une solidarité collective, possibilité de mise en place de contrôle social en migration) puisse se reproduire. Déjà, les jeunes migrants actuels en France ont des comportements beaucoup plus individualistes. D'autre part, l'enjeu que représente le monopole d'une rente migratoire élevée est beaucoup mieux compris aujourd'hui.

15 On a vu au Buundu un exemple de cette situation, où une partie des grands éleveurs sans émigrés ont constitué leurs troupeaux à une époque où ils avaient des émigrés en France.

16 *"On a envoyé des tas de courrier aux ONG, on est allés dans des réunions, mais ça n'a rien donné. Elles ne répondent pas aux lettres. Je ne sais pas comment elles travaillent. On s'est fait des illusions sur les ONG."* (association de MADINA SERO); *"A partir du moment où Sadiola présente un projet bien ficelé, il faut arriver à avoir des financements. Nous, on cotise, on a 20 millions, 100 millions. On demande un complément au FAS et le FAS nous dit : votre dossier est mal fait"* (KAKADIAN et SADIOLA).

financement des AVR se conjugue à la volonté d'ascension sociale des responsables associatifs pour ancrer davantage les associations dans la société civile française. En retour, la gestion de ces relations spécialise les responsables. La capacité à gérer les rapports avec la société de résidence devient plus essentielle encore et en fait des courtiers, des personnes-clé.

On peut penser que, au fil de cette évolution, la participation des migrants à l'AVR va se réduire, tout au moins en ce qui concerne le "développement", au profit des activités culturelles et festives, en France, destinées à entretenir les réseaux sociaux et les identités ethniques[17]. Le "développement" sera de plus en plus le fruit de co-financements, l'affaire de quelques responsables spécialisés, pour qui l'enjeu sera de construire et consolider leur place de notables dans la société de résidence, et donc d'investir le tissu socio-politique local et le milieu du développement, en se basant sur leur légitimité de responsables d'AVR. Les responsables associatifs construiront leur position en France (et la maintiendront au village) sur leur position d'intermédiaires entre les financeurs et une association villageoise renforcée, ainsi que sur celle de représentants des émigrés face aux pouvoirs publics, fondée sur leur légitimité villageoise[18].

Sédentarisation croissante et logiques d'insertion en France d'un côté, revendication d'autonomie des associations villageoises et capital social développementiste accru au village de l'autre, semblent donc converger vers une autonomisation croissante des deux espaces sur lesquels vivent les sociétés soninké et haalpulaar, vers une dissociation progressive du lien spécifique qui s'était tissé entre les migrants en France et le village à travers les associations et les réalisations de développement, d'autant que les jeunes migrants sont beaucoup moins tournés vers le village et que, les places étant prises, ils s'investissent peu dans les associations de ressortissants, s'orientant sur les nouvelles formes associatives, focalisées sur l'insertion : associations culturelles, de quartier, etc.

Pour les migrants, les enjeux semblent bien basculer de nouveau du côté du pays de résidence, après avoir été focalisés sur le village (la mise en place du contrôle social), puis sur la société de résidence (les luttes de foyer et les apprentissages), puis de nouveau sur le village à travers les associations de développement et les projets. Au village, le devenir des associations villageoises de développement se jouerait dans leur capacité à développer leurs propres réseaux d'aide - et en particulier à conserver ceux trouvés par les émigrés, comme les jumelages - et dans les liens organiques à trouver avec les communes rurales : avec l'avancée de la décentralisation au Sénégal, avec sa prochaine mise en place au Mali,

---

17 Ce n'est pas pour autant que les associations de ressortissants se détourneront totalement des actions au village : les Italiens, les Portugais, continuent à financer ponctuellement des actions dans leur village ou leur région, tout en étant complètement sédentarisés (CATANI et PALIDDA, 1987).

18 Dans les enjeux sur la représentation de l'émigration malienne en France (Conseil des Malien de France, préparation de l'élection du député à l'assemblée nationale malienne), cette légitimité l'a emporté sur celle des appareils d'encadrement de l'émigration (UTMF, etc.).

les collectivités territoriales auront à leur disposition des ressources, tirées de la taxe rurale. Elles devront mettre au point des procédures d'affectation de ces ressources pour des actions d'équipement. Les AVD ont là une nouvelle occasion de renforcer leurs liens avec le système socio-politique local, et celles qui réussiront leur insertion politique pourront trouver là aussi des ressources pour leurs besoins d'équipement. Ce sera aussi sans nul doute un lieu d'investissement personnel pour les responsables associatifs.

Liste des sigles

ADVN	Association pour le développement du village de Nguijilone
ADVSE	Association pour le développement des villages de Souena et des environs
AFDI	Agriculteurs français et développement international
AFRAM	Association pour la formation et la réinsertion des Africains migrants
APAD	Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement
APS	Association pour la promotion du soninké
ASSSS	Association sadéloise solidarité Sahel Sénégal
ATMF	Association des travailleurs maliens en France
AVD	Association villageoise de développement
AVR	Association villageoise de ressortissants
BIAO	Banque internationale de l'Afrique de l'ouest
CAC	Comité à l'action coopérative (Mali)
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CGT	Confédération générale du travail
CIMADE	Service oecuménique d'entraide (ONG protestante)
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
ENDA	Environnement et développement africain (ONG internationale basée à Dakar)
ENS	Ecole normale supérieure
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal (en fait, fédération d'organisations paysannes)
GIE	Groupement d'intérêt économique
GRDR	Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural
INA-PG	Institut national agronomique Paris-Grignon
LDN	Loi sur le domaine national
NPA	Nouvelle politique agricole
OMVS	Organisation pour la mise en valeur de la vallée du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
ORDIK	Organisation régionale de développement intégré de la Kolimbine
ORSTOM	Institut de recherche scientifique en coopération pour le développement
OVSTM	Office de mise en valeur du Sénégal, de la Terrékolé et du lac Magui
PIP	Périmètre irrigué privé
PIV	Périmètre irrigué villageois
RTMF	Regroupement des travailleurs maliens en France
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation du delta, de la vallée du fleuve Sénégal et de la Falemé
SRDR	Société régionale de développement rural
UA	Unité d'accumulation
UC	Unité de consommation
UGOVF	Union générale des originaires de la vallée du fleuve
UGTSF	Union générale des travailleurs sénégalais en France
UM	Ouguiya (monnaie mauritanienne)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'éducation
UP	Unité de production
UR	Unité de résidence
UTMF	Union des travailleurs mauritaniens en France

Liste des figures hors-texte

Fig. 1 Carte d'ensemble de la région d'émigration internationale 7 bis

Fig. 2 Carte historique du pays soninké 17 bis

Fig. 3 Le Fuuta Toro et ses provinces 17 ter

Fig. 4 Organisation spatiale des *leydi* (Boutillier et Schmitz, 1987 : 539) 73 bis

Fig. 5 Les échanges au Galam à l'ère de la traite négrière du XVII° au XVIII° siècle (Bathily, 1989 : 261-262) 82 bis

Fig. 6 Les unités morphopédologiques au Gidimaxa mauritanien (Bradley et al, 1977 : 29) 164bis

Fig. 7 Les unités morphopédologiques de la vallée du fleuve (Lavigne Delville, 1991 : 217) 184 bis

Fig. 8 Organigramme de l'Association pour le Développement d'Ouro-Sogui (Ba et Nuttall, 1988 : 132) 347 bis

Liste des tableaux

Tab. 1 Migration, investissement dans l'agriculture, et revenus à Ndouloumadji Dembe (d'après Garnier, 1989) 202

Tab. 2 Année de création des associations au village (d'après enquête PANOS) 332

Lexique des principaux termes soninke et pulaar

Soninké

Gillu	plateaux
Haraabe	conseiller
Hoore	homme libre
Iire	classe d'âge
Jakka	dîme
Jamaane	royaume
Jamu	clan, nom patronymique
Jonghu	serment
Juula	commerçants
Kâ	autrefois, lignage; aujourd'hui, concession
Kabila	ensemble de la parentèle et des dépendants
Kâgumme	chef de maison
Katamagne	terres de glacis
Komo (kome)	captif
Mangu	suite militaire
Modiinu	marabouts
Niarwalle	sol sablo-limoneux
Nyaxamala	groupe statutaire de service
Parawalle	bas-glacis, versants de depression
Rakhe	terres de bas-fonds
Sarida	captif de case
Signa	sols sableux
Tunka	roi

Pulaar

Bayti	terres de la couronne
Coggu	prêt de terre
Falo	berges, cultivées en décrue
Foonde	bourrelets de berge, aujourd'hui cultivés en pluvial
Foyre	unité de production
Galle	unité de résidence
Jaagaraf	percepteur des redevances foncières
JaawanBe	conseillers
Jeeri	terres sableuses, de culture pluviale
Jom leydi	maître de terre
Jom ngesa	maître de la culture
Jom wuro	chef de village
Jowre	patrimoine foncier lignager
Leydi	territoire
Lugal	location de terre
MaccuBe (sg maccudo)	captifs
NieeniBe	membres d'un groupe statutaire de service
Rem-peccem	métayage (au tiers ou à moitié)
RimBe (sg. Dimo)	hommes libres
SeBBe (sg. ceddo)	guerriers
SubalBe (sg. cuballo)	pêcheurs
TooroBe (sg Tooroodo)	groupe statutaire dominant dans la société haalpulaar
Waalo	cuvettes de décrue

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ABELA DE LA RIVIERE, M.Th. 1977 *Les Sarakole et leur émigration vers la France* thèse EHESS

ABELES, M. 1989 *Jours tranquilles en 89; ethnologie d'un département français* ODILE JACOB, Paris

ABELES, M. 1990 *Anthropologie de l'Etat* PARIS, Armand colin, 183 p

ACTEURS ICI et LA BAS 1990 *Projets de développement villageois* Paris, Acteurs ici et là-bas, 47 p

ACTEURS ICI et LA-BAS 1992 Nouvelles d'ici et là-bas n°1

ADAMS, A. 1977 *Le long voyage des gens du fleuve* Paris , Maspéro , 222 P.

ADAMS, A. 1985 *La terre et les gens du fleuve* Paris, L'Harmattan, 243 p

AMIN, S. 1972 "Préface" in BARRY, 1972

AMIRA 1983 *Etat des travaux sur les indicateurs de la transition* AMIRA/AFIRD, 322 p

AMSELLE, J.L. 1990 *Logiques métisses, anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs* Paris, PAYOT, 257 p

AMSELLE, J.L. dir. 1976 *Les migrations africaines* MASPERO, Paris

AMSELLE, J.L. et al 1985 *Evaluation de l'Office du Niger* (Mali) MRE/CODEV, bureau des évaluations

AMSELLE, J.L. et M'BOKOLO, E. dir. 1985 *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique* Paris, la découverte, 225 P.

ANCEY, G. 1975a *Niveaux de décision et fonction objectif en milieu rural africain* AMIRA note n°3

ANCEY, G. 1975b "Recensement et description des principaux systèmes ruraux sahéliens" ORSTOM *Cah. Sc. Hum.* vol XIV n°1 : 3-18

ANCEY, G. 1975c *Les notions d'activité et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole* AMIRA note n°11

ANCEY, G. 1983 *Monnaie et structures d'exploitation en pays Mossi, Haute-Volta* Paris, ORSTOM, collection Initiations-documentations techniques n°57, 235 p

ANSART, P. 1990 *Les sociologies contemporaines* Paris, Le Seuil, coll. Points

APRIN, R. 1980 *Développement et résistance paysanne chez les Soninké de Bakel* mémoire Collège Coopératif

APS/Acteurs ici et là-bas/GRDR 1991 *Du foyer au village, associations immigrées et transformations dans la vallée du fleuve Sénégal*

AUGE, M. 1973 "L'illusion villageoise" *Archives inter. de sociologie de la coopération et du dvt*, 34

BA T.A. 1987 *Pratiques éducatives, mutations sociales et dynamismes villageois dans la moyenne vallée du Sénégal : la fonction éducative des associations de développement* thèse de doctorat, Université de LYON II, Lyon, 285 p

BA, A.H. et NUTTALL Ch. 1988 "Les associations villageoises de développement de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, nouveaux partenaires pour l'Après-Barrages" *Cahiers de sociologie économique et culturelle* n°9, pp 111-138

BAILEY, F.G. 1971 *Les règles du jeu politique* PUF, Paris, 249 p

BAILHACHE, R. et al 1981 *Evaluation économique de l'aménagement de la rive gauche du Sénégal* MRE/CODEV et CCCE

BALANDIER, G. 1967 *Anthropologie politique* Paris, P.U.F., réed Quadrige 1991, 240 p

BALANDIER, G. 1971 *Sens et puissance, les dynamiques sociales* PUF, Paris, réed Quadrige 1986, 334 p

BALANDIER ,G. 1974 *Anthropo-logiques* Paris, PUF, réed Livre de poche 1985, 316 p

BALANDIER, G. 1989 *Le désordre; éloge du mouvement* FAYARD, Paris

BALANS, J.L. et al. 1975 *Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal* IEP Bordeaux, CEAN, série Afrique noire (5), Pédone, Paris, 193 p

BALIQUE, LAURENT, D., MARIE 1983 *Place des travailleurs migrants dans le processus de développement de la région de Kayes* République du Mali, M.R.E., CODEV, 173 p

BAROU, J. 1978 *Travailleurs africains noirs en France* Presses universitaires de Grenoble, publications orientalistes de France, 162 p

BAROU, J. 1992 *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire* Rapport du groupe de travail interministériel, Secrétariat général à l'intégration, Ministère des affaires sociales et de l'intégration, Paris, 88 p

BARRY, B. 1972 *Le royaume du Waalo; le Sénégal avant la conquête* Paris, Maspéro, 393 p

BARRY, B. 1988 *La Sénégambie du XV° au XIX° siècles* Paris, L'HARMATTAN, 431 p

BASTIDE, R. 1971 *Anthropologie appliquée* Petite bibliothèque Payot, Payot, Paris, 244 p

BATHILY A. 1989 *Les portes de l'or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers* (VIII-XVIIIsiècle) l'Harmattan, Paris, 379 P.

BAYART, J.F. 1989 *L'Etat en Afrique, la politique du ventre* FAYARD

BEDU, L., et al. 1986 *Appui pédagogique à l'analyse du milieu rural dans une perspective de développement* doc Syst. Agraire n°8, CIRAD/DSA, Montpellier, 191 p

BELLONCLE, G. 1985 *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles* KARTHALA, Paris, 340 p

BENHAMOU, J. et al 1983 *Evaluation des filières coton et maïs au Mali* MRE/CODEV, bureau des évaluations

BENOIT, M. 1975 *Espaces agraires mossi en pays bwa* (Haute-Volta) Paris, ORSTOM

BERGEZ, V. et BERGEZ, V. 1988 *Production et reproduction en agricultures sahéliennes. Analyse historique pour une typologie fonctionnelle des situations agricoles au Sahel* CIRAD, D.S.A., Montpellier, 45 p et 6 annexes

BERNARD, P. 1992 "L'intégration des immigrés d'Afrique noire se heurte a de sérieux obstacles" *Le Monde*, dimanche 13 - lundi 14 septembre

BERTHOME, J. 1987 "Périmètres irrigués villageois et reproduction sociale dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal" in *Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production*, doc *Systèmes agraires* n°6, tome 2, CIRAD, Montpellier, pp 537-544

BERTHOME, J. 1990 "Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest" *Economie et Humanisme* n°314, juillet-sept 1990, pp 15-27

BERTON, S. 1988 *La maîtrise des crues dans les bas-fonds* Paris, GRET/Ministère de la Coopération/AFVP/ACCT

BERTRAND, M. 1991 "Migrations internationales en Côte d'Ivoire et investissement de retour au Mali" *Annales de la recherche urbaine "Immigrés et autres"* n°49, pp 89-98

BERUT, F. et PROD'HOMME,J.P. 1989 *Des conditions d'émergence, de fonctionnement et de pérennité des groupements villageois au Cameroun* Ministère de la Coopération/INA-PG, Paris

BIERSCHENK, Th. 1988 "Development projects as arenas of negotiation for strategic groups. A case study from Bénin" in *Sociologia ruralis*, vol XXVIII, n°2/3, pp 146-160

BILLAZ, R. et DIAWARA, Y. 1982 *Enquêtes en milieu rural sahélien* Coll. Techniques vivantes, PUF/ACCT, Paris

BINSBERGEN, W. van, REYNTJENS, F. and HESSELING G. 1986 *State and local community in Africa* Centre d'études et de documentation africaines (CEDAF), cahiers 2-3-4, Bruxelles

BISILLAT, J. 1985 "La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie" Revue *Tiers-Monde*, vol XXVI n°102, pp 407-415

BLANC-PAMARD, Ch. et LERICOLLAIS, A. dir. 1985 *A travers champs; agronomes et géographes* Dynamique des systèmes agraires, ORSTOM, Paris, 297 p

BLANC-PAMARD, Ch. et MILLEVILLE P. 1985 "Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire" in *A travers champs, agronomes et géographes*, Paris, ORSTOM, Collection Colloques et séminaires

BLANCHARD DE LA BROSSE, V. 1989 "Riz des femmes, riz des hommes au Guidimaka (Mauritanie)" *Etudes rurales* n°115-116, pp 37-60

BLOCH, P. 1989 *La dynamique foncière sur les petits périmètres irrigués de Bakel.* Rapport final du programme de recherche du Land Tenure Center Land Tenure Center, Univ. of Wisconsin, Madison, 59 p

BLOCH, P. 1991 "Aménagements hydro-agricoles pour qui ? l'avenir de l'irrigation dans la vallée du Sénégal vu d'une zone périphérique : Bakel" in CROUSSE et al. dir. *La vallée du fleuve Sénégal,* KARTHALA, pp 237-254

BLUNDO, G. 1991a "La brique, la terre et le puits; administration locale, "factionnalisme" et auto-promotion au Sénégal" in KWAN KAI HONG dir. *Jeux et enjeux de l'auto-promotion, Cahiers de l'IUED* n°20, PUF/IUED, Paris, pp 103-134

BLUNDO, G. 1991b *Les associations villageoises et la communauté rurale au Sénégal; étude de cas dans l'arrondissement de Kounghel* rapport n°3.2; programme de recherche sur le rôle des collectivités locales, SEREC/BEREG/IUED, 37 p

BLUNDO, G. 1992 "Le conflit dans "l'Entente" : coopération et compétition dans les associations paysannes de Kounghel (Sénégal)" *Bulletin de l'APAD* n°4, décembre 1992, pp 33-49

BODIN C. et QUIMINAL C. 1991 Le long voyage des femmes du fleuve Sénégal *HOMMES ET MIGRATIONS* n°1141, pp 23-26

BOIRAL P, OLIVIER DE SARDAN JP et LANTERI JF dir. 1985 *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire* CIFACE-KARTHALA, Paris, 224 p

BONNEFOND Ph., COUTY Ph. et GERMAIN, Ph. 1988 "Essai de conclusion" in *Systèmes de production agricoles en Afrique tropicale,* ORSTOM, Cah. Sc. Hum. vol 24 n°1

BONNEFOND, P. et al. 1981 *Etudes d'unités de production de paysans pratiquant la culture irriguée dans le cadre de la SAED* IRSA/ORSTOM/INA-PG, 3 fasc., 67 p; 87 p; 18 p

BOSC, P.M., DOLLE, V., GARIN, P. et YUNG J.M., éds 1992 Terrains et innovations; *Le développement agricole au Sahel, tome III Doc Syst. Agraires* n°17, CIRAD, Montpellier, 297 p

BOSERUP, E. 1970 *Evolution agraire et pression démographique* Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris, 218 p

BOTTE, R. 1991 "Les rapports nord-sud, la traite négrière et le Fuuta Jaloo à la fin du XVIII°siècle" *Annales ESC*, nov-déc 1991, n°6, pp 1411-1435

BOUDON, R. 1991 *La place du désordre; critique des théories du changement social,* Paris, Quadrige, P.U.F., 245 p, (1ère édition, 1984)

BOUDON, R. 1986 *L'idéologie ou l'origine des idées reçues* FAYARD, Paris, réed Points SEUIL 1992, 330 p

BOUJU, J. 1984 *Graine de l'homme, enfant du mil* Paris, Société d'ethnographie, 254 p

BOULIER, F., JOUVE, Ph. 1988 *Etude comparée de l'évolution des systèmes de production sahéliens et de leur adaptation à la sécheresse.* D.S.A., CIRAD, Labo STP, Montpellier, 147 p

BOURDIEU, P. 1977 *Algérie 60, structures économiques et structures temporelles* Editions de minuit, Paris, 123 p

BOURDIEU, P. 1979 *La distinction. Critique sociale du jugement* Les Editions de Minuit, rééd. Coll. le sens commun, Paris, 1985, 670 p

BOURDIEU, P. 1980 *Le sens pratique* Les Editions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 474 p

BOURDIEU, P., PASSERON, J.C. et CHAMBOREDON, J.C. 1968 *Le métier de sociologue* Paris, MOUTON/EHESS

BOURDIEU, P., WACQUANT, L.J.D. 1992 *Réponses. Pour une anthropologie réflexive* Seuil, Coll. Libre examen, Paris, 267 p

BOUTILLIER J.L. et al 1962 *La moyenne vallée du Sénégal, étude socio-économique* PUF, Paris, 368 p

BOUTILLIER, J.L. 1982 "L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières" in LE BRIS, LE ROY et LEIMDORFER eds, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala, pp 301-308

BOUTILLIER, J.L. 1989 "Irrigation et problématique foncière dans la vallée du Sénégal" *Cahiers Sciences humaines* 25 (4) 1989 : 469-488

BOUTILLIER, J.L., SCHMITZ, J. 1987 "Gestion traditionnelle des terres (système de décrue/système pluvial) et transition vers l'irrigation. Le cas de la vallée du Sénégal" *Cahiers de Sciences Humaines,* Paris, 23 (3-4):533-554

BRADLEY P., RAYNAUT C. et TORREALBA J. 1977 *Le Guidimaka mauritanien : diagnostic et propositions d'action* London , War on Want, 156 P.

BRAUDEL, F. 1969 *Ecrits sur l'Histoire* Flammarion, Coll. Champs, Paris, rééd 1984, 314 p

BREDELOUP, S. 1992 "Itinéraires africains de migrants sénégalais" *HOMMES ET MIGRATIONS* n°1160, pp 16-22

BRITTEN, M. 1990 Le coup de pouce des émigrés du fleuve *CROISSANCE*, n°328, pp 10-16

BUIJSROOGE, P. 1989 *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest* L'HARMATTAN, Paris, 220 p

CAILLE, A. 1992 "Esquisse d'une critique de l'économie générale de la pratique" in *Lectures de Pierre Bourdieu, cahiers du LASA* n°12-13, pp 109-219

CAILLE, R. 1830 *Voyage à Tombouctou* rééd 1979 La Découverte, Paris, 2 tomes, 373 et 397 p

CAMBREZY L. et al 1983 *"La région, territoire de recherche"* Le développement rural en question, ORSTOM, pp 123-180

CANEIL J., BONNEFOND Ph. et al. 1980 *Les unités de production de paysans pratiquant la culture irriguée dans le cadre de la SAED* ISRA/ORSTOM/INA-PG, 3 vol.

CAPILLON, A. et MANICHON, H. 1979 "Une typologie des trajectoires d'évolution des exploitations agricoles (principes, application au développement agricole régional)" *C.R. Acad. Agric.* Fr, 65 (13), 1168-1178

CASWELL, N. 1984 "Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au sénégal, 1966-1980" *Politique africaine* n°14, pp 39-73

CATANI M. et PALIDDA S. dir. 1987 *Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées* FAS/DPM 3 tomes, 97, 198 et 253 p

CEBRON, D. 1990 *Etude des coûts de production du paddy à l'Office du Niger.* Campagne 1988-89 I.E.R.

CERTEAU de, M. 1980 *L'invention du quotidien; 1. Arts de faire* UGE, réed Folio/Gallimard 1990, 350 p

CHAMBERS, R. 1990 *Développement rural, la pauvreté cachée* Paris, Karthala

CHARMES J. 1981 *La problématique de la transition* notes de travail n°1-13-14-15, AMIRA, Paris, rééd. 1983, 182 p

CHASTANET, M. 1983 "Les crises de subsistances dans les villages soninké du cercle de Bakel, de 1858 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherches" *Cahiers d'études africaines,* XXIII (1-2), 89-90 : 5-36

CHASTANET, M. 1987 "De la traite à la conquête coloniale dans le Haut Sénégal : l'Etat soninké du Gajaaga de 1818 à 1859" *Cahiers du centre de recherches africaines* n°5, pp 87-108

CHASTENET, M. 1991 "Crises et régulations en pays soninké (Sénégal) depuis le milieu du XIX° siècle" *Cahiers sciences humaines*, vol 27(1-2) 1991 : 131-145

CHAUVEAU, J.P et DOZON, J.P. 1987 "Au coeur des ethnies ivoiriennes... l'Etat" in *TERRAY*, dir, pp 221-296

CHAUVEAU, J.P. 1992a « Le "modèle participatif" de développement est-il "alternatif" ? Eléments pour une anthropologie de la culture des "développeurs" » *Bulletin de l'APAD* n°3, pp 20-30

CHAUVEAU, J.P. 1992b "Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'Ouest" *Bulletin de l'APAD* n°4, pp 23-31

CHRETIEN, J.P. et PRUNIER, G. dir. 1989 *Les ethnies ont une histoire* KARTHALA/ACCT, Paris, 435 p

CIRAD/DSA 1987 Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production (Actes du séminaire de décembre 1986) *Doc. Systèmes Agraires* n°6 CIRAD/DSA

CISSE, M.K. et al. 1981 *Mali : le paysan et l'Etat* Paris, L'HARMATTAN, 200 p

COHEN-TANNOUDJI, G., SPIRO, M. 1986 *La Matière-Espace-Temps. La logique des particules élémentaires* Fayard, Coll. le temps des sciences, france, 400 p

CONDE, J. et DIAGNE, P.S., dir. 1983 *Les migrations internationales Sud-Nord; une étude de cas, les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France* OCDE, 154 p

CONDE, J. et TAVERES-GRAVATO, C. 1986 *Les migrations internationales Sud-Nord* Paris, Centre de développement de l'OCDE, 16 p

COPANS, J. dir 1975 *Sécheresses et famines au Sahel,* Paris, Maspéro, 2 tomes

COPANS, J. 1980a *Les marabouts de l'arachide, la confrérie mouride et les paysans au Sénégal* Le Sycomore, 263 p

COPANS, J. 1980b "From Senegambia to Senegal, the evolution of peasantries" in KLEIN, M. ed; pp 77-103

COPANS, J. 1988 "Les modèles marxistes dans l'anthropologie économique française : prêt-à-porter ou haute couture ?" *Cahiers internationaux de sociologie*, vol LXXXIV, pp 161-176

COT, J.P. et MOUNIER, J.P. 1974a *Pour une sociologie politique*, t.1 LE SEUIL, Points, 249 p

COT, J.P. et MOUNIER, J.P. 1974b *Pour une sociologie politique*, t.2 Le SEUIL, points, 182 p

COULIBALY, A. et al, 1985 *Etude du stockage des grains au Mali*, Paris, GRET, 129 p + an.

COULON, C. 1975 "Pouvoir oligarchique et mutations sociales et politiques au Fouta-Toro" in BALANS et al, *Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal*, Pédone, pp 23-80

COUTURE, J.L 1992 "Diversité des stratégies paysannes : Guidimakha, Mauritanie" in BOSC et al éds, Terrains et innovations; Le développement agricole au Sahel, tome III, *doc Syst. agraires* n°17, CIRAD, pp 63-90

COUTY Ph. 1988 Voir et comprendre le changement dans les sociétés paysannes africaines; un point de vue d'économiste *Atelier sur le recherche-action-développement*, IUED, 26 p

COUTY, Ph. 1989 "Risque agricole, périls économiques" in *ELDIN et MILLEVILLE éds*, pp 561-568

COUTY, Ph. 1990 "Vingt-cinq ans de recherche sur les agricultures africaines" *Cahiers des sciences humaines*, vol 26 n°3, ORSTOM, Paris, pp 343-363

COUTY, Ph. et BONNEFOND, Ph. 1988 "Sénégal. Passé et avenir d'une crise agricole" *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX N°114, avril-juin 1988:319-340

COUTY, Ph. et LERICOLLAIS, A. 1982 *Vers une méthode pratique d'analyse régionale : le cas de la vallée du Sénégal* (1957-1980) AMIRA, brochure n°36, 115 p

COUTY, Ph., PONTIE, G. et ROBINEAU, C. 1981 *Communautés rurales, groupes ethniques et dynamismes sociaux : un thème de recherche de l'ORSTOM* AMIRA, brochure n°31, 79 p

COUTY Ph. et WINTER, G 1983 *Qualitatif et quantitatif : deux modes d'investigation complémentaires,* AMIRA, brochure n°43, 78 p

CRID 1983 *Projet d'aménagement du Fleuve Sénégal. Document d'approche* CRID, France, novembre 1983

CROUSSE B., MATHIEU P. et SECK S.M. dir. 1991 *La vallée du fleuve Sénégal, évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements* Paris, KARTHALA, 380 p

CROZIER M. et FRIEDBERG E. 1977 *L'acteur et le système* SEUIL, Paris, réed Points 1981, 500 p

DAANE, J.R.V. 1988 Quelle méthode pour l'analyse de système de production en zone rurale tropicale? le dilemme entre démarche quantitative peu fiable et démarche qualitative peu généralisable AMIRA, *Abordages n°6*

DAANE J.R.V. et MONGBO R.L. 1991 "Peasant influence on development projects in Benin : a critical analysis" *GENEVE-AFRIQUE vol 29 n°2*, pp 49-76

DARBON, D. 1988 *Administration et société en Afrique : l'illusion d'une administration a-sociale* Congrès national de l'ASFP, rapport n°6, 43 p

DAUM, C. 1987 *Les Africains de l'Ouest : Communautés, associations et stratégies de formation* Mémoire de maîtrise, Université Paris VIII, décembre 1987

DAUM C. 1989 *Immigrés, formation et transformation villageoise.* Paris, imprimerie ENS Fontenay-Saint Cloud, 74 p

DAUM, Ch. 1992 *L'immigration ouest-africaine en France : une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal ?* rapport final de l'étude "Migrants et développement", Institut Panos, 138 p

DAUM, Ch. 1993 "Immigration et développement" *Hommes et migrations* n°1165, pp 6-10

DAUM, C. et al 1988 *La fonction émigrée dans les stratégies de développement* ENS Fontenay Saint-Cloud, centre de Géographie rurale, Fontenay, 117 p

DE CHASSEY F. 1977 *L'étrier, la houe et le livre : "sociétés traditionnelles" au Sahara et au Sahel occidental* Anthropos, Paris, 312 p

DEFOIS A. et DUDERMEL Th. 1984 *Approche de deux villages du Sénégal oriental, Ségoukoura et Dyabougou* rapport de mission, GRDR

DELAUNAY, D. 1984 De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal Paris, ORSTOM, Coll. *Travaux et documents* n° 174, 218 p

DELBREL, G. et GUENEAU, M.Ch. 1990 *Evaluation de la fédération des associations du Fouta pour le développement* Fondation de France, Paris, 106 p

DEMARET, O. 1991 *Motorisation dans la vallée du fleuve Sénégal. Stratégie et dynamique d'équipement des différents prestataires de service* C.N.E.A.R.C., P.S.Eau, G.R.D.R., Mémoire pour le Diplôme E.I.T.A.R.C., 125 p

DERCLAYE, J.O., LAVIGNE DELVILLE, P., HIRSCHLER, J 1989 *Développement autonome. Leçons tirées de l'expérience de la F.P.H.* G.R.D.R., Aubervilliers, 28 p

DESCENDRE, D. 1991 *L'autodétermination paysanne en Afrique; solidarité ou tutelle des ONG partenaires?* L'HARMATTAN/Collectif Stratégies alimentaires, Paris, 317 p

DESHAYES, Ph. 1988 *Le système agraire d'une région du Boundou* (Sénégal) GRDR/AFVP/AISB, 3 tomes, 205 p

DEVEZE, J.C. 1992 "Les organisations rurales au coeur de la transformation des campagnes africaines ? " *Bulletin de l'APAD* n°4, décembre 1992, pp 65-71

DEVEZE, J.C. et ROUVIERE, M.C. 1991 Réflexions sur l'évolution du rôle de la coopération française en matière d'appui aux organisations paysannes *Notes et études* n°42, CCCE, Paris, 31 p

DIAWARA, M. 1990 *La graine de la parole* Franz Steiner Verlag Stuttgart,189 P.

DIA, I., FALL, B. 1989 *Projet gestion de l'eau. L'apport des différents types d'études socio-culturelles aux projets d'aménagement hydro-agricoles : L'expérience de Kaskas* A.D.R.A.O., Université agronomique Wageningen, Département d'irrigation et de génie civil, mars, 30 p

DIA, O., COLIN-NOGUES, R. 1982 *Yâkâré. L'autobiographie d'Oumar* François Maspero, Coll. Actes et mémoires du peuple, Paris, 249 p

DIEMER, G., VAN DER LAAN, E. 1987 *L'irrigation au Sahel (la crise des périmètres irrigués et la voie Haalpulaar)* Karthala CTA, Paris

DIOMBERA, M. 1993 "Pour une meilleure communication entre ici et là-bas" *Hommes et migrations* n°1165, pp 28-29

DIOP, A. 1982 "Jeunesse en développement. Mémento d'une périphérie" *Revue ASSCOD-Communautés*, octobre-décembe 1982, n°62, pp 108-127

DIOP, A.B. 1965 Société toucouleur et migration, Dakar, IFAN, série Initiations et études, 232 p

DIOP, M.A. 1987 "Le mouvement associatif africain" in CATANI et PALLIDA dir. *Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées*, FAS/DPM, tome II, pp 200-219

DIOP, M.A. 1990 "Le mouvement associatif négro-africain en France" *Hommes et migrations*, n°1132, pp 15-20

DIOP M.C. et DIOUF M. 1990 *Le Sénégal sous Abdou Diouf* Paris , Karthala, 436 p.

DOLIGEZ F., LAVIGNE DELVILLE Ph. et RAMBURE B. 1984 UFULAL, *"sortons de la forêt sacrée"; l'association de la jeunesse d'Oussouye dans le mouvement des associations locales pour le développement communautaire intégré* mémoire de stage, INA-PG chaire de sociologie rurale, 92 p

DOLIGEZ, F. et LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1984 *Approche du problème rizicole à Oussouye* (Basse-Casamance, Sénégal) document de travail remis à l'association UFULAL, Oussouye

DOUCET, M.J. 1993 "L'organisation des paysans à l'Office du Niger" in Réseau Recherche-développement *Les organisations paysannes et les mutations dans les grands aménagements hydro-agricoles*, 10 p

DOZON, J.P. 1989 *Anthropologie et histoire : un mariage de raison ?* Document de travail, Centre d'études africaines, EHESS, 46 p

DUBRESSON, A. 1975 "Les travailleurs soninké et toucouleur dans l'ouest parisien" *Cah. Sc. Hum.*, ORSTOM, vol XII (2)

DUFUMIER, M. 1983 *La culture attelée dans le Gidimaka* Projet de développement agricole du Gidimaka, War on want

DUFUMIER, M. 1984 Système de production et développement agricole dans le "Tiers-monde" *Cahiers de la recherche-développement*

DUFUMIER, M. et GENTIL, D. 1984 *Le suivi-évaluation dans les projets de développement agricole; orientations méthodologiques* AMIRA, brochure n°44, 174 p

DUGUE, P. 1989 *Possibilités et limites de l'intensification des systèmes de culture vivriers en zone soudao-sahélienne; le cas du Yatenga (Burkina Faso)*, Montpellier, CIRAD-DSA , coll. Documents systèmes agraires, 350 p

DUGUET, Ch. 1986 *Irrigation et développement à Sadel* rapport d'étude, GRDR, Paris

DUMONT, L. 1966 *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications* Gallimard, rééd Coll. TEL, France, 1979, 449 p

DUMONT, L. 1977 *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique* Gallimard, NRF, France, 270 p

DUPRIEZ H. 1980 *Paysans d'Afrique noire* Nivelles, Belgique, Terres et vie, 256 p

DUPUY, C. 1990 "Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement" *Revue Tiers Monde*, t.XXXI, n°122, avril-juin 1990, pp 351-375

ELDIN M., MILLEVILLE P., dir. 1989 *Le risque en agriculture* Paris, ORSTOM, collection A travers champs, 619 p

ELIAS, N. 1969 *La dynamique de l'occident* Calman-Lévy, 320 p, rééd. Presses procket 1990

ELWERT, G. and BIERSCHENK, Th. 1988 "Development aid as an intervention in dynamic systems, an introduction" *Sociologia ruralis* vol XXVIII, 2/3 : 103-112

ENDA 1984 *Optimisation des investissements impliqués par les barrages de Diama et Manantali; l'Après-barrages* Dakar, ENDA, 641 p + ann. (publié par le Ministère français de la Coopération en 1987 sous le titre "Enjeux de l'Après-barrages"

ENDA 1985 Initiatives paysannes au Sahel. S'organiser et lutter contre la fatalité *Etudes et recherches* n° 97-98, ENDA, Dakar, 130 p

ENDA 1986 *Le semis de décrue au Fouta* coll. Technologies populaires, ENDA, Dakar

ENGELHARD, Ph. 1986 "La crise des sciences sociales : réductionnisme et complexité. Pour une théorie des 'points sensibles'" in *Auto-organisation et approche systémique*, CIACO, Presses univ. de Namur

EVIN, C. 1991 "Les immigrés, agents de la coopération Nord-Sud" Entretien, *Hommes et Migrations*, n°1142-1143, avril-mai : 73-75

EYCHENNE, D. 1992 "La situation de l'irrigation dans le département de Matam; quelques signes d'évolution" *Les périmètres irrigués dans la vallée du fleuve Sénégal*, compte-rendu de la journée d'information du 12/09/92, Programme Solidarité-Eau

EYCHENNE, D. et al, 1992 *Analyse technico-économique des résultats obtenus par les producteurs de riz sur quelques périmètres irrigués villageois du département de Matam*, programme GRDR/SAED-Matam III

EYCHENNE, D., DIOP, A. et BA, A. 1992 *Contribution à l'analyse des pratiques foncières en vigueur sur les périmètres irrigués villageois du département de Matam* (zone de Nguijilone), programme GRDR/SAED - Matam III

E.N.E.A. 1983 Les associations villageoises de développement *Bulletin de la recherche appliquée* n°3, Dakar, 68 p

FAINZANG S. et JOUNET O. 1988 *La femme de mon mari : anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France* Connaissance des hommes, L'Harmattan, 172 p

FALL, A. et al. 1987 "Sous le signe du bamtaare. ADO, une AVD triangulaire nord-sud" in *ASSCOD les associations villageoises de développement* n°81, pp 53-61

FALL, A.S. 1991 "Insertion urbaine des migrants à Dakar et Pikine : dynamique de passage des réseaux villageois aux réseaux urbains" Séminaire IFAN/ORSTOM : *processus d'insertion urbaine et itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux*, Sally Portudal, 19 p

FAYE, J. et BENOIT-CATTIN, M. 1979 *L'exploitation agricole en Afrique soudano-sahélienne* Coll Techniques vivantes, PUF/ACCT

FIELOUX, M. 1985 "Developpement, émigration masculine et travail féminin. Le cas des femmes toucouleur de la région de Damga (moyenne vallée du Sénégal)" in *Femmes et politiques alimentaires*, séminaire ORSTOM/CIE, coll. Colloques et séminaires, pp 328-345

FRELOT, N. et NDIAYE, L. 1989a *Evaluation du projet Sanghe-Diéri* GRDR, mult.

FRELOT, N. et NDIAYE, L. 1989b *Evaluation des projets Tamba Est et Tamba Sud* GRDR, mult.

FRESSON, S. 1978 *La participation paysanne sur les périmètres villageois d'irrigation par pompage de la zone de Matam* OCDE

F.A.S.T.I. 1992 *Immigrés, acteurs de développement* Actes du colloque, Paris, L'HARMATTAN

GAECKLER, M. et DENAIX, L. 1989 *Stratégies paysannes et irrigation dans la région de Kayes* (Mali). Etudes de cas à Gouthioubé et Kotéra GRDR, 90 p

GARNIER, C. 1989 *Stratégies paysannes sur le fleuve Sénégal.* Etude de cas à N'Douloumadji Dembé GRDR, 49 p

GARNIER, C. 1990 "Migration, flux monétaires et économie villageoise" *HOMMES ET MIGRATIONS* n°1131, pp 13-18

GASTELLU J.M. 1978 "... Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? AMIRA, note n°26 *Le choix d'une unité*, pp. 99-122

GASTELLU, J.M. 1980 Du salaire in AMIRA 1983 *Etat des travaux sur les indicateurs de la transition*, pp 233-250

GENTIL, D. 1984 *Les mouvements coopératifs dans l'Afrique de l'Ouest francophone : interventions de l'Etat ou organisations paysannes* Thèse d'Etat EHESS, 2 tomes, 517 p + ann. et 520 p + ann.

GENTIL, D. 1986 *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest. Interventions de l'Etat ou organisations paysannes?* UCI-L'HARMATTAN, Paris, 269 p

GENTIL, D. 1988 "Organisations coopératives et Etat; Afrique francophone (1960-1985)" *Mondes en développement* n°61 tome 16, 1988, pp 113-126

GENTIL, D. et MERCOIRET, M.R. 1991 "Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ?" *Revue Tiers-Monde*, t XXXII, n°128, 867-886

GENTIL, D., LE GENTIL, A., MARTY, A. et SPINAT, JB 1990 L'appui aux organisations paysannes en Afrique *Notes et études* n°35, CCCE, Paris, 45 p

GERSAR/CACG et al. 1991 *Plan directeur de développement intégré pour la rive gauche de la vallée du fleuve Sénégal* République du Sénégal, ministère du Plan et de la Coopération

GESCHIERE, P. 1982 *Village Communities and the State; Changing Relations among the Maka of Southeastern Cameroon since the Colonial Conquest* Monographs from the African studies centre, Leiden, Kegan Paul Int. Ldt, London, 512 p

GESCHIERE, P. 1984 "La paysannerie africaine est-elle captive? sur la thèse de Goran Hyden et pour une réponse plus nuancée" *Politique africaine* n°14, juin 1984, pp 13-33

GESCHIERE P. et SCHLEMMER, B. 1987 *Terrains et perspectives; l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies du développement* ORSTOM, coll. Colloques et séminaires, Paris, 453 p

GINESY-GALANO, M. 1984 *Les immigrés hors la cité; le système d'encadrement dans les foyers* (1973-1982) L'HARMATTAN/CIEM, Paris, 396 p

GIOVANNETTI, DOUCE 1984 *Projet de mise en valeur du fleuve Sénégal.* Rapport de mission G.R.D.R., I.D.E.P.

GODELIER, M. 1990 "La théorie de la transition chez Marx" *Sociologie et sociétés*, vol 22 n°1, pp 53-81

GRAS, R. et al 1989 *Le fait technique en agronomie; activité agricole, concepts et méthodes d'étude* INRA/L'HARMATTAN, Paris, 184 p

GRDR 1992 *Migration et développement dans la région du fleuve Sénégal; synthèse d'une capitalisation d'expérience* (1987-1989) GRDR, 122 p

GRIGNON, C. et PASSERON, J.C. 1989 *Le savant et le populaire* Paris , Gallimard Le Seuil ,260 P.

GUENEAU, M.Ch. 1986 *Afrique : les petits projets de développement sont-ils efficaces?* L'HARMATTAN, Paris, 230 p

GUILLERMOU, Y. 1992 *Encadrement étatique et formes d'organisations autonomes en secteur paysan "marginalisé" : le cas de l'Algérie et du Congo* communication aux journées de l'APAD, octobre 1992

HABERMAS, J. 1973 *La technique et la science comme "idéologie"* Gallimard, Paris, rééd TEL 1990, 211 p

HABERMAS, J. 1978 *L'espace public; archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* PAYOT, Paris, 324 p

HAMELIN, Ch. 1990 *Le phénomène associatif et l'immigration : analyse de l'expression identitaire à travers la vie associative* Mémoire de maîtrise de sociologie, Paris V

HESSELING, G. 1985 Histoire politique du Sénégal : institutions, droit et société, Paris, Karthala, 437 p

HOMMES ET MIGRATIONS 1990a *Les Africains noirs en France, 1ère partie, aspects socio-économiques et conditions de vie*, dossier coordonné par Ph.DEWITTE, Hommes et migrations n°1131, 80 p

HOMMES ET MIGRATIONS 1990b *Les Africains noirs en France, 2nde partie, la vie culturelle*, dossier coordonnée par Ph.DEWITTE, Hommes et migrations n°1132, 72 p

HOMMES ET MIGRATIONS 1992 *Migrants d'Afrique de l'ouest*, dossier coordonné par S.BREDELOUP et N.ROBIN, Hommes et migrations n°1160, 66 p

HOMMES ET MIGRATIONS 1993 *Migrants acteurs du développement* , extraits du colloque organisé par l'Institut Panos, Hommes et Migrations n°1165, 66 p

HOROWITZ M. et al 1990 *Suivi des activités du Bassin du fleuve Sénégal,* rapport final intégré I.D.A., Binghamton, 375 p

HOROWITZ, M. et SALEM-MURDOCK, M. 1990 Suivi des activités du bassin du fleuve Sénégal : synthèse de la phase I *IDA working paper* n°54, IDA, Binghamton, 56 p

HOROWITZ, M. et SALEM-MURDOCK, M. 1992 *Development-induced famine in the middle Senegal valley* contribution for the 27th International geographical congress "Famine research and food production systems", Tufts university, Medford, MA

HOUSSIN, M. 1988 *Evolutions sociales et viabilité des projets : l'expérience du projet "Karakoro"* (entretien ave Ph.LAVIGNE DELVILLE) GRDR, 24 p

HUGHENIN, J. 1989 "Evaluation et situation actuelle du cheptel de trait dans les exploitations sereer des terres neuves du Sénégal oriental" *Cahiers de la recherche-développement* n°21, dossier "mécanisation"

HUNKARIN, L. 1931 *Un forfait colonial : l'esclavage en Mauritanie Imprimerie moderne*, Privas

HYDEN, G. 1980 *Beyond Ujamaa in Tanzania, underdevelopment and an uncaptured peasantry* Londres, Heinemann

HYDEN, G. 1985 "La crise africaine et la paysannerie non capturée" *Politique africaine* n°18, juin 1985, pp 93-113

JACOB, J.P. 1992a "Some reflections about development anthropology in central western Europe" *Development anthropology network*, vol 10 n°1, IDA, Binghamton, pp 5-7

JACOB, J.P. 1992b "Quelques réflexions sur la multiplicité des intervenants externes et la multiplication des organisations paysannes au Burkina Faso" *Bulletin de l'APAD* n°3, pp 16-19

JACOB, J.P. et LAVIGNE DELVILLE, Ph. dir. 1994 *Les associations paysannes en Afrique, organisation et dynamiques* Paris, Karthala, 307 p

JAMIN, J.Y., 1987 "La double culture du riz dans la vallée du fleuve Sénégal : mythe ou réalité ?" *Les cahiers de la recherche-développement* n°12 : 21-34

JANGUE, F., NICKLAUS, D. 1988 *Appui pédagogique à l'analyse du milieu dans une perspective de développement* ENSAA, juin 1988, T.3, 240 p

JONCKERS, D. 1987 *La société minianka du Mali* Paris, L'HARMATTAN, 240 p

JONCKERS, D. 1992 *Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud,* communication au colloque APAD, octobre 1992 (publié dans JACOB et LAVIGNE DELVILLE dir. 1994)

JOUVE, Ph. 1985 "La comparaison d'itinéraires techniques : une méthode d'expérimentation agronomique en milieu réel" *Cahiers de la recherche-développement* n°6, pp 39-44

JOUVE, Ph. 1986 "Quelques principes de construction de typologies d'exploitations agricoles suivant différentes situations agraires" Cahiers de la recherche-développement n°11

JOUVE, Ph. 1988 "Quelques réflexions sur la spécificité et l'identification des systèmes agraires" *Cahiers de la recherche-développement* n°20, pp 5-16

KABOU, A. 1991 *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'HARMATTAN, 208 p

KANE F. et LERICOLLAIS, A. 1975 "L'émigration en pays soninké", *Cahiers ORSTOM série sciences humaines* vol XII (2)

KASSIBO, B. 1992 *L'union régionale des coopératives de Mopti : les raisons d'un échec* communication aux journées APAD, octobre 1992

KATUSZEWSKI, J. et OGIEN, R. 1978 *Réseau total et fragments de réseaux : la formation et le développement de réseaux sociaux d'immigrants dans des centres urbains* CERESM/Université de Provence

KEBE H. et al 1991 Dossier n°1 Coordination des animateurs de développement 32 p

KEPEL, G. 1991 *Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France* Seuil, Coll. Points Actuels, Paris, 425 p

KIEMTORE, C. 1990 *Etude-diagnostic du Nord Guidimaxha et formulation d'un plan s'actions intégrées pour Tachitt Berané (Mauritanie)* GRDR, Paris

KI-ZERBO J. 1972 *Histoire de l'Afrique noire* Hatier,702 P.

KOHLER, J.M. 1971 *Activités agricoles et changements sociaux dans l'ouest mossi (Haute-Volta)* Paris, ORSTOM

LACHENMANN, G. 1992 *Social movements and civil society in West Africa* German development institute, Berlin, 98 p

LACHENMANN, G. et al. 1990 *Organisations paysannes au Sénégal : comment renforcer les structures intermédiaires dans les processus de transformation socio-économique* Institut allemand de développement, Berlin, 160 p

LAKE, L.A. et TOURE, S.N. 1984 *L'expansion du bassin arachidier (Sénégal, 1954-1979); approche cartographique et interprétation dynamique* brochure n°48

LALAU-KERALY, A. et PRADY, G. 1987 *Les petits projets et l'évaluation - une question d'angle de vue* AMIRA, brochure n°53, 153 p

LANDAIS, E., LHOSTE, Ph. et MILLEVILLE, P. 1987 *Points de vue sur la zootechnie et les systèmes d'élevage tropicaux* INRA/IEMVT/ORSTOM, 30 p

LANDAIS, E. et DEFFONTAINES,J.P. 1988 "Les pratiques des agriculteurs : point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique" *Etudes rurales* n°109 : 125-158

LANDAIS E. et LHOSTE Ph. 1990 "L'association agriculture-élevage en Afrique intertropicale : un mythe techniciste confronté aux réalités du terrain" *Cahiers Sc. Hum.* 26 (1-2) : 217-235

LATOUCHE, S. 1986

LATOUR, E. de 1982 "La paix destructrice" in BAZIN et TERRAY éds. *Guerres de lignages et guerres d'Etats en Afrique*, EAC, pp 235-267

LATOUR, E. de 1987 "Le futur antérieur" in PIAULT dir., pp 123-176

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1986a *Evaluation économique du périmètre irriguée de Sangalou* GRDR, multigr.

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1986b *Second regard sur Ufulal Recherche-action sur le rôle des organisations paysannes en Afrique noire*; INA-PG/ministère de la coopération

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1987 *Evaluation de banques de céréales au Sénégal oriental* GRDR

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1988a *Coopérative de production et réinsertion villageoise* GRDR/Paris VIII

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1988b *Analyse technico-économique de l'irrigation dans le cadre des systèmes de production à Sadel et perspectives liées au désengagement de la SAED* GRDR

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1988c *Programme d'appui aux groupements de producteurs du village de Sadel*; rapport de synthèse GRDR

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1988d Soudure et différenciation sociale; essai d'analyse au Sénégal oriental *Abordages* n°7, AMIRA, Paris

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1990a "Les projets de développement initiés par les migrants" *HOMMES ET MIGRATIONS* n°1131, pp 25-27

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1990b "Du technicisme à l'accompagnement de dynamiques sociales : la "capitalisation" du GRDR" *Journal des anthropologues* n°42, pp 55-65

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1991a *La rizière et la valise; irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal* Coll. Ateliers du Développement, SYROS, Paris, 231 p

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1991b "Migration et structuration associative; enjeux dans le département de Matam" in CROUSSE et al dir. *La vallée du fleuve Sénégal*, KARTHALA, Paris, pp 117-139

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1991c Méthodologie d'enquêtes économiques d'unités de production *Sozialanthropologische Arbeitspapiere*, Institut für Ethnologie, Freie Universität, Berlin, 54 p

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1992a "Participation paysanne, discours et pratiques; quelques réflexions sur le texte de J.P.Chauveau" *Bulletin de l'APAD* n°3, pp 31-35

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1992b "Groupements villageois et processus de transition" *Cahiers des sciences humaines*, vol 28 n°2 : 327-343

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 1993 "Les paradoxes du désengagement : les périmètres irrigués villageois du fleuve Sénégal" in BLANC-PAMARD, Ch. éd, *Politiques agricoles et initiatives locales*, coll. Dynamique des systèmes agraires, ORSTOM, pp. 217-237

LE BORGNE, J. 1990 "La dégradation actuelle du climat en Afrique, entre Sahara et Equateur" In RICHARD, éd., pp 17-36

LE GAL, P.Y. 1992 "Le delta du fleuve Sénégal, une région en pleine mutation" Séminaire "Le développement de l'irrigation privée et communautaire après le désengagement de l'Etat" Réseau Recherche-développement/ISRA

LE GAL, P.Y. et DIA I. 1991 "Le désengagement de l'Etat et ses conséquences dans le delta du fleuve Sénégal" in CROUSSE et al dir. *La vallée du fleuve Sénégal*, KARTHALA, pp161-174

LE GENDRE, B. 1991 "Les exilés du Fleuve. Wolofs, Toucouleurs ou Soninkés, ces émigrants africains partis "faire la France" vivent un retour difficile" *Le Monde*, quotidien, Paris, p 1 et 8

LE ROY, E. 1984 "Enjeux, contraintes et limites d'une démocratisation d'une administration territoriale : les communautés rurales sénégalaises (1972-1980)" *Annuaire du Tiers-Monde* n°8 : 61-76

LE ROY, E. 1992 "Mali : la troisième République face à la méfiance des ruraux" *Politique africaine*, juin 1992, pp 138-141

LECOMTE, B. 1986 *L'aide par projets, limites et alternatives* OCDE, Paris, 147 p

LENTZ, C. 1988 "Why the most incompetent are on the village concil : development projects in an Indien village in Ecuador" *Sociologia ruralis*, 28(2-3) : 199-215

LERICOLLAIS, A. 1975 "Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal" *Cahiers ORSTOM Sc. Hum.*, vol XII (2)

LERICOLLAIS, A. 1989 "Risques anciens, risques nouveaux en agriculture paysanne dans la vallée du Sénégal" in ELDIN et MILLEVILLE éds, pp 419-436

LERICOLLAIS, A. 1990 "La gestion du paysage ? Sahélisation, surexploitation et délaissement des terroirs sereer au Sénégal" in RICHARD éd., pp 151-169

LERICOLLAIS, A. et VERNIERE, M. 1975 "L'émigration toucouleur : du fleuve Sénégal à Dakar" *Cahiers ORSTOM, sc. hum.*, vol XX (2)

LERICOLLAIS, A et SCHMITZ, J. 1984 "La calebasse et la houe; techniques et outils des cultures de décrue dans la vallée du Sénégal" Les instruments aratoires en Afrique tropicale, la fonction et le signe, ORSTOM, *Cahiers Sciences humaines*, vol XX n°3-4 : 427-452

LEYNAUD, E. et CISSE, Y. 1978 *Paysans malinké du Haut-Niger* Bamako, Imprimerie populaire du Mali

LHOSTE, P. 1985 "Le diagnostic sur les systèmes d'élevage" in Méthodes pour la recherche sur les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale, Etudes et synthèses, *IEMVT* N°20, ISRA/IEMVT 733 p, p39-60

LOMBARD, J. 1989 "La gestion des réserves vivrières en pays sereer" in ELDIN et MILLEVILLE éds, pp. 335-344

LOMBARD; J. 1993 *Riz des villes, mil des champs en pays serer, Sénégal,* Talence, CEGET, coll. Espaces tropicaux n°6, 226 p

LONG, N. ed. 1989 Encounters at the interface; a perspective on social discontinuities in rural development *Wageningse sociologische studies* 27, Landbouwuniversiteit, Wageningen

MANN P. 1991 *L'action collective* Paris, Armand Colin, 155 p

MARCHAL, J.Y. 1984 "Lorsque l'outil ne compte plus : techniques agraires et entités sociales au Yatenga" Instruments aratoires en Afrique tropicale, ORSTOM *Cah. Sc. Hum.* XX (3-4) : 461-469

MARCHAL, J.Y. 1989 "En Afrique soudano-sahélienne : la course contre le temps. Rythmes des averses et forces de travail disponibles" in ELDIN et MILLEVILLE éds, pp 255-268

MARCHANT, C. 1991 *Nord-Sud : de l'aide au contrat* Paris, SYROS, coll. Ateliers du développement

MARCHESIN, Ph. 1992 *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie* Paris, KARTHALA

MARESCA, S. 1983 *Les dirigeants paysans* Les éditions de Minuit, Paris, 295 p

MARTY, A. 1986 *Une approche de la classification sociale en milieu rural sahélien* brochure n°50, AMIRA, Paris, 84 p

MARY, A. 1992 "Le corps, la maison, le marché et les jeux; paradigmes et métaphores dans le bricolage de la notion d'habitus" in Lectures de Pierre Bourdieu, *cahiers du LASA* n°12-13, pp 17-108

MATHIEU, P. 1987 *Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal,* 1960-1985 Thèse, fondation universitaire luxembourgeoise, Arlon, 2 tomes, 414 p

MATHIEU, P. 1989 *Culture, rapports sociaux et efficacité de l'irrigation en Afrique sub-saharienne* Etudes et documents, IEPD, Louvain, 23 p

MATHIEU, P. 1990 *Organisations paysannes et transfert de gestion des réseaux d'irrigation : l'expérience des petits périmètres irrigués de l'ODR à Madagascar.* Multigraphie, 8 p

MAUNY, R. 1961 *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Age d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie* mémoire n°61, IFAN, Dakar

MAZOYER, M. 1982 "Origines et mécanismes de reproduction des inégalités régionales de développement agricole en Europe" *Economie rurale*, n°150-151, juill.-sept.:25-33

MAZOYER, M. 1987 *Dynamique des systèmes agraires; rapport de synthèse provisoire* Colloque Dynamique des systèmes agraires, MRT, 20 p

MEDARD, J.F. dir. 1991 Etats d'Afrique noire; formations, mécanismes et crises, Paris, Karthala, 405 p

MEILLASSOUX, C. 1975 *Femmes, greniers et capitaux* Paris, Maspéro,250 p

MEILLASSOUX, C. 1986 *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent* Paris, PUF, 375 p

MEILLASSOUX, C. 1987 "Consommer la rupture" in PIAULT, M. dir. pp 47-56

MEILLASSOUX, C. 1990 "Chez eux et chez nous!" *HOMMES ET MIGRATIONS* n°1131, pp 29-32

MERCOIRET, M.R. 1990 *L'émergence des dynamiques locales, une réponse au désengagement de l'Etat* séminaire "L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel", CIRAD/Club du Sahel, Montpellier, 34 p

MERCOIRET, M.R. 1992 "Les organisations paysannes du Sahel : des réalités très diverses" *Cahiers de la Recherche-développement* n°31, 1-1992 : 1-13

MERCOIRET, M.R. et BERTHOME, J. 1993 "Les org anisations paysannes dans le delta du Sénégal; éléments de réflexion" in Réseau Recherche-développement *Les organisations paysannes et les mutations dans les grands aménagements hydro-agricoles*, 13 p

MICHEL, P. 1990 "La dégradation des paysages au Sénégal" in RICHARD, éd., pp 37-54

MILLER, D.N. 1989 *Irrigation et dynamique de l'accès à la terre : le village de Moudéri*, Land Tenure Center, Univ. of Winconsin, Madison, 33 p

MILLEVILLE, P. 1985 "Sécheresse et évolution des stratégies sahéliennes. Le cas de l'Oudalan" *Cahiers Recherche Développement* N°6

MILLEVILLE, P. 1987 "Recherches sur les pratiques des agriculteurs" *Cahiers de la recherche-développement* n°16

MINVIELLE, J.P. 1985 *Paysans-migrants du Fouta Toro* Paris, ORSTOM, Coll. travaux et documents n°191, 282 p

MORIN, E. 1967 *La métamorphose de Plozevet, commune en France* Fayard, Le livre de Poche 4023, Paris, 406 p

NDIONE, E. 1987 *Dynamique urbaine d'une société en grappe* ENDA, Dakar, 179 p

NIASSE, M. 1990 a "Village Irrigated Perimeters at Doumga Rindiaw, Senegal" Development Anthropology Network, *Bulletin of the Institute for Development Anthropology*, Vol 8, n°1, spring 1990:6-11

NIASSE, M. 1990 b *Culture irriguée, budgets familiaux : études à partir du village de Doumga Rindaw*, IDA, Binghamton, 53 p + ann.

NIASSE, M. 1991a "Production systems in the Senegal valley in a no-flood context" *Development anthropology network*, Binghamton, IDA, vol 9 n°2, pp 12-20

NIASSE, M. 1991b "Les périmètres irrigués villageois vieillissent mal; les paysans se désengagent-ils en même temps que la SAED?" in CROUSSE et al dir. *La vallée du fleuve Sénégal*, KARTHALA, pp 97-115

NICOLAS, G. 1973 "Fait "ethnique" et usages du concept d'"ethnie"" *Cahiers internationaux de sociologie*, vol 95 n°126, pp 95-126

NICOLLET, A. 1992 *Femmes d'Afrique noire, la vie partagée* Paris, L'HARMATTAN

NOIRIEL, G. 1988 *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIXe-XXe siècles* Seuil, Coll. UH, 437 p

NUTTALL, Ch. 1989 *Occupation de l'espace, mutation et développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal; cas de l'arrondissement d'Ouro-Sogui, dpt Matam, Sénégal* thèse de géographie, LEDRA, Univ. de Rouen, 459 p + ann.

N'DONGO, S. 1975 *Le voyage forcé, itinéraire d'un militant* MASPERO

N'DONGO, S. 1976 *"Coopération" et néo-colonialisme* Paris, Maspéro, 197 p

ODEYE, M. 1985 *Les associations en ville africaine*, Dakar, Brazzaville L'HARMATTAN, Paris, 125 p

OLIVIER DE SARDAN, J.P. 1984 *Les sociétés songhay-zarma (Niger -Mali)* Paris, Karthala, 299 P.

OLIVIER DE SARDAN, J.P. 1987 "Rapports de production, modes d'action économiques et logiques sociales : quelques interrogations" in *Terrains et perspectives*, ORSTOM, pp. 361-372

OLIVIER DE SARDAN, J.P. 1990a "Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance" *Cahiers d'études africaines* 120, XXX-4, pp 475-492

OLIVIER DE SARDAN, J.P. 1990b "Sociétés et développement" in FASSIN et JAFFRE coord. *Sociétés, développement et santé*, ELLIPSES, pp 28-37

OLIVIER de SARDAN, J.P. 1991 "L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ?" *Bulletin de l'APAD* n°1, pp 7-11

ORSTOM 1979 *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale* Colloque de Ouagadougou, ORSTOM

ORSTOM 1985 *Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM; journée d'étude 1984* Paris, ORSTOM, Colloques et séminaires, 141 p

OSTY, P.L. 1978 "L'exploitation agricole vue comme un système; diffusion de l'innovation et contribution au développement" *Bull. Tech. Inf. Min. Agric.* 326 : 43-49

OUEDRAOGO, B.L. 1990 *Entraide villageoise et développement : groupements villageois au Burkina Faso* Paris, L'HARMATTAN, coll. Alternatives rurales, 177 p

PANOS 1993 *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays* Paris, L'HARMATTAN, 207 p

PASSERON, J.C. 1991 *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel* Nathan, Coll. Essais & Recherches, Paris, 408 p

PIAULT, M.H. dir. 1987 *La colonisation : rupture ou parenthèse?* L'Harmattan, Paris, 326 p

PICON, B. 1988 *L'espace et le temps en Camargue* Actes Sud, A.R.C.A.N.E., Arles, 231 p

PILLOT, D. 1987 *Recherche-développement et farming system research : concepts, approches et méthodes* Travaux de recherche-développement, Réseau Recherche-développement, Paris

POLLET, E. et WINTER, G. 1972 *La société soninké* Ed universitaires de Bruxelles, 566 p

PRADERVAND, P. 1989 *Une Afrique en marche. La révolution silencieuse des paysans africains* Plon, Paris

PRADY, G. 1984 *La mesure des effets des petits projets productifs financés par les organisations non gouvernementales. Etude comparative des différentes méthodes d'évaluation* Thèse de DEA, EHESS, déc. 1984, 320 p et annexes

PROD'HOMME, J.P. 1987 *Approche organisationnelle des expériences associatives en milieu rural africain; l'apport de la démarche monographique* communication au séminaire MESRU/CIRAD, Montpellier, 23 p

PROD'HOMME, J.P. et al 1987 *Des conditions d'émergence, de fonctionnement et de pérennité des groupements villageois au Sénégal. Rapport de synthèse de la première phase d'étude* Ministère de la Coopération, INA-PG, 103 p

QUIMINAL, C. 1990 "Du foyer au village, l'initiative retrouvée" *HOMMES ET MIGRATIONS* n°1131, pp 19-24

QUIMINAL, C. 1991 *Gens d'ici, gens d'ailleurs; migrations soninké et transformations villageoises* CHRISTIAN BOURGOIS, Paris

QUIMINAL, C. 1992 "Travailleurs maliens en France et processus démocratique au Mali" *Journal des anthropologues* n°46, pp117-121

QUIMINAL, C. 1993 "Transformations villageoises et regroupement familial" *Hommes et migrations* n°1165, pp 18-22

RAYNAUT C. 1984 "Outils agricoles dans la région de Maradi (Niger)" Instruments aratoires en Afrique tropicale, *Cahiers sciences humaines* vol XX n°3-4, ORSTOM, pp 505-536

RAYNAUT, C. 1988 "L'opération de développement et les logiques du changement : la necessité d'une approche holistique; l'exemple d'un cas nigérien" GENEVE-AFRIQUE

RAYNAUT, C. 1989 "La culture irriguée en pays haoussa nigérien. Aspects historiques, sociaux et techniques" E.R., juil.-déc., 115-116:105-128

RAYNAUT, C. 1990 "La crise soudano-sahélienne, un paradigme possible pour l'analyse des relations milieu/sociétés/techniques" in *Les enjeux de la tropicalité*, MASSON, Paris

RAYNAUT, C. dir. 1988 *Le développement rural de la région au village : analyser et comprendre la diversité*, Bordeaux, GRID, Univ. de Bordeaux II, 174 p

RAYNAUT, C. dir. à paraître Environnement, sociétés et agricultures au Sahel

REBOUL, C. 1982 *Barrage contre le développement ? contribution à l'étude des projets d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal*, INRA/ESR, 180 p

REBOUL, C. 1987 "Les associations de village de la vallée du fleuve Sénégal" *Revue Tiers-Monde*, 1987, vol 28 n°110, pp 435-440

REY, P.-Ph. 1971 *Colonialisme, néocolonialisme et transition au capitalisme, exemple de la COMILOG au Congo-Brazzaville,* Paris, Maspéro, 526 p

REY, P.-Ph. 1976 "Introduction théorique" In REY et al , *Capitalisme négrier,* Maspéro, pp 41-67

REY, P.P. et al. 1976 *Capitalisme négrier* Maspero, Paris, 209 p

REYNAUD, Y. 1987 *Evaluation du périmètre irrigué de Gouthioubé et propositions pour un meilleur fonctionnement* GRDR, mult.

REYNAUD, Y. 1989 *Stratégies économiques et gestion interne des unités de production à Souena* (Guidimaka malien) GRDR, mult.

RICHARDS, P. 1985 *Indigenous agricultural revolution* London, Hutchinson

RIGOBERT 1975 *Une déportation contemporaine : la migration casamançaise à destination de la France* IFFIC

ROBINEAU éd. 1992 *Les terrains du développement; approche pluridisciplinaire des économies du Sud* ORSTOM, Paris, 279 p

ROCH, J. 1986 "La mise en place de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal" in *L'exercice du développement,* coll. Colloques et séminaires, ORSTOM, Paris, pp 43-53

SAINT-PERE, J.H. 1925 *Les Sarakollé du Guidimakha.* Administration des Colonies

SAMUEL, M. 1978 *Le prolétariat africain noir en France, témoignages recueillis et présentés* MASPERO, Paris, 262 p

SCHMITZ, J. 1986a "L'Etat géomètre : les leydi des Peul du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali)" *Cahiers d'études africaines* XXVI (3), 103 : 349-394

SCHMITZ, J. 1986b *Projet d'irrigation de Kaskas et situation des périmètres villageois de la zone* ORSTOM/ADRAO/UAW/SAED

SCHMITZ, J. 1989 *Anthropologie historique de quelques villages et territoires de la région de Matam* (rapport de mission effectuée auprès de l'IDA) IDA, 17 p + ann.

SCHMITZ, J. 1993 "Anthropologie des confits fonciers et hydropolitique du fleuve Sénégal (1975-1991)" *Cahiers des Sciences Humaines,* ORSTOM, 29(4) : 591-623

SEBILLOTTE, M. 1989 *Approaches of the on-farm agronomist : illustrated methodological considerations* Development oriented research on agrarian systems project, Kasetsart university, Nakhon Pathom, Thaïland, 36 p

SEBILLOTTE, M. et SOLER, L.G. 1990 "Les processus de décision des agriculteurs" in *Modélisation systémique et système agraire*, Paris, INRA, pp 93-118

SECK, S.M. 1981 Irrigation et aménagement de l'espace dans la vallée du Sénégal : participation paysanne et problèmes de développement thèse de doctorat d'Etat, Université de Saint-Etienne

SEMIN, L. 1989 *Associations villageoises de développement et communautés de la vallée du Sénégal en migration : étude d'un cas* Mémoire de maîtrise de sociologie, Univ. de Paris X/GRDR, 2 tomes, 115 et 50 p

SICOT D. 1991 "Les immigrés plus forts que les Etats?" *ALTERNATIVES ECONOMIQUES* n° *, pp 33-35

SINGLETON, M. 1990 Projet et projets *Cahiers du CIDEP*, CIDEP/ARTEL, Bruxelles, 63 p

SNERCH, S. 1988 *Dynamiques d'organisation du monde rural sahélien* OCDE, CILSS, Club du Sahel, Paris

SOUMARE, D. 1993 "Quelle insertion pour les Soninké en France" *Hommes et migrations* n°1165, pp 23-24

SOW, I.A. 1981 *Le flux et le reflux migratoires des paysans soninké de la région du fleuve Sénégal; du Mali vers la France, de la France vers le Mali* Thèse de 3° cycle en psychosociologie, EHESS, 238 p + ann.

STROSSER, P. 1989 *Etude de la dynamique des organisations paysannes dans un arrondissement de la vallée du fleuve Sénégal* mémoire, ENGREF, Paris, 49 p

TALLET, B. 1982 "Une société rurale en mutation : les exploitations agricoles familiales en Haute-Volta" in *Le développement rural en question*, ORSTOM, Paris, pp 389-402

TALLET, B. 1987 "Instabilité des unités familiales de production alimentaire et fragilisation des systèmes de production" in CNRS, *Crise agricole et crise alimentaire dans les pays tropicaux*

TCHAYANOV, A. 1924 *L'organisation de l'économie paysanne* Librairie du Regard, Paris, 1990 pour l'édition française, 344 p Première édition en russe, 1924

TERRAY, E. 1986 "L'Etat, le hasard et la nécessité; réflexions sur une histoire" in Anthropologie : état des lieux, *L'HOMME* n°97-98, pp 234-248

TERRAY, E. dir. 1987 *L'Etat contemporain en Afrique* L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 418 p

THIEBA, D. 1991 "Associations paysannes, sécurité alimentaire et commerce céréalier au Sénégal" *Cahiers des sciences humaines*, vol 27 (1-2), 1991 : 97-103

THIEBA, D. 1992 "Les organisations paysannes : émergence et devenir" *Bulletin de l'APAD* n°3, pp.35-38

TOSSOU, C.R. 1992 *Le groupement villageois : un cadre de participation communautaire au développement ou un instrument de réalisation d'intérêts individuels et conflictuels ?* communication aux journées de l'APAD, octobre 1992

TOURAINE, A. 1973 *Production de la société* Paris, SEUIL, rééd. revue et corrigée Livre de poche biblio 1993, 477 p

TOURE, Y. 1992 *Interactions entre groupements et organismes d'appui ; cas du projet de développement du village de Madina Kouroukoulamini* communication aux journées APAD, octobre 1992, Montpellier

UBELS, J. 1989 "Irrigation systems and social interface. Toward an understanding of irrigation development as an interactional process." in N. LONG ed. *Encounter at the Interface*, p184-204

VIGOR, C. 1991 *Hawa* Flammarion, Paris, 233 p

VON BERTALANFFY, L. 1984 *Théorie générale des systèmes* Dunod, Poitiers, 298 p, éd. originale General System Theory, George Braziller, Inc. New York, 1968

VUARIN R. 1988 "Abandonner le développement ?" *Informations sur les sciences sociales*, SAGE, London, 27(1), pp 47-81

WANE, Y. 1969 *Les Toucouleurs du Fouta Toro, stratification sociale et structure familiale* IFAN, Initiations et études XXV, Dakar, 250 p

WEBER, E. 1983 *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale* 1870-1914 Fayard, France, 839 p, éd. originale en anglais, Stanford University Press, Stanford, California, 1976

WEBER, J. 1983 "Le développement", concept, doctrine ou idéologie ?" in ORSTOM *Le développement, idéologies et pratiques*, p. 7-15

WEBER, M. 1991 *Histoire économique; esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société* Gallimard, Paris, 431 p

WEIGEL J.Y. 1982 Migration et production domestique des Soninké du Sénégal *Travaux et documents* n°146, Paris, ORSTOM, 133 P.

YUNG, J.M. 1992 *Aperçu sur les stratégies des producteurs et des organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal* CIRAD-SAR, 11 p

YUNG, J.M. et ZASLAVSKY, J. 1991 Pour une prise en compte des stratégies des producteurs *Notes et études* n°40, CCCE, paris, 83 p

YUNG, J.M. et BOSC, P.M. 1992 *Le développement agricole au Sahel Tome IV : Défis, recherches et innovations au Sahel*, Montpellier, CIRAD-SAR, Coll. Documents systèmes agraires n°17

YVOIRE d', Ch. 1991 *Projets de santé villageois initiés par les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest : enjeux sanitaires ou politiques ? Etude d'un cas : le dispensaire de Souéna* Thèse de médecine, Paris VI, 226 p